This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 909,720

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

PARIS. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE LAINÉ,
19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19.

# BULLETIN
DU
# BIBLIOPHILE
## ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Brune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, bibliothéc. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Dr J.-F. Payen; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. impériale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

---

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.

---

A PARIS,
LÉON TECHENER FILS, LIBRAIRE,
SUCCESSEUR DE SON PÈRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE.
1869.

BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE.

## SUR LA TRADUCTION

## DU BANQUET DE PLATON

### ATTRIBUÉE A GABRIELLE DE ROCHECHOUART-MORTEMART, ABBESSE DE FONTEVRAULT.

Divers auteurs contemporains de Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, abbesse de Fontevrault, rapportent qu'elle connaissait plusieurs langues : l'italien, l'espagnol, le latin, le grec, et même l'hébreu, qu'elle aurait appris pour lire l'*Ancien Testament* dans l'original (1).

Les *Mémoires de Trévoux* disent, en outre, « qu'elle découvrit dans Platon des beautés dont on ne s'étoit point aperçu, quoiqu'on eût passé beaucoup de fois sur les endroits qu'elle admiroit ; qu'elle perçoit au travers des images dont ce philosophe enveloppe la vérité, et y découvroit des trésors de morale, des tours d'éloquence et une délicatesse de pensées que les génies médiocres ne peuvent démêler (2) ; qu'elle n'étoit pas moins touchée des beautés d'Homère ; qu'elle s'étoit quelquefois essayée à traduire les premiers livres de l'*Iliade*, et que, sans faire de tort aux habiles écri-

(1) *Lettre-circulaire de sœur Louise-Françoise de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, à l'occasion de la mort de M^me^ Marie-Madeleine (Gabrielle) de Rochechouart-Mortemart, abbesse, chef et générale de cette abbaye et de tout l'Ordre.* — (Bibl. imp. *Imprimés*, L., n. 27, 14, 892.)

(2) On sait aujourd'hui que l'abbesse de Fontevrault avait dans sa bibliothèque un bel exemplaire de Platon mis en latin par Jean de Serres (*Serranus*), et imprimé par Henri Estienne. (*Racine*, édit. Ha-

vains qui avoient entrepris de la donner tout entière, peut-être n'avoit-on rien vu de si achevé dans ce genre (1). »

Saint-Simon et d'autres écrivains contemporains parlent également de l'aptitude extraordinaire de l'abbesse de Fontevrault pour apprendre les langues.

On lit enfin dans une lettre de Corbinelli à Bussy, du 30 juin 1677 : « Voyez M^me^ de Fontevrault et M^me^ de la Sablière qui entendent Homère comme nous entendons Virgile (2). »

Ainsi, l'abbesse de Fontevrault savait, entre autres langues, le latin et le grec ; elle avait traduit les premiers livres de l'*Iliade ;* mais on ne trouve, à ma connaissance du moins, dans aucun livre ni document du temps, qu'elle eût traduit le *Banquet de Platon*.

C'est pour la première fois, en 1732, qu'il a été question de cette traduction dans un volume publié par l'abbé d'Olivet, sous le pseudonyme de *Bousquet*, et intitulé :

« *Le Banquet de Platon, traduit un tiers par feu M. Racine, de l'Académie françoise, et le reste par M^me^ de ****. Paris, Pierre Gandoin, 1732 (3). »

L'avertissement placé en tête de l'ouvrage contient la lettre suivante de Racine à Boileau, au sujet de laquelle l'abbé d'Olivet fait la remarque ci-après : « *Cette lettre est*

chette, t. V, p. 430.) — (*Note sur les traductions de Racine*, par M. Paul Mesnard.) M. Paul Mesnard a eu la bonté de me communiquer cette note en épreuve.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des Sciences ;* décembre 1704, Trévoux.

(2) *M^me^ de Sévigné ;* édit. Hachette. — *Lettres de Bussy-Rabutin ;* édit. Lalanne. — L'édition Hachette dit à ce sujet : « *Homère* est le texte du manuscrit de la Bibliothèque impériale, lequel donne ainsi cette fin de phrase : « qui entendent Homère comme nous faisons Virgile. » Dans notre manuscrit, il y a *Horace* au lieu d'*Homère*. »

M. L. Lalanne dit à son tour : « L'imprimé porte *Horace*, ce qui est plus vraisemblable. »

(3) Le *Journal des Savants* du mois de juillet 1732 se borna à annoncer l'ouvrage, sans en rendre compte ; le *Mercure de France* et les *Mémoires de Trévoux* n'en font pas même mention.

*du 18 décembre, mais l'année n'y est pas marquée. Il seroit aussi difficile d'en deviner la date précise qu'inutile de la savoir au juste. Voici la lettre :*

« Puisque vous allez demain à la cour, je vous prie, Monsieur, d'y porter les papiers ci-joints. Vous savez ce que c'est. J'avois eu dessein de faire, comme on me le demandoit, des remarques sur les endroits qui me paroîtroient en avoir besoin; mais, comme il falloit les raisonner, ce qui auroit rendu l'ouvrage un peu long, je n'ai pas eu la résolution d'achever ce que j'avois commencé, et j'ai cru que j'aurois plus tôt fait d'entreprendre une traduction nouvelle. J'ai traduit jusqu'au Discours du médecin, exclusivement. Il dit, à la vérité, de très-belles choses, mais il ne les explique point assez, et notre siècle, qui n'est pas si philosophe que celui de Platon, demanderoit que l'on mît ces mêmes choses dans un plus grand jour.

« Quoi qu'il en soit, mon essai suffira pour montrer à M^me^ de *** (1) que j'avois à cœur de lui obéir. Il est vrai que le mois où nous sommes m'a fait souvenir de l'ancienne fête des Saturnales, pendant laquelle les serviteurs prenoient avec leurs maîtres des libertés qu'ils n'auroient pas prises dans un autre temps. Ma conduite ne ressemble pas trop mal à celle-là ; je me mets sans façon à côté de M^me^ de ***, je prends des airs de maître, je m'accommode sans scrupule de ses termes et de ses phrases, je les rejette quand bon me semble. Mais, Monsieur, la fête ne durera pas toujours, les

(1) Bien que l'abbé d'Olivet ne désigne pas nominativement l'abbesse de Fontevrault, le reste de la lettre prouve bien qu'il ne peut être question que d'elle; il dit d'ailleurs, dans l'*Epitre dedicatoire*, que le manuscrit qu'il publie « *lui tomba, il y a plus de vingt ans, entre les mains* (on verra tout à l'heure, sur ce point, la note de Louis Racine), *parmi d'autres écrits d'une dame très-illustre, dont le nom, s'il osoit le déclarer, n'orneroit pas peu cet ouvrage* ». Il a dit enfin, dans une note de l'édition de son *Histoire de l'Académie françoise*, publiée en 1743, que cette dame était *l'illustre Marie-Madeleine-Gabrielle de Rocheckouart de Mortemart, abbesse de Fontevrault, morte en 1704.*

Saturnales passeront, et l'illustre dame reprendra sur son serviteur l'autorité qui lui est acquise. J'y aurai peu de mérite en tout sens, car il faut convenir que son style est admirable ; il a une douceur que nous autres hommes nous n'attrapons point, et, si j'avois continué à refondre son ouvrage, vraisemblablement je l'aurois gâté. Elle a traduit le discours d'Alcibiade, par où finit le *Banquet* de Platon. Elle l'a rectifié, je l'avoue, par un choix d'expressions fines et délicates, qui sauvent, en partie, la grossièreté des idées. Mais, avec tout cela, je crois que le mieux est de le supprimer. Outre qu'il est scandaleux, il est inutile (1); car ce sont les louanges non de l'amour, dont il s'agit dans ce dialogue, mais de Socrate, qui n'y est introduit que comme un des interlocuteurs.

« Voilà, Monsieur, le canevas de ce que je vous supplie de vouloir dire pour moi à Mme de ***. Assurez-la, qu'enrhumé au point que je le suis depuis trois semaines, je suis au désespoir de ne point aller moi-même lui rendre ces papiers; et si, par hasard, elle demande que j'achève de traduire l'ouvrage, n'oubliez rien pour me délivrer de cette corvée. Adieu, bon voyage, et donnez-moi de vos nouvelles dès que vous serez de retour. »

C'est donc, on le voit, en 1732 que prend naissance l'assertion, d'après laquelle l'abbesse de Fontevrault a traduit le *Banquet* de Platon, et cette assertion n'a, jusqu'à présent, d'autre preuve que la lettre de Racine à Boileau qui précède.

Cette lettre est-elle bien authentique, et mérite-t-elle une croyance entière, absolue? Voilà la question qu'il s'agit d'examiner.

Nous avons, pour nous guider dans cette recherche, un document important. On lit, en effet, sur la feuille de garde d'un exemplaire de la publication de l'abbé d'Olivet ayant

(1) *Inutile!...* Le but principal du *Banquet* est au contraire la *louange*, la justification de Socrate.

appartenu à Louis Racine, une note de l'écriture même de ce dernier, ainsi conçue (1) :

« Mon père n'eut jamais intention que ce qu'il avoit traduit du *Banquet* de Platon fût imprimé. M. l'abbé d'Olivet, ayant emprunté pour un jour ce manuscrit à mon frère (Jean-Baptiste Racine), le fit copier à la hâte, ce qui est cause que cet imprimé n'est pas en tout conforme *à l'original que j'ai*. Mon frère fut très-irrité quand il vit paroître cette traduction, et se plaignit amèrement du procédé de l'abbé d'Olivet.

« *La lettre de mon père à Boileau rapportée à la page* VII *et* VIII (du volume de l'abbé d'Olivet) *m'est inconnue, et, ne se trouvant point au nombre de celles que Boileau nous avoit rendues, m'est fort suspecte.* »

On le voit, dans l'opinion de Louis Racine, la lettre de Jean Racine à Boileau, que nous avons reproduite, pourrait bien avoir été fabriquée par l'abbé d'Olivet.

D'autre part, Louis Racine ne parle nullement dans sa note du premier travail de l'abbesse de Fontevrault (2); il se borne à dire que *son père ne vouloit pas que ce qu'il avoit traduit du Banquet de Platon fût imprimé*. Il dit, en outre, dans les *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, que celui-ci avait fait la traduction dont il s'agit dans sa jeunesse, à Port-Royal ou à Uzès, ce qui exclut l'idée de toute collaboration avec l'abbesse de Fontevrault, et détruit de fond en comble les assertions contenues dans la lettre de Racine à Boileau (3).

(1) Je dois la communication de cette curieuse note à l'extrême obligeance de M. Boutron, possesseur actuel de l'exemplaire de Louis Racine. Il est à remarquer que les observations que contient la note se trouvent également dans les *Mémoires de Louis Racine sur la vie de son père*.

(2) Pour lui, malgré l'assertion de l'abbé d'Olivet, cette traduction n'existe pas. Même silence à cet égard dans ses *Mémoires sur la vie de son père*, écrits sur les notes de son frère, Jean-Baptiste Racine. L'abbesse de Fontevrault n'est jamais nommée par eux. Croyaient-ils donc non-seulement que la lettre de Racine à Boileau était fausse, mais encore que tous les faits qu'elle énonce étaient également faux ?

(3) L'éditeur des *Œuvres de Jean Racine*, dans la belle et précieuse

On remarquera que, d'après cette lettre, l'abbesse de Fontevrault avait traduit le discours d'Alcibiade dont Jean Racine conseille la suppression, *parce qu'il est scandaleux*. Et, en effet, l'éditeur pseudonyme met en note, au sujet de ce discours : « *On l'a supprimé dans cette édition.* »

Qui ne connaît aujourd'hui le célèbre dialogue que Platon a intitulé *le Banquet, ou de l'Amour?*

Or, je le demande, peut-on admettre, sans preuves ni explications à l'appui, qu'une abbesse respectée et considérée comme l'était celle de Fontevrault, qui avait charge d'âmes et commandait à soixante couvents, ait songé, malgré sa grande admiration pour Platon, à traduire un morceau au sujet duquel M. Victor Cousin a écrit ce qui suit?

« On sait que Mme de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, traduisit le *Banquet* et s'arrêta, comme Le Roi (1), devant le discours d'Alcibiade (2). Racine a refait une partie

collection des *Grands Écrivains de la France*, publiée par la maison Hachette, M. Paul Mesnard, qui a étudié consciencieusement la question au point de vue de Racine, croit que, sous ce rapport, les assertions de Jean-Baptiste et de Louis Racine sont suspectes, et que cette traduction a dû être faite ou revisée de 1677 à 1686.

M. Paul Mesnard se fonde sur ce que les fils de Racine ne voulaient pas qu'on pût croire qu'il avait traduit une œuvre aussi éminemment profane que le *Banquet*, à un âge où, ayant renoncé au théâtre, ses idées étaient toutes tournées vers la religion.

Admettons que Jean-Baptiste et Louis Racine aient eu ce scrupule pour leur père mort; comment croire alors que l'abbesse de Fontevrault ait pu avoir, en aucun temps, la pensée de traduire jusqu'à la fin, comme le dit la lettre de Racine à Boileau, le *Banquet* de Platon?

(1) Louis Le Roi, dit *Regius*, professeur de philosophie grecque, au Collége de France; 1559. (Note de M. Cousin.)

(2) M. Cousin raisonne, on le voit, dans l'idée que l'abbesse de Fontevrault n'avait pas traduit le discours d'Alcibiade, le dernier du *Banquet*. Pourtant la lettre de Racine à Boileau, publiée par d'Olivet, dit positivement que l'abbesse a traduit ce discours, « qu'elle a rectifié par un choix d'expressions fines et délicates, qui sauvent, en partie, la grossièreté des idées... » M. Cousin n'aurait-il pas connu cette lettre? Cela n'est pas admissible, puisqu'elle est dans le volume même de l'abbé d'Olivet. Il l'aurait donc perdue de vue.

de cette traduction. J'ai mis à profit ce morceau échappé à la plume savante de l'un des écrivains les plus habiles de la langue française. Il eût été ridicule de ne pas se servir d'une traduction de Racine, et cependant, même à Racine, je ne pouvais sacrifier Platon. De là les emprunts perpétuels que j'ai faits à ce fragment, et les changements que je me suis permis d'y introduire pour rétablir le sens et quelquefois la couleur de l'original. Quant à la traduction de M^me^ de Rochechouart, le style en est toujours bon, et il y a de loin en loin des tournures et des expressions heureuses que j'ai recueillies. D'ailleurs, elle est d'une inexactitude qui ne permettait pas de songer à s'en servir. L'auteur d'*Esther*, dans la partie du *Banquet* qu'il a traduite, affaiblit l'expression de l'amour grec et substitue au langage naïf et direct de l'original la phraséologie équivoque de la galanterie moderne. M^me^ de Rochechouart dénature bien plus le texte, et le discours d'Aristophane n'est plus reconnaissable dans la chaste traduction de la docte abbesse. En effet, l'épreuve était aussi trop forte, et l'*on ne peut la blâmer de n'avoir pas osé traduire ce qu'une femme lira même difficilement* (1). On voit au reste qu'elle a traduit sur le latin de Ficin et ne connaissait pas le moins du monde l'original (2). Le docte professeur et la noble dame s'étaient arrêtés devant le discours d'Alcibiade. »

(1) *Œuvres de Platon*, t. VI, p, 411. — Voici, dans le même ordre d'idées et sur le même sujet, les réflexions faites par Geoffroy, dans son édition de *Racine:*

« Il est difficile de concevoir qu'une femme d'esprit ait eu l'idée de traduire un ouvrage tel que le *Banquet* de Platon. Elle ne peut pas avoir été trompée par le nom d'amour, car cet amour dont on parle dans tout le dialogue n'est point celui qui flatte les femmes... Les détails du discours d'Alcibiade sont d'un genre qui devait alarmer une femme délicate, à moins que son respect pour l'antiquité n'ait prévalu sur sa délicatesse. » *Œuvres de Racine* (t. VI, p. 439).

(2) Nous avons dit plus haut que l'abbesse de Fontevrault avait dans sa bibliothèque la traduction de Platon, en latin, par Jean de Serres; rien ne prouve d'ailleurs qu'elle n'avait pas aussi celle de Marsile Ficin.

Il est à remarquer que Daniel Huet, dont on a de nombreuses lettres à l'abbesse de Fontevrault, ne la nomme même pas dans ses *Mémoires*. Il parle par contre, avec des éloges infinis, d'une des nièces de l'abbesse (Marie-Élisabeth de Rochechouart, fille du duc de Vivonne,) qu'il surprit aux eaux de Bourbon, en 1689, lisant un livre qu'elle refusa d'abord de lui montrer. C'était un recueil de quelques opuscules de Platon, de l'édition grecque de Bâle. « Elle me supplia de ne pas la trahir, dit Huet, et, puisque le hasard m'avoit conduit céans, de lire avec elle jusqu'à la fin *le Criton*, dont elle avait déjà lu le commencement. C'est ce que nous fîmes en effet. Mais, tout le temps de la lecture, je demeurai dans un étonnement profond causé par la découverte que je faisois alors de tant d'érudition jointe à tant de modestie, dans un sexe et dans un âge si tendre. Ce n'étoit pourtant là que la moindre des qualités de M^lle^ de Rochechouart (1). »

Si l'on cherche à tirer une conclusion des observations qui précèdent, on arrive à ceci :

1° Nul contemporain de Gabrielle de Rochechouart ne dit qu'elle ait traduit le *Banquet* de Platon. L'un d'eux se borne à exprimer la grande admiration qu'elle professait pour le philosophe grec ; le même écrivain mentionne une traduction des premiers livres de l'*Iliade*. Il est évident que, si elle avait traduit un dialogue de Platon, il n'aurait pas hésité à le dire. Enfin Louis Racine ne prononce pas même, ni dans les Mémoires sur la vie de son père, ni dans la note autographe que nous avons reproduite d'après l'original, le nom de l'abbesse de Fontevrault (2).

(1) *Mémoires* et traduction Nisard, p. 228. — Marie-Élisabeth de Rochechouart épousa, en 1693, le marquis de Castries. C'est d'elle que Saint-Simon a dit : « M^me^ de Castries étoit un quart de femme, une espèce de biscuit manqué, extrêmement petite... Elle savoit tout : histoire, philosophie, mathématiques, langues savantes.... Délicate sur l'esprit, et amoureuse de l'esprit où elle le trouvoit à son gré. » (*Mémoires*, édit. Chéruel, t. I, p. 406.)

(2) Un état authentique des livres de Racine, remis en 1756, par Louis Racine, à la Bibliothèque du roi, parle bien de la traduction

2° L'abbé d'Olivet a le premier parlé de cette traduction en 1732 ; mais, chose singulière ! d'après la lettre de Racine qu'il a publiée, en se cachant d'abord, celui-ci aurait remis le manuscrit de l'abbesse de Fontevrault à Boileau pour le lui rendre, et le manuscrit de la traduction du *Banquet* se retrouve, environ cinquante ans après, disent les fils de Racine, parmi les papiers de leur père. Est-il croyable que l'abbesse de Fontevrault, qui lui a survécu cinq ans, et qui avait un intérêt direct à se faire restituer son manuscrit, l'eût laissé entre les mains des fils de Racine ?

3° Nous savons par les *Mémoires de Trévoux* que cette abbesse brûlait ses vers et cachait soigneusement tous ses travaux littéraires, livres de piété, de morale, maximes, sujets académiques. Comment supposer qu'elle eût consulté Racine sur la traduction d'un ouvrage tel que le *Banquet*, et mis ainsi toute la cour dans la confidence? Ajoutons que, vers l'époque où elle aurait eu recours à Racine, celui-ci, alarmé par ses scrupules religieux, faisait vœu de renoncer au théâtre, et qu'il ne manqua à son serment que pour écrire, *par ordre*, deux tragédies chrétiennes. Or, quels abîmes entre le *Banquet* et *Esther!*

4° L'authenticité de la lettre à Boileau relative à cette affaire est fortement suspectée par les fils mêmes de Racine : « Boileau, disent-ils, leur a rendu les lettres qu'il avait reçues de leur père, et celle-là n'y était pas (1). »

Sera-t-il permis d'ajouter que l'abbé d'Olivet ne passait pas, parmi ses contemporains, pour un éditeur des plus scrupuleux ? (2)

d'une partie du *Banquet* de Platon, mais ne mentionne nullement l'abbesse de Fontevrault (*Œuvres de Racine;* édit. Hachette, t. V, p. 431. — *Notice sur les traductions de Racine*, par M. Paul Mesnard).

(1) Nous lisons dans l'édition de *Racine* donnée par Aimé-Martin, t. VI, p. 281, note, qu'une lettre de Boileau à Brossette, de l'année 1695, publiée par Cizeron-Rival, à la suite des lettres de Brossette, paraissait plus que suspecte au savant Daunou.

(2) D'autre part, on sait que les annotations de Louis Racine, en marge des fausses lettres de Mme de Maintenon fabriquées par la Beaumelle, ont été reconnues parfaitement fondées.

Dans tous les cas, il n'était pas généreux, ce me semble, de commencer par s'abriter derrière un nom d'emprunt, alors qu'on attribuait à une illustre abbesse la traduction d'une œuvre d'esprit des plus remarquables sans doute, mais si peu en rapport avec son état et ses obligations.

On répondra peut-être qu'au dix-septième siècle, en fait de singularités et d'anomalies, tout est possible...

Nous nous sommes borné, on le voit, dans cet exposé, à émettre un doute. Le production de la lettre de Racine ou du manuscrit de l'abbesse de Fontevrault trancherait la question. A défaut de ces pièces, certaines indications contemporaines rempliraient le même but. En existe-t-il ? Jusqu'à ce jour, on est, il faut bien l'avouer, en présence des assertions tout à fait contradictoires des enfants de Racine et de l'abbé d'Olivet. La lumière se fera-t-elle (1)?

Nous le souhaitons d'autant plus pour notre compte que, réunissant en ce moment les matériaux d'un travail aussi complet que possible sur l'abbesse de Fontevrault, nous aurions un grand intérêt à ce que cette question, dont la solution a, dans l'historique de sa vie, une certaine importance, fût complétement éclaircie (2).

PIERRE CLÉMENT, de l'Institut.

(1) Si, de l'examen de la question que nous avons soulevée, il résultait que l'abbesse de Fontevrault est véritablement l'auteur de la traduction publiée par l'abbé d'Olivet, la lettre de Racine à Boileau, du 18 décembre....., nous paraîtrait devoir se rapporter à l'année 1679, où cette abbesse se trouvait à Paris auprès de Mme de Montespan, dont la situation, alors plus que chancelante, expliquerait le langage assez cavalier de Racine au sujet de la *corvée* que lui avait imposée Mme de Fontevrault.

(2) J'ajouterai, profitant de l'occasion toute naturelle qui se présente, que je serais extrêmement reconnaissant aux personnes possédant des lettres autographes ou des copies de lettres de l'abbesse de Fontevrault, de vouloir bien m'autoriser à en faire prendre copie.

Quelques lettres d'elles, imprimées ou manuscrites, peuvent en outre se trouver dans les archives des provinces où il a existé des couvents relevant de l'abbaye de Fontevrault. J'aurais une véritable obligation aux personnes qui daigneraient me les signaler.

INTRODUCTION AUX MÉMOIRES

# SUR L'ANCIENNE CHEVALERIE

PAR CH. NODIER.

Ch. Nodier prépara, en 1826, pour M. Girard, libraire à Paris, une édition nouvelle des curieux *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* de la Curne de Sainte-Palaye; elle fut publiée en 2 volumes in-8° avec une introduction. Nous reproduisons cette introduction, comme un fragment peu connu des écrits de Ch. Nodier, que nous recueillons toujours avec soin.

Tel fut à peu près, sous le rapport littéraire, le sort d'une institution qui fut longtemps utile et brillante, et dont la morale était tellement basée sur le caractère national des Français, qu'on en retrouve encore des traces jusque dans les dernières classes populaires.

Considérée politiquement, la chevalerie offre des résultats plus satisfaisants aux recherches de la science. Il est certain qu'aucun monument public ou particulier ne consacre son existence avant le milieu du onzième siècle. Cependant elle ne fut point créée tout à coup, et sa naissance doit être antérieure à cette époque; mais il est un moyen de s'assurer, autant qu'il est possible, de la justesse de cette assertion : c'est de comparer les temps où l'on placerait son berceau avec ses mœurs et ses statuts.

Sans s'arrêter un seul instant aux suppositions inadmissibles de quelques écrivains qui ont cru voir, dans la chevalerie des Romains, le type de la chevalerie du moyen âge, nous examinerons rapidement les systèmes plus sévères et les plus historiques. L'érudition serait ici une chose superflue. Le lecteur ne nous demande que des faits simples et des raisonnements concluants.

Trois opinions principales s'offrent à son examen.

La chevalerie, comme la féodalité, est intimement unie à la conquête des Gaules; son esprit et ses mœurs étaient dans l'esprit et les mœurs du Nord. Voilà la première.

La chevalerie est née sous le règne de Charlemagne ; toutes les traditions du moyen âge semblent l'attester, et, si les croyances des peuples sont souvent exagérées, elles reposent toujours sur quelque chose de vrai. C'est la seconde.

Selon la troisième, ce furent les Scandinaves qui introduisirent la chevalerie dans les mœurs des Français. L'Edda et le discours sublime d'Odin contiennent une foule de préceptes qui ont une conformité évidente avec les préceptes suivis par les chevaliers.

Dans la première proposition, l'opinion sur la chevalerie se trouve liée à un système plus vaste et plus important, celui de la féodalité. Nous ne l'examinerons un instant que sous le premier point de vue. Comme la plupart des nations scythiques qui, vers le quatrième siècle, se jetèrent principalement sur l'Occident, les Francs ne combattaient qu'à pied. Ces barbares ne conçurent la nécessité de former de la cavalerie qu'après en avoir apprécié l'effet dans leurs guerres avec les Romains. Elle était encore peu connue dans les armées des successeurs de Clovis. Les leudes, ou convives du roi, particulièrement attachés à sa personne, obligés de l'accompagner dans ses voyages ou à la guerre, furent les premiers Français qui combattirent à cheval. La recommandation et le serment de fidélité n'ont aucun rapport, même éloigné, avec les lois de la chevalerie ; ces lois ne soumettaient point un homme à un homme sous certaines conditions ; elles faisaient contracter au récipiendaire un engagement qui était dans l'intérêt de toute la société, qui le constituait son défenseur, et qui lui faisait un crime de manquer à ses devoirs de protection et de courage. En un mot, le chevalier cessait, pour ainsi dire, d'être sujet, tandis que le fidèle le devenait plus directement. L'état du fidèle était la plus noble des domesticités, celui du chevalier la plus indépendante des magistratures.

Une partie de ces raisons peut encore s'appliquer à la seconde proposition ; on doit seulement ajouter que si la chevalerie eût été constituée sous le règne de Charlemagne, les Capitulaires de ce prince, qui réglèrent presque toutes les

actions politiques et même celles de la vie privée, n'auraient pas gardé le silence sur une institution aussi importante. Ce système n'est donc pas soutenable. Le grand nom de Montesquieu a beaucoup contribué à faire prévaloir les conjectures erronées que nous formons sur nos origines. Ce publiciste a trouvé le gouvernement féodal dans les forêts de la Germanie, comme si ces peuplades sauvages et guerrières, qui n'avaient aucune idée de la propriété territoriale et, par conséquent, de l'esclavage de la glèbe, avaient pu concevoir une législation qui reposait principalement sur ces distinctions de la propriété. Avant Charlemagne, on donnait des armes en public à un jeune noble ; cette cérémonie était toute naturelle chez un peuple belliqueux, mais ces ressemblances éloignées ne constituent pas d'identité essentielle avec la chevalerie. On ne doit point oublier qu'avant d'être un ordre à la fois religieux et militaire, la chevalerie fut simplement une association libre, dont le but était la défense des faibles, et que les règles de cette association furent longtemps sanctionnées par l'usage avant de l'être par les lois générales de la féodalité.

Quant à la troisième proposition, elle serait peut-être susceptible d'un examen plus approfondi. Il faut convenir que, si les Scandinaves ne furent pas les fondateurs de la chevalerie, ils peuvent être comptés parmi les causes directes de son établissement. C'est en effet au milieu des ravages qui suivirent leurs invasions que la nécessité de l'union et de la défense dut se faire sentir davantage ; mais, au fond, il n'y avait rien dans le caractère des Normands, et dans les coutumes qui étaient leurs lois, dont on puisse tirer, aujourd'hui, l'induction qui nous occupe. Ces pirates se jetèrent d'abord sur la France, dans le vague espoir de la piller, et, quand ils y eurent borné le cours de leurs brigandages nomades, ils adoptèrent, presque sans restriction, les usages établis avant eux, ou qui s'établissaient à l'époque de leurs migrations. Il en est de même chez tous les peuples et dans tous les siècles des conquêtes de la force sur la civilisation. La société

change de maîtres, mais ses maîtres changent de lois, et, au bout de quelque temps, il n'y a de nouveau que les dynasties.

Il est du moins un fait qu'il serait difficile de nier, c'est que la chevalerie est née sur le sol de la France. Elle dut son existence à des circonstances qui échappent, en partie, à nos recherches.

Elle s'y fortifia des mœurs publiques et des idées de la nation sur le courage et l'honneur. Elle devint une loi de l'État quand elle eut, comme on dit aujourd'hui, débordé les autres institutions, et elle devint une loi, parce qu'il y avait en elle toutes les conditions de convenance et de nécessité qui donnent aux institutions un caractère légal. Nous ne connaissons rien dans les souvenirs de la France de plus essentiellement français.

La chevalerie a laissé après elle des traces profondes de son existence. Elle ne pouvait vivre que dans l'état social où elle était née.

La confusion des pouvoirs, l'absence de la justice, presque toujours remplacée par une sordide fiscalité, l'inflexibilité des coutumes féodales, légitimèrent son apparition. C'est sous ce rapport qu'elle a eu une importance qui ne méritait pas la dédaigneuse ingratitude de notre âge. Ses fastes seront longtemps l'objet d'une poétique admiration. On y retrouve tout ce que la valeur a de plus héroïque, la vertu de plus pur, la fidélité de plus admirable, le dévouement de plus désintéressé.

Cependant, comme tout ce qui porte l'empreinte de la volonté des hommes, la chevalerie eut ses âges de vertu, de splendeur et de décadence. Pauvre, énergique et redoutable aux oppresseurs dans la première période, qui fut son temps fabuleux, on la vit s'asseoir bientôt sur les marches du trône et planer sur les créneaux des tours féodales; elle fut la tutrice des peuples et la conseillère des rois. Les nations étonnées reconnurent en elle le lien social et le pouvoir lui-même.

Elle créa, dans cette seconde période la politesse et la douceur des manières, et triompha de la résistance d'un siècle rude et sauvage où la noblesse se vantait de son ignorance ; mais, dans la troisième, elle se grossit de tous les désordres des temps et devint factieuse et débauchée.

Ce fut pourtant à cette époque que naquirent les Bayard et les Crillon, comme dans l'antiquité Rome, soumise à d'exécrables tyrans, vit encore briller quelques grands courages et se ranimer quelques traditions de ses vieilles vertus.

L'étude de l'histoire de la chevalerie n'était pas appréciée il y a un demi-siècle ; il semble qu'aujourd'hui l'esprit humain, fatigué des innombrables innovations qu'on lui a fait subir, tende à se rapprocher du moins par les lettres des âges précédents. Ce n'est pas la circonstance la moins remarquable de notre temps, que les coutumes de nos pères nous paraissent moins barbares à mesure que la civilisation excède toutes ses limites. La naïveté d'expression qu'on trouve dans les vieux romanciers, une simplicité admirable répandue dans les mœurs qu'ils décrivent, je ne sais quel sentiment universel d'opposition qu'explique trop bien le contraste des innovations étourdies d'une législation improvisée, et des besoins secrets de tous les cœurs et de toutes les imaginations depuis les grands mouvements qui ont ébranlé la société, donnent un grand charme à l'étude de notre ancienne littérature. Il en est des sociétés perfectionnées comme de l'homme dans sa force, qui se désabuse de ses illusions en les touchant.

Toutes ses pensées se reportent vers son enfance, et il ne se dédommage des erreurs de sa raison qu'en repassant les rêves charmants de son inexpérience et de sa crédulité.

L'histoire des savants n'est presque jamais que celle de leurs ouvrages. La Curne de Sainte-Palaye était né à Auxerre en 1697. Il mourut en 1781. Cette longue carrière fut remplie par le travail, et si, deux fois, des honneurs académiques en varièrent la sage uniformité, on peut croire que Sainte-

Palaye les attendit et ne les poursuivit pas. Les biographes disent que ses derniers moments s'écoulèrent dans une profonde tristesse, et l'on conçoit aisément que l'écrivain qui avait passé près d'un siècle à méditer sur les mœurs des âges d'innocence et de loyauté n'ait pas vu la société moderne sans quelque mélange d'amertume.

Il avait les ans de Nestor, et, à meilleur droit que Nestor, il pouvait se flatter d'avoir vécu parmi de meilleures générations d'hommes, car toutes les générations antérieures lui appartenaient.

L'éloge de la Curne de Sainte-Palaye est dans son ouvrage, où l'homme consciencieux se révèle aussi souvent que l'homme instruit. Les *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, dont nous donnons une nouvelle édition, sont remarquables par l'exactitude des faits, la simplicité élégante du style et un intérêt que la discussion ne détruit pas. Cet ouvrage parut d'abord en deux volumes in-12, en 1759. Mais en 1781, bien peu de temps avant sa mort, Sainte-Palaye y ajouta un troisième volume qui contenait, avec ses mémoires sur la chasse, le poëme du vœu du Héron, la vie de Mauny et plusieurs autres fragments précieux pour l'histoire du moyen âge. Notre travail s'est réduit à placer ces divers morceaux dans un ordre qui nous a paru plus convenable. Nous avons d'ailleurs religieusement respecté le travail de Sainte-Palaye; quelques notes seulement expliquent ce que le texte nous a paru offrir d'inexact ou de défectueux.

Il n'est aucune institution qui ne doive son origine à des besoins sociaux, et qui ne touche par quelques points à l'organisation d'un État ; mais les institutions politiques ou religieuses n'ont une application spontanée et ne sont soumises à des conditions et à des règles légales que parmi les nations qui commencent ou qui finissent une civilisation. Ainsi la chevalerie explique le moyen âge ; elle en est à la fois l'expression et l'image, comme elle est le résultat de la féodalité, sans que pour cela l'origine de cette législation guerrière soit liée à des monuments authentiques, sans que pour

cela il nous soit possible aujourd'hui d'établir, d'après des bases historiques, ses formes originelles, et de suivre dans leur état primitif ses développements et ses progrès.

Là où la raison ne trouve point de preuves positives, l'esprit et l'imagination ont le droit d'intervenir. Leurs suppositions, cessant d'être systématiques et hasardées, peuvent conduire à la découverte de la vérité. L'apologue fut la législation, la morale et la mystérieuse histoire des premiers peuples.

Vers le milieu du x^e siècle, quelques nobles pauvres, unis par la nécessité d'une légitime défense, épouvantés des excès que devait entraîner la multiplicité des pouvoirs souverains, prennent en pitié la misère et les larmes du peuple. Ils se touchent réciproquement dans la main en invoquant Dieu et saint Georges, puis se vouent à la défense des opprimés, et placent le faible sous la protection de leur épée. Simples dans leurs habits, austères dans leurs mœurs, humbles après la victoire, fermes et stoïques dans l'infortune, ils se créent en peu de temps une immense renommée. La reconnaissance populaire, dans sa joie naïve et crédule, se nourrit des merveilleux récits de leurs faits d'armes; elle exalte leur valeur et unit, dans sa prière, ses généreux libérateurs avec les puissances du ciel. Il est si naturel au malheur de diviniser ceux qui le consolent!

Dans ces vieux temps, comme la force était un droit, il fallait bien que le courage fût une vertu. Ces hommes à qui l'on donna, dans la suite, le nom de chevaliers, le portèrent au plus haut degré.

La lâcheté fut punie parmi eux comme un forfait impardonnable, et c'en est un en effet que de refuser un appui à l'opprimé; ils eurent le mensonge en horreur, ils flétrirent le manque de foi et la perfidie, et les législateurs les plus célèbres de l'antiquité n'ont rien de comparable à leurs statuts.

Cette ligue de guerriers se maintint pendant plus d'un siècle dans toute sa simplicité primitive, parce que les cir-

constances au milieu desquelles elle était née ne changèrent que lentement ; mais, lorsqu'un grand mouvement politique et religieux annonça les révolutions qui allaient s'opérer dans l'esprit humain, la chevalerie prit une forme légale et un rang parmi les institutions.

Les croisades et l'émancipation des communes, qui marquèrent l'apogée du gouvernement féodal, sont les deux événements qui ont le plus contribué à le détruire. La chevalerie en tira aussi son plus grand éclat ; mais elle y perdit bientôt sa vertueuse indépendance, sa simplicité et ses mœurs.

Les rois sentirent les premiers tout le parti qu'ils pouvaient tirer d'une association armée qui tiendrait le milieu entre la couronne et les puissants vassaux qui en usurpaient toutes les prérogatives. Dès lors les rois firent des chevaliers et les lièrent à eux par toutes les formes usitées pour l'investiture féodale ; mais le caractère particulier de ces temps reculés, c'était l'orgueil des priviléges, et la couronne ne pouvait en créer aucun sans que la noblesse ne s'arrogeât la même faculté. Les possesseurs des grands fiefs s'empressèrent d'imiter les rois : non-seulement ils s'attribuèrent le droit de faire des chevaliers ; mais ce titre, cher à la reconnaissance de la nation, devint pour eux une prérogative héréditaire. Cet envahissement ne s'arrêta pas là ; les seigneurs imitèrent leurs suzerains, et la chevalerie, perdant son ancienne unité, ne fut plus qu'une distinction honorable dont les principes eurent longtemps encore une heureuse influence sur le sort des peuples.

Tel est le système dont Sainte-Palaye a accompli les preuves dans son ouvrage. Ce système n'était pas cependant dans sa pensée ; mais il résulte évidemment de l'ensemble de son travail et de ses recherches.

Les écrivains du moyen âge, entraînés par le cours des idées de leur époque, ne nous ont rien laissé de satisfaisant sur l'origine de la chevalerie. Les fabliaux et les romans en

rimes ne contiennent aucune assertion historique dont nous puissions profiter. Cette littérature sans critique et sans philosophie, comme toutes les littératures naissantes, n'avait d'autres domaines que ceux de l'imagination et du sentiment, et les convenances du goût ne venaient pas encore rectifier ses bizarres exagérations. Quelques souvenirs confus de l'ancienne civilisation ne s'offraient à la pensée des écrivains de ce temps que pour augmenter les contradictions et les anachronismes qui se font remarquer dans leurs ouvrages. Ils ne conservaient qu'une idée vague du passé, et manquaient de toute prévision de l'avenir, parce qu'il en est de la jeunesse des nations comme de la jeunesse de la vie ; fière de sa force, elle n'en devine pas le déclin, et ne voit dans les temps qui se succèdent, hélas ! sans se ressembler, que l'éternel prolongement du temps qu'elle embrasse.

Quand nous plaignons les peuples soumis au droit féodal, nous ne faisons pas attention qu'ils ne concevaient pas l'existence d'un autre droit public. Il est probable que les traditions de la chevalerie étaient très-modernes au XII^e siècle; l'ignorance de ceux qui se les approprièrent ne permet pas d'en tirer aucune lumière utile. On trouve cependant dans les romans et dans les chroniques la preuve du profond respect qu'inspirait le rang de chevalier, et une image fidèle des mœurs naïves et imposantes de l'époque.

Au XVI^e siècle on écrivit d'après ces matériaux imparfaits, et le fatras encore mal débrouillé des chroniqueurs et des romanciers précédents devint la partie essentielle de l'histoire. A cette époque, on poussa jusqu'à l'extravagance la recherche des origines ; on fit abus de la science et de l'érudition, mais il n'y avait alors dans la littérature ni un goût sûr, ni un véritable discernement, tant il est vrai que les commencements de la civilisation ressemblent à sa caducité, et que les sociétés ont deux enfances comme les hommes : celle du berceau où elles apprennent lentement la vie, et celle qui arrive avec la décrépitude et qui précède la mort.

Le XVII^e siècle ne marcha pas dans une voie plus heureuse. La civilisation énergique du moyen âge n'existait plus. La civilisation élégante et perfectionnée du grand règne n'existait pas encore. Alors la ruine totale du gouvernement féodal fit disparaître tout ce qui était resté de l'ancienne chevalerie dans les mœurs de la cour et de la noblesse. Ce qui est digne de remarque, c'est que les libertés des communes et les priviléges des provinces disparurent en même temps que la puissance seigneuriale. L'aristocratie est, dans les monarchies, le boulevard des intérêts populaires. Comme on ne pouvait plus réclamer de droits, on s'attacha aux distinctions, et la noblesse, soumise au trône sans acception de droits spéciaux, sans priviléges, sans exceptions, ne s'occupa plus de son ancienne grandeur que pour y trouver des titres à la considération publique et à des honneurs d'étiquette, qui devinrent ses seuls avantages. Ce fut l'époque des généalogies et des histoires particulières, où l'orgueil se nourrissait de vains souvenirs, indemnités frivoles de ses illustrations effacées. A compter de ce moment, l'institution de la noblesse chevaleresque ne vécut que dans les livres. Il ne resta de ce vieux rempart des libertés publiques que des noms éteints dans l'oisiveté des cours et des blasons sans gloire. Les insignes, les devises et les couleurs avaient perdu leur éclat en tombant, du champ des écus et de la bannière des hommes d'armes, sur les panneaux des carrosses et la livrée des valets.

Depuis ce temps, la littérature française cessa tout à coup d'être nationale; la langue épurée se prêta merveilleusement à l'imitation des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Les souvenirs de la France moururent, et le ridicule se joua, comme c'est l'usage chez nous, de ces épées qui ne pouvaient blesser et de ces boucliers qui ne protégeaient plus rien.

CHARLES NODIER.

---

# LES ÉMOTIONS D'UN BIBLIOPHILE.

Au directeur,

Il était sept heures : j'arrivais plein de recueillement à la salle de la rue des Bons-Enfants. Au dehors le temps était horrible : pluie à seaux ; un vent à ne pas tenir son parapluie. Il m'avait donc fallu de bien puissantes raisons pour quitter le coin de mon feu. C'est qu'aussi ce soir-là devait être adjugé un de ces volumes que les bibliophiles marquent pendant trente ans d'un soupir dans les *desiderata* de leurs catalogues ; un de ces volumes qu'on espère toujours, tout en désespérant de les rencontrer, et qu'on redoute néanmoins, tant on se sent capable de faire pour eux les dernières folies.

La collection dont il faisait partie était une des plus belles qu'on ait vues passer dans les ventes, nombreuse en livres rares et composée d'exemplaires en riches reliures et en belles conditions. Aussi avions-nous ce soir-là ce qui s'appelle « une belle salle », des notabilités, des illustrations, les gros bonnets de la librairie, et même de la finance ! Grand sujet d'effroi pour un amateur modeste dont le budget ne pèse guère plus qu'une obole en regard des caisses de ces messieurs !

« Monsieur, » dit à mon côté une voix fortement timbrée d'accent britannique, « je n'ai pu me procurer le catalogue de la vente ; mais tantôt, à l'exposition, j'ai remarqué *un volume* qui me tient au cœur singulièrement. Voulez-vous bien me dire s'il doit se vendre aujourd'hui, et si j'ai encore longtemps à attendre ? C'est une Harangue de Gerson... » A ces mots, tout mon sang, comme disent les bonnes femmes, ne fit qu'un tour. Ce livre ! il était depuis six semaines im-

primé dans ma cervelle en caractères de feu ! C'était mon livre ! celui dont j'apportais la rançon dans ma poche, et que, moi aussi, le matin, à l'exposition, j'avais touché, manié, caressé, collationné page à page, un peu distrait, je l'avoue, par la crainte et par l'espoir.

Instinctivement je me levai de dessus ma chaise, en balbutiant je ne sais plus trop quoi : « Oui, monsieur, ce soir, tout à l'heure, dans un instant, » et je m'allai tapir à l'autre coin de la salle. J'achevais à peine d'éponger mon front et mes joues où ruisselait une sueur froide, que l'expert appelait d'une voix fière :

Numéro 89 ! *Harangue faite devant le roi Charles VI... par maître Jean Gerson*, etc., petit in-quarto gothique, maroquin bleu, filets, tranches dorées. — Bel exemplaire d'un livre rarissime, le seul connu et d'après lequel M. Brunet a fait la description dans son *Manuel* (eh ! je le sais bien !). Un beau volume (parbleu !). Pour commencer... deux cents francs.

— Deux cents francs ! dit à haute voix le crieur.

Moment de silence.

— Cent cinquante francs, hasardai-je timidement.

— *Doux* cents *frinques*, répondit derrière moi une voix aigre.

Je me retournai : c'était mon Anglais. Et un Anglais riche, je le savais !

— 210, — 220, — 230. — Les enchères couraient.

Arrivé à quatre cents francs, je me recueillis : j'avais déjà *dépassé mon prix*. Pourtant, en entendant la réplique de *quatre cent vingt*, je résolus de prendre un élan suprême :

— Quatre cent cinquante ! m'écriai-je.

— *Cinq cents francs*, reprit mon adversaire.

J'étais vaincu ; et c'est à travers les battements de mes artères que j'entendis adjuger le volume à M. *** de Londres, riche amateur, momentanément à Paris.

J'étais malade : mes jambes tremblaient sous moi ; j'avais besoin d'air. Machinalement je tentai de rompre les rangs

pressés qui m'obstruaient le passage. Comme j'atteignais la porte, une rumeur inattendue me fit tourner la tête.

L'Anglais s'était levé et interpellait l'expert, en gesticulant avec énergie. Le maudit, non, le regretté Gerson, passé de main en main, retournait au bureau. Qu'était-il arrivé ? Un silence profond succéda à cette petite émotion.

— Messieurs, dit enfin l'expert d'une voix grave, on nous fait remarquer que le numéro 89... n'est pas complet, comme nous l'avions cru. Il manque un feuillet au cahier B, qui en effet n'en a que cinq, au lieu de six ; et l'on sait que les feuillets de chaque cahier doivent toujours être en nombre pair. — Nous n'avons pas toujours le temps de collationner exactement chaque article. Tel qu'il est néanmoins, ce volume est encore un article de haute curiosité ; et nous espérons qu'il trouvera acquéreur sur la mise à prix de trois cents francs.

— Trois cents francs ! reprit le crieur ; à trois cents francs le volume, à trois cents francs, en veut-on ? — 250 ? 225 ? 200 francs ?

L'enchère descendit à 150, et le volume me fut adjugé pour cent cinquante et un francs !

Ce n'était pas une grande victoire, n'est-ce pas ? Sans doute, j'aurais mieux aimé payer le volume complet quatre cent cinquante francs, et même cinq cents ; car je n'étais pas au seuil de la salle que déjà je me reprochais ma lâcheté. Mais, bast ! c'était toujours cela. Il me restait d'ailleurs, pour me consoler, l'espoir un peu problématique, il est vrai, de compléter mon volume... Et puis enfin je l'avais ! Et, surtout, l'Anglais ne l'avait pas !

Rentré chez moi, je fis ce que doit faire tout bibliophile sérieux : je collationnai mon acquisition. Le *Manuel* de M. Brunet me donnait décidément tort. Le cahier B devait effectivement avoir six feuillets et n'en avait que cinq dans mon exemplaire. Mais, ô joie ! ô surprise ! ô illumination ! son voisin, *le feuillet* A, *en avait* SEPT !!! La défectuosité n'était qu'une transposition ! Aussitôt la fatigue, les émotions, le vent, la pluie,

tout fut oublié, et, avec le sang-froid du vainqueur, JE FIS MA CARTE, dont je vous adresse la transcription exacte :

« HARENGUE FAITE DEVANT LE ROY CHARLES SIXIÈME ET TOUT LE CONSEIL, CONTENANT LES REMONSTRANCES TOUCHANT LE GOUVERNEMENT DU ROY ET DU ROYAUME MOULT UTILE ET PROUFISTABLE FAIT PAR MAISTRE JEHAN GERSON DE PAR L'UNIVERSITÉ DE PARIS (*imprimé à Paris*), *M. Durand Gerlier* (sans date); in-4° goth. de 36 ff., mar. bleu, fil., tr. dor.

« Bel exemplaire d'une édition très-rare imprimée à Paris vers la fin du quinzième siècle. La marque et le nom de Gerlier sont sur le recto du titre; sur le verso, une figure en bois représente David pénitent. Le verso du 35e feuillet est occupé par une figure allégorique et théologique de la Trinité. Le recto du 36e feuillet est blanc; et sur le verso on lit l'explicit : *Cy finissent les remonstrances faictes au roy Charles sisièsme.*

« Ce discours célèbre fut prononcé en 1405, devant le roi, le Dauphin, le duc d'Orléans, les membres du conseil et d'autres seigneurs. Ce sont des remontrances sévères sur l'état misérable de la France, ayant pour cause les dissensions des princes et des grands. Gerson avait pris pour texte : *Vivat rex! Vive le roi!* L'orateur décrit alors les malheurs publics que déplore l'Université.

« Que voit-elle? Elle voit turbation partout, meschief « partout, tourment douloureux partout. Elle voit en plu- « sieurs lieux oppression crueuse du peuple; pour justice, « violence; pour miséricorde, rapine; pour protection, des- « truction; pour pasteurs, pilleurs; pour défendeurs, per- « sécuteurs. »

« Le discours de Gerson déplut au duc d'Orléans, qui en témoigna son mécontentement à l'Université et l'avertit du-

rement qu'elle ne devait point se mêler des affaires de l'État ; qu'en sa qualité de frère du roi, l'administration du royaume lui appartenait, pendant la maladie de Charles VI et la minorité du Dauphin.

« Cependant cette harangue était écrite en termes modérés et renfermait d'utiles maximes, ainsi que d'excellents conseils pour le gouvernement et la conduite des conseillers de la couronne. On y trouve, en outre, une assez grande quantité de proverbes, tels que ceux-ci : *Qui commun sert, nul ne s'en paye ; et s'il mesprent, chacun l'abaye.* — *Qui de tout se taist, de tout a paix.* — *Laisse aller*, etc.

« Nous citerons encore un passage curieux pour le costume du temps. Dans une *considération* sur la mollesse des chevaliers, l'auteur dit : « Si la robbe trayne deux pieds par terre, « si les manches sont larges à dextre et à senestre, et les « poulaynes de demi-pied de long, que profitera tout cecy « pour poursuir vigoreusement les ennemis ? »

---

Comme j'achevais, deux heures sonnaient à ma pendule, je m'endormis du sommeil des propriétaires et des victorieux. Je n'aurais pas donné ma soirée pour mille francs. Quant à mon Gerson, nous verrons, moyennant cette indication, de quel prix vous le payerez à ma vente.

Agréez, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

---

# MADAME DE POMPADOUR

## A-T-ELLE ÉTÉ CRÉÉE DUCHESSE?

A Monsieur le Directeur du *Bulletin du Bibliophile.*

Tel est le titre d'un article inséré dans le *Bulletin* du mois d'octobre dernier. L'auteur conclut pour l'affirmative et cite à l'appui de son opinion un *brevet en faveur de M^me^ la marquise de Pompadour,* déposé aux archives de l'Empire et ainsi conçu :

« Aujourd'huy, 12 octobre 1752, le roy étant à Fontainebleau, voulant donner des marques de considération particulière, et de l'estime que Sa Majesté fait de la personne de la dame marquise de Pompadour, en luy accordant un rang qui la distingue des autres dames de la cour, Sa Majesté veut qu'elle jouisse pendant sa vie des mêmes honneurs, rangs, préséances, et autres avantages dont les duchesses jouissent, m'ayant Sa Majesté commandé d'en expédier le présent brevet, etc. »

Je suis d'avis que ce brevet prouve justement le contraire de ce qu'on a voulu démontrer. Jeanne-Antoinette Poisson, née en 1722 et mariée à Lenormand d'Etioles, fut créée marquise de Pompadour, par *lettres patentes* de 1746. Dès lors, elle était légalement marquise ; car les titres ne pouvaient s'acquérir que par lettres patentes. « Les ducs non vérifiés, que l'usage appelle mal à propos *à brevet*, n'ont pas de brevet, dit Saint-Simon, mais, comme les autres, des lettres patentes qui ne sont pas vérifiées, et qui par conséquent n'opèrent rien de successif. »

Au surplus, le brevet de 1752 ne se prête à aucune interprétation équivoque. Les termes en sont précis : « Le roy voulant donner des marques de considération particulière... à la dame marquise de Pompadour, veut qu'elle jouisse pendant sa vie des mêmes honneurs... dont les duchesses

jouissent. » Le roi conférait seulement à Mme de Pompadour les honneurs de la cour, dont jouissaient les duchesses. S'il avait voulu la créer *duchesse*, il aurait signé des lettres patentes, et non pas un brevet, expédié par un secrétaire d'Etat, dans lequel aucune phrase ne fait allusion à une collation de titre.

Il est incontestable que la marquise de Pompadour n'a jamais été qualifiée duchesse, ni pendant sa vie ni après sa mort. Les biographes rapportent que le Dauphin, ne pouvant se dispenser de donner l'accolade à la marquise de Pompadour, lorsqu'en 1752 *elle obtint le tabouret et les honneurs de duchesse*, fit un geste outrageant de répugnance. Mme de Pompadour mourut à Versailles, le 15 avril 1764; lorsqu'on transporta son corps à Paris, Louis XV, en voyant passer le convoi par une journée pluvieuse, se contenta de dire : « Madame *la marquise* aura aujourd'hui un mauvais temps pour son voyage. » Elle fut inhumée sans pompe dans l'église des capucines de la place Vendôme. Le religieux chargé de prononcer l'allocution qui précéda l'inhumation commença ainsi : « Je reçois le corps de très-haute et très-puissante dame, Mme *la marquise* de Pompadour, dame du palais de la reine. » Enfin, Hérissant publia en 1765 le « Catalogue de la bibliothèque de feu *la marquise* de Pompadour, dame du palais de la reine. » Si Mme de Pompadour avait été réellement *duchesse*, Louis XV ne lui aurait pas refusé ce titre, en lui adressant ses derniers et singuliers adieux. L'aumônier des capucines de la place Vendôme, en recevant officiellement la dépouille mortelle de Mme de Pompadour, et le libraire Hérissant, qui rédigeait le catalogue de la bibliothèque de cette dame, sous les yeux de son frère et héritier, le marquis de Marigny, ne pouvaient commettre la grave inconvenance de lui attribuer le titre de *marquise*, dès qu'elle aurait eu un droit légal à celui de duchesse.

De tous ces faits, il faut conclure que la marquise de Pompadour n'a pas été créée duchesse.

AP. BRIQUET.

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

Défense de Pascal et accessoirement de Newton, Galilée, Montesquieu, etc., par M. P. Faugère. *Paris, Hachette et Cie;* in-4° de 116 pages, avec de nombreux *fac-simile*.

Il faut bien que le Bulletin dise son mot sur cette controverse, qui, depuis plus d'un an, fait tant de bruit dans le monde littéraire et savant. M. Faugère plaide sa cause en érudit et en homme bien élevé. Il a su conserver dans la discussion un calme, nous dirions volontiers une placidité très-méritoire, en présence de mauvaises raisons débitées avec un regrettable emportement. Les arguments irréfragables surabondent dans cette « défense », et encore l'auteur n'a pas dit tout ce qu'il aurait pu dire. Parmi ses preuves les plus fortes, nous recommandons la reproduction systématique, par le faussaire, de la *petite signature* de Pascal, reconnue aujourd'hui apocryphe, celle d'un passage des notes de Thomas sur un Eloge de Descartes, effrontément attribué à Pascal, et les néologismes dont fourmillent ces lettres prétendues, par exemple celui de *mystification*, qui ne fut inventé qu'au dix-huitième siècle pour caractériser les tours joués à Poinsinet. Nous citerons encore la lettre de Mme Périer, dans laquelle il est question des pensées les plus *saillantes* de son frère, et les vers de mirliton mis sur le compte de Jacqueline Pascal (p. 90). Dans cette étonnante collection, qui déjà monte à deux mille pièces en attendant la suite, on remarque des lettres autographes que Louis XIV aurait adressées aux savants qu'il pensionnait, sans doute à l'imitation de la fameuse lettre de Bonaparte à l'astronome Orioli! Le vrai Louis XIV ne prodiguait pas ainsi sa grosse écriture; il la réservait pour des circonstances plus graves, par exemple pour régler l'ornementation de la volière de Mme de Montespan à Saint-Germain, comme on peut le voir dans l'intéressant volume de M. Clément.

Quoique l'authenticité de ces étranges épîtres rencontre encore çà et là quelques défenseurs, *rari nantes*, aujourd'hui l'affaire est entendue ; l'on ne s'occupe plus guère que de rechercher quel pourrait être l'auteur de pareils faux. Des personnes graves croient distinguer dans cette affaire la trace d'une spéculation criminelle machinée de longue main, et à laquelle se mêlerait aujourd'hui l'accomplissement d'une vengeance. Quoi qu'il en soit, il restera de tout ceci le souvenir d'une gigantesque mystification. Jamais peut-être il ne se rencontre une plus triomphante application de ce mot, placé d'une façon si incongrue sous la plume de Pascal.

La *Défense* de M. Faugère se recommande encore aux amateurs par une exécution typographique très-soignée, mérite trop rare dans les publications modernes de tout genre, et par la beauté des *fac-simile*.

B^on^ Ernouf.

---

Madame de Montespan et Louis XIV, par P. Clément, de l'Institut. *Paris, Didier et C^ie^*; in-8° de 467 pages, avec Préface de VII pages.

Voici enfin un livre, un vrai livre, vraiment fait de main d'ouvrier, *rara avis in terris!* On voit revivre dans ces pages, où l'érudition s'allie au sentiment dramatique, « cette maîtresse superbe et charmante, pleine de caprices, gaie, colère, amusante et insupportable, superstitieuse, bienfaisante, spirituelle entre toutes, emportant la pièce, pleurant à propos et adorable dans les larmes. » (P. 212.) Personne n'avait encore décrit d'une manière plus impartiale, plus complète, la lutte sourde et acharnée des deux célèbres rivales, l'altière marquise et la veuve dévote et ambitieuse de Scarron. Les préférences de l'auteur sont pour M^me^ de Montespan, nature violente, mais, jusque dans ses égarements, supérieure à l'autre par la sincérité. Ce jugement, qui nous paraît équitable, rencontrera pourtant des contradicteurs. Un souvenir défendra toujours Françoise d'Aubigné devant la postérité; elle a vengé la Vallière! M. Clément est de ceux qui inclineraient à douter du passé irréprochable de la veuve Scarron, avant qu'elle fût devenue M^me^ de Maintenon ou de *Maintenant*, comme l'appelaient ses ennemis. La fameuse lettre de Ninon et quelques autres indis-

crétions contemporaines sembleraient indiquer en effet que les griffes auraient poussé assez tard à cette vertu sévère.

Le vif intérêt du récit de M. Clément est encore rehaussé par des pièces justificatives en grande partie inédites et d'un excellent choix. Parmi les plus curieuses, on remarque : les lettres, peu communes et trop peu connues, de Mme de Montespan; celles de l'abbesse de Fontevrault, sa sœur, moins brillante, mais plus charmante qu'elle; la sentence intervenue dans le procès en séparation de corps de la marquise de Montespan contre son mari, procès dans lequel le roi lui-même se fit solliciteur; les ordres donnés par Louis XIV pour l'installation et la décoration du château de Clagny, l'une des résidences de la marquise, dont le coût dépassa deux millions! Ce siècle a un prestige auquel ses plus violents détracteurs ne peuvent pas toujours se soustraire. Pourtant plusieurs des pièces trop authentiques citées par M. Clément attestent chez plus d'un haut personnage, à commencer par le roi lui-même, une déplorable oblitération du sens moral. Mme de Montespan, l'épouse la plus adultère de France, obtenant en conséquence contre son mari des dommages et intérêts, pour la garantie desquels elle faisait saisir ses meubles, tel était le spectacle que donnait à la France une prétendue *justice*, esclave du despotisme.

Un document des plus intéressants est l'inventaire du mobilier du château d'Oiron, où mourut Mme de Montespan. Certains détails de cet ameublement en disent plus que bien des livres sur les habitudes de la défunte, sur les réminiscences mondaines qu'elle ne pouvait et n'aurait peut-être pas voulu bannir, malgré ses pratiques de dévotion. La pièce la plus somptueuse du château était *la chambre du roi*, sanctuaire consacré au souvenir inéluctable du passé. Dans celle de la marquise, on comptait quatre portraits de Louis XIV, un seul de Notre-Seigneur, lequel avait, comme on voit, affaire à forte partie; — plus un ours et un chameau de terre cuite, singulier assortiment! La bibliothèque, peu nombreuse, se composait d'une trentaine de volumes, la plus grande partie de dévotion (*Vie de Jésus-Christ* en 4 tomes, *Confessions et Sentences de saint Augustin*, *Motifs de conversion*, etc.), et les autres de médecine, « le tout couvert de veau (maroquin?) rouge, aux armes de la marquise ». Il y avait aussi, dans la salle basse, « un livre intitulé *Office ou pratique de dévotion de l'année* 1680. Sur la couverture, par dedans, sont les armes de madite dame, enrichies de plaques

d'or et diamants fins, la couverture de chagrin avec des agrafes d'or. » Dans le garde-meuble se trouvaient quelques livres d'histoire, comme *la Vie du duc d'Épernon;* puis encore trois portraits du roi, un verre de cristal avec sa couverture, représentant la figure du roi (ouvrage d'industrie très-rare) et un buste de la figure du roi, modelé et couché, d'argent avec les cheveux d'or. Enfin on trouva dans des armoires plusieurs pièces entières, et quantité de corsets, de jupes et de manteaux des étoffes les plus riches, de brocart d'or, moire, damas, satin, velours, taffetas, vingt-quatre livres de dentelles or et argent, etc. : c'était tout l'arsenal profane de la beauté, de la puissance évanouies. Cette conservation si soigneuse de toutes les toilettes qui lui avaient valu de longs triomphes d'amour et d'orgueil dit assez que le regret du passé n'était pas éteint dans ce cœur. Il y avait loin d'une telle pénitence à celle de la sœur Louise de la Miséricorde, et c'est avec raison que M. Clément proclame l'altière Montespan indigne, après tout, « d'être comparée à l'amante désintéressée et passionnée des premiers temps, à l'humble violette qu'elle avait jadis si cruellement piétinée. »

B^on^ Ernouf.

---

Madame Deshoulières emprisonnée au château de Vilvorde par ordre du prince de Condé, son évasion de cette forteresse; notice historique, accompagnée de pièces justificatives, par L. Galesloot, chef de section aux archives du royaume. *Bruxelles*, *Arnold;* in-12 carré, 67 pages, avec la vue du château de Vilvorde.

Ce petit mémoire, appuyé de pièces authentiques tirées des archives de Bruxelles, rectifie un passage des biographies de M^me^ Deshoulières. Ce n'est point, comme on l'a dit, par suite d'une aventure galante, ni, comme le prétend l'éloge imprimé en tête de l'édition de 1747, pour avoir importuné la cour d'Espagne de réclamations d'un arriéré de solde de son mari, que M^me^ Deshoulières fut enfermée au fort de Vilvorde, mais bien pour une cause toute politique. Deshoulières, major de Rocroi pour le prince de Condé (1656), prévoyant la fin de la Fronde et désireux de profiter de l'amnistie promise par le roi de France à ceux de ses sujets qui avaient servi contre lui, aurait négocié avec Mazarin de la reddi-

tion de la place. Ses correspondances avec le ministre auraient été surprises; et c'est par suite de cette infidélité qu'il fut, sur l'ordre de Condé, enfermé au fort de Vilvorde, où sa femme le suivit. Ils y restèrent huit mois, du 16 janvier 1657 au 31 août, où ils s'évadèrent avec l'aide d'un autre prisonnier, et gagnèrent Paris.

Le mémoire cite des détails intéressants de cette évasion, de la fuite et du procès fait au gouverneur de la forteresse, le lieutenant colonel le Comte, qui fut soupçonné de négligence, sinon de connivence avec les prisonniers.

Ceux qui pensent que rien n'est indifférent quand il s'agit de vérité historique sauront gré à M. Galesloot de ses révélations, et ne regretteront pas le roman imaginé par l'auteur de l'Éloge de 1747, qui nous représente Mme Deshoulières emprisonnée pour cause de dévouement conjugal et sauvée à main armée par son époux.

Les détails qui nous sont donnés sur le séjour d'Antoinette de la Garde dans les Pays-Bas permettront d'espérer l'explication d'une énigme qui nous a souvent inquiété en lisant dans les œuvres du poëte cette chanson bachique qui contraste si crûment avec l'*Idylle des Moutons* :

Ah ! que chez le colonel Stoup
La débauche est charmante !
On y mange, on y boit beaucoup ;
On y rit, on y chante...
. . . . . .
Fi de ces esprits délicats
Qui, prenant tout à gauche,
Voudraient bannir de nos repas
Certains airs de débauche !....

Cela se chantait sur l'air *Jean de Vert*. Peut-être allons-nous savoir bientôt qui était ce colonel Stoup, qui traitait si gaiement ses amis.

CH. A.

---

HISTOIRE DES BELGES A LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, par Ad. Borgnet, 2me édit. *Bruxelles et Paris*, *Lacroix et Ce*.

Cette deuxième édition, qui constitue en quelque sorte un livre nouveau, est le dernier résultat d'une consciencieuse élaboration,

qui remonte à plus de trente années. « Les conquêtes de l'industrie, dit avec raison M. Borgnet, ne sont pas encore parvenues à alléger le labeur de l'historien. » Le premier canevas de son ouvrage parut, en 1834, sous le titre de *Lettres sur la révolution brabançonne*. Le succès obtenu par ce premier essai encouragea l'auteur à développer son sujet dans une série d'articles qui furent publiés par la *Revue belge* de Liége et par la *Revue nationale* de Bruxelles. Ce nouveau travail, remanié et augmenté à son tour, devint la première édition de l'*Histoire des Belges*, qui parut en 1844. La deuxième contient un grand nombre de rectifications et de documents nouveaux, principalement en ce qui concerne le pays de Liége. Telle était l'abondance de ces matériaux, fruit des plus récentes investigations de l'auteur, qu'il s'est décidé à supprimer dans cette édition un certain nombre de pièces qui avaient trouvé place dans la première, et qui lui ont paru d'un intérêt moindre ou purement local, comparativement à ses dernières découvertes. Il s'est donc contenté d'indiquer le sujet de ces pièces, en renvoyant pour leur contenu à l'édition précédente. Ainsi les deux éditions se complètent l'une par l'autre et conservent chacune leur valeur. Ce mode de procéder nous a paru à la fois original et judicieux. Il est certain que bien des renseignements locaux n'ont pas besoin d'être imprimés plus d'une fois, et que leur accumulation avec des documents d'une importance plus générale rend plus pénible la lecture d'un ouvrage historique.

Ce travail, œuvre de profonde érudition, contient des détails du plus grand intérêt, non-seulement sur la révolution du Brabant, mais sur la Révolution française, l'invasion et la réunion de la Belgique. M. Borgnet a consulté une foule de publications contemporaines : brochures, journaux, pamphlets, placards, pour la plupart d'une rareté insigne, de nombreux documents manuscrits, dont plusieurs d'une haute importance, comme le *Journal des troubles* de Gérard, les procès-verbaux des sociétés populaires, des lettres inédites de personnages qui ont joué un rôle important dans ces événements, Brissot, Lebrun, Danton, etc. Plusieurs de ces pièces, imprimées ou manuscrites, rectifient sous plusieurs rapports les ouvrages antérieurement publiés, et notamment les *Mémoires* de Dumouriez, qui s'est trompé plus ou moins volontairement en bien des choses.

Pour l'agrément des bibliophiles, et aussi pour donner une

juste idée du consciencieux travail de M. Borgnet, nous croyons devoir citer quelques-uns de ces documents, tant manuscrits qu'imprimés rarissimes, dont il a fait usage dans cette histoire.

*Recueil* de Feller (Événements de 1787, 88, 89, 90, dix-huit volumes manuscrits).

*Lettres d'un chanoine pénitencier*, par le P. Dudoyart, jésuite, 1786.

*Réclamations des États de Brabant*, in-4° de 600 pages.

*Mémoires des droits du peuple brabançon*, par M. H.-C.-N. Van der Noot (23 avril 1787), in-8° de 80 pages.

*Essai sur l'administration de S. Exc. le comte de Mercy, suivi de pièces justificatives* (1788).

*Fragments* pour servir à l'Histoire des Pays-Bas, par le comte de Trauttmannsdorff. *Amsterdam*, 1792, in-8° de 192 pages (œuvre très-importante d'un personnage considérable, mêlé aux événements).

Livre noir du pays et comté de Hainaut (manuscrit).

Mémoire pour feu S. Exc. le comte d'Alton (par Jaubert). Ce livre a eu deux éditions, l'une in-4°, l'autre en deux volumes in-8°. Le manuscrit avait été remis au rédacteur du *Journal général de l'Europe* (Lebrun-Tondu, celui-là même qui devint ministre des affaires étrangères en France après le 10 août, et qui fut l'une des victimes du 31 mai). Lebrun, alors journaliste famélique, avait proposé d'abord au gouverneur des Pays-Bas (Trauttmannsdorff) d'acheter cet ouvrage qui contenait des choses compromettantes pour l'Autriche.

Mémoire historique pour Van der Mersch, 3 vol.

Relation exacte de la prise de Bruxelles par ses habitants (brochure de 16 pages in-8°), 1789.

Considérations impartiales sur la position actuelle du Brabant, in-8° de 46 pages. — Essai d'institutions politiques (id.) 8 pages, — 1790.

*Journal des troubles des Pays-Bas en* 1790, par Gérard, ancien secrétaire perpétuel de l'académie de Bruxelles. Ce manuscrit, qui ne forme pas moins de sept volumes in-quarto, se trouve à la bibliothèque de Bourgogne. L'auteur consignait jour par jour tous les faits intéressants qui lui parvenaient. M. Borgnet a fait de nombreux emprunts à cet ouvrage important.

Relation exacte de ce qui s'est passé à Bruxelles dans les jour-

nées des 16 et 17 mars 1790. Brochure in-8° de 40 pages (dans le sens aristocratique).

Abrégé historique, et *Naerdere aenmarkingen*, etc., deux ouvrages du célèbre Vonck, le chef du parti démocratique et l'adversaire de Van der Noot dans cette première révolution. Suivant M. Borgnet, l'ouvrage flamand est de beaucoup le plus important.

Mémoires militaires sur la campagne de 1790 (par Vilain XIIII).

Documents politiques et diplomatiques, publiés par M. Gachard.

Le *Vrai Brabançon* (journal aristocratique des plus violents).

Bassenge de Liége à *Publicola* Chaussard (Paris, an II, in-8° de 191 pages). A ce seul nom de Publicola, on devine aisément la date du volume.

Exposé fidèle des raisons qui ont retardé l'exécution de la sentence impériale de Wetzlar (Révolution liégeoise).

Essai sur l'administration de S. Exc. le comte de Mercy, suivi de l'Exposé historique de la situation, au mois de décembre 1791.

Exposé historique de la situation, au mois de décembre 1791. Brochure in-8° de 123 pages, très-importante.

Mémoire sur le rétablissement des jésuites, par Villegas, brochure de 48 pages.

Deux relations (l'une française, l'autre flamande) de l'émeute du 24 février 1791 à Bruxelles (émeute tolérée, sinon provoquée par l'Autriche contre le parti aristocratique).

Correspondance de Vonck. — Recueil d'environ 500 pièces manuscrites, contenant la correspondance de Vonck avec ses amis politiques. Elle se trouve, ainsi que le *Journal des troubles*, à la bibliothèque de Bourgogne.

Observations sur la constitution primitive des États, broch. démocratique, de 184 pages in-8°, signée *Peringo* et *Motoulle*, secrétaires des amis du bien public. Cette brochure est du 18 avril 1791, époque à laquelle les *vonckistes* faisaient cause commune avec l'Autriche en haine de l'aristocratie nationale, ce qui fait peu d'honneur à leur sagacité.

Trois brochures (dans le sens aristocratique) de 58, 90 et 21 pages, en réponse aux précédentes observations des (soi-disant) amis du bien public.

Lettre aux États, par Sandelin (démoc.); 40 pages in-8°.

Lettre respectueuse aux États, in-8°, 12 pages (arist.).

La Pure Vérité, et Mémoire préalable au Père éternel, par Th. Arlet, 16 pages, in-8°. (Arlet était une espèce de fou, comme l'indique assez le titre de son pamphlet.)

Manifeste des Belges et Liégeois unis, 36 pièces in-8°. Paris, 1792 (par Lebrun, ou peut-être par Maret, depuis duc de Bassano).

Telle est la nomenclature, encore bien incomplète, des documents imprimés et manuscrits dont M. Borgnet a fait usage seulement pour son premier volume, qui s'arrête à l'invasion française. Il faudrait y joindre l'indication de nombreuses lettres particulières, de documents copiés aux Archives de l'État, de journaux belges et français, notamment de celui de Camille Desmoulins, etc. Disons, en finissant, que le travail de M. Borgnet porte l'empreinte d'un rare éclectisme. Il puise à toutes les sources, et fait en toute occasion les plus louables efforts pour démêler la vérité parmi les exagérations contradictoires des partis. Peut-être pourrait-on lui reprocher parfois un peu trop de sévérité pour la France, bien qu'il soit difficile d'être trop sévère pour certains actes de la France de 1793.

Baron Ernouf.

---

Les Origines de l'Opéra et le Ballet de la Reine (1581). Étude sur les danses, la musique, les orchestres et la mise en scène au seizième siècle, par L. Celler.

La plus grande partie de ce livre est consacrée à l'analyse d'un volume bien connu des bibliophiles, le *Ballet de la Reine* ou la *Circé* de Balthazarini de Beaujoyeulx, exécutée aux noces du duc de Joyeuse, dans la fameuse salle du Petit-Bourbon, où Molière donna plus tard des représentations. M. Celler voit avec raison dans le « ballet de la Reine » le premier essai franchement fait de l'alliance de la poésie, du ballet, des décors, des machines et de la musique, choses qui, à elles cinq, constituent notre opéra moderne. Le sujet de cette pièce est l'assaut en règle du palais de Circé, et la délivrance des « gentilshommes » qu'elle tient captifs par ses enchantements. L'auteur, violoniste très-habile pour son temps, était depuis 1577 en France auprès de la reine mère, qui en avait fait son valet de chambre. Aussi, dans l'épître dédicatoire adressée à Henri III, il fait de Catherine de Médicis « une Pallas qui a médeciné la France » avec le plus heureux succès. M. Celler demande si, par cette médication ingénieuse, il faut entendre la Saint-Barthélemy? Balthazarini prédit aussi à Henri III que son

nom vivra à jamais, « parfumé de réputation vertueuse », qu'il aura une nombreuse postérité, fera régner la paix et la félicité en France, toutes prophéties assez mal justifiées par l'événement.

La péroraison de cette épître est un des chefs-d'œuvre du genre. « Et comme les viandes délicieuses qu'une saison dénie à l'autre, ou dont un pays est avantagé sur les autres contrées voisines, par le moyen de la confiture se conservent et se transportent.... ainsi cette réfection d'esprit que vous avez trouvée plaisante, et qui ne croît point encore qu'au pays de votre obéissance, confite au sucre de votre bonne grâce, assaisonnée de votre consentement, et conservée dans la boîte de ce petit monument, puisse à toutes les autres nations donner à goûter du nectar et de l'ambroisie dont vous vous êtes repu, et avez rassasié les appétits de votre peuple.»

M. Celler a étudié à fond l'œuvre de Beaujoyeulx, et en fait bien ressortir la valeur artistique. Il donne aussi des détails intéressants sur les instruments en usage à cette époque, et sur les danses à la mode du temps des Valois, notamment la pavane, le branle et la volte. On sait que la reine Marguerite excellait particulièrement dans la volte, qui, n'étant rien moins qu'une « basse danse », lui donnait l'occasion de faire admirer ses jambes. Ce détail historique est attesté par Ronsard et surtout par Brantôme, témoin oculaire, et ouvrant de grands yeux en pareille occurrence.

Le titre exact du « petit monument » de la Circé est celui-ci : Balet comyque de la Royne, faict aux nopces de Monsieur le duc de Joyeuse et de Mademoyselle de Vaudemont sa sœur (sic), par Balthasar de Beaujoyeulx, valet de chambre du Roy et de la Royne sa mère. *A Paris, par Adrien le Roy, Ballard et Mamert Patisson, imprimeurs du Roy.* M. D. LXXXII. Le privilége, daté du 13 février de la même année, avait été accordé à J. Patin, peintre ordinaire du roi. C'est donc probablement lui qui a dessiné les gravures sur bois dont ce volume est orné. Il y a dix-huit petites gravures représentant les emblèmes offerts aux principaux assistants, et huit grands sujets, dont les plus remarquables sont « la salle de fête », très-curieuse pour les costumes, et les deux principales machines : « la fontaine de Glauque » et « le char de Minerve ». La marque de l'éditeur Adrien le Roy, très-finement exécutée, représente le Parnasse, avec Pégase prêt à s'envoler. Les exemplaires bien conservés du Ballet de la Royne se vendent déjà fort cher, comme on sait, en attendant qu'ils deviennent inabordables.

Baron Ernoul.

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

1868 et 1869. — *Écrire est un art.* — *Les poëtes.* — *Étrennes littéraires :* Sonnets et eaux-fortes. — *Nécrologie : Félix Bourquelot, M. Pierre Hédouin.*

L'an dernier, en inaugurant cette chronique, je passais condamnation sur l'année qui venait de s'écouler. En 1867 l'exposition universelle avait requis et confisqué toute l'activité intellectuelle et industrielle de la France. La librairie n'avait publié que des guides ; les écrivains n'avaient écrit que des articles ; les théâtres n'avaient joué que des revues ou des reprises. L'événement littéraire de l'année c'était, disions-nous, le *Paris-guide;* l'événement théâtral, la reprise de *Hernani.* C'était une nécessité ; Paris avait dû sortir de sa vie ordinaire, quitter ses habitudes et ses études, pour être tout à ses devoirs de salon et ne s'occuper que de ses hôtes.

Au moment où nous écrivions, Paris rentrait chez lui, dans son chez lui, veux-je dire, et, comme au retour d'une longue absence, rouvrait ses armoires, époussetait ses meubles et ses outils et se reprenait à ses besognes accoutumées en poussant le ouf ! du loisir reconquis et de l'habitude réintégrée. Paris s'est remis au travail : ce qu'il a fait, ce qu'a produit pendant cette année le Paris littéraire, nous vous l'avons dit, mois par mois, nous tenant autant que possible aux œuvres significatives, aux événements dignes de prendre date et capables, si l'on peut ainsi dire, de marquer la hauteur des efforts nobles et de la direction générale des esprits. Paris a joué *Paul Forestier*, d'Émile Augier ; il a publié le théâtre commenté d'Alexandre Dumas, le fils ; il a exposé par la voix de censeurs compétents le bilan littéraire des vingt-cinq dernières années. Paris enfin a rétabli sur la scène de Molière et de Regnard le *Mercadet*, d'Honoré de Balzac ; il a enterré M. Viennet et porté M. Ponsard au Panthéon.

Ce n'est pas notre faute si dans cette chronique des prouesses de la littérature le théâtre a pris plus de place que le livre. Les livres d'ailleurs, les vrais et les bons, ceux qui méritent vraiment l'attention des esprits sérieux, trouvent en tête de ce *Bulletin* dont nous n'écrivons que le post-scriptum un juge plein d'autorité et de bienveillance, qui parle des grands écrivains comme de ses pairs. Pour nous, engagé par le titre que nous avons adopté, qui cherchons moins à classer les œuvres de la littérature contemporaine qu'à en tracer l'histoire, nous prenons les événements là où ils se présentent, sur la scène comme dans les annonces de la librairie, à l'Académie comme dans le nécrologe.

Il est certain que c'est sur la scène que l'année qui vient de s'écouler a poussé ses plus grands efforts. Et c'est tout simple : le théâtre est le moyen le plus rapide et le plus direct de communication avec un public blasé, las, énervé, que la pensée fatigue et qui ne peut plus lire que des dialogues. Les plus vaillants ont peine à aller jusqu'au bout d'un feuilleton de journal ; comment digéreraient-ils un livre ? Un spectacle se présente de lui-même ; un comédien est un lecteur aux intonations variées qui soulagent l'oreille ; l'un distrait de l'autre, et réciproquement. Aussi le théâtre est-il aujourd'hui l'arène ambitionnée par tous les esprits imaginatifs et féconds, par le poëte, par le romancier, par tous ceux dont la vocation et le besoin sont de parler au cœur des foules, de le dominer et de l'émouvoir. Le malheur est que cette arène, devenue dans ces derniers temps trop *arène* vraiment, est actuellement difficile à exploiter avec les seules forces de l'imagination et de l'éloquence. Il y a là pour un bel esprit inventif et beau parleur de terribles concurrences : la gymnastique, la peinture, le diorama, la mécanique, la danse et... le reste. Quelle tirade n'est froide auprès d'un beau geste ? Quel beau mot ne pâlit auprès d'une belle pose donnée par un beau modèle ? Quel dialogue vaut un combat ? Et cependant on se lasse de tout, dit-on ; et tout s'épuise : la comédienne qui sait le mieux mourir sur la scène ne peut

aller jusqu'au bout de son rôle ; le danseur qui saute le plus haut ne peut rester en l'air ; le décorateur le plus réaliste ne peut bâtir des maisons sur un plancher, ni faire pousser des arbres sur la toile. Il faut bien, si loin qu'on ait pu aller dans le paradoxe industriel, en revenir à l'éternellement vrai, à l'éternellement possible, à l'illusion, à la convention, et remplacer le faux réel par le suggestif. Vous me montrez un arbre sur la scène : je le vois ; c'est un arbre. Mais deux minutes après je sais que ce n'en est pas un ; car, si cet arbre était un arbre, il ne serait pas là. Et puis, la belle affaire ! le beau miracle ! un arbre ! j'en verrai cent sur les quais ou sur les boulevards en sortant de chez vous. Laissez parler le poëte ; qu'il me ravisse, qu'il m'épouvante, me réjouisse ; qu'il fasse vibrer en moi les cordes mystérieuses de la sympathie, qu'il ouvre dans mon cerveau les cases de la foi et de l'illusion ; et dès lors tout ce qui l'entoure est entraîné dans le courant de la fiction : les manches à balais deviennent des arbres, les toiles barbouillées de vert ou de jaune des océans ou des palais. Et que m'importe ? c'est lui que j'entends, que j'écoute, c'est lui qui me persuade et qui m'emporte ; et, quand je crois ce qu'il me dit, comment ne croirais-je pas à ce qu'il voit ?

On ne peut pas toujours duper les yeux ; les yeux se blasent, et se blasent vite ; le cœur (malgré l'horreur que m'inspire ce mot vague et que je n'emploie ici que par convention et pour être plus vite compris), le cœur, l'esprit, sont toujours neufs, toujours prêts à être abusés et émus. C'est là le fonds véritable, éternel, sans cesse exploitable et renouvelé à chaque naissance d'homme. Oui, certes, un drame de Shakspeare joué devant des chandelles entre trois murs de papier gris, un opéra de Mozart chanté dans une grange, seront toujours d'un effet plus sûr et plus durable que les fantasmagories et les pyramides de comparses qui ont englouti la fortune de l'ancien directeur de la Porte-Saint-Martin.

D'honorables tentatives en ce sens ont été faites pendant

la dernière année. Un théâtre jusqu'alors inconnu et aussi éloigné de la rue de la Paix et du boulevard que les arènes de Nîmes a osé monté un drame, œuvre d'un des plus vigoureux inventeurs de la scène moderne, Félicien Mallefille, l'auteur de *Glenarvon* et des *Mères repenties;* et cette audace lui a réussi; Paris y est venu et s'y est plu, et ce théâtre obscur la veille a conquis sa place au soleil de la publicité parisienne.

Autre prodige, et de bien plus grande conséquence encore que le premier. Les décombres fumaient encore des palais de la *Biche-au-bois* et des Alhambras du *Pied-de-Mouton*, que la Porte-Saint-Martin transfigurée appelait à elle les saines passions du drame et de l'histoire. George Sand arrivait donnant la main à Paul Meurice, et à eux deux ils déroulaient sur ces planches déshonorées par des danses ignobles et par des exhibitions de chair humaine, non pas un épisode, mais tout le poëme concentré de ces luttes d'où est sortie notre ère moderne et qui sont notre hégire, à nous tous, Français du dix-neuvième siècle. La Révolution dans la Vendée, le passé aux prises avec le nouveau, le sujet et le lieu, certes, étaient bien choisis pour une action populaire. C'était parler aux enfants de leurs pères et rappeler à ce peuple longtemps ahuri sa noblesse de sang et d'armes; et par là-dessus le beau style, la parole grave et enflammée d'un grand romancier et d'un poëte. La transition pourtant a paru forte au public de la Porte-Saint-Martin. Il n'a dit ni oui, ni non; il a dit : Eh! eh! — Mais cet *eh! eh!* est de bon augure; et alors pourquoi s'arrêter en chemin?

Car enfin, il faut bien le dire, et voir clair une bonne fois dans ce malentendu perpétuel. Dans ces récriminations sans cesse allant du public aux auteurs, des auteurs au public et des directeurs à celui-ci et à ceux-là, qui donc a tort? qui donc a raison? A présent que l'expérience est faite et que l'on sait par un exemple fameux que le *truc* et la « cascade » n'enrichissent pas plus que l'esprit et le génie, qui doit-on accuser équitablement de la dépréciation de l'art dramatique?

Les auteurs disent : Nous faisons ce qu'on nous commande; prenez-vous-en aux directeurs. Les directeurs à leur tour : Le public a mauvais goût. Et le public de répondre aux uns et aux autres : Vous m'ennuyez. Le public, certes, a raison de se plaindre, si on l'ennuie. Les directeurs n'ont pas tort de s'occuper de leur caisse. Quant aux auteurs, ma foi! pourquoi, au lieu de subir la mode, ne la font-ils pas? Plus d'un parmi eux, et des plus huppés, qui se plaint d'être réduit au rôle de photographe et de montreur de phénomènes, et qui dans sa jeunesse rimait à cinq syllabes, n'a-t-il pas sur la conscience quelque explosion de mine ou quelque mer de glace?

Deux ou trois personnes qui me font l'honneur de me lire (et Dieu sait que mes prétentions ne vont pas plus loin) m'ont taxé de sévérité systématique et même d'antipathie à l'endroit des écrivains du temps présent. Ce qu'ils ont pris pour de la sévérité n'est que la vertueuse colère d'un philanthrope, non pas enragé, mais enrageant. Je n'ai méconnu aucune des qualités de la littérature contemporaine, ni la force, ni la verve, ni la fécondité, ni l'esprit; tout ce que je lui reproche, c'est de n'être pas une littérature, parce qu'elle n'*écrit* pas assez, autrement parce qu'elle ne prend pas assez de soin de bien écrire. A part un très-petit nombre de noms que je connais et que nous saluons à l'occasion, les littérateurs contemporains ont perdu l'habitude ou le goût de bien faire et de se contenter soi-même; à force d'allégories américaines, à force de comparaisons avec la vapeur, l'électricité, la reproduction instantanée, etc., etc., on leur a persuadé qu'en ne mettant plus ni points ni virgules, en supprimant les transitions et en pêchant les métaphores au hasard de la plume, ils entreraient plus immédiatement dans ce que les nigauds appellent « le courant du temps ».

Il y a dix ou douze ans déjà, le bon Gérard de Nerval, dans une de ses amusantes digressions, disait que la langue littéraire tendait de jour en jour à devenir pour nous quelque chose comme le sanscrit, et que nous entrions peu à peu

dans le règne du *prâcrit*, ou langue vulgaire, représentée par les divers argots des ateliers, des petits théâtres et des lazzi de portiers. La prophétie était ironique, non moins que celle de Cazotte dont nous reparlions le mois dernier. Se serait-elle réalisée? Et qu'y gagnerions-nous? Que ne perdrions-nous pas à changer en improvisation mécanique cet art noble et sacré, « le plus difficile de tous », a dit un jour Chateaubriand! Mais la méditation? prodigalité! Mais la postérité? infatuation! folie! Eh bien, non, non; laissez-nous cette dernière illusion, la foi au travail, et cette dernière consolation, la protestation contre la mort. Dût-on me traiter de réactionnaire, dût-on me jeter au nez le peu que je suis, j'en reste, j'ai ce courage, à l'affirmation de Chateaubriand: *écrire est un art*. Et c'est pourquoi j'aime les poëtes. Eux du moins, enfermés dans leur discipline infrangible, il leur faut, bon gré, mal gré, croire à l'art et s'y soumettre. Et justement voici qu'à l'occasion de cette nouvelle année, ils nous donnent les plus belles étrennes et les plus inattendues, j'ajoute et les plus consolantes. Il s'est fondé depuis quelque temps à Paris une librairie de poëtes; ne riez pas, de poëtes convaincus et hardis. Ne vous moquez pas d'eux, car ils ont bec et ongles et sont gens à rendre à leurs détracteurs coup pour coup et raillerie pour raillerie. Ne dédaignez pas leurs métaphores ni leur lyre; la lyre, symbolique et mystérieuse, est peut-être la dernière constellation qui nous reste à invoquer. Donc ils se sont réunis là, le ban et l'arrière-ban, ouvrant respectueusement leurs rangs à leurs maîtres et appelant à leurs côtés leurs confrères du pinceau et du burin. De ce concours il est résulté un beau livre, un in-quarto splendide imprimé sur papier sonore avec des caractères qu'eût avoués Garamond, et où les vers alternent avec les gravures. Ces eaux-fortes dont quelques-unes sont des chefs-d'œuvre, — il suffit de nommer Corot, Millet, Jong Kindt, Daubigny, Français, Émile Lévy, Braquemond, Seymour-Haden, Célestin Nanteuil, Gérôme, Édmond Hédouin, Leys, Claudius Popelin, Léopold Flameng, Manet,

Jacquemart, — forment à elles seules un album incomparable, une véritable galerie de la gravure contemporaine (1). Quant aux poëtes, les maîtres sont : MM. Sainte-Beuve, Théophile Gautier, Auguste Barbier, Antony Deschamps et son frère Emile, ce Père de l'Église poétique, dont la bienveillance ne fait jamais défaut à l'appel de ses jeunes confrères, V. de Laprade, Théodore de Banville, Leconte de Lisle, Vacquerie, Paul Meurice, Arsène Houssaye. M. Victor Hugo, qui n'a jamais fait de sonnets et qui n'en veut point faire, s'est fait représenter par un dessin, un de ces dessins épiques et tumultueux connus et enviés de tous les amateurs de l'art intime et spontané. Après eux, non, parmi eux, selon la sagesse de l'ordre alphabétique, se rangent les nouveaux dont plus d'un déjà a franchi le cercle des admirations confraternelles : J. Soulary, François Coppée, J. M. de Heredia, Catulle Mendès et Judith Mendès, la fille du poëte, E. d'Hervilly, André Lemoyne, Albert Glatigny, Léon Dierx, Sully Prudhomme, Armand Sylvestre, Verlaine, Albert Mérat, Valade, E. des Essarts, de Ricart, Armand Renaud, Anatole France; etc. Je voudrais les nommer tous (il ne s'en faut de guère); mais la compagnie des annonces me chercherait noise. J'avais souvent regretté, aux fins de décembre, la mode exquise des anciennes étrennes littéraires et poétiques, l'*Almanach des dames*, les *Souvenirs des ménestrels*, et surtout cette charmante suite des *Annales romantiques* que Canel et Janet illustraient de si jolies gravures anglaises. Cette mode, la voilà rétablie. Le format a changé sans doute, et le prix aussi; mais, si l'on songe à cette diversité d'œuvres, à ce concours de noms, les uns illustres, les autres fameux, ou qui le seront, on est tenté de crier au bon marché.

Je ne répéterai pas après tout le monde que l'année 1868 a été dure aux lettres; on ne le sait que trop. Ç'a été comme une épidémie qui a sévi sur l'Institut et sur la corporation

(1) *Sonnets et eaux-fortes*, 1869, in-4°, chez Alph. Lemerre.

tout entière des écrivains. Déjà nous avons salué quelques-uns de ces morts au passage, les nôtres. L'Académie française, seule, a, en ce moment, trois siéges vacants : on en connaît les derniers titulaires. Le premier parti a reçu, ici même, la fusillade d'honneur ; nous ne saurions rien ajouter à ce que toute la presse a dit des deux autres.

L'École des chartes a perdu, le mois dernier, un de ses meilleurs élèves et un de ses plus modestes professeurs, Félix Bourquelot, qui, vers 1855, avait succédé à Benjamin Guérard, dans la chaire des institutions politiques du moyen âge. Il avait été, dans sa jeunesse, le secrétaire d'Augustin Thierry, qui le fit travailler avec lui à l'*Histoire du Tiers-État*. Il était membre du comité des travaux historiques au ministère de l'intérieur et de la *Société des Antiquaires de France*, dont les mémoires contiennent d'excellents travaux de lui. Son ouvrage le plus important est l'*Étude sur les foires de Champagne*, publiée dans les *Mémoires de divers savants* à l'Académie des inscriptions (1865). Il avait donné à vingt-cinq ans une histoire de Provins, sa patrie, en deux volumes in-8°. Bourquelot avait voyagé en Grèce et en Italie, et en avait rapporté deux ouvrages, *Huit jours dans l'île de Candie* et un *Voyage en Sicile* qui passe pour un des meilleurs *Guides* en ce pays. J'ai déjà dit qu'il était modeste ; il était, en outre, bon et affable, laborieux, paisible, vivant en famille. C'était un de ces hommes qu'on est forcé d'aimer et d'estimer. Une maladie de cœur dont il était affecté depuis longtemps l'a enlevé à ses élèves et à ses travaux. Peu de jours auparavant, je l'avais rencontré rue de Richelieu, sortant de la bibliothèque. Il marchait lentement, longeant les murs et s'appuyant aux plinthes des boutiques. Quoique très-souffrant, il se plaignit peu, parla et plaisanta même quelques instants. Il est mort pendant la nuit, debout, et un livre à la main. Il était âgé de cinquante-trois ans.

Quelques jours plus tard nous suivions le deuil d'un homme excellent, amateur expérimenté de toutes les belles choses, et qui, par ses goûts, autant que par quelques tra-

vaux utiles, a bien mérité de nous un mot d'adieu. M. Pierre Hédouin était un artiste-né qui, par devoir, avait transigé avec sa vocation. Pendant une longue carrière, il tint avec assiduité ce rôle de ramasseur d'épaves, de chercheur et d'annotateur, si méritoire aux yeux des amis des arts et de l'histoire.

Il avait été bâtonnier de l'ordre des avocats, à Boulogne-sur-Mer, et, en ce temps, sa maison fut, nous écrivons le mot à dessein, l'auberge de tous les hommes célèbres et distingués qui passaient par la ville. Nommé plus tard inspecteur du chemin de fer du Nord à Valenciennes, il continua, dans ses nouvelles fonctions, ses habitudes d'hospitalité. Son cabinet, qu'il mit en vente en prenant sa retraite, était des plus intéressants. Sa correspondance serait curieuse à lire, car il eut des amitiés illustres, notamment avec Meyerbeer, Paganini, Marie Dorval, etc. On en pourrait faire un choix pour le public. Il restera de lui un gros volume (six cents pages) intitulé *Mosaïque*. C'est la réunion des articles qu'il publia dans divers journaux et Mémoires académiques des départements. On y trouve d'utiles renseignements sur la vie et l'œuvre d'artistes français et étrangers, sur Memling, dont M. Hédouin a le premier restitué le nom longtemps altéré par une faute de lecture, sur Antoine Watteau, avec un catalogue complet de ses œuvres, Chardin, Nattier, Pater, Hubert Robert, Lesueur le musicien, Dessauer, Gossec, etc., etc. Ce sont les notes du collectionneur, le butin d'un chasseur qui a arpenté la plaine soixante ans durant. Pendant son séjour à Boulogne, il fit acheter et consacrer par une inscription la maison où mourut Lesage. Tout ce qui avait rapport aux lettres et aux arts sollicitait son activité. Dans un âge avancé, M. Hédouin avait conservé le feu de la jeunesse ; il s'enflammait pour Gluck ou pour Grétry, pour Talma ou pour Mars. Ses goûts revivent en ses deux fils, l'un peintre déjà célèbre, l'autre littérateur très-estimé, Edmond et Alfred Hédouin.

CHARLES ASSELINEAU.

## NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Le *lépisme* est le parasite des livres. Il ne les lit pas, il les dévore.

Le lépisme, vulgairement appelé *poisson d'argent*, ne se gêne pas pour trouer un livre d'outre en outre. Aussi, quand vous en rencontrerez un, ne vous gênez pas, condamnez-le impitoyablement à mort et exécutez la sentence.

Voici le signalement du petit forban :

Généralement replié sur lui-même, dès que vous en approchez, il s'enfuit avec une agilité de saltimbanque et force sauts de trapèze et de carpe. Il porte du reste un assez joli costume. Des écailles d'argent étincelantes de paillettes brillent sur son corps svelte et long de 2 à 3 millimètres. Deux aigrettes parent sa tête noire sur laquelle elles tremblent et s'agitent au moindre mouvement.

Comment les lépismes pénètrent-ils dans l'intérieur d'un livre relié, fermé et serré entre d'autres volumes sur les rayons d'une bibliothèque hermétiquement close elle-même ? Comment, sans possibilité de recul, aplatis entre deux feuilles, avec leurs mandibules dentelées et qui ne paraissent ni bien tranchantes, ni bien robustes, parviennent-ils à creuser des puits d'un millimètre, et parfois longs de deux à trois millimètres, dans lesquels ils se procurent le gîte et la nourriture? Ce sont là autant de questions sur lesquelles les naturalistes spéciaux restent muets.

Quoi qu'il en soit, dès qu'un lépisme a élu domicile dans une bibliothèque, si l'on ne prend des mesures énergiques contre cet implacable fouilleur, on peut craindre des ravages de nature à singulièrement déprécier la valeur des livres.

Nos livres ont encore un ennemi terrible dans la *vrillette*, insecte qui, caché dans les boiseries, produit la nuit

ce bruit singulier analogue au battement d'une montre et que les paysans appellent l'*horloge de la mort*.

(*Revue de la papeterie.*)

— On parle d'une découverte très-intéressante qu'aurait faite M. Jouglet, collaborateur du *Journal de l'Aisne*. M. Jouglet aurait trouvé le moyen d'utiliser pour l'imprimerie les vieux journaux et affiches.

En plongeant pendant quelques minutes la feuille imprimée, si mauvaise qu'elle soit, noircie ou tachée, dans une dissolution légèrement alcaline, l'encre, les lettres, les taches disparaissent complétement et la feuille sort avec une blancheur immaculée.

Il nous paraît douteux que le papier ainsi traité puisse recevoir de nouveau l'impression; mais le procédé, utilisé pour la refonte des vieux papiers, pourrait rendre de grands services si la solution employée a réellement la propriété d'enlever l'encre de la feuille. (*Revue de la papeterie.*)

— La librairie a fait récemment une grande perte dans la personne de M. Marie-Eugène Belin, libraire-éditeur, adjoint au maire du sixième arrondissement, administrateur de la caisse d'épargne, ancien vice-président du cercle de la librairie, etc., décédé à l'âge de cinquante-deux ans.

M. Eugène Belin était un homme doué d'un jugement sûr et d'une rare aménité de caractère. Initié de bonne heure aux affaires, resté seul à la tête de sa maison, en 1848, la crise générale ne ralentit pas son activité; ce fut même à cette époque que ses plus importantes publications virent le jour, et sa maison prit un développement qui n'a cessé de s'accroître.

M. Belin laisse sept enfants élevés par leur mère dans les traditions d'honorabilité et de dévouement dont leur père n'a cessé de donner pendant sa vie un si noble exemple.

# MORT ET OBSÈQUES

# D'ISABEAU DE BAVIÈRE,

## REINE DE FRANCE (1435).

---

### EXTRAITS D'UN REGISTRE MANUSCRIT DU CONSEIL DU PARLEMENT DE PARIS (1400-1436).

Ce registre du Parlement est de la plus haute importance pour l'histoire de la France sous le règne de Charles VI et pendant la domination anglaise. Il commence à l'année 1400 et finit au 13 avril 1436, lors de l'entrée à Paris du comte de Richemont, au nom du roi Charles VII. — Divers passages de ce manuscrit peuvent servir à rectifier des erreurs propagées par les historiens. Tel est le but que nous nous proposons dans cette dissertation sur la mort et les obsèques d'Isabeau de Bavière.

Voici ce que rapportent à ce sujet les historiens français, depuis J. Chartier jusqu'à nos jours :

« Le corps d'Isabeau de Bavière fut amené et conduit à Saint-Denis, par eau en un petit bateau, et jusques en l'isle Saint-Denis, à très-petit appareil et convoi, car il n'y avoit pour conducteurs que quatre personnes seulement, comme si c'eust esté la plus petite bourgeoise de Paris ; qui fut une grande honte et déshonneur à tous les Anglois. » (J. Chartier, *Hist. de Charles VII.*)

« Le corps de ladicte dame (Isabeau de Bavière) fut mis en une nacelle sur la rivière de Seine en petite solennité, et n'y avoit avec elle que quatre personnes et quatre cierges.

Quand ledict corps fut arrivé près Sainct-Denys, les religieux de l'abbaye l'allèrent quérir jusques à la rivière, le plus honnestement qu'ils peurent, et le lendemain fut enterré en ladicte église, en la chapelle et auprès du corps de son feu mary. — Ce fut une grande honte aux Anglois qui l'avoient en leurs mains, de laisser en cest estat conduire le corps de ladicte dame, à laquelle, par le traicté de mariage de sa fille avec leur feu roy, ils avoient promis et au feu roy son mary, leur entretenir leur estat, comme à roy et à royne appartenoit. Toutesfois ilz n'en feirent riens, car ils leur laissèrent avoir moult de nécessitez. Et elle vivant estoit petitement accompagnée, fors des bourgeois et femmes de bien de la ville de Paris, qui l'alloient souvent visiter. » (Nic. Gilles, *Chroniques et annales de France.*)

« Le corps d'Isabeau de Bavière fut tant méprisé qu'il fut mis de son hostel dans un petit bateau sur la rivière de Seine, sans autre forme de cérémonie et pompe... et fut ainsi porté à Sainct-Denys en son sépulchre, ni plus ni moins qu'une simple damoiselle. » (Brantôme.)

« Isabeau mourut méprisée des Anglais qu'elle avait tant favorisés. On dit que, pour épargner les frais de ses funérailles, ils l'envoyèrent à Saint-Denys dans un petit bateau, où il n'y avait que le confesseur et un valet qui l'accompagnait, et deux bateliers pour ramer. » (*Nouveau Dict. histor.*, par Chaudon.)

« Isabeau expira, oubliée des Parisiens, abandonnée des Anglais, auxquels elle avait sacrifié son fils et la France. Aucune pompe, aucun regret n'accompagna ses obscures funérailles. Son corps fut conduit à Saint-Denis, dans un bateau, sans aucune marque de distinction. » (Lévi-Alvarez, *Hist. de France.*)

« Après la mort de Charles VI, Isabeau, abandonnée du duc de Bourgogne, méprisée des Anglais, accablée de la haine publique, en proie à la honte et aux remords, fut réduite à passer sa triste vieillesse dans la solitude et dans un état presque voisin de la misère ; et ce qui dut augmenter

son désespoir, c'est qu'elle put encore voir rétablir Charles VII sur le trône. Deux jours après le traité d'Arras, qui réconciliait le duc de Bourgogne avec le nouveau roi, Isabeau termina son existence à l'hôtel de Saint-Paul. Son corps, jeté à la dérobée, pendant la nuit, dans une barque sur la Seine, fut transporté silencieusement à Saint-Denis, et enseveli sans pompe auprès du tombeau de l'infortuné Charles VI. » (*Nouvelle Biogr. générale, publ. par F. Didot.*)

Il est donc incontestable que le corps d'Isabeau de Bavière, accompagné seulement de quatre personnes, fut transporté en un bateau de Paris à l'île de Saint-Denis.

Mais on peut remarquer que le récit de J. Chartier a été reproduit avec des altérations successives. Ainsi Brantôme dit que le corps d'Isabeau fut mis de son hôtel dans un petit bateau; la *Biographie* de Chaudon ajoute qu'il n'y avait dans ce bateau que le confesseur avec son valet et deux bateliers. Lévi-Alvarez écrit qu'aucune pompe n'accompagna ses obscures funérailles. Enfin l'article de la *Nouvelle Biographie générale* contient de graves erreurs. En effet, Isabeau ne vit point Charles VII rétabli sur le trône, puisque le comte de Richemont n'entra à Paris que le 13 avril 1436. Elle ne mourut pas deux jours après le traité d'Arras, qui fut signé le 22 septembre 1435. Henri Martin a commis la même erreur dans son *Histoire de France*, en fixant la date du décès de cette princesse au 24 septembre. On ne jeta point son corps à la dérobée, pendant la nuit, dans une barque, et cette reine ne fut point ensevelie sans pompe auprès du tombeau de Charles VI.

Toutes ces versions sont inexactes ou incomplètes. Pour connaître la vérité, il faut avoir recours à notre registre du conseil du Parlement, dont voici les extraits :

« Ce jour (vendredi 30 septembre 1435), dame Isabeau de Bavière, royne de France, veuve de feu le roy Charles VI^e^, trespassa en l'hostel de Saint-Paul à Paris. Dieu luy soit miséricors et en ayt l'âme et de tous aultres. »

« Jeudy XIII^e^ jour d'octobre (1435), ont esté assemblez

en la chambre de Parlement messieurs les présidents et tous les aultres conseillers des trois chambres pour avoir advis et délibération en quel estat doibt estre la court à l'enterrement et funérailles de dame Isabeau de Bavière, royne de France, en son vivant femme du trèshault et trèspuissant et trèsexcellent prince le roy Charles de Vallois VI^e^, à qui Dieu pardoint, laquelle doibt estre huy après disné apportée en l'église Nostre-Dame de Paris et de là en l'église Sainct-Denys en France; et a esté conclud par les dessus dicts présidents et conseillers que la court s'assembleroit à Sainct-Paul à deux heures après disner ayant chacun chapperon fourré, et environ quatre heures fut portée ladicte royne depuys l'hostel de Sainct-Paul à Paris jusques dedans l'église de Notre-Dame de Paris en une lictière *en figure de royne*, par ses familliers et serviteurs, et tenoient les présidents de céans les quatre coings du poisle estant sur (la) lictière, et les aultres conseillers estoient à l'environ et au plus près de ladicte lictière, et les huissiers estoient devant qui faisoient faire place auxdicts présidents et conseillers, *pour la multitude du peuple tant d'église comme séculliers qui accompagnoient le corps de ladicte royne avec compectent luminaire*, et furent dictes vigiles de morts en ladicte église ledict jour, et le lendemain le service; et demeura le corps de ladicte royne la nuict en dépost en icelle église de Paris, et le lendemain qui fut vendredy xiiij^e^ jour dudict mois d'octobre, après le service faict, fut portée par les serviteurs, et lesdicts présidents portans les coings de ladicte lictière, au port Sainct-Landry et mise en ung basteau sur la rivière et fut menée en ladicte ville Sainct-Denis par eau, *pour ce que les ennemys venoient et prenoient chascun jour entre Paris et Sainct-Denis gens et emmenoient prisonniers;* et le lendemain fut faict le service en ladicte église Sainct-Denys et fut enterrée auprès de sondict feu mary le roy Charles VI^e^, en icelle église Sainct-Denys. *Deus animas eorum requiescat in passe* (sic) *et nos : Amen.* »

La cérémonie funèbre qui eut lieu à Saint-Denis est décrite

ainsi qu'il suit par Jean Chartier, moine de Saint-Denis, et témoin oculaire des faits qu'il raconte :

« Pour lequel enterrement faire, les religieux du couvent de Sainct-Denys, en présence de l'abbé, revestus honorablement de chappes fort riches, à fleurs de lys, allèrent quérir processionnellement ce corps jusqu'en l'isle, d'où il fut apporté en l'abbaye, en chantant le *libera me* et autres suffrages, puis mis dans le chœur sous une chapelle ardente de bois, faite artificiellement, sur laquelle il y avoit grand luminaire de cierges, et autour du corps des torches, *non pas en si grande quantité, et telles que à elle appartenoit*. Cet enterrement fut fait le 15e jour d'octobre, auquel la grande messe fut chantée par le grand prieur dudict Sainct-Denys, parce qu'il n'y avoit point de prélats. A faire et tenir le deuil estoient seulement les exécuteurs (testamentaires), Me Jehan Chiffart et Me Jehan Happart, cordelier, son confesseur : qui estoit grande honte à toute la seigneurie d'Angleterre. Ainsi fut-elle sépulturée et mise en terre, *en grande assemblée de peuple qui y estoit présent.* »

Les obsèques d'Isabeau de Bavière ne furent donc point dépourvues de pompe. Son corps fut transféré de l'hôtel Saint-Paul en l'église de Notre-Dame, dans une litière *en forme de royne;* les présidents du Parlement tenaient les coins du poële, et les huissiers faisaient faire place, *pour la multitude du peuple tant d'église comme séculiers, qui accompagnoient le corps de ladicte royne, avec compectent luminaire.* Un catafalque, élevé dans le chœur, était surmonté de l'effigie de la reine, modelée en cuir bouilli ; la tête était de cire et peinte. On dit les vigiles le soir, et le lendemain, le service. Puis, le service fait, fut transportée, lesdicts présidents tenant les coins du poële, au port Saint-Landry et mise en un bateau pour être menée à Saint-Denis. A son arrivée, les religieux de l'abbaye, *revêtus de chappes fort riches, à fleurs de lys*, allèrent quérir ce corps jusqu'en l'île et le conduisirent processionnellement à l'abbaye ; il fut mis dans le chœur dans une chapelle ardente ; on chanta une

grande messe ; et après les cérémonies d'usage, on l'ensevelit, *en grande assemblée du peuple qui y estoit présent.*

Les Anglais n'assistèrent, ni à Paris, ni à Saint-Denis, aux funérailles d'Isabeau. Aussi Jean Chartier et Nicole Gilles disent-ils que ce fut une grande honte aux Anglais de laisser conduire ainsi le corps de ladite dame, à laquelle, par le traité de Troyes, ils avaient promis de l'entretenir en l'état de reine : *Toutesfois ils n'en feirent riens ; car ilz la laissèrent avoir moult nécessitez.*

Ces reproches étaient fondés ; mais les mauvais procédés des Anglais ne dataient pas seulement de l'année 1435.

On lit dans notre registre du Parlement : « Mercredi 21 octobre 1422 (deux ans après le traité de Troyes), trespassa de ce monde le roy Charles VI^e^, en son hostel de Sainct-Pol à Paris, environ sept heures du matin, après le troisiesme ou cinquiesme accès de fiebvre quarte. *Anima ejus requiescat.* »

« Vendredy 23^e^ jour d'octobre, on apporta au Parlement le testament dudict roy, faict au moys de janvier 1392 (1393) ; et comme tous les exécuteurs testamentaires étaient morts, on en subrogea d'autres, au nombre desquelz furent nommez les ducs de Bedford, de Bourgogne et de Bretagne, etc. » — Dans la même assemblée, le Parlement « nomme des commissaires pour faire inventaire de corps et meubles dudict deffunct et les obsèques d'iceluy, avec pouvoir de vendre une partie des meubles pour payer les funérailles. »

Mais, comme on ne pouvait se procurer des deniers *pour ce faire promptement*, Charles VI fut inhumé aux dépens de Tanneguy du Chastel, qui *avança l'argent pour les funérailles.*

« Le 9 novembre, le corps fut transporté en l'église de Nostre-Dame à quatre heures après midi ; on dit vigilles, le lendemain, messe et service ; puis, le 11, transféré à Saint Denys. » (*Reg. du Parl.*)

On ne remarque aucune différence dans le cérémonial

observé pour les obsèques de Charles VI et d'Isabeau. Seulement la reine fut transportée à Saint-Denis dans un bateau, et notre registre en fait connaître la cause.

Voici un arrêt du Parlement, fort curieux, qui tend à démontrer la détresse de la reine Isabeau, qui, en 1430, soutenait un procès pour faire réduire le prix des bûches, du blé et de l'avoine que lui avaient fournis certains marchands.

« Vendredy xiij^e jour de septembre (1430), pour conseiller l'arrest d'entre la royne (Isabeau) demanderesse d'une part, et Jehan Delbeuf, Guillaume Cailleau et Jehan le Cocq, marchans, défendeurs d'autre part, sur le plaist du xxij^e jour de juing mil iiij^exxx dernier passé.

« Il sera dict que en tant que touche la demande de la royne que on condempne lesdicts marchans à bailler et délivrer à la royne ij^c iiij^xx x mosles, entre cy et la Sainct-Martin, en payant par icelle cinq solz pour chacun mosle, et au surplus ont absoulz les marchans des demandes et pétitions de la royne, et en tant que touche lesdictz marchans on condempne la royne à payer les trois cens dix mosles de busches par elle receuz audict pris de v s. x den. chacun mosle, et au regard des deux muyds et demy de bled et des deux muyds et deux septiers d'aveine par elle receuz desdicts marchans, on condempne la royne à les payer à iceulx marchans, au pris que lesdicts blé et aveine valloient au temps du bail et délivrance d'iceulx, et au surplus ont absoulz la royne de la demande d'iceulx marchans, et sont compensez les despens de ceste instance. »

La misère était bien profonde, à cette époque désastreuse où les Anglais dominaient en France. Charles VI et Isabeau de Bavière vivaient et mouraient dans la détresse; et, depuis 1430, le Parlement cessait de rendre la justice plusieurs fois chaque année, et fermait ses chambres, parce qu'on ne payait plus ses gages. Nous reproduisons quelques fragments de notre registre, qui constatent la parcimonie des Anglais, ou plutôt l'épuisement du trésor.

« 3, 4 et 5 octobre 1430. Le Parlement arrête qu'il sera envoyé des députés au roi (d'Angleterre), estant à Rouen, pour lui remontrer que les présidents et conseillers n'ont pas été payés de leurs gages, depuis deux ans, quoique ces gages ne soient que de dix solz par jour par conseiller lai, et cinq solz pour conseiller clerc; et que s'ils n'obtiennent les arrérages d'un an desditz gages avant la Toussaints avec sûreté d'être payez du reste avant Pasques, le Parlement ne s'ouvrira pas au mois de novembre, vû la nécessité et l'indigence des présidents et conseillers.

« Lettres du roy (d'Angleterre), du 20 octobre suivant, par lesquelles il informe le Parlement qu'il attend de jour en jour de l'argent d'Angleterre, et qu'il fera payer leurs gages à la Sainct Martin. »

« Samedy 20 janvier 1431, le Parlement expose que, depuis trois ou quatre ans, on n'a pu avoir de parchemin, et que le trésorier de la Saincte Chapelle et aultres qui ont coutume de le délivrer ne veulent ou ne peuvent le faire, faute d'argent; ce qui oblige les greffiers à expédier les arrestz et aultres pièces sur papier, contre les usages du parlement. »

« 12 février 1431. Après plusieurs prorogations de délai, le Parlement assemblé expose qu'il n'a aucune espérance d'être payé de ses gages arriérés de deux ans, et arrête en conséquence qu'il proroge le délai jusqu'à Pasques, époque à laquelle il cessera l'exercice de ses fonctions, s'il n'est payé. »

« Le 28 mars 1431, les membres du Parlement reçoivent *un mois* de gages, et arrêtent qu'ils prolongeront le délai pour le payement du reste jusqu'au 1er mai. »

« Le 6 avril 1431, les procureur et avocat du roi exposent au Parlement qu'il leur est dû plus de 400 livres de gages, et qu'ils ne veulent plus faire leur service. Le Parlement leur conseille d'attendre le chancelier, évêque de Thérouanne, qui doit arriver à la fin du mois. »

« Le 28 avril 1431, le Parlement arrête qu'il cessera

de rendre la justice, le 1er mai, faute de payement de ses gages. »

« Le 25 juin 1431, le chancelier (Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne) déclare au Parlement que le roi n'a pas d'argent et ne peut lui payer deux ans et demi de gages qui lui estoient dus. Il promet le payement de trois mois, par des assignations sur les revenus du roi en France. Le Parlement ne tient pas compte de cette promesse, et ne cesse pas de vaquer. »

« Le 26 janvier 1432, le Parlement consent à siéger deux jours par semaine. »

« Le 20 février, on *assigne* des gages au Parlement, avec injonction à ses membres d'exercer leurs charges. »

« Le 22 février, le procureur et l'avocat du roi déclarent qu'il leur est dû à chacun plus de 1,200 livres, et qu'ils ne peuvent plus continuer leurs offices, faute de gages. »

« 12 avril 1432. Le Parlement cesse de rendre la justice, faute de payement de ses gages. »

« 28 novembre 1432. Le roi déclare que l'état de ses finances ne lui permet de payer les gages que de vingt-deux conseillers. Le Parlement répond qu'il n'est point de sa compétence de s'occuper des finances, et qu'il cessera son service jusqu'au payement de ses gages. »

« 31 décembre 1434. Nouvelle requête au régent (le duc de Bedford) et au chancelier, pour le payement des gages arriérés, et pour l'augmentation du nombre des conseillers, qui est insuffisant pour le service. »

« Le 8 novembre 1435, le Parlement assemblé arrête que, lorsque le chancelier sera retourné, on ira devers luy de par la court, lui exposer l'estat d'icelle, affin qu'il ordonne du payement des gages des conseillers et officiers de ladicte court. »

On vendit les meubles de Charles VI, pour payer ses funérailles; comme cette opération traînait en longueur, Tanneguy du Châtel, le prévôt de Paris, avança la somme né-

cessaire, et enfin le roi put être inhumé 19 jours après sa mort.

Il est probable que pour les obsèques d'Isabeau de Bavière, qui eurent lieu 13 jours après son décès, on eut également recours à une vente de meubles, ou à une avance d'argent faite par les *bourgeois et femmes de bien de la ville de Paris qui visitoient souvent la reine;* car les Anglais n'y dépensèrent pas un denier.

L'absence de *la seigneurie d'Angleterre* au convoi d'Isabeau s'explique facilement par l'état de Paris à la fin de l'année 1435. En voici le tableau extrait de notre registre du Parlement :

« Jeudy, 14 avril 1435, le duc de Bourgogne, la duchesse sa femme, et leur fils âgé d'un an ou environ, comte de Charolois, qui estoient venuz du pays de Bourgogne à Paris, jeudy dernier passé, se sont départis de Paris, à l'intention d'aller à l'assemblée des seigneurs et ambassadeurs qu'on attend estre au premier jour de juillet prochain en la ville d'Arras, pour traiter de l'appaisement général des princes de ce royaume. »

Le traité d'Arras fut signé le 22 septembre, et le duc de Bourgogne ne revint à Paris qu'après la restauration de Charles VII.

« Ce jour, 31 mai, après misnuit, par faute de bon guet, entrèrent dans la ville de Sainct Denys, les capitaines de Melun et de Laigny, accompagnés, comme on disoit, de trois à quatre cens hommes de guerre. »

Les Anglais reprirent Saint-Denis pendant les négociations du traité d'Arras. Artus de Richemont vint trop tard à son secours ; mais il s'empara de Meulan.

Corbeil, Lagny, Pontoise, Meulan, Saint-Germain, le bois de Vincennes et Poissy étaient au pouvoir de Charles VII, et les vivres entraient difficilement à Paris.

« Le mercredi 12 octobre (veille des obsèques d'Isabeau), le Parlement s'assembla au conseil, sur la requeste au président faite par Me Jehan Thouar, procureur du roy au Chas-

telet, afin qu'il parlast à la court de députer quatre aucuns de messieurs qui assistassent et feussent présens avec aucuns des conseillers du Chastelet, les prévost des marchands et eschevins de la ville, pour pourveoir au faict de la police de cette ville, pource que toutes les denrées, obstant la prise du pont de Meulan par les adversaires (les Français), enchérissent très-fort de jour en jour. »

Le haut prix des denrées, la cessation du travail et la misère du peuple avaient fait éclater une violente épidémie. Le duc de Bedford, régent en France, Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne et chancelier, ainsi que tous les seigneurs anglais, s'étaient retirés à Rouen. Jean, duc de Bedford, mourut le 14 septembre 1435, et fut inhumé le 30, jour de la mort d'Isabeau, dans le sanctuaire de la cathédrale de Rouen, *comme personne royale et chanoine de ladite cathédrale*. Nous ferons remarquer qu'il devient impossible d'attribuer au duc de Bedford l'érection d'une statue sur le tombeau d'Isabeau de Bavière, à Saint-Denis, comme nous l'avons lu dans une *dissertation historique* sur cette reine de France.

Il ne restait à Paris qu'une faible garnison de 1,200 hommes ou environ, commandée par le sieur de Wilby, capitaine anglais, que le greffier du Parlement nomme constamment Willebich. Une partie de cette garnison occupait Saint-Denis ; et les soldats anglais étaient tenus en éveil, le jour et la nuit, par les gens d'armes qui entouraient Paris et faisaient de fréquentes courses jusqu'aux portes de la ville.

Le convoi d'Isabeau ne pouvait donc, sans péril, parcourir la route de Saint-Denis ; l'escorte aurait été dispersée ou emmenée prisonnière. Et les gens d'armes français auraient-ils même respecté le cercueil d'une reine qui avait livré la France et sacrifié son fils à des étrangers ? « Son corps fut mis en ung bateau sur la rivière et fut mené en la ville Sainct Denys par eaue, pour ce que les ennemys venoient et prenoient chascun jour, entre Paris et Sainct Denys, gens et emmenoient prisonniers. »

La mort d'Isabeau de Bavière, cette reine qui avait tant fait parler d'elle, n'eut aucun retentissement. Anglais et Français étaient trop occupés de leurs propres affaires. Les Parisiens, qui songeaient déjà à secouer le joug de la domination anglaise, assistèrent seuls aux funérailles de la mère du roi, dont ils désiraient le retour. Six mois, jour pour jour, après les obsèques d'Isabeau, les bourgeois de Paris ouvraient les portes de la ville au comte de Richemont, connétable de France, pour le roi Charles VII.

Ap. Briquet.

---

# SUPPLÉMENT

A LA

# BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES.

---

Nous devons à la persévérance de M. C. Moreau cette nouvelle liste de *Mazarinades* échappées à ses recherches lors de la publicalion de son ouvrage, et qui s'ajoute à celles que nous avons déjà publiées il y a sept ans, grâce à son obligeance (1).

1. Aux seigneurs du Parlement. S. l. n. d. (1647).
Requête des rentiers de l'hôtel de ville contre l'investissement de la maison de Descoutures, secrétaire du roi et l'un de leurs syndics.

2. Aux seigneurs du Parlement. S. l. n. d. 8 p.
Requête des ducs de Vendôme et de Beaufort dans l'accusation de tentative d'assassinat contre le cardinal Mazarin, à laquelle le roi des halles avait à répondre. C'est une pièce à joindre au *factum du procès intenté contre César de Vendôme*, etc., n° 1362 de la *Biographie des Mazarinades*.

3. Agréable (l') conférence de deux Normands s'estant rencontrés sur le pont Neuf de cette ville de Paris, traitant sur les affaires du temps présent, dont l'un se nomme Perrin et l'autre Colas. Dialogue. *Paris*, *Louis Pousset*. 1652,

Ce que je vois de plus curieux dans ce triste patois, c'est

(1) V. *Bulletin du Bibliophile*, année 1862, pp. 786-829.

l'explication de la mort du duc de Nemours : « Le malheureux prince ayant tiré son coup de pistolet sans atteindre son adversaire, alla piquer avec son épée le doigt du duc de Beaufort qui était sur la détente et la pressa. On devine le reste. C'est le duc de Nemours qui fut tué ! » « Il n'y a donc pas de la faute de monsieur de Beaufort, dit Colas. » La conclusion est juste.

L'auteur promettait une suite, chaque semaine ; l'a-t-il donnée ?

4. Agréable récit de ce qui s'est passé aux dernières barricades de Paris, descrites en vers burlesques. *Paris*, *Michel Mettayer*. 1649, 24 p.

C'est une des contrefaçons dont Nicolas Bessin se plaignait dans la préface de sa seconde édition.

En voici une autre sans aucun doute :

Agréable récit de ce qui s'est passé aux dernières barricades de Paris. S. l. 1649, 12 pages sur deux colonnes.

5. Altra relatione della morte barbara e crudele del re d'Inghilterra, e con maggiore distintione di particolarità trovate più vere, e con notitia della risolutione della Scotia e Irlandia. *In Torino*, *li* 18 *marzo* 1649, *per Francesco Ferrofino*, 4 pages non numérotées.

Je n'ai point trouvé la pièce dont celle-ci est la traduction ; mais il est bien probable qu'elle était une continuation de la *Relation véritable de la mort barbare et cruelle du roi d'Angleterre*, etc., n° 3241 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

Ferrofino a publié un certain nombre de pamphlets de cette époque, la plupart imprimés à Saint-Germain, par Théophraste Renaudot, et tous favorables à la cause royale. On peut croire qu'il était un instrument de la publicité que Zungo Ondedis avait organisée en Italie par ordre et pour le compte de Mazarin.

6. Ambassade (l') de la paix générale envoyé (*sic*) du ciel à

la reine régente par l'ange tutélaire de la France, avec la couronne de gloire que les anges préparent à Sa Majesté dans le ciel. *Paris*, *Pierre Variquet*, 1649, 13 p.

Pièce pieuse à la louange d'Anne d'Autriche. L'auteur tonne surtout contre les pamphlets qui calomniaient les mœurs de la reine.

7. Arrêts de la cour des aides du 1er juin et 20 septembre 1649, portant règlement sur le fait des tailles et subsistances, années 1647, 1648 et 1649. *Paris*, *P. Rocolet*, 1649, 7 p.

8. Arrêt de la cour de Parlement de Bordeaux, donné, les chambres assemblées, contre la déclaration du roy publiée à Blaye le huitiesme du présent mois, et déclare le cardinal Mazarin et ses adhérents criminels de lèze majesté, ensemble la lettre dudit Parlement escrite à monseigneur le duc d'Orléans. *Paris*, *Ve J. Guillemot*, 1652, 8 p.

L'arrêt est du 12 janvier et la lettre du 18.

La déclaration du roi est apparemment celle du 10 décembre 1651, n° 905 de la *Bibliographie des Mazarinades*, qui aurait été publiée à Blaye le 3 janvier 1652.

9. Arrêt de la cour de Parlement de Bordeaux, toutes les chambres assemblées, portant défense à toutes personnes, de quelle qualité et condition qu'ils soient (*sic*), de faire aucunes menées et pratiques sur le sujet du rétablissement du duc d'Espernon, avec la permission d'en informer et se saisir des contrevenants. Ensemble que le roy sera très-humblement supplié de nommer au plus tôt un gouverneur dans la province de Guyenne, en conséquence de la Déclaration du mois d'octobre dernier. Du 18 avril 1651. *Paris*, *François Noël*, 1651, 6 p.

Contrefaçon de l'arrêt du 10, n° 190 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

10. Arrêt de la cour de Parlement portant nouvelle police pour la distribution publique du pain, blé et farines en cette

ville et faubourgs de Paris ; avec pouvoir à tous marchands forains et autres d'y en amener et les vendre à tel prix qu'ils conviendront avec les acheteurs. Du 11 mars 1649. *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1649, 4 pag.

L'arrêt défend de faire autre pain que du pain bis « où tout sera, hors le gros son ».

Mention de publication en date du même jour.

11. Arrêt de la cour du Parlement obtenu par messieurs les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris contre ceux qui empêchent la conduite et transport des blés dans cette ville. S. l. n. d., 3 pages. (*Du 12 octobre 1649.*)

12. Arrêt de la cour de Parlement du 8 d'avril 1650, par lequel les bourgeois et habitants des quartiers de Saint-Benoist, Saint-André, Saint-Séverin, Saint-Cosme, Saint-Sulpice, sont chargés de la recepte des deniers et de l'exécution du nettoyement des rues. *Paris, Etienne Chalonneau*, 1650, 3 p.

13. Arrêt de la cour de Parlement donné contre le cardinal Mazarin, ses parents et domestiques étrangers, à ce qu'ils ayent à vuider le royaume de France, terres et places de l'obéissance du roy, du neuviesme février 1651. *Paris, Toussaint Quinet et Jacob Chevalier*, 1651, 4 p.

L'exemplaire cité dans la *Bibliographie des Mazarinades* a été publié par Quinet seul.

14. Arrêt de la cour de parlement portant qu'aucuns cardinaux naturalisez, mesme François, ne seront reçus dans les conseils d'Estat du roy et que les qualités de *notre cher et bien aimé* attribuées au cardinal Mazarin seront retranchées de la déclaration de Sa Majesté. Du lundy 20 février 1651. *Paris*, 1651, 4 p.

Même pièce qu'au n° 292 de la *Bibliographie des Ma-*

*zarinades*, si ce n'est qu'elle n'a pas été publiée par Jean Guignard.

15. Arrêt de mort donné contre Sa Majesté Britannique par les parlementaires d'Angleterre et la manière dont ils ont usé pour procéder contre sadite Majesté. S. l. n. d., 8 pag.

Plus rare qu'intéressant.

16. Arrêt du conseil d'Estat du roy, donné le 21 octobre 1648, par lequel, suivant les déclarations de Sa Majesté, des 13 et 31 juillet dernier, défenses sont faites aux officiers de l'eslection de Limoges et autres de décerner aucunes contraintes pour restes d'impositions des années précédentes, celle de 1647, et de faire à l'avenir aucunes impositions sans lettres patentes de Sa Majesté et attaches des trésoriers de France et sont confirmées les ordonnances des trésoriers de France à Limoges contre les élus au profit et décharge des contribuables aux tailles. *Paris*, *N. Bessin*, 1649, 7 p.

17. Arrêt du conseil d'Estat du roy confirmatif de l'arrêt en date du trente uniesme juillet portant que les receveurs des tailles ou commis à l'exercice de leurs charges en chacune des eslections de ce royaume feront la recepte des droits et taxations des officiers des eslections conjointement avec les deniers desdites tailles, subsistances et autres impositions pour le soulagement des sujets de Sa Majesté. *Paris*, *Pierre Rocolet*, 1649, 6 p.

Du 30 août 1649.

18. Arrêt du conseil d'Estat du roy donné en faveur des rentiers de l'hôtel de ville de Paris. Donné le onziesme décembre 1652. *Paris*, *V^e J. Guillemot*, 1652, 8 p.

La faveur consiste à renvoyer les rentiers aux prévôt des marchands et échevins.

19. Arrêt du conseil d'Estat du roy par lequel il est ordonné aux receveurs des tailles de ce royaume de continuer

leurs diligences contre les collecteurs desdites tailles suivant les ordonnances et règlements du 21 avril 1649. *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1649, 4 pag.

20. Arrêts du conseil d'Estat portant défense de lever droits d'entrée en la ville de Paris, du 14e jour d'août 1652; autre portant le payement des rentes de l'hôtel de ville de Paris, du 17 dudit août; et autre portant cassation de la prétendue élection faite du sieur Broussel à la charge de prévost des marchands de la ville de Paris, et des nommés Gervais et Holry à celle d'échevins, du 19 du même mois cy-dessus. *Pontoise*, *Julien Courant*, 1652, 8 p.

21. Arrêt du conseil du roy rendu à Poictiers le 18 janvier 1652, par lequel Sa Majesté casse et annule l'arrêt du 29 décembre dernier donné par le Parlement de Paris contre le sieur cardinal Mazariny (*sic*). Porté et lu au Parlement par ordre du roy, le ..... jour de janvier 1652. S. l. n. d., 4 p.

Le roi y déclare très-expressément que le cardinal « n'est entré dans le royaume qu'en conséquence de ses ordres, pour conduire un grand corps de troupes levées à ses dépens ».

22. Avis très-juste et légitime au roi très-chrétien pour le repos et soulagement des II ordres de son Estat, et le moyen de dresser une milice de cinquante mil (*sic*) hommes, ensemble une police exemplaire à tous les Estats, empires et républiques de l'univers pour la décharge de toutes tailles, taillons, aydes, gabelles, et généralement tous subsides et impôts tant anciens que nouveaux, par Jean Chéré, conseiller et secrétaire du roy, maison et couronne de France et de ses finances. *Paris*, 1648, 8 p.

Isaac Zappin a publié la même pièce sous le même titre (n° 552 de la *Bibliographie des Mazarinades*), mais en 1649. N'était-il donc qu'un plagiaire? Le plus curieux, c'est qu'il

en a donné une autre édition en 1649 également (nº 553), et une autre encore en 1651 (nº 554) sans qu'il paraisse qu'aucune réclamation ait été faite par Isaac Chéré. A son tour Mathurin Hénault l'a contrefaite en 1649 sous le titre de la *Rencontre d'une mine d'or*. Voilà une belle question de propriété littéraire!

23. Ballade. S. l., 1649, 4 p.

Rare, mais ordinaire. — Les rimes sont en *al*, *eil*, *il*, *ol*, *ul*. Le refrain est : « Comme il en eut jadis, il en a dans le C. »

Je crois qu'elle a été réimprimée dans les *Ballades servant à l'histoire*, nº 670 de la *Bibliographie des Mazarinades*. Elle serait alors de Marigny.

24. Beatissime pater. S. l. n. d., 4 p.

Original latin du nº 1981 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

Le cardinal de Retz annonce au pape que, pour ôter tout prétexte de clameur à ses ennemis, il quitte les bains de Saint-Cassien (Toscane), pourtant si nécessaires à sa santé, et qu'il ne retourne pas à Rome.

25. Belle (la) Gueuse. Paris, François Noël (*ad casum*). S. d., 12 p.

Elle est suivie de la *Belle Aveugle*, qui ne se trouve pas dans l'édition originale.

26. Compliments (les) de la place Maubert, reformez par une des plus fameuses harengères de Paris, avec la harangue qu'elle a faite aux dames de son exercice, et la response qu'elles luy ont faite; en vers burlesques. S. l. 1650, 7 p.

Je ne l'aurais pas comprise entre les Mazarinades si nous n'avions pas la *Gazette de la place Maubert;* car elle est étrangère à la politique.

27. Censure d'un livre intitulé *Remontrances faites au roy sur le pouvoir et l'authorité que Sa Majesté a sur le temporel de l'état ecclésiastique*. S. l. n. d. 7 p.

C'est la pièce dont il est parlé sous le n° 3329 de la *Bibliographie des Mazarinades*. Elle est signée des archevêques et évêques présents et contre-signée Tubeuf, secrétaire.

28. Consentement et approbation de Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Orléans, oncle du roy, lieutenant général de l'État (*à l'assemblée de la noblesse*). S. l. n. d., 1 p.

Daté de Paris le 2 février 1651. — Signé Gaston, et plus bas Fromont. — Il appartient essentiellement à l'ensemble des pièces citées sous le n° 1750 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

29. Courrier (le) de la court (*sic*) rapportant toutes nouvelles de ce qui s'est fait et passé de plus mémorable et secret depuis le huitiesme du présent mois. *Paris, Jean Brunet*, 1652, 7 p.

Ce n'est pas celui de Jacques le Gentil, n° 820 de la *Bibliographie des Mazarinades;* mais il est à peu près du même temps, c'est-à-dire de quelques jours postérieur au combat de Bleneau. L'auteur promettait une suite s'il apprenait quelque chose de nouveau. L'a-t-il donnée?

30. Courrier (le) sousterrain apportant les nouvelles de ce qu'il a vu de plus considérable pendant son séjour au pays bas de l'autre monde. *Paris, veuve Musnier*, 1649, 12 p.

En tout semblable au n° 835 de la *Bibliographie des Mazarinades*, sauf le nom de l'imprimeur.

31. Dichiaratione del re per la suppressione delle cariche e ufficii quali erano provisti coloro che tenerano per l'addietro la corte del parlamento di Parigi per le cause in questa contenute. *In Turino, li 8 febraro* 1649, *per Francesco Ferrofino*, 8 p.

C'est la *Déclaration du roi portant suppression*, etc., n° 941 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

32. Dichiatione (*sic*) del re per far cessare le commotioni e

ristabilire il riposo e tranquillità nel suo reame, verificata nel parlamento di Parizi, il primo aprile 1649. *In Torino, li* 13 *aprile* 1649, *per Francesco Ferrofino*. 6 p.

Traduction du n° 944 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

33. Déclaration du roy donnée en faveur de tous les officiers de finances de ce royaume, officiers du conseil et suite de la cour, trésoriers de France, officiers des eslections, greniers à sel, eaux et forêts, présidiaux, justices royales et de police, officiers des postes et maîtres des courriers et autres officiers de judicature et de finance, pour jouir durant neuf années de la dispense de quarante jours de leurs offices en payant le prest et droit annuel, ainsi qu'il est contenu en ladite déclaration, vérifiée en la grande chancellerie de France le dix-septiesme jour de mars 1648. *Paris, Antoine Estienne*, 1648, 11 p.

34. Déclaration du roy portant règlement sur le faict de la justice, police, finances et soulagement des sujets de Sa Majesté, vérifiée en parlement le vingt-quatrième jour d'octobre mil six cent quarante-huit. *Paris*, *Michel Mettayer*, 1648, 15 p.

Cette édition n'est pas indiquée par le n° 936 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

35. Déclaration du roy portant règlement sur le fait de la justice, police, finances et soulagement des sujets de Sa Majesté, vérifiée en la cour des aydes le trentième décembre mil six cent quarante-huit. *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy,* 1649, 30 p.

Le n° 936 de la *Bibliographie des Mazarinades* ne porte que la date et non le texte de la vérification.

36. Déclaration du roy portant descharge aux marchands de vin, taverniers et hôtelliers de la ville et faubourgs de Paris, de ce qu'ils doivent des droits de six sols pour chacun muid de vin vendu en gros et quatre sols pour livre de vin, cidre,

bière ou poiré vendu en détail pendant l'année mil six cent quarante-huit et le premier quartier de l'année 1649, vérifiée en la cour des aydes le 7 octobre 1649. *Paris, Pierre Rocolet*, 1649, 9 p.

37. Déclaration du roy en faveur de la noblesse pour la conservation de leurs droits, registrée en parlement le seiziesme janvier 1651. *Paris, Jean Brunet*, 1651, 7 p.

En faveur de la noblesse de Beauce.

Il n'est pas mal de joindre cette pièce à celles qui sont notées sous le n° 1750 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

38. Discours de l'authorité que les oncles des rois de France ont toujours eu (*sic*) pendant la minorité et bas âge de leurs neveux, avec un fidelle (*sic*) récit de tout ce qui s'est fait de remarquable jusqu'à présent dans le parlement et dans les armées... S. l. 1652, 15 p.

Même pièce que le n° 1113 de la *Bibliographie des Mazarinades*, si ce n'est que le lieu de l'impression n'est pas indiqué sur le titre.

39. Édit du roi pour le rétablissement de dix sols de gros pour muid de vin et de deux sols pour livre, lu, publié et registré en parlement, le roy y séant, le dernier jour de décembre 1652. *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1652.

Au n° 1188 de la *Bibliographie des Mazarinades* on lit : *portant rétablissement;* et c'est toute la différence.

40. Exécution de mort de Charles Stuart, roi d'Angleterre, qui a eu la tête tranchée le 9 février 1649, et ce qui s'est fait et passé à sa mort; avec la harangue par lui faite au peuple, estant sur l'échaffaud, immédiatement avant sa mort. S. l. n. d., 8 p.

Pièce curieuse et très-rare. Elle se termine par ces mots : *Sic transit gloria mundi*. On la trouve pourtant sous le titre de *Relation véritable de la mort du roi de la Grande-Bre-*

*tagne*, etc; mais je ne connais de l'une et de l'autre édition qu'un seul exemplaire.

41. Extrait des faits de l'accusation de monsieur Vallée, conseiller au parlement de Paris, accusé de crime d'État, pour lequel son procès lui a été fait à la requête de monsieur le procureur général du roy, en vertu de l'arrêt du 11 décembre dernier. S. l. n. d., 29 p.

Vallée était accusé de correspondance avec le président Visle, réfugié à Bruxelles à la suite du prince de Condé, et de complot pour livrer au prince la place de Saint-Quentin.

Il y a de lui un mémoire intitulé *Pour monsieur maître Claude Vallée, conseiller en la cour.*

42. Extrait des registres du conseil d'État. S. l. n. d., 3 p.

Arrêt du 21 mars 1654 qui ordonne qu'il sera nommé un économe pour régir les fruits du temporel de l'archevêché de Paris, et les officiers nécessaires pour le gouvernement du spirituel, parce que le cardinal de Retz n'a pas prêté serment au roi depuis la mort de l'archevêque, son oncle.

43. Extrait des registres du conseil d'État. S. l. n. d., 2 p.

Arrêt du 23 août 1651 qui nomme le Gras, maître des requêtes, pour aller à Chartres prendre connaissance des différends survenus entre les gentilshommes et les principaux officiers du présidial sur une question de préséance au sujet de l'assemblée de la noblesse.

C'est une pièce à joindre à celles qui sont notées sous la rubrique de *Journal de l'assemblée de la noblesse*, n° 1750 de la *Bibliographie des Mazarinades.*

44. Extrait des registres du parlement. S. l. n. d., 2 p.

Arrêt du 13 janvier 1649 qui ordonne la saisie des meubles, immeubles et revenus des bénéfices du cardinal Mazarin. Il est enregistré avec le titre d'*Arrêt de la cour de parlement*, etc., sous le n° 224 de la *Bibliographie des Mazarinades.*

45. Genii parisiensis ad eminentissimum cardinalem Maza-

rinum, de reditu regis in urbem, epinicium carmen. *Parisiis*, *Matheus Colombel*, 1649, 2 p.

L'auteur, *Clemens Durandus*, *Delphinas*, aumônier de la reine, a publié le *Discours abrégé de la naissance*, *éducation*, *études*, *exercices*, *entrée et déclaration du roy au parlement de Paris*, etc. N° 1100 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

Il désigne ainsi le duc d'Orléans :

« Gallorum prorex, patriæque Aurelius Atlas et patruus regis. »

46. Harangue de monseigneur le marquis d'Ormond, vice-roy d'Irlande, dans l'assemblée des catholiques de ce royaume-là, sur la conclusion de leur paix et leur union pour venger la mort de leur défunt roy et assurer le nouveau dans ses États. S. l. n. d., 8 p.

C'est la pièce portée au n° 1551 de la *Bibliographie des Mazarinades*. Cette édition diffère de l'autre en ce qu'elle n'a pas de faux titre et en ce qu'elle est imprimée en caractères plus petits.

47. Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé en Guyenne pendant la guerre de Bordeaux, commençant le jour de l'entrée de madame la Princesse, de MM. les ducs d'Anguien, de Bouillon et de la Rochefoucault; le tout distingué par autant de courses que l'ordinaire en a fait depuis le commencement jusqu'au départ de la cour en cette ville. S. l. n. d., 79 p.

Contrefaçon de la seconde série du *Courrier bordelais*, n° 311 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

48. Journal (le) ou histoire du temps présent contenant toutes les déclarations du Roy vérifiées en parlement et tous les arrêts rendus, les chambres assemblées, pour les affaires publiques depuis le mois d'avril 1651 jusqu'en juin 1652. S. l. n. d., 323 p.

Je ne sais pas pourquoi les noms de Gervais Alliot et Emmanuel Langlois ne sont pas sur le titre de cet exem-

plaire, en tout semblable à celui qui est porté sous le n° 1762 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

49. Lettera del Re a governatori delle provincie soprà quanto s'è passato co' deputati venuti de Parigi, li 25 febraro 1649, e le risposte fatte a' detti deputati. *In Torino, li 11 marzo* 1649, *per Francesco Ferrofino*. 8 p.

Traduction de la *Lettre du Roy aux gouverneurs des provinces*, etc., n° 2141 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

50. Lettre de messieurs de la cour de parlement de Tolose à messieurs de la cour de parlement de Paris. S. l. n. d., 4 p.

Signée de Malenfaur, greffier en chef, et datée de Tolose le 16 février 1652.

Envoi de l'arrêt du 29 décembre 1651 contre le cardinal Mazarin.

51. Lettre à monsieur le cardinal burlesque. *Paris, Arnould Cottinet*, 1649.

Édition différente de celle qui est indiquée sous le n° 1813 de la *Bibliographie des Mazarinades*. Elle est de 8 pages seulement, mais sur deux colonnes.

Il y a encore deux autres éditions : l'une *sur la copie imprimée à Paris chez Arnould Cottinet*, et l'autre à *Paris*, 1649. C'est donc en tout quatre éditions de cette année. Trois sont parfaitement semblables en la forme, sauf le titre. Il n'y a entre toutes d'autres différences au fond que quelques variantes typographiques peut-être.

Avec la contrefaçon de 1652, c'est cinq exemplaires qu'il faut avoir.

52. Lettre circulaire de l'assemblée de la noblesse. S. l. n. d., 4 p.

Il n'y a ici que la lettre sans les signatures et sans les pièces, annexées au n° 1819 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

53. Lettre de l'archiduc Léopold envoyée à mademoiselle pour traiter la paix (*sic*). *Paris. J. Dédin*, 1649, 6 p.

C'est la pièce indiquée sous le n° 1931 de la *Bibliographie des Mazarinades*, mais c'est un autre imprimeur.

54. Lettre de la princesse Élisabeth envoyée au roi d'Angleterre, son frère, sur les entreprises faites avec le duc Charles. *Paris*, *Simon le Porteur*, 1652, 7 p.

Aussi mauvais que rare.

55. Lettre du Roy aux prévôt des marchands et échevins de Paris ensuite des articles arrestez à Ruel l'onziesme mars mil six cent quarante-neuf. *Paris*. S. d., 6 p.

Le n° 2143 de la *Bibliographie des Mazarinades* a été imprimé à Saint-Germain.

56. Lettres du Roy escrites à messieurs les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris sur les affaires présentes. De Saumur, des 10 et 11 février 1652. *Paris*, *P. Rocolet*, 1652, 8 p.

La première lettre est pour rassurer les bourgeois contre toute pensée de réduction des rentes; la seconde pour annoncer le retour du roi à Paris aussitôt après la soumission d'Angers.

57. Manuel du bon citoyen, ou Bouclier de défense légitime contre les assauts de l'ennemi. *Paris*, *Robert Sara*, 1649, 24 p.

Le n° 2406 de la *Bibliographie des Mazarinades* ne porte pas de nom d'imprimeur.

58. Ministère (le) victorieux de l'envie, par M. du Faur, prédicateur du Roy. *Paris*, *Sébastien et Gabriel Cramoisy*, 1653, 95 p.

« Marquant également et ce qu'a dit la calomnie contre ce grand ministre, et ce qu'a fait la vertu par cet incomparable ministère, sans être flatteur, j'admire celle-ci; sans faire le censeur, je blâme l'autre, et, faisant en quelque façon l'office de juge, je rends justice à toutes les deux; où je ne m'instruis que sur ce que je vois, et où je n'ai de témoins que mes yeux, etc. » *Préface*.

L'auteur réunit les accusations formulées contre le cardinal sous quatre chefs principaux : 1° sa naissance, il est étranger ; 2° son imprudence, il est rentré dans le royaume malgré les arrêts du parlement ; 3° son avarice, il a pillé les finances de l'État ; 4° son orgueil, il a empêché la paix par la seule considération de son intérêt. Les réponses ne sont certes pas concluantes. Pourtant la pièce est curieuse.

59. Modèle de procuration qu'il faut écrire à la main pour après la signer. S. l. n. d., 2 p.

Pour les assemblées de la noblesse. Elle doit être de 1651. Voir le *Journal de l'assemblée de la noblesse*, etc., n° 1750 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

60. Maximes morales et chrestiennes pour le repos des consciences dans les affaires présentes, pour servir d'instruction aux curez, aux prédicateurs et aux confesseurs ; dressées et envoyées de Saint-Germain en Laye par un théologien, fidèle officier du Roy, à messieurs du parlement. *Paris, Cardin Besogne*, 1649.

La *Bibliographie des Mazarinades* ne mentionne pas une troisième partie, qui a paru sous ce titre : *Suite et troisième partie des Maximes morales et chrétiennes*. Paris, 1649, 15 p.

Voir le n° 2427.

61. Nez (le) pourri de Théophraste Renaudot, grand gazetier de France et espion de Mazarin, appelé dans les chroniques *nebulo hebdomadarius, de patriâ diabolorum*, avec sa vie infâme et bouquine, récompensé d'une vérole euripienne, ses usures, la décadence de ses monts de piété et la ruine de tous ses journaux et alambics (excepté celle de sa conférence rétablie depuis quinze jours) par la perte de son procès contre les docteurs de la Faculté de médecine de Paris. S. l. n. d., 6 p.

C'est rare, mais violent et ordurier.

62. Observations curieuses sur l'État et gouvernement de France, avec les noms, dignitez et familles principales,

comme il est en la présente année 1649. *Paris, Gervais Alliot et Jacques Langlois*, 1649, 31 p.

C'est la première édition du n° 2568 de la *Bibliographie des Mazarinades.*

63. Observations sur quelques lettres écrites au cardinal Mazarin et par le cardinal Mazarin. S. l., 1652, 52 p.

Dans l'exemplaire décrit sous le n° 2572 de la *Bibliographie des Mazarinades*, les *Observations* ont 74 pages ; mais elles sont imprimées en caractères plus gros. C'est Nicolas Vivenay qui les a publiées.

64. Ombre (l') du grand Armand, cardinal duc de Richelieu, parlant à Jules Mazarin. *Paris*, 1649, 11 p.

Autre édition du n° 2593 de la *Bibliographie des Mazarinades.*

65. Onophage (l') ou le Mangeur d'asne. Histoire véritable d'un procureur qui a mangé son asne. *Improbius nihil est hâc... gulâ...* Martial, p. 51, lib. V. *Paris*, 1649, 10 p.

Cette édition diffère de l'exemplaire noté sous le n° 2599 de la *Bibliographie des Mazarinades* en ce que le titre est augmenté de ces mots : *histoire véritable*, etc., et que le texte est diminué de l'épigramme à l'auteur.

L'épigramme ne se trouve pourtant pas toujours dans les exemplaires dont le titre est semblable à celui du n° 2599.

66. Papillon (le) sicilien qui s'est venu brûler à la chandelle. S. l., 1652, 8 p.

C'est le même texte que la pièce décrite sous le n° 2671 de la *Bibliographie des Mazarinades ;* mais c'est un titre différent : *Papillon* et non *Papilion*. Ici il n'y a pas de nom d'imprimeur ; là l'imprimeur est nommé le sieur Clément.

67. Paranimphe de monseigneur le duc de Beaufort. *Paris, Henri Ruffin*, 1650, 10 p.

Lettre dédicatoire signée H. B.

« Parmi tant de personnes qui ont tenté de parler de

votre mérite, il n'en est point qui l'ait entrepris heureusement. » Cela est vrai encore après le *Paranimphe*.

« Votre esprit vous fait voir comme une chose basse de braver les dangers avec une cuirasse. »

C'est le plus beau trait de la pièce.

68. Politique (le) du temps, touchant ce qui s'est passé depuis le 26 août 1648 jusques à l'heureux retour du Roy en sa ville de Paris; discours qui peut servir de mémoire à l'histoire, dédié aux bons François. *Paris*, *Arnould Cottinet*, 1649, 12 p.

Seconde édition de la pièce notée sous le n° 2812 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

69. Pour monsieur maître Claude Vallée, conseiller en la cour. S. l. n. d., 8 p.

Réponse à l'*Extrait des faits de l'accusation* de monsieur Vallée, etc.

70. Premier recueil de diverses pièces curieuses de ce temps.

Il y en a quatre : le premier s. l., 1649, 78 p.

Les trois autres sont *imprimés à Paris*, Rouen, par les imprimeurs de la cour ou Jean Berthelin. 1649, 80, 96 et 92 p.

Voir d'ailleurs le n° 3035 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

On peut croire qu'ici les quatre appartiennent à trois éditions différentes. Le premier doit être de l'édition originale. S. l. (Paris), 1649.

71. Raisons d'Estat contre le ministère étranger. *Paris*, *Arnould Cottinet*, 1646, 8 p.

Seconde édition du n° 2962 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

La première n'a pas de faux titre, et le nom de l'imprimeur est à la fin, ainsi que le lieu et la date de l'impression.

72. Récit véritable d'une action prophane et extraordi-

naire, arrivée vendredi dernier 11 juin 1649, à la messe du R. P. Benoist, prêtre de l'Oratoire, dans leur église de Saint-Honoré à Paris, sur les sept à huit heures du matin. *Paris, François Preuveroy*, 1649, 8 p.

Voir le n° 3011 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

73. Reddition de la ville et citadelle de Saintes en l'obéissance du Roy et la levée du siége de Miradoux par monsieur le Prince et autres nouvelles importantes. *Saintes, Jean Bichon, imprimeur ordinaire du roi*. S. l., 4 p.

Il y a peu de chose ; mais c'est rarissime.

74. Réflexion morale sur la *Sapience du ciel estimée folie des sages du monde*, adressée à Sa Majesté régente, à Leurs Altesses et à l'auteur d'icelle. S. l. n. d., 4 p.

C'est la pièce que Châtre de Cangé attribue à Davenne, avec juste raison, je crois ; n° 68 de la *Bibliographie des Mazarinades*. Je n'ai encore rencontré que cet exemplaire.

75. Réflexions ecclésiastiques sur la réduction du temporel de l'archevêché et des abbayes de M. le cardinal de Retz. S. l. n. d., 11 p.

Cette pièce rarissime doit être de 1654.

76. Relatione della presa di Charenton fatta dalle truppe del re commandate dal duca d'Orléans, ove otto reggimenti di Parigi sono stati intieramente disfatti ; tradotta del francese in italiano conforme la copia impressa a S. Germano, tralasciando pero da parte il proemio et cominciando dal raconto de' quartieri dell' armata reale. *In Torino, li 25 febraro* 1649, *per Francesco Ferrofino*. 8 p.

La pièce traduite est celle qui porte dans la *Bibliographie des Mazarinades* le n° 2870 : *la Prise de Charenton*, etc.

77. Relation véritable de la mort du roi de la Grande-Bretagne, avec la harangue faite par Sa Majesté sur l'échaffaud immédiatement avant son exécution. S. l. n. d., 1649, 8 p.

Même pièce que l'*Exécution de mort de Charles Stuart*, etc.

78. Requête (la) des trois Estats présentée à messieurs du parlement. S. l. n. d., 4 p.

C'est une édition différente des trois qui sont notées sous le n° 3494 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

On lit à la fin : « Sur la copie imprimée. 1648. »

79. Requête du duc de Beaufort, de monsieur le coadjuteur et de M. de Broussel à nos seigneurs du parlement. S. l. (1650), 6 p.

Même pièce que le n° 3479 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

80. Requête du duc de Vendôme au parlement de Paris. S. l. n. d., 46 p.

C'est plutôt un tirage nouveau qu'une édition nouvelle de la pièce décrite sous le n° 3496 de la *Bibliographie des Mazarinades ;* car il n'y a de différence que le titre.

81. *Salve* (le) *regina* des financiers à la Reyne. S. l. n. d., 4 p.

Même pièce que le *Salve regina de Mazarin et ses partisans*, n° 3578 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

Ici les vers sont imprimés en petit romain et le texte latin en italiques. C'est le contraire dans l'autre édition.

82. Scandale (le) de Jésus-Christ dans le monde, prêché par le sieur Hersens dans l'église Saint-Germain, le second dimanche des Advents, en présence de monseigneur le coadjuteur de Paris, et présenté à monseigneur le duc d'Orléans. *Nos stulti propter Christum* 1. Cor., 4. S. l., 1644, 29 p.

Hersent fut interdit pour ce sermon par le coadjuteur de Paris, depuis cardinal de Retz, et il eut la pauvre fortune d'être défendu par Davenne dans les *Conclusions proposées par la reine régente au parlement et à ses peuples*, etc. N° 730 de la *Bibliographie des Mazarinades*. C'est ce qui m'a déterminé à enregistrer ici cette pièce, qui n'appartient d'ailleurs à la Fronde ni par son sujet ni par sa date.

83. Sommario del instrumento di pace trà l'imperatore,

re di Francia, e stati del imperio. *In Torino, per Francesco Ferrofino, li 5 decembre* 1648, 16 p.

Traduction du *Sommaire des Articles de la paix générale entre la France et l'Empire*, n° 368 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

84. Suite de la Relation présentée au roy en son conseil sur la dissipation de seize à dix-sept millions de livres des revenus du roi sur quarante-deux millions de livres dont Sa Majesté doit jouir par chacun an, toutes charges généralement déduites. *Paris*, 1651, 10 p.

85. Sortie (la) de monseigneur le duc de Beaufort du bois de Vincennes. *Paris, Rollin de la Haye*, 1649, 4 p.

Dans l'édition notée sous le n° 3695 de la *Bibliographie des Mazarinades*, le nom de l'imprimeur est à la fin. Ici il est sur le faux titre qui fait la principale différence entre les deux.

86. Tableau (le) des misères de la France en vers burlesques. *Paris, Jacob Chevalier*, 1652, 8 p.

Sept sonnets très-médiocres.

Quand j'ai noté cette pièce sous le n° 3745 de la *Bibliographie des Mazarinades*, je n'en avais encore rencontré que le titre dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong.

87. Théologien (le) d'Estat à la Reyne pour faire desbauches. *Paris*, 1649, 12 p.

Cette édition n'est pas mentionnée sous le n° 5770 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

88. Trente-quatre anagrammes sur l'auguste nom de Sa Majesté très-chrétieune Louis quatorzième (*sic*) du nom, roy de France et de Navarre. La suite des anagrammes : l'absence inopinée du roi et l'affliction des bons François à cette occasion; que ces bons François sont fort aymez de Dieu; et ce qu'ils doivent faire pour se conserver cet amour divin, venir au-dessus de leurs entreprises militaires, et de leur entier soulagement. *Paris, François Noël*, 1649, 11 p.

Même pièce que le n° 3814 de la *Bibliographie des Mazarinades*, avec cette juste différence qu'on lit au titre XXXIV au lieu de XXXV. De fait il y a 35 anagrammes.

89. Triomphe (le) royal et la réjouissance des bons François sur le retour du roy, de la reyne et du prince; avec la harangue qui leur a été faite à leur entrée à Paris le 18 de ce mois, ensemble l'explication du feu artificiel de la Grève. *Paris*, *Jean Rémy*, 1649, 18 p.

Le n° 3884 de la *Bibliographie des Mazarinades* ne diffère de ces exemplaires qu'en ce qu'il porte au titre : *dédié à Mademoiselle.*

90. Véritable (le) Avis présenté au roy et à la reyne régente et à nos seigneurs de son conseil et habitants de Paris, le 17 juillet 1651, touchant le canal qui est à faire pour empescher la crue des eaux, et commencera au-dessous de Créteil, viendra rendre à la porte du Temple, d'où il renverra de l'eau de tous côtés où il en sera besoin, tant pour nettoyer les principales rues, les clouaques et grand égout soit vers les bastions de l'Arsenac (*sic*) ou de la Conférence, pour monter les bateaux ou bois flottés venant de Seine et pour descharger la grande crue des eaux vers Chaliot, sans faire tort aux basses eaux et à la navigation des rivières, par le sieur de Marsay. S. l. n. d., chez *Pierre Targa*, 11 p.

Cette pièce contient quelques détails intéressants sur le canal projeté.

Le sieur de Marsay était gouverneur de Gien.

---

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

Bourkard Zinck et sa Chronique d'Augsbourg. Notice par E. Fick. *Genève*, imprimerie de J.-G. Fick. In-8° de 108 pages, avec titre gravé, fleurons et lettres ornées, dans le style du commencement du seizième siècle.

Cet intéressant opuscule, tiré à petit nombre, se recommande, comme la *Vie de Thomas Platter* du même auteur, par une exécution typographique des plus soignées. Il est divisé en deux parties. L'une contient l'analyse de la Chronique d'Augsbourg de Bourkard Zinck. Le texte allemand de cette chronique a été imprimé, pour la première fois, dans la « Collection des annales des cités germaniques du quatorzième au seizième siècle, » important recueil mis au jour par la commission historique de l'académie de Munich, et dont le cinquième volume a paru en 1866. L'autre partie de la notice de M. Fick renferme la traduction intégrale du chapitre de cette même chronique que l'auteur a consacré à son autobiographie.

L'œuvre de Bourkard Zinck embrasse l'histoire de la ville d'Augsbourg, de 1368 à 1468, période pendant laquelle cette cité était déjà gouvernée de fait par ses propres magistrats, bien qu'encore placée nominalement sous l'autorité de ses évêques. Ce récit naïf abonde en détails curieux qui jettent un grand jour sur l'histoire générale de l'Allemagne pendant la décadence féodale. Tel était alors l'affaiblissement du pouvoir central, que les bourgeois de la riche ville d'Augsbourg étaient forcés de pourvoir eux-mêmes à leur défense contre les déprédations des « burgraves » pillards. Ils avaient des reîtres à leur solde et, au besoin, se mettaient eux-mêmes en campagne. Ils prirent part aussi, pendant la première moitié du quinzième siècle, à plusieurs expéditions contre les Hussites qui avaient, à diverses reprises, saccagé ou

rançonné Bamberg, Nuremberg et d'autres villes voisines. La troisième de ces croisades, celle de 1431, finit piteusement par une panique et une déroute générales. « Monsieur notre évêque, dit Bourkard, rentra lui troisième à Nuremberg. » Les péchés innombrables des croisés furent, suivant lui, l'unique cause de cette catastrophe. Les manœuvres de Ziska y furent bien aussi pour quelque chose.

La résistance *obstinée* de la bourgeoisie aux prétentions épiscopales est un des traits caractéristiques du temps. « Les citoyens, dit Bourkard, ont les griefs les plus graves et les plus nombreux contre l'évêque et son clergé.... Riches et pauvres ont juré, en dépit du pape et de l'empereur, de sacrifier corps et biens plutôt que de se soumettre à la tyrannie cléricale. » Aussi il raconte avec une complaisance visible les anecdotes scandaleuses sur les prêtres, moines et nonnains. En 1409, quatre prêtres et un corroyeur ayant été convaincus d'*hérésie*, euphémisme alors en usage pour désigner un *lapsus* absolument matériel, on brûla vif le corroyeur; l'on suspendit proche l'hôtel de ville une grande cage carrée renfermant les quatre prêtres, condamnés à mourir de faim. En 1441, les religieuses de Sainte-Catherine menaient une conduite si légère, et il se passait notamment de si étranges scènes au parloir, que le conseil de la ville donna l'ordre de murer la partie inférieure de la grille. Les nonnains furieuses accoururent armées de barres de fer, broches à rôtir, et tombèrent à bras raccourci sur les ouvriers, auxquels il fallut donner des gardes. Ce récit n'est probablement pas tout à fait impartial, mais on ne saurait douter que ces nonnains, si jalouses de la libre pratique, n'eussent autorisé par quelque grave imprudence l'ingérence de l'autorité civile. On voit que les Augsbourgeois du quinzième siècle étaient les dignes ancêtres de ceux du temps de la Réforme.

L'autobiographie du chroniqueur n'est pas moins intéressante que le reste. Bourkard Zinck était l'enfant de ses œuvres. Exilé de la maison paternelle par une marâtre, rebuté par un oncle curé dont quatre enfants naturels lui ravirent l'héritage (incident qui n'avait sans doute pas été étranger à ses rancunes contre le clergé), Bourkard fut d'abord un de ces *bacchants* ou écoliers nomades dont il est souvent question dans la *Vie de Platter* et dans d'autres écrits contemporains. A vingt ans, il épousa par amour une jeune fille dont l'apport en ménage consistait en une couchette, une

génisse et quelques menus ustensiles, « le tout ne valant pas dix livres ». Mais elle était aimante, laborieuse, aussi assidue que Lucrèce à filer de la laine, et gagnait aisément ses trente-deux deniers par semaine. Lui, de son côté, possédant une belle écriture, s'adonna fructueusement à la copie des livres. Le premier qu'il transcrivit fut un volumineux manuscrit en parchemin, le *Compendium sancti Thomæ*, appartenant à maître Rodolphe, curé de Notre-Dame. On lui paya quatre gros de Bohême par sixain, plus une avance d'un florin pour l'achat du papier. « Ma femme, dit-il, filoit à mes côtés tandis que j'écrivois, et souvent nos trois livres étoient gagnées à la fin de la semaine. Mainte nuit, il est vrai, se passoit au travail, mais nous étions contents de notre sort.... » Par une heureuse coïncidence, la vie était à cette époque d'un bon marché inouï. On avait un boisseau de froment pour dix gros, une livre de viande ou six œufs pour un denier, etc.

Patient, laborieux, intelligent, Bourkard s'éleva par degrés à l'aisance et à la richesse. Il fut chargé par les magistrats de plusieurs charges et missions importantes, dont il s'acquitta avec honneur. Il s'adonna au commerce des pelleteries qui rapportait alors de très-beaux bénéfices, et fit construire plusieurs maisons dont il se défit ensuite avantageusement, moyennant des rentes perpétuelles.

L'odyssée conjugale du digne chroniqueur est la partie tragi-comique de son existence. Personne ne fut jamais plus pénétré que lui de l'adage biblique, « qu'il n'est pas bon que l'homme soit seul ». A la Saint-Gall de l'an 1440, il avait perdu sa première femme, Élisabeth Storker. Après l'avoir consciencieusement pleurée tout l'hiver, il la remplaça à la Pentecôte suivante par Dorothée Kulnbeck, une veuve des plus agréables, laquelle ne possédait, il est vrai, que « deux méchants lits, un bahut boiteux et une peau de renard »; mais Zinck tenait plus aux qualités personnelles qu'à l'argent. Sa seconde femme mourut à son tour en 1449, et il ne se remaria cette fois qu'au bout de quatre ans; mais cet intermède fut rempli par une servante maîtresse, une certaine Marguerite Segesser, dont il eut deux enfants, et qu'il finit pourtant par congédier, parce qu'elle abusait des avantages de sa position pour voler tout chez lui. En 1454, il épousa en troisièmes noces une deuxième Dorothée, personne sage et estimable, qui lui donna quatre enfants en cinq ans et mourut à la

peine. Décidément la place était meurtrière, et, malgré la naïve bonhomie du narrateur, cette partie de son récit fait songer vaguement à la légende de Barbe-Bleue. De toutes ces femmes, il n'avait pas eu moins de quinze enfants dont la plupart moururent jeunes, et furent inhumés sous la pierre tombale qu'il avait acquise dans l'église Saint-Maurice. Cette mention, répétée avec une certaine affectation à chaque décès, indique que l'amour-propre de l'homme enrichi tempérait un peu la douleur paternelle. L'un de ceux qui avaient survécu, un fils de sa première femme, lui donna bien du souci dans ses vieux jours. Celui-là avait quitté de bonne heure la maison paternelle, et son père, « n'en ayant plus entendu parler depuis neuf ans, ne se préoccupait plus de lui, le croyant trépassé ». Soudain il apprit que cet enfant prodigue, ayant pris du service auprès d'un vassal rebelle de l'évêque de Trente, était tombé dans les mains de ce prélat, qui, le sachant fils d'un homme riche, menaçait de le faire tuer s'il ne payait mille florins de rançon. Bourkard y courut, parlementa, marchanda avec énergie, jusqu'à repartir en feignant d'abandonner le prisonnier à son sort. Ce jeu hasardeux réussit; le « coquin d'évêque » finit par se contenter de cinquante florins comptant. Malgré ce rabais considérable, Bourkard semble insinuer que son fils le condottiere lui a coûté plus cher qu'il ne valait! Voulant sans doute s'étourdir sur cette mésaventure, il se remaria à soixante-quatre ans pour la quatrième fois, devint père pour la seizième; mais il avait usé sa chance! « Jamais, dit-il, je n'avais eu tant de tracas que ne m'en donne aujourd'hui le caractère acariâtre de ma femme.... Je me résigne à la laisser faire à sa tête. »

Né en 1401, Zinck mourut en 1474 ou 1475. Le gouvernement bavarois, assez prodigue de statues, comme on sait, en a érigé une à ce chroniqueur à Memmingen, sa ville natale, car Augsbourg n'était que sa patrie d'adoption.

B^on^ Ernouf.

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Nous avons eu le mois dernier un véritable événement littéraire, petit si l'on veut par ses proportions, mais d'une grande importance, selon moi, comme enseignement.

A cette époque de l'année où les théâtres font peau neuve et fleurissent leurs affiches de promesses, où les auteurs voués aux prochains triomphes sont dénoncés dans les journaux au son de la flûte et du tambour, l'Odéon vient de rencontrer, dans la voie la plus modeste, un vrai succès, franc, sincère, spontané, pur de toute réclame et de tout « entraînement ». Quand je vous le disais, que le public n'est pas si noir, ni si blasé, et qu'il ne demande qu'à se laisser prendre!

La pauvre petite comédie dont je parle, — un petit acte à deux personnages! — avait été à peine annoncée deux ou trois fois, au bas de l'affiche, sous les capitales imposantes de deux pièces *à succès*. Une vingtaine de jeunes gens dans Paris connaissaient l'auteur comme un poëte d'avenir et de bonne volonté, et c'était tout. Ce soir-là le public, qui avait dormi sur un imbroglio assez maigre, un de ces fades pastiches où le cœur humain est peint d'après les vieilles gravures de mode, s'est réveillé au son de ces vers fermes et sonores. L'actrice n'avait pas achevé sa première tirade, que déjà tout était conquis. La claque des premières représentations en était réduite à suivre le public; le gibier poussait les chiens. Je ne sais rien de plus doux, de plus exaltant, de plus émouvant que ces rapides triomphes du talent, d'un talent honnête et sincère, luttant avec ses seules armes, avec la loyauté et la foi de la jeunesse. En quelques minutes, en moins d'une demi-heure, ce jeune homme, inconnu la veille, s'est emparé des cœurs de douze cents auditeurs et

se les est attachés par le charme des beaux vers et la reconnaissance des nobles plaisirs qu'il leur a causés. Déjà M. Coppée a sa légende dans les journaux. Tout Paris sait à cette heure qu'il ést l'auteur de deux recueils de poésies applaudis par tous ses confrères les poëtes et par tous les amis de son art, *le Reliquaire* et *les Intimités*. C'est, dit-on, un tout jeune homme, laborieux et courageux, vivant de son travail auprès d'une vieille mère ; si je le répète, ce n'est pas à la façon des pédants, pour jeter le blâme sur les Byrons et les Savages, mais il plaît après tout de trouver au début d'une carrière littéraire ces allures modestes et patientes : cela fait penser à Victor Hugo aux Feuillantines, à Alexandre Dumas dans les bureaux du duc d'Orléans. Quant à vous raconter la comédie de M. Coppée, je n'aurai garde : tous les journaux l'ont fait d'abord, plus ou moins éloquemment, plus ou moins exactement surtout, et puis franchement rien de moins racontable que cette fantaisie d'un poëte, vaporeuse comme un rêve et rapide comme une vision. A raconter, ce n'est rien ; tout ce qu'elle livre à l'analyse, c'est le talent du poëte et l'architecture de ses pensées. J'aurai plus tôt fait de vous citer une huitaine de vers, comme échantillon de son éloquence et de son adresse.

Le *Passant*, c'est tout ce qu'il y a d'insaisissable dans la vie, et de fugitif. C'est tout ce qu'il y a de beau et de tentant en ce monde, l'amour, le succès, la gloire ; c'est le bonheur à portée de la main, qu'il faut lâcher et repousser. C'est cette moitié de l'*homo duplex*, cet autre moi, toujours jeune, toujours brillant, toujours vainqueur, que l'on suit de l'œil et qui marche devant nous durant l'âge ascendant, comme une éclatante bannière, et dont l'apparition plus tard cause d'incurables regrets. Une minute, et c'en est fait ! A jamais ! à jamais l'heure est passée ; le flot est loin, la voile se perd à l'horizon. Et vous demeurez seul sur la grève, repentant, désolé, dévoré de désespoir et de regret. Ainsi du poëte qui a manqué de courage au moment de la conjonction favorable ; ainsi du capitaine qui a hésité devant

l'ennemi; ainsi de la femme qui a méconnu l'amour. La voilà, jeune encore, mais déjà mûre, mélancoliquement accoudée au balcon, et pensive. Elle songe à sa longue attente, à ses espoirs déçus, à ses vaines tentatives. Tout à coup elle a tressailli; l'étincelle l'a touchée : c'est lui, le voici qui passe, lui, l'amour, lui, l'amant! Et son visage s'illumine, ses yeux rayonnent, son cœur s'élance, ses bras se tendent. Hélas! c'est trop tard! Non, cette joue est trop rose, cette bouche est trop fraîche, ces cheveux blonds et fins que l'air, agité par la marche, soulève et fait trembler comme un duvet d'oisillon, sont des cheveux d'enfant et de chérubin. Comment apprendre, pour le parler avec lui, le langage de l'amour naïf et de l'innocence étonnée? Et la pauvre femme se juge : cette jeunesse éclatante la fait rêver que sa jeunesse, à elle, s'effeuille et s'en va! Non, non, ces yeux célestes, ces lèvres d'œillet, ces cheveux d'aurore seront pour d'autres. Passe, va-t-en, toi que j'ai tant attendu, mais qui t'es trop fait attendre :

... Zanetto, restez le doux coureur d'avril!
Que toujours à travers les campagnes vermeilles
Bourdonne votre luth comme un essaim d'abeilles;
Et, quand le ciel sera trop noir, allez-vous-en
Chez le vieux châtelain ou le bon paysan;
Et reprenez après votre éternel voyage.
Enfin si, traversant la place d'un village,
Par un riant matin de la jeune saison,
Vous voyez, travaillant au seuil de sa maison,
Une humble et pure enfant aux yeux de fiancée,
C'est là qu'il faut borner la course commencée;
Vivez-y les longs jours calmes d'un moissonneur,
Et vous verrez, ami, que c'est là le bonheur!

Nous sommes tellement déshabitués de l'imagination et de ses surprises, que bien des gens, même les plus favorables au succès de M. Coppée, sympathiques à son talent et à sa comédie, n'ont pu se décider à lui reconnaître la paternité du sujet de sa comédie. Cela ne leur a pas paru naturel qu'un

poëte eût une idée et sût la mettre en œuvre, et ils se sont ingéniés à lui trouver des inspirateurs ou des modèles. Ils ont évoqué, ceux-ci une statuette couronnée il y a quelques années à l'Exposition, ceux-là, je ne sais quelle nouvelle ou quelle comédie oubliée. Eh bien, non, bonnes gens; « c'est plus simple que cela, » comme dit le naïf Corot en parlant de ses chefs-d'œuvre. Je parie, moi, et je ne me crois pas très-hardi, que le sujet du *Passant* sera né dans la cervelle de son auteur, comme les idées s'engendrent dans l'imagination des poëtes, toutes vêtues et toutes logées, pour ainsi dire, quelque jour qu'il pensait à la difficulté d'être heureux en ce monde, ou que peut-être il était tourmenté par suite de quelque déception. Et ce jour-là le décor de la scène et la robe de l'actrice ont été aussitôt arrêtés et conçus que la marche de l'aventure. C'est là, direz-vous, du mystère et du prodige; mais s'il n'y avait pas de mystère et de prodige dans la poésie, tout le monde serait poëte; et il n'y aurait plus ni banquiers ni notaires, ce qui serait fâcheux. M. Coppée, comme disent les voyants, a été transporté en esprit à Florence; et M^lle^ Agar, en domino de satin blanc, rêvait déjà, appuyée sur son balcon de marbre bleuté par la lune, quand le premier vers a été fait; car la pensée du poëte est cosmopolite et universelle, et ne peut concevoir une idée sans la placer immédiatement dans les conditions de temps et de lieu qui conviennent à son développement.

Si nous étions en Chine, M. Coppée, qui est simple employé dans un ministère, aurait été, le soir même de son succès, promu chef de division. A Paris, il se sera retrouvé le lendemain devant son pupitre d'expéditionnaire. Peut-être, après tout, n'est-ce pas si grand mal : la fée qui l'a adopté saura bien le pourvoir, et mieux vaut avoir pour marraine une fée qu'une administration.

Bien différente de la destinée de M. Coppée est la destinée de M. Édouard Pailleron, que le public du Théâtre-Français ensevelissait sous les fleurs une semaine avant la représentation du *Passant*. M. Pailleron n'est point un vi-

sionnaire ni un extatique, et il ne perd pas son temps à rêver à la lune et à épier la conjonction des astres favorables. Sa marraine, à lui, n'est ni une administration ni une fée; c'est une revue, la *Revue des Deux-Mondes;* or, qui dit Revue, dit « actualité ». M. Pailleron a adopté la grande loi du succès banal, qui est, non pas de surprendre le public, mais de lui obéir, de lui complaire en le servant suivant son goût. Les titres de ses premiers ouvrages répondent pour lui, *le Mur mitoyen*, *le Dernier Quartier*, *le Second Mouvement*, *le Monde où l'on s'amuse.* Qui ne devine, sous ces galantes rubriques, toute une agréable salade de mariages manqués, de procès galants, d'amours modernes et de leçons morales ? Le titre de la nouvelle comédie taille en plein dans le répertoire à la mode, *les Faux Ménages !* C'est bien là l'*article* porté aux divers Longchamps dramatiques par MM. Laya, Jules Lecomte, etc. Allons voir, disent les innocents bourgeois, allons voir combien nous sommes scélérats, coquins, pervers, comment nos femmes nous trompent et comme quoi nos enfants n'ont pas d'état civil. Et là-dessus, ils se frottent les mains. — C'est une remarque déjà faite dans le temps par Théophile Gautier, à propos d'une pièce du même ordre (*les Ménages parisiens*, de Bayard, autant qu'il m'en souvient), que les bourgeois de Paris, les plus honnêtes bourgeois de l'Europe à coup sûr, les plus tranquilles, les plus candides et les plus corrects, se font un plaisir dépravé de passer pour des monstres d'immoralité. Bonnes gens pour la plupart, citoyens paisibles, époux fidèles, pères tendres, rien ne leur plaît davantage que de s'entendre traiter de libertins, de séducteurs et de pères dénaturés. Montrez-leur sur la scène un brave homme, ils le traiteront d'imbécile ; mais vienne un parfait drôle, cachant sous l'habit bleu et le paletot fumée-de-Londres tous les vices et tous les crimes, les voilà contents. Ils posent alors le chapeau sur l'oreille, passent le pouce dans l'entournure de leur gilet et disent en rentrant le menton dans la cravate : « C'est bien cela ! » En réalité, ces prétendus vam-

pires se sont levés le matin avec le jour pour se mettre à leur bureau, et ont travaillé tout le jour à gagner la dot de leurs enfants. Il en est qui se couchent à huit heures du soir et ne veillent après minuit que pour le plaisir de voir sauter leurs filles au son du piano. Il n'est pas besoin de vous traduire le titre de la comédie de M. Pailleron ; vous avez déjà entrevu, sans grand effort d'imagination, le fils de famille voulant épouser sa maîtresse ; le père, traître à ses devoirs et vivant dans l'ignominie. Tout cela est fort drôle et fort nouveau, n'est-ce pas? Dans le *Père prodigue*, M. Dumas fils, un dramaturge au moins, avait laissé à ce père léger et coupable de la dignité, du courage, de l'honneur. Malgré ses enfantillages, ce vieux fou était aimable ; il pouvait bénir ses enfants. Mais à quoi bon, je le demande à M. Pailleron lui-même, à quoi bon nous montrer ce vieillard ignoble et indigne de tout pardon, et même de toute pitié ? A quoi bon traîner dans la boue du ruisseau ces deux majestés, les cheveux blancs et la paternité ? Quel enseignement en tirez-vous, sinon d'apprendre à des fils qu'il est des pères méprisables et qu'on peut mépriser son père ? Un misérable qui a fui la maison conjugale, qui a méprisé sa femme et abandonné son enfant, sans prétexte, sans excuse, sans autre raison que son amour du vice et de la canaille ; qui pendant vingt ans persiste dans cette vie honteuse, ruinant son fils et cachant son nom ; et qui, au dernier acte, reparaît chez lui, chez sa femme, veux-je dire, pour prêcher à son fils l'honneur et le devoir, lui donnant sa vie en exemple et confessant devant toute la famille assemblée ses turpitudes ; ce fils osant donner la main à son père ; cette mère introduisant chez elle la maîtresse de son fils et la donnant pour compagne à sa fille adoptive ; quelles mœurs ! quel spectacle ! Où tout cela va-t-il, grand Dieu ! et qu'en pouvons-nous faire ? Serait-ce là, selon vous, la famille moderne ? Mais alors dans quel monde vivez-vous ? Nous le donnez-vous pour une exception? Mais elle est monstrueuse, cachez-la ; cachez ce père infâme et absurde, ce père qui n'est pas un père, ce père

qui n'a pas de pudeur devant son fils. Cachez cette mère folle et sotte, cachez-nous ces amours vulgaires que ne relèvent ni la hauteur de la passion, ni le prestige d'une vertu, ou d'une beauté rare ; car il n'y a dans tout cela pour moi ni enseignement ni plaisir. Rendez-moi *Sgnanarelle* et le *Mariage forcé*.

Et quand je pense que c'est à une telle œuvre que s'est appliqué pendant un an un honnête esprit, un homme de bonnes mœurs et de bonne éducation ! Voilà pourtant où l'on arrive en voulant toujours, par amour du succès immédiat, battre les mêmes sentiers et y faire plus de bruit que le dernier qui y a passé. Suivez bien la progression : le *Demi-Monde* et la *Dame aux camélias* ne compromettaient que les fils, les célibataires, les jeunes gens ; voici maintenant qu'on déshonore les pères. Je me demande vraiment qui en profitera.

Quant aux vers de M. Pailleron, je n'en parle pas. Il est de cette école qui pose en principe que le vers est fait pour être déguisé, qu'il faut escamoter la rime, rendre le rhythme insensible, et que la perfection de l'art du poëte est de faire oublier la poésie. Un enfant répondrait : Que n'écrivez-vous en prose ?

La pièce a réussi néanmoins, grâce à Bressant, qui dans le rôle de M. Ernest (c'est le père) a trouvé l'art de ses meilleurs jours au Gymnase dramatique.

Je n'ai pu voir encore la fameuse *Séraphine*, de M. Sardou. Je l'en félicite, car cela prouve que la salle est bien garnie et que les places sont chères. Je me déciderai à la lire, et ce me sera une occasion d'étudier le théâtre de cet auteur fameux dont je n'ai pas encore parlé ici.

CH. ASSELINEAU.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Le 22 décembre dernier il a été vendu à la salle Silvestre, rue des Bons-Enfants, vente du comte d'U***, un petit manuscrit ainsi décrit au catalogue :

LIVRE D'HEURES DE MESSIRE ANNE DE MONTMORENCY, COMTE DE CHASTEAUVILLAIN, IN-8°, REL. VELOURS GRENAT.

PRÉCIEUX MANUSCRIT DU SEIZIÈME SIÈCLE, EXÉCUTÉ SUR VÉLIN TRÈS-FIN, en caractères ronds, et comprenant 244 pages.

Il est orné de 15 grandes miniatures, 20 petites et 32 bordures peintes sur fond d'or : tout ce travail, œuvre d'une grande patience, est d'un fini remarquable ; l'éclat des couleurs est encore des plus vifs.

Les 3 premières et les 2 dernières pages de ce beau volume se composent de renseignements généalogiques sur la maison de Montmorency et ses nombreuses alliances ; leur écriture est contemporaine du manuscrit qui provient de la bibliothèque Desq, à la vente de laquelle il fut adjugé 2174 fr. le 1er mai 1866.

Il a été vendu 1,405 francs et acquis pour M. le duc d'Aumale.

Nous ajouterons que ce volume, parfaitement écrit, sur vélin très-fin, est d'une fraîcheur éclatante. Ce manuscrit paraît avoir été fait pour Anne de Montmorency, comte de Châteauvillain, fils aîné de Pierre de Montmorency, chevalier de l'ordre du Roi. Anne de Montmorency épousa, le lundi 4 février 1577, Marie de Beaune, fille du maître d'hôtel de la reine mère Catherine de Médicis. Ce mariage ainsi que plusieurs autres événements qui concernent les maisons de Montmorency et de Beaune ont été consignés sur les feuillets

blancs qui précèdent et qui suivent le texte du manuscrit. Nous transcrivons en entier ces mentions :

« Le lundi quatriesme février mil cinq cens soixante dix « sept, messire Anne de Montmorency, comte de Chastean- « Villain, fils aisné de messire Pierre de Monmorency, che- « vallier de l'ordre du Roy, marquis de Bury, baron de Fos- « seux, et de dame Jaqueline d'Avaugour, dame de Cour- « tallain, ses père et mère, expousa dame Marie de Beaune, « fille seulle de messire Jehan de Beaune, chevallier de l'ordre « du roy, maistre d'hostel de la royne mère de Sa Majesté, et « de dame Anne de Museau de Morlet, seigneurs de la Tour « d'Argy, ses père et mère, en l'église Sainte-Croix de Mon- « trichard, les estats tenants à Blois, dont sont yssus deux « fils et une fille aux jours qui ensuivent. »

« Le mardi xxiij^e febvrier mil cinq cens quatre vingts « quatre, ladite dame Marie de Beaune a accouché d'un fils « au lieu seigneurial de la Tour d'Argy à Montrichard, à « quatre heures après mynuit, l'année étant bisextre, et fu- « rent ses parrains, ledit messire Pierre de Montmorency, « représenté par noble homme François de Paris, sieur des « Bois-Benars, messire René, sieur de Prie, et ladite dame « Anne de Museau, et fut baptisé en l'église de Sainte-Croix « par le curé de Montrichard, le dymanche onziesme jour de « mars dudit an et fut nommé Pierre. »

« Le dymanche dernier jour de juing mil cinq cens quatre « vingts cinq, ladite dame est accouchée audit lieu de la Tour « d'Argy, à Montrichard, à trois heures un quart, d'un fils « qui fut baptisé en l'église de Montrichard, le sixiesme juil- « let audit an, et fut nommé François par messire Fran- « çois duc de Monpensier et le sieur de Halot Montmo- « rency. »

« Le jeudy Sainct-Brice tresieme novembre mil cinq cens « quatre vingts six, entre mynuit à une heure, est accouchée « d'une fille, qui fut baptisée audit Montrichard, le troi- « siesme jour de febvrier mil cinq cens quatre vingts sept, et « fut son parrain messire et révérend père en Dieu Charles

« de Montmorency, oncle dudit sieur comte, abbé de Lau-
« noy et de Notre-Dame de Ressons, dame Jaqueline d'Avau-
« gour, dame de Fosseux et damoiselle Jehanne de Mont-
« morency, dame de Bois-Ruffin, sœur dudit sieur comte, et
« fut nommée Jaqueline. »

« Le mardy troisiesme jour de juing mil cinq cens quatre
« vingts douze, mourut ledit sieur comte au chasteau de Çour-
« talain, revenant de l'armée pour le service du roy, du
« siége de davant Roen (Rouen) qui tenoit lors pour la
« ligue. »

« Le tresiesme jour de may mil cinq cens vingt cinq, fut
« baptisé à Tours, en l'église Saint-Saturnin, Jean, fils de
« Guillaume de Beaune et de Bonne Cottereau, sa femme, et
« furent parrains maistres Emery Tapin et Guillaume Cot-
« tereau, et marraine Claude de Beaune, sœur dudit Jean de
« Beaune. »

« Le sixiesme de décembre l'an mil cinq cens cinquante
« et sept, fut née à Montrichard, en l'hostel du sieur de la
« Tour, damoiselle Marie de Beaune, fille de messire Jean de
« Beaune et de dame Anne de Museau, sa femme, environ
« l'heure de mynuit, et fut baptisée le... dudit mois en l'église
« Sainte-Croix dudit Montrichard. Furent parrains messire
« de Beaune, prieur de Grammont, frère dudit Jean de
« Beaune, et marraines dame Marie Brissonnet, mère de la-
« dite dame de Museau et damoiselle Anne Brissonnet,
« femme de M. d'Alluye. »

— Une publication utile dont on avait regretté la suspension, *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, vient de reparaître à la librairie S. Cherbuliez. Les deux numéros parus, 10 et 25 janvier, contiennent principalement les articles suivants :

Gnathène et Stilpon. — Saint Jérôme a-t-il jeté au feu les satires de Perse? — Pétition rouennaise à la Convention en faveur de Louis XVI. — Sur un pamphlet contre Catherine de Médicis. — Recueil d'arrêts du conseil des

Dix. — Mémoires secrets de Brillat-Savarin. — Plaintes des Églises réformées en 1597. — Un ballet inédit de la Fontaine. — Fondation de Mathurin Régnier. — La vérité sur la mort de Joséphine. — Un imitateur de Rabelais. — Les armes de Voltaire. — Les caricaturistes anglais. — Le dernier autographe de Gérard de Nerval, etc., etc.

— On vient de découvrir et de placer dans les montres, à la bibliothèque Mazarine, un exemplaire de Grollier non catalogué jusque-là et qui n'est point mentionné dans l'ouvrage de M. Le Roux de Lincy.

C'est un poëme de Mariangelo Accorso, intitulé *Protrepticon ad Corycium;* in-quarto, sur vélin et portant la date de Rome, *mense julio* 1524, imprimé chez Ludovico de Vicence. Le volume est relié en maroquin brun à filets d'or, et porte sur le plat la mention consacrée : Jo. Grolierii et amicorum. Il provient, comme en fait foi une note écrite sur le premier feuillet, de la bibliothèque de Saint-Germain des Prés.

Brunet ne parle point de ce livre. Millin l'indique dans la *Biographie universelle* (article *Accorso*). Le Corycius à qui le poëme est dédié était, selon la Monnoye, un poëte allemand nommé Goritz. Le volume contient en outre des vers de divers poëtes italiens contemporains d'Accorso, tels que Giovanni Francisco Uriseo, Antonio Tilesio, etc.

— Un don important a été fait cette année à la bibliothèque Sainte-Geneviève. M. Dezos de la Roquette a légué à cet établissement la riche collection de livres et manuscrits relatifs à l'histoire du nord de l'Europe qu'il avait réunie durant l'exercice de ses fonctions comme consul général à Elseneur.

PREMIER CHAPITRE

DE

# LANCELOT DU LAC.

FRAGMENT INÉDIT (1).

---

## I.

### LA REINE AUX GRANDES DOULEURS.

Sur les marches de la Gaule et de la Petite-Bretagne régnaient jadis deux frères, époux de deux sœurs. Ban, l'aîné, était roi de Benoyc, et Bohor était roi de Gannes. Au moment où l'histoire commence, Ban avait atteint un grand âge, et de la reine Hélène, issue de la race de Joseph d'Arimathie, il n'avait qu'un enfant, nommé Galaad en baptême, mais qu'on appela toujours Lancelot, en mémoire de son aïeul.

Les royaumes de Benoyc et de Gannes devaient hommage à celui de la Petite-Bretagne, dont le souverain, nommé Aramont, mais plus ordinairement Hoel, étendait son autorité, d'un côté jusqu'aux marches d'Auvergne et de Gascogne, de l'autre jusqu'aux terres soumises aux Romains et à leur vassal le roi de Gaule. Le Berri était également inféodé à la Petite-Bretagne : mais, dès le temps du roi Aramont, le roi

(1) Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur permettant d'apprécier à l'avance l'agrément du livre de *Lancelot du Lac*, troisième volume de nos *Romans de la Table ronde*. Si le premier chapitre est favorablement reçu, comme nous avons tout lieu de l'espérer, nous donnerons dans le numéro suivant le second chapitre, qui raconte l'enfance et l'éducation du héros, chez la Dame du Lac.

Claudas de Bourges avait refusé de satisfaire à l'hommage, et s'était déclaré vassal du roi de Gaule. Ces rois de Gaule se faisaient alors par élection. Claudas, avec leur puissant secours, avait d'abord occupé Benoyc; alors Aramont avait réclamé l'aide du roi de la Grande-Bretagne, en le reconnaissant pour suzerain. Uter-Pendragon passa donc sur le continent, chassa Claudas non-seulement de Benoyc, mais même de Bourges; les Bretons désolèrent si bien la terre de Berri qu'elle perdit son nom pour prendre celui de la Déserte. Bourges, la cité principale, fut seule épargnée, en reconnaissance de l'accueil qu'y avait reçu Uter-Pendragon, quand il s'était vu contraint, par l'usurpateur Wortigern, de sortir de la Grande-Bretagne.

Mais, après la mort d'Uter-Pendragon, son successeur Artus eut à répondre à tant d'ennemis qu'il ne put protéger ses grands vassaux du continent. Les deux royaumes de Gannes et Benoyc, réunis sous le sceptre de Lancelot, avaient été partagés entre les deux fils de ce prince, et Claudas profita de l'éloignement des Bretons insulaires pour réclamer une seconde fois l'appui des Gaulois et des Romains. Il rentra dans la Déserte; il envahit les terres de Benoyc et saisit peu à peu toutes les bonnes villes du roi Ban. Il eût consenti à les rendre à la condition d'en recevoir l'hommage; mais pour rien au monde Ban n'eût manqué à la foi qu'il devait au roi Artus.

Il ne restait plus à ce prince que le château de Trèbes, et, par l'avantage de sa situation, entre une rivière et de fortes murailles, cette place défiait tous les assauts, mais elle n'était à l'abri ni du défaut de vivres ni de la trahison. Ban y avait conduit la reine Hélène et leur fils, le petit Lancelot. Claudas arriva devant les premières barrières et bientôt tout moyen de sortir et de communiquer avec le dehors fut enlevé aux assiégés. Ban était décidé à mourir plutôt que de céder aux conditions de Claudas, et cependant il prenait en grande pitié les souffrances de la reine et de ses chevaliers. Claudas ne cessait de lui faire représenter que rien ne le met-

trait à l'abri de la famine ; qu'Artus ne pouvait venir à son aide ; que son frère, le roi Bohor, était trop malade pour le secourir. Un jour, il lui offrit de le laisser sortir, et de lui permettre de passer en Grande-Bretagne, mais à la condition que, si dans quarante jours il n'était pas de retour ou revenait sans avoir obtenu de secours, le château lui serait rendu. Le roi Ban hésitait, et cependant Claudas, qui pratiquait volontiers les traîtres, tout en ne les aimant pas, parvenait à gagner Anseaume, le sénéchal de Benoyc, en s'engageant à l'investir de ce royaume s'il consentait à lui rendre l'hommage que Ban refusait. Un jour, le roi Ban prit en conseil un loyal chevalier nommé Banin, son filleul, et le sénéchal : il leur exposa l'offre de Claudas, et le sénéchal insista fortement pour l'engager à accepter. « Artus, disait-il, bien que fort « inquiété par les Saysons et par ses hauts barons, ne pourra « refuser de vous accorder un bon secours. La garnison de « Trèbes tiendra jusqu'à ce que vous soyez revenu, et Clau- « das à l'approche de l'ost du roi Artus lèvera le siége, trop « heureux de pouvoir regagner la Déserte. »

Ban se rendit à ce conseil. Il avertit la reine, et, suivis de deux écuyers, l'un pour tenir l'enfant, l'autre pour conduire les sommiers chargés du trésor de Benoyc, ils passèrent la porte, franchirent le pont abaissé, et ne trouvèrent personne qui tentât de les arrêter. Mais à peine étaient-ils entrés dans la forêt de Trèbes que le traître sénéchal allait trouver Claudas, et l'avertissait de faire avancer ses gens vers la porte qu'ils trouveraient défermée. Malheureusement pour lui, Banin, qui était toujours aux aguets, le vit revenir : « Eh quoi ! « sénéchal », dit-il, « à cette heure sur pied ! D'où venez- « vous donc ? — Je viens de m'assurer que Claudas ne « tenterait rien contre nous durant l'absence du roi Ban. « — Vous avez vraiment choisi une heure singulière pour « parlementer avec notre ennemi. — Quoi ! Banin, reprend « Anseaume, doutez-vous de ma loyauté ? — Non, séné- « chal, autrement je [illegible] aurais déjà défié. »

Le sénéchal monta dans la haute tour, et bientôt on enten-

dit un grand bruit d'armes et de chevaux. Les hommes de Claudas entrèrent et déjà commençaient le pillage du faubourg. Afin d'éloigner les soupçons, et quand toute résistance était devenue impossible, le sénéchal se mit à crier : « *A l'arme! Trahi! trahi!* — Ah! traître, ah! félon, » cria Banin de son côté, « puisses-tu, comme Judas, recevoir le « prix de ta félonie! » Au grand regret de Claudas, le feu prit à plusieurs endroits de la ville : maisons, moutiers, tout fut réduit en cendres; il ne demeura de Trèbes que la tour principale du château, où Banin s'enferma avec trois preux sergents. Maître de la ville incendiée, Claudas eut beau faire jouer les perrières, les mangonneaux, il dut se contenter de l'assiéger et de camper devant la tour, comme il avait campé longtemps devant la ville et le château.

Le bon et loyal Banin eut dès lors à redouter la faim, ennemi plus terrible que Claudas. La rivière qui baignait un côté de la tour étanchait leur soif, mais leur donnait à de trop rares intervalles de petits poissons qu'ils se partageaient aussitôt. Le troisième jour, ils découvrirent entre deux pierres un chat-huant dont la chair leur parut délicieuse. Comment cependant tenir pendant un mois? Un matin Claudas demande à parler : « Banin, je reconnais en toi « un loyal et preux chevalier. Mais de quoi te servira ta pru- « d'homie? veux-tu mourir ici de faim et y laisser mourir tes « trois compagnons? Fais mieux : prends quatre de mes bons « chevaux et sors de la tour en toutes armes, avec les tiens; « vous chevaucherez où il vous plaira, et, si tu consentais à « rester près de moi, je prends Dieu à témoin (il tendait la « main droite vers une chapelle voisine), que je t'aimerai « plus que nul de mes anciens amis. »

Banin repoussa ces offres à plusieurs reprises, puis il pensa pouvoir céder aux prières de ses trois compagnons, mourants de faim. « Je veux bien, dit-il, rendre le château, mais « à des conditions qui ne nous feront pas de honte. » Lors revenant à Claudas : « Sire, j'ai pris conseil de mes amis; « nous sortirons de la tour, et je vous sais assez prud'homme

« pour ne pas craindre de demeurer dans votre cour. Nous « y mettons une seule condition : vous ferez droit pour nous « ou contre nous, suivant les règles établies de la justice. » Claudas consentit ; les saints furent apportés, la convention jurée et les portes de la tour ouvertes.

Banin demeura plusieurs jours auprès du roi, dont il recevait le meilleur accueil. De son côté, le traître sénéchal était impatient de voir Claudas tenir sa promesse. Mais Claudas cherchait à gagner du temps, non qu'il voulût se parjurer, mais dans l'espoir de trouver un moyen de se dégager. Un jour Anseaume se présenta devant la cour du roi ; il rappela la promesse qui lui avait été faite de l'honneur de Benoyc, et, Claudas ne se pressant pas de répondre, Banin réclama la faveur d'être entendu :

« Roi Claudas, dit-il, vous m'avez promis de faire droit « contre moi pour mes accusateurs, et pour moi contre « ceux que j'accuserais. Je vous demande raison de l'ancien « sénéchal de Benoyc, que j'accuse de parjure et de trahi- « son. S'il me dément, je suis prêt à faire preuve, en champ « clos, les armes à la main, au jour et lieu qu'il vous plaira « d'assigner. »

Claudas sentit une joie secrète en entendant Banin.

« Anseaume, dit-il, vous entendez ce qu'on avance contre vous ; aurais-je donné ma confiance à un traître ? »

« — Sire, répond celui-ci, je suis prêt à prouver contre « le plus fort chevalier du monde que jamais je n'eus en- « vers vous pensée de trahison. »

Et Banin : « Voici mon gage. Je montrerai que j'ai vu de « mes yeux la trahison dont il s'est rendu coupable envers « son seigneur lige.

« — Voyons, sénéchal, reprit Claudas, que pensez-vous « faire ?

« — Mais, Sire, cette cause est vôtre plus que mienne. « Vous savez que mon seul crime est de vous avoir bien « servi.

« — Or donc, si vous n'êtes pas coupable, défendez-vous.

« Vous êtes aussi fort, aussi hardi champion que Banin;
« vous avez le droit pour vous; que pouvez-vous craindre? »

Le roi Claudas en dit tant que le sénéchal fut contraint de se soumettre à l'épreuve. Les gages furent mis entre les mains du roi, qui dit en les recevant : « Sénéchal, je vous « tiens pour chevalier loyal envers moi, comme vous l'avez « été envers votre premier seigneur. Je vous revêts du « royaume de Benoyc, avec les rentes et revenus qui en dé- « pendent. Et dès que vous aurez convaincu de fausseté votre « accusateur, je recevrai votre hommage. Mais, s'il arrive « que vous soyez mis hors des lices, c'est Banin qui devra « recevoir à votre place le royaume de Benoyc. »

Le combat eut lieu à quatre jours de là, dans la prairie de Benoyc, entre Loire et Arsie (1). Banin eut raison de la trahison du sénéchal, dont il fit voler la tête sur l'herbe sanglante. Quand il vint reprendre son gage, Claudas l'accueillit avec honneur; car, s'il pratiquait volontiers les traîtres, il ne leur accordait jamais sa confiance. Puis il offrit au vainqueur de l'investir du royaume de Benoyc.

« Sire, lui répondit Banin, je suis resté près de vous jus- « qu'à ce moment, dans l'espoir de satisfaire à la jus- « tice et de punir le traître qui vous livra le château de « Trèbes. J'ai, grâce à Dieu, rempli ce devoir; rien ne peut « me retenir plus longtemps ici. Je n'ai pas cessé d'être au « roi Ban, et je ne puis voir en vous qu'un ennemi. L'hom- « mage que vous demandez de moi ferait sortir mon cœur « de ma poitrine.

« — J'ai, dit Claudas, grand regret de votre résolution; « mais je vous accorde le congé que vous demandez. »

Banin demanda son cheval et s'éloigna de Trèbes sans même attendre la fin du jour.

Nous le retrouverons, dans une autre laisse, à la cour du roi

(1) Si, comme je le crois, Benoyc est Saumur, il faut retrouver l'Arsie dans le Thou, qui a donné son nom à Thouars, et qui vient se jeter dans la Loire aux portes de Saumur.

Artus, emportant les prix du behourd et de la quintaine, et méritant d'être admis parmi les chevaliers de la reine, de la Table ronde et de l'*Escarguette* ou garde du roi. Il avait, dit le romancier, recueilli dans ses guerres contre le roi Claudas un butin assez grand pour faire bonne figure au milieu des chevaliers bretons, et Artus, quand il apprit que son nom lui venait du roi de Benoyc, était entré dans une profonde et douloureuse rêverie. Car le bon chevalier lui rappelait la mort du roi Ban qu'il n'avait pas vengée. Banin, ajoute notre livre, fit beaucoup parler de lui et attacha son nom à mainte belle aventure; mais c'est dans le « Conte « du commun » qu'elles sont racontées et où « il convient « mieux de les lire ». — Quel est ce Conte du commun? je ne crois qu'on le sache aujourd'hui.

Revenons au roi Ban que nous avons laissé franchissant la petite porte du château de Trèbes, avec la reine, leur enfant et un fidèle sergent. Ils chevauchèrent une heure avant le retour du jour, et gagnèrent ainsi la forêt qui devait les conduire à l'entrée du royaume de Gannes. Là se dressait une haute montagne d'où l'on pouvait découvrir tout le pays. L'aube venait de crever; Ban ne put résister au désir de voir une dernière fois son château bien-aimé. Il fit arrêter la reine au bas du tertre et chevaucha péniblement jusqu'au sommet. Quelle ne fut pas sa douleur en voyant les murs éclairés par de sinistres lueurs, les moutiers crouler, le feu jaillir çà et là, l'air tellement embrasé que la flamme semblait en montant réunir le ciel à la terre! Trèbes était sa dernière espérance : que lui restait-il maintenant? Une jeune femme nourrie dans les grandeurs, réduite à la dernière misère, elle dont les ancêtres remontaient jusqu'au roi David, allait être réduite à réclamer la pitié des autres et à nourrir son enfant du pain amer de l'exil. Et lui, pauvre vieillard, naguère riche d'amis et d'avoir, honneur de toutes les bonnes compagnies, comment pourrait-il soutenir une fortune aussi contraire? Toutes ces pensées refoulent alors son cœur avec tant d'amertume que les sanglots l'étouffent, il se pâme et glisse

à terre sans mouvement. Quand il revint à lui : « Ah ! Sei-
« gneur, » dit-il en levant ses mains vers le ciel, « je vous
« rends grâce de la fin douloureuse qu'il vous plaît de m'en-
« voyer, car vous avez vous-même souffert la pauvreté et les
« tourments. Je n'ai pu, sans de grands péchés, vivre dans
« le siècle, je vous en demande pardon. Ne perdez pas mon
« âme, vous qui êtes venu de votre sang nous racheter.
« Faites que mes torts reçoivent ici leur expiation : ou si
« mon esprit doit être tourmenté par delà, qu'au moins un
« jour plus ou moins éloigné le réunisse au vôtre. Ah ! beau
« père spirituel, prenez en pitié ma femme Hélène, sortie
« du haut lignage que vous avez conduit au royaume aven-
« tureux ; remembrez-vous de mon fils, pauvre et tendre
« orphelin ; car les pauvres sont en votre garde, et vous les
« devez protéger avant tous les autres. »

Ces paroles dites, le bon roi se frappa la poitrine en pleurant de contrition ; il arracha trois brins d'herbe, et les mit dans sa bouche au nom de la sainte Trinité ; puis il eut un dernier serrement de cœur, ses yeux se troublèrent, il s'étendit, les veines du cœur se rompirent, et il expira, les mains en croix, les yeux au ciel et la tête tournée vers orient.

Cependant le cheval, effrayé du bruit qu'avait fait le roi dans sa chute, s'était mis à fuir jusqu'au bas de la montagne. Et la reine, le voyant revenir seul, dit à l'écuyer chargé de tenir en selle le petit Lancelot de lui apporter l'enfant et d'aller voir ce qui pouvait retarder le roi. Bientôt elle entendit les cris perçants de l'écuyer quand il arriva à l'endroit où son seigneur était étendu sans vie. Tout effrayée, la reine dépose l'enfant sur l'herbe et se met à gravir le tertre. Elle a bientôt croisé l'écuyer qui la conduit devant le corps de son cher époux. Quelle douleur ! Elle se jette sur lui, déchire ses habits, frappe son beau corps, égratigne son visage ; la montagne, la vallée, le lac voisin, tout retentit de ses gémissements et de ses cris.

Puis la pensée lui revint de l'enfant laissé aux pieds des chevaux. « Ah ! mon fils ! » et elle redescend tout échevelée

au bas de la montagne ; elle cherche les chevaux, ils s'étaient rapprochés du lac pour s'y abreuver. Sur la rive, elle voit son fils entre les bras d'une demoiselle qui le serre tendrement sur son sein, en lui baisant la bouche et les yeux. « Belle douce amie, » lui dit la reine, « pour Dieu ! rendez-« moi mon enfant. Il est assez malheureux d'avoir perdu « son père et son héritage. » A toutes ses paroles, la demoiselle ne répond mot, et, quand elle voit la reine avancer de plus près, elle se lève avec l'enfant, se tourne vers le lac, joint les pieds et disparaît sous les eaux.

La reine, à cette nouvelle épreuve, voulut s'élancer et suivre dans le lac la demoiselle ; mais le valet, qui s'était hâté de revenir, la retint de force ; elle s'étendit sur l'herbe, perdue dans ses sanglots. En ce moment vint à passer près de là une abbesse accompagnée de deux nonnes, d'un chapelain, d'un frère convers (1) et de deux écuyers. Des cris frappant son oreille, elle se détourna pour aller vers le point d'où ils partaient. Quand elle vit la reine : « Dieu, madame, vous donne «joie ! » lui dit-elle.—« Hélas! il n'est pas en son pouvoir de consoler la plus malheureuse femme du monde! J'ai perdu toutes les joies, tous les honneurs ! — Dame, qui êtes-vous donc? — Une dolente qui a trop vécu. » Le chapelain tirant alors l'abbesse par la guimpe : « Croyez-moi, madame, » dit-il, « cette dame est la reine. » L'abbesse ne put retenir ses larmes. « Pour Dieu ! madame, dit-elle, veuillez ne « rien me cacher ; je le sais, vous êtes la reine. — Oui, « oui, la reine aux grandes douleurs. » Cette réponse a fait que la première laisse de notre histoire est ordinairement appelée l'*Histoire de la reine aux grandes douleurs*.

« Laquelle que je soie, » reprit-elle, « faites-moi nonne, je ne désire que cela. — Volontiers, madame, mais dites-nous la cause de vos douleurs. » La reine, rassemblant toutes ses forces, raconta comment ils étaient sortis de Trèbes, comment le roi n'avait pu soutenir la vue de l'embrasement

(1) Un *rendu*.

de son château; comment on l'avait retrouvé sans vie, et comment enfin un démon, sous la forme d'une demoiselle, avait enlevé son cher enfant. « Vous voyez maintenant, » ajouta-t-elle, « si j'ai raison de haïr le siècle. Faites prendre « le grand trésor d'or, d'argent et de vaisselle que porte « ce cheval, et employez-les à faire un moutier dans lequel « on ne cessera de chanter pour l'âme de monseigneur le « roi. »

— « Ah ! madame, « dit l'abbesse, « vous ne savez pas com- « bien il est difficile de vivre en religion. C'est le travail des « corps et le péril des âmes. Demeurez avec nous, sans « revêtir l'habit. Soyez toujours madame la reine; notre « maison est vôtre, les pères de mon seigneur le roi l'ont « jadis fondée. — Non, non, le siècle ne m'est plus rien, je « vous prie de me recevoir comme nonne, et, si vous me « refusez, je m'enfuirai dans ces forêts sauvages, et j'y perdrai « bientôt et le corps et l'âme. — S'il en est ainsi, je rends « grâce à Dieu, qui nous donne la compagnie d'une si « bonne et si haute dame ! » Et, sans attendre davantage, l'abbesse trancha les tresses de ses longs cheveux. Il était aisé de voir, malgré sa profonde affliction, qu'elle était la plus belle femme du monde. On tira des sommiers que conduisaient les sergents de l'abbaye les noirs draps et le voile qu'elle ne devait plus quitter. Et quand l'écuyer de Trèbes vit la reine ainsi rendue, il dit qu'il n'entendait pas s'éloigner d'elle; on le revêtit de la robe des frères convers. Avant de suivre leur chemin, le chapelain, les deux convers et les deux écuyers se chargèrent de transporter le roi à l'abbaye, laquelle n'était pas éloignée. Le service fut digne d'un roi; on mit honorablement le corps en terre jusqu'au moment où fut construit, sur la montagne où il avait expiré, le moutier que la reine avait demandé. Le corps y fut transporté, et la reine voulut y demeurer dans un logis qui en dépendait, avec deux autres nonnains, deux chapelains et trois convers. Tous les matins, après la messe, elle se rendait au bord du lac où son fils lui avait été ravi, elle y lisait le psautier, avec abondance de

larmes. Quand on sut que la reine avait pris les draps de nonne, les gens du pays l'appelèrent le Moutier-Royal, et l'on vit les plus gentilles dames de la contrée s'y rendre pour l'amour de Dieu et de la reine.

Cependant Claudas soumettait le pays de Gannes comme il avait fait celui de Benoyc. Bohor n'avait survécu que de quelques jours à son frère, et il laissait deux enfants, Lionel et Bohor, encore au berceau. Les barons du pays résistèrent aussi longtemps qu'ils purent. La reine était renfermée dans Montclair, son dernier château, quand elle apprit que Claudas allait l'attaquer. Dans la crainte de tomber entre ses mains, elle sortit de la forteresse, passa la rivière qui en baignait les murs, et gagna avec ses deux enfants et quelques serviteurs dévoués une forêt assez voisine de l'abbaye où sa sœur la reine Hélène avait pris le voile.

Comme elle chevauchait dans cette forêt, elle fit rencontre d'un chevalier qui longtemps avait servi loyalement le roi Bohor, mais qui avait été déshérité et banni pour cause d'homicide; car ce prince était grand justicier comme son frère le roi Ban. Ce chevalier, nommé Pharien (1), avait pris les soudées du roi de Bourges et en avait reçu de bonnes terres. Justement à l'heure où la reine de Gannes traversait la forêt, le roi Claudas y chassait au sanglier, et le chevalier qui l'accompagnait s'était arrêté au trépas d'une grande haie, quand il vit arriver la reine de Gannes. Il s'élance au frein des chevaux et fait descendre le berceau dans lequel dormaient les enfants. Ne demandez pas si la reine fut dolente : elle se pencha sur son palefroi, on l'y retint avec peine; le chevalier, ému d'une profonde pitié, lui dit : « Madame, le « roi Bohor de Gannes m'a fait bien du mal; mais je n'au- « rai pas la dureté de vous livrer à votre ennemi, devenu mon « seigneur. Je n'oublie pas que vous avez eu regret de mon « exil et que vous m'avez alors garanti de mort. Laissez- « moi vous conduire au bout de cette forêt, et confiez-moi

(1) Dans le livre d'Artus, Pharien, sénéchal du roi de Gannes, est tué dans un dernier combat contre Claudas.

« la garde de vos enfants. J'en prendrai soin jusqu'à ce « qu'ils soient en âge de porter les armes, et, s'ils rentrent « dans leur héritage, je ne pourrai leur venir en aide en « raison de mon hommage au roi Claudas, mais j'en aurai « la joie la plus grande du monde. »

La dame, après s'être un instant recueilli, dit au chevalier qu'elle avait confiance dans sa loyauté, et qu'elle laissait en sa garde ce qui lui restait de plus cher au monde. Pharien ordonna à son sergent de conduire les deux enfants à sa maison, et pour lui, après avoir guidé la reine jusqu'à l'extrémité de la forêt, où se trouvait une abbaye qui la recueillit, il prit congé d'elle et revint vers Claudas, comme un message venait annoncer que Montclair avait perdu ses défenseurs. Le roi prit aussitôt le chemin du château, dont les portes lui furent ouvertes. A compter de là, il fut maître incontesté des anciens domaines des rois Ban et Bohor.

Le moutier où la reine de Gannes venait d'être conduite était assez voisin de celui que la reine de Benoyc avait choisi. Les deux sœurs furent bientôt réunies, et l'on peut comprendre leur joie et leur douleur en se revoyant et en écoutant le récit mutuel de leurs récentes infortunes. L'abbesse, arrivée près de la reine de Gannes, lui coupa ses longs cheveux et lui donna le voile, qu'elle avait demandé, pour être entièrement à l'abri des entreprises de Claudas. Nous laisserons les deux sœurs dans leur pieuse retraite pour nous informer de ce que devient le petit Lancelot.

PAULIN PARIS.

# NOUVEAU COMMENTAIRE

DE

# L'HISTOIRE DE DON RANUCIO D'ALÉTÈS

D'APRÈS UNE CLEF INÉDITE (1).

---

En 1820, il était grandement question des jésuites des missions, et les missionnaires venaient de fournir à M. de Rougemont le sujet d'un roman. Du Mersan avait exhumé, à la Bibliothèque royale, un roman janséniste, imité de Gil-Blas, datant de 1736, où les missionnaires d'alors étaient peints d'une façon assez plaisante. Il prêta le roman à Rougemont qui, sans même en donner avis à du Mersan, se hâta de faire réimprimer « l'histoire véritable » du dix-huitième siècle, sous le titre de *Raphaël d'Aquilar, ou les Moines portugais*. Paris, Grandin, 1820, 2 vol. in-12. Il changea les noms des personnages, supprima, dans le deuxième volume, une allégorie rabelaisienne qu'il ne comprenait pas; bref, il *publiait*, disait le titre, et Barbier est prêt à le traduire par le mot *plagiait*. C'était se montrer jésuite en attaquant les jésuites. Du Mersan raconta le fait à qui voulut l'entendre et le nota pour l'avenir sur la garde de l'exemplaire de la Bibliothèque royale, qui contenait une clef manuscrite, reproduction d'une clef imprimée, que Barbier a vue, mais qui est introuvable. Les *Missionnaires* et *Raphaël d'Aquilar* son oubliés.

Quand l'Académie de Caen mit au concours une Notice sur le célèbre professeur de Voltaire, et sur son frère moins

(1) Voir le *Bulletin du Bibliophile*, année 1865, n° 340.

connu, quoiqu'il eût été bibliothécaire de Fénelon, la question du roman janséniste de 1736 revint sur le tapis (1).

Était-il de l'abbé Porée? Le savant secrétaire de l'Académie de Caen hésite à le croire. Ce sont, suivant lui, des *diatribes* qu'un prêtre n'a pas pu se permettre. Le mot est un peu fort. L'abbé Porée était, comme le dit M. Travers, un prêtre fort éclairé; on n'est pas impunément de son époque; mais une autre raison nous fait hésiter. Ce fut le cardinal de Fleury qui, en 1729, fit nommer l'abbé chanoine de Bayeux. Or, suivant Saint-Simon, le cardinal avait voué une haine implacabe aux jansénistes. L'abbé était trop circonspect pour se compromettre par une pareille publication. Quérard attribue aussi ce roman à l'abbé Quesnel, cet auteur de l'*Almanach du diable*, dont l'apparition fut un scandale, dérouta le lieutenant de police et amena un plaisant quiproquo. Un agent, chargé impérieusement de mettre la main sur l'abbé Quesnel, prit le Pirée pour un homme, arrêta un pauvre diable d'ecclésiastique coupable de porter le nom redouté, et le laissa pendant vingt-quatre heures, enfermé dans le cabinet du lieutenant de police, suivant les ordres de ce dernier, qui crut que le libelle reposait enfin bien tranquillement sur son bureau. Le malheureux ecclésiastique de province subit un jeûne qui ne fut pas méritoire, et qui égaya fort le lieutenant de police.

Quoiqu'il en soit, nous n'avions pas encore eu connaissance de la clef manuscrite, et nous avions tout simplement soulevé le voile. Un autre exemplaire nous tombe sous la main, et les marges portent, en écriture du temps, une clef plus exacte et plus complète. C'est celle que nous faisons connaître aujourd'hui, en faveur des curieux qui posséderaient une des quatre éditions de ce roman, car il n'a pas eu moins de quatre éditions : *Histoire de D. Ranucio d'Alétès.* Venise, chez Francisco Pasquinetti, 1736, in-12; fig.— *id.*, Histoire véritable, *id.*, 1738, in-12, fig.—3me éd., 1752.—*Hist. de D. R. d'Alé-*

(1) *Notice littéraire et biographique sur les deux Porée.* Caen, 1854. Le mémoire couronné était de l'auteur de cet article. (*N. d. d.*)

*tès*, écrite par lui-même. Venise, aux dépens de la Compagnie, 1758, in-12, fig. Notre exemplaire est de cette date et présente un titre, en figure, qu'on ne rencontre pas habituellement : Loyola, sous le nom de Dom Inigo de Guipuscoa, se faisant « chevalier de la Vierge, et faisant la veille des armes devant son image ».

Disons tout de suite quelle est la valeur de ce roman, de ce pasquin (*Pasquinetti*). Dès 1731, le silence avait été imposé aux deux partis par arrêt du conseil ; mais ils ne pouvaient s'empêcher d'écrire et de faire imprimer. En réalité, le jansénisme est enterré dans le cimetière de Saint-Médard, lorsqu'en 1732, 27 janvier, fut rendue cette ordonnance du roi, si plaisamment traduite alors :

De par le Roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Mais les jésuites et le Parlement étaient placés sur cette pente rapide où ils glissèrent pour tomber, les jésuites d'abord, le Parlement un peu plus tard, dans l'abîme qu'ils avaient creusé de leurs propres mains. Le Parlement n'en sortit que pour y retomber en entraînant avec lui la monarchie.

C'est ce qui, joint à des peintures de mœurs, rend ce roman assez curieux ; car la publication de Saint-Simon et de l'avocat Barbier lève tous les voiles sur l'affaire de la constitution des jésuites. Un habile critique, qui a étudié minutieusement la façon dont au dix-septième siècle les grandes âmes passaient du monde dans la retraite et les mystères de la vie religieuse étroite, déclare que, pour rien au monde, il ne voudrait s'aventurer dans l'histoire du jansénisme du siècle suivant. Malgré cet anathème assez mérité, nous pensons qu'il y a quelque intérêt à passer en revue des tableaux où revivent les mœurs de la décadence monarchique. La décomposition du jansénisme explique, par opposition, l'esprit philosophique qui se manifeste : la vie éclate dans un sens opposé.

Si l'on rapproche ces tableaux des mœurs du clergé, sur-

tout du haut clergé, telles que les montrent Saint-Simon, Barbier, Voltaire (voir seulement les notes mises au bas de ses poésies), on aura pour le coup une diatribe, et une diatribe bien trompeuse; car, Dieu merci, il y avait des exceptions. Elles ne manquaient pas, et la Révolution de 1789 a prouvé que la persécution ne prenait pas le clergé au dépourvu. L'esprit philosophique du siècle eut même des contradicteurs d'autant plus estimables qu'ils luttaient contre le courant de l'opinion, toute-puissante alors. Voyons donc l'ensemble; ne nous faisons pas illusion, nous sommes en présence de scandales.

Les lecteurs de Saint-Simon retrouveront (qui ne s'efface devant Saint-Simon? il a fait terriblement pâlir le *Siècle de Louis XIV*, de Voltaire) *Bissy*, évêque de Toul, puis évêque de Meaux, successeur de l'évêque Godet auprès de Mme de Maintenon, pour les affaires de l'Église, un des soutiens du P. Tellier, pour l'affaire de la constitution, Bissy, cardinal, abbé de Saint-Germain des Prés, auquel Le Sage, en 1727, dans sa nouvelle édition du *Diable boiteux*, ne passa pas la porte magnifique du nouveau marché que le nouvel abbé faisait élever du côté de la rue de Buci. Le Sage, dans *Gil-Blas*, n'a pas oublié les petits scandales ecclésiastiques, les *Pancracio* enlevant des religieuses et emportant l'argent du couvent. Bissy, dans le roman, est Belle-queue, et Beaumuseau est Mme de Maintenon. La clef n'ose pas donner ce dernier nom, et déroute son lecteur en joignant à l'initiale M*** le faux titre de duchesse. Pour Chelles, la clef est plus hardie et ne s'arrête pas devant Mlle d'Orléans.

*Mlle d'Orléans* donc, quoique janséniste outrée, abbesse de Chelles, dont Saint-Simon décrit le caractère bizarre et inconstant, se démit de son abbaye pour se retirer au couvent des bénédictines de la Madeleine du Fresnel, où elle mena une vie plus édifiante. On sait que ce couvent était le sérail de d'Argenson. Richelieu, déguisé en femme, pénétra dans ce sérail, grâce à une religieuse dont il était aimé. Comme lui, Ranucio, le héros du roman, déguisé de la même façon, est

enfermé dans l'abbaye de Chelles. Son but est plus moral : il veut sauver une religieuse infortunée.

Les religieuses infortunées n'étaient pas rares, témoin la sœur des Anges, religieuse annonciade qui mourut à Sainte-Pélagie, après avoir été tourmentée par M. l'évêque de Boulogne, Henriot, qui eut un complaisant vicaire, Voisenon.

Nous retrouvons, dans Saint-Simon, Henriot, décrié par ses mœurs et ses friponneries, chargé de plusieurs commissions extraordinaires dans les couvents de filles, sacré par le cardinal de Fleury.

L'abbé de Saint-Aignan était moins édifiant encore qu'Henriot. Frère du duc de Beauvilliers, nommé évêque de Beauvais, malgré son frère, il n'obtint ses bulles du pape qu'après un refus, et au bout de six mois ses désordres le firent enfermer dans un monastère pour le reste de ses jours.

Les deux Languet viennent ensuite. Languet de Gergy, aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne, d'abord évêque de Soissons, montra un grand zèle pour la constitution. Saint-Simon lui reproche ses infidélités dans les écrits qui sont de lui. Il devint archevêque de Sens, et son mandement contre l'évêque d'Auxerre fut convaincu de faux. Le roman n'oublie pas son catéchisme substitué à celui de M. de Gondrin, son prédécesseur.

Languet, le curé de Saint-Sulpice, hâtons-nous de le dire, a laissé la réputation d'un homme de bien et d'un saint prêtre. Elle était répandue à l'étranger; car on en retrouve l'écho dans un article de Wieland. Mais la malice des contemporains n'épargne personne. L'institution de l'Enfant-Jésus, où des jeunes filles nobles étaient admises en justifiant de six degrés de noblesse, fut bien calomniée, par rapport aux visites des évêques. Le zèle du bon curé pour l'achèvement de son église (elle fut élevée avec des billets de loterie), pour son embellissement, donna lieu à des plaisanteries, et le roman fait allusion à la « Notre-Dame de bonne vaisselle » pour laquelle le digne prêtre ramassait des couverts sur la table de ses paroissiens. Ce sont des petits faits

que la postérité aimerait mieux ignorer, quand une réputation est consacrée par le temps. Mais le jansénisme était toujours l'opposition du temps, et Languet avait été un des soutiens de la constitution. On se rappelle qu'il resta pendant quatre jours près de la porte de la duchesse de Berry pour empêcher qu'on ne lui donnât clandestinement les sacrements. Il exigeait d'abord le renvoi de Riom et de Mme de Mouchy. Ce refus, pour un soutien de la constitution, était assez janséniste.

— Terminons par la célèbre Mme de Tencin, cette religieuse professe, trop belle, suivant le roman, aux yeux des autres religieuses, et qui est accusée de bains de lait pris par coquetterie, mais servis, suivant elle, à la communauté. Chanoinesse, maîtresse de Dubois, toute dévouée à son frère, dont elle fit la fortune, son histoire est assez connue ainsi que celle de ce convertisseur de Law, condamné au Parlement pour simonie et friponnerie, envoyé à Rome avec Lafitau pour l'affaire du chapeau de Dubois, et qui comptait bien faire coup double; mort enfin de chagrin, d'une négociation rentrée, suivant Voltaire, qui ne conçoit pas « comment des ministres et de vieux cardinaux, qui ont l'âme si dure, ont pourtant la sensibilité d'être frappés à mort pour un petit dégoût ».

Le roman décrit la maison et l'église de la Sorbonne; mais les armes qui se voient jusque sur les gouttières sont bien certainement celles de Mazarin qui figurent dans les cours de l'Institut (ancien collége des Quatre-Nations), et qui sont mieux placées dans la bibliothèque qu'il a fondée.

La clef, comme on le voit, n'a rien de mystérieux, et si nous reléguons le surplus sur les marges de l'exemplaire qui a donné lieu à cet article, c'est que les amateurs de ces sortes de raretés bibliographiques savent bien les trouver et, quand ils les ont trouvées, les montrent et les cachent à la fois; manége innocent qui, en fin de compte, n'a jamais rien fait perdre au public.

C. Alleaume.

# PÉTRONE ET BUSSY-RABUTIN.

Parmi les nombreux ouvrages qu'a produits la littérature du dix-septième siècle, l'*Histoire amoureuse des Gaules* est peut-être un de ceux qui firent le plus de bruit, lors de son apparition, et l'auteur, Bussy-Rabutin, cousin germain de M^me^ de Sévigné, fut renommé pour son esprit fin, observateur et éminemment caustique.

« Ce pamphlet, suivant M. Paul Boiteau (1), est un tableau « *exact* des mœurs du temps; ensuite, c'est un mémoire « utile à consulter pour l'histoire politique elle-même du « ministère de Mazarin.... J'ose croire, ajoute le commenta- « teur, que nul ne sera tenté, après avoir jeté un coup d'œil « sur les notes, de douter de la véracité de Bussy, et de me « contredire lorsque je signale l'importance historique de « son livre. »

Cet ouvrage, quoi qu'en dise M. Paul Boiteau, est loin d'offrir le tableau *exact* des mœurs des principaux personnages qui vivaient sous le règne de Louis XIV.

Pétrone, dans une satire demeurée célèbre, et dont il ne nous reste que des fragments, avait retracé avec une verve inimitable les mœurs efféminées des Romains au temps de l'empereur Néron. Cette similitude de sujet, et aussi un air de famille dans le style des deux auteurs, firent donner à Bussy-Rabutin le surnom de Pétrone français. En étudiant et en comparant ces deux écrivains, on est frappé de la ressemblance de certains passages entre eux. Je n'en veux citer qu'un exemple : c'est l'aventure qui se serait passée entre le comte de Guiche et la duchesse d'Olonne, et que Bussy met

(1) Bussy-Rabutin, *Histoire amoureuse des Gaules*, édit. P. Jannet (t. I^er^, préface, p. x).

dans la bouche du héros lui-même (1). Cette anecdote n'est autre chose qu'une imitation d'un épisode du *Satyricon* de Pétrone (2).

Personne ne doute, en effet, que Rabutin ne se soit inspiré de l'auteur latin, mais on reconnaît assez généralement que l'écrivain français s'en est tenu à la forme, et que les faits relatés par lui sont ou historiques ou tirés de sa propre imagination. C'est une erreur. Non-seulement Rabutin a imité Pétrone, mais on peut affirmer qu'il l'a copié et traduit littéralement en différents endroits, et cette traduction est d'une fidélité telle qu'elle ne serait pas désavouée par les latinistes les plus érudits de notre époque.

On peut aisément s'en convaincre en comparant les deux textes.

CIRCE POLYÆNO SALUTEM (3).

Si libidinosa essem, quererer decepta : nunc etiam languori tuo gratias ago. In umbra voluptatis diutius lusi. Quid tamen agas, quæro, et, an tuis pedibus perveneris domum? negant enim medici, sine nervis posse ire. Narrabo tibi, adolescens, paralysin cave. Nunquam ego ægrum tam magno periculo vidi. Me dius fidius! jam peristi. Quod si idem frigus genua manusque tentaverit tuas, licet ad tubicines mittas. Quid ergo est? etiamsi gravem injuriam accepi, homini tamen misero non invideo medicinam. Si vis sanus esse, Gitonem abroga ; recipies, inquam, nervos tuos, si triduo sine fratre

LETTRE (4).

Si j'aimois le plaisir de la chair, je me plaindrois d'avoir été trompée; mais, bien loin de m'en plaindre, j'ai de l'obligation à votre foiblesse : elle est cause que, dans l'attente du plaisir que vous ne m'avez pu donner, j'en ai goûté d'autres par imagination qui ont duré plus longtemps que ceux que vous m'eussiez donnés si vous eussiez été fait comme un autre homme. J'envoie maintenant sçavoir ce que vous faites, et si vous avez pu gagner votre logis à pied ; ce n'est pas sans raison que je vous fais cette demande, car je n'ai jamais vu un homme en si méchant état que celui où je vous laissai. Je vous conseille de mettre ordre à vos affaires ; avec plus de chaleur

(1) Bussy-Rabutin, *Histoire amoureuse des Gaules*, éd. P. Jannet, t. Ier, p. 121.

(2) Pétrone, *Satyricon*, éd. Panckouke, t. II.

(3) Pétrone, *Satyricon*, édition Panckouke, t. II, p. CXXIX.

(4) Bussy-Rabutin, édition de P. Jannet, t. Ier, p. 125.

dormieris. Nam, quod ad me attinet, non timeo, ne quis inveniatur, cui minus placeam. Nec speculum mihi, nec fama mentitur. (Vale, si potes.)

naturelle que je ne vous en ai vu, vous ne sçauriez encore vivre longtemps. En vérité, monsieur, vous me faites pitié, et, quelque outrage que j'aie reçu de vous, je ne laisse pas de vous donner un bon avis : fuyez Manicamp. Si vous êtes sage, vous pourrez recouvrer votre santé, mais restez quelque temps sans le voir. C'est assurément de lui que vient votre foiblesse, car pour moi, à qui mon miroir et ma représentation ne mentent point, je ne crains pas qu'on me puisse accuser ni me faire reproche.

---

POLYÆNOS CIRCÆ SALUTEM (1).

Fateor me, domina, sæpe peccasse; nam et homo sum et adhuc juvenis. Nunquam tamen ante hunc diem usque ad mortem deliqui. Habes, inquam, confitentem reum. Quidquid jusseris, merui. Proditionem feci, hominem occidi, templum violavi. In hæc facinora quære supplicium. Sive occidere placet; ferro meo venio : sive verberibus contenta es; curro nudus ad dominam. In tantum memento, non me, sed instrumenta peccasse. Paratus miles arma non habui. Quis hæc turbaverit, nescio. Forsitan, animus antecessit corporis moram; forsitan, dum omnia concupisco, voluptatem tempore consumsi. Non invenio, quod feci. Paralysin tamen cavere jubes; tanquam major fieri possit, quæ abstulit mihi, per

(1) Pétrone, t. II, ch. cxxx.

---

LETTRE (2).

Je vous avoue, madame, que j'ai bien fait des fautes en ma vie, car je suis homme et encore jeune; mais je n'en ai jamais fait une plus grande que celle de la nuit passée; elle n'a point d'excuse, madame, et vous ne sçauriez me condamner à quoi que ce soit que je n'aie bien mérité. J'ai tué, j'ai trahi, j'ai fait des sacriléges; pour tous ces crimes-là vous n'avez qu'à chercher des supplices; si vous voulez ma mort, je vous irai porter mon épée; si vous ne me condamnez qu'au fouet, je vous irai trouver nu, en chemise. Souvenez-vous, madame, que j'ai manqué de pouvoir, et non de volonté; j'ai été comme un brave soldat qui se trouve sans armes lorsqu'il faut qu'il aille au combat. De vous dire, madame, d'où cela est venu, j'en serois bien empêché, peut-être m'est-il arrivé comme à ceux de qui l'appétit se passe quand

(2) Bussy-Rabutin, t. Ier, p. 126.

quod etiam te habere potui. Summa tamen excusationis meæ hæc est : placebo tibi, si me culpam emendare permiseris. Vale.

ils attendent trop à manger; peut-être que la force de l'imagination a consumé la force naturelle. Voilà ce que c'est, madame, de me donner tant d'amour : une médiocre beauté, qui n'auroit pas troublé l'ordre de la nature, auroit été plus satisfaite. Adieu, madame; je n'ai rien à vous dire davantage, sinon que peut-être me pardonnerez-vous le passé, si vous me donnez lieu de faire mieux à l'avenir; je ne demande pour cela que jusqu'à demain, à la même heure qu'hier.

Il est évident qu'il n'y a pas ici seulement imitation, mais bien traduction pure et simple, tant par le fond du sujet que par la forme, le style et les expressions. Aussi est-il surprenant que, dans l'édition revue et annotée par M. P. Boiteau, édition qui fait partie de la Bibliothèque elzévirienne, on n'ait pas signalé ce rapprochement vraiment remarquable au double point de vue de l'intérêt historique et du mérite littéraire de l'œuvre.

Bien qu'on doive reconnaître dans Bussy-Rabutin un véritable homme d'esprit, nous n'hésitons pas à dire que, si cet auteur a souvent fait preuve dans ses récits d'une imagination fine et caustique, on doit néanmoins distinguer avec soin ce qu'il a produit de son cru de ce qu'il a emprunté à ses devanciers, et ne pas s'exagérer la valeur historique de son ouvrage.

Le fait que nous relevons ici offre, ce nous semble, un certain intérêt, et une annotation à ce sujet eût été bien placée dans les savants commentaires dont M. P. Boiteau a accompagné son édition de l'*Histoire amoureuse des Gaules*.

ALFRED GULLIET,
Attaché à la bibliothèque du Louvre.

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, traduction inédite du dix-septième siècle, avec le texte latin en regard; *chez Adrien le Clère, imprimeur-éditeur*, 1869; un volume grand in-8°, orné de gravures.

L'éditeur de cette traduction, M. Ad. Hatzfeld, nous explique dans son Introduction comment elle est venue entre ses mains il y a quelques années, par hasard, parmi de vieux livres vendus au rabais; comment, frappé des mérites de style et de fidélité, il s'est enquis de la question d'origine; et comment enfin, assuré et par ses propres recherches et par l'assentiment de juges pleins d'autorité (1) qu'il tenait là, non pas, comme il l'avait craint d'abord, la copie d'une traduction imprimée, mais un travail inédit et original, il a cru rendre service aux lettres en le publiant.

M. Hatzfeld ne s'est point trompé. Cette traduction, œuvre d'un auteur inconnu, se recommande en effet par des qualités supérieures. Le texte y est serré de plus près que dans la traduction du Michel de Marillac, qui néanmoins conserve à côté d'elle toute sa valeur et toute sa grâce séduisante; elle est aussi moins sèche, plus onctueuse, moins *littéraire* que celle de l'abbé de Lamennais. L'auteur, peut-être un religieux de profession, peut-être aussi un de ces religieux mondains vivant dans la retraite et isolés au milieu du siècle, proteste, dans une prière placée en guise de dédicace en tête de son manuscrit, qu'il ne l'a point entreprise pour la publier ni par aucun désir de gloire littéraire, mais seulement par esprit d'édification et pour s'avancer davantage dans la perfection chrétienne. C'est donc un travail accompli dans le

(1) L'éditeur cite MM. l'abbé de Launay, Cousin, Dupanloup, Vitet, Adolphe Régnier, le P. Perraud, de l'Oratoire, et le cardinal Chigi.

secret de la conscience et dans un entier désintéressement, dans un complet oubli de l'opinion du monde, et qui a gardé toute la naïveté, toute la grâce intime et spontanée d'une œuvre faite pour soi, sans préoccupation ni contrôle du dehors. Le style, très-pur, témoigne d'efforts assidus pour parvenir à une intelligence de plus en plus profonde du texte et de son esprit. « C'est avant tout, dit M. Adolphe Régnier, une œuvre de foi et de piété, mais accomplie par une plume fort habile et très-maîtresse des deux langues. »

Un avantage très-réel de cette édition, c'est la mise en regard du texte latin avec la traduction française. L'un et l'autre sont imprimés dans un caractère gros et large que permettait le format et qu'apprécieront les lecteurs aux yeux fatigués.

---

Études sur Molière. — Vocabulaire de ses œuvres, avec éclaircissements philologiques et historiques (en allemand), par H. Fritsche. *Dantzig*, Bertling; in-18 de XL et 154 p.

Jusqu'ici les critiques allemands, qui ont consacré tant de gros volumes à des auteurs d'un mérite secondaire, avaient singulièrement négligé notre grand poëte comique. « En Allemagne, dit M. Fritsche, on ne connaît guère Molière que par quelques morceaux détachés qu'on explique dans les universités, où la position de professeur de langue française est généralement peu recherchée. » Cependant l'estimable traduction de Baudissin, qui a paru il y a quelques années, a donné aux études allemandes sur Molière une assez vive impulsion.

Le travail que publie aujourd'hui M. Fritsche, modeste et savant professeur dans une petite ville voisine de Kœnigsberg, atteste des recherches consciencieuses et intelligentes, très-méritoires surtout dans une contrée si éloignée de la France. Dans sa préface, il se loue des ressources que lui a fournies la bibliothèque de Kœnigsberg. Cette bibliothèque possède les éditions de Bret, d'Auger, d'Aimé-Martin, de Moland, l'excellent ouvrage des frères Parfait, et les principales publications des érudits modernes, comme les deux volumes déjà parus des *Contemporains de Molière* de M. Fournel, le lexique de Génin, les *Médecins de Molière* de M. Raynaud, les nouvelles recherches de M. Soulié, etc.

L'introduction en quarante pages qui précède ce vocabulaire est un morceau d'un véritable mérite, et prouve que l'auteur connaît son Molière mieux que bien des Français. Il fait preuve d'un judicieux éclectisme à propos des deux systèmes qui partagent les commentateurs. On sait que les uns, comme M. Aimé-Martin, veulent voir dans tous les personnages du poëte des portraits d'après nature dont ils s'efforcent de retrouver les originaux. D'autres dédaignent ces recherches comme inutiles, sinon compromettantes pour la gloire de Molière, et n'admettent qu'à contre-cœur les reproductions les mieux établies de types contemporains. M. Fritsche, arbitre impartial en sa qualité d'Allemand, prononce qu'il y a exagération dans cet idéalisme aussi bien que dans le réalisme de l'école opposée; que Molière, à l'exemple de ses plus illustres prédécesseurs, a dû se permettre, comme moyen de succès, des imitations de gens connus, assez frappantes pour que le public ne pût s'y tromper. Au fond, le professeur pencherait plutôt en faveur des réalistes. « Supposons, dit-il avec assez de finesse, que Cotin eût été de son temps un personnage tout à fait obscur, que ses poésies n'eussent jamais été imprimées; il ne manquerait pas aujourd'hui de savants critiques pour traiter de fable l'assimilation de Trissotin des *Femmes savantes* avec cet abbé Cotin. »

Les nombreuses phrases françaises dont cette introduction est émaillée, ainsi que le lexique lui-même, sont imprimées avec une correction remarquable. C'est là, pour le dire en passant, un mérite assez rare dans les livres publiés en Allemagne. On dirait que les typographes veulent, à force d'incorrection, faire montre de patriotisme : ils commencent par abîmer la langue française en attendant mieux. Dans un livre très-intéressant qui vient de paraître à Berlin, les Mémoires du général prussien de Brandt, qui avait commencé par servir sous nos drapeaux, les passages français sont sabrés d'une façon impitoyable. A propos de la guerre de 1808, il y est question à chaque page d'un général Xèfe qui nous intriguait fort, n'ayant pas souvenance qu'aucun général de ce nom eût jamais figuré dans nos rangs ni dans ceux des Espagnols. Nous avons fini par comprendre qu'il s'agissait du général *en chef*.

B^on^ Ernouf.

De la Statuaire et de la Peinture. Traités de Léon-Battista Alberti, traduits du latin en français, par Claudius Popelin. *Paris, Lévy, éditeur*, 1869, in-8°, fig.

M. Claudius Popelin ajoute aux beaux livres qu'on lui doit déjà l'*Émail des peintres* et l'*Art de l'émail* (1868), une traduction originale en français de deux traités de Léon-B. Alberti sur la statuaire et la peinture. Un siècle environ après la mort de l'auteur, une version italienne en avait été donnée par Ch. Bartoli, mais *corrigée*, c'est-à-dire altérée, comme l'annonce le titre : *tradotti et corretti*. De telles libertés ne pouvaient convenir à un artiste aussi exact que M. Popelin, et c'est le texte de l'auteur, le texte latin qu'il a suivi dans sa traduction. Ces deux traités rigoureux, où l'enseignement de l'art est basé sur les mathématiques, seront-ils compris en ce temps « d'esthétique sentimentale » et « d'art personnel » ? Donneront-ils à penser aux docteurs improvisés qui professent chaque année dans le feuilleton des journaux à l'époque de l'exposition ? Peut-être feront-ils rugir de colère et d'indignation quelques-uns de nos peintres, élèves de la nature et sectateurs de l'individualisme dans l'art. Hélas ! quelle forte éducation se donnaient les artistes des temps passés ! et que de sagesse dans cette patience qui leur faisait chercher la raison de toute chose, et que ne rebutait ni la rigueur des sciences ni l'aridité de leurs éléments ! Comme on comprend, en lisant les graves et simples leçons d'Alberti, toutes hérissées de démonstrations techniques et illustrées de figures de géométrie, la sûreté intrépide d'un Vinci, d'un Michel-Ange ! Ils triomphaient de tout, parce qu'ils avaient le courage de tout apprendre ; et le génie ne leur servait qu'à arriver plus vite là ou la médiocrité se traîne. Les deux traités de la *Statuaire* et de la *Peinture* ont suggéré au traducteur une préface pleine de raison et d'éloquence. M. C. Popelin déplore justement qu'il n'y ait plus d'école dans les arts ; il pourrait aller plus loin : non-seulement il n'y a plus d'écoles, mais il n'y a plus même d'ateliers ; partant, plus de tradition ni d'enseignement.

Peintre, poëte, émailleur, M. Popelin tient de ces rudes artistes de la Renaissance ; il en tient par la diversité de ses connaissances et par la variété de ses aptitudes. On sait avec quel soin, quel grand goût, sont édités ses livres. Celui-ci est orné d'un frontispice et de lettres initiales où respire l'art savant et précis des temps

anciens. Nous ne pouvons que souhaiter qu'il augmente incessamment sa collection pour notre instruction et pour la parure des bibliothèques. C. A.

---

**Les Songes drolatiques de Pantagruel, où sont contenues plusieurs figures de l'invention de maistre François Rabelais, avec une introduction par E. T. *Paris*, *Tross*, 1869.**

Reproduction de l'édition originale de 1565, dont le dernier exemplaire vendu a été payé 1,500 francs, à la vente Brunet, en 1868. Le nouvel éditeur a pensé que, en raison de la rareté de cette première édition et du prix élevé auquel elle est montée, il ne serait pas inutile d'en donner une copie en rapport avec les ressources plus modestes du commun des curieux. La seule reproduction qui eût été faite jusqu'ici de ces caricatures fantastiques, forme le tome neuvième de l'édition *variorum* des œuvres de Rabelais, publiée en 1823 par Dalibon: encore est-elle défigurée et embrouillée par un commentaire abusif et ridicule à force de prétentions et d'affirmations empiriques. Dans cette nouvelle édition, les figures dessinées et gravées sur bois par M. Flegel, de Leipzig, sont plus soignées que celles de l'édition Dalibon. L'auteur de l'introduction, M. E. T. (Edwin Tross?), s'est gardé de la manie d'applications arbitraires d'Esmangart et d'Eloi Johanneau. Il s'est borné à donner l'historique du livre, en mentionnant les prix d'adjudications des dernières ventes. Peut-être aurait-on attendu quelque lumière nouvelle sur la question d'attribution d'auteur; mais cette question, restée obscure jusqu'à présent, ne paraît pas, faute de témoignages contemporains, susceptible d'éclaircissement. Il faut louer l'éditeur de sa réserve; car mieux vaut laisser les esprits dans l'ignorance que les égarer. Il a peut-être sauvé pour l'avenir ce monument, l'un des plus singuliers, de la verve drôlatique française au moyen âge.

Cette édition a été imprimée, pour le texte, chez Perrin, de Lyon, et, pour les figures, chez Drugulin à Leipzig. Elle est tirée à petit nombre sur divers papiers, vergé, vélin-wathmann, papier de Chine et peau de vélin. B.

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

---

SÉRAPHINE. — MADAME GERVAISAIS.

Il y avait plus de vingt ans que Molière avait fait jouer *Tartuffe* quand la Bruyère intercala le caractère d'Onuphre dans la sixième édition de son livre. L'intention de la Bruyère fut-elle, comme on l'a cru et comme quelques-uns le croient encore aujourd'hui, de corriger le type créé par Molière et d'opposer sa finesse de moraliste observateur à l'ampleur du poëte comique? Bien des gens encore à présent hésitent entre les deux peintures, opposent Onuphre à Tartuffe et Tartuffe à Onuphre. Pour moi, il m'a toujours semblé que l'opposition n'existait pas, non-seulement à cause de la diversité de génie des deux peintres, mais aussi à cause de la différence de but.

Tartuffe, ainsi que l'indique le sous-titre de la comédie, est l'*imposteur*, l'hypocrite de piété, tel qu'il a pu exister dans tous les temps et par rapport à toutes les religions connues. La comédie de Molière pourrait être traduite de Plaute ou de Térence : il n'y aurait que les mots à changer; les maximes et les mœurs resteraient les mêmes, car dans tous les temps et partout des coquins ont pris le masque de la piété pour duper les bonnes gens et les simples. La fable s'applique aux hypocrites de Louis XIV à cause de leur hypocrisie; mais les détails y sont peu de chose et pourraient être facilement modifiés et dépaysés.

L'Onuphre de la Bruyère est le « faux dévot » de 1690, et non pas d'un autre temps; c'est un sujet de Louis XIV et des dernières années du règne. On nous décrit son costume, son mobilier, son langage, son *argot;* on nous donne les titres des livres qui traînent sur sa table. C'est le dévot qui « sous un roi athée serait athée »; il est dévot pour le

moment, parce que le moment est à la dévotion. Un peu plus tard il sera tout autre chose, sceptique, athée; il quittera sa dévotion avec ses habits sombres et sa tenue modeste. Son hyprocrisie même peut n'être pas un vice de nature : c'est un vice du temps, un ton, une mode. Aussi est-ce au chapitre de LA MODE que la Bruyère l'a placé, entre le fleuriste et l'amateur de bâtiments, et non pas, comme on aurait pu l'attendre, au chapitre de l'Homme ou au chapitre des Jugements. Ce vice, ou plutôt cette manie qui choquait sa conscience et sa conviction, ne lui a pas paru être de plus de conséquence qu'une autre manie, que la manie du jeu ou la manie du duel, et il ne lui a pas fait l'honneur d'un chapitre à part, persuadé qu'elle passerait sous l'impulsion des mêmes lois qui l'avaient amenée. De son temps on appelait ces extravagants des dévots, par antiphrase sans doute, et comme on a appelé quelquefois brave un fanfaron. Cela voulait dire ironiquement un dévot par excellence, ou abréviativement un dévot par affectation. La Bruyère les appelle comme tout le monde des dévots, et ce n'est que par réflexion et par crainte de malentendu dans l'avenir qu'il corrigea en note cette expression consacrée.

Il est certainement déplorable qu'une chose aussi grave que la religion soit sujette à la mode. Et pourtant cela est : je dirai même que cela est naturel, si l'on prend garde que l'esprit humain procède toujours par alternative et par contradiction.

« Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc, » c'est l'éternelle histoire de l'humanité. Il y a soixante ans, sous le premier empire, la France entière était casquée, ne rêvait que gloire et victoire et croyait au dieu Mars plus qu'au dieu du concordat. Du haut de ces sommets vertigineux de l'orgueil militaire elle ne pouvait retomber que dans l'humilité et dans la pénitence; ce fut le tour du froc. La Restauration vit la France dévote, effrayée, s'humiliant au pied des autels et demandant des cloîtres. Une littérature lui naquit, reflet de ses épouvantes et de ses anxiétés ; fuyant le monde

et emportant au bord des lacs et dans les bois défeuillés la lyre du Psalmiste. Après les journées de juillet, autre évolution : ce n'est plus ni les lauriers ni la guerre, ce n'est plus ni la pénitence ni l'extase; ce n'est plus ni l'orgueil de la victoire ni l'orgueil de l'humilité : c'est un autre orgueil, un autre enthousiasme; c'est l'orgueil, c'est l'enthousiasme de l'esprit. Le poëte est porté sur le pavois; l'écrivain et l'artiste détrônent le guerrier et le dévot. Et quoi d'étonnant, après ce délire de jouissances intellectuelles, après cette infatuation du génie humain, que la société française, une fois encore effrayée, ait senti le besoin d'une expiation et soit allée demander le secours de la règle à l'autorité la plus indiscutable, parce qu'elle est éternelle, à l'autorité du dogme, à l'autorité divine? Non, ne cherchons point ici d'hypocrisie : ce mouvement est aussi sincère qu'il est logique. Mais quoi! derrière l'homme sincère se traîne inévitablement le parodiste; non-seulement le parodiste intéressé, mais le parodiste imbécile et moutonnier, le parodiste par vanité, qui gâte et compromet tout, les sentiments les plus purs comme les révolutions les plus légitimes. Et après tout, quand le règne du courage engendre l'hypocrisie de bravoure, le faux brave, quand le règne de la poésie engendre le faux poëte, le poëte sans vocation, poëte par ambition et par vanité, pourquoi s'étonnerait-on que le règne de la dévotion engendrât le faux dévot? Le dévot, la dévote, selon la Bruyère, sont la terreur des directeurs sensés. Oui, quand le langage de la dévotion se fait jargon, quand ses allures et ses façons s'uniformisent en se généralisant au point de faire croire à une entente, à une émulation niaise vers un patron, un type reconnu et accepté; quand on voit l'austère spiritualité du culte se matérialiser dans des minuties de convention; lorsque les pratiques extérieures tombent dans l'affectation et la puérilité, alors, oui, il est permis au moraliste, à l'écrivain, par respect même pour les choses sacrées que l'on profane, de s'emparer de ces ridicules scandales, de les signaler, d'en faire la caricature, de les traiter enfin comme

des manies, comme des modes dont la satire n'engage en rien la conscience et la foi du satiriste.

C'est ce que viennent de tenter dans des conditions et à des points de vue différents un auteur dramatique et deux romanciers, M. V. Sardou dans sa comédie de *Séraphine*, et MM. de Goncourt, dans le roman intitulé *Madame Gervaisais*.

De la comédie de M. Sardou je n'ai que peu de chose à dire. S'il a prétendu donner dans *Séraphine* le portrait de la dévote du moment, il s'est absolument trompé. Cette mère, épouse coupable, qui, pour expier son adultère, veut mettre sa fille au couvent contre son gré, s'imaginant payer sa faute du bonheur de son enfant, n'est ni une dévote, même fausse, ni une mère ; c'est une coquine tout simplement. Ce n'est pas de la comédie de mœurs, c'est du mélodrame ; et le sujet, témoin Molière, comportait une comédie. Il fallait, pour laisser au type toute sa valeur, le considérer en lui-même, et ne pas le compliquer par une action qui le dénature et l'*estrange*, comme on disait jadis. La peinture du caractère devait être traitée par le détail. Il fallait étudier le langage, les habitudes de conversation, la lecture, le jargon, les mœurs en un mot. L'OEuvre des petits Patagons mise là pour parodier l'OEuvre du baptême des petits Chinois, la bannière brodée par Yvonne, sont de tous les temps et ne marquent pas plus le dix-neuvième siècle que le dix-septième, et l'an 1869 que l'an 1660. Chapelard, le Tartuffe de M. Sardou, est un benêt, un gourmet et un douillet, grimaçant la piété pour se faire dorloter par de vieilles folles, et qui se laisse dindonner par son neveu comme un Géronte. Ce n'est pas Tartuffe, c'est Orgon. Il n'a pas même l'esprit de capter un héritage ni de bien marier ce chérubin de neveu qu'une gourgandine lui souffle sous son nez. Quant à Séraphine, elle n'est pas seulement odieuse, elle est absurde. Une dévote, tant fausse dévote que vous voudrez, ayant une faute dans son passé, se gardera bien de l'éventer en provoquant la rébellion de sa fille, surtout si elle lui sait un père tendre et résolu à la défendre. La comédie de M. Sardou pourrait

s'appeler *l'Épouse adultère*, ou *la Fille sacrifiée*, tout aussi bien que *la Dévote;* c'est une anecdote, ce n'est pas une étude de caractère. Quant au style, nous n'en parlons pas ; on sait que M. Sardou et son école ont un médiocre souci du travail littéraire. Et pourtant la forte scène du *Tartuffe*, celle où Molière a porté tout son effort et manifesté tout son génie, est bien la scène de la déclaration, où tout l'intérêt ressort de nuances ménagées et d'une subtilité d'expression incomparable. Peu m'importe le succès qu'a obtenu devant le public la pièce de M. Sardou ; comme ouvrage littéraire, elle est manquée.

Le roman de MM. de Goncourt marche d'une autre allure. Là du moins nous trouvons un problème posé et, sinon résolu, poursuivi avec conscience et par des voies littéraires. Quelles sont, de notre temps, les conditions, les circonstances qui peuvent jeter une femme raisonnable dans une dévotion exagérée, au point de lui ôter tout sentiment d'humanité et même de maternité ? Telle est la question que se sont posée les auteurs. Comme on le voit, ils ont travaillé à l'inverse du procédé ordinaire : au lieu d'étudier le phénomène dans ses effets, ils en ont recherché la cause. M^me^ Gervaisais est une bourgeoise, une femme du milieu, femme intelligente, lettrée même, se dédommageant dans le veuvage de la gêne imposée pendant des années à ses goûts et à ses études par un mari brutal et jaloux de la supériorité de sa femme. La voici à Rome, soignant son enfant malade ; non pas malade, mais délicat et, comme disent les mères, *en retard*. Dans son petit salon de la place d'Espagne les mêmes livres qu'elle lisait à Paris garnissent son étagère, c'est Thomas Reid, c'est Dugald-Stewart.. Ne vous récriez pas ! Ainsi que l'observent MM. de Goncourt, « il y eut sous le règne de Louis-Philippe une petite élite de femmes bourgeoises qui eurent le goût des choses de l'esprit, » et qui, sans prétendre le moins du monde à être auteurs et à jouer aux bas-bleus, se lancèrent avec une curiosité désintéressée, qui n'était que le désir de s'instruire, dans des lectures et dans des études dont, jusque-là,

au moins depuis la fin du siècle précédent, leur sexe s'était désaccoutumé. L'essor donné au mouvement intellectuel sous la Restauration et que redoubla la révolution de Juillet explique ces vocations. Il y eut comme une émulation non pas de succès, non pas d'ambition, mais de savoir et de compréhension avec les études viriles, lutte où plus d'un homme était vaincu. On se rappelle de ce temps-là des salons, non pas des salons, des boudoirs non plus, des chambres, petites bibliothèques ou petits cabinets d'étude où telle femme, quitte de ses devoirs de maison, passait ses heures de loisir à lire, à apprendre, à traduire, à commenter, sans arrière-pensée de pédanterie ni de parade, seulement pour être en état de comprendre, de suivre une conversation, de se rendre compte d'un terme employé, d'une théorie énoncée devant elle. On pourrait citer des noms; mais à quoi bon? Laissons ces studieuses modestes dans l'ombre d'où elles n'ont point voulu sortir. L'observation de MM. de Goncourt est vraie; elle fait honneur à ces jeunes auteurs, trop jeunes pour avoir été témoins de ce mouvement, et qui n'en ont pu recueillir que des souvenirs.

M^me^ Gervaisais est de ces liseuses intrépides. Enfant, ses jouets ont été des livres. Plus tard, l'éducation d'un frère plus jeune qu'elle a entretenu sa curiosité pour les études sérieuses. De tout cela s'est dégagée une nature d'esprit philosophique, portée à la méditation, attirée vers les phénomènes et les systèmes, raisonneuse, un peu sceptique, un peu protestante, un mélange d'enthousiasme et de défiance, de certitude et de vague, tous les extrêmes que l'on a confondus depuis sous l'appellation de libre-penseur. *Libre-penseuse*, le mot y est; c'est elle-même, M^me^ Gervaisais, qui l'écrit d'elle-même dans une lettre à son frère, officier en Algérie.

Arrivée à Rome et dans les premiers jours de la solitude, M^me^ Gervaisais continue la vie qu'elle menait à Paris : les soins à donner à son enfant, la promenade et la lecture, la clôture avec ses chers livres, dans son petit logement garni.

Sans compagnons, sans relations dans la ville, livrée à elle-même, elle subit plus passivement que d'autres, plus distraites ou moins retirées, les impressions successives du séjour à Rome, et ce qu'on peut appeler l'influence absorbante de l'air romain. Vive résistance d'abord au charme de cette atmosphère moite et languissante qui vous envahit, et vous pénètre comme l'effluve et le parfum d'un bain tiède, vous insinuant l'obéissance et l'abandon ; dégoût des matérialités du culte qu'elle traite d'idolâtrie orientale, et qui lui rappellent « les ruées du peuple indien sous le char de l'idole de Jaggernat ». Cérémonies, images, fauves enthousiasmes d'une populace moitié tendre, moitié féroce, tout la révolte, et blesse en elle le sentiment de la dignité humaine et la conception métaphysique de la divinité. Mais bientôt le charme opère ; seule, à l'ombre des beaux arbres de la villa Pamphili, aux jardins Farnèse, dans les places désertes aux extrémités de la ville, elle se sent peu à peu maîtrisée et comme environnée par une surveillance invisible. La répétition des mêmes objets, la fréquence des mêmes spectacles, l'accoutumance émousse son indignation et la jette dans les doutes qui la troublent. La stupeur la gagne. En voyant le calme sur tous les visages, le même sourire sur les lèvres des prêtres, la joie du peuple dans les cérémonies, elle se demande si le sentiment qui rend ce peuple heureux n'est pas plus fort que sa raison, si aisément troublée et toujours en lutte; si elle-même n'a pas touché l'extrémité de la raison humaine et s'il ne lui reste pas au delà à pénétrer et à parcourir tout un monde inconnu dont elle n'a pas la clef. Et la voilà rebutant les livres de ses chers philosophes et se plongeant avec avidité dans les lectures théologiques. Mais dans ce labyrinthe de problèmes nouveaux, qui contredisent plus ou moins ses convictions anciennes, il lui faut un guide. Un jour, M^me^ Gervaisais entre à l'église des jésuites et s'en vient faire sa soumission au confessionnal du P. Giansanti. Ici, nouvelle phase : plus de résistance, plus d'alternatives. La pénitente domptée, soumise, savoure la douceur de l'obéissance et de la paix sous

le joug ; elle n'a point cessé cependant de discuter encore avec son directeur, qu'elle fatigue de ses hésitations sur elle-même, de ses subtilités de conscience et d'esprit, puisqu'un jour, à la fin de sa confession, il la gourmande snr son manque de conscience et lui représente les dangers de la « maladie du scrupule ». Mme Gervaisais en est arrivée là : la direction, douce et coulante (*di manica larga*), du jésuite romain ne lui suffit plus. Elle aussi est prise par l'orgueil de la pénitence. Après l'obéissance, elle rêve l'anéantissement. Elle entrevoit, comme un progrès dans la dévotion, un idéal d'immolation, de macération, « de martyre en détail », de sacrifice perpétuel et absolu. Elle cherche dans Rome entière le confesseur le plus dur, non-seulement le plus sévère et le plus exigeant, mais le plus rude et le plus brutal; la cruauté même ne l'effrayerait pas, en souvenir de sainte Thérése battue par le prêtre qui la confessait. Ce directeur nouveau, elle croit l'avoir trouvé dans le P. Sibilla, Trinitaire, un homme d'action, ancien soldat, puis missionnaire chez les sauvages, et qui s'est fait une clientèle de pauvres gens du peuple, de paysans, de brigands, de malfaiteurs et de femmes perdues. Dans la direction de ce Père, Mme Gervaisais « trouve une brutalité pareille à celle de ces grands chirurgiens, restés peuple, humainement doux avec leurs malades de l'hôpital, mais durs aux gens du monde, à ceux qu'ils ne sentent pas leurs pareils et qui leur apportent la gêne d'une éducation supérieure ». Sibilla, ce *Calabrais bronzé au soleil d'Afrique*, et qui « avait l'air d'avoir pris dans son apostolat chez les noirs un peu de la dureté d'un négrier », a tout fait d'ailleurs pour écarter de son chemin cette pénitente aux airs romanesques, dont il appréhendait le verbiage et l'indiscrétion. Habitué à traiter les dures misères du peuple, il méprise les douleurs vagues nées de l'oisiveté et de l'imagination, où son instinct de prêtre et de confesseur pressent moins une piété véritable qu'une maladie de l'esprit, et, pardessus tout, un incommensurable orgueil. Aussi est-ce à cet orgueil qu'il s'attaque, il l'abat, le mate ; il rejette cet esprit

des hauteurs où il se plaît à souffrir, il lui retranche les discussions, lui supprime les lectures spirituelles ; il réduit sa dévotion au régime des humbles et des endurcis, et, pour mieux humilier sa pénitente, la châtie dans sa chair et dans ses sentiments. Cette troisième phase est pour Mme Gervaisais celle des abattements et des désespoirs, mais aussi celle des extases et des ravissements. Son imagination, exaltée par les austérités, bondit vers le ciel en élans et en prières jaculatoires et se délecte dans des visions et dans des colloques mystiques avec les saints et avec le Christ. Au retour de sa migration céleste, le monde terrestre disparaît pour elle : ses yeux ne voient plus. Elle ne reconnaît plus ni sa servante fidèle, effrayée de ses absences, ni son enfant même. Chaque jour compte un détachement, un sacrifice : ses amis d'abord, puis son frère, puis son fils. Sa chambre est une cellule : au lieu du cilice qu'on lui refuse, elle porte sur sa chair des branches de rosiers dont les épines ensanglantent son linge. Mais ici arrêtons-nous : si le roman n'est pas fini, la thèse est arrivée à son terme de développement.

On sait avec quelle rigueur irréfrénable MM. de Goncourt déduisent leur thèse une fois posée. Dans *Germinie Lacerteux* ils n'ont fait grâce au lecteur d'aucun des degrés d'ignominie que pouvait descendre la misérable créature. Dans *Renée Mauperin*, une jeune fille, noble et bonne, se résout, par esprit de logique et pour ne point démentir son caractère, à un expédient qui coûte la vie à son frère, et qui la tue elle-même de désespoir. Ici, au point où ils ont conduit leur héroïne, il n'y a plus qu'un dénoûment possible, la mort. Mme de Gervaisais meurt dans l'antichambre du pape, en entendant le bruit de la sonnette qui lui annonce son audience de congé.

Sans doute, en de telles études, il est difficile de s'arrêter sur la pente de la curiosité ; pourtant cette méthode de déduction rigoureuse a ses dangers. Certes, dans les affaires humaines, la mort est un dénoûment toujours possible, puisqu'elle est inévitable ; mais dans l'art, elle n'est qu'un

expédient tout à la disposition de l'auteur, et qu'il dépend de lui d'employer ou d'écarter. Dans le genre démonstratif, particulièrement, la mort n'est point un dénoûment, parce qu'elle ne *conclut pas*. Laissons vivre M^me^ Gervaisais, qu'arrivera-t-il? Cette mort, ce n'est point le sujet qui l'exige, ni la donnée, ni le caractère. Elle sera reprochée aux auteurs par tous les lecteurs plus ou moins imaginatifs qui aiment à trouver à la fin d'un livre quelque peu d'*et-cætera*. J'aurais d'ailleurs, sur la fin du livre, plus d'une réserve à faire. J'admets le despotisme inflexible et brutal d'un moine-soldat irrité des scrupules raffinés d'une âme faible et infatuée d'elle-même; mais je me demande si les désordres vertigineux, si le délire poussé jusqu'à l'horrible dans la troisième partie, concorde bien avec le caractère de femme annoncé et analysé au début par MM. de Goncourt; et si cette gentille dame parisienne, langoureuse, mélancolique, liseuse de romans et de traités de philosophie, atteinte de phthisie dès les commencements du livre, suppose bien l'ardeur de passion et de piété espagnole des derniers chapitres? J'en doute. Passions de tête, me dira-t-on; et il est vrai que ce sont les plus extrêmes. Mais pour passer dans l'application à de si rudes pratiques, il faut, en aide à l'imagination, une violence de tempérament et une énergie naturelle que le *sujet* ne comporte pas. On en veut presque aux auteurs des soins qu'ils ont pris pour rendre cette dame, femme intelligente, charitable, intéressante, à peu près aussi odieuse que la *Séraphine* du Gymnase.

Je me garderai bien d'opposer M. Sardou à MM. de Goncourt, et leur talent fin et consciencieux à la grossièreté du dramaturge. Mais si M. Sardou, prenant pour titre la *Dévote*, n'a produit qu'une banalité, le livre de MM. de Goncourt, à cause de son caractère individuel et exceptionnel, n'a en somme que la valeur d'une biographie ou d'un accident. Le type, le type de la dévote au dix-neuvième siècle, ils ne l'ont point créé ou plutôt ils ne l'ont point formulé, car il existe, et il est tentant.

CHARLES ASSELINEAU.

# NÉCROLOGIE.

## ALFRED DE COURTOIS.

La mort vient de nous enlever un ami, qui était en même temps un écrivain élégant, un lettré délicat et un bibliophile distingué. M. Alfred Cabanis de Courtois s'est éteint le 20 janvier à Marseille, où il était venu chercher, au milieu des soins affectueux de sa famille, un soulagement à de longs mois de souffrances. Issu d'une ancienne maison du Rouergue, il était entré à vingt-deux ans dans la diplomatie comme attaché libre à notre légation de Toscane (2 juin 1851); il avait rempli les mêmes fonctions à Francfort (1855), puis il avait passé comme troisième secrétaire à Hambourg (1856), à Saint-Pétersbourg (31 mars 1857); il avait en cette qualité fait partie de l'ambassade du duc de Morny, et il avait su se faire apprécier par deux hommes distingués à titres divers, mais bien faits pour juger un savant et un curieux, MM. Miller et Feuillet de Conches. Décoré le 13 août 1861, Alfred de Courtois fut nommé secrétaire de seconde classe le 13 octobre 1863 et envoyé à Madrid. N'ayant pas accepté le poste de Mexico, Alfred de Courtois prit la disponibilité de son grade au mois de mars suivant et s'adonna dès lors entièrement à son goût pour les lettres. Il donna un certain nombre d'articles originaux et de traductions italiennes à la *Revue britannique*, où, dans la dernière année de sa vie, il rédigea presque seul le bulletin bibliographique. Partageant sa vie entre Paris, Vabres et Marseille, il s'était attaché à rassembler tous les livres qu'il pouvait rencontrer concernant le Rouergue. Il était en même temps un délicat bibliophile : il recherchait les plaquettes rares touchant au dix-septième siècle : il aimait les

belles éditions, et bien des fois il nous a fait sourire en nous parlant des charmes des ouvrages imprimés sur ce qu'il appelait du vrai papier : il faisait à ce sujet la guerre aux auteurs de ses amis, et il leur demandait toujours de faire tirer pour lui un exemplaire sur grand papier collé. Il aimait aussi les belles reliures. On pouvait apprécier la délicatesse de son goût en visitant son cabinet à Paris, où la place principale était occupée par une belle bibliothèque d'une exécution sévèrement artistique que remplissaient un choix restreint de beaux et bons ouvrages et un certain nombre de raretés bibliographiques, très-richement habillés. Alfred de Courtois a fait paraître, peu de semaines avant de nous quitter, un livre qu'il a composé avec le soin intelligent et raffiné qu'il mettait en toutes choses : les *Lettres de madame de Villars à madame de Coulanges* ne sont pas seulement une nouvelle édition : l'introduction, les notes, les additions, en font une œuvre originale qui donne la mesure de ce que Alfred de Courtois pouvait faire et de la perte que sa mort cause réellement aux amis des lettres. Ce travail a rempli bien des journées douloureuses de l'an dernier : Courtois y cherchait l'oubli de cruelles et incessantes souffrances : il a eu du moins la consolation de voir son livre terminé et de connaître quelques-uns des éloges qu'il a si légitimement mérités et que M. de Pontmartin a si bien constatés.

Nous n'exagérons rien en faisant en ces termes l'éloge d'Alfred de Courtois. Il se disposait à cheminer bravement dans une voie si bien ouverte devant lui, et il nous avait entretenu de ses projets de publications. On gagnait beaucoup auprès de lui : esprit juste, droit, clairvoyant, il aimait sincèrement ses amis sans se laisser aveugler, et il pouvait leur dire des vérités sans jamais les froisser, parce qu'on sentait que le cœur seul parlait, et qu'il savait les défendre vivement au besoin. Causeur charmant, recherchant l'intimité, ayant beaucoup vu le monde sans être blasé, Courtois avait trouvé en se mariant un intérieur calme et sympa-

thique, qui peu à peu lui avait fait préférer la vie de famille à la vie des salons. Mais il aimait à voir souvent les heureux élus de son cercle intime, et tous ceux qui le rencontraient, même en passant, ressentaient pour lui une sympathie dont nous avons pu constater, depuis le 20 janvier, de nombreux et touchants témoignages.

Alfred de Courtois avait passé l'été et l'automne à Vabres, dans sa chère province du Rouergue : il avait pris, aux approches de l'hiver, le chemin de Marseille. Mais ce voyage surpassait ses forces : une bronchite aiguë vint rapidement aggraver d'une façon désespérante son état. Il ne se faisait plus d'illusion, mais il cherchait à rassurer ceux qui l'entouraient et les amis auxquels il écrivait encore des lettres finement enjouées. Aussi ne se laissa-t-il pas surprendre, et la mort le trouva depuis longtemps prêt à sa suprême visite. Profondément chrétien, Alfred de Courtois nous laisse la seule consolation qui soit réservée ici-bas à ceux qui perdent des parents ou des amis, le souvenir d'une fin pleine de foi, de résignation et de soumission aux volontés de Dieu.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY.

---

## NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Nous avons parlé, à diverses reprises, de la collection de réimpressions d'anciens ouvrages devenus fort rares, réimpressions publiées par M. J. Gay et fils, à Genève, et destinées à devenir plus tard tout aussi rares, tout aussi recherchées que les publications dues à des amateurs d'autrefois, tels que Caron et M. de Montaran. Le dernier de ces livrets, tirés à 100 exemplaires (plus deux sur papier vélin), qui vient de nous parvenir, remet en lumière le *Recueil de*

*vraye poësie françoise*, imprimé à Paris en 1584 et reproduit à Lyon en 1559 par Benoît Rigaud. Deux autres éditions, Lyon, 1550, et Paris, 1556, attestent le bon accueil que le public fit à cette compilation. Un avant-propos dû à la plume exercée de M. Paul Lacroix expose ce qui concerne ce recueil. Il fut composé en grande partie de pièces inédites ou nouvellement imprimées de Clément Marot : bon nombre d'entre elles n'avaient pas encore été réunies par ce poëte lui-même dans la première édition complète de ses *Œuvres*, Lyon, 1544. Un ami, qui les avait sans doute ramassées à la cour où elles couraient de bouche en bouche, se crut autorisé à les mettre au jour sans en nommer l'auteur, qu'il était facile de reconnaître. Le nom de Marot se montre seulement deux ou trois fois dans le cours du recueil. Diverses pièces ont d'ailleurs été jointes à celles du prince des poëtes contemporains de François Ier ; on ne rencontre toutefois dans la première édition que les noms de Macault, de Sainte-Marthe et du seigneur des Essarts ; M. Lacroix pense que ce dernier, moins connu par ses poésies que par ses traductions en prose de divers ouvrages espagnols (notamment des premiers livres de l'*Amadis*), pourrait bien être l'éditeur. Quelques pièces qui choqueraient la pruderie moderne ont été admises, mais un privilége du roi les couvrait de sa protection. Les éditions qui ont suivi celle de 1544 offrent quelques suppressions, mais en revanche elles présentent diverses pièces nouvelles. Après avoir été délaissé pendant plus de trois siècles, ce joli *Recueil* renaît pour l'esbattement de quelques bibliophiles, amateurs sincères de « vraye poësie françoise » qui lui feront certainement un bon accueil. Observons en passant que le *Manuel du Libraire* ne signale que trois des éditions du seizième siècle ; il ne fait point mention de celle de 1559.

— Toutes les personnes qui s'occupent sérieusement de la science des livres apprendront, sans doute, avec plaisir la publication de la première partie du tome Ier de la nouvelle

édition des *Supercheries littéraires dévoilées*, par Quérard (1), réimpression qui doit être accompagnée de celle du *Dictionnaire des Anonymes*, de Barbier. On sait que ces deux ouvrages, dont la réputation est faite, sont épuisés depuis longtemps, et que le prix en était élevé. On comprend d'ailleurs qu'il ne s'agit point d'une réimpression pure et simple; l'un et l'autre livre sont reproduits avec des additions fort considérables provenant, soit des notes recueillies par les auteurs, soit des matériaux fournis par des amateurs dévoués et des chercheurs persévérants. Quérard ne cessait de s'occuper d'une seconde édition de ses *Supercheries ;* la mort vint le frapper, lorsqu'il n'avait pu encore faire paraître qu'un cahier s'arrêtant au mot *Amateur;* mais les papiers qu'il avait accumulés, afin d'atteindre le but vers lequel il marchait, et qui remplissent un grand nombre de cartons, n'ont pas été perdus ; ils ont été acquis par notre collaborateur M. Gustave Brunet, et ils ont fourni des additions si nombreuses que la liste des pseudonymes dévoilés se trouve au moins quintuplée. On peut s'en convaincre en voyant quelle est la quantité des articles nouveaux marqués du signe +. Le demi-volume qui vient d'être mis au jour s'arrête au mot *Callisthène;* la seconde partie est sous presse et marche aussi rapidement que le comporte un travail aussi compliqué et aussi minutieux ; on espère qu'elle paraîtra dans deux mois. Quant au *Dictionnaire des Anonymes*, il suffira de dire qu'il est l'objet des soins les plus persévérants de l'un des fils du célèbre bibliographe, de M. Olivier Barbier, l'un des conservateurs de la Bibliothèque impériale, et certes personne ne pouvait, à tous égards, être mieux désigné pour un labeur de ce genre.

(1) *Les Supercheries littéraires dévoilées*, par J.-M. Quérard; seconde édition, considérablement augmentée, publiée par Gustave Brunet et Pierre Jannet; grand in-8.

# LISTE

# DE LIVRES ET DE MANUSCRITS ANCIENS

## EN VENTE A LA LIBRAIRIE LÉON TECHENER FILS,

successeur de son père,

52, RUE DE L'ARBRE-SEC.

---

N° 1. Bible manuscrite, écrite au quinzième siècle sur vélin, pour la résidence des papes à Avignon ; 4 vol. gr. in-fol. richement reliés en maroquin. 2,400 fr.

3. Bible imprimée à Lyon en 1566 ; 2 vol. in-fol., mar. rouge (*aux armes de François de Gondi, archevêque de Paris*). 225 fr.

39. Exposition des psaumes ; imprimée à Mayence en 1474, par Fust et Schœffer ; in-fol., m. bl. 225 fr.

70. Horæ ; manuscrit sur vélin, format in-16, velours vert, exécuté au quinzième siècle avec de charmantes miniatures. 3,500 fr.

72. Horæ ad usum Romanum ; impr. sur vélin par Gilles Hardouin ; in-16 allongé. 300 fr.

73. Breviarium monasticum ; manuscrit sur vélin écrit dans le Limousin en 1383 ; in-8, rel. 400 fr.

76. Graduale ad usum Parisiensium ; manuscrit du douzième siècle, sur vélin, in-4, rel. en velours. 850 fr.

77. Missel à l'usage de l'évêché de Valence, exécuté sur vélin en 1477 ; in-fol., reliure du quinzième siècle, belles miniatures. 2,500 fr.

87. Heures manuscrites à l'usage d'une dame ; manuscrit du quinzième siècle avec miniatures ; in-8, maroq. rouge, reliure ancienne. 450 fr.

145. La Somme des vertus et des vices ; manuscrit du treizième siècle en français ; in-8, mar. bleu, fleurs de lis. 700 fr.

165. Les Provinciales ; in-4, mar. rouge ; très-bel exemplaire de l'édition originale. 200 fr.

229. Bibliothèque spirituelle, publiée par M. Silvestre de Sacy ; 17 vol. in-16, mar., fil. tr. dor. — Un des cent exemplaires imprimés sur papier de Hollande (reliure faite avec soin). 550 fr.

230. La même collection, également complète, sur le papier ordinaire de l'édition ; 17 vol., reliés en maroq. du Levant, tranche dorée. 350 fr.

232. Introduction à la vie dévote de saint François de Sales ;

édition originale; *imprimée au Louvre* en 1641; in-fol., maroq. vert. 200 fr.

268. Les Grandeurs de la mère de Dieu, par Jacqueline Bouet de Blemur; 2 vol. in-4, reliure ancienne en maroq. rouge, fleurs de lis. — Exempl. de dédicace à la reine Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France. 225 fr.

279. Réflexions sur le Nouveau Testament, à l'usage de Louise-Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelles; in-8, maroq. vert. — Manuscrit inédit. 230 fr.

281. Meditationes ad sanctos, ad Virginem Mariam, ad J.-C., etc., manuscrit de Simon Bonhomme, prieur des célestins de Metz, de l'an 1392; petit in-4. 250 fr.

348. Liber de veritate catholicæ fidei contra errores gentilium, a fratre Thoma de Aquino. *Imprimé à Rome, par Pannartz*, en 1475; in-fol., mar. rouge. 200 fr.

467. Historiæ ecclesiasticæ scriptores græci; 1581; in-fol. Beau volume en maroquin vert aux armes de de Thou, provenant de la bibliothèque de M. Solar. 280 fr.

497. Constitutiones Clementis V papa. Imprimé à Rome en 1473; in-folio. 120 fr.

722. Senecæ opera; édition des Elzévirs d'Amsterdam, 1659; 3 vol. — Exemplaire non rogné. 400 fr.

762. Les Demandes de Sydrac avec les solutions et responces à tous propoz. *Imprimé par Galliot du Pré*; 1531; petit in-8; maroq. citron.— Exemplaire de la bibliothèque de Pixerécourt. 200 fr.

766. Montaigne, Elzévir. 1659; 3 vol., mar. rouge. 160 fr.

1069. Vasari. Le Vite de' più eccellenti pittori, scultori e architettti; 1550; première édition, imprimée par les Juntes.— Exempl. dans sa reliure originale en parchemin. 150 fr.

1090. La Galerie de Florence. 1789; 2 vol. gr. in-fol., d.-rel., mar. rouge. — Exempl. provenant de la bibliothèque de la duchesse de Montebello. 250 fr.

1092. La Galleria reale di Torino da Roberto de Azeglio. 1836; 3 vol. in-fol., d.-rel. Épreuves à la lettre. 120 fr.

1098. La Grande Galerie de Versailles, peinte par Ch. Lebrun; gr. in-fol.; cinquante-deux grandes estampes en un vol. 240 fr.

1099. La Galerie du Luxembourg, peinte par Rubens (édition originale). 165 fr.

1119. Les Hommes illustres de Perrault, avec les portraits. 240 fr.

1144. Choix d'ornements de le Pautre (épr. originales). 120 fr.

1161. Galeries historiques de Versailles, publiées sous la direction de M. Gavard. 1837 à 1860; 19 vol. très-grand in-fol., dos et coins de mar. rouge du Levant, non rognés. 2,200 fr. Exempl. en grand papier et planches sur papier de Chine. 3,000 estampes gravées sur cuivre par Mercuri, Calamatta et autres.

1172. Œuvres de Charlet; 282 planches, réunies en 3 vol. in-fol. d.-rel., non rognés. 300 fr.

1181. Six sonates; manuscrit autographe de Mozart, pour piano et violon; in-fol. relié. 3,000 fr.

1693. Le Maneige royal, de Pluvinel. 1623; in-fol. 250 fr.

1194. Le même, édition de 1625. 160 fr.

1205. La Chasse du Loup; imprimé sur vélin; maroquin, riche reliure. 50 fr.

1214. La Fauconnerie de Jehan de Franchières; manusc. 225 fr.

1337. Virgilii opera. *Imprimé au Louvre par Didot*, 1798; in-fol., d.-rel., non rogné; figures avant la lettre. 250 fr.

1344. Horatii opera. *Imprimé au Louvre par Didot, en* 1799; in-fol., cart. 250 fr.

1347. Lucanus. Manuscrit du quinzième siècle, sur vélin. 600 fr.

1350. Juvenalis et Persii satyræ; manuscrit du quinzième siècle, sur papier, daté de 1465. 600 fr.

1474. Collection des douze pairs de France; 13 vol., petit in-8, dos et coins de mar. rouge. 220 fr.

1469. Poésies françaises; manuscrit du treizième siècle, sur vélin. 600 fr.

1510. La Fontaine des devis amoureux, par Jean de la Fontaine; 1562; in-16, maroq. rouge. — Exempl. de Girardot de Préfont. 165 fr.

1516. Traité de la peste (en vers); in-4; manuscrit du quinzième siècle, relié en maroq. noir. 280 fr.

1590. Le Mirouer du régime ou gouvernement du corps et de l'âme, composé par Caton; traduction inédite d'Olivier Lefèvre-d'Ormesson, président de la chambre des comptes de Paris; manuscrit sur vélin. 450 fr.

1822. Noels anciens; manuscrit de l'an 1600; pet. in-4 avec dessins coloriés; airs notés; jolie reliure du temps. 450 fr.

1852. Petrarca; très-beau manuscrit sur vélin avec miniatures dans sa reliure du seizième siècle. 4,000 fr.

1927. Lucia, comedia; manuscrit inédit; in-4 du quinzième siècle; belle reliure italienne. 1,000 fr.

1946. Théâtre d'Alexandre Hardy; 1624; 6 vol. in-8, mar. bleu (exempl. complet de la bibliothèque Solar). 225 fr.

1952. Le Théâtre de Pierre Corneille. 1665; in-fol., reliure ancienne (*édition originale*). 160 fr.

1956. OEuvres de Pierre et Thomas Corneille. 1738; 12 vol. in-18, mar. rouge, reliure ancienne. 240 fr.

2015. Le Miroir du monde. Bâle, 1550; in-8, mar. rouge (mystère fort rare). 265 fr.

2192. Le Novelle di Bandello; édition originale; 4 vol., reliés en en mar. olive. 485 fr.

2353. Auli Gellii Noctes atticæ. *Imprimé à Venise par Nicolas Jenson.* 1472; in-fol., mar. rouge. 300 fr.

2508. Lettres de Mme de Sévigné, édition publiée par M. de Sacy; 11 vol. pet. in-8, maroq. du Levant. — Exemplaire imprimé sur papier de Hollande et très-bien relié. 385 fr.

2534. Ciceronis opera. *Imprimé à Paris par Robert Estienne.* 1543; 6 vol. dans leur reliure du seizième siècle à compart., dorures à la Grolier, remarquables par leur conservation. 680 fr.

2572. Recueil de pièces manuscrites; in-4, maroq. rouge; belle reliure, dorure à petits fers aux armes de Louis XIV. (Joli volume.) 1,000 fr.

2582. Éditions du Louvre : Racine, 3 vol. — Horace, 1 vol. — Virgile, 1 vol. — Ensemble 5 vol. gr. in-fol., maroq. rouge, fil. doublé de maroq. bleu, dentelles à petits fers. — Belle reliure de Capé. — Exemplaires d'une grande pureté, encollés, et avec les figures avant la lettre. 3,500 fr.

2602. Voyage de Melchisedech Thevenot. 1696; 2 volumes in-folio. 250 fr.

2777. Annales ecclesiastici Francorum, auct. le Cointe; 8 volumes in-folio. 280 fr.

2778. Ph. Labbe. Nova Bibliotheca manuscript. librorum; 2 vol. in-folio 148 fr.

2779. Dom Martene. Thesaurus novus anecdotorum; cinq volumes in-folio. 120 fr.

2780. Dom Martene. Amplissima Collectio; 9 vol. in-fol. 225 fr.

2781. D'Achery. Spicilegium; 4 vol. in-fol. 160 fr.

2786. Gallia Christiana; 13 vol. in-fol.; bel exempl. 1,000 fr.

2803. Monuments de la Monarchie française, par D. Bern. de Montfaucon; 5 vol. in-fol. figures. 400 fr.

2807. Le Mirouer hystorial de France, par Robert Gaguin. 1530; in-fol. goth., veau, tranches dorées. 250 fr.

2815. Histoire de France et origine de la maison royale, par Adrien Jourdan; 3 vol. in-4, mar. rouge. Superbe exemplaire aux armes du grand Condé. 270 fr.

2816. Histoire de France, par le Père Daniel; 17 vol. in-4, veau fauve, ornés de 205 portraits. 180 fr.

2899. Le Quadriloge de Me Alain-Chartier; manuscrit du quinzième siècle. 300 fr.

2982. Mémoires de Groulart, président au parlement de Rouen. 1585-1604; manuscrit in-fol.; maroq. citron. 200 fr.

2983. Recueil de pièces relatives à l'histoire de France au seizième siècle; manuscrit in-fol. 225 fr.

3014. Mémoire du marquis de Fontenay-Mareuil (1598-1647); 2 vol. in-fol. manuscrits. 250 fr.

3037. Les Historiettes de Tallemant des Réaux; 9 vol. gr. in-8, dos et coins de maroq. rouge. — Grand papier vergé. 270 fr.

3081. Correspondance du prince de Condé et du maréchal de Turenne, avec Louis XIV et Louvois, pendant la campagne de Hollande; manuscrit in-fol. 170 fr.

3116. Mémoires du marquis de Dangeau. 7 vol. in-fol. manuscrits. 350 fr.

3120. Les Souvenirs de Mme de Caylus; imprimé sur vélin avec cinq dessins; riche reliure. 1,200 fr.

3243. Registres des procès-verbaux de l'Empire, 1804-1811; 2 vol. in-fol.; recueil manuscrit très-intéressant. 250 fr.

3244. Entrée de Henri II à Rouen en 1550; in-4. 650 fr.

3313. Histoire des fermes du roi, de 1715 à 1745, par de Malezieu. 2 vol. in-fol. manuscrits, reliés en veau fauve. 250 fr.

3314. Manuscrit inédit sur les Fermiers généraux, leurs noms, qualités, blasons, origines, etc.; in-fol. 250 fr.

3315. Mémoires pour servir à l'histoire des fermiers généraux, de 1720 à 1750; in-fol. manuscrit. 250 fr.

3316. Histoire et Priviléges des trésoriers généraux de France, depuis 1405 jusqu'en 1649; 2 vol. in-fol. manuscrits. 250 fr.

3325. Recueil de pièces diplomatiques, de 1525 à 1624; 14 vol. in-fol. manuscrits, reliés en parchemin. 250 fr.

3331. Recueil de lettres écrites au roi et à la reine-mère par le marquis de Pisany, ambassadeur à Rome (1586 à 1588); manuscrit in-fol. 220 fr.

3372. Registre d'emprunts forcés faits par ordre de la reine Catherine de Médicis; manuscrit original. 250 fr.

3373. Registre de constitutions de rentes par la ville de Paris, en 1559 et 1570; in-fol. manuscrit original. 250 fr.

3383. Registre original de la Bastille; 228 lettres inédites. 300 fr.

3412. Abrégé des registres du parlement de Paris; manuscrit. 350 fr.

3413. Abrégés des Registres du Parlement de Paris; 2 vol. in-fol. manuscrits. 400 fr.

3422. Chambre des comptes de Paris; manuscrit gr. in-fol. 450 fr.

3424. Généalogie des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, de 1575 à 1760; 4 vol. in-4 manuscrits; on y trouve des renseignements sur plus de deux mille familles françaises. 400 fr.

3449. Établissement et fondations de bourses au collége de Laon, à Paris, en 1313; manuscrit sur vélin très-important pour l'histoire de l'Université de Paris. 450 fr.

3520. Histoire de Lorraine, par dom Calmet; 7 v. in-fol. 320 fr.

3712. Histoire générale de Languedoc, par dom Vaissette; 5 vol. in-fol., veau fauve, tranches dorées. 280 fr.

4147. Les Voyages Mandeville; manuscrit du quinzième siècle, sur vélin. 1,500 fr.

4146 Itinerarius J. de Mandeville. Imprimé en 1485. 400 fr.

4495. Armorial général de la France, par d'Hozier; 10 volumes in-fol. 1,680 fr.

4532, Histoire généalogique de la maison de France, par le Père Anselme; 9 vol. in-fol. 500 fr.

4538. Archives généalogiques de la noblesse de France, par Lainé. 11 vol. in-8, br. 375 fr.

Nota. — Nous signalerons encore une quantité de manuscrits, de chartes et de documents intéressants sur l'Artois, sur la Flandre, la Picardie, la Lorraine et la Normandie.

Extrait du catologue général que M. Léon Techner vient de publier sous le titre de *Répertoire universel de bibliographie*, ou *Catalogue général méthodique et raisonné de livres anciens, rares et curieux*, etc.; un vol. gr. in-8 de 753 pages. Prix : DIX FRANCS.

## PRÉFACE

# DES MÉDITATIONS POÉTIQUES

PAR CHARLES NODIER.

---

Nous célébrons à notre manière le deuil que porte en ce moment toute la France, en remettant sous les yeux de nos lecteurs la Préface suivante, une des plus éloquentes qu'ait composées cet esprit généreux, écho sympathique des vibrations du génie. En rapprochant ces pages palpitantes d'un autre article que nous avons aussi reproduit (sur les *Feuilles d'automne*, de Victor Hugo (v. *Bulletin*, 1863, p. 321), on verra avec quel zèle enthousiaste, désintéressé, Nodier, poëte aussi, poëte délicat et pur, maître du vers comme de la prose, exaltait les poëtes vainqueurs dans la voie qu'il avait ouverte : — « Moi qui ai vu grandir sous « mes yeux, et presque sur mon sein, ces jeunes talents de « notre âge, nés pour l'enchantement des âges à venir, « Victor Hugo et Lamartine ; moi qui les ai vus s'élever de « terre, le front radieux et les bras enlacés comme Castor « et Pollux, et qui les ai suivis d'un humble regard jusqu'au « ciel des poëtes !... » Il s'oubliait lui-même : mais à cette joie résultant d'un triomphe qu'il avait favorisé, comment ne pas reconnaître l'élu, le voyant qui s'écriait avec la lucidité fulgurante du délire poétique : « — Tous les mondes, tous les soleils, toute la création pour une pensée, et toutes les pensées de l'homme avec tout le reste pour un sentiment! La poésie du vulgaire, ce n'est pas cela peut-être ; mais la poésie du Poëte, la voilà ! »

On sait quelles ont été les relations intimes de Charles Nodier et de Lamartine. Nos lecteurs n'ont pas oublié cette

visite à Saint-Point de mesdames Charles Nodier et Victor Hugo, accompagnées de leurs maris, un des plus charmants récits de Jules Janin, l'année même où les *Méditations poétiques* parurent pour la onzième fois, précédées de cette éclatante consécration du critique-poëte :

A CHARLES NODIER

DE LA PART DE L'AUTEUR, SON ADMIRATEUR ET SON AMI.

Saint-Point, 30 décembre 1823.

Couché dans sa barque flottante
Et des vagues suivant le cours,
Comme nous le nautonier chante
Pour tromper la longueur des jours.
C'est en vain qu'une ombre chérie
Ou l'image de la patrie
Rappellent son cœur sur les bords!
Il chante, et sa voix le console ;
Et le vent qui sur l'onde vole
Prend sa peine avec ses accords.

Comme nous venons de l'indiquer, c'est en tête de la onzième édition des *Méditations poétiques* que la préface de Nodier se trouve pour la première fois. C'était la première édition de luxe de ce fameux ouvrage (Paris, chez Gosselin, 1824, in-8°), et l'éditeur, en donnant les raisons de ce luxe, légitimé et nécessité par le succès, en recommandant à l'appréciation du lecteur et les vignettes de Desenne, et les gravures de Thompson, et les caractères de Rignoux, ne manque pas de signaler, comme un ornement de son édition nouvelle, les pages d'un écrivain « dont la prose conserve ses brillantes couleurs, même en regard des plus beaux vers ! »

Lorsque parut cette onzième édition des *Méditations poétiques*, Nodier avait quarante-trois ans ; et il était heureux de cautionner, de sa réputation déjà faite, le succès d'un ami plus jeune que lui de dix ans. Cet ardeur de patronage est un des caractères distinctifs de cette âme expansive et loyale

qui toujours courut au-devant des jeunes gloires. On l'a vu pour Victor Hugo ; pour combien d'autres ne l'a-t-on pas vu depuis lors !

S'il eût été donné à Nodier de pousser sa vie jusqu'à nos jours, — il y a à l'Académie de pareils exemples de longévité, — qu'eût-il dit aujourd'hui de ces deux enfants de son adoption, l'un mort, l'autre exilé ? Fidèle à l'un comme à l'autre, il eût évoqué dans ce jour de deuil les souvenirs du départ et de la lutte. Il eût goûté la joie amère des prophètes qui survivent aux triomphes qu'ils ont prédits.

— A de telles distances, les pages qu'on va lire sont plus que des pages de critique ou que des pages d'éloge : ce sont des pages d'histoire.

C. A.

Pendant qu'on agite dans les journaux, dans les brochures, dans les écoles, dans les académies, la prééminence des deux littératures rivales, l'expression de la société actuelle achève de se manifester, et l'on discutera encore que ce renouvellement terminé marquera une nouvelle ère dans l'histoire de l'imagination et du génie.

La critique d'une littérature usée agit sur les derniers périodes de son existence, comme la médecine clinique sur l'agonie de l'homme mourant. Elle dit par quelle admirable combinaison de facultés son organisation jeune encore a lutté contre la destruction, et ressuscitant, par la pensée, l'exercice des sens fatigués et le jeu des organes vieillis, elle leur demande de la sensibilité, de la force et de la vie, comme au temps de leur énergique adolescence.

Est-il si difficile de concevoir que tout périt à son tour dans le monde matériel, même la forme des pensées de l'homme, et qu'il est aussi loin maintenant de

la poésie positive des anciens que de leurs mythologies allégoriques et de leurs croyances de convention? Chez les anciens, ce sont les poëtes qui ont fait les religions; chez les modernes, c'est la religion qui crée enfin des poëtes; et comme aucun langage ne s'adresse avec plus de pouvoir à l'intelligence, il serait peut-être permis de dire que, tant que la poésie n'a pas été chrétienne, le grand ouvrage de cette nouvelle loi, qui a révélé à l'univers un ordre entier de pensées et de sentiments, n'a pas été complet.

Voyez cependant avec quelle infaillible certitude s'accomplissent les destinées annoncées au christianisme! Tantôt proscrit, tantôt abandonné par le pouvoir, tantôt combattu avec les armes de la dialectique, tantôt livré aux sarcasmes du mépris par ceux qui s'appellent les sages, il semble n'exister depuis longtemps que par tolérance et à la faveur de son indispensable nécessité. On dirait qu'il va périr sous les épigrammes des beaux-esprits et les arguties des sophistes, quand tout à coup s'élève une école inspirée des plus belles idées de l'homme et favorisée des dons les plus précieux du génie; une école qui exprime la pensée la plus élevée, qui représente le perfectionnement le plus accompli de la société, dans un âge où le cercle entier de la civilisation a été parcouru; et cette école est chrétienne et ne pouvait pas être autre chose.

On le demande : quelle impression ferait maintenant sur l'esprit des peuples désabusés le chœur fastidieux de ces divinités païennes sur lesquelles la nature physique elle-même a pour ainsi dire l'avantage de la nouveauté? Le ciel, tout désert que les athées l'ont fait, disait plus de choses à la pensée que Saturne

et Jupiter. Il n'y a pas une vague qui ne porte au rivage sur lequel elle vient se briser plus d'inspirations poétiques que la fable surannée de Neptune et de son cortége éternel. Les Muses du Parnasse classique, froides images de quelques divisions des sciences, des arts et de la poésie, ont perdu toute leur séduction, même au collége. Le christianisme est arrivé, accompagné de trois muses immortelles, qui régneront sur toutes les générations poétiques de l'avenir, la religion, l'amour et la liberté. Ce sont là les véritables conquêtes d'une société au point le plus élevé de ses perfectionnements, et qui n'a plus rien à gagner en améliorations morales et littéraires, car il n'y a rien au-dessus de Dieu, de la liberté et de l'amour. Si quelques grands poëtes ont relevé la gloire des muses mythologiques, vers la fin des âges classiques de l'antiquité, c'est qu'ils devinaient ces muses nouvelles et qu'ils leur accordaient, sans les connaître encore distinctement, un empire involontaire sur leurs compositions. Le Pollion de Virgile était peut-être digne de prêter une autorité de plus aux prophéties; et le poëte qui inventait dans l'admirable épisode de Didon la mélancolie des amours chrétiennes, n'était pas loin de s'élever, comme le Socrate de M. de Lamartine, aux secrets les plus sublimes de la révélation.

Le succès des *Méditations poétiques* est dû sans doute en grande partie au talent prodigieux de l'auteur (1); mais M. de Lamartine a trop d'esprit pour ne pas reconnaître qu'il doit beaucoup lui-même aux circonstances, à l'âge de la création littéraire dans lequel il a paru. La révolution avait produit une de ces

(1) Cette onzième édition forme un total de plus de vingt-cinq mille exemplaires dans un espace de trois à quatre années.

grandes secousses qui ont l'avantage au moins d'aboutir pour quelque temps à un état d'équilibre et de repos, où l'on croirait la société arrêtée pour son bonheur et pour sa gloire. Cette situation rare dans l'histoire produit le retour et le développement des seules vérités sociales. C'est alors que le christianisme se releva des ruines sanglantes sous lesquelles il avait paru enseveli, et manifesta, par la voix d'un de ses plus éloquents interprètes, qu'il était la religion immortelle. Alors reprirent leur ascendant ces sublimes théories religieuses auxquelles se rattachent toutes les hautes pensées, toutes les affections généreuses de l'homme, et sans lesquelles il n'y a point de poésie. Dès ce moment, la poésie fut retrouvée, ou, pour se servir d'une expression plus juste, qui n'a d'extraordinaire que l'apparence, la poésie nationale fut trouvée. Quand les *Méditations poétiques* furent publiées pour la première fois, les vers étaient tombés dans un tel discrédit que les libraires n'en voulaient plus, et l'on semblait convenir généralement qu'une prose cadencée, nombreuse et noble, était le seul langage qui pût s'approprier avec succès aux conceptions de la nouvelle école. L'effet des *Méditations* résulta donc d'une opération soudaine qui se fit dans l'esprit des lecteurs, et qui devait nécessairement produire l'harmonie de ces sentiments que tout le monde avait éprouvés, avec cette belle langue dont tout le monde avait senti le besoin. A la place d'une frivole recherche de traits précieux, d'un pénible enchaînement d'antithèses affectées, de la triste monotonie des fables grecques, de l'insipide ennui du polythéisme, on y trouve des pensées, des sentiments, des passions qui font rêver le cœur, d'énergiques vérités qui agran-

dissent l'âme et la rapprochent de sa céleste origine. La poésie reprit une partie de l'empire qu'elle avait exercé dans les temps primitifs, et, à l'époque où nous vivons, c'est le plus beau de ses triomphes.

Ce serait mal remplir le devoir d'une religieuse amitié que de ne pas mêler quelques observations à ce que nous venons de dire des *Méditations poétiques*. M. de Lamartine, préoccupé sans doute de la grandeur imposante de ses pensées, en a quelquefois négligé l'expression. On croirait que, jaloux d'un repos que l'envie et la haine laissent rarement au talent, il a jeté comme une expiation de son génie, dans ses ouvrages les plus parfaits, des imperfections volontaires, ou qu'il a pensé vivre encore dans cet âge de goût et de raison où le plus judicieux des critiques écrivait :

> ... Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
> Offendar maculis.

M. de Lamartine a trouvé des juges plus sévères, et il devait s'y attendre. Il est si agréable de faire preuve du facile talent de peser des syllabes, de disséquer des mots, de souligner une épithète hasardée ou une rime défectueuse! et il est si avantageux d'ailleurs, pour la cause dont le poëte n'a pas cru devoir embrasser les intérêts, de le prendre en défaut sur une rime ou sur une épithète! Joies puériles de la médiocrité, qui rappellent les insulteurs publics que les Romains plaçaient sur le chemin des triomphateurs, et qui ne les empêchaient pas de s'élever, entourés d'acclamations et couronnés de lauriers, aux pompes du Capitole!

CHARLES NODIER.

---

# CLEF DU VALESIANA.

Les recherches historiques et littéraires sont devenues aujourd'hui d'un intérêt général. Peu de bibliophiles se contentent de recueillir des livres. Presque tous les collectionneurs, — on est heureux de le constater, — sont devenus hommes d'étude. Ils veulent trouver dans les richesses accumulées du passé autre chose que la vaine gloire de posséder des trésors enfouis. Ils sont curieux et avides de tous les enseignements propres à éclairer les points obscurs de l'histoire ou, du moins, à ajouter des faits nouveaux à ceux qui sont acquis à la science.

Peu de productions littéraires sont plus propres à fournir ces éclaircissements que les recueils de pensées et d'anecdotes des savants réunis sous la dénomination générale d'*Anas*.

Ces magasins d'érudition sont précieux à consulter, surtout lorsqu'ils sortent de l'ordre des compilations faites après coup et trop souvent apocryphes, et qu'ils offrent l'avantage d'avoir été réunis par l'auteur lui-même ou par ses ayants droit.

Le *Chevræana*, le *Valesiana* et le *Ducatiana* sont, entre autres, dans ce cas, et doivent à cette particularité favorable la juste estime dont ils sont l'objet.

Par malheur une grande obscurité enveloppe souvent les anecdotes qu'ils renferment.

Cette obscurité provient de la discrétion des auteurs, qui, dans une pensée facile à justifier, ont déguisé sous le voile de l'anonyme, ou sous le masque d'initiales souvent trompeuses, le nom des personnages qui font l'objet de leurs observations.

C'est un vrai service à rendre aux lettrés que de leur procurer une clef sûre et infaillible qui leur permette de pénétrer le secret de cette cryptonymie. Il faut bien dire que cette précaution, nécessaire à l'époque où ces livres ont été publiés, nous paraît vraiment malencontreuse, aujourd'hui qu'un ou deux siècles se sont écoulés depuis l'époque où les convenances sociales en faisaient une sorte de loi aux auteurs de souvenirs littéraires.

Une rencontre fortuite et tout à fait inespérée m'a fait mettre la main sur un exemplaire broché du *Valesiana*, préparé par M. de Valois le fils pour fournir une nouvelle édition du livre de son illustre père.

Au moment où M. de Valois le fils se disposait à publier cet ouvrage, les personnes qui y figurent à la faveur d'étoiles, d'initiales ou de points mystérieux étaient mortes, et il n'y avait plus aucun inconvénient à les nommer.

Aussi avait-il écrit en marge de l'exemplaire que je possède, et en face des noms déguisés, l'indication réelle des personnages cités par Adrien de Valois.

Ces notes marginales, toutes écrites de la main de M. de Valois le fils, m'ont fourni les éléments de la clef suivante.

J'y ai joint les corrections des nombreuses fautes qu'on avait à déplorer dans le chapitre des *Remarques* sur le premier tome du *Glossaire* de du Cange, corrections également tracées de la main de M. de Valois.

Ces corrections sont moins importantes sans doute que la clef des cryptonymes, car il est loisible aux lecteurs de rétablir eux-mêmes sur leur exemplaire, les mots tels qu'ils doivent être écrits ; mais elles ont le mérite de provenir d'une source certaine, et elles complètent le petit travail que j'ai le plaisir de mettre au jour.

Je désire vivement que les amateurs y trouvent intérêt et profit.

ALBERT DE LA FIZELIÈRE.

---

# CLEF DU VALESIANA,

## OU PENSÉES CRITIQUES, HISTORIQUES ET MORALES

### DE M. ADRIEN DE VALOIS,

Paris, Florentin et Pierre Delaulne, 1694.

Page 1, ligne 1. — Monsieur....., qui est le plus savant théologien de ce siècle; lisez : M. MOMMIGNON, docteur en théologie et curé de Saint-Nicolas des Champs.

Page 12, ligne 1. — Le païs des... est un terrain si glissant; lisez : le païs des FINANCES.

Page 15, ligne 16. — M. D... est fort laid et n'a pas bonne grâce à faire les cérémonies d'église; lisez : M. DE LA VRILLIÈRE, archevêque de Bourges.

Page 26, ligne 3. — Comme M. D... qui en donne pour ainsi dire la corvée à son valet de chambre ; lisez : le chevalier de MONTCHEURAT.

Page 33, ligne 21. — Un jour m'entretenant aux C... avec le P. J... qui étoit de mes grands amis; lisez : aux Chartreux avec le P. Jubinot.

Page 35, ligne 15. — M. D... me contoit icy l'autre jour que Mad. L... avoit mis son mari sur un si bon pied; lisez : M. DARDET, écuyer sieur deMontarsy, me contoit icy l'autre jour que mad. LE TANNEUR... etc.

Page 36, ligne 3. — Nous avions, mon frère et moi, un ami commun qui étoit d'Anjou; lisez : un ami commun, M. l'abbé MÉNAGE, qui étoit d'Anjou, etc.

Page 42, ligne 7. — Un des premiers de la ville, qui l'a

vuë m'a dit, etc.; lisez : un des premiers de la ville, M. LE ROY, mon oncle maternel, échevin de Bourges, qui l'a vuë, m'a dit, etc.

Page 47, ligne 8. — M. B... étoit un petit homme tout de feu, et qui ne s'est pas endormi à faire sa fortune; lisez : M. BERRYER.

Et plus bas, ligne 25. — *B... est un bon petit Bidet de service, mais il lui faut bien de l'avoine;* lisez aussi : BERRYER *est un bon petit Bidet*, etc.

Page 86, ligne 25. — Monsieur M... a la veuë fort basse; lisez : Monsieur MÉNAGE a la veuë fort basse.

Page 87, ligne 21. — Madame F... à 82 ou 83 ans mandoit au P. capucin, etc.; lisez : Monsieur LEROUX, avocat au conseil, à 82 ou 83 ans, mandoit, etc.

Page 90, ligne 11. — M. T... étant à l'extrémité, etc.; lisez : M. HENRI DE VALOIS l'aîné, mon frère, étant à l'extrémité, etc.

Page 92, ligne 3. — M. G... disoit il y a quelque tems en bonne compagnie, etc.; lisez : M. GILLE MÉNAGE disoit il y a quelque tems, etc.

Plus bas, ligne 6. — Qu'il avoit dessein de faire bâtir un hôtel pour y loger M. P..., M. N... et luy; lisez : qu'il avoit dessein de faire bâtir un hôtel pour y loger M. PELISSON, M. NUBLÉ et luy.

Page 94, ligne 9. — Dans le tems qu'on voïoit tous les jours des arrests nouveaux pour le changement de la monnoie, M. P... me vint voir; lisez : dans le tems qu'on voïoit tous les jours des arrests nouveaux pour le changement de la monnoie, M. POYA, agent de change, me vint voir.

Plus bas, ligne 12. — Il me dit qu'il sortoit de chez M. L... extrêmement riche et à l'article de la mort; lisez : Il me dit qu'il sortoit de chez M. LAUNAY-MOREAU, banquier, etc.

Page 96, ligne 17. — M. F... qui étoit de mes grands amis; lisez : M. FONTEINE, docteur régent et professeur en médecine, qui étoit de mes grands amis.

Page 99, ligne 1. — Une Princesse sur le point d'épouser un grand Prince alla dire adieu à son oncle qui étoit un grand prélat; lisez ; MARIE DE MÉDICIS sur le point d'épouser Henri IV alla dire adieu à son oncle qui étoit PAPE.

Page 104, ligne 15. — C'est M. l'abbé M... qui l'a faite sur M. et Mad. qui s'appellent par un excès de tendresse, mon divin, ma divine; lisez : c'est M. l'abbé Mallet qui l'a faite sur M. VANGANGUEIL et MAD. TIQUET, etc.

Page 105, ligne 1. — *Appelle, à ce qu'on dit, Lycoris sa divine*; lisez : appelle, à ce qu'on dit, la Tiquet, sa divine.

Page 106, ligne 13. — M. le duc de M... me dit-il, M. le C. D... et moi, nous étions derrière le fauteuil du Roy; lisez : M. le duc de MONTAUSIER, me dit-il, M. le comte DE ROUSSY et moi, etc.

Page 117, ligne 4. — M... avoit emploïé le mot de *poteretur* pour *potiretur;* lisez : MÉNAGE avoit emploïé le mot de *poteretur*, etc.

Page 124, ligne 13. — M. M... avoit toujours l'esprit si rempli de chicane; lisez : M. M. LE FEVRE, avocat fiscal de Saint-Calez, avoit toujours l'esprit si rempli de chicane.

Page 125, ligne 4. — ... pour être entendu de M. C... qui me l'a raconté; lisez : ... pour être entendu de M. CLOPET, Président à l'Élection et Grenier à sel de Brie-Comte-Robert, qui me l'a raconté.

Page 132, ligne 8. — M. D... étoit fort gaillard et avoit choisi pour confesseur le P*** B...; lisez : M. DE POLLIAC, avocat, étoit fort gaillard et avoit choisi pour confesseur le P*** barnabite.

Page 135, ligne 18. — Il se trouva ces jours passés dans une compagnie où M... voulant soutenir une nouvelle, etc.; lisez : il se trouva ces jours passés dans une compagnie où M. l'abbé DE SAINTE-BEUVE voulant soutenir une nouvelle.

Page 139, ligne 2. — Un ancien reprend cet abus en ces termes; lisez : un ancien, Aulu-Gelle, reprend cet abus en ces termes.

Page 141, ligne 17. — M. S... logeoit dans une maison

qui appartenoit à M. M... ; lisez : M. SCARRON logeoit dans une maison qui appartenoit à M. MÉRAULT.

Page 142, ligne 5. — *Monsieur M... vous donne le bon jour*; lisez : Monsieur Mérault vous donne le bon jour.

Page 160, ligne 3. — M. T... étant icy il y a quelque tems ; lisez : M. THIBERT, avocat, oncle de M. Thibert, notaire, étant icy il y a quelque tems.

---

# ERRATA

DES REMARQUES SUR QUELQUES ENDROITS DU PREMIER TOME DU *Glossaire* LATIN DE M. DU CANGE, P. 208 DU *Valesiana*.

Page XXXVII, vers 7 de la pièce intitulée : *Had. Valesii Historiog. Regii Icon.*, au lieu de : *Annales patriæ dum;* lisez : *Dum annales patriæ.*

Page 209, ligne 4, au lieu de : *In testamento Leobodi,* lisez : *In testamento Leodebodi.*

Ibid., ligne 20, au lieu de *sicut et postea;* lisez : *sicut ei postea.*

Ibid., ligne 25, lisez également *sicut ei postea.*

Ibid., ligne 22, au lieu de : la ponctuation des paroles de Jean Diacre ; lisez : la mauvaise ponctuation des paroles.

Page 212, ligne 12, au lieu de : *Capitolinus de Maximo;* lisez : *Capitolinus de Maximino.*

Ibid., ligne 15, au lieu de : Un homme méprisable ou digne de mépris. Un homme qui est naturellement méprisant, etc. ; lisez : Un homme méprisable ou digne de mépris et un homme qui est naturellement, etc.

Page 213, ligne 10, au lieu de : *contemtibilis* ou *contemtor;* lisez : *contemtibilis* et *contemtor.*

Page 214, ligne 2, au lieu de : où le juge tenoit la séance; lisez : où le juge tenoit sa séance.

Page 214, ligne 1, au lieu de : en plein champ; lisez : en plain champ.

Page 214, ligne 12, au lieu de : *auditoris;* lisez : *auditorio.*

Page 215, ligne 3, au lieu de : élu Empereur. La distribution ; lisez : élu Empereur, la distribution.

Page 217, ligne 12, au lieu de : *tabularium Brivatense;* lisez : *tabularium Viennense Brivatense.*

Ibid., ligne 20, au lieu de : *inhabitant;* lisez : *inhabitabant.*

Ibid., ligne 21, au lieu de : *omnia pene;* lisez : *omnia pæne.*

Page 218, ligne 1, au lieu de : endroit; lisez : endroits.

Ibid., ligne 14, au lieu de : que les serfs, lisez : que presque tous les serfs.

Ibid., ligne 18, au lieu de : un de ses soulevemens; lisez : un de ces soulevemens.

Ibid., ligne 24, au de : *Bagaudanum;* lisez : *Bagaudarum.*

Page 219, ligne 12, au lieu de : étoient sujettes à, lisez : avoient été sujettes à.

Ibid., ligne 21, au lieu de : Bourguinons; lisez : Bourguignons.

Page 220, ligne 13, au lieu de : parloient tous entr'eux et les autres; lisez : parloient tous entr'eux et avec les autres.

Ibid., ligne 25, au lieu de : *Apud Cæsarem, lib. de Bello;* lisez : *Apud Cæsarem, lib. I. de Bello.*

Page 221, ligne 15, au lieu de : les anciens ont appelé ; lisez : les anciens géographes ont appelé.

Ibid., ligne 20, au lieu de *Baguerra;* lisez : *Bagueria.*

Ibid., ligne 26, même correction que la précédente.

Page 222, ligne 1, au lieu de : *Baioarra, Baiuvarra;* lisez : *Baioaria, Baiuvaria.*

Ibid., ligne 2, au lieu e : *Bovarra;* lisez : *Bauvaria.*

Ibid., ligne 3, au lieu de *Bogoarra* et *Baugoarra;* lisez : *Bagoaria* et *Baugoaria.*

Ibid., ligne 22, au lieu de : *Baguerra;* lisez : *Bagueria.*

Page 223, ligne 11, au lieu de : aucuns; lisez : aucun.

Page 224, ligne 3, au lieu de : *traduxit Paulinum;* lisez : *tradunt Paulinum.*

Page 227, ligne 25, au lieu de : *Theodosi;* lisez : *Theodosii.*

Page 228, ligne 2, au lieu de : *procedat;* lisez : *procedit.*

Ibid., ligne 17, au lieu de : *Cluse;* lisez : *Clusæ.*

Ibid., ligne 23, au lieu de : *plagietur*; lisez : *plagetur.*

Page 230, ligne 5, au lieu de : *Haisuë;* lisez : *Haisne.*

Page 231, ligne 18, au lieu de : Eschevinages, ou Mairies; lisez : Eschevinages et Mairies.

Page 223, ligne 2, au lieu de : Traité à Wagenseil; lisez : Traité adressé à M. Wagenseil.

Ibid., ligne 5, au lieu de : *Cardaicus;* lisez : *Cardiacus.*

# LE CHEVALIER D'ÉON

## ET LES MANUSCRITS DU MARÉCHAL DE VAUBAN.

---

L'auteur de l'*Histoire de Louvois* s'occupe, dit-on, d'une étude semblable sur Vauban, et l'on ne doute pas que, pour ce second travail, comme pour le premier, il ne tire un excellent parti des archives du dépôt de la guerre auquel il est attaché. Mais, en dehors de ce dépôt, il existait en Angleterre, à la fin du siècle dernier et entre les mains du singulier personnage qui se donnait alors le nom de la chevalière d'Eon, un recueil considérable de manuscrits de Vauban, au sujet desquels nous voulons ici entrer dans quelques détails qui ne seront, croyons-nous, ni sans intérêt ni sans opportunité.

Tour à tour docteur en droit, avocat au parlement de Paris, censeur pour les belles-lettres, secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, capitaine de dragons, ministre plénipotentiaire à Londres, le chevalier d'Éon, — car son véritable sexe n'est plus un mystère aujourd'hui, — songea en 1791 à revenir en France. Il écrivit préalablement une lettre à la Convention nationale pour offrir à la république le secours de son bras. Mais la Convention, pour toute réponse, supprima la pension de 12,000 livres dont il jouissait. Notre chevalier resta donc en Angleterre, où il mourut le 21 mai 1810, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Cependant, à la date de 1791, il paraissait à Londres un *Catalogue des livres rares et manuscrits précieux du cabinet de la chevalière d'Éon*, imprimé chez Spilsbury, et divisé en six parties. Comme ce catalogue est devenu très-rare, surtout en France, nous en extrairons quelques passages

tant par la singularité du style que par les détails
raphiques qui s'y trouvent consignés.

débute par un *Exposé historique des faits, motifs et ons qui obligent M^lle^ d'Éon à faire, de son vivant, une te publique de tout ce qu'elle possède à Londres, afin d'y tisfaire et payer ses créanciers avant de partir pour Paris.* Dans ce document, rédigé en anglais et en français, dont s biographes n'ont tenu compte, on voit comment, les ritiers de lord Ferrers ayant retenu indûment 3,000 livres rling envoyées à M^lle^ d'Éon par le roi de France et par termédiaire de M. de Beaumarchais, celle-ci, « ne voulant que ses créanciers à Londres puissent souffrir de cet e d'injustice, donne avis qu'elle fera un sacrifice général tout ce qu'elle possède à Londres, et fera vendre publi- ement les jeudi 5 mai 1791 et jours suivants, chez le sieur ristie, *auctionner*, dans la grande salle, en *Pall Mall*, à ndres, tous ses livres et manuscrits (dont les catalogues t ci-joints), ainsi que ses Estampes, Meubles, Effets, bits, Uniformes, Robes, Jupons, Paniers, Pistolets, Fusils, ionnettes, Sabres, Épées, Cuirasses, Corps, Casques, ffures d'acier et de dentelles, Diamans, Bijoux, et géné- ement tout ce qui compose la garde-robe d'un ancien itaine de dragons, et celle d'une demoiselle qui ne veut n emporter de cette île que son honneur et le regret de quitter. »

Laissant de côté les cinq autres parties qui forment autant catalogues distincts, et qui contiennent l'énumération de nuscrits précieux *sur les lois civiles et criminelles de nce, sur les finances, sur l'histoire et la politique, sur la gue sainte*, etc., nous ne signalerons que le premier cata- ue ou description détaillée, en 18 articles, de 9 porte- illes in-folio, « contenant *tous les manuscrits du feu réchal de Vauban*, avec les plans, notes, instructions, rections de sa main sur les fortifications, l'attaque et la ense des places, la discipline, les campements et une nité d'autres matières importantes sur la guerre ».

L'article 18e et dernier est consacré au manuscrit original du célèbre *Traité des siéges et attaques des places.* « Ce manuscrit, relié en veau, à filets d'or, contenant 647 pages grand in-fol., sans compter la table des matières, est de la plus belle écriture. A la fin il est écrit : *Copie mise au net par mon secrétaire, d'après mon original. Signé Vauban.* »

La chevalière d'Éon fait remarquer que ce manuscrit, le seul qui ait été imprimé, n'est reproduit que très-inexactement dans l'impression, puisque, de la collation qu'elle a faite, il résulte : 1° que le 2e volume imprimé n'est pas de Vauban; 2° que le manuscrit renferme 100 pages in-fol. complétement inédites, sans compter des différences considérables dans les parties dont la substance se retrouve dans l'un et dans l'autre. De plus, la comparaison qu'elle a faite du manuscrit avec l'imprimé lui a démontré « que le style en général et souvent des phrases entières diffèrent, quoique le fond des pensées soit le même... Elle pense donc que les bons et anciens militaires aimeront toujours la pureté du texte et la composition noble, naturelle, franche et aisée d'un maréchal de France tel que Vauban, qui écrivoit comme il pensoit et comme il parloit, qui parloit et pensoit toujours comme un grand homme de guerre. Tout cela se trouve consigné dans ce manuscrit, et doit être préféré à toute l'élégance du style de nos littérateurs modernes militaires, qui sont plus habiles en paix qu'en guerre, plus disposés à parler qu'à agir, aussi occupés de la cadence de leurs phrases que de l'harmonie de leur chevelure, et qui se disputent et se battent mieux avec les règles de la syntaxe qu'avec celles du génie. »

Enfin sous le n° 68 et dernier de l'article 18 sont mentionnés des « *Mémoires, documens, remarques, extraits et notes instructives recueillis par la chevalière d'Éon pour servir à la vie du maréchal de Vauban.* » Puis, rappelant que les rédacteurs du *Dictionnaire de Moréri* ont avancé : que le maréchal a composé un grand nombre d'ouvrages qui vraisemblablement ne paroîtront pas « tant à cause de l'im-

portance des matières que par la dépense considérable qu'il faudroit faire pour les imprimer », elle ajoute :

« Ces rédacteurs pourroient avoir dit la vérité, s'il ne se trouve pas quelque Mécène de la guerre, de la paix et de la littérature militaire, pour acheter ce recueil précieux de manuscrits; ou si quelque compagnie de libraires ne fait pas une spéculation de lucre et de souscription pour imprimer cette rare collection des ouvrages de Vauban, pouvant former au moins 12 vol. in-4°.

« La chevalière d'Éon s'est occupée longtemps de ce grand travail; mais ses anciennes occupations militaires, politiques et littéraires, sans compter les querelles d'Allemands, et la guerre civile et incivile qu'elle a soutenue pendant de longues années en Angleterre, ont consommé et consumé ses plus belles années.

« Après trente-six ans de travaux militaires et politiques, elle ne se trouve pas assez riche et elle est trop vieille aujourd'hui pour entreprendre et finir un ouvrage aussi savant et aussi considérable. D'ailleurs les vieux militaires, et peut-être encore plus les jeunes, pourroient trouver à critiquer et à redire qu'une vieille fille s'occupe de campemens, de camps retranchés, de lignes de circonvallation, de contre-vallation, de contre-approche, d'ouverture de tranchée, forcemens ou défenses des retranchemens ou des lignes, de contrescarpe, de courtine, de batterie de canon à ricochets, à barbettes et à pleine charge, de mortiers à bombes et à pierres, de tranchées, avant-fossés, chemins couverts, de sape, de mine, de contre-mine, de lune, demi-lune, d'ouvrage à cornes, enfin d'attaques et de défenses de villes, tandis qu'elle ne doit plus s'occuper qu'à assiéger et à prendre d'assaut la cité de Dieu. »

Comment le chevalier d'Éon possédait-il tous ces manuscrits décrits avec une verve si originale? Que sont-ils devenus? Si le gouvernement français n'avait pas été alors absorbé par d'autres préoccupations, il semble qu'il aurait eu toute espèce d'intérêt, sinon de droit, à faire rentrer dans nos

dépôts publics des documents d'une aussi haute importance pour la défense de notre territoire, ou tout au moins pour l'honneur d'une des illustrations les plus pures du règne de Louis XIV. Ces documents nous sont-ils revenus en tout ou en partie? Sont-ils enfouis au fond de quelque manoir britannique? Nous désirerions que notre article provoquât une réponse à ces questions. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'un autre catalogue, publié à Londres trois ans après la mort du chevalier d'Éon, annonce, *pour le* 19 *février* 1813, et avec des énonciations sommaires, la vente aux enchères publiques d'une très-petite partie des livres et manuscrits longuement décrits dans le catalogue de 1791. En voici le titre : *A catalogue of the very valuable and rare historical, biblical and other curious M^ss and library of printed books of the chev. d'Eon, Dec., which (by the order of the administrator), will be sold by auction by M^r Christie, at his great room in Pall Mall, on Friday,* 19^th *of February* 1813, *at one o' clock precisely.* London, in-8° de 18 pp.

E. J. B. R.

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

LES PENSÉES DE BOURDALOUE, nouvelle édition précédée d'une Préface par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française. *Paris*, *Léon Techener*, 1869; 2 vol. grand in-12. (Prix : 12 fr. — Grand papier de Hollande, 30 fr.)

Lorsque, il y a quinze ans ou environ, M. de Sacy publia les premiers volumes de sa Bibliothèque spirituelle, l'entreprise parut singulière, à de certaines gens du moins. Passe pour l'*Imitation*, à cause de la traduction de Michel de Marillac; passe encore pour l'*Introduction à la vie dévote*, à cause du français de saint François de Sales. Mais, quand on vit succéder aux *Traités de morale* de Nicole les *Traités de morale chrétienne* de du Guet, et aux Lettres spirituelles de Fénelon les Lettres de direction de Bossuet, on se demanda comment il se faisait qu'un laïque, un mondain, un homme de lettres, bien plus ou bien pis, un — journaliste — publiât des livres de dévotion. Pour mon compte, j'avoue que je n'en ai pas été étonné du tout : j'admirai plutôt l'à-propos de cette publication, et combien elle était dans la logique des événements. Après des années de commotions politiques, de luttes, où la littérature tout entière était passée dans la polémique, d'anciens livres de piété, de vieux chefs-d'œuvre d'auteurs morts il y a deux, trois et quatre cents ans (je ne parle pas de l'*Imitation*, bien entendu), étaient comme un terrain neutre, une pelouse inattendue sur un champ de bataille, et vers laquelle on obliqua avec plaisir. Ces voix graves parlant avec douceur dans la majesté du passé faisaient diversion aux aigreurs de la controverse religieuse actuelle. On était surpris d'entendre la piété parler un langage si noble, si pur, et l'on revenait à ces livres abandonnés, avec intérêt et presque avec curiosité. Si ma raison n'était pas la bonne, il y en avait une meilleure; car, on le sait, l'entreprise réussit, puisque, après cette première série, close au dix-septième volume,

on put en recommencer une autre, dont trois livraisons déjà ont paru, le *Traité de la connaissance de Dieu,* de Bossuet, les *Lettres* de saint François de Sales, et enfin celle que voici, les *Pensées* de Bourdaloue.

Ce livre, nous dit l'éditeur, devait avoir son tour dans une collection d'ouvrages de spiritualité joignant le mérite du style à la solidité de la doctrine. Et en effet cela devait être, ne fût-ce que de par la loi de contraste et de variété. Bourdaloue est une figure à part parmi les prédicateurs et directeurs de son temps, et le livre des *Pensées* est lui-même une œuvre à part dans son œuvre. M. de Sacy dégage très-complétement cette double originalité de l'œuvre et de l'auteur; de l'œuvre, en en précisant le caractère, et de l'auteur, en l'opposant aux grands écrivains et orateurs sacrés de la même époque. Bossuet! Ne suffit-il pas de nommer Bossuet pour évoquer aussitôt toutes les pompes de l'éloquence et toute la puissance de l'autorité? Bossuet, l'orateur des rois, l'historien des princes, un docteur dans l'Église, un homme d'État dans l'État! Louis XIV, même dans toute sa gloire, ne fait point pâlir cet autre soleil et ne fait point baisser d'un ton cette voix fulgurante qui commande l'obéissance. Massillon, c'est la rhétorique, le *talent* du poëte, et j'oserai dire presque de l'acteur transporté dans la chaire chrétienne, un artiste émerveillant les connaisseurs et gagnant peut-être plus d'admirateurs que de pénitents. Après ces deux orateurs, l'un illustre, l'autre célèbre, dois-je nommer Fénelon, âme exquise, si exquise que sans doute elle ne pouvait se communiquer qu'au-delà du niveau du vulgaire, se mouvoir que dans la sphère du sublime, un directeur d'anges, métaphysicien, poëte, utopiste, homme d'État aussi, mais homme d'État grand seigneur, rêvant au bonheur des hommes sans les estimer, grand écrivain enfin et littérateur raffiné à l'Académie? Voilà certainement bien de la gloire en quelques lignes; mais ces grands noms qui nous éblouissent, ces grands hommes qui nous imposent, ils sont bien loin de nous! Ils nous élèvent l'esprit, ils nous édifient, ils nous instruisent; mais ils sont trop haut placés pour entrer en communion avec nous. Ils ne peuvent ni nous confesser ni nous consoler. Nous autres, humbles, « pour qui, dit M. de Sacy, nul ne composera jamais d'oraison funèbre, et qui pourtant avons aussi une âme à sauver », où trouverons-nous « au milieu de cette foule d'hommes célèbres par leur génie et leur piété, un maître dont les leçons

s'approprient mieux à la modestie de notre condition? » un homme « tout à tous », comme l'était saint Paul, prédicateur des rois et du peuple, capable de s'intéresser aux plus infimes misères, comme aux plus grandes infortunes, en un mot, détaché de tout ce qui n'est pas sa mission, grandeurs, succès dans le monde, gloire littéraire, rôle politique? Cet homme, on nous le montre; c'est Bourdaloue, Bourdaloue, humble de cœur et ardent d'esprit, éloquent par charité, écrivain clair et logique, par besoin d'être compris, parlant à tous et pour tous.

Quant à moi, si l'on me demandait de définir le caractère, ou, comme l'on disait de son temps, le génie particulier de Bourdaloue dans son siècle et dans l'Église, je répondrais que c'est l'humanité. Bourdaloue est humain, il aime les hommes, l'homme; c'est à des hommes qu'il parle, à ses semblables, à ses frères, qu'il veut persuader et sauver. Ceux qui ont quelquefois parlé de la sécheresse de Bourdaloue, appliquant sans doute ce mot à la sobriété du style, à la concision des pensées, à la rigueur presque mathématique du discours, n'ont point senti l'onction des sentiments sous cette netteté, sous cette rapidité d'un orateur impatient de convaincre et pressé d'arriver à son but. Emporté par son zèle de conversion, il applique tout son art d'écrivain, qui est très-grand, à la démonstration et à la clarté. Bourdaloue sec! Quelle erreur! Lisez ce long chapitre des *Amitiés humaines*, où il examine par points et par paragraphes les dangers des amitiés ou trop ardentes, ou aveugles, ou partiales, ou trop tendres, où il réprouve les entraînements du cœur qui offensent la justice, faussent la conscience et pervertissent la charité; arrivé à la fin de cette longue analyse, où le cœur humain est fouillé et disséqué jusque dans ses moindres fibres, il est pris comme d'un regret, comme d'une crainte d'avoir été trop loin, et c'est peut-être après un retour sur ces sévères conseils qu'il a écrit le portrait de l'ami que l'on trouve quelques pages plus bas, « Je veux que vous ayez un ami véritable », une des pages mémorables de ce recueil, chaude et tendre comme une page de saint François de Sales. Il veut sauver, voilà son but; et pour sauver il veut convaincre. Et pour y parvenir, il n'épargne rien; il ne fait grâce ni à un sentiment, ni à une illusion. Il n'y a pour lui ni rang, ni condition, ni sexe : des hommes à sauver, voilà tout. Tout ce qui peut les égarer, quelle que soit la pureté de l'intention et l'innocence apparente, le révolte et le scandalise. Aussi est-ce

toujours en haut qu'il frappe, parce que c'est d'en haut que partent les exemples et les troubles. Il est sans pitié contre les mauvais directeurs, ces directeurs « d'une seule âme », comme il les appelle, contre les rêveurs, contre les zélés indiscrets qui se mêlent hors de propos de la réforme de l'Église et du gouvernement des âmes. Au temps du procès de Fénelon et de Mme Guyon, Bourdaloue, malgré les attachements secrets de sa compagnie avec l'auteur des *Maximes des Saints*, fut un des premiers à fulminer contre le quiétisme. Son rude bon sens, disons mieux, sa haute raison détestait les nuages où se plaisent orgueilleusement des âmes qui se croient élues, et qui peuvent abuser les faibles et les ignorants, « Ces doctrines font horreur, » a-t-il écrit quelque part. Il n'eût pas dit seulement comme Pascal : Qui veut faire l'ange fait la bête ; mais : Qui veut faire l'ange devient démon. « Que votre service soit raisonnable » écrit-il ailleurs d'après saint Paul. Et en effet, à cet apôtre qui voudrait sauver tout le monde il importe que le salut soit possible à tous : il lui faut donc que la piété ne coûte rien à la raison, et dès lors pas d'aristocratie dans le culte. « Mettons-nous au rang du peuple, » dit-il dans cette admirable paraphrase de la parabole du pharisien qui me semble le plus beau morceau de ces deux volumes et où éclate à chaque ligne son amour des petits et des humbles. Cette âme évangélique parle presque avec haine de cet insolent si sûr de lui-même qui parle à Dieu face à face et le remercie comme d'une suprême grâce de ne pas l'avoir fait pareil au reste des hommes. Il semble que Bourdaloue entre lui-même en scène. On le voit relever ce misérable prosterné sur les degrés du temple, l'embrasser et le conduire soutenu par son bras en l'appelant : mon frère. L'humilité, voilà sa vertu : l'orgueil, c'est pour lui l'abomination; le pharisien, c'est son ennemi. Aussi le poursuit-il où il le rencontre, partout où il le démasque et le reconnaît. Nul n'a parlé plus amèrement que lui de l'orgueil dans le sanctuaire, de l'orgueil « sous le sac et sous le cilice ». Sa bonne foi ne se laisse surprendre sur aucun point : il ne veut pas qu'on le soupçonne de fermer les yeux ou de jeter le voile sur les plaies de l'Église et sur les misères du sacerdoce. Et quant à cette dévotion de courtisans, à cette idolâtrie hypocrite et ambitieuse qui, dans la chapelle de Versailles, tournait le dos à l'autel et la face à la tribune du roi; quant à ces mièvreries de langage et d'attitude, à ces austérités de costume, à ces affectations

de pratique, luxe de la fausse dévotion de son temps, il leur a été plus dur que la satire et que la comédie.

Ces femmes qui, dit-il, font quatre communions par semaine et passent deux heures par jour en oraison, qui multiplient les œuvres saintes et de pure dévotion, ne croyez pas qu'elles l'édifient ni qu'elles le déçoivent. « On voit des femmes d'un zèle merveilleux « pour la réformation de l'Église ; c'est là leur attrait, leur dé- « votion. Elles entrent dans toutes les intrigues et dans tous les « mystères ; car certain zèle n'agit que par mystères et par intri- « gues. Elles s'entremêlent dans toutes les affaires. Mais cependant « si l'on vient à examiner ce qui se passe dans leur maison, on « trouve que tout y est en désordre. Un mari, des enfants, des « domestiques en souffrent. Pour leur citer l'Écriture sainte qu'elles « ont si souvent dans les mains, et où elles se piquent tant d'être « versées et intelligentes, on peut bien leur dire avec saint Paul : « *Celui qui ne prend pas soin de sa propre maison, comment veut-il* « *prendre soin de l'Église de Dieu?* » La femme, il veut la ramener au foyer, parce qu'il sait bien que là sont ses vertus, là ses devoirs, et que c'est là qu'il compte sur elle, et pour elle-même et pour ceux qu'elle peut lui aider à sauver.

« Avant que d'être dévots, leur crie-t-il à tous, soyez chrétiens! » La Bruyère n'a pas été si net.

M. de Sacy insiste avec raison sur la valeur littéraire des *Pensées* de Bourdaloue, sur le mérite « de ce style si simple et si clair, de cette propriété de langage qui applique les mots à la pensée avec tant de justesse qu'on ne sait plus soi-même si l'on pense ou si on lit ». En effet, rien ne ressemble mieux, et par le ton et par le cours, à une méditation, rien ne s'adapte mieux à la pente naturelle de la réflexion que le *discours* de Bourdaloue. Et là encore, dans cette identification avec la pensée de son lecteur, je retrouve cet esprit d'humanité, cette sympathie que j'ai signalée en lui. A ces heures d'absorption intellectuelle où l'esprit perd la notion des temps et des distances, évoque dans le vague de la rêverie le personnage objet de sa préoccupation, où il dialogue avec lui, où il l'appelle et l'attend, on serait à coup sûr effrayé de voir entrer tout à coup dans sa chambre Bossuet ou Fénelon; peut-être ne serait-on pas même étonné d'y voir paraître Bourdaloue, tellement ce docteur si simple est, par l'effet de sa modestie, semblable à nous.

Cet aimable directeur, si sensé et si charitable, ami des devoirs prochains, ce logicien qui prêchait une dévotion « raisonnable », ne pouvait nous revenir plus à propos. M. de Sacy l'insinue à la fin de sa préface; et nous, nous le disons hautement.

CH. ASSELINEAU.

---

LES DÉCORS, LES COSTUMES ET LA MISE EN SCÈNE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE, 1615-1680, par Ludovic Celler. *Paris, Liepmannssohn et Dufour*, 1869; un vol. in-12 de 162 pages, sur papier vergé.

Dans quel but y a-t-il à rechercher ce que furent la mise en scène et surtout le costume au théâtre pendant le dix-septième siècle? Sans doute, pour en déterminer l'interprétation actuelle à la Comédie-Française. Faut-il, en d'autres termes, représenter la tragédie avec les costumes antiques adoptés depuis la Révolution ou avec ceux de la création, et, dans ce cas, quelle en a été la nature? Voilà, selon nous vraiment intéressante, la question. Elle est d'autant plus grave que ceux qui l'ont soulevée, deux critiques notoires, l'un par son talent, l'autre par son aplomb à parler de ce qu'il ne connaît pas, l'ont tranchée en se basant sur un fait inexact, à savoir, que la tragédie au dix-septième siècle était jouée en habits contemporains. Puis la mimique et la déclamation y sont engagées aussi bien que la mise en scène; enfin elle intéresse à la fois les théâtres français, anglais et espagnol. Toutefois je ne reprocherai pas à M. C. de n'avoir point donné de solution : ce n'eût été que son avis personnel; mais au moins devait-il poser les termes du débat et les appuyer de preuves. Et il eût été des plus aptes à ce travail, puisqu'il était entré dans la voie véritable, en épluchant l'œuvre des graveurs. Or la partie de son livre qui traite de la tragédie est presque nulle et renferme des allégations qu'eût modifiées une étude plus large du sujet. L'histoire du costume tragique ne peut être scindée; le dix-septième et le dix-huitième siècle s'éclairent mutuellement, outre que le dernier est celui qui présente le plus de faits.

Les documents littéraires n'auraient pas suffi à reconstituer cette histoire; les monuments gravés pouvaient seuls y apporter de

la lumière : méthode bien naturelle et qui néanmoins paraît inconnue de nos lundistes. Le journalisme badaud a tellement corrompu écrivains et public en matière de théâtre, l'attention des uns et des autres est si niaisement absorbée, que les études consciencieuses, toujours longues et arides, perdent chaque jour de leur crédit. Malgré les dissentiments qui me séparent ici de M. C., je tiens, avant tout, à reconnaître le soin laborieux dont il a fait preuve et qui donne, sous bien des rapports, de l'intérêt à son livre. Mais, en se bornant à des investigations matérielles, il a été bibliophile plutôt qu' historien. Des vues générales sur les mœurs et la philosophie de l'époque lui eussent révélé le secret et la mesure de la fantaisie qui régnait alors au théâtre. Les arts plastiques et les lettres sous Louis XIV furent marqués par une interprétation du style de la Rome impériale, analogue à la résurrection de son régime centralisateur. Ce fut encore de ces traditions, essentiellement monarchiques, que s'inspira le dix-huitième siècle, avec une nuance ionique de grâce et de volupté, mais non moins riche, pompeuse, éclatante, et contrariée par une doctrine réaliste qui finit par triompher. Eh bien, ces courants philosophiques influèrent sur le costume théâtral au même titre que sur les œuvres littéraires et artistiques et sur la société. La distinction que M. C. essaye d'établir, dans l'espèce, entre ces deux époques est donc arbitraire; je n'en veux pour preuve que son embarras à préciser la date des dessins des *Noces de Thétis et de Pélée,* que possède la bibliothèque de l'Institut.

On oublie trop, en général, que le dix-septième et le dix-huitième siècle prirent pour modèle, non la Rome austère de la République, mais la Rome césarienne, celle qui créa le style composite en architecture, qui reconstitua, dans les cérémonies, les fêtes et les costumes, l'appareil monarchique des rois d'Orient, qui connut les perruques, la poudre, la soie, les corps de brocart, les parures étincelantes, quinze siècles avant Louis XIV. La Renaissance, dans la ferveur de sa réaction contre le *gothique barbare,* avait regardé l'antique à travers un prisme d'élégante simplicité; les anachronismes qui lui étaient échappés venaient de l'ignorance particulière à tous les débuts. Mais, au milieu du dix-septième siècle, cette ignorance a disparu : beaucoup d'artistes sont allés en Italie étudier sur place l'antique et les imitations qu'en ont faites les maîtres florentins et romains; ils connaissent

à peu près le costume ancien et l'observent quand ils veulent. Entre mille exemples, Chauveau est exact dans *Racine*, dans *Corneille* et non dans *Térence*. Mais au théâtre l'observation archéologique est primée par les goûts du roi et de son entourage. Le théâtre, en effet, est la grande préoccupation de la cour. Sous le règne d'un monarque qui se fait acteur pour mieux aller au spectacle, où commence la récréation, où finit la vie ordinaire? Toutes deux se confondent; et ces banquettes mêmes de la scène, on s'en indigna plus tard parce que le temps en était passé; au dix-septième siècle, elles n'étaient que les armes parlantes de l'art dramatique. L'antique républicain eût été trop austère aux yeux de ce roi qui avec rebâti Capoue à l'intention des Annibals de la Fronde; il voulait énerver ces tempéraments féodaux dans les plaisirs et l'adoration perpétuelle érigée en dogme. Ce système cadrait au surplus avait ses penchants. Il réédita donc les splendeurs impériales en les panachant, pour plus grande liesse, de mythologie, de magie, de chevalerie : tout n'était-il pas possible avec un art aristocratique basé sur la tradition savante? De là ces fêtes théâtrales dont l'opéra et la tragédie n'étaient que des actes, et où régnait la fantaisie, c'est-à-dire la vie idéale, mascarade enivrée de la vie réelle qu'on tâchait de faire oublier.

M. C. a, je le répète, à peu près négligé la tragédie. Il suppose que la Comédie-Française, au dix-septième siècle, avait des costumes plus exacts que l'Opéra. Pourquoi donc? N'était-ce pas la même poétique artistique et littéraire qui inspirait les deux genres? En tout cas, pourquoi n'avoir point, comme pour l'Opéra, cherché des preuves dans les monuments gravés qui en contiennent de si nombreuses? Cette négligence égare l'auteur dans un dédale de contradictions. Il accuse, par exemple, le dix-huitième siècle d'avoir exagéré les anachronismes du précédent, pour avancer ensuite, ce qui n'est pas moins inexact, qu'en 1750 encore la tragédie se jouait en habits de ville. Le dix-huitième siècle, tout en continuant fort tard les errements fantaisistes de son aîné, fut marqué par les réformes timides d'Adrienne Lecouvreur et de Baron, — plus hardies de Clairon, de Lekain et de M^me^ Favart, — et absolues de M^lle^ Saint-Huberti, de Levacher de Charnois et de Talma. Celles qu'opéra le romantisme ne sont pas moins importantes. Les unes et les autres sont inséparables des commencements de la mise en scène. Ajoutons que le costume comique a

également son histoire, qu'il est imprudent de rédiger en quelques lignes.

Si M. C. a été incomplet sous le rapport de la Comédie-Française, en revanche, il offre un intérêt véritable sur les représentations théâtrales (opéras, ballets, carrousels, fêtes) de la minorité et de la jeunesse de Louis XIV. Depuis l'*Arimène*, de Nic. de Montreux (1596), jusqu'aux fêtes de Versailles (1674), il décrit en détail, d'après les livrets et les estampes, presque tous les divertissements royaux. Il aurait dû toutefois, ce qu'il a souvent omis, donner la bibliographie des œuvres qu'il analyse et indiquer les bibliothèques qui en possèdent des exemplaires.

Il abonde en renseignements sur les machinistes et décorateurs italiens appelés en France par Mazarin. Son chapitre : *l'État de la mécanique théâtrale au dix-septième siècle*, qui est le résumé d'un livre peu connu : *l'Art de fabriquer les théâtres*, de Sabattini, est curieux; mais il a le tort de généraliser, pour tout le dix-septième siècle, les procédés de 1638, qui sont, il est vrai, l'embryon nettement formé de la machinerie moderne, mais qui gagnèrent beaucoup en puissance quelques années plus tard, avec Torelli, Vigarani, Bussequin et Sourdéac. Nous n'acceptons pas davantage l'opinion de l'auteur sur la mécanique théâtrale après Louis XIV; il a complétement oublié Servandoni. Toujours la spécialité !

A ce propos d'ailleurs, nous avons une confession à faire. Nous avons plusieurs fois placé l'inauguration de la Salle des Machines en 1671. C'est en 1661 qu'elle eut lieu par l'*Ercole amante*, de Cavalli; M. C. nous a donné l'occasion de le reconnaître. Nous avions été induit en erreur par les frères Parfaict, de Mouhy et d'autres annalistes, tant anciens que modernes du théâtre français, qui la font inaugurer par la *Psyché* de Corneille. La description de de Pure, datée de 1668, aurait dû nous détromper.

En définitive, malgré les lacunes considérables que nous avons signalées dans ce livre, nous en reconnaissons la valeur au point de vue des représentations théâtrales. Il est bon à consulter comme recueil de documents et remarques souvent justes. Sauf quelques erreurs de détail que nous négligeons, il indique une étude sérieuse du sujet partiel que l'auteur a traité. Sous le rapport typographique il laisse à désirer : les lettres tombées, les corrections omises sont toujours regrettables dans des ouvrages d'archéologie; elles

vont, cette fois, jusqu'à défigurer certains noms. En outre, le caractère est trop fin et l'impression un peu blonde.

JULES BONNASSIES.

---

HAGIOGRAPHIE DU DIOCÈSE D'AMIENS; tome premier, par M. l'abbé Corblet. *Paris et Amiens*; in-8 de 612 pages.

Cet ouvrage, monument d'érudition consciencieuse, ne peut qu'ajouter à la légitime réputation de son auteur. D'après le plan exposé dans l'Introduction, ce recueil, spécialement consacré aux saints, au nombre de quatre-vingt-dix, qui appartiennent essentiellement au diocèse d'Amiens par leur naissance, leur séjour prolongé ou leur mort, ne formera pas moins de cinq volumes. Nous regrettons que le savant auteur ait cru devoir adopter, pour un semblable travail, l'ordre alphabétique, de préférence à l'ordre chronologique, dont il ne se dissimulait pas cependant les avantages. Indispensable pour un dictionnaire ou un répertoire succinct, l'ordre alphabétique amène inévitablement, dans une œuvre étendue, une certaine confusion et des longueurs, par suite de l'intervertissement perpétuel des dates, des répétitions forcées, par exemple, du rappel inévitable d'événements auxquels ont pris part conjointement des hommes dont les biographies se trouvent rejetées à une grande distance les unes des autres, par suite de l'écart inévitable des initiales. On en voit déjà un exemple dans ce volume à propos de saint Blimont, l'un des disciples de saint Valery, et dont la vie se lie intimement à la sienne.

Une considération toute personnelle a décidé M. l'abbé Corblet à subir ces inconvénients, qu'il prévoyait. Se proposant de publier plus tard une histoire suivie de ce même diocèse d'Amiens, il a craint que le début des deux ouvrages, retraçant l'établissement du christianisme dans cette contrée, n'offrît une similitude complète s'il suivait également l'ordre des temps dans l'hagiographie. Cette considération nous paraît insuffisante. Du moment où la reproduction des détails donnés dans le premier ouvrage sur les travaux apostoliques de saint Firmin est inévitable dans le second, il n'y aurait pas eu beaucoup plus d'inconvénients à les placer au pre-

mier volume de l'hagiographie que dans le suivant, où ils se trouvent relégués par les exigences de l'ordre alphabétique.

Quoi qu'il en soit, ce premier volume comprend les vies de vingt-trois saints, ceux dont les initiales appartiennent aux cinq premières lettres de l'alphabet (A-E). Chaque biographie est suivie d'un appendice contenant les renseignements que l'auteur a pu recueillir sur les reliques, le culte, l'iconographie du saint, l'indication des écrits qu'il a pu laisser, et celles des sources manuscrites ou imprimées auxquelles l'auteur a puisé. Cette méthode, qui laisse sur chaque sujet la voie ouverte à des recherches plus approfondies, nous paraît de tout point digne d'éloge.

Le volume commence par la vie de saint Acheul, qui fut, dit-on, martyr au troisième siècle et ne prévoyait guère le bruit qu'on devait faire de notre temps autour de son nom à propos des jésuites! Plusieurs de ces biographies édifiantes offrent un grand intérêt historique; nous recommandons surtout celles d'Alcuin, l'homme le plus savant du temps de Charlemagne; d'Austreberte de Pavilly, très-intéressante pour l'histoire si obscure du septième siècle; de Charles le Bon, comte d'Amiens et de Flandre, célèbre par sa fin tragique (1127); de sainte Colette, illustre réformatrice d'ordres monastiques au quinzième siècle, époque où ils avaient, en effet, terriblement besoin d'être réformés. L'article de sainte Colette contient la reproduction littérale de sa vie, écrite par un contemporain. Cet écrit, inédit jusqu'ici, est un des monuments littéraires les plus curieux du moyen âge. C'est une œuvre moitié historique, moitié légendaire, dans laquelle le miracle côtoie incessamment la réalité, et qui témoigne de l'admiration superstitieuse que Colette inspirait déjà de son vivant par ses vertus extraordinaires. Parmi les prodiges qui lui sont attribués, en voici un que lui enviera plus d'un bibliophile :

« Entre toutes les oraisons ès quelles l'Ennemi (Satan) lui faisoit le plus d'empêchements, c'étoit communément quand elle les disoit par nuit; il lui venoit souffler sa chandelle ou son *crasset* (lampe). Une fois entre les autres, il prit le crasset plein d'huile, le renversa et épandit sur son livre, dont elle fut moult dolente, tant pour l'oraison qui demeuroit imparfaite, comme pour la perdition de son livre que tant chèrement elle aimoit. Le lendemain, soi piteusement complaignant à son père confesseur de sa désolation du livre qu'elle estimoit être gâté et perdu, elle le lui bailla, et il le trouva

aussi beau et aussi net, par la grâce de Dieu, qu'il avoit oncques été, et dont elle fut réconfortée. »

Nous trouvons encore, dans l'intéressant ouvrage de M. Corblet, un renseignement précieux sur un autre saint, Attale, abbé de Bobbio, mort en 627. Il paraît avoir montré une sollicitude extraordinaire, bien méritoire surtout dans ce siècle barbare, pour la conservation de la précieuse bibliothèque de ce monastère, qui devait compter parmi ses abbés, trois siècles plus tard, notre illustre Gerbert. On lit dans une vie de ce saint Attale, document presque contemporain, que, peu de temps avant sa mort, il avait recommandé expressément de relier les livres de la bibliothèque : *libros ligaminibus firmare*. Cet abbé aurait donc quelque droit à partager le patronage des bibliophiles avec la fameuse Wiborade, dont nous avons jadis raconté la vie aux lecteurs du *Bulletin*, celle qui recommandait aux moines de Saint-Gall de mettre en sûreté leurs objets les plus précieux, *à commencer par les livres*, contre l'invasion hongroise qu'elle avait prédite.

Baron Ernouf.

---

RÉPERTOIRE UNIVERSEL DE BIBLIOGRAPHIE, par Léon Techener, ou Catalogue général, méthodique et raisonné, de livres anciens, rares et curieux composant la librairie de L. Techener fils, successeur de son père, avec les prix de vente marqués à chaque article. Tome Ier ; gr. in-octavo de 752 pages, — prix : 10 francs.

Depuis que la Bibliographie est devenue une science véritable, les Catalogues ont acquis une importance et une utilité croissantes. Ce ne sont plus de simples nomenclatures, des listes arbitrairement classées de titres et de pièces. Un bon catalogue, bien fait, dans un bon ordre, avec de bonnes notes explicatives, est un livre des plus instructifs, une sorte de répertoire des connaissances humaines et des événements de l'histoire, qui se peut lire avec non moins de profit et avec autant d'intérêt qu'un livre d'histoire ou un ouvrage scientifique. Celui que nous annonçons, et dont le premier volume ne contient pas moins de 5,278 articles, est méthodique et analytique. C'est en quelque sorte l'inventaire d'une des plus anciennes

et des plus riches librairies de Paris. L'ordre rigoureusement observé dans les divisions et les subdivisions y rend les recherches faciles. « Les manuscrits, les livres annotés par des personnages célèbres, ou portant soit leur signature, soit leurs armes, les autographes, les documents historiques, les livres imprimés sur vélin, sur papier de Chine ou bien sur papier de Hollande, ne forment point des séries distinctes; ils sont classés, d'après la nature de l'ouvrage, dans la division bibliographique à laquelle ils appartiennent. » Les notes nombreuses, substantielles, concises, complètent les indications données par le titre, signalent le mérite et l'importance des livres rares, inconnus ou mal connus, indiquent les provenances, les particularités littéraires ou historiques qui augmentent la valeur de certains exemplaires. Un tel catalogue, plein de renseignements divers, d'appréciations, de références, est un appendice nécessaire au *Manuel* de Brunet, qu'il complète et qu'il corrige à l'occasion.

Le *Manuel du libraire* d'ailleurs est actuellement passé à l'état de livre classique : on n'y peut plus, on n'y doit plus rien ajouter ni rien changer. Modifier en quoi que ce soit l'ouvrage, sous prétexte de l'enrichir, ce serait altérer le plan et la pensée de l'auteur et imposer aux éditeurs à venir l'obligation de rechercher, de reproduire le texte authentique, comme on le fait en ce moment pour les écrivains classiques de la langue. Il était impossible, au reste, que Brunet, malgré son zèle, pût tout voir, tout recueillir : indubitablement, beaucoup de livres ont dû lui échapper, même pendant une si longue carrière. Les introduire après coup dans son catalogue, à quoi bon? N'est-ce point donner une fausse idée et de son travail et des connaissances bibliographiques de son temps? N'est-ce point changer la physionomie de son ouvrage et lui ôter sa valeur personnelle? C'est dans des ouvrages analogues, dans des catalogues bien faits que l'on doit trouver ce complément; et, dans celui-ci particulièrement, on recueillera de nombreux éléments.

Ce qui distingue ce Catalogue, et que nous devons signaler, c'est son caractère sérieux et vraiment instructif, c'est la large place ouverte à ces livres qu'on appelait autrefois les *bons livres*, et qui n'ont rien perdu de leur mérite ni de leur valeur intrinsèque, malgré la préférence que l'esprit de spéculation a donnée depuis quelque temps aux livres de pure curiosité, facéties, pamphlets,

plaquettes de tous les genres; bons livres d'étude, de latinité, de linguistique, d'histoire, de controverse, d'histoire surtout; tels sont, par exemple, le *Glossaire de Du Cange*, édition de 1733-36 (n° 1241 *bis*); les *Annales ecclésiastiques des Francs*, de Charles Le Cointe (n° 2777); la *Nouvelle Bibliothèque* des manuscrits pour l'histoire ecclésiastique de Philippe Labbe (2778); le *Spicilége*, de d'Achéry; les *Monuments de la monarchie françoise*, de Montfaucon; les *Variétés historiques*, de Boucher d'Argis (Nyon), 1752, recueil excellent de notices relatives à l'histoire de France, et qui ne le cèdent point en intérêt aux Dissertations de l'abbé Lebeuf; les Histoires générales ou particulières, de Joinville, de Froissart, de Nangis, de Montluc, de Castelnau, Matthieu, l'Estoille, d'Aubigné, Baluze, André Duchesne, de Dom Legallois (histoire générale de Bretagne); les excellentes éditions de Le Laboureur et de Denis Godefroy; les *Mémoires* de Sully; les *Origines de la maison de France*, de Du Bouchet; le *Vrai Théâtre d'Honneur*, de V. de la Colombière; les Histoires particulières des provinces, de Dom Morice et Dom Taillandier, Dom Vaissette, Lobineau, etc., tous livres intéressants à posséder en bonne condition, et qui se présentent ici dans des états exceptionnels de reliure et de conservation, quelques-uns avec des appendices ou des annotations manuscrites des auteurs. Qui songe aujourd'hui à collectionner ces vieux historiens qui, nous le répétons, ont gardé tout leur prix, sans lesquels il n'y a pas de vraie bibliothèque, et qui reprendront faveur infailliblement dans un temps où la bibliophilie aura cessé d'être exclusivement affaire de curiosité et de *bibelot?* Nous pourrions facilement, dans les sections des belles-lettres, de l'histoire, des manuscrits, citer bien des exemplaires curieux, rares, précieux pour des particularités diverses. Mais un Catalogue de plus de cinq mille numéros ne s'analyse pas : il faut le lire; et, nous en sommes persuadés, les amateurs (les vrais) qui auront parcouru celui-ci ne le quitteront pas sans fruit.

Ajoutons, ce qui n'est pas indifférent, que les prix, basés sur la valeur réelle des articles, et non pas sur les sables mouvants de la mode, n'ont rien d'exagéré; et que presque partout, au-dessous d'un exemplaire rare ou magnifique, on trouve un ou plusieurs exemplaires de condition inférieure en rapport avec la bourse des gens de lettres et même avec la bourse des étudiants.

« Quoique ce *Répertoire*, dit l'éditeur, soit un catalogue com-

mercial, je l'ai cependant entrepris avec la pensée de tracer le plan d'une grande bibliothèque dans laquelle seraient représentées toutes les branches des connaissances humaines : tels doivent être, il me semble, les éléments d'un *Répertoire universel de bibliographie.* »

Chacun des volumes suivants répétera les mêmes séries, augmentées des livres, manuscrits, opuscules, etc., qui n'ont pu trouver place dans le premier. Une table alphabétique des noms d'auteurs sera ajoutée au dernier volume, afin de donner à l'ensemble de la publication son caractère définitif de Manuel pratique.

B. B.

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Quelqu'un qui a dû bien s'amuser l'autre semaine, c'est M. Cuvillier-Fleury. On sait que, désigné pour remplacer M. Pierre Lebrun à la dernière séance publique de l'Académie française, il avait dû se préparer à recevoir M. Autran, lequel succédait à M. Ponsard. Assurément le régal était mince et ne permettait que des voluptés médiocres au palais de l'hôte comme au palais des conviés. Un tendre lyrique, un dramaturge modéré, il n'y avait pas là de quoi se monter la tête ni de quoi soulever les enthousiasmes dans une foule même bien disposée.

Eh bien ! de cet ordinaire modeste, M. Cuvillier-Fleury a su faire un met exquis et savoureux, tellement il l'a assaisonné d'esprit et relevé de hautes pensées et de jugements sincères. Il s'agissait, comprenez bien, d'être à la fois hospitalier et digne, de faire les honneurs de l'Académie sans l'abaisser; il s'agissait aussi de ne pas abaisser M. Cuvillier-Fleury, et de ne pas compromettre par des louanges maladroites, par une complaisance hors de propos, une autorité acquise par quarante années d'une critique consciencieuse et écoutée. Cette tâche difficile, car rien n'est moins aisé que de garder la mesure en un sujet médiocre (on risque mille fois moins à dépasser la mesure de l'admiration ou de l'indignation), cette tâche, M. Cuvillier-Fleury s'en est merveilleusement tiré, à son honneur d'abord et à la satisfaction de son auditoire. Il a accueilli M. Autran comme il convenait, paternellement et avec douceur; il a loué Ponsard en le laissant à sa place. Et, pour le reste, il a fait comme Simonide dans l'éloge de l'athlète : il a célébré les dieux !

Après cela, oui, j'entends bien; les amis du récipiendaire ne l'auront pas trouvé assez loué : ils auraient voulu que ce

poëte d'églogues, auteur d'une tragédie d'un jour, fût traité comme un Pindare ou comme Eschyle même. Il est encore des gens qui prennent au positif le nimbe académique, et qui s'étonnent que l'on parle à un élu comme à un simple mortel. Comment faire cependant ? Si M. Cuvillier-Fleury eût traité M. Autran comme Eschyle, comment eût-il parlé de M. Ponsard qui, quoi qu'on en dise, était bien au vrai de la force de deux ou trois Autran ? Ah ! la mesure ! Ah ! la sincérité ! « — Sincérité ! que j'aime ce mot ! » s'est écrié M. Cuvillier-Fleury lui-même, avec un élan qui a fait éclater les sympathies de son auditoire. Et, en effet, pourquoi donc n'être pas sincère et loyal, même dans ses admirations, même dans l'amitié ? Pourquoi toujours ces hyperboles et ces surcharges dont on accable un pauvre homme de mérite qui n'en peut mais ? Qu'est-ce que cette politique absurde et maladroite qui veut transformer en chef d'école et en grand homme un homme de talent qui n'attend que la justice et qui la mérite ? Croyez-vous au mérite de cet homme ? Alors pourquoi le surfaites-vous !

Pourquoi, à propos de Ponsard, venir nous parler de Shakespeare, grands dieux ! Est-ce donc pour l'anéantir ? C'est ce qu'a fait le récipiendaire pourtant, en rapprochant du *Timon d'Athènes*, chef-d'œuvre immortel, une des comédies de son prédécesseur. Et nous sommes bien aise qu'il ait trouvé devant lui un homme de bonne foi et d'esprit juste pour lui donner sur les doigts.

« Vous m'avez fait peur, Monsieur, » a dit M. Cuvillier-Fleury, « quand tout à l'heure vous avez comparé *l'Honneur et l'Argent* à *Timon d'Athènes*. On peut traduire Shakespeare, non l'imiter. Son originalité l'isole, son génie étrange nous défie. Tout en lui semble confus ou confondu, et tout concourt à l'effet. Il brise en morceaux son drame ; il en réunit d'un coup d'aile les fragments épars. Dans ce grand désordre où il se plaît, c'est au cœur qu'il vise... » A la bonne heure ! voilà parler ; c'est ainsi que parle un homme dévoué aux lettres, qui tient à les honorer par la sincérité, par l'é-

quité de ses jugements, et qui, lorsqu'il s'agit de la gloire et du génie, ne souffre pas le paradoxe. Ce redressement venait d'autant plus à propos que, dans son discours de réception, Ponsard, lui aussi, avait parlé de Shakespeare, et si confusément, si maladroitement, avec une telle inintelligence et, pour tout dire, avec une telle ignorance que la presse anglaise s'en était divertie sur le dos des littérateurs français. Comparer Ponsard à Shakespeare, c'était le mener à la boucherie. Et à qui donc M. Autran eût-il voulu être comparé ?

Je sais bien ce qu'on va me répondre : qu'en ces temps-ci le mérite littéraire est si difficilement reconnu, qu'il n'y a vraiment pas de risque à l'exagérer un peu. Et puis les tolérances académiques ! Dans ce jour qui, c'est la formule usitée, « comble les ambitions d'un homme de lettres », un peu d'excès dans la louange ne serait-il pas permis, excusé, en faveur de la joie du triomphe ? La courtoisie envers le prédécesseur n'est-elle pas de bon goût dans la bouche de l'élu ? Je réponds oui, pourvu que l'excès ne passe pas la mesure de la courtoisie. Mais aller jusqu'au travestissement, étayer sa modestie de lieux-communs et d'hyperboles, lapider un pauvre homme avec des couronnes et lui jeter les grands hommes à la tête, là, je proteste, et je m'écrie avec M. Cuvillier-Fleury : Sincérité ! Je m'étais fait une autre idée de l'Académie française, de sa dignité et de ses devoirs. Assurément, je ne réclame pas ici le jugement des rois d'Égypte; mais je m'en référerais volontiers à l'axiome populaire : « On doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité. » Cette vérité, d'ailleurs, est-elle donc si dure ? Accordé que l'Académie ne fait pas toujours des choix bien éclatants, il faut toujours bien un mérite quelconque pour entrer à l'Académie. C'est ce mérite que je demande qu'on m'expose, grand ou petit ; qu'on assigne à cet écrivain, glorieux ou humble, son rang et sa place dans la littérature de son temps, qu'on estime ses œuvres et ses efforts, et tout est dit. En somme, j'en voudrais davantage à M. Autran pour ses éloges maladroits, s'ils ne nous avaient valu, dans la réponse de

M. Cuvillier-Fleury, le portrait de Ponsard le plus exact, le plus équitable et le plus finement écrit qu'on pût attendre. Les amis, non, les partisans de l'auteur de *Lucrèce* trouveront peut-être cet éloge insuffisant : je les plains et je les attends à la réplique.

« M. Ponsard, » a dit M. Cuvillier-Fleury, « avait lu *Timon d'Athènes*. De ce personnage à moitié chimérique, il n'avait rien pris que dans sa vraie mesure, avec ses *tempéraments ordinaires*. — Rodolphe, le célibataire, — philosophe dans *l'Honneur et l'Argent*, est un *Alceste* adouci.... En réalité, son drame est bien à lui. Il ne s'est pas plus absorbé dans ses modèles, quoique leur marque y soit, que Corneille dans les siens. Corneille, il est vrai, les *domine de plus haut*. . . . . M. Ponsard a donné à sa Lucrèce une grâce et une placidité qui semblent moins d'une fille de la louve au temps de Brutus, que d'une sainte du temps de Dioclétien. *Il ne vise pas au grand éclat de ses personnages ;* il les couvre d'une *douce lumière*. Il ne les fait pas médiocres ; il les fait vivre dans une espèce de milieu *tempéré*. C'est ainsi que, dans le royal amant d'Agnès de Méranie, il a *diminué peut-être à dessein* l'énergique adversaire d'Innocent III. C'est ainsi qu'il a pu mettre sur la scène les héros de la Terreur, et les *rendre possibles* pour le spectateur en les *diminuant*. Les événements étaient grands, les hommes ne l'étaient pas. Pour les atteindre dans leur grandeur factice, il fallait les rapprocher des sentiments communs de l'humanité, de ses passions avouables. M. Ponsard l'a fait. Il a *réduit*, pour les adapter aux exigences de la scène, ces proportions, non pas grandes, mais hyperboliques, auxquelles *il faut les vastes horizons de l'histoire*.... M. Ponsard fait plus que nommer Marat ; il lui prête l'éloquence, il lui prodigue la poésie. *C'était l'affaiblir*. Ainsi dépouillé de l'affreux prestige de sa vulgarité sanguinaire, *Marat disparaît*.... M. Ponsard n'adoucit pas seulement l'histoire révolutionnaire, il l'attendrit. Le *Lion amoureux* est bien son œuvre. Quel charme et quel attrait ! Dans la scène du troisième acte entre Humbert et la mar-

quise, quand c'est Corneille qu'il imite, comme il se souvient de Racine! Combien de nuances délicates! Que de douceurs dans l'énergie et de grâce dans la fierté! *Que nous sommes loin de la Terreur!* Dans la comédie de mœurs qui, entre 1850 et 1860, remplit toute la carrière dramatique de M. Ponsard, je veux relever encore ce trait caractéristique de son œuvre entière. Il a touché aux mœurs pour les peindre, *non pour les outrer*. Il n'est pas un penseur, mais un moraliste, *aussi étranger aux grands éclats de la passion qu'aux bruyantes explosions de la gaieté*. Ses comédies n'en ont pas moins une très-grande valeur, une animation calme, la bonne humeur et, comme vous l'avez si justement remarqué, l'à-propos. Mais, vous le dirai-je, Monsieur? vous m'avez fait peur, etc., etc. »

Quoi que pensent de ce portrait les souscripteurs au monument de la ville de Vienne, je m'y tiens et je le trouve ressemblant, très-ressemblant. Oui, Ponsard, homme de talent, qui le nie? homme de bonne volonté et de labeur, poëte inégal, était au fond une âme faible et d'imagination médiocre. Tout excès lui faisait peur; le travail le fatiguait; le juste-milieu était son affaire. Il continue dans la seconde moitié du siècle le rôle tenu dans la première par Casimir Delavigne et précédemment par Collin d'Harleville et les tragiques de l'école impériale. Il était bien, comme on vient de l'entendre, l'homme des *tempéraments*, de la pondération, de l'effacement, du clair-obscur et de l'accord baissé, et nullement l'homme des vastes horizons historiques, des *explosions* et de l'*éclat*.

O Destin! ô malice de ces divinités qu'on dit aveugles! le surnom de chef de l'*école du bon sens* que les amis de Ponsard, sur la fin, répudiaient pour lui et qu'aujourd'hui M. Autran écarte et conteste en l'interprétant, ce surnom *ridicule*, dit M. Louis Ratisbonne dans son article du *Journal des Débats*, il le gardera; et à distance on trouve qu'il lui convient assez bien. Que voulut-il? que fut-il? quel fut son rôle? Ce n'est plus à son juge

que je le demande, mais à son panégyriste : « Son rôle, nous dit M. Autran, fut celui d'un de ces Girondins dont il nous a d'un crayon sympathique retracé la figure... Témoignant en cela de ce bon sens qu'on salue en lui, il emprunte à chaque doctrine ce qu'elle a de meilleur. Il adore Racine, mais il n'a garde de négliger Shakespeare. Entre les deux puissances rivales (oh! oh!) il *semble* rester indécis. Né au moment d'une révolution poétique, il n'apparaît pas en réactionnaire, mais plutôt en *modérateur*... Il tenait du romantisme plus qu'on ne l'a cru généralement... *sagement* éclectique... La clarté, la mesure, la modération, un langage plus ami de la raison que de la fantaisie, de nobles sentiments naturellement exprimés, *une pureté de lignes qui ne sacrifie point à la couleur* (?), enfin de vrais beaux vers, de ces vers pleins de sens et de force qui disent quelque chose dans chaque hémistiche, suivant le mot de Voltaire, » voilà ce qu'on retrouve dans ses ouvrages. Éclectique, girondin, modérateur, demi-classique, romantique plus qu'on ne le croit, indécis, dessinateur *sans sacrifier à la couleur* (l'obscurité de cette dernière formule ne s'éclaircit point pour moi à une seconde lecture). Ah! monsieur Autran, vous êtes cruel! et s'il fallait tirer rigoureusement la conclusion de cette série de jugements, nous arriverions nécessairement à la théorie des forces neutralisées.

Dans sa réponse, du moins, M. Cuvillier-Fleury a ramené la figure de Ponsard à ses proportions véritables. Il en a fait, non pas une statue, mais un buste. En l'écoutant, nous songions que si le statuaire habile et intelligent chargé par la commission dauphinoise du monument de l'auteur de *Lucrèce* assistait à la séance, il avait pu y prendre d'utiles leçons; et que si, par mégarde, égaré par les illusions de l'admiration locale, il avait chargé son projet d'accessoire trop pompeux, la lyre ou le laurier, rentré dans son atelier il avait dû remplacer ces instruments d'apothéose par des attributs plus modestes, la plume, le rouleau de papier, le buis, symboles du travail et de la vertu. Mais je dis plus :

après ces sages paroles, la statue de Ponsard, œuvre da tous les cas difficile, me paraît impossible absolument : faut la couper au-dessous des épaules.

En somme, la journée a été belle, très-belle pour M. C villier-Fleury. Ses opinions, ses jugements, ses malic même, ont porté coup dans l'assistance : son succès a é complet. Ce qui donne une si grande autorité aux jugemer de M. Cuvillier-Fleury, c'est une vertu que j'ai déjà pl d'une fois ici même signalée en lui ; une vertu rare de no temps, et dont il est doué au plus haut degré : l'amour c lettres. M. Cuvillier-Fleury aime les lettres, il leur est c voué ; et ceux mêmes qu'il combat, parmi les écrivains, nom de ses principes et de ses sympathies littéraires, sc toujours sûrs de trouver justice auprès de lui. Il s'est f applaudir en parlant de cette ardeur poétique et littéra qui a coloré et colore encore de clartés si vives l'aurore ce siècle : « A propos de ses débuts, » a-t-il dit à M. Aut (les débuts de Ponsard), « vous avez beaucoup parlé des cl siques et des romantiques, et moi qui ai vécu au milieu ces querelles, j'ai souri. Elles sont si loin de nous ! El étaient si innocentes dans leur vivacité ! Elles se rattachai par un lien si naturel au mouvement libéral qui emporta esprits après la chute de l'empire ! Le romantisme était une école ? J'oserai presque dire aujourd'hui que c'était p que cela, et qu'il faudrait le ranger parmi « les anci partis » ; c'était le parti de la liberté dans l'art et la litté ture, comme le libéralisme l'était dans la presse et dans parlement ! » — Hélas ! ma foi ! c'est vrai. Art, poésie, am du bien faire et du succès légitimement gagné, enthousias du beau, désintéressement, nobles passions, chimère dc gloire, vous voilà classés, je le crains ; vous êtes des « anci partis ». Est-ce la fatalité du temps qui le veut ainsi ? Est l'abaissement des talents et des caractères qui vous fait public indifférent au beau et grossier dans ses plaisirs (

(1) « Ah ! nous manquons à la poésie plutôt qu'elle ne nous manc

Ce siècle, après tout, ne serait pas le premier dans l'histoire qui eût eu sa moisson de gloire à son printemps. Eh bien, si la poésie et l'art sont des anciens partis, il est beau d'en être, et, au milieu d'une société barbare « courant, dit encore l'orateur, à son plaisir sans regarder à l'enseigne », allant de Lucrèce à Marguerite Gautier et de Marguerite Gautier à la duchesse de Gérolstein, de rester fidèle au vieux culte et au vieil honneur.

M. Cuvillier-Fleury, on le sait, ne désespère jamais : c'est encore une de ses vertus. Malgré les scandales (je parle de scandales littéraires) du journal et du théâtre, il attend un essor nouveau de l'esprit public des progrès de la liberté et du réveil de l'opinion. Je ne demande pas mieux que de le croire. Certes je le crois quand il m'affirme que la poésie n'est pas morte ; j'en ai pour gages trop de noms que je pourrais citer, et que je ne m'abstiens de citer ici que parce que ceux qui me font l'honneur de me lire les connaissent suffisamment. Je m'associe, et de tout mon cœur, à ses réclamations contre les pessimistes qui veulent rendre la société tout entière complice des excès du théâtre. Il a écrit un jour (j'ai retenu la pensée, sinon la phrase) que le meilleur moyen de relever une littérature, c'est de lui rendre confiance en elle-même. C'est là une bonne parole dont sa péroraison a été le développement. « Nous sommes sortis des temps difficiles et des défilés périlleux. Une lueur de liberté saine sourit à nos travaux. L'opinion, une reine, dit-on, est en train de rajuster sa couronne sur son front longtemps dépouillé. Confiance donc, surtout ici, Monsieur, où l'étude nous apprend à ne désespérer de rien ! » Restons sur cet encouragement qui fait autant d'honneur à celui qui le donne que de bien à ceux qui l'entendent. Il est certain qu'il n'y a pas pour l'écrivain, pour le poëte, de travail et d'espoir sans la sécurité, point de sécurité sans la liberté et la paix.

Que de gens se croient très-spirituels en se vantant de ne pas aimer les vers, même les bons ! C'est se vanter d'une infirmité. » (*Même discours.*)

Je ne voudrais cependant pas finir sans une petite protestation. M. Cuvillier-Fleury, dans la dernière partie de son discours, s'est fait le défenseur des derniers choix de l'Académie contre une accusation récemment prononcée à la tribune du Corps législatif. L'Académie française, avait-on dit, est une académie politique. « La tribune, répond M. Cuvillier-Fleury, est une ingrate. » Et là-dessus il demande depuis quand l'éloquence a cessé d'être un genre littéraire, et pourquoi un orateur de la chaire ou du barreau, un savant prêtre, un polémiste auraient perdu le droit, consacré par la tradition, de prendre place au sénat littéraire entre un poëte et un historien? D'accord, le droit existe et la tradition n'est point rompue. Mais au moins faudrait-il observer la justice dans le nombre et respecter les attributions. M. Cuvillier-Fleury a-t-il compté sur ses doigts comme nous, comme le public tout entier, le nombre d'hommes politiques, d'orateurs, d'avocats que l'Académie s'est agrégés dans ces derniers temps? La compagnie n'a eu pendant assez longtemps dans ses rangs qu'un seul avocat, Berryer. Depuis lors elle en a recruté deux, ce qui, du vivant de l'illustre orateur, portait à trois le nombre des représentants du barreau à l'Académie française. L'élection de M. Dupanloup en 1854 fut accueillie favorablement comme retour à un ancien usage injustement déchu et comme une heureuse réconciliation des lettres avec la chaire sacrée. On lui adjoignit plus tard le P. Gratry de l'Oratoire, et l'on nous annonce à un prochain tour l'admission du P. Hyacinthe, carme déchaussé. M. de Montalembert, homme politique, a été doublé de M. de Falloux, triplé et quadruplé de M. le duc et de M. le prince de Broglie. A l'heure où nous sommes, l'éloquence sacrée et profane, la politique, le barreau tiennent près du tiers des places à l'Académie française. Elles en auront bientôt près de la moitié par l'accession prédite de MM. Duvergier de Hauranne et d'Haussonville. Ne faudrait-il pas aussi tenir un peu de compte de la convenance des successions? Qu'un orateur succède à un orateur, un

homme d'État à un homme d'État, et un homme d'Église à un homme d'Église, pour conserver les cases, rien de mieux ; mais pourquoi donner un avocat pour successeur à un philosophe, ou un évêque pour successeur à un journaliste ? Certainement je n'ai aucune objection contre l'admission du P. Hyacinthe, mais je me le demande, et tout le monde se le demande comme moi : pourquoi l'Académie s'en va-t-elle choisir un prédicateur, un moine, carme déchaussé, pour le donner comme successeur à un poëte, quand elle a sous la main un poëte, le second de son siècle après Victor Hugo, et auquel elle a déjà par deux fois indécemment préféré des avocats et des médiocrités? Voilà ce que le public tout entier peut répondre avec moi à M. Cuvillier-Fleury. M. Cuvillier-Fleury a eu raison de se plaindre au nom de l'Académie de l'ingratitude de la tribune : oui, la tribune est ingrate, si elle oublie que depuis quinze ans environ l'Académie a admis jusqu'à *huit* de ses représentants. Mais, si la tribune est ingrate envers l'Académie, l'Académie est ingrate envers la poésie, envers l'imagination, envers l'esprit, envers tout ce qui l'honore le plus, les talents pour qui elle est faite et auxquels elle se doit principalement.

CHARLES ASSELINEAU.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Le *Bulletin du bibliophile*, dans son numéro de février, page 96, annonce que « l'on vient de découvrir et de placer dans les montres, à la bibliothèque Mazarine, un exemplaire de Grolier. »

C'était là qu'il fallait s'arrêter. L'ouvrage en question : *Corcyrinia,* publié par Palladius, se trouve indiqué dans le *Manuel* de Brunet, non-seulement dans la cinquième édition, mais aussi dans la quatrième. Quant à M. Le Roux de Lincy, il reproduit, page 246 de ses *Recherches sur Grolier*, sous le n° 194, la note placée par Mercier de Saint-Léger sur son exemplaire de la bibliothèque de La Croix-du-Maine, note où Brunet a puisé les éléments de la sienne, et où, après avoir décrit un exemplaire de ce livre, qui figure au catalogue de Soubise, il est dit : « *la Bibliothèque Saint-Germain des Prés en possédait un semblable.* » C'est, comme on voit, celui qui vient d'être découvert à la bibliothèque Mazarine.

— Le vendredi 16 avril, le Cercle de la librairie a tenu, sous la présidence de M. Ch. Laboulaye, une séance extraordinaire. La question à l'ordre du jour se rattachait à un projet depuis longtemps conçu, la construction d'un hôtel où seraient centralisées les diverses attributions du Cercle. Pour le moment il ne s'agissait que de décider la création d'un certain nombre de salles destinées aux ventes à l'enchère des livres, bibliothèques, etc. Quarante-six libraires, tous membres du Cercle, ont pris part ou assisté à la discussion. Le projet sans doute était bon ; mais l'emplacement choisi par la majorité des assistants n'a pas paru très-heureux aux libraires spéciaux, et il est à regretter qu'avant de prendre cette décision on n'ait pas consulté, même en dehors

du Cercle de la librairie, un plus grand nombre de personnes intéressées, soit libraires, soit amateurs. La faveur conquise dans ces dernières années par les salles de l'hôtel Drouot aurait dû éclairer l'assistance sur la nécessité de rapprocher les salles en projet des nouveaux quartiers, des boulevards et du faubourg Montmartre. La rue des Bons-Enfants, terrain classique des ventes de livres et consacré par l'habitude, souffre déjà de la concurrence. Reculer au-delà des ponts, n'est-ce pas restreindre aux seuls libraires le public des ventes et se priver du bénéfice de la *folle* enchère produite par l'émulation des amateurs? Le prix du terrain à acquérir a été évalué à cinq cents francs le mètre : à ce prix même il n'était pas impossible, à ce qu'il nous semble, sans aller jusqu'aux boulevards, de trouver dans les quartiers moyens, aux environs du Palais-Royal, de la Bibliothèque impériale et de la Bourse, un emplacement convenable. Nous croyons qu'en ne tenant pas compte des nouvelles habitudes du public-amateur parisien, des déplacements, des distances, le vote de vendredi 16 avril a préjudicié aux intérêts du Cercle.

— Le 17 avril dernier trois ventes en la salle de la rue des Bons-Enfants : — vente Meixmoron, par M. Labitte ; vente d'Archiac, par M. Savy ; vente V. R***, par M. Aubry. — Le même jour deux ventes à l'hôtel des commissaires-priseurs, l'une par M. Bachelin-Deflorenne, l'autre par M. Clément. — Le 19 avril, vente du baron J. P. — Le 22 avril, vente de la *Bibliotheca historica*, réunie par les soins de M. Maisonneuve. — Du 21 avril au 7 mai, *livres modernes et à gravures*, vente par M. Delaroque aîné, etc. — Le 26 avril, vente de la *Bibliothèque poétique d'un amateur*, etc. Nous voici dans la grande saison des ventes, en plein mouvement d'enchères. Dans notre prochain numéro nous rendrons compte, au point de vue du *prix courant des livres anciens*, des principales adjudications de ces ventes diverses.

— Nécrologie. — M. Antoine Bournet-Verron, notaire à Paris, est mort le 4 avril, dans sa 67e année. C'est une perte sensible pour sa famille, pour ses amis et pour la bibliophilie, dont il était devenu depuis plusieurs années un des adeptes fervents. Sa bibliothèque, peu nombreuse encore, est formée des jolies éditions elzéviriennes, de livres à gravures et de livres rares en belle condition de reliure.

— Les lettres savantes ont perdu, dans les derniers jours du mois de mars, M. le marquis Léon de Laborde, ancien conservateur au Musée du Louvre, ancien directeur général des archives, membre de l'Institut, sénateur et ancien membre de la Société des Bibliophiles. A peine avons-nous besoin de rappeler les titres de cet érudit, homme d'autant de goût que de savoir. Nous ne pouvons cependant oublier que deux de ses plus importants ouvrages, *Débuts de l'imprimerie à Mayence et à Bamberg*, et *Débuts de l'imprimerie à Strasbourg* (1840), sont portés sur les Catalogues de notre maison. Nous consacrerons dans un de nos plus prochains numéros une notice spéciale à ce regrettable et laborieux académicien qui a eu son rôle utile et honorable dans la résurrection et le développement des études historiques au dix-neuvième siècle. M. le marquis de Laborde était né en 1807. On se rappelle que le mauvais état de sa santé lui avait fait résigner en 1868 les fonctions de garde général des archives.

---

# QUEL EST L'AUTEUR

DES

# POÉSIES DIVERSES DU SIEUR D***?

Le dix-huitième siècle compta de nombreuses familles du nom de Bouret; l'un d'eux, adjudicataire de la vente des charges municipales, fut arrêté en 1726, avec le fameux Barême. Il y eut même dans le nombre un poëte, je me trompe, un versificateur, et ce serait, suivant un biographe moderne, Étienne-Michel Bouret, le célèbre fermier général (1), qui mourut ruiné, après avoir, s'il faut en croire son ami Voltaire, gaspillé quarante-deux millions en bâtiments et folies de toutes sortes. De leur côté, deux maîtres en bibliographie, Barbier et Quérard, ont attribué les vers publiés en 1718, sous ce titre : *les Poésies diverses du sieur D****, et en 1733, sous celui-ci : *Recueil de poésies diverses*, le premier, au sieur Bouret, lieutenant général de Gisors, le deuxième à Bouret, trésorier de France. Un autre bibliophile, non moins habile et toujours précieux à consulter, M. Paul Lacroix, veut bien m'écrire à ce sujet : « L'édition de 1733 est attribuée positivement à Bouret, trésorier de France, dans le fameux catalogue des livres de M. Bellanger, rédigé par G. Martin. Bellanger tenait son exemplaire de Bouret lui-même. Je crois bien que le trésorier de France était fils du lieutenant général de Gisors. » Ajoutons que l'exemplaire de l'édition de 1733 que possède la Bibliothèque impériale porte sur le titre, d'une écriture du temps : *Par le sieur Bouret*, sans autre indication.

Quel était donc ce Bouret? Les *Memoires inédits sur les*

(1) *Biographie Didot*, article *Bouret*.

*membres de l'Académie de peinture et de sculpture* constatent qu'en 1681, le sieur Bouret, trésorier de madame de Nemours, fit faire deux copies de son portrait et une copie du portrait de sa femme pour *soixante-sept livres chaque*, par le fameux Rigaud. Plus tard, en 1689, le même Bouret fit faire également par Rigaud, pour cent livres chaque (les peintres de nos jours ne sont pas bien à plaindre), son portrait ainsi que celui de *madame sa femme*, sans compter une simple copie du sien pour le prix de soixante-sept livres (1). Ce trésorier, qui avait un goût si prononcé pour sa ressemblance, serait-il l'auteur des *Poésies diverses?* Ou bien, celui-ci est-il le Bouret, trésorier de France et général des finances à Metz, au commencement du dix-huitième siècle? Enfin, l'auteur des *Poésies diverses* serait-il par hasard le père même d'Étienne-Michel Bouret, qui mourut en 1748, laissant à son fils un goût très-vif pour la compagnie des poëtes, pour les vers et les inscriptions?

Bien que je n'aie aucun moyen de lever ce doute, on ne trouvera pas hors de propos que je dise un mot du volume qui l'a provoqué. Une sorte d'opéra-idylle, intitulé *le Triomphe des mélophilètes*, ouvre le livre. *La scène est à Paris, dans la salle du concert où s'assemblent les mélophilètes.* On devine les personnages : c'est Apollon, Pan, Polymnie, Euterpe et leur suite ; l'ombre de Lulli et sa suite, un mélophilète, une mélophilète, un chœur de mélophilètes. Le sujet est le triomphe de l'harmonie en vers très-peu harmonieux, et en points d'exclamation, car ceux-ci abondent, et il y en a presque autant que de phrases. L'idylle fut-elle mise en musique? fut-elle chantée? eut-elle du succès? Le livre n'en

(1) Tome II, page 149.— Ces *Mémoires*, précieux recueil de documents pour l'histoire de l'art français, ont été publiés par MM. Dussieux et E. Soulié.

Cent livres en 1669 représentent environ cinq cents livres en 1869. Or les beaux portraits de notre temps se payent, dit-on, dix mille francs. Seront-ils, dans deux cents ans, estimés à l'égal de ceux de igaud?

dit rien. Des odes sur le progrès de la peinture, de la navigation, de l'art des jardins, de la tragédie sous Louis le Grand, sur la naissance d'un dauphin en 1729 (les deux premières couronnées par l'Académie française), viennent ensuite. Comme dans l'idylle, les points d'exclamation se succèdent, s'accumulent, et l'on en compterait deux ou trois à chaque vers. Une épître en vers libres, un peu libres peut-être, adressée à une demoiselle du nom de Madeleine, à l'occasion de sa fête, contraste avec les banalités qui précèdent. Elle est vive, agréable, avec un parfum de dix-huitième siècle très-prononcé ; c'est le meilleur morceau du volume. On ne sera pas, nous l'espérons, trop scandalisé de la trouver ici.

Je voudrois bien, Olympe, vous fleurir.
Quelqu'autre un peu téméraire
Voudroit peut-être le contraire.
Je le crois, mais passons. Que puis-je vous offrir?
Nous autres agenceurs de rimes,
N'avons souvent rien de mieux à donner.
Poëte et gueux sont termes synonymes;
Chez moi surtout que Law et ses maximes (1)
Ont achevé de ruiner.
Vous présenter des fleurs, l'offrande est bien légère!
C'est une beauté passagère
Qu'un seul jour voit naître et mourir.
Recevez donc mes vœux, c'est un don plus durable,
Formés par une estime et tendre et véritable ;
Avec moi seulement vous le verrez périr.
Oui sans cesse je vous souhaite
Une félicité parfaite;
Et puisque vous la méritez,
Mes vœux du juste ciel doivent être écoutés.
Voici, pour la rendre complète,
À quoi des immortels je fixe les bontés.
Non moins aimable, non moins bonne,
Que votre célèbre patronne,
Comme elle, jouissez des plaisirs temporels,
Et comme elle pourtant, songez dans votre automne

(1) « Ces vers furent faits en 1721. » (*Note de l'auteur.*)

A mériter les éternels.
N'allez pas, condamnant vos sens à l'abstinence
De tous les genres de plaisirs,
N'imiter que sa pénitence,
Ses pleurs et ses pieux soupirs.
Aujourd'hui combien de nos belles,
A son premier destin fidèles,
Suppriment du dernier la triste austérité,
Ne soupirent jamais que pour la volupté,
Et n'ont jamais été pour elles,
Plus que pour leurs amans, sévères ni cruelles!
Mais je n'approuve pas cette autre extrémité.
Il faut qu'en fournissant l'une et l'autre carrière,
La conformité soit entière.
Goûtez le monde, Olympe! Avant que d'en sortir,
Avant que de livrer son âme au repentir,
Il faut bien y donner matière.
Sur un dogme si clair qui peut me démentir?
Si j'exerce sur moi des rigueurs inhumaines,
Je veux au moins savoir pourquoi.
C'est un principe sûr. La plus sévère loi,
A qui n'a point failli n'impose aucunes peines;
D'un mal qu'on n'a point fait ira-t-on se punir
Par des jeûnes et des cilices?
Doit-on faire à son corps expier des délices
Dont il aura su s'abstenir?
Lorsque votre patronne a versé tant de larmes
Dans l'horreur d'un désert affreux,
C'est qu'elle avait longtemps éprouvé tous les charmes
Des plaisirs, des ris et des jeux.
Oui, Madeleine pénitente
Est due à Madeleine aux plaisirs indulgente.

J'expose à votre culte et l'un et l'autre objet;
Il est beau d'imiter un si rare modèle;
Mais, Olympe, songez que, pour pleurer comme elle,
Il faut se préparer un semblable sujet.

On a rarement donné leçon de libertinage d'une plus honnête façon, et, sans être poussée à l'extrême, la plaisanterie est pourtant des plus badines. Le restant du recueil ne se maintient pas à ce ton. Il suffit de citer une épître au

marquis de L***, *sur une chatte qu'il aime et dont il est extraordinairement aimé*, épître suivie de quelques fades rondeaux et d'une demi-douzaine de contes à l'imitation de ceux de la Fontaine, avec cette différence qu'au lieu d'avoir affaire au plus fin et au plus charmant des poëtes, on se trouve en face d'une sorte de fermier ou trésorier général bel esprit, fortement imprégné de Champagne, tout le contraire du rêveur et du naïf. L'un de ces contes, *les Cerises*, est tiré du *Moyen de parvenir ;* il donne le ton. Les autres, de l'invention évidente de l'auteur, ne méritent pas qu'on s'y arrête. Il en est même dont le titre ne saurait être reproduit.

Il faut renoncer pour le moment à savoir quel en est l'auteur. Une seule chose est certaine et a de l'intérêt : ce n'est pas, quoi qu'en dise la Biographie Didot, le fermier général Étienne-Michel Bouret, l'homme aux quarante-deux millions, dont l'histoire lamentable mériterait une étude à part. Celui-ci était né en 1710, et, si précoce qu'on le suppose, l'*Épître à Madeleine* n'est pas d'un auteur de onze ans.

PIERRE CLÉMENT,
De l'Institut.

# LE PÈRE DE LA CHAISE

## EST-IL LE MÉNOPHILE DE LA BRUYÈRE?

---

Il n'y a pas de personnage historique plus difficile à connaître qu'un jésuite qui a joué un rôle dans l'histoire, surtout quand ce jésuite a été confesseur d'un roi.

Le P. de la Chaise est un exemple bien remarquable de cette vérité.

Suivant la clef, c'est le *Ménophile* de la Bruyère, qui, « masque toute l'année, à visage découvert ».

M. Walckenaër se récrie : Saint-Simon fait l'éloge du jésuite, il est vrai ; mais Saint-Simon a un mot terrible : « Ce bon religieux, sans fanastisme, est fort jésuite... »

Mettons de côté le calembour ignoble de Mme de Montespan, et passons en revue les témoignages contemporains.

Commençons par Racine, que les jésuites, suivant Voltaire, ont fait mourir de chagrin, en l'accusant de cabaler pour les jansénistes.

L'extrait d'une lettre à Mme de Maintenon prouve, en effet, qu'on voulait le « faire passer pour un homme de cabale et rebelle à l'Église ».

L'âme de Racine était pleine d'amertume ; la religion put seule le consoler, et cependant il redoutait la mort.

Louis Racine dit que son père et Boileau étaient mauvais courtisans, ou plutôt qu'ils ne connaissaient nullement la cour.

La démarche que fit Racine auprès du P. de la Chaise, en faveur de sa tante, supérieure de Port-Royal, prouve que le fils avait raison.

Boileau fut dupe des compliments du R. P. au sujet de

son *Épître sur l'amour de Dieu* (V. lettre de 1697) : il ménageait les deux poëtes du roi : « Il faut lire cela au roi. »

Dans la préface des *OEuvres diverses* de Corneille, le P. de Tournemine défendit la mémoire de Corneille et attaqua celle de Boileau.

Ce qui rappelle *Ménophile*, en se reportant surtout à l'étymologie du nom, c'est le trait cité dans la lettre de Racine, du 3 avril 1692, au *camp devant Mons*.

Ce jésuite, qui « était dans la tranchée, et même fort près de l'attaque », dont son frère disait : « Il se fera tuer un de ces jours, » masquait-il à visage découvert?

Le maréchal de Villars, écrivant des Cévennes au P. de la Chaise, faisait sa cour au jésuite par le détail militaire de ses exploits, sans oublier les roues et les gibets.

On trouve chez les jésuites de Namur douze cent soixante bombes toutes chargées, avec leurs amorces (lettre de Racine, du 24 juin). C'était un dépôt pour les Espagnols; le roi envoie le recteur à Dôle, et le P. de la Chaise dit que le roi est très-bon, que les supérieurs seront plus sévères que lui.

« Son esprit est court et grossier, » disait Fénelon dans sa *Lettre à Louis XIV*, « et il ne laisse pas d'avoir son artifice, avec cette grossièreté d'esprit. »

Dans une lettre de Racine à son fils aîné, du 25 avril, on voit la *catastrophe* d'un Breton nommé évêque de Poitiers, de par le P. de la Chaise, et qui fut évêque deux jours. La déconvenue du jésuite ne paraît pas faire beaucoup de peine à Racine.

Cette « catastrophe » montre ce que vaut l'éloge de Saint-Simon : « Il faisoit d'assez bons choix. »

« Jamais confesseurs des rois n'avaient fait seuls les évêques et décidé de toutes les affaires de conscience. » (Fénelon, lettre à Louis XIV.)

Cependant, comme il faut être très-réservé sur cet abîme du cœur humain, il ne faut pas oublier la lettre du 4 avril 1676, où Racine dit que le jésuite lui « témoigne tous les jours mille bontés ».

D'Aguesseau fait, comme Saint-Simon, l'éloge du confesseur du roi... « un bon gentilhomme qui aimait à vivre en paix et à laisser vivre les autres... »

Il est vrai que le parlementaire parle des « préjugés de corps ».

L'antiparlementaire Saint-Simon trouve le bon gentilhomme « fort jésuite ».

Ces deux portraits se ressemblent.

D'un autre côté, Mme de Maintenon, qui n'était point sotte, tint toujours le P. de la Chaise à distance. Elle le jugeait donc comme Fénelon.

Après avoir entendu la Bruyère (?), son commentateur, Saint-Simon, Mme de Montespan, Racine, Fénelon, d'Aguesseau, il n'y a plus qu'à se taire.

Que le lecteur confronte et juge.

C. Alleaume.

---

## NOTE SUR L'ÉDITION IN-8°

DES

# PROVINCIALES DE PASCAL

COLOGNE, 1659.

---

La belle édition des *Provinciales*, Cologne, Nicolas Schoute, 1659, un très-fort volume petit in-8°, se compose d'abord de 7 feuillets et de 320 pages. Le premier de ces sept feuillets est le titre général de ce très-gros livre : *Les Provinciales, ou les Lettres escrites par Lovis de Montalte, à vn Provincial de ses amis et avx RR. PP. Jésvites : avec la Théologie morale desdits Pères et nouveaux Casuistes :* Représentée par leur prattique, et par leurs livres : *Divisée en cinq parties* (fleuron ornementé de forme triangulaire). *A Cologne, chez Nicolas Schoute.* clɔ lɔc LIX. Les six feuillets suivants sont pour l'Advertissement sur les dix-hvict Lettres, daté à la fin : *Le* 5 *May* 1657. Les 320 pages sont signées A à V 5., pour les dix-huit Provinciales et la Défense de la XII^e Lettre.

Au bas de la page 320 on lit le mot *Fin*, et il n'y a pas de réclame pour indiquer la suite; aussi quelques savants et bibliophiles (entre autres M. Ch.-L. Livet, de Nantes) ne possèdent que cette première partie. J'ai vu chez Bauzonnet ce livre incomplet, que M. Victor Cousin lui avait donné à relier en maroquin du Levant.

Ces 7 feuillets et ces 320 pages forment la première série de pagination de ce gros volume.

Vient ensuite un très-beau titre, avec fleuron elzévirien

(la tête de Méduse) : *La Théologie morale des Jésuites, et nouveaux Casvistes : Représentée par leur prattique, et par leurs livres : condamnée il y a déjà long-temps par plusieurs Censures, Décrets d'Vniversitez, et Arrests des Cours souveraines :* Nouvellement combattüe par les Curez de France ; et *censurée par vn grand nombre de Prélats, et par des Facultez de Théologie Catholiques :* Diuisée en cinq parties, qui se peuvent voir en la page suiuante. Au-dessous du fleuron, on lit : *A Cologne, chez Nicolas Schoute.* clɔ lɔc LIX.

Le feuillet suivant contient la table des matières de cette Théologie morale, par chaque partie.

Le troisième feuillet, sans pagination comme les deux précédents, compte cependant pour les pages 1 et 2 de la seconde série de numéros de pages. Le recto de ce troisième feuillet est occupé par le sommaire : *Première partie contenant*, etc. Le verso est blanc. Cette première partie a 95 pages.

La seconde partie se termine à la page 240 ; la troisième à la page 328. Cette troisième partie est précédée d'un feuillet de sommaire, non chiffré, comptant pour les pages 241 et 242.

Ici commence une nouvelle et troisième pagination par un feuillet non chiffré, pour le sommaire de la quatrième partie, au recto (le verso est blanc), mais qui compte comme pages 1 et 2. La quatrième partie a 186 pages.

Puis vient un feuillet non chiffré, mais comptant comme pages 187 et 188, recto pour le sommaire de la cinquième partie, verso blanc.

La cinquième partie finit, avec le livre, à la page 494. Cette dernière page n'est pas chiffrée.

Les cinq parties de la Théologie morale des Jésuites ont beaucoup de fleurons elzéviriens : sept fois la tête de Méduse, cinq fois la Sirène, quatre fois la reproduction du fleuron du premier titre du livre, pour les Provinciales ; enfin, à la page 426, un fleuron ornementé qui se rapproche de celui du titre général de ce volume.

On remarque encore dans cette Théologie morale huit lettres grises ou majuscules ornées.

A la vente de la bibliothèque de M. Van den Zande (lundi, 6 mars 1854), j'ai acheté un exemplaire de cette édition de 1659, semblable à celui que je viens de décrire, mais seulement jusqu'à la page 414, environ aux trois quarts de la cinquième partie.

Dans l'exemplaire Van den Zande (n° 255 du catalogue), cette cinquième partie se termine à la page 415, et c'est la fin du volume : le verso du feuillet est blanc.

Dès la première ligne de la page 415 et à toutes les lignes suivantes, jusqu'à la fin de la *Censure*, la composition typographique est différente de celle de mon autre exemplaire dont la troisième série de pagination va jusqu'à 494 pages. Le fleuron du bas de la page 415, au lieu d'être la tête de Méduse, est celui du premier titre du volume, avant les *Provinciales*. Il n'y a pas au bas de cette page de signature *dd*, ni de réclame *cen*—, attendu que le verso du feuillet est blanc.

L'exemplaire que j'ai d'abord décrit contient de plus que celui de Van den Zande, à la page 416 : la *Censure de l'Apologie pour les Casuistes, par ..... l'Évêque de Caors* (sic); page 427, une *Ordonnance de l'Évêque de Vence;* page 439, le *Huitième Escrit des Curez de Paris;* page 467, le *Neuvième Escrit des* mêmes *Curez;* et enfin, à la dernière page, 494 non chiffrée : le *Décret du Pape Alexandre VII et de la Congrégation de l'Inquisition de Rome, contenant la condamnation d'un livre intitulé :* Apologie pour les Casuistes, etc.

Tout au bas de cette page, on lit le mot *Fin*.

Cette édition in-8° de 1659 est d'un bel aspect et bien imprimée sur un excellent papier fort; mais malheureusement elle est très-incorrecte (1) : elle affaiblit souvent la fermeté du style de Pascal, et l'on doit regretter que tous

(1) Voyez page 8, ligne 11 : *pour la demander à prier Dieu,* ce qui

les éditeurs aient trop suivi cette édition que Pascal n'a certainement pas revue et corrigée. Il avait trop *la passion de la perfection,... la délicatesse et la profondeur de l'art* pour laisser passer avec indifférence toutes ces fautes. Pascal, toujours malade, a pu terminer ses admirables *Lettres Provinciales*, mais son état de souffrances continuelles, pendant les cinq dernières années de sa vie, ne lui a probablement pas permis de revoir l'édition de 1659. Ses amis se seront chargés de ce travail, et l'on sait ce qu'ils ont fait plus tard pour les *Pensées*.

Dans ces derniers temps encore, deux habiles éditeurs ont pris pour base de leur révision du texte des *Provinciales* l'édition de 1659. Cette belle édition doit être prise en considération, puisqu'elle a été le guide de tous les éditeurs depuis deux cent dix ans ; mais il convient de ne s'en servir qu'avec une extrême circonspection. M. l'abbé Maynard, dans son intelligente collation des textes originaux, s'est fort rarement mépris ; mais l'excellent et regretté M. Lefèvre a suivi trop servilement le texte de 1659, dans sa belle édition in-8° de 1853.

BASSE.

ne présente aucun sens, tandis que la seconde édition petit in-12 de 1657 donne déjà *pour le demander à Dieu*.

Page 204, ligne 21 : les mots *l'autre* oubliés.

Page 209, ligne 21 : *à tous ceux qui tenez*, au lieu de *tiennent*.

Page 246, ligne 20 : les mots *il finit* oubliés.

Page 294, ligne 16 : où l'on a joint deux phrases en les mutilant et en omettant : *Ainsi il a fallu que vous ayez recherché de faire condamner Jansénius*, ce qui rend le texte insignifiant et la phrase incorrecte.

Etc., etc.

# QUELQUES REMARQUES

SUR LA NOUVELLE ÉDITION DES

# SUPERCHERIES LITTÉRAIRES DÉVOILÉES [1].

---

P. 145 f. A*** (Ét.) [Étienne Arago]

« Avec de Viellerglé Saint-Alme, etc. »

Ce double nom est un pseudonyme de Lepoitevin de Légréville, d'après la *France littéraire* de Quérard (tome XI).

P. 170. A. C. — Vie d'Érostrate, etc.

Puisque la nouvelle édition des *Supercheries* a donné de ce livre une appréciation littéraire, elle aurait pu ajouter que, d'après la *Correspondance* de Stendhal (H. Beyle), *Paris, M. Lévy*, 1855, t. I, p. 224, cette *Vie d'Érostrate* est une satire dirigée contre Napoléon.

P. 186. f. ADAM (maître). (Suite de l'article.)

D'après le catalogue Bertin (1854), on doit trouver dans les exemplaires de l'édition de Nevers, 1842, un *Appendice* contenant les *Poésies érotiques*.

P. 238 c. ALBERTINE (M^lle^), etc.

Je ne vois pas trop ce que vient faire M^lle^ Albertine de l'Opéra (*vulgo* Coquillart) dans un livre consacré aux *supercheries littéraires*. Même observation aux pages 252 de (M^lle^ ALDEGONDE), 278 d. (M^lle^ ALPHONSINE), 374 f. (ARALDI), etc., etc.

P. 240 b. ALBINS (M. d'), etc.

« ... II. Les adieux deMarie-Thérèse, etc. »

On doit trouver dans ce volume un portrait. Cet almanach contient des vers de Baour-Lormian, que s'est appropriés,

(1) Paris, Daffis, 1869, t. I, 1^re^ partie (*A—Callisthène*).

avec quelques modifications, Alfred de Musset : « *Pâle étoile du soir, messagère lointaine*, etc. »

P. 247 f. ALCOPIDAS, etc.

C'est sans doute par oubli que l'on a omis de donner le nom caché sous ce pseudonyme; nous le réclamons. Même observation aux pages 255, dernière ligne, ALÉTHOPHILE, 556 d. BONIFACE PRÊT-A-BOIRE, 567 d. BOURGEOIS DE PARIS, etc.

P. 266 a. ALI-GIER-BER, etc. « ... Ce nom d'*Ali*-gier-ber est l'anagramme de Bergier » LISEZ : « Ce nom de Gier-ber est, etc.

P. 269 e. f. ALL EARS ET ALL EYES, etc.

L'ouvrage cité à la fin de cet article, l'*Espion Anglois*, etc., passe pour être de Pidansat de Mairobert.

P. 302 f. AMI DE DIX ANS (un), etc.

« Biographie... de H. Rochefort, etc., » ne faut-il pas lire, au lieu de 1860, 1868?

P. 312 c. AMIS (un de ses) [Blache].

« Lettre à un docteur... 1763, etc. »

J'avais déjà vu dans la *France littéraire* de Quérard cette indication, dont la date me paraît difficile à concilier avec l'époque de l'emprisonnement de l'abbé Blache (1709), et de sa mort (1714) (Voir la *Revue rétrospective* (Ire) de M. Taschereau, t. Ier). Il y a également de l'abbé Blache une *Réfutation de l'hérésie de Calvin*, etc. *Paris*, 1687, c'est-à-dire publiée soixante-seize ans avant l'opuscule annoncé plus haut. Est-ce un autre abbé Blache ou une erreur du catalogue de Goujet?

P. 313 c. d. AMIS DE THOMAS HOBBES (un des).

« OEuvres philosophiques... 1787, etc. »

On avait déjà rencontré à la page 307 un article : AMI DE THOMAS HOBBES (traduction de 1649). Pourquoi cette différence d'indications, alors que, d'après le *Manuel* de Brunet et la *France littéraire* de Quérard, les deux traductions portent également « *par un de ses amis* »?

P. 318 e. ANCELOT (Mme Marguerite).

*Lisez :* Virginie. Le Pinaud dont il est question dans cet article est nommé plus haut (p. 91 de la *Préface*) *Pinot.*

P. 324 d. Ancien condisciple de l'auteur du « Baron de Brac », etc., mort en 1724.

*Lisez* 1824.

P. 325 a. Ancien curé du diocèse de Paris (un) [... d'Entragues].

Nommé plus justement d'*Entraigues* à la page 398 f., au mot « Audainel ».

P. 329 b. Ancien employé de l'enregistrement et des domaines (un), etc.

Le volume indiqué dans cet article a été tiré à petit nombre.

P. 332 f. Ancien magistrat (un) [Foucher d'Obsonville].

L'ouvrage cité dans cet article figure de nouveau, avec les mêmes indications, à la page 324 e, sous la rubrique : Ancien marin (un) [Foucher, etc.]. Est-ce une erreur, ou doit-on croire que le volume dont il s'agit a été publié sous ces deux pseudonymes, dans le même lieu et à la même date?

P. 353 f. Anglais (un) [Frisel].

*Lisez* Frisell, d'après Chateaubriand (*Mém. d'outre-tombe*, t. V, p, 417 de l'édition de 1860).

P. 358 a.

Dans le premier *alin.* de cette colonne, on cite la *Revue des Romans* par Eusèbe G..., *lisez* Giraut de Saint-Fargeau. Quérard n'eût pas manqué d'ajouter « (*Yonne*) ».

P. 365 c. Antin [... duc d'].

Dans cette appellation pas plus que dans beaucoup d'autres indiquées *passim* dans ce volume, il n'y a de pseudonyme proprement dit. On ne s'explique pas que les éditeurs des *Supercheries* aient grossi leur ouvrage de noms légitimement portés.

P. 365 b. Antistus Constans, etc.

Lisez *Antistius.*

P. 369 e. A. p. d. l. c. (A. Phérotée de la Croix).

Ce n'est pas à tort, comme on le dit à la fin de cet article,

que le catalogue du comte de Toulouse indique Antoine-*Philippe* de la Croix. Le nom de *Phérotée* figure bien, en effet, dans la dédicace de l'*Art de la poésie françoise*, mais l'on n'a pas remarqué que ce mot qui veut dire *Porte-Dieu* est une paraphrase du nom de l'auteur (*La Croix*). Aussi ce nom de *Phérotée* est-il seul dans la dédicace citée.

P. 379 b. ARG*** (M d'), etc.

Au lieu de « M^lle Cochin » lisez « *Cochois* ».

P. 386 c. ARPENTIGNY (d'), etc.

Les éditeurs des *Supercheries* ont mal lu la notice de la *Petite Revue*, du 6 mai 1865. Elle dit ceci : « M. d'Arpantigny, rédacteur de la *Gazette des étrangers* et du *Moniteur artistique*, n'a rien de commun avec le capitaine d'Arpentigny, auteur d'études sur la *Chiromancie*. C'est, comme on l'a déjà dit dans la *Petite Revue*, M. Lecoq, ancien rédacteur du *Journal* (de l'*Écho*, d'après une rectification de la *Petite Revue*, du 27 mai suivant) *de Rouen*, etc. ».

Il y a donc un d'Arpantigny, pseudon. de Lecoq, et un d'Arpentigny, dont le vrai nom est sans doute à chercher.

P. 390 c. ASMODÉE [Villebort], etc.

Ne faut-il pas lire *Vilbort*?

P. 401 f. AUGUSTIN *aut. dég.* [Augustin Ha[illegible] etc.].

Le *Dictionnaire des anonymes*, etc., d'E. [illegible] de[illegible]anne, indique trois autres pièces du même auteur, sous le même pseudonyme.

P. 405 c. AURELIUS (Petrus), *ps.* [Jean du Verger de Hauranne, etc.].

Je vois partout écrit du *Vergier*.

P. 412 c. AUVERNEY (Victor d'), etc.

La fable dont il est question dans cet article avait paru avant le livre de M^me Hugo, dans un *Keapsake*, sous le nom de V. Hugo. C'est, je crois, dans le *Paris-Londres* de 1840.

P. 426 e. f. B [Louis de Boisgelin].

« Correspondance, etc. »

Titre cité incomplétement; avant « recueillies et publiées, etc. » il y a « *pouvant servir de suite aux aphorismes* ».

Les noms des auteurs sont dans cet ordre « MM. de F... J... et B... »; au lieu de Lisbonne, lisez *Libourne*. L'édition que j'ai sous les yeux, et que je crois être la seule, ne porte pas de nom d'éditeur, mais doit sortir des presses de Didot. Ajoutons que ce volume comporte trois planches pliées et une planche de musique.

P. 430 b. B** [Berchoux]. « Six chapitres, etc. ».

Titre mal cité ; lisez : « du citoyen *Benjamin* Quichotte de la Manche, traduits de l'espagnol et mis en lumière par, etc. ». Comme ce titre le fait pressentir, c'est un pamphlet contre Benjamin Constant. Ce petit volume a une figure.

P. 432 e. f. B*** (M. de) [Moreau de Brasey].

Lisez : *Brazey*, d'après l'*avertissement de l'éditeur* en tête de l'édition de 1769.

P. 442. c. B*** (Gustave) [Ballard, etc.].

Appelé *Ballari* par la *France littér.* de Quérard (t. XI), et le *Dictionnaire*, etc., d'E. de Manne.

P. 455 e. Banni de liesse (le), etc.

A l'avant-dernière ligne de cet article, lisez : au lieu de Violet-Leduc, *Viollet-Le-Duc*.

P. 456 c. Baour-Lormian (suite de l'art.).

Le quatrain cité est à revoir au point de vue de la prosodie.

P. 457 f. Barbey d'Aurevilly, etc.

L'article consacré à cet écrivain annonce trois plaquettes publiées par les soins de M. Trébutien et commence une énumération en règle qui s'arrête, sans autre explication, après le n° Ier, *Poésies*. Deux autres plaquettes ont été, en effet, éditées par M. Trébutien. Ce sont : I. *la Bague d'Annibal*, in-16, format carré, tiré à 150 exempl. II. *Du dandysme et de G. Brummel. Caen*, 1845, même format, tiré également à petit nombre. Les éditeurs des *Supercheries* ont-ils eu en vue ces deux petits ouvrages? On doit en douter, car le nom de l'auteur figure sur la couverture.

P. 462 c. Barosay (suite de l'art.).

La réimpression de la traduction française de Verets, donnée par Caron vers 1801, et dont il est question dans ce passage, est antidatée; le titre porte 1735, qui est, en effet, la date du *Cosmopolite*.

P. 469 b. Bast (Amédée de).

Article tant soit peu énigmatique. En fait de plagiats dont M. A. de Bast aurait été non plus complice, mais victime, on se rappelle que le *Petit Journal* dut, il y a quelques années, interrompre, dès le début, la publication d'un roman édité dans ses colonnes sous le nom de M*** (?), et qui fut bientôt reconnu pour une des plus anciennes œuvres de M. A. de Bast.

P. 484 f. Beauchasteau, etc.

Au lieu de vingt-deux portraits indiqués par le *Manuel*, le catalogue du comte de C. (Champy) (1852) en indiquait vingt-six, et plus récemment (1868) le catalogue Luzarche en portait le nombre à vingt-sept, plus un feuillet double (le 10e), « carton ajouté après coup dans quelques exemplaires et contenant un *impromptu de la Reine Christine* ».

P. 488 d. Beaumont (Gustave de), etc.

Au lieu de Labodinière, lisez : *La Bobinière*.

P. 491 f. Beauvoir (Roger de), etc.

Cet article, qui n'est qu'une suite de réclames de vieux cabinets de lecture, aurait eu besoin d'être largement émondé. Je veux bien que la bibliographie ne soit pas la critique, mais il n'est pas permis même à des catalographes de se tromper à ce point sur la valeur d'un écrivain.

Une révision plus attentive des notes de Quérard eût sans doute fait disparaître quelques passages qui sentent le travail précipité du bibliographe. J'aurais regretté celui (col. 494 e.) où il est dit du chevalier de Saint-Georges qu'*il était né esclave à la Martinique*, et un peu plus loin, qu'*il mourut comme il était né, à un quatrième étage*, etc.

P. 496 f. Béchet (L. Bergeron).

Il est question dans cet article d'un pseudonyme adopté

depuis le 2 décembre 1852 ; n'est-ce pas 1851 qu'il faut lire?

P. 497 b. BEDEAU DE SAINT-SULPICE, etc.

L'autre pseudonyme de M. Galoppe-d'Onquaire, cité dans cet article, Pétrus *Nocle*, a été imprimé dans la préface (p. 57), *Noelc*.

Même p. BEDM..., *pseudon*. [Le baron Eugène du M... l.].

*Supercherie* si l'on veut, mais pas assez *dévoilée*.

P. 499 b. BELFONT (E. de), etc,

Ce nom est moins un pseudonyme qu'une modification de l'un des noms (Bellefonds) de l'écrivain cité.

P. 504 c. BELLIGÉRA, etc.

Aj. : 1 fig. sur chine et une couverture avec sujet.

P. 512 c. BERAGREM, etc.

Encore un pseudonyme peu ou mal dévoilé. L'article du *Bulletin du bibliophile*, de 1866, auquel les éditeurs des *Supercheries* renvoient *in f.*, paraît avoir eu en vue moins de donner la clef de ces *mémoires* que d'établir le nom et la personnalité de leur auteur. Il est maintenant prouvé par l'*Inquisition françoise* de Constantin de Renneville, la *Bastille dévoilée* et un livre peu connu relatif à l'évasion du P. Quesnel des prisons de Bruxelles, qu'il a existé aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, un vrai ou faux marquis d'Aremberg, qui est, selon toute vraisemblance, le *Beragrem* des mémoires publiés en 1677.

P. 517 b. BERNARD-LÉON, etc.

C'est peut-être un peu trop que d'ajouter « célèbre artiste dramatique et écrivain », alors même que plusieurs de ses pièces ont été représentées « sur le théâtre de la Vieille-rue-du-Temple, appelé aussi *Boudoir des muses* ».

P. 519 b. BERTAL, etc.

J'ai toujours vu écrit *Bertall*.

P. 538 d. BLONDET, etc.

Le Recueil d'E. de Manne indique un autre ouvrage du même écrivain, sous le même pseudonyme.

P. 565 c. BOURBON-GINESTOUS, etc.

Ici encore le Recueil d'E. de Manne vient à notre secours.

L'ouvrage publié sous ce pseudonyme est intitulé : *les Jeunes Femmes*. Paris, 1857, in-12.

P. 571 b. Boursier (Mme), etc.

La relation de la naissance de Louis XIII dont il est question dans cet article a été reproduite par extraits dans le tome Ier des *Pièces intéressantes et peu connues*, etc. (par de la Place, 1781).

P. 583 b. Brumore *ps*. (Guyton, frère du chimiste).

Le chimiste dont il s'agit ici est Guyton-Morveau.

P. 584 e. Brunswick (le duc de), *auteur supposé*.

Outre les *Mémoires* parus en Allemagne, le duc a publié les siens en France et en français, sous le titre de *Charles d'Este*, ou *Trente ans de la vie d'un souverain*. Paris (1836), 2 vol. in-8. Nous espérons bien que les éditeurs des *Supercheries* nous donneront au mot d'*Este* le nom de l'homme de lettres qui a nécessairement collaboré à ces *Mémoires*.

P. 605 f. C*** (le comte de) [Cagliostro].

L'authenticité de ce volume est à bon droit contestée un peu plus loin, dans la note n° 3 de la page 621. Il restait donc et il reste encore à démasquer le faux Cagliostro.

P. 608 a. C*** (S.) [Simon Coiffier de Demoret].

J'ai toujours vu : Coiffier de Moret.

W. O.

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

**Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles**, par le duc d'Aumale, avec cartes et portraits gravés sous la direction de M. Henriquel-Dupont. *Paris*, *Michel Lévy frères*, 1864; tomes I et II, 2 vol. gr. in-8°; portr.

On peut dire de ce livre qu'il était attendu. On savait depuis plusieurs années qu'un historien déjà éprouvé par plus d'un ouvrage travaillait, entouré des archives de la maison de Condé, à nous donner une nouvelle histoire de cette glorieuse branche de la maison de France. Le livre même était fait : on le savait; et la curiosité n'en était que plus grande, et tous ceux qui trouvent insuffisantes les apologies des Sévelinges et des Désormeaux pressentaient dans cette étude poursuivie avec patience, avec piété, par un écrivain joignant aux connaissances historiques les talents de l'homme de guerre et l'éducation de l'homme d'État, la réparation d'une grande lacune. Enfin le livre a paru; non pas tout entier, car cette histoire, qui doit embrasser deux siècles, s'arrête, à la fin du second volume, environ à la moitié de sa carrière, en 1610.

Cette première partie, divisée en deux livres, ne contient en réalité que deux vies, celle de Louis I^er, souche de la maison, le héros de Saint-Quentin, de Dreux et de Saint-Denis; celle de Henri I^er, le chef des protestants de France, le compagnon d'armes de Henri de Navarre. Un dernier chapitre entame l'histoire du troisième Condé, Henri II, et la conduit jusqu'à sa rentrée en France, à l'âge de vingt-deux ans, après la mort du roi Henri IV : le grand Condé n'est pas encore né. Mais dans ces deux premiers récits complets, récits de guerres, de crises politiques et civiles et de compétitions pour l'empire, où nous passons de la conspira-

tion d'Amboise à la bataille de Jarnac, de la Ligue et des États de Blois à Coutras et à Ivry, on peut déjà conjecturer que le héros de la Fronde, que le vainqueur de Rocroy et de Lens a trouvé son Polybe, et que nous aurons dans les volumes suivants ce que M. Cousin souhaitait à travers ses études, une histoire authentique et nationale des campagnes du grand Condé.

Ces deux premières figures d'ailleurs méritaient leur historien, et, sans le soleil prochain qui les offusque, auraient bien leur éclat héroïque et glorieux. Ce Louis Ier assassiné à Jarnac, brave, ardent à la guerre et au plaisir, libertin, pour tout dire, et léger de cœur, meilleur protestant au combat qu'au prêche, est de tout point une première épreuve et comme un précurseur du tendre frère de l'héroïne de Victor Cousin. Il a sa Marthe du Vigean, moins chaste, il est vrai, dans Isabelle de Limeuil, et sa duchesse de Chastillon, la maréchale de Saint-André. Le rapport se continue même par l'ingratitude conjugale; et sa fidèle femme, Éléonore de Roye, n'est pas mieux traitée que l'infortunée Clémence de Maillé. Calvin et Genève, dès qu'ils n'ont plus besoin de son bras, ne lui ménagent pas les admonestations, et il s'en moque. Son orgueil de prince et de capitaine ne s'arrête pas devant le respect de son roi; et, comme le dit son historien, il y a en lui moins du protestant que du seigneur jaloux de son indépendance et de ses droits. « Il fut dissolu et scandaleux dans ses mœurs; il « agita sa patrie, dont il ouvrit les portes à l'étranger, il com- « battit contre le roi; il eut le malheur de quitter la religion de « ses pères, voilà les ombres du tableau. » Mais « dans ses vices et « dans ses fautes, comme dans ses vertus et ses belles actions, il « fut beaucoup de son temps et de son pays. » Il eut toutes les « brillantes qualités du général et du soldat... grandeur d'âme, « humanité, courtoisie, générosité. » Enfin ce premier des Condé « aimait et honorait la France; ce fut le jugement de ses contem- « porains; devant la postérité c'est son excuse et sa gloire (1). »

Le second Condé, Henri, premier du nom, est en parfait contraste avec Louis Ier. Ses qualités sont plus en dedans et moins brillantes. Non moins vaillant que son père, il avait moins d'éclat. Il était, nous dit-on, malheureux à la guerre, et en général dans toutes ses entreprises, soit militaires, soit politiques. On devine

(1) Pages 78-81. (Tome Ier.)

au guignon de sa vie l'homme entêté de ses convictions, dont la roideur contrarie la fortune. Au contraire de Louis Ier, il était plus protestant que gentilhomme. Ce n'est pas lui qui eût conclu la paix d'Amboise contre l'avis des ministres. « Peut-être fut-il plus regretté des réformés que ne l'avait été son père, quoiqu'il n'eût pas rendu à leur cause d'aussi éclatants services; *mais il avait épousé leurs passions et leurs préjugés, et c'est bien souvent ce dont les partis savent le plus de gré à ceux qui les suivent ou à ceux qui les dirigent.* » Homme de second rang, opiniâtre, austère, mais sans feu, sans génie, il succède à son père comme un partisan à un prétendant. Sa vie privée n'est pas moins sombre que sa vie publique. Il se maria deux fois, et deux fois malheureusement. C'est un fait frappant que dans cette maison les mariages ne sont jamais assortis ni égaux. Les Condés sont avec leurs femmes alternativement victimes et bourreaux. Louis Ier et Louis II sont infidèles, ingrats, cruels. Éléonore de Roye et Claire de Maillé-Brézé meurent dans l'oubli, abandonnées, séquestrées, après une vie de souffrances et de mépris. Entre ces deux héros de gloire et de galanterie, Henri Ier et Henri II, son fils, sont humiliés dans leurs femmes, réduits à les disputer, à les répudier et à les craindre. Marie de Clèves, première femme de Henri Ier, est courtisée par le duc d'Anjou : la seconde, Charlotte de la Trémouille, est soupçonnée de l'avoir empoisonné pour cacher ses déportements avec un page, aventure qui rappelle, sauf le crime, celle de Claire de Maillé accusée faussement, nous le croyons, de tendresse pour un jeune gentilhomme de sa maison. Henri II est contraint d'enlever sa femme et de la conduire à l'étranger pour la soustraire aux poursuites scandaleuses du roi Henri IV, dure nécessité pour un prince du sang!

On ne saurait après une première et rapide lecture analyser et détailler un livre si fourmillant de faits et d'événements divers, faits de guerre, évolutions politiques, conspirations, coups d'État, etc. Nulle autre époque de l'histoire de France, ce me semble du moins en ce moment, n'est aussi complexe, plus morcelée, plus émiettée, plus sillonnée de courants contraires en tous sens que dans ce passage de la vieille oligarchie féodale à l'unité monarchique. La division y est partout, dans la religion, dans l'autorité, dans la cité, dans la commune : autel contre autel, pouvoir contre pouvoir, alliances contre alliances; les chefs se multiplient, les

noms foisonnent, les héros changent de camp et d'alliés. Il semble que les vieilles forces séparées de la nation se débattent et luttent dans un dernier effort contre le grand courant qui les entraîne vers l'état nouveau. Tout s'y retrouve, Amadis et Bayard, Pélasge et Pierre l'Hermite, Énée et Sinon, l'héroïsme et la ruse, la loyauté et la trahison; c'est une *Iliade* à deux mille Achilles, une *Jérusalem* à mille apôtres. Tout ce que nous pouvons dire après ce premier regard, c'est que cette histoire si insaisissable, éparpillée jusqu'ici dans des mémoires passionnés, ne pouvait être mieux résumée ni mieux racontée. Le récit profite des aptitudes diverses de l'historien, guerrier et homme d'État. Ce livre est d'un bout à l'autre écrit non-seulement avec recherche et avec conscience, mais avec ardeur. On sent que l'auteur est heureux de parler de la France et de la célébrer dans l'histoire d'une maison illustre dont la gloire est son héritage. Partout on retrouve le culte du nom et de l'honneur français. Tous nos héros y sont peints et glorifiés avec chaleur. « Il aima la France » y est le suprême éloge.

Nous ne pouvons finir sans indiquer au moins sommairement les pièces et documents qui par leur nombre et leur importance historique ajoutent à la valeur intrinsèque du livre un très-grand élément d'intérêt. Ces pièces, réparties entre les deux volumes, en doublent presque l'épaisseur, puisqu'elles forment réunies un total d'environ cinq cents pages.

Outre les archives de Condé qui ont fourni un certain nombre de lettres, d'actes et de pièces authentiques, la plupart des grands dépôts de la France et des pays voisins (Angleterre, Suisse, Pays-Bas, Espagne) ont été mis à contribution pour cet utile appendice : en France, non-seulement les archives de l'Empire et les divers fonds de manuscrits de la Bibliothèque impériale, non-seulement les recueils de Conrart à l'Arsenal, mais les archives de divers départements (Marne, Nord) et de quelques châteaux; en Angleterre, le *British Museum*, et le fonds français du *State-papers-office;* en Suisse, la bibliothèque et les archives de Genève, et les registres du grand conseil; en Belgique, la bibliothèque de Bruxelles et les archives du royaume; la bibliothèque de Gotha, la bibliothèque de Berne, etc. Les plus forts contingents ont été tirés, en première ligne, du *State-papers-office* de Londres, qui a produit de volumineuses correspondances des

chefs protestants de France avec le gouvernement de la reine Élisabeth, rapports d'ambassade, dépêches, etc., relatifs aux engagements pris entre la reine d'Angleterre et les réformés français pendant les guerres de 1562 à 1569, et dont une partie avait été publiée au siècle dernier par le docteur Forbes. Les pièces recueillies ici ont été choisies parmi les plus intéressantes de la partie inédite; elles sont signées de la reine elle-même, de Throckmorton, Cécil, Sidney, Warwik, Norreys, Condé, Smith, Myddlemore, Henry de Navarre, Chastillon, etc. Parmi les documents les plus importants fournis par les archives de la maison de Condé, nous signalerons les extraits nombreux (trente-trois pièces) de la correspondance de Gordes, lieutenant général en Dauphiné, de 1562 à 1576, c'est-à-dire pendant la plus grande fureur des guerres religieuses. Ces extraits sont tirés d'une vaste collection d'originaux remplissant *vingt-sept* portefeuilles. L'auteur a placé en tête de cette série d'extraits un court aperçu de la vie et de l'administration de Gordes, magistrat équitable et humain qui eut l'honneur d'arrêter dans sa province les effets de la Saint-Barthélemy. Les mêmes archives ont produit des lettres du roi (Charles IX) à Gordes, une très-longue lettre du marquis de Pisani, gouverneur de Henri II de Condé, une autre de Charlotte de la Trémouille, veuve de Henri Ier, au connétable de Montmorency, etc. Les archives de Condé et celles de Genève se correspondent pour les missives et dépêches du grand conseil et des chefs du parti protestant. Les archives de Genève ont encore donné une très-belle lettre de Théodore de Bèze sur la mort du prince de Condé, Henri II. Nous citerons encore une série de pièces très-intéressantes au sujet des relations de Louis Ier avec Isabelle de Limeuil et de l'accusation capitale qui s'ensuivit, pièces tirées des archives du château de Villebon, du fonds Gaignères de la Bibliothèque impériale et du fonds de Simancas aux archives de France. — Les cinq derniers articles de l'appendice (tome II) sont tout entiers remplis de pièces relatives à l'enlèvement de Charlotte de Montmorency, femme de Henri second de Condé, par son mari. C'est d'abord une longue correspondance (cent pages) entre l'archiduc Albert d'Autriche et Pecquius, ambassadeur de Flandre à Paris, qui lui transmettait les mécontentements et les exigences du roi de France, pièces tirées des archives du royaume de Belgique. Elles sont suivies des dépê-

ches de D. Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne, à Philippe III, son maître, auxquelles répondent les instructions du roi. Enfin diverses lettres de Condé, de la princesse sa femme, du connétable de Montmorency, de la duchesse d'Angoulême, du duc d'Arschot et de la princesse d'Orange complètent ce dossier, dont l'importance témoigne de la gravité qu'avait prise dans les cours d'Europe cet incident que les esprits romanesques ont voulu donner comme cause unique aux armements de Henri IV pendant la dernière année de sa vie. Ici l'auteur, meilleur juge d'une âme de prince et de héros, se contente, pour réfuter ce cancan poétique, de développer dans leur grandeur les projets et la politique du roi populaire. Henri le Grand, qui le premier conçut cette loi d'équilibre, sans cesse poursuivie par ses successeurs, rois ou ministres, et devenue depuis la base et la formule de la paix en Europe, avait, nous dit-il, bien autre chose en tête. Interrogé par le nonce du pape au sujet de ses préparatifs de guerre, et du motif qu'on leur prêtait, le roi de France avait déjà fait cette réponse, rapportée dans une des dépêches de D. Inigo à Philippe III : « Que la guerre qu'il préparait était une guerre « d'État », non « de religion ou d'amour ». Et cette déclaration fière, qui dévoilait la hauteur de son ambition, témoignait suffisamment que l'amoureux savait se taire, quand le roi avait parlé; et que cette revendication obstinée de la princesse n'était qu'une taquinerie infligée aux archiducs et au roi catholique, en avancement d'hostilité. Sur ce point, d'ailleurs, la roideur d'Albert d'Autriche et de Philippe d'Espagne avait déjà cédé. La restitution de Charlotte de Montmorency n'était plus qu'une question de formes. Mais déjà cette affaire de chancellerie semblait abandonnée, et une autre question se dressait plus menaçante et plus terrible, celle du passage d'une armée française à travers les provinces belges.

L'apologie de Henri IV termine ce second volume; apologie écrite d'enthousiasme avec une vigueur, une élévation qui décèlent la profondeur d'une admiration raisonnée et en même temps l'élan d'une émulation sincère. Cette première partie de l'*Histoire des princes de Condé*, écrite avec une conscience et une dignité parfaites, nous promet un de ces livres complets et décisifs qui s'ajoutent au trésor historique d'une nation.

Ajoutons qu'aucun secours n'y est méconnu ; quiconque a con-

tribué par ses recherches ou par ses travaux antérieurs à cette éloquente monographie (1) est salué avec loyauté et reconnaissance.

Charles Asselineau.

---

Nouvelles recherches sur Pétrone, suivies d'études littéraires et bibliographiques sur le *Satyricon*; par le docteur J.-E. Pétrequin.

Nous avons remarqué dans le *Bulletin du Bibliophile* (n° de mars 1869) un article plein d'intérêt sur Pétrone et Bussy-Rabutin. M. Alfred Gulliet y raconte fort agréablement une particularité d'histoire littéraire qui a échappé à l'un des derniers éditeurs de l'*Histoire amoureuse des Gaules*. M. Paul Boiteau veut voir dans « ce pamphlet un tableau *exact* des mœurs du temps ». M. Gulliet fait ses réserves au sujet de l'aventure galante que Bussy suppose entre le comte de Guiche et la duchesse d'Olonne. « Cette anecdote, dit-il, n'est autre chose qu'une imitation d'un épisode du *Satyricon* de Pétrone. »

Cette observation est fort juste; et c'est là un fait que, de son côté, M. Pétrequin avait déjà mis en relief dans un ouvrage qu'il a publié en 1868 chez J.-B. Baillière, sous ce titre : *Nouvelles recherches sur Pétrone, suivies d'études littéraires et bibliographiques sur le* Satyricon (un vol. in-8). « Il est digne de remarque, écrit « M. Pétrequin, qu'une des aventures qui frappèrent le plus dans « l'*Histoire amoureuse des Gaules* était précisément une traduc- « tion presque littérale du *Satyricon* : choisissant Pétrone pour « modèle, Bussy-Babutin avait trouvé piquant de transporter les « scènes de la cour de Néron dans celle de Louis XIV, et il ne « crut pouvoir mieux faire, pour peindre l'aventure galante du « comte de Guiche avec la duchesse d'Olonne, sa maîtresse, que « d'emprunter à l'auteur latin l'épisode des amours de Polyænos « et de Circé, avec leurs rendez-vous, leurs déceptions, tout, jus-

(1) Particulièrement MM. Poirson, H. Martin, Jules Bonnet, Marchegay, et quelques autres.

« qu'aux lettres antiques des deux amants. — Voy. *Satyricon*, « chap. 126 et suiv. »

Il y a bien d'autres révélations curieuses dans le livre de M. Pétrequin; nous croyons devoir en citer ici quelques-unes; nous commencerons par la soi-disant *Préface de Bourdelot*. « La « méprise sans contredit la plus piquante, dit M. Pétrequin, qu'on « ait à enregistrer au sujet de Bourdelot, — et son histoire en est « pleine, — est celle que je vais faire connaître : dans la jolie édi- « tion de Renouard, 1797, une préface latine nous apprend que « l'éditeur avait d'abord songé à donner sur Pétrone un avant- « propos de sa façon, mais qu'il s'était ravisé, en reconnaissant « que cette tâche avait été parfaitement remplie par Bourdelot, « dont il emprunte le travail, etc. : *Bourdelotii præfatio*. On lit de « confiance; mais, arrivé à la page 20, on est quelque peu surpris « de rencontrer cette phrase : « Accedo *Henrici Valesii fratris mei* « sententiæ qui, etc. » Il semble donc qu'on ait affaire à Adrien de « Valois, et non à Bourdelot! Et, en effet, cette préface se retrouve « dans l'édition de Pétrone qu'A. de Valois donna à Paris en « 1677, etc. — On a grandement lieu de s'ébahir quand on dé- « couvre que Burmann lui-même s'y était déjà trompé : il repro- « duit cette malencontreuse préface sous le même titre erroné, « *Bourdelotii præfatio*, en 1709 et en 1743, etc. — On va là de « surprise en surprise : car, en y regardant de près, on est forcé « de reconnaître que cette fameuse *Préface de Bourdelot* n'a jamais « existé!!! Il n'y en a aucune dans la seule édition que Bourdelot « ait donnée de Pétrone de son vivant, Paris, 1618. » (*Voy.* Pétrequin, pages 129 et suiv.). En présence d'un pareil dénoûment, on ne peut s'empêcher de redire tout bas ce vers d'Horace :

Spectatum admissi, risum teneatis, amici? (*Art. poét.*)

Le lecteur aura souvent lui-même à répéter ce vers comme nous, en parcourant un curieux chapitre que l'auteur a modestement intitulé : *Quelques rectifications au sujet de Pétrone et du Satyricon*. Jamais peut-être on n'a redressé autant d'erreurs en aussi peu de pages; et la tâche était loin d'être facile, car il fallait lutter avec les noms les plus considérables dans les lettres. Nous allons en produire quelques exemples : ainsi, dans l'édition de P. Pithou, les bibliographes signalent un commentaire *qui n'y*

*existe pas.* Le savant Fabricius écrit à son sujet : « Petron. 1587 in-12 ap. Patissonium.... adjectis etiam notis Richardi Biturigis et *spicilegio* Dupeiratii. » Conrad Anton répète en 1781 : « Secuta est a. 1587, 12, ed. Parisiensis Patissonii;... adjectæ sunt notæ Richardi Biturigis et *spicilegium* Dupeyratii. » M. Pétrequin fait observer que le *spicilegium* de Dupeyrat de Lyon ne s'y trouve point; et il démontre qu'on a confondu cette édition de Pithou chez Patisson avec la deuxième édition de Linocier, de 1587 : confusion qui s'est reproduite depuis lors dans tous les index. Ce n'est pas tout : Fabricius, Mentel, Burmann, Conrad Anton, etc., s'accordent à mentionner l'édition de Patisson de 1587, comme la seule et unique édition de P. Pithou. Grosley, dans sa *Vie de Pithou* (2 vol. in-12, Paris, 1756), est très-explicite à cet égard. M. Pétrequin ne croit pas devoir céder à toutes ces autorités, et, considérant que Linocier, dans son *Pétrone* de 1585, fait mention du *Pétrone* de Pithou, et que Douza, dans ses *Præcidanea*, en fait autant dès 1583, il conclut qu'il y avait eu forcément une édition antérieure; en effet il a trouvé à la Bibliothèque impériale une *première* édition chez Patisson à la date de 1577.

Le nom de Nodot a été, comme ceux de Pithou et de Bourdelot, une source d'erreurs. Brunet, dans la dernière édition de son *Manuel* (1863), dit de la réimpression de 1709 : « Édition la meil-« leure de cette traduction qui avait d'abord paru sous ce titre : « *Traduction entière de Pétrone*, etc. Cologne (Paris), 1694, 2 vol. « pet. in-8, fig. » M. Pétrequin démontre que la *première* édition de la traduction de Nodot parut en 1693, 2 vol. sans texte et sans nom d'auteur; et que d'ailleurs le titre seul de l'édition de 1694, qui est latine et française, suppose déjà une publication antérieure, comme il est facile d'en juger : « *Pétrone latin et françois*, traduction entière suivant le ms. trouvé à Belgrade en 1688, avec plusieurs remarques et additions qui manquent dans l'*édition qui paroît depuis peu.* » — Cette édition de 1694 a fait tomber Fabricius dans une autre méprise, quand il écrit : « Etiam *vir doctus* qui.... cum gallicâ versione *elegantissimâ*.... satyram vulgari curavit Parisiis, 1694, in-8. » Il y aurait donc eu, d'après lui, un *second* traducteur, plein d'*élégance* et d'*érudition!* Mais M. Pétrequin, qui a eu la patience de confronter, dans la traduction de 1693 et dans celle de 1694, une série de morceaux de prose et de poésie, et qui les a trouvés parfaitement semblables, conclut victo-

rieusement qu'il n'y a en réalité qu'une seule traduction, reproduite sous des formats divers et avec des titres différents, mais au fond toujours la même.

Il en a été des trois premières éditions latines de Nodot comme de sa traduction française : les bibliographes se sont largement fourvoyés à leur sujet. L'éditeur de Deux-Ponts (Schweighæuser?) dit de celle de 1693, chez Langlois, à Paris : « Hæc est *prima* Fr. Nodoti editio. » M. Pétrequin établit, d'après des documents irrécusables, que loin d'être la *première* elle ne fut que la *troisième*. Conrad Anton, après Fabricius, écrit, et l'éditeur de Deux-Ponts répète après lui : « Quæ editio Parisiensis est recusa 8 Rotterodami eodem anno 1693. » M. Pétrequin montre, les pièces en main, que ces trois auteurs se trompent, qu'il ne s'agit point de réimpression, et que ce fut réellement ici l'*editio princeps* de Nodot; il dresse la chronologie que voici, sur l'examen même des exemplaires : Première édition latine, à Rotterdam, 1692, chez Leers (avant septembre 1692); deuxième, à Paris, 1693, chez Thom. Moete (mai 1693); troisième, à Paris, 1693, chez Langlois (juillet 1693), etc.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire les développements que l'auteur a su rendre intéressants, ni mettre sous les yeux du lecteur l'ingénieuse hypothèse qu'il a mise en avant sur l'origine du prétendu manuscrit de Belgrade et sur les coopérateurs probables du *Pétrone* de Nodot, etc. Nous devons, faute d'espace, nous borner à une aride analyse, et renvoyer pour le reste à l'ouvrage original. Ces lignes, d'ailleurs, suffiront pour en faire pressentir tout l'intérêt : c'était un sujet scabreux; car il semble que Pétrone ait en quelque sorte porté malheur à la plupart de ses éditeurs, biographes, commentateurs et interprètes. Il n'est peut-être pas d'auteur qui ait donné lieu à un aussi grand nombre d'erreurs et de mésaventures en tout genre. M. Pétrequin dit plaisamment à cet égard : « Il semblerait vraiment qu'on puisse appli-
« quer à Pétrone ce qu'autrefois l'astrologie prétendait enseigner
« du pouvoir de certaines constellations. Il apparaît en littérature
« comme cette planète de Saturne dont la poésie a célébré la ma-
« ligne influence : Sidus triste minetur — Saturni (*Juven.*, VI, 569).
« Ce qui précède porterait à dire que jamais le monde littéraire
« n'a vu étoile plus néfaste scintiller à son horizon, ni rayonner
« de clartés plus décevantes ou s'obscurcir de plus dangereuses

« ombres. On serait presque tenté de se demander, comme le poëte, « s'il n'y a pas là quelque fatalité occulte! Anne aliud quam — « Sidus et occulti miranda potentia fati? (*Juven.*, [illegible], 199.) »

Nous aurions voulu pouvoir retracer l'histoire anecdotique des principaux manuscrits du *Satyricon* que M. Pétrequin a esquissée à un point de vue nouveau, ou l'appréciation particulière qu'il donne des éditions qu'il importe le plus de connaître, ou bien faire assister aux transformations successives de l'œuvre de Pétrone qu'il a trouvé le secret de nous faire suivre du doigt et de l'œil depuis l'édition de Venise de 1499 jusqu'à nos jours, ou enfin communiquer ses jugements historiques et littéraires sur l'écrivain latin et son ouvrage, etc., etc.

Nous ne pouvons résister au désir de faire connaître une mystification qui date de deux siècles et qui dure encore de nos jours : elle remonte à Guez de Balzac qui fut mêlé aux querelles de son temps, à l'endroit de Pétrone, et dont le grand Corneille, Gassendi, Sarrazin, Trublet, etc., s'accordent à vanter le talent pour la poésie latine. Dans les *Entretiens* de Balzac publiés en 1657, deux ans après sa mort, on trouve la satire *Indignatio in Neronem*. Burmann l'a regardée comme un fragment antique, et l'a fait figurer à ce titre dans son *Anthologie latine*, 1759-1773. Wernsdorff est allé plus loin; en l'insérant dans les *Poetæ latini minores*, 1780-1799, il a cru devoir l'attribuer à Turnus, contemporain de Martial. Le savant Boissonade a jugé favorablement cette conjecture; et voilà, écrit M. Pétrequin, cette fameuse satire de Turnus légitimée à l'envi par nos plus habiles latinistes, MM. Lemaire, Naudet, Quicherat, etc., et finalement traduite comme l'œuvre de Turnus, par MM. Théry, A. Perreau et Charpentier, dans les collections classiques! Eh bien, M. Pétrequin fait voir, avec un bibliophile érudit de Lyon, l'auteur des *Matanasiennes* (Lyon, 1837) — (M. P. Rostain), que, dans les poésies latines de Balzac publiées par Ménage en 1650, on trouve, avec cette suscription commune *ficta pro antiquis*, plusieurs pièces de vers parmi lesquelles figure précisément cette fameuse satire qui a dévoyé tant de fins connaisseurs!

Mais nous devons nous arrêter : nous ne voudrions pas déflorer le livre de M. Pétrequin aux yeux des bibliophiles. Nous dirons seulement que la bibliographie est une science difficile, et qu'on doit savoir gré à ceux qui n'épargnent ni peines ni soins pour en

faire disparaître les imperfections. Nous ne terminerons pas sans ajouter qu'à nos yeux on ne pourra désormais éditer le *Satyricon* ni rien écrire sur Pétrone sans avoir sous les yeux le livre de M. Pétrequin.

Dr J.-F. Payen.

---

Portraits de femmes du XVIIIe et du XIXe siècle, par Imbert de Saint-Amand. *Amyot*, 1869; 1 vol. in-18.

Voici un charmant volume qui forme véritablement une charmante galerie, dans laquelle M. Imbert de Saint-Amand, aimable lettré autant que sérieux fonctionnaire du département des affaires étrangères, a accroché une heureuse série de cadres renfermant les plus séduisants et souvent les plus sympathiques visages : Marie Leczinska, Marie-Antoinette, Madame Élisabeth, la princesse de Lamballe, la marquise de Montagu, les marquises de la Rochejacquelein et de la Fayette, la comtesse de la Ferronays et sœur Rosalie, d'une part; la duchesse de Châteauroux, Mme de Pompadour, Mme du Deffand, Charlotte Corday, Mme Tallien, d'autre part. M. de Saint-Amand a rassemblé ces diverses études dans une pensée juste et élevée. Chaque figure historique, en effet, a sa moralité : comme il le dit très-justement, la destinée d'une courtisane inspire parfois autant de réflexions salutaires que celle d'une religieuse, et, envisagé à son point de vue véritable, le spectacle du vice lui-même devient un enseignement. En lisant ces courtes biographies on peut facilement apprécier l'exactitude de cette proposition. Et de même quelques-unes de ces femmes sont bien véritablement les types sociaux de leurs époques. Comme, par exemple, Mme du Deffand résume bien exactement en elle les tourments de la femme incrédule, et comme elle montre bien le désenchantement, le vide des existences essentiellement, uniquement mondaines! « La carrière de la France du dix-huitième siècle, dit M. de Saint-Amand, ressemble à la vie d'une pécheresse. Après l'éducation sévère arrive la jeunesse avec ses bruyantes distractions, ses faux plaisirs et ses folies; puis à la courte période de l'enivrement et de la gaieté mensongère succèdent la lassitude, l'en-

nui profond, qui est le premier châtiment de la volupté. Enfin l'heure de l'expiation sonne, la pécheresse se régénère dans les larmes et dans le sang, et le siècle qui a commencé par des orgies finit par le martyre. »

Le nom de la marquise du Deffand est venu sous ma plume comme personnification du dix-huitième siècle : « Sa parole, écrit encore M. de Saint-Amand, rappelle ces vers d'un poëte, dont le rire se changea vite en larmes, mais qui ne supporta pas au moins longtemps le fardeau d'une existence désenchantée. » Le portrait que M. de Saint-Amand trace de l'amie du président Hénault et de Walpole est exact et bien fait : il y manque cependant un côté considérable ; il n'y parle point de sa relation avec les Choiseul et de sa fidélité aux exilés de Chanteloup. Il y a là un intérieur exceptionnel à décrire et pour lequel la correspondance de Mme du Deffand et de Choiseul et de l'abbé Barthélemy fournit les détails les plus complets et les plus piquants. La marquise du Deffand seulement, même dans cette fidélité, se montre égoïste comme elle l'était en réalité : elle écrit sans cesse à Chanteloup ; ses lettres sont alors de charmantes gazettes à la main, et elle se montrait avide de renseignements sur la vie très-monotone après tout que l'on menait, quoiqu'en nombreuse compagnie, au château. Mme du Deffand se montrait chaque fois pressée d'accourir, désireuse d'embrasser ses amis ; on l'attendait, on la suppliait, on lui promettait son tonneau, on lui adressait les plus tendres reproches, et cependant, d'excuse en excuse, elle n'y alla jamais. On voit qu'elle craignait de se déranger, préférant sa coterie, ses soupers, son rôle de correspondant à la visite aux « grands parents ». L'abbé Barthélemy lui reproche souvent sa paresse, et puisque j'ai prononcé le nom de l'honnête auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, plus utile qu'amusant, on me permettra de reproduire deux et très-courts documents qu'un hasard m'a fait rencontrer dernièrement entre les mains d'un curieux qui, on me pardonnera le détail scrupuleusement exact, les trouva chez un épicier en train de les convertir en cornets.

L'un est un billet du duc de la Vrillière annonçant à l'abbé qu'il vient de lui obtenir la permission de rejoindre les exilés de Chanteloup :

« A Versailles, le 5 janvier 1771. — Je partage, Monsieur l'abbé, votre joye, et je vous fais mon compliment de tout mon cœur.

Vous pouvez partir pour Chanteloux quand vous voudrès. Le Roy vous en donne la permission, et moy je suis charmé de vous l'apprendre.

« *P. S.* Vous aves bien voulu vous charger de la lettre cy-jointe pour Mad. la duchesse de Choiseul. »

Un autre est relatif au *Voyage d'Anacharsis*, dont la première édition parut en 1785 ; il est assez piquant :

« Le chevalier de Pio, en parcourant avidement l'ouvrage vraiment unique et très-intéressant de M. l'abbé de Barthélemy (*sic*), a été ce matin un peu surpris de voir qu'une ville comme Athènes, qui avait à peu près huit lieues d'enceinte et 30 mille spectateurs au théâtre, ne continsse (*sic*) que 30 mille habitans, non compris les esclaves. Pio serait bien aise d'apprendre de Monsieur l'abbé, dont il respecte et admire infiniment les lumières, s'il y aurait là quelques fautes d'impression, ne trouvant pas dans ces détails toute la proportion qu'il désire. Il a l'honneur, quoiqu'inconnu de Monsieur l'abbé, de lui offrir ses hommages très-humbles. — Le 10 janvier 1785. »

Pour revenir au livre de M. de Saint-Amand, nous reproduirons ce jugement qu'il porte sur le rôle de la femme d'aujourd'hui :

« Aujourd'hui les femmes jouent un rôle en apparence moins important qu'à d'autres époques, et on ne les voit pas aussi mêlées que par le passé aux intrigues et aux luttes politiques. Mais en réalité leur influence ne fait que s'accroître, parce que leur autorité au sein de la famille se fortifie sans cesse, et parce qu'elles prennent une part de plus en plus sérieuse à l'éducation de leurs enfants. Socrate disait qu'il existe deux Vénus, l'une céleste, qui s'appelle Uranie, l'autre terrestre, qui a nom Polymnie. Uranie préside à toutes les affections pures. Polymnie attire vers les attachements grossiers et sensuels. C'est, dans notre siècle, à Uranie que la victoire appartiendra; On n'applaudirait plus aujourd'hui les vilenies de Crébillon fils et les théories de Diderot sur la femme. Le respect du foyer domestique est le signe le plus honorable de l'époque, et tout le monde comprend aujourd'hui qu'il ne peut y avoir de société puissante et libre que là où le niveau moral de la femme est élevé. »

E. DE BARTHÉLEMY.

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Si Paris n'était pas à cette heure en proie aux agitations du Forum ; s'il n'était pas occupé à pointer heure par heure sur ses journaux les O, les I, les D, sans doute toute son attention et tout son intérêt seraient captivés et tenus en suspens par les opérations du jury chargé d'adjuger le prix quinquennal.

Songez qu'il ne s'agit pas là de centimes, comme dirait Bilboquet : il ne s'agit ni d'une décoration, ni d'une médaille, ni d'une palme, ni d'une couronne, mais d'une fortune, — CENT MILLE FRANCS ! la vie d'un homme ! ni plus ni moins. Certes, ce nuage de cent mille francs, qui doit crever un de ces matins et à bref délai sur une seule tête, mériterait bien que l'on suivît sa marche. Et il ne faut pas moins que la concurrence d'un autre quinquennaire, autrement grave à la vérité, pour détourner de lui la curiosité des Parisiens, les plus curieux d'entre tous les curieux du monde. Voilà certainement un prix qui n'a pas de chance !

Qui sera roi ? Qui sera riche ? Lequel des deux mille peintres, sculpteurs, architectes, dessinateurs exposant dans les galeries du temple des arts et de l'industrie verra tomber sur lui la pluie bienfaisante ? Que de Danaés pour un seul Jupiter !

Et n'allez pas me dire qu'il en est qui se résignent. Sans doute il en est quelques-uns d'abord qu'évincent les termes mêmes du programme : « Une grande œuvre de peinture, de sculpture ou d'architecture. » Et encore, comment faut-il entendre ce terme de « grand » ? De la dimension, ou du sujet ? A qui donc ou à quoi donne-t-il l'exclusion ? A la miniature peut-être, à la nature-morte et au tableau de genre ? Mais irez-vous donc faire comprendre à M. Meissonnier, par exemple, que ses tableautins ne sont pas de la grande peinture ? L'Institut et la Légion d'honneur, où il est commandeur, répondraient pour lui. Et justement son nom ne figure pas sur la liste du jury, où s'abstiennent

MM. Cabanel, Gérome, Robert-Fleury, Amaury Duval, Baudry, Barrias, Couder, Jalabert, Larivière et Lenepveu. Reste donc la grandeur résultant de la qualité et de la somme du talent. Et alors combien, combien d'artistes, tout en acceptant leur destinée et leur guignon, protestent dans leur conscience, au nom de leurs efforts et de leur mérite méconnu ! Prenez au coin de son feu, au coin de son poêle, tel vétéran des expositions, dont la bravoure n'a pu atteindre au-delà de la médaille, quelque légionnaire même n'ayant obtenu qu'à l'ancienneté ce qu'il avait mérité au feu, un combattant vaillant et modeste, mais trahi du sort ou victime de son humeur sauvage, ayant rêvé toute sa vie une chapelle à peindre ou un palais à décorer ; et demandez-lui si dans son âme il cède son droit au gâteau, et s'il n'estime pas que cinq mille francs de rente seraient une justice due à ses travaux et à sa patience. Pour moi, depuis le décret rendu, en me promenant dans ces galeries bordées de deux rangées d'œuvres qui toutes ont demandé du travail, du temps, du talent, je crois entendre sourdre, derrière chaque buisson ou chaque arbre, des lèvres de chaque figure ou du sein des flots même une rumeur de réclamations, les unes énergiques, les autres lamentables : — Et moi ? Et moi ? — Pauvres gens ! que de mécontents pour un heureux ! que d'injustices pour un choix que j'accepte d'avance comme dûment motivé et délibéré en conscience !

Et en fait, voyons : ont-ils tort de se plaindre ? A Dieu ne plaise que je discute un acte de libéralité : j'en veux seulement discuter la forme. Certes, le prix est gros ; il est magnifique. Cent mille francs, disions-nous tout à l'heure, c'est la vie d'un homme. Et combien de peintres, combien d'artistes les ont gagnés dans toute leur vie ? J'entends les plus actifs, les plus consciencieux et les mieux doués. A part quelques hasards heureux, je crois que cela doit être rare. Mais allons plus loin : si beaucoup de peintres méritent ce prix, quelles œuvres le méritent ? On ne me prendra pas au dépourvu : depuis trente ans déjà (hélas ! ou non-hélas !) que je suis un

visiteur assidu des expositions, combien en ai-je vu passer de ces lions de salon, oubliés après deux ans de gloire et dix ans de profit! Ne me pressez pas : j'en ai la liste, et je serais capable de la donner. Mais c'est bien le cas de dire : à quoi bon? Paix aux morts, et respect aux déçus. Combien de ces tableaux acclamés et payés bien cher (quoique nul n'ait été payé cent mille francs), dont aujourd'hui leurs acquéreurs ne savent plus que faire, et qu'ils n'oseraient mettre en vente publique! Pourtant, si le prix en litige eût été institué dès ce temps-là, chacun d'eux, la plupart du moins, j'en réponds, l'auraient obtenu. Voilà donc un tableau coté cent mille francs il y a dix ans, il y a vingt ans, il y a trente ans, et sur lequel nul aujourd'hui ne voudrait mettre enchère au-dessus, qui sait? de deux mille, de mille francs peut-être! Songez-y : cent mille francs l'*Amour et Psyché* de Picot; cent mille francs l'*Inès de Castro* de Saint-Èvre, grand succès! dont j'ai vu offrir douze cents francs ou guère plus à la vente de M. Victor Hugo! cent mille francs les *Enfants d'Édouard* de Paul Delaroche; cent mille francs les *Bœufs* de Brascassat qui fut aussi en son temps un *lion* d'exposition. Et ne rions pas trop! dans cette exposition de 1869, une des plus fortes, au dire des experts, que nous ayons vues dans ces dernières années, combien de tableaux qui se carrent et font figure sont assurés d'être dans vingt ans estimés plus haut que ceux-là?

Ainsi donc j'approuve la libéralité du gouvernement; j'y applaudis, mais je trouve la somme trop forte et en disproportion manifeste avec l'œuvre, quelle qu'elle soit, qui fixera le choix du jury. Non, il n'est pas d'œuvre de peinture moderne, ni de sculpture, ni d'architecture (1), qui vaille un tel prix. Et si on me le contestait, j'ajouterais qu'il n'en est pas dans le passé qui l'ait obtenu. Au défaut des auteurs morts, interrogez les historiens; ils vous diront que de tous les chefs-d'œuvre que nous payons aujourd'hui cinq et six cent mille francs, que nous admirons, que nous enfermons

(1) Ai-je besoin de dire, à propos de l'architecture, que je parle du prix-récompense, et non du prix-rétribution?

dans nos musées, il n'en est pas un seul qui dans leur temps ait été payé d'une fortune proportionnelle à celle qu'on offre aujourd'hui. Ce qui égare la pensée du gouvernement, c'est la croyance trop répandue de nos jours à la puissance universelle de l'argent. Or l'argent, tout-puissant quand il s'agit d'entreprises mécaniques et industrielles, est absolument, radicalement et virtuellement impuissant à créer des mystères, tels que le beau, le génie et même le talent. *Un coup d'œil de Louis enfantait des Corneilles*, a dit Boileau (je trouve, pour ma part, qu'il en a *enfanté* bien peu, puisqu'il n'en a fait qu'un; il est vrai que cet *un*, c'est beaucoup de gloire pour la France), mais enfin, c'est possible. Eh bien, ni cent mille francs, ni un million, ni un milliard n'en enfanterait jamais. Ce n'est pas l'appât de l'argent qui fait faire les chefs-d'œuvre; je ne dis pas cela par gongorisme ni par une crédulité optimiste au désintéressement des artistes : oh! ce n'est pas la bonne volonté qui leur manque! Ce qui produit les chefs-d'œuvre, ou les belles œuvres seulement, si vous l'aimez mieux, c'est une faculté spéciale aussi mystérieuse, répétons-le, que la naissance même de l'homme; et ni la volonté ni l'art ne créeront jamais ni un homme ni un génie. Qu'il nous revienne un Ingres, un Delacroix (hélas!) ou un Puget, ou un Androuet Ducerceau; qu'ils se manifestent, qu'ils se prouvent, et alors enrichissez-les, vous ferez bien. Mais, en attendant, vous aurez beau battre la caisse avec des barres d'or, le mystère se moquera de vous, ou s'en ira pondre chez les Iroquois; ou, ce qui est pire, il pondra chez vous, et vous le méconnaîtrez. Qui eut le grand prix en 1819, lorsque fut exposé le *Naufrage de la Méduse*? Ce ne fut pas Géricault. Prud'hon a-t-il jamais eu le prix décennal? Eugène Delacroix eût-il jamais obtenu vingt-quatre voix sur trente dans une commission? J'en doute, en pensant à la difficulté qu'il eut à réunir un bien moindre nombre de suffrages pour entrer à l'Institut.

Nous avions précédemment, — ne l'avons-nous pas encore? — un prix de quatre mille francs à décerner chaque année

au meilleur ouvrage de l'exposition. C'était là, à ce qu'il me semble du moins, la vraie mesure. Quatre mille francs, c'était pour un jeune artiste, s'il avait l'amour de son art et de la probité, six mois de bonne vie et d'indépendance. Avec quatre mille francs il pouvait faire un beau voyage, prendre de beaux modèles et travailler sans inquiétude à quelque belle œuvre. Pourquoi lui enseigner que la vie entière peut se gagner d'un seul coup et comme sur une seule carte? N'est-ce pas déplacer pour lui le mobile de l'émulation, et même pervertir son ambition en lui donnant pour but, non plus la perfection, mais le succès? Si le favorisé est riche et célèbre, cent mille francs ne sont rien pour lui; il peut d'ailleurs les gagner par son travail. S'il est pauvre et défiant de l'avenir, n'est-il pas à craindre qu'il ne s'endorme sur sa bonne fortune, et ne se fasse d'artiste rentier?

Je sais un peintre, et plus d'un le reconnaîtra si j'ai l'honneur d'être lu par tous les abonnés de ce Bulletin, qui eut un jour la chance de gagner tout d'un coup une petite fortune, non pas au concours, mais, ce qui est plus singulier, à dire d'expert. Il avait exécuté pour un richard, et à prix convenu, une décoration dans un château. L'ouvrage achevé, le richard, qui était avare, contesta le prix et n'en voulut plus donner que la moitié. Le tribunal de commerce fut saisi et en référa à M. Ingres. Or M. Ingres, assez mauvais coucheur à l'ordinaire et généralement assez roide quand il ne s'agissait que d'art, de peinture et de talent, ne badinait pas à l'endroit des contestations bourgeoises. Il estima donc que les travaux exécutés dans le château du millionnaire valaient, non-seulement le prix réclamé par son jeune confrère, mais beaucoup plus, et d'autorité fit doubler le prix convenu. Cela faisait cinquante mille francs.

Le jeune artiste était pauvre et n'avait pas, comme on dit, un sou devant lui. Il se dit qu'assurément il n'aurait pas deux fois pareille chance dans sa vie, et tout bonnement il se fit deux mille cinq cents francs de rente, et ne toucha plus un pinceau.

Ce n'est pas là certainement le fait d'une grande âme : deux mille cinq cents francs de rente ne devraient pas être une dispense de travail pour un artiste ; mais c'est un effet de l'argent.

Eh bien, voyons donc les choses en beau, si vous le voulez. Supposons que tous les artistes contemporains sont de nobles cœurs, qui n'ambitionnent la richesse que pour se rendre le travail plus facile et pour donner un vol plus large à leur talent. Supposons un jury animé des meilleures intentions, j'ai déjà dit que je n'en doutais pas pour celui-ci, bien résolu à se détacher de toute influence, de tout préjugé et de toute sympathie. Supposons enfin que le choix sera non-seulement consciencieux, mais heureux, et que le prix sera décerné vraiment au plus digne. Mais ce plus digne, il reste encore à le trouver.

Cherchons dans les galeries de l'exposition et dans nos souvenirs, puisque le décret donne une latitude de cinq ans au choix des jurés, cherchons quelle œuvre et quel homme ont mérité dans ce laps de cinq années d'être, sans injustice, préférés aux autres. Rapprochons-nous des termes du programme, et, sans contester sur les mots, convenons que par cette expression de « grande œuvre » on a voulu entendre simplement une œuvre importante par son mérite et ses visées, sans acception de dimension ni de sujet.

Je monte le grand escalier du palais des Champs-Élysées, et tout d'abord je rencontre un nom qui m'arrête. M. Puvis de Chavannes est précisément un artiste à grandes vues et dont les ambitions sont nobles. Depuis dix ans, ou environ, il donne constamment cet exemple d'un peintre résistant généreusement au courant qui entraîne l'art contemporain vers la frivolité, la médiocrité et la spéculation. Ses tableaux de cette année, destinés à décorer l'escalier du musée de Marseille, témoignent des plus louables efforts, et ont rallié à lui des esprits distingués qui jusqu'alors s'étaient plus occupés des défauts de sa manière que de ses qualités. Il a fait dans l'estime de ses confrères un pas immense et qui

le classe décidément. Il a cette originalité de bon aloi qui dénote la conviction. Je pense en regardant ces deux grandes pages de peintures si claires, si poétiques, si personnelles, à ses œuvres précédentes, à ses belles allégories du musée d'Amiens, la Paix, la Guerre, la Picardie, etc., qui détonnèrent à leur apparition au milieu des afféteries, des petites roueries de la peinture mercantile, comme un chant pur et franc au milieu des gargouillades d'un concert d'amateurs. Celui-là, certes, aime le grand et s'y mesure. Maintenant élira-t-on M. Puvis de Chavannes?

Je m'arrête dans le grand salon devant M. Bouguereau. Son plafond d'Apollon et les Muses n'est pas une œuvre hors ligne et n'a pas notamment l'originalité qu'on reconnaît à la peinture de M. Puvis. C'est cependant là un grand effort; c'est du grand art autant que l'auteur en peut faire. Pensera-t-on à M. Bouguereau? Son vis-à-vis, M. Bonnat, fait ce qu'il peut pour aller au grand. Il a peint pour une église de Bayonne une Assomption, grand ouvrage! Je comprends qu'on ne trouve pas dans cette page inspirée des maîtres italiens des qualités bien décisives; trouvera-t-on dans ses efforts constants depuis quelques années pour s'élever au style un motif suffisant de l'encourager? M. Gérome, M. Cabanel, M. Robert-Fleury, M. Baudry s'abstiennent, je l'ai déjà dit. M. Muller... rapetisse l'histoire. Je descends au jardin où, parmi les sculptures exposées, j'en distingue une d'un caractère vraiment grandiose. C'est le projet du monument à Ingres, exécuté par M. Étex pour la ville de Montauban. La commission s'accordera-t-elle sur le mérite de cet ouvrage également applaudi des artistes et du public? Je passe sur des noms et sur des genres que l'on sait être antipathiques à messieurs du jury. Sans quoi j'aurais à rappeler de longs et brillants services, des succès légitimes et des talents incontestés. Je ne parlerai donc ni de M. Corot, ni de M. Riessner, ni de Courbet, ni de F. Millet, ni de quelques autres, tous dignes cependant d'être, les uns récompensés, les autres encouragés.

Dans ces conjonctures, la commission n'est pas, dit-on,

moins embarrassée que nous-mêmes. Les dernières nouvelles portent, que désespérant de s'accorder sur le mérite d'un peintre ou d'un sculpteur, les commissaires auraient résolu de primer un architecte.

J'aime les architectes, et je serais bien aise d'en voir régaler quelqu'un (1). Mais il me semble que des diverses branches de l'art, s'il en était une qu'on dût excepter d'un tel concours, c'est l'architecture; et ma raison, c'est que les architectes, moitié artistes, moitié entrepreneurs, s'enrichissent plus facilement et plus communément que leurs confrères des autres classes de l'Institut. Ils touchent des tant pour cent, ils règlent des mémoires, et de là vient que pour eux plus la besogne est grosse, plus elle est fructueuse. C'est le contraire pour les sculpteurs et pour les peintres, qui profitent d'autant moins qu'ils travaillent davantage et plus longtemps. Un tableau, une statue, un groupe, un portrait, surtout s'ils ont été commandés, se payent le même prix, quel qu'ait été le nombre des séances, ou le temps dépensé, quels qu'aient été les frais de toute espèce, frais de modèle, frais de matériel, etc. Aussi arrive-t-il souvent qu'un artiste, peintre ou sculpteur, pour avoir été consciencieux et sévère à lui-même, pour n'avoir épargné ni son temps, ni sa peine, ni sa bourse, pour avoir recommencé ou repris son ouvrage autant de fois qu'il lui a paru nécessaire pour l'amener au meilleur état possible, le travail fini, n'a rien gagné du tout, et est à peine rentré dans ses avances; heureux s'il n'est pas en perte. Il est donc juste qu'en lui faisant honneur on pense en même temps à le rémunérer. Quant à l'architecte, c'est autre chose : ses profits augmentent en raison du temps et des frais. Il en résulte que plus il est consciencieux, et plus il s'enrichit. M. Garnier, l'architecte du nouvel Opéra, dont tout le monde s'accorde à reconnaître la probité et le désintéressement, est déjà, au dire de ses amis, riche de six cent mille francs. Qu'après l'achève-

(1) Quoique dans cette classe aussi les récusations soient bien graves : M. Viollet-le-Duc, M. Labrouste, M. Duban, M. Questel.

ment du monument il ait gagné, très-légitimement gagné, un million, et je vous demande ce que lui feront cent mille francs de plus? Je dis donc qu'au rebours du sculpteur et du peintre, l'architecte qui a exécuté un ouvrage important est *ipso facto* récompensé, pécuniairement parlant, et qu'il ne reste plus à lui décerner que le triomphe, c'est-à-dire une récompense honorifique. Les formes du concours, son but, sont changés.

J'épuise à dessein ces raisons pour arriver à dégager plus nettement le rôle de la commission. Ce rôle lui était-il si difficile cette année, qu'elle dut en quelque sorte abdiquer, en se rejetant dans la partie la moins populaire et la plus abstraite du programme? Car, pour moi, ce versement dans l'architecture, qui récuse le personnel des deux tiers des membres de la commission, équivaut à un renoncement. On pourrait penser, au contraire, que jamais rôle n'a été plus facile, et que, si l'institution doit durer, nulle session n'aura été peut-être plus favorisée.

N'avait-on pas vu revenir cette année à l'exposition un des artistes qui assurément représentent le mieux en ce temps-ci ce qu'on appelle le grand art, la peinture historique et monumentale, l'art enfin compris dans sa forme la plus élevée et la plus noble? L'homme qui, il y a vingt ans, entreprit la décoration du plus vaste monument de Paris, qui exécuta en trois années, à peu de frais pour le trésor, les cinquante compositions historiques du Panthéon, pouvait être accepté sans doute pour un artiste sérieux et visant « au grand ». Le tableau que M. Chenavard rapportait de Rome cette année, conception grandiose traitée dans la manière sobre et sévère de l'*École d'Athènes* et des *Sibylles*, réalisation d'une grande pensée historique, semblait arriver à point nommé pour le concours quinquennal. Je dis *semblait*, parce que le désintéressement de M. Chenavard a été suffisamment prouvé, pour qu'on ne lui impute pas la pensée, après vingt ans d'abstention, d'avoir été ramené devant le public par l'appât d'une grosse somme. Ce tableau, que les jeunes ar-

tistes intelligents et fervents ont salué comme un réveil, qui a réveillé la critique et qui dès l'ouverture de l'exposition a défrayé les discussions, qu'en a-t-on fait? Où est-il placé? Qui peut se vanter de l'avoir vu, je dis *vu*, de façon à l'étudier et à le comprendre, ailleurs que dans l'atelier de l'artiste?

Ainsi vont les choses de ce monde, d'inconséquence en inconséquence. Vous fondez un prix pour la grande peinture, vous voulez détourner l'art de la frivolité et du médiocre, et le ramener dans les voies de la tradition; on répond à votre appel, et vous fermez les oreilles et les yeux. Nous verrons sur quel ouvrage plus important que celui-là et plus conforme aux vues du programme tombera le choix de la commission.

Si je n'ai pas parlé littérature cette fois, c'est que la littérature n'y prêtait guère. Le mois dernier ne nous a fourni que la comédie de M. Octave Feuillet au Théâtre-Français: toujours le miroir des « mœurs du temps », l'exploitation de l'adultère au rebours de Molière et de l'ancienne comédie. Le mois prochain, s'il ne nous vient meilleur secours, nous examinerons, au point de vue de l'art contemporain, le répertoire de M. Feuillet dans le roman et au théâtre.

C. A.

---

## NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Par décret du 7 mai courant, M. le baron Taylor, membre de l'Institut, a été nommé sénateur. Personne n'ignore quels services M. le baron Taylor a rendus à l'archéologie, aux lettres et à l'art dramatique, tant par ses écrits, ses missions et ses voyages que par l'influence qu'il avait acquise dans ses fonctions. Commissaire royal près le Théâtre-Français sous la Restauration, M. le baron Taylor eut le bon sens et la justice de favoriser l'accession des poëtes nouveaux et la fermeté de les maintenir. L'avénement au théâtre de Victor Hugo, d'Alexandre Dumas et de Alfred de Vigny

date de son administration. Le baron Taylor, l'ami de Nodier, a été l'un des promoteurs de la reproduction du dessin par la lithographie, et sa magnifique collection des *Voyages dans l'ancienne France* renferme des planches dues au crayon des artistes les plus distingués de notre époque. Nous nous garderions bien aussi d'oublier, en parlant des nombreux titres de M. Taylor à la dignité dont il vient d'être honoré, ce patronage vigilant, infatigable, qui a doté les artistes et les écrivains de cinq sociétés de secours et de prévoyance, qui depuis plus de trente ans prospèrent grâce à la sollicitude de leur fondateur. Heureux M. Taylor! il peut être sûr que son élévation sera fêtée sincèrement par quatre mille cœurs reconnaissants.

La bibliophilie devait son bouquet au savant artiste dont les travaux l'honorent, et qui, après avoir enrichi la bibliographie d'un catalogue des plus importants, continue de la servir par ses recherches, par ses études et par la formation d'une grande bibliothèque.

— Le très-curieux recueil des *Ballets et mascarades de cour de Henri III à Louis XIV*, publié à Genève par M. J. Gay, vient de s'enrichir d'un quatrième volume. C'est M. Paul Lacroix qui dirige cette réimpression, d'après les éditions originales de ces productions singulières devenues introuvables. Le catalogue de M. de Soleinne en offrait un certain nombre qui n'avaient pu être réunies qu'après quarante années de recherches infatigables; mais le recueil mis sous presse en renferme beaucoup que le fervent bibliophile n'avait jamais pu se procurer et qui restent dans des dépôts publics ou dans des collections particulières; un exemplaire unique de chacun de ces ballets a parfois échappé aux ravages du temps.

Le volume que nous avons sous les yeux renferme trente-quatre ballets. On y remarque le fameux *Ballet des Andouilles, porté en guise de momon*, qui a obtenu l'honneur d'une mention spéciale de la part de l'auteur du *Manuel*

*du libraire;* le *Ballet de la diversité des joueurs*, celui des *Fols aux dames* et quelques autres sont remplis d'équivoques grossières et de traits cyniques qui abondent également dans les *vers du ballet de Monseigneur*, frère du roi (daté de 1627) ; Tallemant des Réaux donne une singulière idée des amusements de ce prince, et les poëtes qu'il avait à ses ordres composaient, pour le divertir, des strophes dont il existe peu d'exemples dans la sphère de la littérature dramatique. Nous nous abstenons, et pour cause, de citations. Le *Ballet du Bureau de rencontre*, celui du *Bureau des adresses*, celui des *Modes* et bien d'autres encore fournissent sur les mœurs, sur les usages de l'époque, des détails qui méritent d'être recueillis.

Parmi les pièces singulières et devenues fort difficiles à rencontrer dont il est fait, pour quelques amateurs, des réimpressions tirées à fort petit nombre, on peut signaler l'opuscule en vers intitulé *le Chien après les moines;* il en existe deux éditions ; l'une porte ces mots, qui ne sont pas dans l'autre : « Lu et approuvé par une bande de défroqués »; ce pamphlet violent est attribué à Mirabeau, d'après l'autorité, fort peu sûre, de Van Thol dans le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier (n° 2270), qui ne mentionne que l'édition ayant la rubrique d'Amsterdam, 1784, in-8°. Il est fort douteux que le célèbre tribun soit effectivement l'auteur de cet écrit dans lequel, au milieu de quelques vers bien frappés, on en trouve beaucoup de bien incorrects et respectant très-peu les lois de la grammaire. La reproduction de l'édition originale, sans lieu ni date (vers 1782), est accompagnée d'une notice.

N'oublions pas un petit volume qui a eu les honneurs d'une mention au *Manuel*, qui se paye cher lorsqu'il se présente dans les ventes (circonstance des moins communes) et qui est fort recherché, à cause de son titre singulier que nous demandons la permission de transcrire : *le Prêtre châtré ou le Papisme à son dernier soupir* (La Haye, 1747). Un avant-propos fait connaître quel a été l'incident qui a suggéré cet écrit : en 1719 on présenta au parlement d'An-

gleterre un bill ayant pour titre : *Acte pour prévenir l'accroissement du papisme en Irlande;* entre autres dispositions il contient celle-ci : « A l'avenir, si aucun évêque ou prêtre papiste passe en Irlande, les shérifs seront tenus de les faire mettre en prison et de faire instruire leur procès. S'ils sont convaincus d'être prêtres, ils seront condamnés à être faits eunuques. » Ce bill rencontra une vive opposition et il fut repoussé; mais le livret imprimé en 1747 montre que le souvenir s'en conserva longtemps.

Du reste, l'activité des bibliophiles qui continuent l'œuvre entreprise par Caron, Aimé-Martin, de Montaran, Giraud, Veinant et autres amateurs, ne se ralentit pas; ils s'efforcent de préserver des chances de destruction des écrits dont on ne connaît plus qu'un très-petit nombre d'exemplaires : on annonce la singulière *Comédie néphélococugie* de P. le Loyer; le *Muet insensé*, comédie, suivie des *Esbatz de jeunesse*, du même auteur; l'*Attifet des demoiselles*, par Guillaume de la Tayssonière; les *Très-merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde*, par Postel, etc. Six ou sept ouvrages divers, en ce moment sous presse ou en préparation, continueront la collection moliéresque dont nous avons déjà parlé. Il est question aussi d'une série de publications italiennes, où viendront figurer les *Capitoli burleschi* de Girolamo Magagnati, le *Dialogo della bella creanza delle donne*, et quelques autres productions piquantes.

Nécrologie. — Le mois dernier est mort M. Théophile Thoré, qui depuis quelques années signait du pseudonyme *Bürger* des notices et des catalogues fort remarqués. En dehors de son rôle politique que nous n'avons pas à apprécier, Thoré s'était fait une spécialité de ce qu'on appelait, il n'y a pas longtemps encore, la critique d'art. Il a contribué assidûment à la rédation de l'*Artiste* et d'autres recueils du même genre. Il avait fondé avec notre collaborateur M. Paul Lacroix l'*Alliance des arts*, agence spéciale pour les ventes de livres, de tableaux et d'objets d'arts de toute sorte. En librairie, Thoré a publié plusieurs Salons, dont quelques-uns ornés

de gravures originales de Théodore Rousseau, Jeanron, etc., sont fort recherchés. Dans ces derniers temps, son *Catalogue des objets d'art exposés à Manchester,* son *Catalogue* de la galerie d'Aremberg, ont été très-bien appréciés. Il était né en 1807.

— Ce printemps si meurtrier nous a encore enlevé un excellent et honnête homme, écrivain modeste et laborieux, M. Châlons d'Argé, secrétaire général du théâtre de l'Odéon sous le gouvernement de Juillet, et en dernier lieu archiviste de la Direction des Beaux-Arts. Dans les loisirs que lui laissait l'administration, Châlons d'Argé a composé plusieurs ouvrages, dont quelques-uns resteront, entre autres une *Histoire critique et littéraire des théâtres de Paris.* Dans les dernières années de sa vie, il s'occupait d'un dictionnaire biographique des artistes contemporains, dont ses fonctions lui avaient démontré l'utilité. Cet ouvrage doit être achevé; il en annonçait la publication. Ajoutons que partout, dans l'exercice de ses fonctions, qui souvent changèrent, comme dans les relations du monde et de la confraternité, Châlons d'Argé s'est toujours montré le plus obligeant, le plus sympathique et le meilleur des hommes. Il méritait cette mention.

— Au moment de mettre sous presse nous apprenons la mort de M. Le Roux de Lincy, l'un de nos patrons et collaborateurs. Il n'est pas besoin de rappeler à nos lecteurs les travaux de M. Le Roux de Lincy. Il s'est éteint après une longue maladie, le 12 mai dernier, à l'âge de soixante-trois ans, laissant inachevée la publication des lettres d'Antoine de Thou dont l'avait chargé la *Société des bibliophiles françois.*

— Le 22 avril est mort, au Mans, M. le marquis Raoul de Montesson, auteur de diverses publications archéologiques et littéraires, dont la tragédie de *Pyrrhe*, de Luc Percheron (1845), avec M. de Clinchamp, et le Vocabulaire des mots usités dans le haut Maine, qui eut deux éditions. M. de Montesson était âgé de cinquante-sept ans. La bibliophilie perd un des plus fervents adeptes de l'école de Charles Nodier.

---

# LETTRES

## DU DUC D'ÉPERNON, DU CHANCELIER SÉGUIER, DE FOUQUET ET DU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD.

---

Voici trois lettres intéressantes que j'ai copiées sur les autographes : elles méritent les honneurs de l'impression. La première est adressée à M. de Villeroy par Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon (1554-1642), qui fut accusé de complicité dans le meurtre de Henri IV, auprès duquel on sait qu'il se trouvait quand ce prince fut frappé, et qui décida le Parlement à proclamer la régence de Marie de Médicis : ce document renferme des détails curieux et montre chez le duc une feinte humilité, qui est d'autant plus piquante que l'on connaît l'orgueil du duc et ses violences.

La deuxième, du chancelier Séguier, est relative au procès de Cinq-Mars et de Thou : elle est datée du 26 août : Séguier attendait à Lyon le cardinal de Richelieu, qui s'était embarqué à Tarascon le 17 août et n'arriva à Lyon que le 5 septembre : on sait qu'il amenait de Thou avec lui.

La dernière est un rapport fort important de Fouquet à Mazarin sur les payeurs de rentes, qu'il traite très-cavalièrement de « gueux », mais en voulant les plaindre et non pas les accuser : cette pièce fournit de précieux détails sur le fonctionnement de la perception des finances à cette époque.

E. DE B.

### LETTRE DU DUC D'ÉPERNON.

A Cadillac, 25 octobre 1611.

Monsieur vous obligés trop un povre gentilhomme de

peis comme moy de vous en deigner souvenir parmy tant de grandes et sérieuses affères quy vous tienet ordinerement ocupé jen prise dautant plus la faveur que je ne lay james meritée de vous par mes services de laquelle je vous suplie bien humblement de crouere que je nen seré james meconnessant voulant en toutes les occasiouns qui soffrirount vous donner preuve que rien ne vous peut estre mieus ny plus fidelement aquis que moun affectioun et moun hobéisanse jatandré aveques impasianse le sujet quy me donnera le moien de vous fère vouer la verité de ses parolles. Je pensois avouer lhoneur de vouer leurs majectès plus tost que je ne feré estant tumbès malades deus de mes enfans depuis vuit jours, et comme je me preparois d'hobéir au comendement que la reine me fit de laler trouver, mais noun, Dieu mersy, de maladie danjereuse comme se porteur vous pourra dire particulièrement, et atandant leur counvalesanse, je men voues a une mesoun que jay aupres de Toulouse pour y rendre le dernier honeur que je doues a feue madame de Lavalette ma mere ce sera autant de temps guaigné sy je croïés que mouns servise fut utille ou necesere a leurs majestès je quiterois tout pour satisfere a moun devouer et leur rendre ce que je leur doues à quoy je ne manqueré james pour chose du mounde. Vous saures Monsieur de cedit porteur les brouilleries quy sount en Limousin et comme jen fis une depeche à la reine la supliant de me donner moien de fére valouer lauctorité du roy et la siene affin de remettre tout le monde en lobservassioun des edits ce qui mest impossible autrement y estant toute la noblesse de la provinse et pleusieurs des sircounvoisins enguajes pour les uns ou pour les autres je vous suplie bien humblement de counsidérer la counsequense de ces ordineres assemblées et counbien cella est préjudissiable au service du roy et repos publiq je vous avès parlé pleusieurs foues de ce que la roine mavouet fet lhoneur de me prometre lentretenement de ma counpaignie de jendarmes et suplié de me fere la faveur de masister en leffet de cette promesse sy cella

eut eu effet les choses ne seroient pas en ces termes à cette heure ce remede seroit trop loung pour les occasiouns presentes jen propose un à Sa Majesté que je remets à sa prudence seulement pour ceste heure jen atendrè soun comandement et sa volounté pour my counformer entièrement ainsin que je ferè en toutes choses, vous pouvès fere ce qu'il vous plera en laffere dount vous mescrivez en faveur du . . . . . enseigne du S^r^. de Brasens, mesmement du fils de M^r^. de Brasens, et de lenseigne quil tient pour vostre neveu, voulant noun en cella mais en tout ce quy sòffrira vous tesmonier que je suis

Monsieur

Vostre humble et plus affectionné serviteur

J. Louis de LAVALETTE

A Cadillac le 25^e^
octobre 1611

A Monsieur
Monsieur de Villeroy c^er^
du roy en son conseil d'Estat
et secretaire de ses commandemens.
(2 cachets de cire noire.)

LETTRE DE PIERRE SÉGUIER.

A Lyon, ce 26^e^ aoust 1642.

Monsieur, Depuis ma dernière il ne cest rien passé de nouveau dans l'affaire de Mons^r^ de S^t^.-Mars jattendz la résollution de Son Eminence sur quelques articles qui regardent la déclaration de Monsieur lexplication quil a voullu donner sur ce quil a dict par sa déclaration que Monsieur de Thou estoit bien informé de tout na pas plu a Son Eminence qui a creu que lon donnoit ung sens plus doux pour favoriser laccusé y ayant apparence

que les premieres voix sont les plus véritables. Monsieur a sceu par Mons^r. du Bouillay les sentimens de Son Eminence et dit quil est vray que Monsieur de Thou estoit bien informé de l'amitié et de la liaison quil avoit avecq Mess^rs de Bouillon et de S^t.-Mars et quil sçavoit aussy la retraicte que Mons^r de Bouillon luy avoit promise dans sa place et croid que sil est entré si avant en communication son Mons^r de Thou sur cest affaire il n'en eira pas declaré avecq articles du traicté sans souvrir du surplus et quil cong des parolles est entretenu avecq ledit S^r de Thou de toute la negociation, et croy que Monsieur pourra estre pressé de nouveau sur ce dernier chef jattends le retour de Monsieur le cardinal Mazarin pour avoir resollution de ce que je doibs faire pres de Monsieur et ne manqueré de vous tenir adverti de ce qui se passera ce pendant je vous prie me conserver vostre amitié et me croire

Monsieur

Vostre bien humble et
très affectionné serviteur

SEGUIER.

M. de Chavigné.

LETTRE DE NICOLAS FOUQUET.

L'affaire des payeurs des rentes ayant esté soigneusement examinée avec M. le premier président et depuis avec les plus intelligens de M^rs des Finances il ne se treuve pas quil leur soit possible en restablissant la moitié de leurs offices quils donnent au roy plus d'un million en plusieurs années encor n'en demeurent ils pas d'accord et pour payer ce million ils voudroyent que des 4 offices on en retînt trois et que le quadriennal seul fust supprimé. La discussion de cette affaire sera entendue de V. E. en peu de mots. Ces payeurs et autres officiers sont tous gueux, endebtez et sans aulcun crédit à la réserve de 4 ou 5 d'entre eux qui avoyent esté

retenus. Estant de cette qualité il leur est impossible de payer que de la moitié de leurs gages lautre moitié servant et à nourrir leurs familles et à payer les debets des rentes et leurs créanciers.

Tous leurs gages se montent à un million par an, la moitié desdits offices estant supprimée, lautre moitié n'a plus que 500000#. Desquels 500000# quand ils abandoneront au roy la moitié, le reste réservé pour le débet des rentes, ce n'est que 250000# à recevoir pour toute une année, de sorte qu'en quatre années ils payeront le million, c'est ce qui les oblige à desirer quon en retienne trois des quatre pour payer plus facilement ou plus promptement.

Néantmoins, après avoir beaucoup travaillé, jay rencontré un petit fonds de nouveaux gages quils debvoyent avoir pour la chambre de justice qui pouvoit estre vendu à dautres et moyennant ce Languet se chargeroit de payer de cette affaire ou en tenir compte sur son traitté de douze cents mille livres en retenant ses remises et interests d'advance sur ladicte some, sur laquelle on peut s'asseurer de cinq cents mille livres payables dans cette campagne, cest tout ce qui sest peu mesnager avec beaucoup d'application et d'industrie et ce ne sera pas sans peine que lesdictz payeurs s'y résoudront.

Je sçais bien que l'on aura dit beaucoup de choses à V. E. pour l'animer et contre le Parlement et contre les payeurs, pour l'obliger à ne rien conclure, et en effect il y peut avoir quelques raisons générales à représenter sur ce subject, mais à faire justice, se contenter du possible, et entrer dans les détails, si on vouloit exiger d'advantage je ne crois pas quil fust en nostre pouvoir d'en venir à bout. Il est de très grande importance d'avoir une résolution prompte et déterminée, afin que toutes les expeditions puissent estre faictes, et l'affaire consommée avant que le payement qui se continue à l'hostel de ville encor pour quelques jours cesse entièrement. Je conjure V. E. de prendre la peine de renvoyer ce courrier diligemment.

J'ay faict examiner les estatz des gabelles des dernières années, et je trouve que les fermiers qui prétendent de grandes somes contre le roy sont débiteurs eux-mesmes d'assez grandes, mais comme on a signé fort précipitament leurs estats, je ne sçais pas si on voudra se dédire de ce que l'on a faict.

Mon frère se disposant dans peu de jours d'aller vers V. E. luy portera des mémoires fort succincts de cette affaire, du quartier d'hyver et de quelque autre assez considérable. Cependant la response des payeurs presse pour la tranquillité de Paris, et pour oster les prétextes à ceux qui voudroyent faire naistre d'aussy favorables (sic). J'espère que V. E. me fera la grace de croire quil n'y a personne qui soit attaché à son service avec plus de fidélité que moy.

FOUCQUET.

Paris, 20e juin 1654.

Je terminerai par cette requête du duc de la Rochefoucauld, petit-fils de l'auteur des *Maximes*, dont la minute est conservée aux archives du château de la Roche-Guyon. Ce document est intéressant par les détails qu'il fournit sur la manière dont nos grands seigneurs se ruinaient et dont ils étaient mal payés par le roi et même point payés du tout.

AU ROY.

Sire,

Francois duc de la Rochefoucauld, pair de France, prince de Marcillac, grand maistre de la garde robe de V. M., fils aisné et principal et seul héritier par son contrat de mariage de deffunt messire Francois duc de la Rochefoucauld, pair de France, prince de Marcillac, grand veneur et grand maistre de la garde robe de V. M., en tous les biens qui apartenoient audit deffunt sr duc de la Rochefoucauld, son père, au jour de sondit contrat de mariage et en tous ceux

qui se sont trouvés lui apartenir au jour de son décès sous bénéfice d'inventaire, au moyen de la renonciation faite à sa succession par le s^r marquis de Lyancourt son frère, remonstre très humblement à V. M. que bien qu'il luy eust esté aussi proffitable de renoncer à la succession du s^r duc de la Rochefoucauld son père, attendu les créances immenses que le s^r marquis de Lyancourt, son frère, et luy ont à exercer sur ses biens, cependant il l'a acceptée sous bénéfice d'inventaire dans l'unique vue qu'en ménageant les frais d'une discussion de ces biens, qui sans cela eût esté inévitable, tous les créanciers, même chirografaires, que le s^r duc de la Rochefoucauld son père a laissés, puissent estre entiérement payés. Dans cette même vue depuis son décès, arrivé au mois de janvier 1714, l'exposant a remboursé et payé de ses deniers plusieurs créanciers, en sorte qu'il n'en reste presque plus maintenant à acquitter que pour 300,000 livres pour l'assurance du paiement desquels le feu roi Louis XIV a accordé au deffunt s^r duc de la Rochefoucauld un brevet de retenue de pareille somme de 300,000 livres sur la charge de grand maistre de la garde robe de V. M., du consentement de l'exposant qui en étoit pourvu en survivance longtemps auparavant; l'exposant qui n'a pu encore recouvrer tous les effets de la succession du s^r son père, et entre autres une somme de 8,610 livres qui est due par V. M. pour reste des gages et autres droits de ses charges de l'année 1713, pour partie de laquelle il a des assignations; ny rien reçu sur les gages et droits attribués à la charge de grand maistre de la garde robe de V. M. et sur les pensions accordées à l'exposant pour les années 1714 et 1715, montant pour chacun an à 49,654 livres qu'il destinait au payement de ces créanciers; s'estant par ce moyen trouvé hors [illegible]s d'estat de payer les arrérages et intérêts dus aux créan[illegible] par pri- du s^r duc de la Rochefoucauld, son père, qui sont [illegible] cette charge vilége affectés sur les gages et droits attribués [illegible] M. qu'il n'a point de grand maistre de la garde robe de V. [illegible] quelques uns de ces reçus depuis la mort du s^r son père, 20

mesmes créanciers ont fait saisir et arrester entre les mains des fermiers et autres débiteurs de la succession bénéficiaire ; et bien que les fruits et revenus de cette succession ne soient pas suffisans pour payer une année d'arrérages ou intérêts à chacun de ces créanciers, néanmoins l'exposant offre à l'avenir par chacune année pour s'épargner la douleur qu'il auroit d'estre luy-mesme forcé d'en faire consommer la meilleure partie en frais inutiles au préjudice du grand nombre de créanciers, de leur payer une année d'arrérages et intérêts des sommes qui leur sont dues en luy donnant main levée de leurs saisies, en sorte que l'exposant est obligé de recourir à l'autorité de V. M. Il se flatte que le feu roy Louis XIV ayant par sa déclaration du 29 juillet procuré aux officiers généraux de son armée et à tous les autres officiers de ses troupes les moyens de pouvoir prendre les mesures convenables pour acquitter leurs dettes, V. M. voudra bien avoir agréable d'accorder à l'un des premiers officiers de sa maison qui a l'honneur de servir auprès de sa personne, et qui d'ailleurs a fait même dépense que les autres pour entretenir ses enfants à l'armée, une grâce moins étendue, et qu'il demande encore moins à V. M. pour son intérêt particulier que pour l'intérêt de créanciers de la succession du s^r duc de la Rochefoucauld, son père, et du consentement et mesme à la prière de deux des premiers et plus considérables créanciers, qui sont le s^r marquis de Lyancourt, son frère, et la d^lle de Marcillac, sa tante, créancière d'une rente viagère. Enfin c'est dans cette confiance qu'il supplie très humblement V. M. de lui accorder un arrêt portant surséance à toute poursuite de la part des créanciers de la succession bénéficiaire du deffunt s^r duc de la Rochefoucauld son père, pendant trois années, ou tel temps qu'il plaira à V. M.

---

# PRIX COURANT DES LIVRES ANCIENS.

## *REVUE DES VENTES PUBLIQUES.*

Vente de M. S. G***. — 22 mars (M. L. Potier, expert, — MM. Delbergue-Cormont et Pillet, commissaires-priseurs). Collection peu nombreuse de livres appartenant à MM. Germeau, Ernest Odiot et autres; nous mentionnerons, en suivant l'ordre du catalogue, les principales adjudications de cette vente :

4. Psautier du douzième siècle; in-fol.; rel. en velours. 1,000 fr.
5. Les Psaumes mis en vers, par Clément Marot; joli manuscrit du seizième siècle; volume orné de charmantes miniatures et provenant de la bibliothèque du duc de la Vallière. Il a été adjugé à 1,500 fr. à M. de Villeneuve; il valait davantage.
9. Evangéliaire du onzième siècle, orné de 4 miniatures, relié en velours. —2,600 fr.
30. Heures de Geof. Tory à l'usage de Paris; 1527; in-4, maroq. vert.—1,500 fr.
31. Heures à l'usage de Rouen. 1528; in-4.— 1,040 fr.
36. Preces piæ; joli manuscrit avec miniatures. — 2,950 fr.
50. De Imitatione Christi, translaté en françoys. *Paris*, *Jehan Lambert*, 1493; pet. in-4 goth., mar. n. — 340 fr.

    Édition précieuse et fort rare; mais l'exemplaire était court de marges et de médiocre condition.
53. Le Chasteau de Virginité (composé pour Isabelle de Villeblanche). *Paris*, *Trepperel*, 1516; in-4 goth. 170 fr.
57. Repos de conscience. *Trepperel* (sans date); in-4, goth. 175 fr.
81. Le Miroir de la vie humaine, en françoys. *Imprimé à Lyon par Barthélemy Buyer*, 1477; in-fol., mar. r. (*Duru*). 1,500 fr.
99. Les Simulacres de la mort. *Lyon*, 1538; in-4, mar. brun (*Duru*), fig. de Holbein.— 600 fr.
138. Juvenalis (*Venetiis*, *Aldus*), 1535; in-8, v. br.; exempl. de Grolier. — 1,840 fr. à M. Gonzalès.
144. Les Aventureas de Monsenher G. de la Barra; poëme provençal inédit daté de 1318, in-fol. — 1,120 fr.

145. Le Roman de la Rose; in-fol. goth., mar. rouge doublé (*rel. de Hardy*), titre refait. — 800 fr.

146. Le Roman de la Rose. Paris, Galliot du Pré, 1529; mar. vert (*Kœhler*). — 470 fr.

148. Les Faitz de maistre Alain Chartier. *Pierre le Caron*, in-fol., mar. rouge; raccommodages. — 580 fr.

154. Le Vergier d'honneur. *Trepperel*, in-4 goth., mar. rouge (*Chambolle*). Exempl. médiocre. — 405 fr.

160. L'Adolescence clémentine et autres œuvres de Clément Marot. 1537; in-16, rel. anc. — 455 fr. à M. Bauchard.

163. La Jeunesse du Banny de Lyesse (avec la suytte). 1541; 2 vol. pet. in-8; marb. bleu (*Capé*).— 350 fr. à M. de Portalis.

170. Le Temple de chasteté, par Fr. Habert. 1549; pet. in-8, mar. rouge (*Trautz-Bauzonnet*). — 300 fr. à M. Gonzalès.

183. OEuvres de Ronsard. *Paris*, 1623; 2 vol. gr. in-fol., mar. rouge. —.660 fr.

187. Les OEuvres de Remy Belleau. Paris, 1585; in-12, mar. bleu (*Trautz-Bauzonnet*). — 360.

202. Le Mérite des femmes, sur vélin. 1804; in-12, mar. rouge. — 255 fr.

206. Contes de la Fontaine. *Amsterd.*, 1685; fig. de Romain de Hooghe; in-12, mar. rouge (*Duru*). — 290 fr. à M. Hérédia.

208. Contes de la Fontaine (édition des fermiers généraux). 1762; 2 vol. mar. rouge. — 410 fr.

222. Sensuivent les Chansons Georgines, faittes par George Chastelain. *Vallenchiennes*, 1500, et autres pièces. — 850 fr.

246. OEuvres de Pierre Corneille. *Rouen*, 1654; 4 vol. pet. in-12, v. brun. — 270 fr.

247. OEuvres de Corneille. *Leyde*, *Elzeviers*, 1641; 1654; 2 vol. formant l'*Illustre Théâtre de Pierre Corneille*. — 235 fr.

252 *bis*. OEuvres de Molière. 1734; 6 vol. in-4, fig. de Boucher, mar. rouge. — 505 fr.

253. Le Dépit amoureux. 1663, in-12, mar. rouge. — 425 fr.

254. Les Fâcheux. 1662, in-12, mar. rouge. — 325 fr.

255. Critique de l'École des femmes. 1663. — 470.

256. Le Mariage forcé. 1668, in-12, mar. rouge; court de marges. — 400 fr.

258. Le Festin de pierre. *Amsterd.*, 1683. pet. in-12, mar. bleu. — 320 fr.

259. Le Misanthrope. 1667. — 500 fr.
260. Le Sicilien. 1668. — 500 fr.
263. Amphitryon. 1668; in-12, mar. rouge. — 680 fr.
269. Les Femmes sçavantes. 1673; in-12. — 650 fr.
275. OEuvres de Racine. 1697, 2 vol. in-12, mar. bleu (*Chambolle-Duru*). — 265 fr.
276. La Thébayde. 1664, in-12, non relié. — 345 fr.
278. Les Plaideurs. 1669, in-12, non relié, incomplet. — 220 fr., à M. de Marsac.
279. Bajazet. 1672, in-12, mar. rouge. — 415 fr.
280. Mithridate. 1673, in-12, mar. rouge. — 380 fr. à M. Gonzalès.
281. Autre exemplaire de la même pièce. — 310 fr. à M. de Marsac.
282. Iphigénie. 1675, in-12, mar. rouge. — 495 fr.
283. Phèdre et Hippolyte. 1677, in-12. — 365 fr.
294. Le Roman de Tristan. *Verard.* — 1,700. Le titre était refait et l'exempl. était en très-mauvais état.
296. Le Roman de Perceforest. *Gilles Gourmont.* 1532; 6 tom. en 3 vol. in-fol., veau fauve; exemplaire médiocre à faire relier. — 320 fr.
297. Le Roman de Judas Machabeus. 1514, in-fol., mar. bleu. — 386 fr.
307. Les Aventures de Télémaque. *Didot,* 1785; 4 vol. gr. in-4, mar. rouge; exempl. sur vélin. — 1,100 fr. à M. Gonzalès.
308. Le Diable boiteux (par Lesage). 1707; in-12, mar. rouge (*Chambolle-Duru*). — 405 fr.
313. L'Heptaméron françois. *Berne,* 1780; 3 vol., mar. rouge. — 402 fr. à M. Gonzalès.
321. Les Nouvelles de Giraldi Cynthien. 1584; 2 vol. in-fol., veau fauve. — 380 fr.
362. La Collection du Dauphin. *Didot,* 1783; 18 vol. in-18, mar. rouge (*Derome*). — 700 fr., à M. Gonzalès.
365. Le Voyage de Jacques Lesaige. — 1,000 fr.
388. Histoire des variations des Églises protestantes, par Bossuet. 1688; 3 vol. in-4, mar. rouge; exempl. de Bossuet avec ses armes et des notes de sa main. — 5,000 fr.
393. Titi Livii historiarum libri. *Lugduni Batav., Elzevir.,* 1634;

3 tom. en 6 vol. pet. in-12, mar. rouge doublés de mar. rouge exempl. de Longepierre. — 2,020 fr.

406. Histoire de France, par le Père Daniel. 24 vol. (au lieu de 20) in-12, mar. rouge (*Derome*). — 700 fr. à M. Ed. Bocher.

407. Les Chroniques de Saint-Denis. *Guill. Eustace.* 1514; 3 vol. in-fol. goth., mar. vert (*Thouvenin*). — 980 fr. Le titre du premier volume a été refait à la plume.

409. Les Grandes Chroniques de Froissart. *Verard*, 3 vol. in-fol., mar. vert. — 2,900 fr.

414. Entrée de Henri II à Paris. 1549; in-4, veau fauve (*anc. rel.*). — 500 fr. à M. Bancel.

415. Entrevue de Charles IX et la reine d'Espagne à Bayonne. 1566; in-4, mar. rouge (*Duru*). — 745 fr. à M. Didot.

436. Les Chroniques de Normandie; pet. in-4, mar. vert (*Duru*). — 660 fr.

---

Bibliothèque poétique d'un amateur. — 26 avril (M. Aubry, expèrt; M. Delbergue-Cormont, commissaire-priseur). Cette vente, d'un grand intérêt par sa spécialité, avait attiré de nombreux amateurs. Elle s'est faite avec succès; plusieurs articles ont atteint des prix très-élevés.

La préface du catalogue était naturellement d'un poëte, M. Prosper Blanchemain, amateur et membre de la *Société des bibliophiles françois*.

Nous mentionnerons les principales adjudications :

125. Le Jardin de plaisance. *Lyon, Arnollet.* 1530; in-4 goth., mar. rouge (*Trautz-Bauzonnet*). — 500 fr.

150. Recueil de poésies de la fin du quinzième siècle; manuscrit de 51 feuillets. — 620 fr. à M. de Marsac.

161. La Puce de madame Des Roches. 1582; in-4, mar. brun (*Trautz-Bauzonnet*). — 420 fr.

260. Le Pèlerinage de l'homme. *Paris, Verard*, 1511; in-fol., mar. citr. (*Kœhler*). — 910 fr.

265. Le Respit de la mort. 1533; in-8, mar. noir (*rel. de Trautz-Bauzonnet*). — 270 fr.

278. Le Champion des dames. *Galliot du Pré*, 1529; in-8, mar. rouge (*rel. de Lortic*). — 420 fr.

282. Œuvres de Villon. *Lyon, Franç. Juste*, 1537, pet. in-8, mar. rouge (*Duru*). — 420 fr.

287. Le Testament de Tastevin, roy des pions; in-4 goth., non relié; pièce de toute rareté et en bel état. — 355 fr.

296. Vie de sainte Catherine (en vers). *Imprimé à Lyon;* in-4 goth — 500 fr.

297. Les Lunettes des princes. *Lyon, Arnoullet*, in-8, mar. bleu doublé de citr. (*jolie rel. de Trautz-Bauzonnet*). — 710 fr.

311. Le Séjour d'honneur. *Ant. Verard*, 1519; in-4 goth., mar. vert. — 700 fr.

316. Le Passe-temps de tout homme et de toute femme, par Guil. Alexis; pet. in-4 goth., mar. vert (*Bauzonnet-Trautz*).—455 fr.

326. Le Rebours de Mathéolus. *Lyon, Arnollet*, s. d.; in-4 goth., mar. vert (*Bauzonnet*). — 430 fr.

334. Jan Marot. *Paris*, 1532; in-8, mar. rouge Duru. — 400 fr.

338. Chantz royaulx de Guill. Cretin. *Galliot du Pré*, 1527; in-8, mar. rouge, — 1,010 fr. Cet exemplaire, bien conservé, n'avait cependant rien d'exceptionnel, et ce prix nous a paru très-élevé.

341. Marguerites de la Marguerite. *Lyon, Jean de Tournes*, 1547; 2 vol. in-8, mar. rouge (*Duru*). — 405 fr.

344. La Source d'honneur. 1532; pet. in-8, mar. brun (*Thouvenin*). — 375 fr. à M. Didot.

345. Le Livre de Facet. *Galliot du Pré*, 1535. — 405 fr.

346. Le Palais des nobles dames. *Paris*, 1539; in-8 goth., mar. bleu (*Trautz-Bauzonnet*). — 500 fr.

353. La Première Leçon des matinées ordinaires du grand abbé des conards de Rouen. 1537; in-4 goth., mar. bleu. — Pièce très-rare, provenant du cabinet du comte d'Auffay. Les feuillets de cet exemplaire sont remontés. — 235 fr.

357. Recueil de rondeaux; manuscrit in-fol. — 1,150 fr.

358. Les Folles Entreprises de Gringore. *Trepperel*, 1518; in-8.— 315 fr. Exemplaire ordinaire.

359. Les Notables Enseignements de Gringore. 1528; in-8, mar. vert. — 605 fr.

362. Le Chasteau de Labour. *Galliot du Pré*, 1532. — 410 fr. — *Très*-lavé.

363. Heures de Nostredame, par Pierre Gringore. 1540; in-8, mar. bleu. — 410 fr.

381. Le Secret d'amour, par Michel d'Amboise. 1542; in-8, mar. citr. Exempl. Nodier. — 225 fr.

382. Deploration de la mort de Françoys de Valois. 1547; in-8, mar. rouge (*Trautz-Bauzonnet*). — 460 fr.

383. Le Labyrinth de Fortune. *Paris*, *Philippe le Noir*; in-4, mar. brun (*rel. de Capé*). — 1,000 fr.

390. Le Tombeau de Marguerite de Valois. 1551; in-8, mar. rouge doublé de mar. bleu (*Trautz-Bauzonnet*). — 700 fr.

424. OEuvres de Claude Turrin. *Paris*, 1572; in-8, mar. rouge (*Trautz-Bauzonnet*). — 520 fr.

434. Les OEuvres d'Est. Jodelle. 1597; in-12, mar. rouge (*Bauzonnet*). — 300 fr.

436. La Camille de Pierre Boton Masconnois. 1573; in-8, mar. bleu (*Hardy*). — 160 fr.

438. Repos de plus grand travail, par Guill. des Autelz. *Lyon*, 1550; in-8, mar. rouge. — 460 fr.

439. Amoureux Repos de Guill. des Autelz. 1553; in-8, mar. rouge. — 320 fr.

441. Amours et eschanges des pierres précieuses, par Remy Belleau. 1576; in-4, mar. vert (*Thompson*). — 310 fr.

454. Lesperon de discipline; in-4, v. f. (armes de M^me^ de Pompadour). — 735 fr.

459. OEuvres poëtiques de Louys des Masures. 1557; in-4, mar. brun (*Trautz-Bauzonnet*). — 505 fr.

464. OEuvres poëtiques de Jacques Peletier. *Paris*, 1581; in-4, mar. brun (*Capé*). — 400 fr.

472. Poëmes de Guill. Béliard (de Blois). 1578; in-4, mar. rouge (*Duru*). — 320 fr.

478. OEuvres de Ronsard. 1584; in-fol.. mar. rouge. — 400 fr.

480. Ouvres de Ronsard. 1623; 2 vol. in-fol., mar. rouge (*Capé*). — 610 fr. à M. Gonzalès.

502. Les Passions d'amour de Nicolas Debaste Chartrain. *Rouen*, vers 1586; in-12, mar. bleu. (*Trautz-Bauzonnet*). — 430 fr.

506. OEuvres de J.-Ant. de Baïf; 4 vol. in-8, mar. bleu (*Duru*).— 730 fr. à M. Bordes.

520. La Colombière et maison rustique de Philibert Hegemon. *Paris*, 1583; pet. in-8, mar. rouge (*Duru*). — 330 fr.

537. Les Poëmes de Pierre de Brach, 1576; in-4, vélin; très-bel exemplaire. — 555 fr.

541. Les OEuvres de Pontus de Thyard. *Paris*, *Galliot du Pré*, 1573; in-4, mar. rouge. — 560 fr.

553. Les OEuvres de Vauquelin de la Fresnaye. 1612; in-8, incomplet. — 400 fr.

560. OEuvres de Nicolas Rapin. 1610; in-4, mar. rouge.—255 fr.

564. Le Grand Miroir du monde, par Joseph du Chesne, sieur de la Violette. 1587; in-4, mar. rouge. — 410 fr.

581. Les Royales Couches de monsieur le Dauphin et de Madame. 1604; in-8, mar. bleu (*Capé*). — 460 fr.

585. La Poësie de Loys le Caron; 1554; in-8, mar. rouge (*Bauzonnet*). — 505 fr.

588. Poësies chrestiennes de Odet de la Noue. *Genève*, 1594, in-8, mar. vert (*Capé*). — 210 fr. à M. de Marsac.

591. Les OEuvres poétiques de Clovis Hesteau. 1578, in-4. — 260 fr.

600. Les OEuvres de Scevole de Sainte-Marthe. *Paris*, 1569; in-8, mar. brun. — 322 fr.

610. Le Parnasse satyrique du sieur Théophile. *Elzevir*. 1660; pet. in-12, mar. citr., fil. comp., riche dorure (*rel. de Capé*). — 1,000 fr.

614. Les OEuvres satyriques de Courval-Sonnet. 1622; in-8, mar. brun (*Bauzonnet*). — 300 fr.

634. Les OEuvres du sieur Ellis, de Falaize. 1628; in-8, mar. rouge. — 200 fr.

635. Le Paranymphe de la cour. 1628; in-8, mar. bleu.—210 fr.

636. Les Poësies de Claude Expilly. 1624; in-4, v. f. — 280 fr.

720. Louanges de la Sainte Vierge, par P. Corneille. *Rouen*, 1665; in-12, mar. bleu (*Trautz-Bauzonnet*). Édition originale.—305 fr.

1028. Mystère des actes des apostres. *Paris*, *Anabat*, 1537; in-fol. goth., mar. rouge. — 511 fr.

1125. Collection de poësies, romans, croniques, etc. *Paris*, *Silvestre*; 24 vol., mar. rouge, imprimés sur vélin. — 2,000 fr.

---

Collection de M. Hilaire Gresy, — les 14 et 15 mai (M. Bachelin, expert; M. Delbergue-Cormont, commissaire-priseur).

Cette collection, très-récemment faite, n'était que le commencement d'une bibliothèque. Les séries ne sont souvent indiquées

que par un seul article dans le catalogue imprimé pour la vente. Ce catalogue comprenait 405 articles et était précédé d'un avant-propos écrit par M. Jules Janin, et reproduit dans le *Journal des Débats*.

La collection, les livres mis en vente, répondaient-ils aux merveilles imaginaires tant vantées par la plume brillante de M. J. Janin?... Il est permis d'en douter. Toutefois il y avait plusieurs très-beaux livres, et nous allons enregistrer, pour les *Annales de la bibliophilie*, les adjudications qui en ont été faites :

1. Preces piæ. Manuscrit in-16, relié avec luxe. — 470 fr.
6. Dessins de Cochin pour *la Gerusalemme liberata;* 2 vol. très-richement reliés en maroquin orange avec mosaïque, doublés, petits fers. — La reliure était faite et dorée avec soin, le travail était remarquable, il mérite des éloges; mais cette reliure splendide ne convenait pas à une collection de dessins; une grande simplicité eût été de meilleur goût. Nous répéterons, à cette occasion, que le choix du genre de reliure est une opération très-importante, non-seulement pour la conservation du volume, mais aussi pour observer les règles du bon goût et ajouter ainsi une valeur incontestable aux livres précieux. Ces deux volumes ont été achetés 5,150 fr. par M. Hérédia; mais ce n'est pas certainement à cause de la reliure qu'ils ont atteint ce prix.
38. Horatii opera. *Londini, J. Pine*, 173[illegible]r. *Paris* in-8, mar. vert, reliure de Chambolle-Duru. — 260 fr.
66. Les Saisons, par Saint-Lambert. 1775; in-8, mart. vert (*Lortic*). — 135 fr.
72. Œuvres de Grécourt. 1796; 4 vol. in-8, veau; pap. vélin, fig. de Fragonard et eaux-fortes. — 215 fr.
79. Recueil d'Héroïdes (pourquoi ce titre?); 12 vol. in-8. — [illegible]5 fr.
88. Le Temple de Gnide de Montesquieu. *Paris*, 1772; gr. in-8, mar. rouge, larges dent., bonne reliure de Derome. — 265 fr. à M. Bauchl.
120. Phædri fabæ. 1701; in-4, mar. bleu, relié par Padeloup. — 180 fr., à Hérédia.
123. Fables de Lafontaine. 1755; 4 vol. gr. in-fol., fig. d'Oudry, mar. rouge (*rel. Hardy-Ménil*). — 1,100 fr.

129. Fables nouvelles, par Dorat. *Paris*, 1773; 2 tom. en 1 vol. gr. in-8, mar. rouge, larges dent. avec dorures à petits fers (*Lortic*). — 455 fr.

134. Recueil des meilleurs contes en vers (*Paris, Cazin*), 1778; 4 vol. in-18, charmantes figures, mar. rouge (*anc. rel.*).—255 fr.

137. Contes de la Fontaine. *Paris, Barbou*, 1762; édition des fermiers généraux, 2 vol. in-8, fig. d'Eisen, m. rouge.—350 fr.

138. Contes de la Fontaine (autre exempl. de la même édition); 2 vol., mar. rouge. — 315 fr.

155. Chansons de M. de Laborde. 1773; 4 tom. en 2 vol. gr. in-8, fig. de Moreau, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Rel. de Hardy-Ménil*). — 700 fr.

185. OEuvres de Molière. 1734; 6 vol. in-4, fig. de Boucher, mar. rouge. — 600 fr., à Hérédia.

187. OEuvres de Molière, avec les commentaires de Bret., 1773; 5 vol. in-8, mar. rouge (*Bozérian*), fig. de Moreau.—530 fr.

194. OEuvres de Racine, avec commentaires de Luneau de Boisjermain. 1768; 7 vol. in-8, mar. rouge. — 315 fr.

200. OEuvres de Crébillon. 1785; 3 vol. gr. in-8, mar. bleu (*rel. de Bradel-Derome*); exempl. de Renouard. — 300 fr.

203. La Folle Journée, ou le Mariage de Figaro. 1785; in-8, mar. bleu, reliure de Lortic. — 256.

210. Les Amours de Daphnis et de Chloé. 1718; pet. in-8, mar. rouge, dent., tr. dor. (*anc. rel.*). Exempl. de M. Brunet. — 850 fr., à M. Gonzalès.

229. Les Aventures de Télémaque. 1717; 2 vol. in-12, fig. mar. rouge (*rel. de Trautz-Bauzonnet*). — 400 fr.

243. Histoire de Gil Blas. 1747; 4 vol. in-12, mar. rouge; exempl. non rogné. — 640 fr.

249. Histoire de Manon Lescaut. 1753; 2 vol. in-12, mar. orange, fil., tr. dor. (*Hardy*). — 385 fr., à M. Hérédia.

250. Manon Lescaut; édition imprimée par Didot pour Bleuet. 1797; 2 vol. in-18, fig. de Moreau avant la lettre et les eaux-fortes, mar. violet; exempl. de Brunet. — 435 fr.

257. La Paysanne pervertie, de Rétif de la Bretonne. 1785; 4 vol. in-12, mar. rouge (*Hardy*). — 275 fr.

260. Paul et Virginie, par Bernardin de Saint-Pierre. 1789; in-18, pap. vélin, mar. rouge; exempl. Debure. — 185 fr.

281. Les Amours du chevalier de Faublas; 4 vol. in-8, v. fauve (*Bozérian*). — 235 fr.

284. Les Cent Nouvelles nouvelles. *Cologne*, 1701; 2 vol. pet. in-8, fig. de Romain de Hooghe; exempl. Nodier; — 430 fr., pour M. Marquis.

285. Contes et nouvelles de Marguerite de Valois. *Amsterd.*, 1708; 2 vol. pet. in-8, fig. d'Harrewyn, mar. rouge; exempl. de Nodier. — 500 fr., pour M. Marquis.

286. L'Heptameron françois. *Berne*, 1780; 3 vol. in-8, fig. de Freudenberg; 3 vol. in-8, mar. rouge (*rel. de Bozérian*); exempl. de M. Brunet. — 515 fr.

288. Le Décameron de Jeh. Boccace. 1757; 5 vol., fig. de Gravelot et de Cochin, mar. rouge. — 425 fr., à M. Calluaud.

340. OEuvres de Rabelais, avec des remarques de le Duchat. *Amsterd.*, 1741; 3 vol. gr. in-4, mar. rouge; exempl. très-bien relié par Padeloup, provenant des bibliothèques de Girardot de Préfont, de Maccarthy et de Brunet.— 4,110 fr., à M. Gonzalès.

342. OEuvres de la Fontaine. 1795; 12 vol. in-12, mar. bleu (*Bozérian*). — 350 fr.

349. OEuvres de Boileau-Despréaux, avec les remarques de M. de Saint-Marc. 1747; 5 vol. in-8, fig., mar. bleu, fil., doublés de tabis (*Derome*). — 590 fr., à M. Gonzalès.

352. OEuvres de Fontenelle. *La Haye*, 1728; 3 vol. in-fol., mar. rouge. — 300 fr.

357. OEuvres en vers et en prose, de Dorat. 1766; 14 vol., in-8, mar. rouge, dentelles (*rel. de Lortic*). — 1,900 fr.

368. OEuvres de S. Gessner. *Renouard*, 1799; 4 vol. in-8, fig., mar. rouge, rel. de Bozérian. — 420 fr.

---

### VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. LE BARON JÉR. PICHON (du 19 au 24 avril).

M. le baron Jér. Pichon possédait de grandes curiosités en livres, en reliures, en exemplaires. Sa bibliothèque jouissait d'une réputation bien méritée. On aurait désiré cependant qu'elle fût plus nombreuse et que des séries fussent moins incomplètes. Si cette belle collection de livres avait été continuée et augmentée pendant dix ans sur le

même plan, elle aurait certainement acquis une véritable importance. Elle est dispersée aujourd'hui par le feu des enchères, et les débris ont enrichi bien des collections particulières et quelques bibliothèques publiques. Nous avons regretté que cette vente se soit faite pour ainsi dire prématurément et nous regrettons le vide qu'elle laisse à l'*hôtel Lauzun*. Nous allons rendre compte à nos lecteurs des principales adjudications, en renvoyant au catalogue imprimé pour les détails de reliure, d'armoiries et d'exemplaires :

1. Biblia sacra. *Parisiis, Vitré*, 1652; 8 tomes en 10 vol. in-12, réglés, mar. bleu. — 5,200 fr., pour M. Eug. Dutuit.

Cet admirable exemplaire de Longepierre avait été vendu 84 fr. à la vente de M. Firmin Didot, en 1810, et il a été acheté 471 fr. à la vente Pixerécourt, en 1839. La dernière adjudication justifie la note faite par Charles Nodier dans le Catalogue Pixerécourt.

2. Biblia sacra. *Parisiis, Vitré*, 1652; in-fol. mar. bleu, aux armes du comte d'Hoym. — 400 fr. à M. Hérédia.

Exemplaire vendu 42 fr. 95 c. à la vente de M. Firmin Didot, en 1810.

3. La Sainte Bible, en françoys, 1587; gr. in-fol., belle reliure du seizième siècle.— 700 fr., à M. Hérédia.

6. Psalterium Davidicum. 1555; in-16 mar. bleu, doublé de mar. citr. (*Padeloup*). — 620 fr. à M. Boone, libraire de Londres.

Exemplaire aux armes du comte d'Hoym, vendu 16 fr. à la vente Firmin Didot, en 1810.

13. Le Nouveau Testament. *Mons, Migeot*, 1667; 2 vol. in-8, mar. rouge doublé (*rel. de Boyet*). — 505 fr., à M. de Lacarelle.

18. Horæ; manuscrit in-8, mar. noir. — 460 fr., à M. de Villeneuve.

19. Heures de M^lle^ Poncher; pet. in-8, mar. rouge. — 1,505 fr.

20. Heures, à l'usage de Mascon. *Paris, Simon Vostre*, 1520; in-8, mar. bleu, imprimé sur vélin. — 1,010 fr., pour S. A. le duc de Parme.

22. Le Journée du Chrétien. 1754; in-12, mar. bleu, aux armes de M^me^ de Pompadour. — 605 fr., à M. de Lacarelle.

Ce volume, provenait des collections de Bonnemet (1), du duc de

(1) Bonnemet, ancien marchand de soie de la rue Saint-Denis, mourut vers 1771. Il achetait déjà à la vente de la comtesse de Verrue, en

la Vallière, du prince Radziwill, où il a été vendu en dernier lieu 421 fr.

25. Officium B. Mariæ Virginis. *Antverpiæ*, 1575; in-8, maroq. rouge. — 510 fr., à M. Frédéric de Janzé.

28. Heures de Nostre-Dame, à l'usage de Rouen; 1613.— 310 fr.

29. Les Offices de la Toussaint. 1720; in-12, mar. citr., doublé de mar. rouge, rel. de Pasdeloup. — 1,799 fr.

Très-grand prix pour ce livre ou plutôt pour cette reliure, quelle que soit sa conservation. Ce volume avait été acheté 50 fr. à la vente Pixerécourt.

33. Les Confessions de saint Augustin. 1686; exempl. de Marie d'Apremont. — 1,950 fr.

34. Les Lettres de saint Augustin. 1,701; 6 vol. mar., cit. doublé de mar. rouge. — Exemplaire de Madame de Chamillart. — 5,025 fr.

35. Dialogue de saint Grégoire. *Ant. Verard*, in-4, goth. imprimé sur vélin. — 1,760 fr. à M. Hérédia.

37. Traité du libre arbitre. 1731; in-12, mar. rouge; exempl.

1737, et à celle du comte d'Hoym, en 1738. Tout ce qu'il possédait, tout ce qui l'entourait, ses livres, ses meubles, jusqu'à son carrosse, était du goût le plus parfait. Ses meubles et curiosités furent vendus en 1771. Les livres allaient l'être en 1772, sur un catalogue dressé par Mérigot, lorsque le duc de la Vallière les acquit en bloc. Ce seigneur, qui a réuni la plus magnifique bibliothèque particulière qui ait jamais existé, n'avait pas fait relier ses livres par les meilleurs relieurs. Laferté, demeurant rue des Carmes, était chargé de l'entretien de sa bibliothèque, et le duc, qui savait tirer parti de sa charge de grand fauconnier, le payait, dit-on, en lapins et autre gibier. Il est probable que l'illustre amateur ne fut tenté que par les exquises reliures de la collection de Bonnemet, où il ne devait trouver aucune de ces grandes raretés qu'il recherchait avant tout. Encore aujourd'hui, quand on rencontre une vieille reliure (surtout doublée) parfaitement faite et conservée, de ce maroquin d'un *bleu couleur du temps*, dont nos pères ont gardé le secret, il est à parier que le livre figure dans le catalogue de Bonnemet. C'est de cette charmante collection que sortaient les Contes de la Fontaine et le Psautier du comte d'Hoym, qui ont figuré à la vente Brunet. C'est d'elle que proviennent le Roman de la Rose et le Pétrone du comte d'Hoym, la France galante, les Mémoires de Bassompierre, la Journée du chrétien de Mme de Pompadour, et beaucoup d'autres livres du présent catalogue.

aux armes du duc d'Orléans. — 530 fr., à M. l'abbé Bossuet.

46. La Petite Dyablerie dont Lucifer est le chef. — 720 fr., à M. Boone.

48. Exposition des Évangiles en françoys. *Imprimé à Chablis* en 1489. — 850 fr.

52. Imitation de Jésus-Christ. *Trepperel*, in-4, mar. bleu. — 800 fr., à M. Giraud de Savine.

55. L'Imitation de Jésus-Christ, trad. de le Maistre de Sacy. 1662; in-16, mar. rouge doublé. Exempl. de Bonnemet, de Debure. — 410 fr., à M. Gonzalès.

66. Occupation de l'âme; manuscrit aux chiffres de Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier. — 2,400 fr.
Ce volume avait été payé 1,530 fr. à la vente Debure.

74. Réflexions sur la miséricorde de Dieu; exempl. de MM. de Clinchamp et Solar. — 995 fr., à M. Bauchard.

77. Vie chrétienne. 1773; 2 vol. in-12 aux armes de Madame Élisabeth. — 300 fr., à M. de Lignerolles.

81. Œuvres philosophiques de Fénelon, 1764; in-12, mar. rouge, aux armes de Marie-Antoinette. — 640 fr.

83. Exposition de la doctrine de l'Église catholique, par Bossuet, aux armes du grand Condé.— 900 fr., à M. l'abbé Bossuet.

84. L'Esprit de Nicole. 1765; in-12, mar. rouge, aux armes de Marie-Antoinette. — 500 fr., à M. Gonzalès.

110. Les Livres de Cicéron. 1698; in-12, mar. bleu doublé de mar. rouge; exempl. de Mme Chamillart. — 610 fr., à M. de Lacarelle.

140. De l'Éducation des enfants, trad. de l'anglais. 1721; in-12, mar. rouge, rel. de Pasdeloup, aux armes du comte d'Hoym — 530 fr., à M. de Janzé.

213. Le Compost et Calendrier des bergers. *Imprimé à Paris par Guyot Marchand*, 1493; in-fol., édition très-précieuse. Adjugé, à 3,000 fr., à M. Ambroise-Firmin Didot.

219. Les Ruses et Cautelles de guerre. *Paris, Jeh-Petit*, 1514; pet, in-8 goth., mar. rouge; exempl. sur vélin. — 1,600 fr.; volume acheté 288 fr. à une vente faite par M. Jos. Techener, le 25 janvier 1847.

238. Atalanta fugiens. 1618; in-4, mar. citr., aux armes du comte d'Hoym. — 620 fr., à M. le comte Octave de Béhague.

244. Dessins originaux de François Boucher pour Molière; collec

tion célèbre de 32 dessins, des eaux-fortes et des gravures faites d'après ces dessins pour l'édition de 1734; en un vol. in-4. — 26,900 fr.

Cette collection avait été achetée 600 fr. à la vente de M. de Soleinne en 1843.

253. Recueil de portraits et de costumes de l'époque de Louis XIV, par Saint-Jean, Lepautre, Bonnart, Arnoult, Vallerant-Vaillant, Aveline, Mariette, etc.; 515 estampes en 2 vol. — 2,899 fr.

255. Architecture françoise, par Blondel; 4 vol. gr. in-fol., mar. rouge. — 2,010 fr.

263. Recueil de patrons de lingerie et de broderie; in-4, mar. brun. — 605 fr., à M. Lesoufacher.

266. La Pratique de l'aiguille industrieuse, par Mignerak. 1605; in-4., — 1,110 fr., à M. Lesoufacher.

271. Taillevant le viandier; édition précieuse imprimée vers 1490 et probablement la première de ce livre. — 1,950 fr., à M. Giraud de Savine.

272. Taillevant. Imprimé pour Guillaume Nyvert, mar. vert. — 550 fr., à M. de Lacarelle.

273. Livre de cuisine. *Paris, Nic. Sergent*; pet. in-8, mar. bleu doublé.— 700 fr., à M. Gonzalès.

274. Le Grant Cuisinier de toute cuisine. *Jehan Bonfons;* petit in-8, mar. rouge. — 750 fr., pour M. de Lignerolles.

280. La Noble Science des joueurs d'espée; in-4, goth., mar. vert. — 991 fr.

283. Orchésographie de Thoinot-Arbeau. 1596 ; in-4, mar. bleu. 900 fr., à M. Giraud de Savine.

289. Méthode pour dresser les chevaux, par le prince Guillaume Cavendish. 1657; gr. in-fol., mar. bleu. — 1,200 fr.

292. L'Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval, par Anth. de Pluvinel. 1625; gr. in-fol., mar. vert. — 4,450 fr.

294. Origen y dignidad de la Caça, por Juan Mateos. 1634; in-4, mar. bleu. — 1,500 fr., à M. Hérédia.

304. Phébus; manuscrit, fragment précieux. — 500 fr., à M. Giraud de Savine.

305. Phébus. *Anth. Verard*; in-fol., mar. bleu, doublé de mar. rouge. — 9,900 fr., adjugé à M. Boone.

307. Le Livre du roy Modus, fragment d'un manuscrit précieux. — 1,300 fr., à M. Boone.

308. Le Livre du roy Modus. *Imprimé à Chambéry*, en 1486; in-f., mar. rouge. — Adjugé, à 10,000 fr., à M. Boone.

Ce volume avait été acheté 2,200 fr. à la vente du prince d'Essling, en 1847.

309. Le Roy Modus, édition imprimée en 1560; in-8, lettres rondes, bel exempl. — 1,000 fr., à M. Gonzalès.

310. Le Livre de la chasse du grant seneschal de Normandie et les dictz du bon chien Souillart. *Paris, Pierre le Caron;* in-4, seul exempl. connu. — 2,005 fr., à M. de Lignerolles.

311. Le Nouvelin de la Venerie, manuscrit exécuté pour le duc d'Alençon, mort en 1525; in-fol. mar. rouge. — 5,200 fr., à M. E. Dutuit.

314. La Venerie de Jacques du Fouilloux. *Poictiers*, 1561; in-fol., mar., première édition. — 1,950 fr.

315. La Venerie de Jacques du Fouilloux. *Poictiers*, 1561. Exempl. imprimé sur vélin; avec cinq feuillets refaits à la plume. — 3,000 fr., à M. Boone.

319. La Chasse royale composée pour le roy Charles IX. 1625; in-8, mar. rouge, riche reliure de Derome; exempl. de Gaignat et de Mac-Carthy. — 1,450 fr.

327. La Muse chasseresse (en vers), par Guillaume du Sable. 1611; in-12, mar. rouge. — 370 fr., à M. Giraud de Savine.

332. Arte de ballestria, par Martinez de Espinar. 1644; in-4, mar. bleu. — 700 fr., à M. Hérédia.

337. Le Parfait Chasseur, par Robert de Selincourt. 1683; in-12, mar. bleu. — 350 fr.

354. La Meutte et Venerie de Jean de Ligneville. *Nancy*, 1655; in-4, mar. vert. Livre rare, mais l'exempl. était très-court de marges. — 460 fr., à M. Marcellin de Fresnes.

361. Toxophilus, the schole of shootinge. *Londini*, 1545; in-4 mar. rouge. — 860 fr., à M. Giraud de Savine.

373. Frederici II imperatoris, de arte venandi cum avibus; in-fol. mar. vert. — 1,550 fr., à M. Giraud de Savine.

Beau et curieux manuscrit, décrit au Catalogue et dans notre *Bulletin du Bibliophile*, année 1864. Il n'a pas été vendu cher.

376. L'Art de la Faulconnerie de Guillaume Tardif. *Verard, sur le pont Nostre-Dame*, in-fol. mar. rouge. Première édition; acheté 300 fr. à la vente Huzard avant la reliure. — Adjugé, à 5,050 fr., à M. Dutuit.

377. La Fauconnerie de Franchières, pet. in-4 goth., mar. citr. Édition précieuse, mais l'exemplaire est *rogné à la lettre* et le dernier feuillet refait à la plume. — 800 fr., à M. Boone.

389. La Fauconnerie de Saincte-Aulaire, 1619; in-4 vél.—580 fr., à M. Boone.

411. Plinii Panegyricus, 1675; in-8, mar. rouge doublé de mar. aux armes d'Hoym. — 535 fr. à M. Bocher.

414. Oraison funèbre du prince de Condé, par Bossuet; gr. papier in-4 mar. noir aux armes de Bossuet. — 405 fr. à M. de Villeneuve.

416. L'Iliade et l'Odyssée d'Homère (traduct. de Mme Dacier), 1716; 6 vol. in-12 mar. rouge. — 1,010 fr.

420. Les Idylles de Bion et de Moschus. 1686; 2 part. en un vol. in-12 mar. rouge doublé. — 1,030 fr., adjugé à M. Ambroise-Firmin Didot.

Exemplaire de Longepierre.

433. Claudiani opera (Elzevir), 1650; pet. in-12, mar. bleu aux armes du comte d'Hoym. — 405 fr. à M. Bauchard.

435. Jerapigra magistri Ægidii de Corboïlo; manuscrit du treizième siècle sur vélin. — 1,000 fr.

443. Fabliaux et contes des poëtes français des onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles, publiés par Barbazan et Méon; 6 vol. in-8 d.-rel., papier de Hollande. — 445 fr.

449. Le Roman de la Rose; in-fol. mar. bleu. — 1,650 fr.

450. Le Roman de la rose. *Paris, Galliot du Pré*, 1529; pet. in-8 mar. bleu (*aux armes du comte d'Hoym*). — 4,700 fr.

451. Le Roman de la Rose, édition de Méon, 1813; 4 vol. in-8, impr. sur vélin. — 2,600 fr.

453. Les Faitz et Dictz de Me Alain Chartier. *Pierre le Caron*, 1489; in-fol., veau fauve. — 1,100 fr.

454. Les Fortunes et Adversitez de Jehan Regnier, 1526; in-8, mar. vert. Volume intéressant, très-rare et en très-belle condition d'exemplaire. — 5,400 fr.

459. Le Martilloge des faulces langues. *Imprimé à Paris par Jehan Lambert*, 1493. — 405 fr., à M. de Lacarelle.

460. Un Songe fait de Georges de Chasteaulens; in-4 manuscrit sur vélin, orné de 9 miniatures. — 2,000 fr.

462. Le Chasteau de labour, par P. Gringore, 1530; in-8. — 3,020 fr. (Joli exemplaire.)

464. Les Contredictz de Songecreux, par P. Gringore, 1530; in-8, mar. vert. — 1,150 fr. (un peu trop lavé).

470. La Nef des Folles. *Imprimé à Paris par le Petit Laurens*, in-4, imprimé sur vélin. — 6,050 fr., à M. de Lacarelle.

471. Les OEuvres de maistre Roger de Collerye, 1536; pet. in-8, mar. citr. — 6,880 fr.

C'est un très-joli exemplaire d'un volume fort rare. Il avait été acheté à la vente de M. Soleinne au prix de 230 fr.; il avait depuis cette vente été relié par Bauzonnet et enrichi d'une des plus remarquables dorures de Trautz.

472. Histoire de Palamon et Archita; in-5, manuscrit sur vélin.— 2,500 fr.

473. Fables et emblèmes en vers; fragment d'un manuscrit sur vélin. — 755 fr.

475. Laventurier rendu à Dangier. *Paris*, 1510; pet. in-4 goth. mar. rouge. — 1,050 fr.

479. Le Débat de la noire et de la tasnée; manuscrit sur vélin du quinzième siècle. — Adjugé, à 1,800 fr., à M. Didot.

481. Sensuyt le débat et procès de nature; seul exempl. connu. — 400 fr.

482. Les Demandes joyeuses. *Imprim. à Rouen* vers 1500. — 350 fr.

485. Recueil de pièces joyeuses en un vol. pet. in-8, mar. vert. — 3,900 fr.

486. La Resolucion damours; in-4, mar. bleu. — 550 fr.

488. Les Ténèbres du champ Gaillart; pet. in-8, mar. bleu. — 500 fr.

495. Hécatomphile, avec les blasons des diverses parties du corps féminin, 1539; pet. in-8, mar. bleu.— 1,425 fr., à M. Marcellin de Fresnes.

497. Le Recueil de tout Soulas, 1563; in-16, maroq. bleu. — 1,285 fr. à M. de Lacarelle.

500. L'Adolescence clémentine. *Lyon, Franç. Juste*, 1535; petit in-8 allongé, mar. rouge. — 3,600 fr., à M. le baron James de Rothschild.

502. Les OEuvres de Clément Marot. *La Haye*, 1700; 2 vol. in-12 mar. rouge aux armes du comte d'Hoym — 1,500 fr., à M. Gonzalès.

506. Les OEuvres de Bonaventure des Périers. *Lyon, Jean de*

*Tournes*, 1544; pet. in-8, mar. rouge doublé de mar. aux armes du comte d'Hoym. — 1,600 fr., à M. de Lacarelle.

Acheté 259 fr., à la vente Pixerécourt.

508. La Complainte troys gentils hommes françoys, occis et morts au voyage de Carignan. *Paris*, 1544; pet. in-8, mar. vert Padeloup. — 1,180 fr., à M. de Lignerolles.

509. L'Oraison de Mars. *Paris*, 1548; in-8, maroq. rouge. — 1,000 fr. au même.

515. Marguerites de la Marguerite, 1547; 1 vol. mar. vert. — 1,700 fr.; très-bel exemplaire.

516. La Coche; superbe manuscrit sur vélin exécuté à Paris en 1541; adjugé, à 8,220 fr., à M. Didot.

517. Le Tombeau de Marguerite de Valois. 1551; in-8, mar. vert. — 505 fr., à M. Bauchard.

519. Œuvres de Louise Labé. *Lion, Jean de Tournes*, 1556; in-8, mar. rouge doublé; bel exempl. de M. Soleinne. — 1,800 fr., à M. de Fresnes.

529. Le Blason des Basquines, 1563. — 650 fr.

533. Œuvres de Ronsard, 1609; un vol. in-fol., mar. vert aux armes de De Thou. — 1,160 fr., à M. Giraud de Savine.

536. Œuvres de Remy Belleau, 1585; relié en 3 vol. maroq. rouge. — 830 fr.

537. Les Amours d'Olivier de Magny, 1553; in-8, mar. bleu. — 1,000 fr.

538. Gayetez d'Olivier de Magny, 1554; in-8, mar. bleu. — 1,300 fr.

539. Les Soupirs d'Olivier de Magny, 1557; in-8, mar. vert. — 1,275 fr.

548. Les Quatrains de Pybrac en françois, 1594; in-4, manuscrit de 1,000 fr., à M. Bancel.

550. Les Œuvres de Philippe Desportes, 1600; in-8, mar. vert aux armes de De Thou. — 820 fr.

554. Les Poésies de Jean Vauquelin de la Fresnaye. *Caen*, 1605; in-8, mar. vert; très-bel exemplaire. — 2,850 fr.

556. Les Œuvres de Pierre Le Loyer, 1579; un vol. in-12, m. bleu. — 1,000 fr.

557. Les Nouvelles Récréations poëtiques de Jean Lemasle, 1580; petit in-12, mar. bleu. — 400 fr., à M. de Lacarelle.

562. Les OEuvres poëtiques de Flaminio de Birague, 1585; petit in-12, mar. rouge. Imprimé sur vélin. — 3,300 fr.

574. Le Tombeau des Ivrognes. *Caen*, 1611; in-8, mar. bleu. — 270 fr., à M. le marquis de Villoutreys.

592. Les OEuvres de Boileau. *Paris*, 1701; 2 vol. in-12, mar. citr. doublé de mar. rouge aux armes de Mme de Chamillart. — 2,100 fr.

593. Les OEuvres de Boileau, 1722; 4 vol. in-12, mar. rouge. — 900 fr. à M. de Janzé.

595. Poësies de Mme Deshoulières, 1688-1695; 2 vol. mar. rouge aux armes de Mme Chamillart. — 1620 fr.

610. Fables choisies de la Fontaine, 1668; in-4, mar. rouge (*Trautz-Bauzonnet*). Bel exemplaire de l'édition originale. — 1,360 fr., à M. de Béhagu

632. Les Satyres d'Angoulevent, 1615; petit in-12. — 700 fr.

636. Recueil de Chansons, manuscrit du quinzième siècle. — 2,300 fr.

637. Recueil des plus belles Chansons. *Lyon*, *Jean d'Ogerolles*, 1559. — 2,900 fr.

638. Recueil de Chansons de damoiselle Marie Coppin, manuscrit. — 550 fr.

639. Recueil de plusieurs belles chansons spirituelles, par Christ. de Bordeaux. — 600 fr.

671. Mystères composés par Jehan Louvet, manuscrit autographe. — 1,050 fr.

672. Mystère du Vieil Testament. *Jean Real*, 1542; in-fol., mar. rouge.— 2,500 fr., à M. Dutuit.

673. Mystère de la Passion. *Verard*, 1499; in-fol. très-piqué. — 1,050 fr.

674. La Vengeance de Nostre-Seigneur. *Verard*, 1493; plusieurs feuillets refaits. — 1,050 fr.

675. Mystère des Actes des Apôtres, 1541.— 2,450 fr., à M. Gonzalès.

676. La Nef de Santé. *Ant. Verard*, in-4; très-rare. — 1,815 fr.

677. Maistre Pierre Pathelin. *Bonfons*, pet. in-8. — 725 fr.

678. Recueil de trois pièces rares, aux armes de De Thou. — 340 fr.

679. Les Tragédies de Robert Garnier, 1585; petit in-12, mar. rouge Bauzonnet. — 500 fr.

685. Le Théâtre de Corneille, 1692; 10 tomes en 20 vol. in-12, mar. rouge (*rel. d'Anguerrand*).— 1,000 fr., à M. Gonzalès.

688. OEuvres de Molière, édition de 1682; 8 vol. in-12 réglés, mar. rouge, doublés de mar. Belle reliure ancienne.— 4,610 fr., à M. Ernest Odiot.

691. OEuvres de Racine. *Paris, Denys Thierry*, 1687; troisième édition originale en 2 vol., mar. rouge (*aux armes du comte d'Hoym*). — 5,150 fr., à M. de Rothschild.

703. Petronii Satyricon. *Parisiis*, 1677; in-12, mar. bleu (*aux armes du comte d'Hoym*).— Adjugé, à 1,050 fr., à M. de Lignerolles.

C'était un des plus jolis livres en reliure ancienne de cette collection. Aux armes du comte d'Hoym, provenant de Bonnemet, de Firmin Didot et acheté 95 francs à la vente de la Bédoyère en 1837.

704. Traduction entière de Pétrone, avec des remarques, par Nodot. *Cologne*, 1694; 2 vol. in-8, mar. rouge, reliés par Padeloup, et aux armes du comte d'Hoym.— 820 fr., à M. de Lacarelle.

705. Le même ouvrage; 2 vol. mar. rouge, doublés de mar. aux armes du duc de la Vieuville.— 550 fr., à M. Gonzalès.

707. L'Arbre des Batailles; superbe manuscrit sur vélin, exécuté pour Louys de Luxembourg; in-fol., adjugé à 3,050 fr., à M. Boone pour le Musée Britannique. — Il valait davantage.

710. Les Passages de outre-mer de noble Godefroy de Bouillon; pet. in-4, mar. rouge (*aux armes de Jacques-Auguste de Thou*). — Adjugé, au prix de 7,000 fr., à M. de Rothschild.

720. La Prétieuse, ou le Mystère de la ruelle; 4 part. en 2 vol., mar. vert, aux armes de la comtesse de Verrue. — 500 fr., à M. Ernest Odiot.

721. La Princesse de Montpensier, par M^me^ de la Fayette. 1662; pet. in-12, mar. rouge dent. doublé de mar.; édition originale. — 700 fr. Très-court de marges.

723. La Princesse de Clèves. 1678; 2 vol. in-12, mar. bleu. Édition originale. — 500 fr., à M. Gonzalès.

727. Les Aventures de Télémaque. 1734; in-fol. — 425 fr.

728. Le Diable boiteux. 1756; 3 vol. in-12, mar. rouge, aux armes de la comtesse d'Artois. — 260 fr.

729. Gil Blas. 1747; in-12, mar. rouge. — 300 fr.

Manon Lescaut. 1733; in-12, mar. rouge. — 300 fr.

731. Manon Lescaut. 1753; 2 vol. in-12, mar. orange, papier de Hollande. — 500 fr., à M. de Rothschild.

738. La Nuit et le Moment, par Crébillon fils; pet. in-12, mar. rouge, aux armes de la comtesse du Barry.—350 fr., à M. Boone. La reliure était bien fatiguée.

739. Lettres péruviennes. *Didot*, 1781 ; jolie reliure de Bozérian. — 215 fr.

740. Neraïr et Melhoé, conte. 1747; 2 vol. in-12, mar. rouge. — 400 fr., à M. Gonzalès.

741. Angola. 1751 ; 2 vol. in-12, mar. rouge; charmante reliure de Padeloup. — 500 fr., à M. de Lacarelle.

745. Les Amours du grand Alcandre. 1652; in-4 vél. — 200 fr.

746. Les Adventures de la cour de Perse. 1629; in-8, mar. noir, aux armes de la comtesse de Verrue. — 205 fr., à M. de Janzé.

748. La France galante. *Cologne*, 1689; pet. in-12, mar. rouge. Exempl. de Bonnemet, du duc de la Vallière, etc. — 800 fr.

752. Relation de l'isle imaginaire. 1659; édition originale; aux armes du comte d'Hoym. — 600 fr.

755. Les Cent Nouvelles. *Michel le Noir*. — 1,205 fr.

756. Le Parangon des nouvelles honnestes et delectables. 1531 ; pet. in-8 raccommodé. — 610 fr.

758. Contes et Nouvelles de Marguerite de Valois. 1698; 2 vol. pet. in-, mar. citron, fil., *aux armes du comte d'Hoym*.—610 fr. à M. Bordes.

759. Récréations de Bonaventure des Periers. *A Lyon, Robert Granjon*, 1558; pet. in-4, mar. rouge, Bauzounet. — 605 fr.

764. Les Contes aux heures perdues du sieur d'Ouville. 1644 ; 4 vol. in-8, mar. rouge (*Trautz-Bauzonnet*). — 1,110 fr., à M. de Rothschild.

767. Contes des fées, par Charles Perrault. *Lamy*, 1781; in-12, mar. rouge (*Derome*); exempl. de la Bédoyère, vente de 1837, acheté 1,120 fr.

779. Contes moraux de Diderot et de Gessner. 1773; in-4, m. r., aux armes de la comtesse du Barry. — 620 fr., à M. de Villeneuve.

780. Le Livre des Connoilles; pet. in-8 goth., mar. vert, doublé. — 500 fr., à M. Giraud de Savine. — Ce petit livre, d'une extrême rareté, valait davantage.

781. Propos rustiques de Léon Ladulfy. *Lyon*, 1547; pet. in 8,

mar. rouge, doublé. — 900 fr., à M. de Lacarelle; très-joli exempl.

784. Bigarrures du seigneur des Accords. 1583; pet. in-12, mar. orange, aux armes de Mme de Pompadour. — 305 fr., à M. de Rothschild.

794. Recueil des Caquets de l'accouchée; 2 vol. in-12, mar. rouge (*Padeloup*). — 610 fr., à M. de Lacarelle.

807. Erasme : De la déclamation des louanges de la Folie. *Galliot du Pré*. 1520; in-4 goth. — 630 fr.; très-rare volume.

812. Le Triomphe des dames. 1530; in-4 goth. — 301 fr.

831. Le Centre de l'amour descouvert. 1680; pet. in-4 oblong, mar. vert.— 325 fr., à M. Janzé.

842. Collection de 34 lettres de Voltaire à Mme d'Epinay; in-4, cuir de Russie.— 520 fr., à M. de Villneuve.

843. OEuvres de Plutarque. *Paris, Vascosan;* 13 vol., mar. vert; exempl. du duc de la Vallière. — 985 fr.

844. Lucien, de la traduction de Perrot d'Ablancourt; 2 vol. pet. in-8, mar. rouge, doublé de mar. — 800 fr., à M. de Lacarelle.

845. Ciceronis Opera. *Elzévir,* 1642; 10 vol. pet. in-12, mar. rouge doublés de mar. aux armes du comte d'Hoym.—5,000 fr., à M. Gonzalès.

847. OEuvres de Balzac; 9 vol. pet. in-12, mar. vert, aux armes du comte d'Hoym. — 1,125 fr.; la reliure laissait bien à désirer.

849. OEuvres de Voiture. 1702; 2 vol. in-12, mar. citr. doublé de mar. rouge, aux armes de M. de Chamillart. — 1,010 fr., à M. Ernest Odiot.

853. OEuvres de Voltaire; 70 vol. gr. in-8. — 345 fr., à M. Calluaud.

860. Voyage au Brésil, par Jean de Lery. 1585; in-8, mar. rouge, aux armes de De Thou. — 420 fr., à M. Giraud de Savine.

863. Discours sur l'histoire universelle, par Bossuet. 1681; in-4, mar. rouge, aux armes de la princesse Palatine. — 1,020 fr., à M. de Villeneuve.

864. Discours sur l'histoire universelle. 1682; in-12, mar. rouge, aux armes de Bossuet. — 1,250 fr., à l'abbé Bossuet.

869. L'Histoire ecclésiastique de Nicéphore. 1567; in-fol., veau brun, aux chiffres et devises du roi Charles IX. — 495 fr.

881. La Vie de saint Jean-Chrysostome. 1664; in-4, mar. rouge; exempl. de Longepierre. — 1,000 fr., à M. Gonzalès.

888. La Vie de Monseigneur sainct Huber; in-8, goth. — 645 fr.

890. La Vie de saint Aulzias de Sabran. 1500; in-8, goth. — 720 fr., à M. de Lignerolles.

901. Diodore de Sicile, trad. par Anth. Machault. *Paris, Geof. Tory*, 1535; in-4, mar. citr., imprimé sur vélin.—2,750 fr., à M. Didot.

902. Histoire de Diodore de Sicile. 1585; in-fol., mar. rouge. Exempl. du cardinal de Bourbon. — 500 fr.; la reliure était fatiguée.

904. Cæsar. *Elzevir*, 1635; pet. in-12, mar. rouge, doublé de mar. — 275 fr.

905. J. Cæsar, *cum notis variorum;* 1713; 2 vol. in-8., mar. rouge, doublés. — 510 fr.

906. Taciti Opera, cum notis variorum; 4 vol. in-8, mar. rouge, doublé de mar. Exempl. de Longepierre. — 1860 fr.

909. Suetonius, cum notis variorum. 4 vol. in-8, mar. rouge, doublés. — 410 fr.

926. Mézeray. Abrégé chronologique de l'histoire de France; 9 vol. in-12, mar. rouge, doublés de mar. rouge, rel. de Boyet. — 2,000 fr., à M. Bocher.

934. Comines. *Elzevir*, 1648; pet. in-12, mar. rouge. — 265 fr., à M. de Villeneuve.

936. C'est l'ordre qui a esté gardé à Tours. 1483; in-fol., mar. rouge. — 300 fr., à M. Ruggieri.

937. Le même livre, édition in-4, relié en vélin, aux armes de de Thou. — 550 fr., à M. Ruggieri.

938. Histoire de Louys douziesme, par Claude de Seissel. 1587; pet. in-8, mar. noir. Exempl. de Henri III. — 450 fr., au docteur Danyau.

939. Recueil d'estampes; pet. in-fol. obl., mar. vert, riche et belle reliure aux armes de De Thou. — 10,500 fr.

940 *bis*. Mémoires de Villegomblain. 1667; 2 vol. pet. in-12, mar. rouge, doublés de mar.— 320 fr., à M. Bocher.

958. Recueil de pièces sur Henri III. — 800 fr., à M. de Lignerolles.

968. Mémoires de Bassompierre. *Elzevir*, 1665; 2 vol. pet. in-12, mar. rouge. doublés de mar. rouge. Exempl. de Bonnemet. — 965 fr. à M. de Lacarelle.

975. La Muse historique de Loret; 8 vol. in-fol., mar. rouge, aux armes de Mme de Pompadour. — 4,100 fr.

978. Le Portrait de Mademoiselle du Manneville; 9 feuillets in-fol., mar. vert. — 3,200 fr.

985. Collection complète des tableaux de la Révolution française. 1798: 3 vol. gr. in-fol., avec figures avant la lettre et eaux fortes. — 1,750 fr.

1006. La Fleur des antiquités de Paris. 1534; in-16, mar. bleu. — 750 fr., à M. de Lignerolles.

1017. Le Livre commode de Abrah. du Pradel. 1692; in-8., vél. — 360 fr., à M. de Béhague.

1022. Le Labyrinthe de Versailles, manuscrit de Rousselet, avec 40 peintures. 1,020 fr., à M. Gonzalès

1025. Histoire de Bretagne, par dom Morice et dom Taillandier; 5 vol. gr. in-fol., mar. rouge, aux armes du maréchal de Mouchy. — 810 fr., à M. de Janzé.

1053. Les Chroniques et Annales de Pologne, de Blaise de Vigenère. 1573; in-4, mar. vert. — 510 f., à M. de Béhague.

1071. Armorial de l'Ile-de-France, par Dubuisson. 1757; 2 vol. in-12, mar. rouge. — 255 fr., à M. Hérédia.

1075. Histoire de la noblesse du comtat Venaissin, par Piton Curt. 4 vol. in-4°, mar. rouge. — 616 fr.

1083. Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie, par Jean de la Caille. 1689; in-4, mar. bleu. Exempl. avec les cartons. — 325 fr.

Nous aurions pu citer bien d'autres livres remarquables par leur condition et leur reliure : quelques-uns estimés à l'avance au-dessus des adjudications obtenues; d'autres, au contraire, ayant dépassé toutes les prévisions. Cette vente avait attiré un concours nombreux d'amateurs pendant les six vacations. Outre les membres de la Société des bibliophiles et les personnes que nous avons citées, nous avons remarqué parmi les amateurs dans la salle de vente : M. le comte de la Béraudière, M. le comte de la Garde, M. Gabriel de Bray, le comte de Baillon, le marquis de Pluvinel, le comte de Portalis.

---

Vente Berryer. — Les 16-20 mars. (M. Delaroque aîné, expert.) Cette bibliothèque nombreuse, composée de volumes provenant

de M. Berryer père et de dons d'auteur, ainsi que de livres d'usage, n'était remarquable ni par la nature et les éditions des livres ni par leur condition. M. Berryer n'était pas bibliophile. Mais sa haute position politique, son talent, la loyauté et le désintéressement de son caractère, avaient fait de sa mort un événement considérable. La vente de sa bibliothèque a eu lieu dans une salle où se pressait une foule compacte, et beaucoup de livres ont été payés vingt fois plus qu'ils ne valaient, tant était grand le désir de posséder un volume, sur lequel on distinguait une marque certaine de l'usage qu'en avait fait l'illustre orateur.

Nous reproduisons les quelques indications suivantes du catalogue de vente avec les prix d'adjudication.

35. Oraisons funèbres de Bossuet, évêque de Meaux, revues sur l'édition de Versailles d'après les manuscrits. *Paris, imprimerie de Ch. Lahure*, 1863; in-4, gr. papier à la forme, relié en maroquin du Levant doublé de maroquin à petits fers, d. s. t. (*Hardy-Mesnil*). — 5,105 fr., à M. le comte de Lignerolles.

Exemplaire unique et splendide offert à M. Berryer par les ouvriers typographes, dont les signatures garantissent l'authenticité. Un portrait de Bossuet, par Rigault, est joint à l'exemplaire, qui est renfermé dans une vitrine.

Les journaux avaient annoncé que cet exemplaire unique avait été acquis par le barreau de Marseille. C'est une erreur. Ce volume précieux a été acheté pour M. le comte R. de Lignerolles, un de nos meilleurs bibliophiles.

51. Introduction à la Vie dévote, du bienheureux François de Sales. Nouvelle édit., publ. par M. de Sacy. *Paris, Techener*, 1855; 2 tom. en un vol. in-12, mar. noir. — 135 fr.

Dans cet exemplaire se trouvent deux notes volantes de la main de M. Berryer.

73. De la Profession d'avocat, par Félix Liouville. *Paris, Cosse*, 1868; in-12, d.-rel. — 28 fr.

Un des 25 exemplaires en papier de Hollande, numéroté 3; imprimé au nom de M. Berryer, ancien bâtonnier.

76. Souvenirs du Barreau par M. Dupin, avocat. *Paris*, 1855; in-8, dos de v. fauve. — 40 fr.

Avec envoi et lettre autographe de M. Dupin à son ami Berryer.

167. Rituel consulaire, Mémoire pour servir de renseignements

sur les diverses opérations qui se font dans la juridiction consulaire de Paris, et des cérémonies qu'on y observe en différentes circonstances. Mss. in-fol. d'une bonne écriture. — 35 fr.

Ce mémoire est suivi de notes de Ph.-Jos. Gopneau, mon grand-père maternel, président en l'an IX de la commission établie pour préparer la rédaction du code de commerce. Signé : B.

398. Galeries historiques de Versailles, dédiées à S. M. la Reine des Français, par Gavard. *Paris*, 1838; 13 vol. gr. in-folio, *fig.*, gr. pap. vél. mar. bl. fil. tr. dor. — 875 fr.

Avec une dédicace sur le plat du premier vol. : M. Berryer, avocat, donné au nom de Sa Majesté la Reine Amélie et des Princes de la maison d'Orléans.

494. Les Métamorphoses d'Ovide, trad. nouvelle, avec le texte latin, par Villenave, ornée de grav. d'après les dessins de Moreau, Lebarbier et Monsiau. *Paris*, 1806; 4 vol. in-4. pap. vél., fig. avant la lettre, d. mar. r. — 200 fr.

496, Bibliothèque classique latine, publiée par Lemaire. *Paris*, 1819; 152 tom. rel. en 148 vol. in-8, d.-v. — 315 fr.

816. Clément XIII et Clément XIV, par le P. de Ravignan. *Paris*, 1854; in-8, rel., bas. — 53 fr.

*A mon ancien et tendre ami Berryer*, signé de Ravignan.

908. Jehan Froissart. Les Chroniques de France, d'Angleterre, d'Escoce, d'Espagne, de Bretaigne, de Gascogne, de Flandres et lieux circonvoisins. *Paris*, *Ant. Verard*, *s. d.* 4 tom. rel. en 3 vol. in-fol., v. marb., qq. piq. et mouil. — 605 fr.

« Edit. originale imp. en gothique. »

934. Saint-Cyr, histoire de la maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr (par M. le duc de Noailles). *Paris*, 1843; in-8, d.-rel. v. — 30 fr.

Avec lettre autographe de M. le duc de Noailles à M. Berryer.

935. Réflexions sur mes entretiens avec M. le duc de la Vauguyon, par Louis-Auguste Dauphin (Louis XVI), précédées d'une introduction par M. de Falloux. *Paris*, 1851; gr. in-8, d.-rel. bas. — 25 fr.

Envoi autographe de M. de Falloux à M. Berryer.

939. Les Zouaves et les Chasseurs à pied, esquisses historiques (par le duc d'Aumale). *Paris*, *Lévy*, 1855; in-12, pap. vél. dos de v. — 69 fr.

Avec une lettre de remercîment aut. de M. Berryer à M. le duc d'Aumale.

950. Notes et Documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre (par *H. d'Orléans, duc d'Aumale*). *S. l. n. d.*; in-8, pap. vergé fort, d.-rel. — 50 fr.

Avec une lettre aut. de M. Berryer adressée au duc d'Aumale.

1023. Inventaire de tous les Meubles du cardinal Mazarin, dressé en 1653, et publié d'après l'original conservé dans les archives du prince de Condé (par Henri d'Orléans, duc d'Aumale). *Londres*, 1861; in-8, gr. pap. vél., cart. angl. — 99 fr.

Avec envoi de la part de M. le duc d'Aumale.

1025. Recueil de 1205 pièces de vers et de prose, connues sous le nom de Mazarinades, de 1648 à 1651. — 550 fr.

Ce recueil commence par un journal contenant tout ce qui s'est fait et passé ès assemblées des compagnies souveraines de la Cour du Parlement de Paris pendant la guerre de la Fronde. La collection forme 25 vol. pet. in-4, d. -rel. Un catalogue général de toutes les pièces qui y sont contenues forme 25 cahiers manuscrits; nous y joignons une lettre de M. Mas-Latrie dans laquelle se trouve l'appréciation suivante de la collection :

« Monsieur Berryer, votre collection paraît avoir un prix et un mérite considérables, et un intérêt que n'ont pas tous les Recueils de mazarinades : c'est que la série des pamphlets est précédée du Recueil des pièces officielles, des arrêts du Parlement du temps de la Fronde et du Journal du Parlement, tous documents bien plus rares que les mazarinades, attendu que le roi fit détruire dans les registres originaux du Parlement que nous avons encore, toutes les délibérations de l'assemblée durant la Fronde, et en prohiba la reproduction. »

1161. Mémoires d'un Ministre du trésor public. 1780-1815 (par Mollien). *Paris*, 1845; 4 vol. in-8, d.-rel. bas. — 43 fr.

Cet ouvrage n'a pas été mis dans le commerce.

1181. Souvenir du comte de Chambord; album de papier blanc rel. avec fermoir en acier. — 380 fr. — Sur le premier feuillet, on lit : *Meminisse juvabit. Prague*, 1835. Au dessous se trouve la signature Berryer fils. — Au deuxième feuillet, on lit ces vers d'Horace :

*Justum et tenacem propositi virum*
*Non civium ardor prava jubentium,*
*Non vultus instantis tyranni,*
*Mente quatit solida.....*

*Buschtiehrad*, le 29 septembre 1835.
Signé Henri.

Au dessous se trouve un carré de papier fixé avec deux pains à cacheter, sur lequel est collée une empreinte de cachet en cire rouge, contenant ce vers de Chateaubriand : *Mon pays sera mes amours, toujours.* Au-dessus du cachet on lit ces mots : *Défendez ma devise, elle est chère à mon cœur.* Signé HENRI.

1182. Lettre du comte de Chambord, datée de Venise, le 23 janvier 1851, à M. Berryer, écrite par Berthier, artiste calligraphe, dans un encadrement or et couleurs, avec lettres ornées et peintes, *style moyen âge*, d'une admirable exécution. 4 pages in-fol., sur pap. vél. fort dans un cart. en toile mar. (*Aux armes de France.*) — 175 fr.

Avec une lettre aut. signée de M. Berthier à M. Berryer.

1336. Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval, par André Duchesne, Tourangeau. *Paris, Cramoisy*, 1624; in-fol., fig. de blason. Riche reliure de *Petit*, en maroq. br., large dent., tr. dor., doublé de mar. dent. — 250 fr.

On lit sur la garde :

Les Montmorency à Berryer, témoignage de reconnaissance, 1865.

1426. Souvenirs de M. Berryer père, doyen des avocats de Paris, de 1774 à 1838. *Paris*, 1839; 2 vol. in-8, dos de veau. — 320 fr.

L'exempl. porte cette dédicace.

A mon fils le Député.

GLORIA PATRIS. BERRYER.

1431. Notice sur Madame la vicomtesse de Noailles, par M. S. N. S. (de Noailles). *Paris*, 1855; in-8, gr. pap. vergé fort, mar. n., n. rog. — 40 fr.

Envoi de l'auteur à M. Berryer.

1433. Madame Dupin (par M. Dupin aîné). *Paris, typographie de Henri Plon*, 1856; in-12, br. — 46 fr.

Avec envoi aut. à M. Berryer; cette notice n'a été tirée qu'à un petit nombre d'exempl. pour être donnée aux membres de la famille et à quelques amis particuliers. DUPIN.

1432. Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu. *Paris*, 1864; portr. photographique. — Histoire de la Chapelle funéraire de Picpus, élevée à la mémoire des treize cents victimes de la Terreur, inhumées en cet endroit, avec la liste des souscripteurs, par Lottin de Saint-Germain. 1814. Ens. 1 vol. in-8, d.-rel. bas. — 40 fr.

Envoi de M. le duc de Noailles à M. erryer.

---

L. T.

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

---

J'ai promis, et je tiens parole. Je suis donc allé voir jouer la comédie de M. Octave Feuillet, que je ne connaissais encore que par les comptes rendus des journaux. Elle m'avait choqué à la lecture ; à la représentation elle m'a révolté. C'est au point même que je ne sais comment rendre mon impression, ni dans quel ordre présenter mes pensées. Procéderai-je par analyse ou par synthèse ? Raconterai-je d'abord le sujet de la comédie nouvelle pour en déduire le système de l'auteur et la marche de son esprit ; ou bien, au contraire, montrerai-je par quels sentiers, par quelle spirale l'auteur est arrivé à cette conception, qui nous semble être le dernier mot et en même temps la condamnation de sa morale dramatique ? Car, disons-le, si *Julie* a réussi devant le public de la Comédie française, comme y réussissent depuis quelques années toutes les pièces dites pièces *actuelles*, ou pièces en *habits noirs*, la presse a été presque unanime dans son blâme ou dans ses réserves.

Après tout, il n'importe ; et dans une causerie familière on peut se dispenser de plaider une méthode et de grouper ses preuves comme un avocat.

M. Octave Feuillet occupe dans la littérature contemporaine une place honorable qui ne peut lui être disputée. C'est un esprit délicat et tendre, servi par un talent fin et propret, qui ne s'élève jamais bien haut sans doute, mais qui impose l'estime et justifie le succès. Il serait injuste de lui reprocher ce qui lui manque, car son originalité consiste précisément dans l'absence de certaines qualités. Il n'a ni la vigueur d'Émile Augier, ni la netteté prompte et rapide d'Alexandre Dumas fils, ni la fougue de Théodore Barrière ; je ne parle que de ses contemporains. La nuance de son talent est plus

vague et plus subtile. C'est une finesse infinie qui par moment échappe, qu'on craint de voir se rompre comme un fil trop ténu, et qui ne se soutient qu'en s'accrochant à de menues aspérités que l'œil d'un homme ordinaire n'aperçoit pas. Il y a dans ce talent de la myopie, de la minutie féminine et de l'innocence provinciale. M. Feuillet, qui n'a pas fait, que je sache, ou du moins publié un seul vers, tient plus du poëte que ces messieurs par l'amour du détail, par l'habitude de la rêverie et de la flânerie. Il semble, tant il se complaît dans sa pensée, qu'il la dévide incessamment, et que par l'abus de sa contemplation il arrive à grossir paradoxalement les moindres circonstances et à voir, comme on dit, l'univers dans une goutte d'eau.

Ses débuts littéraires datent d'environ 1840, entre *Lucrèce* et *la Ciguë*. Ses premières œuvres le classaient dans ce qu'on appelait alors l'école *de la fantaisie*, dénomination équivoque et transitoire qui ne signifie plus rien du tout actuellement, mais qui dans ce temps-là désignait un certain genre de poésie vague et arbitraire, affranchie du temps et des lieux. M. Feuillet marchait alors dans les pantoufles d'Alfred de Musset, du Musset première manière, du Musset des *Caprices de Marianne* et de *Fantasio*. On se rappelle de ce temps-là une saynète galante, *Corisande*, publiée dans la *Revue nouvelle*, une *Histoire de Polichinelle*, un petit acte, le *Bourgeois de Rome*, joué à l'Odéon, puis deux comédies du genre dit « de cape et d'épée », composées avec M. Bocage, *Échec et mat* et la *Vieillesse de Richelieu*. Le succès de *Gabrielle* fut pour M. Feuillet le chemin de Damas. Il se dit que la fantaisie vague et désintéressée était bien usée, et l'élève évaporé d'Alfred de Musset passa sous les drapeaux de la réaction bourgeoise et sentimentale. Selon l'usage immémorial des réactions, l'école du bon sens faisait de la main gauche ce que l'école romantique, à laquelle elle succédait, faisait de la main droite. L'adultère avait été, après 1830, le grand ressort du drame, le mari sacrifié, l'amant exalté. L'école nouvelle inversa les termes : elle sacrifia l'amant et

exalta le mari. Lui seul eut de l'esprit, de l'honneur, de l'héroïsme. Heureux, il fut un héros; trompé, un martyr. Il ne fut plus permis de rire de lui : le mot de Molière et sa gaieté furent proscrits, non-seulement comme déshonnêtes, mais comme malhonnêtes. Le ménage, en un mot, fut la poésie, et le père de famille, négociant ou notaire, fut un poëte (1).

M. Octave Feuillet fut le « fantaisiste » de l'école. Là où Emile Augier appuyait les deux poings, il glissait le petit doigt en regardant les nuages. Il fut la lune de l'autre. Il m'a souvent semblé le voir gambader et caracoler auprès de son chef d'école comme le cheval de volée à côté du limonier. Non : point de prêches, ni d'éclats, mais plutôt des insinuations, des paraboles. On eut alors tout un microcosme de petits notaires de province, débordants de poésie et rédigeant leurs actes les yeux au ciel, de libertins convertis en un tour de main ou de valse par des petits docteurs en robe de bal et coiffés de plumes, d'époux vagabonds ramenés au bercail par des houlettes enrubannées, de vieux philosophes endurcis gagnés à Dieu en une partie de dames. Tout cela est fort édifiant, n'est-ce pas? Et puis, d'ailleurs, c'est charmant à entendre quand c'est bien dit. Le malheur est que cela est faux : faux au théâtre, faux dans la vie, faux philosophiquement comme esthétiquement. Non, ces petites femmes, ces fillettes ergoteuses et sermoneuses ne sont ni dans la vérité de la nature, ni dans la réalité sociale. Ces combats de langues, où le bavardage, le babil féminin triomphe si régulièrement de la raison et des passions viriles, finissent par étourdir comme le ramage d'une volière, et fatiguent comme un paradoxe. Car, grâce au ciel, non, toutes nos femmes ne sont pas si pédantes; les hommes en ce temps-ci ne sont pas tous si bêtes, si sots, si ignorants, si nuls, ni si dociles. J'accorde à M. Feuillet que beaucoup de femmes sont aujourd'hui

(1) O père de famille, ô poëte! je t'aime!
E. Augier, *Gabrielle*, a. V.

supérieures à leurs maris, et que leur instruction, quand elles veulent bien s'en donner une, est généralement plus solide et plus sincère. Une femme qui s'instruit s'instruit par goût et par curiosité et étudie avec enthousiasme, au lieu que, pour le commun des hommes, l'éducation n'est qu'affaire de formalité. C'est l'usage qui veut que l'on passe huit années enfermé dans un collége ; et combien de cancres dans une classe de quatre-vingts élèves ! Mais, plus une femme est intelligente et plus elle a cultivé son esprit, plus elle se gardera de ces petits manéges qui rabaissent l'homme et attaquent en lui le sentiment le plus implacable, l'amour-propre, l'orgueil du sexe. M. Feuillet, c'est une remarque que j'ai faite souvent, se garde bien de nous montrer les lendemains de ces maris humiliés, de ces fiancés domptés auxquels la vanité plus que l'amour a limé dents et ongles. On note comme un trait de génie dans Molière d'avoir laissé rêver au spectateur l'épilogue du *Misanthrope*. Qui ne sent, en effet, que si la pièce est finie par la volonté de l'auteur, l'intrigue, l'aventure au point de vue humain ne l'est pas ? Qui ne prévoit pour le lendemain la revanche de Célimène, et qui ne revoit à ses pieds tous ces furieux, tous ces insolents, tous ces bourrus, et Oronte, et Acaste, et Clitandre, et Alceste lui-même? car elle les a vaincus et soumis par ses arguments naturels, par la grâce et par le charme ; et, tant qu'elle sera belle et charmante, ils n'auront rien à répliquer. Chez M. Octave Feuillet la grâce pérore et le charme dogmatise. Les rôles sont intervertis : c'est le mari qui est Célimène, et c'est la femme qui est Alceste ; mais un Alceste maître de lui, remplaçant la rudesse par l'intrigue, et qui a son plein sac de malices. Toutes ces femmes courant après leurs maris, ces jeunes filles prenant des fiancés au lacet, ont d'ailleurs un autre désagrément, qui est de transposer des sentiments d'ordres tout différents, au moins quant à leur manifestation. Jamais M. Feuillet, quoi qu'il fasse, ne parviendra à mettre le drame dans l'amour légitime. Cet amour, si passionné qu'il soit, sait où il va ; il marche avec certitude et au grand

jour, et les obstacles qu'il rencontre ne sont pas communément du ressort de la poésie? Quant à l'amour légitime heureux, l'amour conjugal, il tire de sa consécration même, de son caractère légal et social, une gravité, une dignité qui repousse la curiosité comme une indiscrétion, je dirais presque comme une profanation. Un mari qui aime sa femme, un ménage heureux, tendre et fidèle, aiment, pour ainsi dire, sous la protection des lois. Le poêle de l'Église et le glaive de la justice voilent et défendent ces mystères sacrés. L'autre amour, né du hasard et qui marche au hasard, s'inquiète moins de la possession que de la conquête. Les obstacles qui l'arrêtent sont tragiques; il a contre lui l'impossible et avec lui le désespoir. Roméo a bien autre chose à faire que de demander la main de Juliette; il lui faut d'abord vaincre des haines séculaires, conjurer des préjugés consacrés par l'honneur, se faire pardonner un crime, et surtout se faire pardonner sa naissance, le plus grand des crimes aux yeux d'un Capulet. Aussi peut-il parler noblement de cet amour qui, pour lui, prend la forme du combat et du martyre. — Deux époux qui marivaudent au coin de leur feu, comme par exemple M. et M^me^ de Lussac dans le *Cheveu blanc* (1), quand même ils parleraient d'or, n'en sont pas moins pour le spectateur dans une situation délicate et même malséante qui tient précisément au manque d'obstacles. Ils sont mari et femme, et le boudoir touche à la chambre à coucher. Et l'oubliât-on, quand même les fusées du dialogue distrairaient l'esprit de cette conclusion trop prévue, le bougeoir, accessoire principal dans cette scène vertueuse, le rappellerait suffisamment. Bougeoir, robe de chambre, pantoufles, bonnet de nuit, sont des objets malséants, dis-je, et qui ne se peuvent supporter que dans le comique et dans le bouffon. M. Octave Feuillet oublie trop souvent cette condition, ou plutôt on dirait qu'il n'en a pas conscience. Il semble partir de ce point que,

(1) Comédie de M. Feuillet.

l'amour conjugal étant légitime, tout lui est permis, même en public, même sur la scène. A force de vouloir rendre l'époux intéressant, il le rend ridicule, quelquefois même odieux. Que dire de ce mari policier et bourreau qui, dans *la Crise*, fait courtiser sa femme par son ami, pour l'éprouver? Que dire de l'ami qui accepte ce rôle, ce rôle d'espion et d'agent provocateur auprès d'une pauvre femme qui n'a d'autre tort que de ne se trouver pas assez aimée? On ne peut que les renvoyer l'un et l'autre à la nouvelle de Cervantès que je citais dernièrement, et où le romancier-philosophe, catholique espagnol, sujet de Philippe II et contemporain de l'Inquisition, a tranché ce cas de conscience grandement et noblement en punissant la fourbe et en excusant la passion. Encore Cervantès n'a-t-il pas poussé le raffinement jusqu'à supposer l'ami complice du mari jusqu'à la fin. Cette persistance dans l'hypocrisie et dans la cruauté n'a pu être imaginée par le grand moraliste chrétien : il a innocenté les coupables victimes, et a dit au coupable auteur du mal : « Succombe au danger que tu as cherché! » Et c'est ainsi que parle et agit un haut esprit et une grande âme qui ne s'égare pas dans les vétilles et qui a conservé le sens de la droiture et de la vérité.

Oh! les lendemains! C'est toujours au lendemain qu'il faut penser quand on veut juger de la moralité et de la logique d'un dénoûment. Quel sera, je le demande, le lendemain de ce mari maniaque et atrabilaire qui s'est si cruellement joué de sa femme, le jour (jour qui doit venir infailliblement) où sa ruse aura été découverte et où l'épouse outragée, sentant le mépris dans la méfiance, se sera dit : « Si j'avais su! » Quel sera le lendemain de cette jeune femme dans *la Clé d'or*, qui mystifie son mari et le fait passer pour l'amener au bien par les mêmes épreuves que le bon M. Bouilly appliquait aux petits enfants? Quelles seront au matin les réflexions de M. de Lussac du *Cheveu blanc*, quand il aura compris que sa femme fait moins de fonds sur sa vertu que sur un grain de gravier placé dans une ser-

rure? Puérilité! puérilité! Paradoxe, déception, mensonge! Et tout cela pour se donner le plaisir de raffiner sur la finesse et de pousser jusqu'à l'extrême la gageure du faux esprit! J'ai quelquefois supposé, en écoutant ou en lisant les œuvres de M. Octave Feuillet, qu'il avait renoncé à la société de ses semblables et qu'il vivait enfermé dans un trou de province, entouré de vieilles femmes intrigantes et romanesques.

Dans la pièce nouvelle, *Julie*, nous voyons un mari libertin portant légèrement ses adultères et se vantant à un ami de ses bonnes fortunes. Notez que ce séducteur expert de toutes les roueries et passé maître dans toutes les escrimes du cœur, bachelier, licencié et docteur en science amoureuse, ne soupçonne rien à la chaleur du plaidoyer de l'ami en faveur de l'épouse délaissée, à l'admiration qu'il professe pour elle, à l'éloquence avec laquelle il lui détaille tous ses mérites, ses grâces et ses vertus. Cet ami vit près de lui, autant dire chez lui, maîtrisant à peine une passion profonde qui n'a pu échapper à celle qui en est l'objet, et lui, le mari, n'a surpris ni un regard, ni un soupir, ni un accent, ni un geste, ni un silence, ni une rêverie! Et quand, dès les premiers mots, toute la salle est dans le secret, lui, ce Valmont, ce Lovelace, reste dans la béate quiétude d'un mari des contes de la Fontaine! Au contraire, M. de Cambre pousse son ami dans les bras de sa femme : « Tiens-lui compagnie, » lui dit-il; « va la promener. » En vérité, Georges Dandin a plus d'astuce et Sgnanarelle est plus fin.

Que dire ensuite de cette honnête femme, M^me^ de Cambre, parangon de fidélité, d'honneur et de patience, aimant son mari quand même, mère d'une fille de dix-huit ans qu'elle adore, et qui se dément en une heure, sans obsession, sans poursuite; oui, une heure après que son amoureux, l'ami de M. de Cambre, lui a déclaré sa passion? Et qui succombe, comment? Comme M^me^ Bovary, exactement, pendant une promenade à cheval dans la campagne!

Ai-je raison de vous parler de contre-sens, de fausseté et de paradoxe? Voici donc déjà un roué sans expérience, et

une honnête femme qui ne l'est pas ; nous pouvons ajouter au compte un ami vertueux sans honneur. Nous aurons tout à l'heure une jeune fille sans yeux et sans oreilles, et un mari coupable et bourreau.

Comment M. Feuillet, cette âme si délicate, a-t-il jugé à propos d'ajouter à tant d'inconséquences cette situation toujours si désagréable, si choquante au théâtre comme dans le roman, mais plus encore à la scène qu'à la lecture, de la rivalité de la mère et de la fille? Choquante, ai-je dit? Ce n'est pas même assez : il y a dans cette complication d'infamies, dans ce chassé-croisé d'adultère et d'amour virginal, honnête, quelque chose de monstrueux qui gêne la pudeur même d'un vieux garçon. De telles monstruosités ne peuvent être sauvées que par la terreur de la tragédie ou par la verve comique dans une parade. C'est encore là la maladie des transpositions que j'ai signalée chez l'auteur. Je vous entends bien : vous voulez, n'est-ce pas? nous montrer la mère punie par sa fille. Eh bien, grâce! non, quand déjà cette pauvre femme est malheureuse par les fautes de son mari, par la sienne propre, c'est exagérer le supplice et se plaire dans l'exposition des douleurs que de lui infliger par surcroît un genre de châtiment qui révolte et la nature et le bon sens.

Donc M^lle^ Cécile de Cambre aime l'amant de sa mère, oh! bien tranquillement je vous l'assure, et ce choix d'un homme qui a l'âge de son père dénote suffisamment une demoiselle d'un caractère placide et sage, et que l'auteur en vérité aurait bien dû laisser dans son calme auprès de sa mère, ne fût-ce que pour la consoler, la pauvre femme en ayant bien besoin. C'est dans une conversation avec sa fille que M. de Cambre a la révélation de la faute de sa femme. M^lle^ Cécile, en avouant à son père qu'elle a aimé M. de Turgy, ajoute qu'elle s'est corrigée de son penchant en apprenant de sa mère que celui auquel elle s'était fiancée était engagée dans des liens indissolubles ; scène aussi pénible à supporter pour le spectateur que pour le père et pour l'époux.

Peut-être pensez-vous que c'est assez là de hideurs et d'ignominies? Je l'ai pensé comme vous; mais M. Feuillet n'a pas été de cet avis. Pour confirmer le soupçon né pour lui de la confidence de sa fille, M. de Cambre n'imagine rien de mieux que de tendre un piége à sa femme. Il n'éclate pas, il se contient : il fait comparaître devant lui cette malheureuse créature malade, dévorée de remords et de regrets, et qui depuis le jour de sa faute n'a pas revu une seule fois son séducteur, parti sur ses prières pour un long voyage; il feint d'avoir reçu du Caire l'avis de la mort de M. de Turgy. A cette nouvelle la pauvre femme éclate en sanglots. De Cambre joue avec cette douleur; il l'interroge, il la tourmente; puis tout à coup il met sous les yeux de sa femme mourante une lettre de l'absent qui annonce son prochain retour. Au même moment un domestique annonce M. de Turgy : en entendant ce nom, Julie pousse un cri horrible, et meurt. « — Je te tuerai ! » dit de Cambre à son ancien ami.

Si par cette conclusion M. Feuillet croit avoir donné satisfaction à la conscience de ses auditeurs, déclarons-lui qu'il s'est trompé. A qui s'adresse cette leçon de morale? Aux femmes? Pas une ne se reconnaîtra dans cet être illogique, passant en une heure de la vertu au crime. Aux maris? Mais quelle leçon que de leur enseigner qu'après avoir été sans scrupule on peut être sans pitié! Qu'apprendront ici les jeunes filles, sinon à se méfier de leurs mères? Les amis, sinon que l'amitié n'engage à rien, ne respecte rien et ne défend de rien? Non, encore une fois, ce mari ridicule et féroce, sans remords pour son compte, sans retours sur lui-même, qui martyrise sa femme après l'avoir trahie, délaissée et livrée à la séduction, qui oublie pour une heure d'égarement vingt ans de félicité et de vertu, qui, après avoir introduit ses maîtresses, des gourgandines, sous le toit conjugal et paternel, n'a d'autre arrêt que la mort contre une faute qu'il a cent fois commise; cette femme équivoque, adultère et vertueuse, coupable sans passion et

par dépit, qui, le premier péché commis, péché de démence et d'oubli, jette à son mari ce cri des criminelles endurcies : « Je vous ai trompé, mais c'est votre faute ; » cette jeune fille aveugle et idiote, au cœur vieillot ; cet amant respectueux et discret, si habile à profiter d'un moment de désespoir d'une femme qu'il prétend adorer comme une sainte, ne sont ni d'aucun temps ni d'aucun monde. Et voilà où l'on arrive à force de subtiliser la morale et de sophistiquer l'art, et, comme l'a dit M. Sainte-Beuve, *en subordonnant la vérité de l'observation à une intention préconçue* (1). J'avoue que ce qui me choque le plus dans toutes ces inconséquences, c'est l'importance épique donnée à l'aventure d'un bourgeois qui vraiment n'a rien d'intéressant, qui n'est ni Thésée, ni Brutus, ni Alexandre, ni César, ni héros ni roi, ni beau ni brave, ni spirituel ni vertueux, et qui d'ailleurs mérite son sort. Ce libertin vulgaire, ce fat insolent, méritait d'être puni ; de quel droit vient-il se dresser en justicier et prononcer des sentences de mort ? Il n'était que ridicule, vous le rendez odieux. Nos pères le savaient bien : l'infortune conjugale a besoin, pour être touchante, d'être relevée par la grandeur des caractères ou par la hauteur de l'action. Hors de là, le mari trompé ne peut se montrer au théâtre que coupable et risible. Sganarelle et Georges Dandin ne sont supportables à la scène que parce qu'ils sont Georges Dandin et Sganarelle. Mais Georges Dandin épique, et Sganarelle héroïque, c'est à quoi ni Molière, ni Shakespeare, ni Cervantès, n'avaient point pensé. Il leur semblait que ces amours des maris, ou surannés, ou libertins, ou avares, n'intéressaient pas si fort la morale publique ; et ils aimaient à leur montrer, en châtiment de leurs infidélités, de leurs calculs, et de leurs tyrannies, des couples d'amoureux souriants s'enfuyant loin d'eux dans les allées fleuries, l'ironie aux lèvres et le bonheur dans les yeux.

Charles Asselineau.

(1) Article sur M. Octave Feuillet, dans les *Nouveaux Lundis*.

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— La *Chronique des arts et de la curiosité* donne les détails suivants sur les dernières découvertes faites à Rome sous la direction de M. P. Rosa :

« D'après une communication faite à l'Académie des belles-lettres par M. Léon Renier, et à l'Académie des beaux-arts par M. Beulé, M. Pietro Rosa vient de découvrir à Rome des peintures du plus grand intérêt.

« On sait que le Palatin était occupé, sous la république, par un certain nombre de maisons privées. Scaurus, Cicéron, Clodius et bien d'autres l'ont habité.

« Quand les empereurs occupèrent le Palatin et y étendirent leurs constructions, ils achetèrent ces maisons de la république, les démolirent en partie, mais laissèrent subsister celles qui se trouvaient dans l'*Intermontium*, c'est-à-dire dans la petite vallée qui séparait les deux sommets du Palatin. Ils rasèrent ces maisons à la hauteur voulue, les comblèrent, s'en servirent comme de substructions, et établirent sur cette assiette le sol supérieur et désormais égal du plateau.

« M. Rosa vient de déblayer une de ces maisons devenues souterraines. Il a trouvé d'abord un vestibule avec des peintures imitant la décoration architectonique ; seulement, cette architecture peinte, au lieu d'être capricieuse, fantastique, comme souvent à Pompéi, reproduit exactement l'architecture monumentale, avec ses colonnes, chapiteaux, détails, etc. On entrevoit quelle source d'étude ce peut être pour les artistes.

« Dans la salle qui suit, on voit des peintures d'une grande proportion et d'un style plus grave, plus pur que le style de Pompéi. Les sujets n'ont rien de nouveau : Acis, Galatée et Polyphème entourés d'Amours, Argus, Io et Mercure. La

grandeur, le caractère, le coloris de ces figures en font la nouveauté, aussi bien que les inscriptions peintes au-dessous de chaque personnage, qui sont en grec, non pas en latin.

« En face de la porte d'entrée, l'artiste a figuré une grande fenêtre, d'un mètre et demi de hauteur. La fenêtre est supposée ouverte et laisse voir en perspective une rue de Rome, avec ses trottoirs, ses maisons, ses balcons, ses toitures, etc. Quelques personnes circulent dans la rue; une jeune fille sort de chez elle avec sa nourrice; un jeune homme se penche sur son balcon pour la voir passer, une jeune femme semble l'épier du fond de l'appartement. C'est la première fois qu'un monument de l'art considérable donnera des détails aussi intimes sur la vie familière des Romains.

« M. Rosa prend les plus grands soins pour la conservation de ces peintures, qu'il a prié un peintre français en ce moment à Rome, M. Hector Leroux, de copier à l'aquarelle avant qu'elles ne pâlissent. »

— Les fouilles d'Herculanum, dit le *Journal de Naples*, récemment entreprises à l'aide d'une somme de 30,000 fr. donnée par le roi, ont amené la découverte d'une vaste salle qui a dû servir de cuisine. On y a trouvé un pressoir à linge, en bois entièrement carbonisé; quatorze vases de différentes grandeurs, un candélabre, une lampe, plusieurs bassins en verre et en terre cuite, une petite statuette en marbre ornée d'un faune, et deux tables brisées, l'une en marbre, l'autre en ardoise.

Ces épaves viennent d'être précieusement transportées au musée de Naples.

---

# VAUBAN AMOUREUX.

Il n'y a pas dans le règne entier de Louis XIV une figure plus noble, plus ouverte, plus sympathique que celle de Vauban. Ingénieur militaire, nul n'a pris autant de villes en ménageant davantage la vie des soldats ; la France, on le sait, lui doit ses plus belles et ses meilleures forteresses ; ses écrits, ses *Oisivetés*, comme il les appelle modestement, abondent en vues utiles, bienfaisantes ; il a fait, sur une circonscription financière de son temps, l'élection de Vézelay, le meilleur travail statistique entrepris jusqu'alors ; sa *Dîme royale* enfin, malgré les difficultés qu'aurait présentées l'exécution, prouve que, comme La Bruyère, Racine et Fénelon, il ressentait douloureusement les misères du peuple. Un habile historien, M. Camille Rousset, prépare, d'après les documents originaux, une vie de ce grand homme de bien, dont on n'a encore que des biographies très-incomplètes. Je ne veux pas empiéter sur son terrain. Qu'il me permette seulement de soulever un coin — un léger coin — du voile qui nous cache les détails, les faiblesses si l'on veut, de cette existence où tout intéresse. Pourquoi craindrions-nous de le dire? Vauban n'était pas seulement un homme essentiellement humain, qu'attristait profondément la situation des campagnes opposée à la rapacité et à la fortune des traitants, que les persécutions religieuses révoltaient ; il eut toute sa vie le cœur tendre, aimant, ouvert à la plus douce des passions. Pour tout dire en un mot, l'illustre ingénieur, qui vécut soixante-quatorze ans, fut amoureux jusqu'à la fin de ses jours.

J'ai découvert par hasard (ces curiosités s'offrent d'elles-mêmes quand on parcourt les recueils de pièces originales du dix-septième siècle où tant de piquants secrets sont encore enfouis) la trace de trois femmes aimées par Vauban, à l'âge où l'on ne fait plus guère de conquêtes. La première est Mme de Ferriol, belle-sœur de l'ambassadeur à Constantinople de 1699 à 1711; la deuxième, dont on ne sait encore que le nom poétique, est signalée par son ami, le docte et galant évêque d'Avranches, Daniel Huet, qui l'appelle *Iris*, comme il convient à un poëte; la troisième, Mlle de Villefranche, ferme la marche, et fut vraisemblablement le dernier caprice de ce cœur toujours prêt à se donner.

Nous savons par les biographies que Vauban, né en 1633, à Saint-Léger-de-Fourcheret dans le Morvan, épousa, le 25 mars 1660, Jeanne d'Aunay, fille de Claude d'Aunay, baron d'Épiry, dont il eut deux filles (1), et qui mourut en son château de Bazoches en Bourgogne, au mois de juin 1705 (2). Qu'était Jeanne d'Aunay? c'est-à-dire quelle figure faisait-elle dans le monde? Avait-elle de l'esprit, de la beauté, des agréments? Il est permis d'en douter. Ce qui est certain, c'est que Vauban passa presque toute sa vie éloigné d'elle, qu'il n'alla que très-rarement à son château de Bazoches, et que, lorsqu'en 1691 il maria sa seconde fille, sa femme n'assista pas au mariage, qui se fit à Paris (3).

J'ai dit que j'avais trouvé les preuves de la passion du maréchal pour Mme de Ferriol, pour Iris, pour Mlle de Villefranche. Les voici, par ordre chronologique, dans toute leur simplicité.

### MADAME DE FERRIOL.

Le *Journal de Dangeau* constate, à la date du 6 avril 1699,

(1) L'aînée épousa, le 13 novembre 1679, Jacques de Mesgrigny. — La seconde fut mariée, en janvier 1691, *à l'âge de douze ans trois mois*, à Louis Bernin d'Ussé de Valentinay. Elle n'est pas bien traitée dans le *Recueil Maurepas*.

(2) Bibl. imp.; Mss. Cabinet des titres : *Le Prestre*.

(3) A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 1227.

que le roi venait de nommer M. de Ferriol (1) son ambassadeur à Constantinople. Jamais, il faut l'espérer, pareil intrigant, n'a, depuis, représenté la France dans une cour où le sang-froid et la mesure sont surtout nécessaires. Vaniteux et ridicule à l'excès, le marquis de Ferriol affecta, seul parmi ses collègues, des prétentions d'étiquette qui le brouillèrent plusieurs fois avec le divan (2). Dans un premier voyage, il avait acheté la belle Circassienne, M^lle^ Aïssé, qu'il avait amenée à Paris où il la faisait élever pour ses menus plaisirs (3). Sans foi ni loi, on en peut juger par ce qui précède, l'idée lui vint de faire enlever par surprise un patriarche arménien, Avedyck, jouissant d'une grande influence sur ses coreligionnaires, et il le fit conduire en France où quelques personnes ont voulu voir en lui, mais bien à tort, le fameux prisonnier au masque de fer (4). Tel est l'étrange ambassadeur que Louis XIV s'était donné à Constantinople. Aussi, au bout de dix ans, fut-on obligé de le remplacer pour cause de folie, et il ne fallut pas moins de deux nouvelles années pour le décider à quitter son poste (5).

Le marquis de Ferriol avait un frère (6), trésorier général en Dauphiné, où il avait épousé vers 1695 (7), à l'âge de

(1) Charles Ferriol ou Féréol, marquis d'Argental, né en 1637, mort à Paris en 1722.

(2) *Saint-Simon;* édit. Chéruel, in-8°; t. II, p. 283, et VI, p. 437.

(3) *Lettres de mademoiselle Aïssé;* édit. Ravenel, 1853; *Notice,* par M. Sainte-Beuve.

(4) M. Marius Topin : *Le Masque de fer*, dans *le Correspondant*, n° du 10 juin 1869. — M. Topin donne à ce sujet des détails pleins d'intérêt puisés dans les correspondances des affaires étrangères.

(5) M. Sainte-Beuve, *Notice sur mademoiselle Aïssé;* M. Marius Topin, *le Masque de fer.*

(6) Augustin de Ferriol, baron d'Argental, conseiller du roi au parlement de Metz, trésorier général des finances du Dauphiné; plus tard, président honoraire du parlement de Metz. Né en 1650, mort en 1737.

(7) J'ignore la date exacte; mais son fils aîné, Antoine de Ferriol, comte de Pont-de-Veyle, naquit à Paris le 1^er^ octobre 1697; il y est mort le 3 septembre 1774. Il est auteur de quelques pièces de théâtre

quarante-cinq ans, Angélique de Tencin, sœur du fameux abbé qui devint, quand l'illustre cardinal Dubois eut rendu tout possible, cardinal, ministre d'État, archevêque de Lyon? Née en 1674, Angélique Guérin de Tencin avait alors vingt-un ans. Écoutons Saint-Simon, sur le frère, avant sa grande fortune, et sur ses deux sœurs, dont l'une, la dernière, devint aussi plus tard un personnage : « Cet abbé de Tencin étoit prêtre et gueux... Il avoit deux sœurs : l'une, qui a passé sa vie à Paris dans les meilleures compagnies, femme d'un Ferriol assez ignoré, frère de l'ambassadeur, qui n'a point été marié ; l'autre, sœur religieuse professe pendant bien des années dans les Augustines de Montfleury, aux environs de Grenoble ; toutes deux belles et fort aimables : M^me^ de Ferriol avec plus de douceur et de galanterie, l'autre avec infiniment plus d'esprit, d'intrigue et de débauche... » (1).

Les jolies femmes ont de tout temps, il ne faut pas qu'elles l'ignorent, piqué jusqu'à l'indiscrétion la curiosité de leurs contemporains. Naturellement, ceux de M^me^ de Ferriol se sont beaucoup occupés d'elle. On vient d'entendre Saint-Simon. Un historien moderne, qui a étudié les correspondances diplomatiques de l'époque au point de vue des faits et gestes de l'ambassadeur de Constantinople, dit qu'elle « avait un grand crédit sur M. de Torcy (2) ». Or M. de Torcy était tout simplement le ministre des affaires étrangères. Le mari, plus âgé qu'elle de vingt-quatre ans, et plus souvent en Dauphiné qu'à Paris pour ses finances, n'était ni jaloux ni gênant (3). Nous avons de plus, sur la moralité de la dame, une confidence de M^lle^ Aïssé, que le marquis de Ferriol avait, en 1698, confiée à sa belle-sœur

représentées à la Comédie-Française ; l'une d'elles, *le Somnambule*, est restée au répertoire. — Son frère, Charles-Augustin de Ferriol, comte d'Argental, est très-connu par son amitié pour Voltaire.

(1) *Mémoires;* t. XVII, p. 295.

(2) M. Marius Topin ; *loc. cit.*

(3) M. Sainte-Beuve ; *loc. cit.*, p. 10.

pour la former aux belles manières, et qui écrit un jour, après son aventure avec le chevalier d'Aydie (1), à Mme Calandrini, honnête Génevoise avec qui elle s'était intimement liée : « Hélas! que n'étiez-vous Mme de Ferriol! Vous m'auriez appris à connaître la vertu (2). »

Il est temps d'arriver à Vauban, et de prouver que l'aimable Angélique lui tourna la tête, comme à tant d'autres. Nous sommes en 1701, et le grand ingénieur n'est pas encore maréchal. Ajoutons qu'il a soixante-huit ans; mais ni l'âge ni les campagnes n'ont amorti en lui les passions naturelles, et son cœur est resté jeune. Notre assertion est confirmée par un témoignage authentique des plus curieux, une lettre autographe qui n'a pas besoin de commentaires (3). Ce n'est pas ici un chroniqueur qui parle; c'est Vauban lui-même, et l'on voit à son langage combien il est ému.

« Fontainebleau, le 12 octobre 1701.

« Je ne puis attendre davantage à m'acquitter de ce que je vous dois, Madame; il faut que je vous demande des nouvelles, si vous estes contente de vostre fonction (4) et comment vous la trouvez. Je suis bien courtisan pour mes péchés, dont je m'ennuie fort. Je soupire après le Morvand, et encore plus pour mon retour à Paris, à l'effet de voir souvent la belle Angélique que j'aime assurément de tout mon cœur et que j'onore par dessus toutes les femmes, bien que l'ingratte s'en soucie fort peu. Cela est cependant ainsy. Je me le dis sans cesse depuis le matin jusques au soir. Il ni a heure dans la journée que vous ne soyez fort bien traitée

(1) Blaise-Marie d'Aydie, né vers 1690; fils de François d'Aydie et de Marie de Sainte-Aulaire; mort en 1760.

(2) M. Sainte-Beuve; *loc. cit.*, p. 38.

(3) *Iconographie française*, publiée par Mme Delpech; t. II; *Règne de Louis XIV.* — La lettre originale fait partie du cabinet de M. Chambry.

L'*Iconographie* dit que la lettre est adressée à Mme *Férial;* mais c'est évidemment une erreur provenant d'une mauvaise lecture de la suscription.

(4) Vraisemblablement à la cour, auprès de quelque princesse.

chez moy; n'en soyez pas scandalisée; cella ne vous fera point d'affaire, et tout ce qui se passe chez moy à vostre égard demeure dans le fond de mon cœur et ne sort point della.

« Adieu, ma belle reine, je vous aime et honore de tout mon cœur, et tout ce qui se peut imaginer au della.

« VAUBAN. »

Quel fut le résultat de cette flamme, un peu pâle peut-être pour embraser un cœur de vingt-sept ans? Le champ est ouvert aux conjectures. Pour moi, ne sachant rien, je préfère garder le silence; fera des suppositions qui voudra. Ce que l'on peut dire, c'est que, quatre ans après, le 15 août 1705 (c'est encore Dangeau qui nous l'apprend), le roi donnait les revenus de l'abbaye d'Annonay à Mme de Ferriol, ce qui prouve au moins qu'elle savait se ménager des protecteurs tout-puissants. N'y avait-il pas encore dans le nombre le ministre Torcy? Cinq ans se passent, et nous la voyons (août 1710) faire, avec les de Croissy, l'évêque de Strasbourg, Mlle Choin, Bignon l'intendant et sa femme, une partie de plaisir qui dura cinq jours. L'abbé Bignon ayant été nommé doyen du chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, ses amis les plus intimes fêtaient cette nomination à leur manière (1). Enfin, la même année ou à peu près, un maréchal de la promotion de Vauban, mais moins âgé que lui de quinze ans, le maréchal d'Uxelles (il faut voir le caractère et les mœurs plus que *singulières* que lui donne Saint-Simon) (2) devint la grande liaison de Mme de Ferriol, encore belle sans doute, malgré ses trente-six ans. A ce sujet, des vers de Jean-Baptiste Rousseau circulèrent, et le poëte, désolé de la publicité qui leur fut donnée, plaida hautement pour la vertu de la dame dont il se proclamait

(1) *Journal de Dangeau;* août 1770, note.

(2) *Mémoires;* t. IV, p. 92. — Le maréchal d'Uxelles était né en 1648. Maréchal le 14 janvier 1703; président du conseil des affaires étrangères sous la régence; mort en 1730.

l'ami. Mais on a vu sur ce point la confidence de M^lle Aïssé. D'autre part, des lettres de Bolingbroke, avec qui M^me de Ferriol fut longtemps en correspondance, constatent que le maréchal d'Uxelles était devenu le plus grand intérêt de sa vie. Enfin, M^lle Aïssé confirme pleinement, n'en déplaise à Rousseau, cette liaison qui n'était peut-être un mystère que pour lui (1). Ces poëtes sont si peu clairvoyants!

IRIS.

Nous sommes ici sur un terrain moins solide. Un recueil manuscrit, où l'on rencontre un certain nombre de pièces de vers de la main même de Huet, contient celle que je reproduis ci-après. Cette pièce n'est pas de l'écriture de Huet, mais la copie est évidemment du temps, et on lit, à la fin, ces mots qui constatent qu'elle est bien de lui : *Par M. Huet, évêque d'Avranches* (2). Elle n'est pas datée, mais elle est, comme l'indique le premier vers, postérieure à la nomination de Vauban au grade de maréchal, qui eut lieu le 14 janvier 1703.

A M. LE MARÉCHAL DE VAUBAN.

« Maréchal,
Mon rival,
De vertu
Revestu,
Mais pourtant
Te portant
Nuit et jour
A l'amour;
Tu vas voir,
Chaque soir,
Les beaux yeux
Dont les cieux
S'orneroient,
Se feroient
Des soleils
Sans pareils.
On t'a vu
Abattu,
Gémissant,
Languissant,
Aux abois,
Dans les bois.
Les bergers
Des vergers

(1) M. Sainte-Beuve; *loc. cit.*, p. 11.

(2) Bibl. imp., Mss. F; 1716, fol. 35. — Je la crois inédite, sans pouvoir l'assurer absolument. On est si rarement sûr de l'*inédit !*

D'Ormesson (1)
Par le son
Des pipeaux,
Les oiseaux
Par leurs airs
Hauts et clairs,
T'exhortoient,
T'excitoient
Tour à tour
A l'Amour.

« Tu suivis
Leurs avis;
Tu les crus,
Tu courus
Chez Iris,
Où les ris,
Où les jeux,
Où les feux,
Allumans,
Consumans,
Font sentir
Et souffrir
Mille ardeurs
Dans nos cœurs,
Dans le tien,
Dans le mien.

« Maréchal
Sans égal,
Amoureux
Trop heureux,
Tes soupirs,
Tes désirs,
Sont connus,
Sont reçus.
Mais, pour moi,
Je me voi
Hors d'espoir
De pouvoir
Adoucir
Et fléchir
La rigueur
De ce cœur
Doux pour toi,
Dur pour moi ;
Et par là
Me voilà
A deux pas
Du trépas (2). »

Ces jolis vers ne disent pas, et c'est vraiment dommage, quelle était la belle Iris pour laquelle le galant maréchal brûlait *nuit et jour*. Le saura-t-on jamais ?

(1). Il y avait deux terres de ce nom appartenant à la famille d'Ormesson; l'une, près de Saint-Denis, de laquelle la famille avait pris son nom en 1544; l'autre, d'Ormesson-Amboile, aujourd'hui dans Seine-et-Oise. C'est de cette dernière qu'il s'agit.

Plusieurs pièces du *Recueil Maurepas*, se rapportant à l'année 1702, constatent qu'on s'amusait beaucoup à Ormesson, vers cette époque.

(2) J'ai publié, dans *Madame de Montespan et Louis XIV*, d'autres vers non moins charmants de Huet à la célèbre favorite, avec laquelle il fut pendant plusieurs années en commerce de lettres. Ceux-ci sont de la même source et ne les déparent pas. Le docte prélat était, sous ce rapport, de l'école de Fléchier, dont on a, outre le piquant récit des *Grands Jours de Clermont*, nombre de vers galants à Mlle de La Vergne. C'étaient d'ailleurs, je n'en doute pas, en ce qui les concernait, purs

MADEMOISELLE DE VILLEFRANCHE.

On a vu que la maréchale de Vauban était morte en Bourgogne, au mois de juin 1705. Les pièces qui précèdent établissent trop bien, je crois, que le maréchal, presque toujours séparé d'elle, ne dut pas être inconsolable. Une lettre du lieutenant général de police d'Argenson au chancelier Pontchartrain le prouve encore mieux. Ce chancelier, dont la curiosité allait jusqu'à l'indiscrétion, voulait être tenu au courant (singulier caprice chez un personnage

jeux d'esprit et simples badinages. J'ajouterai que c'est sans contredit l'évêque d'Avranches qui pousse le badinage le plus loin. On en a la preuve dans les vers suivants, qui font involontairement penser à Fontenelle, et que l'on trouve, *de la main même de l'auteur*, au folio 34 du volume contenant l'*Épître à Vauban :*

« La beauté de Saint-Laurent
Les autres beautés surpasse;
L'éclat de son teint efface
Toutes les fleurs du printemps.
Pour cette jeune merveille
J'ay mille amoureux transports,
Le matin quand je m'éveille
Et le soir quand je m'endors. »

Les amateurs de curiosités littéraires parlent de vers de Huet plus vifs encore que ceux-là; je ne les connais pas.

Dans une charmante étude qu'il lui a consacrée, M. Sainte-Beuve cite les extraits suivants d'un *portrait* fait par Huet, dans sa jeunesse, de la célèbre Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de Malnoue : « N'ayant jamais vu votre gorge, je n'en puis parler; mais, si votre sévérité et votre modestie me vouloient permettre de dire le jugement que j'en fais sur les apparences, je jurerois qu'il n'y a rien de plus accompli. » (*Causeries;* t. II, p. 173.)

« Notez, observe M. Sainte-Beuve, que l'honnête et pieuse abbesse à laquelle ce jeune homme parlait en ces termes était jeune elle-même, et seulement d'un an plus âgée que lui. »

Devenu évêque, Huet continua son badinage en vers comme en prose, ce qui ne l'empêchait pas d'écrire en même temps ses savants ouvrages sur *la Démonstration évangélique* et sur *la Situation du paradis terrestre*. Étrange siècle, en vérité!

à simarre! ) des intrigues et des caquetages des jolies femmes de Paris qui fournissaient matière à la chronique scandaleuse. L'une d'elles, M^lle de Villefranche (1), avait attiré l'attention du maréchal, qui la rencontrait chez la duchesse de Saint-Pierre (2). Sœur de Torcy, remariée au duc de Saint-Pierre Spinola, grand d'Espagne très-vieux, très-riche et très-jaloux, la duchesse, fort jolie elle-même, favorisait ces relations, dans l'espoir, à ce qu'il semble, d'amener un mariage dans le genre de celui qu'elle venait de faire. La lettre de d'Argenson au badin chancelier nous introduit dans ce curieux intérieur, et elle montre en quelque sorte les fils

(1) J'emprunte, sur M^lle de Villefranche, les curieux détails qui suivent à la notice si complète et si bien faite de M. Sainte-Beuve sur M^lle Aïssé :

« Cette demoiselle, plus célèbre par sa beauté que par la régularité de sa conduite, était une des six filles de Jean Dupuy de Montbrun, chevalier, marquis de Villefranche, et de Marie-Marguerite de Frizen. Un vaudeville satirique du temps accuse cette dernière d'avoir favorisé les désordres de sa fille, et de l'avoir livrée au comte de Toulouse. Il n'y a là malheureusement que de la médisance. La copie de l'acte de baptême, d'un fils de Jean Dupuy de Montbrun, porte en marge cette note autographe de D'Hozier : « C'est le frère de la belle M^lle de Villefranche, dont la mère s'aide ici pour leur existence commune ; c'est à quoi M. le comte de Toulouse ne nuit pas. »

On peut ajouter : voilà du Saint-Simon *sans phrases*.

(2) Sur la duchesse de Saint-Pierre, voir *Saint-Simon*, t. IV, p. 398, et t. XVIII, p. 399. — M^lle Aïssé confirme le jugement de Saint-Simon. « M^me de Saint-Pierre, écrit-elle au mois de décembre 1730, est toujours belle; elle a conservé un beau teint, une belle gorge; elle est comme à vingt ans. Elle est très-aimable; elle a vu bonne compagnie, et un mari sévère et qui connoissoit le monde l'a rendue d'une politesse charmante... » (*Lettres*, p. 239.)

Le *Recueil Maurepas* (Bibl. imp., Mss. 12,635, fol. 325) contient trois jolis couplets adressés à la *comtesse* de Saint-Pierre; c'est, je le suppose, notre *duchesse*. L'auteur des couplets ne lui reproche qu'une chose, d'être sage. Voici le dernier :

Badinez sans cesse
Et riez toujours;
Mais aux ris, comtesse,
Joignez les amours.

de l'intrigue ourdie autour du vieux maréchal. On ne pourrait, sans inconvénient, faire un pas de plus et entrer davantage dans la coulisse. Laissons parler M. le lieutenant général de police; il paraît être on ne peut mieux informé.

« Paris, 10 novembre 1705 (1).

« M. le maréchal de Vauban n'a point encore rendu de visite en forme à M^lle de Villefranche, qui en est assez fâchée; mais il la voit presque tous les jours chez M^me la duchesse de Saint-Pierre, où l'on prend grand soin de lui plaire, d'applaudir à tous ses discours, et de donner à la politesse de son esprit et à la douceur de sa conversation des louanges qu'il mérite infiniment par des qualités plus éminentes et par des vertus beaucoup plus solides. On dit cependant chez lui que l'entreprise de M^me la duchesse de Saint-Pierre ne réussira pas, et que leur maistre en fait quelquefois des railleries; mais la demoiselle, accoutumée à gagner les cœurs les plus difficiles, se flatte toujours que celui-ci ne lui résistera pas, et que l'habitude de la voir produira nécessairement une passion violente dont elle saura faire usage. »

En marge, de la main de Pontchartrain : « *Mander les suites.* »

Quelles furent *les suites*, comme dit le curieux Pontchartrain? Si M^lle de Villefranche songeait réellement à devenir maréchale, il fallut en décompter, et les gens de Vauban eurent raison. Avait-elle des vues moins ambitieuses? Rien, en ce cas, n'indique ce qui advint et si sa stratégie réussit. Nous savons seulement que, le 17 février de l'année suivante, le chancelier Pontchartrain écrivit à d'Argenson :

« Vous me mandez que les brillans des demoiselles de la Motte et de Villefranche sont bien baissés, et que leurs charmes sont bien moins dangereux qu'ils n'étoient dans

(1) Bibl. imp., Mss. S. F. 8, 120, pièce n° 84. — J'ai publié cette pièce, d'après l'original, dans la *Police sous Louis XIV*, chap. XVI, p. 369.

leurs premières années. Votre lettre est conçue de manière à faire douter si c'est d'une seule ou des deux ensemble que vous entendez parler : je vous prie de me l'expliquer et de me mander quel âge ont ces deux filles, qui paroissent jeunes. Il y a M^lle de Canillac dont la beauté fait aussi du bruit. Pour peu que vous vouliez vous mettre sur les voies, vous pourrez nous en dire aussi quelques nouvelles (1). »

On a là (cela s'est encore vu depuis) un chancelier aux passions toutes juvéniles et dont la correspondance administrative annonce de singulières ardeurs. Ajoutons que d'Argenson, qui se fit construire au faubourg Saint-Antoine une petite maison contiguë à un couvent dont il aimait fort la supérieure (2), était bien digne de le comprendre et de le servir.

---

La charmante lettre de Vauban à M^me de Ferriol prouve au surplus que les qualités aimables l'attiraient particulièrement. Se laissa-t-elle fléchir ? Car, on a beau faire, la question s'impose. S'il fallait absolument émettre une opinion, nous inclinerions à croire le contraire. En effet, les premiers lauriers du maréchal dataient alors de bien loin, et la dame était, on l'a vu, fort entourée. Ainsi s'expliqueraient les caprices de 1703 pour Iris, et de 1705 pour la demoiselle *aux brillans*.

Mais, hélas ! tout passe, tout s'éteint, et, le 30 mars 1707, ce cœur généreux, dont la sensibilité s'était conservée si avant dans la vie, cessa de battre et d'aimer.

Pierre CLÉMENT,
de l'Institut.

(1) Bibl. imp., Mss. F., 8, 125. — *La Police sous Louis XIV*, p. 343.
(2) *Mémoires du maréchal de Villars*, coll. Petitot, t. LXX, p. 42; *Mémoires de Saint-Simon*; *Mémoires du marquis d'Argenson*.

---

LES

# ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

---

## LE CATALOGUE DE E.-C. BOURRU.

Le bibliothécaire de l'ancienne Faculté de médecine était élu par ses confrères et pour deux ans seulement. Mais, pour obvier aux inconvénients qu'auraient pu présenter des changements si fréquents, il était désigné une année avant son entrée en fonctions, et devait aussitôt être assidu à la bibliothèque, examiner les livres et étudier le catalogue (1).

Le docteur Edmond-Claude Bourru fut nommé bibliothécaire en 1771. Il avait employé son stage de l'année précédente à rédiger le catalogue complet des ouvrages que renfermait la bibliothèque. Ce travail, qui forme deux volumes in-folio, aujourd'hui conservés parmi les manuscrits de l'École de médecine, a pour titre :

*Catalogus librorum qui in Bibliotheca Facultatis saluberrimæ Parisiensis asservantur, ordine authorum alphabetico digestus, cura et studio M. Edmundi Claudii Bourru,*

(1) « Similiter et eligatur unus e Doctoribus præsentibus, cujus fidei « Bibliothecæ præfectura committatur. Scilicet unus de majori ordine, « duo vero de minori, proponantur ab electoribus; et cujus nomen « sorte ductum erit a Decano, in biennium Bibliothecæ præficiatur. At « licet biennalis sit Bibliothecæ præfectus, singulis tamen annis eliga- « tur sive confirmetur, Decani ad instar, atque Professorum more, « unum annum designetur antequam Præfecturam gerat. » (*Statuta Facultatis medicinæ Parisiensis, supremi Senatus authoritate confirmata anno MDCCLI, art.* LXVII, p. 46.)

*ejusdem Bibliothecæ præfecti, decano M. Ludovico Petro Felice Renato Le Thieullier. M.D.CC.LXX.*

Dans l'introduction qui précède ce catalogue, Bourru eut l'idée de retracer rapidement l'histoire de la bibliothèque de la Faculté de médecine depuis son origine. Ce résumé est d'autant plus précieux qu'aucun travail n'avait alors été publié sur ce sujet, et nous croyons qu'il peut encore être lu avec intérêt. Nous le publions textuellement, en y ajoutant quelques notes devenues indispensables.

PRÆFATIO.

Bibliothecarum pretium in libris manuscriptis olim constitisse apud omnes in confesso est : pariterque fatentur rerum Gallicarum scriptores Bibliothecam saluberrimæ (1) Facultatis Parisiensis, hisce temporibus, rarioribus fuisse instructam istius modi libris qui ad medicinam spectarent. Neque mirum, quod apud viros litteratissimos reperiretur librorum rarissimorum copia uberior. Nihilominus tamen non putandum est eam aut numerosissimam fuisse, aut sumptuosissimam, quippe cum saluberrimus Ordo Parisiensis talis semper fuerit qui admirationem hominum in se convertere maluerit quam in supellectilem suam. Tota itaque Bibliotheca medicorum Parisiensium duodecim circa manuscriptorum numero includebatur (2), quorum unusquisque (fatendum est) tanti erat pretii, quanti difficile emi potuisset vel a rege christianissimo tunc regnante, Ludovico XI (3). Verum qua mala fortuna acciderit ut nunc

(1) La Faculté de médecine prenait le titre de *Facultas saluberrima*; la Faculté de droit avait adopté l'épithète de *consultissima*, et la Faculté de théologie celle de *sacra*.

(2) En 1395, la Faculté possédait, en effet, douze volumes seulement, dont on trouve la liste dans les *Commentaires manuscrits* conservés à la Faculté actuelle, t. I, p. 2.

(3) Louis XI, qui, toujours tremblant pour sa vie, s'intéressait fort à la médecine, désira avoir dans sa bibliothèque les œuvres du médecin

agnosci vix queant veteris illius splendoris vestigia, animo non capitur, nisi forsan extraneorum subtilitas in subripiendis clanculum et furtive, vel codicibus integris, vel librorum paginis, par fuerit cum incuria eorum quibus tanti thesauri custodia committebatur. Fortasse etiam dum inclaruit ars typica sæculo quindecimo, brevi e pretio suo amiserunt medicorum manuscripti, abierunt in desuetudinem, facileque dissipati sunt.

Multum tamen boni publici interesse videbatur, ut alicubi clarissimorum medicorum opera congererentur, quo philiatri ad artem medicam institui facile quirent, magistrorum libros perlegendo, familiarique versando manu. Neque ullus sane huic aptior locus quam in gremio saluberrimæ Facultatis Parisiensis, cui medicos efformare et ad imaginem suam effingere semper cordi fuit.

Hæc sensit M. Petrus Bonnetus Bourdelot (1), regis christianissimi medicus primarius, qui anno 1691 medicis Parisiensibus numerosam librorum supellectilem quam ipse collegerat obtulit (2). Quo quidem optimi viri beneficio potiri nondum datum fuit, quod quibusdam impensis tueri necessum fuisset. Timebat etenim Facultas saluberrima ne,

arabe Rhasès; on ne connaissait alors à Paris d'autre manuscrit complet de cet ouvrage que celui qui était possédé par la bibliothèque de la Faculté. Le président Jean de la Driesche alla donc, au nom du roi, trouver le doyen Jean Loiseau, et le pria de confier à Sa Majesté les deux petits volumes formant le *Totum continens Rhasis;* Louis XI s'engageait à ne les conserver que pendant le temps nécessaire « pour en tirer copie ». Cette demande émut beaucoup la Faculté; elle tint de nombreuses réunions, et finit par décider qu'elle ne prêterait son cher Rhasès que sous bonne caution, savoir : douze marcs de vaisselle d'argent et un billet de cent écus d'or qu'un riche bourgeois nommé Malingre consentait à souscrire pour le roi. (Voyez A.-F., *Recherches sur la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris*, p. 21.)

(1) Il était neveu de Pierre Michon, plus connu sous le nom d'abbé Bourdelot, qui fut médecin du grand Condé.

(2) La bibliothèque avait, au contraire, été réunie presque entièrement par Pierre Michon; il la légua à son neveu, en exprimant le vœu qu'il la transmît à son tour à l'École de médecine.

propter bellum quod tunc temporis magnopere sæviebat, subsidiis vexaretur, si quibusdam sumptibus minus necessariis, mentiretur, ut ita dicam, divitias. Causam recusationis intelligens M. Bourdelot, non satis laudanda largitate, ex suo ære et suismetipsis denariis Bibliothecam quam offerebat locavit (1). Ast, eheu! quænam sunt rerum humanarum vices! Dum nemo hujusce Bibliothecæ curam gerit, inde brevi evanuit, jamque ex ea vix quidquam superest, nisi nomen collatoris munificentissimi.

Ab anno itaque 1733, nostræ Bibliothecæ (2) repetenda est origo. Nempe M. Franciscus Picoté de Belestre, vir litteratissimus et pretiosissima librorum collectione dives, divitias hasce litterarias, auro cariores, viro consultissimo M. Claudio Josepho Prevost, in Senatu Parisiensi causarum patrono, amico suo, dum viveret, fidelissimo, legavit; ut in Academia Parisiensi litteratorum usui consecraretur (3). Qui quidem M. Prevost commissam fidei suæ Bibliothecam Facultati medicinæ concessit, juxta decretum latum die 4 Julii 1733, M. Hyacintho Theodoro Baron patre decano. Libris M. de Belestre accessere, curis ejusdem M. Prevost, libri D. viduæ Amelot (4).

Huicce librorum collectioni ex liberalitate M. Philippi Hecquet (5), antiqui facultatis decani, adjuncta est nova librorum copia ex ejusdem Bibliotheca deprompta. Nostram demum Bibliothecam paulatim adauxerunt libri numero multi legati aut donati a MM. Elia Col de Vilars (6), Hel-

(1) Il donna, dans ce but, deux mille livres.

(2) Et de la bibliothèque actuelle, par conséquent.

(3) Cette clause de son testament était ainsi conçue : « Je lègue à mon exécuteur testamentaire, M. Prevost, advocat en Parlement, ma bibliothèque pour estre par luy establie, en mon nom, au service public dans l'Université de Paris, d'où je suis docteur, et ce dans le lieu où il trouvera qu'on voudra la recevoir et estimera le plus convenable. »

(4) Veuve d'Amelot de Beaulieu, premier président à la cour des aides.

(5) Doyen de 1712 à 1714, mort le 11 avril 1737.

(6) Doyen de 1740 à 1743, mort le 26 juin 1745.

vetius (1), Jaques (2), Reneaume (3), cæterisque doctoribus qui opera sua typis demandata ut plurimum in Facultatis Bibliotheca reponi curant, unde huic quotannis novæ fieri possunt, et revera fiunt accessiones.

Verum, ut novis deprædationibus nullus deinceps daretur locus, Facultas saluberrima unum e suis doctoribus Bibliothecæ in posterum præfecturum fore decrevit anno 1737, M. Ludovico Claudio Bourdelin decano : qui doctor in biennium solummodo eligitur, quo perfectissima inter omnes doctores servetur æqualitas. Ut autem tot et tantæ collegarum liberalitates in publicum cederent commodum, publici juris factæ fuerunt, M. Josepho Guillelmo de l'Epine decano, anno 1746; statuitque insuper Facultas saluberrima, ut Bibliotheca sua litteratis ac philiatris pateret omnibus, diebus Jovis totius anni academici, scilicet a die 14 Septembris ad diem 29 Junii, cum facili librorum communicatione (4).

Inter tot libros, multi sunt rari, quidam rariores, alii demum rarissimi. E postremorum numero sunt Theses in saluberrima Facultate Parisiensi propugnatæ, quarum collectio servatur in Bibliotheca ab anno 1539 ad nostra usque tempora, nec alibi reperiunda. Cui pretiosissimæ collectioni servandæ, ita providit Facultas ut, decreto 18 Octobris 1753, tulerit nemini unquam commissuram fore ullam partem hujusce collectionis, nisi in ædibus ipsis Bibliothecæ dicatis, et præsente Bibliothecæ præfecto. Quod utinam idem etiam valeret decretum quo ad raros et rariores !

Denique cum his nuperrimis annis constiterit multos

(1) Médecin de Louis XIV et de Louis XV, mort le 17 juillet 1755.

(2) Le célèbre chirurgien Jacques Beaulieu, connu sous le nom de Frère Jacques, mort vers 1715.

(3) Michel-Louis Reneaume, doyen de 1734 à 1736, mort le 27 mars 1739.

(4) Une médaille fut frappée pour perpétuer le souvenir de cet événement. Elle porte, d'un côté, une vue de l'intérieur de l'amphithéâtre; de l'autre, cette inscription : *Bibliotheca publici juris facta die Jovis 3ª martii MDCCXLVI.*

doctores, incuria videlicet, creditos ipsis Bibliothecæ libros apud se retinere per longissimum tempus, decrevit saluberrimus Ordo die 16 Junii 1770 hosce doctores mulctandos fore atque in posterum emolumenta iis debita persolvere penes decanum non fore, usque dum commissos ipsis libros in manus Bibliothecæ præfecti reponerent.

Dum Bibliothecæ Catalogum instauro, non potui temperare mihi quia hæc omnia cum ad historiam Bibliothecæ, tum ad præfecti librorum obligationes spectantia non reticerem, ut si quæ instituti jam ordinis perturbatio deinceps irrepat, hæc potius redundet in præfectum Bibliothecæ quam in Ordinem saluberrimum. Nunc vero paucissima subjungam quæ ad distributionem præsentis Catalogi attingunt.

Hicce Catalogus digeritur juxta ordinem authorum alphabeticum; qui ordo et optimus et facillimus omnium foret, nisi in eo sequendo plurima bibliographis crucem figerent. Adeo certum est nullam esse methodum quæ ab omni parte bona dici queat. Inter authores numero pene dicam infinitos, multi sunt qui nullo, multi qui falso seu potius ficto, multi denique qui simili nomine litteratis quotidie illudunt. Sed et alii sunt non pauci qui, mala impulsi libidine, patruorum nomina latino vel græco vertere idiomate ausi fuerunt (1), unde novæ creantur bibliographo molestiæ. Hinc liquet quam malefido gressu ineunda mihi fuerit semita, et vepribus hispida, et syrtibus lubrica, et scopulis aspera : citoque citius manum de Tabula, nisi pluries me edocuisset experientia a labore improbo omnia vinci posse. Itaque insudavi per solidum fere annum et in detegendis anonymorum, et in reformandis pseudonymorum, et in distinguendis homonymorum nominibus. Non is tamen sum, fateor, qui omnis oppido erroris immunem me præstitisse putem; opus inchoavi quod fortasse cæteri perficient. Verum si alicujus rei insimulandus sim in hac parte, cuncta tamen ita disponi curavi, ut ex lapsibus meis nullum nasci queat incommodum.

(1) Ce fut une coutume à peu près générale jusqu'au dix-septième siècle.

Sic errores si non omnino tollantur, saltem minuentur : nec mihi probro, sed fragilitati humanæ vertentur.

Authores omnes appellandos secundum linguam cujusque vernaculam primo decreveram, sepositis illis græcis et latinis quas induerant larvis. Verum exinde plus detrimenti quam emolumenti nasciturum brevi animo concepi, cum notiora sint nomina Campanellæ v. g. quam Thomæ Clochette; Perdulcis, quam Bartholomæi Perdoux; Scaligeri, quam Julii vel Josephi de l'Echelle (1), etc. Idcirco horum omnium nomina servavi, sive mutuarentur a Græcis, sive a Latinis. Non idem fuit de authoribus pseudonymis. Hos appellavi et secundum nomina fictitia et secundum nomina vera. Homonymos distinxi, nomina cognominibus adjiciendo, ut nullus sit errori locus. Tandem anonymos quorum nomina expiscari non potui, ordinavi juxta materiarum ordinem....

Nous supprimons la suite, qui est exclusivement relative au plan suivi par Bourru pour la rédaction de son catalogue.

Bourru fut successivement chargé du cours de chirurgie en langue française et de celui de pharmacie. Il était doyen en 1793, époque où fut supprimée l'ancienne Faculté; le 16 avril de l'année précédente, il était allé, avec les docteurs Guillotin et Lezurier, réclamer à la barre de la Convention contre l'assujettissement des médecins à la patente. Il fut en 1804 admis à l'Académie de médecine qui venait d'être reconstituée, et il mourut le 19 septembre 1823, âgé de quatre-vingt-six ans.

Alfred Franklin,
de la bibliothèque Mazarine.

(1) Bourru n'est pas heureux dans le choix de ses exemples. Le médecin Pardoux se faisait en effet appeler *Perdulcis*; mais Th. Clochette n'a jamais été un nom napolitain. Quant à J.-C. Scaliger, il se nommait Bordoni, et il se borna à traduire en latin le sobriquet *Della Scala*, sous lequel son père était connu.

XII.

# LAURENT DE LA LIVE DE JULLY

1725-1779.

## I.

Il y a bien des variétés chez les amateurs. Si l'on rencontre des artistes n'aimant ni l'art ni ses œuvres, de même parmi les amateurs il s'en présente qui ne sont amateurs que de nom et pour la forme. Ce qui les pousse à réunir une collection, c'est la mode, le désœuvrement, le besoin de paraître. Ils possèdent de belles choses, comme jadis une petite-maîtresse montrait un nain ou un perroquet, par ton, par ennui : je n'ose dire par sottise. Gens du monde, ils peuvent exhiber de fort beaux meubles à leurs hôtes ; amateurs, ils ne le seront jamais. Je ne parle pas de la variété toute contemporaine du spéculateur qui, voyant le prix croissant des objets de curiosité, agiote sur leur plus-value et place son argent à gros intérêts en achetant le plus possible. Cela s'appelle faire la banque. Je n'ai pas à m'en occuper. Quant à la variété de l'amateur par ton, j'ai bien peur que celui dont je vais parler n'en soit le type.

Ange-Laurent de la Live de Jully naquit, le 2 octobre 1725, dans la maison paternelle, rue Saint-Honoré, près la place

Vendôme (aujourd'hui n° 364)(1). Par son père, M. de la Live de Bellegarde, et son grand-père, par son oncle, par sa mère, par toutes ses alliances, il appartenait au monde de la finance. C'était un financier, et il resta financier toute sa vie. Son frère aîné, de la Live d'Épinay, épousa sa cousine maternelle, Louise-Pétronille Tardieu d'Esclavelles, l'auteur des *Mémoires*. Son plus jeune frère, Alexis-Janvier de la Live de la Briche, vécut et mourut obscur. Quant aux sœurs, l'aînée épousa un intendant des finances, — toujours la finance, — et, comme son plus jeune frère, eut le bon esprit de ne pas faire parler d'elle ; la seconde fut Mme d'Houdetot, qui doit à Jean-Jacques Rousseau une célébrité aussi durable que la langue française.

En 1740, la mort de sa mère le laissa confié aux soins de M. de Bellegarde, dont la fermeté ne paraît pas avoir été le caractère distinctif. Son frère aîné, M. d'Épinay, se maria en 1745, lui ouvrit sa maison et l'appela naturellement dans son intimité. On sait quel singulier mélange d'hommes de lettres, de manieurs d'argent, de femmes déclassées, composait la société du ménage d'Épinay; on sait quelle complète liberté les deux époux se laissaient l'un à l'autre. M. de Jully avait alors vingt ans, et il n'est pas douteux que, la jeunesse, le peu de surveillance paternelle aidant, il n'ait largement usé des facilités d'un pareil entourage. C'est évidemment là aussi qu'il prit ce goût du bel esprit, cette tendance à s'occuper d'œuvres d'art qui devint la manie de toute sa vie.

En 1741, le 30 juin, il épousait, contre le gré de son père, qui ne se trompait pas en s'opposant au mariage, Louise-Élisabeth Chambon. En fait de morale, en fait même de convenances sociales, Mme d'Épinay nous a appris que Mme de Jully poussait l'absence de préjugés jusqu'à la limite où elle prend un autre nom. Lors de la liaison de Mme d'Épi-

(1) La maison est occupée aujourd'hui par le docteur Tardieu. La rampe de l'escalier porte encore, dans des médaillons de serrurerie, les deux L L croisés des la Live.

nay avec Dupin de Fancueil, les conseils de Mme de Jully, le sans-façon avec lequel elle prie sa belle-sœur de favoriser ses propres amours avec le ténor Jelyotte, ses sophismes pour justifier cette liaison, l'impudence de ses aveux, constituent un des signes les plus bizarres de la décomposition sociale au milieu du dix-huitième siècle. N'écrivant ni l'histoire de Mme de Jully ni celle des mœurs, je n'emprunte à Mme d'Épinay que ce qui a directement trait à notre personnage. Voici de quelle façon, deux ans à peine après leur mariage, le jugeait sa femme dans les épanchements d'une conversation intime. Si elle n'avait le sens ni moral ni élevé, elle l'avait certainement droit. « Plus je connois M. de Jully, « plus je m'applaudis de mon choix. Il est bon enfant, doux, « complaisant, foible, sans nerf, mais sans vice, en un mot, « propre à jouer son rôle décemment, et je lui en sais gré : « c'est un grand mérite au moins que celui-là. Il a cru être « amoureux de moi, mais je vous promets qu'il s'est « trompé..... Il se trompe encore. Il y a une fille de comé- « die à qui il fait des présents toute la journée. Il l'auroit, « s'il n'avoit pas affiché de la passion pour moi; mais, dans « le fond, c'est l'homme du monde que je vois le moins et « celui qui fait le moins ma volonté..... Quoi ! mon mari « uniquement occupé de me plaire, parce qu'il me donne « continuellement des bijoux dont je ne fais nul cas, des « robes qu'il choisit presque toujours contraires à mon « goût, qu'il me loue des loges au spectacle le jour que je « veux rester chez moi ! Eh ! mais ne voyez-vous pas que ce « sont ses fantaisies qu'il caresse, et non les miennes ? Mais « priez-le de faire céder un de ses caprices ou de ses goûts « aux miens, vous verrez cette perle des maris devenir, tout « en douceur, le sultan le plus despote : rien ne seroit si « aisé que d'en faire un homme insupportable; il ne fau- « droit pour cela qu'y mettre bien du sentiment et de la « condescendance..... Avec un caractère comme celui de « M. de Jully, il ne s'agit pas tant d'avoir sans cesse une « volonté que de lui avoir appris, dans quelques occasions

« importantes, qu'on en a une qui ne plie que quand on le « veut bien. Il sait qu'elle est là : cela suffit (1). » Voilà l'homme privé peint au vif, ce me semble, et en traits qui nous le font connaître de longue main. Il n'est que les femmes pour enlever des esquisses si légères en traits si fermes et si vivants. Le piquant, c'est qu'ici c'est une femme légitime.

En 1750 (le 7 juin), un fils était né. En 1751 (le 3 juillet), M. de Bellegarde mourait, laissant à M. de Jully une part de 1,500,000 livres qui, ajoutées aux 300,000 constituant la dot de Mlle Chambon, faisaient une fortune de près de 2,000,000. Au taux d'aujourd'hui ce serait plus de 5,000,000. M. de Jully pouvait donc satisfaire largement ses goûts et ses caprices. Il en avait de plus d'une sorte. « Nous ne « voyons presque plus M. de Jully. Il menoit la vie du « monde la plus dissipée, et sembloit même être tout à fait « détaché de sa femme. Il a donné depuis avec fureur dans « le goût des tableaux, des sculptures, des antiques, comme « il donnoit alors dans les diamants et les bijoux. Je le soup- « çonne d'être un peu dérangé dans ses affaires. On prétend « qu'il a mangé une partie de la dot de sa femme (2). »

C'est alors qu'il songe à donner une suite aux *Hommes illustres* de Perrault. L'ouvrage fut terminé, mais je doute qu'il ait été imprimé; et, en tout cas, il n'a jamais été publié. Une copie du manuscrit existe encore entre les mains des descendants de M. de Jully, qui ont bien voulu me permettre d'en prendre connaissance. La préface nous donne les renseignements suivants : « Cet ouvrage a été commencé « en 1752 dans le temps de liberté que m'ont laissé les fonc- « tions de ma charge. (Introducteur des ambassadeurs. Nous « en parlerons plus bas.) J'ai puisé dans des manuscrits que « quelques familles ont bien voulu me confier. J'avois d'a- « bord eu le projet de faire graver tous les portraits par des

(1) *Mémoires de Mad. d'Épinay*, édit. Paul Boiteau, l. I, p. 327 et suivantes.

(2) *Mém. de Mme d'Épinay*, t. I, p. 413.

« artistes; mais, outre que les planches terminées eussent « demandé beaucoup de temps, le goût que j'ai toujours eu « pour la gravure que j'ai pratiquée dès ma plus tendre « jeunesse, m'a déterminé à les graver moi-même à l'eau-« forte, en ayant fait faire des dessins d'après les meilleurs « portraits connus, pour les réduire tous à la même gran-« deur. J'ai cherché dans ces estampes la manière de Van « Dyck. Je sais que je suis resté bien loin de mon mo-« dèle. »

L'ouvrage comprenait cinquante biographies divisées en cinq séries, savoir : ecclésiastiques, 16; militaires, 6; magistrats, 7; hommes de lettres, 13; artistes, 8. Malgré les documents manuscrits que M. de Jully affirme avoir consultés, il ne fait preuve, la plume à la main, ni d'une critique bien pénétrante, ni d'un talent bien remarquable. La partie littéraire n'était destinée à ses yeux qu'à encadrer les eaux-fortes. Une partie de ces eaux-fortes est conservée au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, et permet d'apprécier le talent de graveur de M. de Jully. Il valait son talent de littérateur. Très-suffisant pour occuper les loisirs d'un riche désœuvré, il ne l'eût pas été pour mériter une notoriété quelconque à un artiste. D'ailleurs, en y regardant de près, on reconnaît dans ces eaux-fortes le travail de deux mains. Une pointe habile et exercée a fait les têtes et les mains; une pointe inexpérimentée, hésitante et lourde, a tracé les accessoires, les vêtements et les encadrements. Le document suivant confirme cette appréciation : un portrait de M. de Jully, gravé d'après Greuze, le représente, assis, de face, en buste, la tête regardant à gauche. Il tient une plume de la main droite; la gauche est appuyée sur le manuscrit *les Hommes illustres de France*. Le portrait est accompagné de cette note : « Portrait de M. de la Live de « Jully, introducteur des ambassadeurs, dessiné par Jean-« Baptiste Greuze en 1754, et gravé par Augustin de Saint-« Aubin en 1765. Le portrait devoit servir de frontispice à la « liste ci-jointe des cinquante portraits que M. de la Live a

« gravés et qu'il devoit donner au public avec un précis de la « vie des grands hommes qu'elle présente, pour faire suite « avec les Hommes illustres de Perrault. M. de la Live avoit « d'abord gravé cette suite et s'étoit fait aider par un nommé « Charpentier, mécanicien (ceci est de l'aigreur; Charpen- « tier était un mauvais graveur, mais non un mécanicien, « malheureusement pour lui). M. de la Live s'adressa en- « suite à Augustin de Saint-Aubin, qui effaça presque toutes « les têtes et les refit dans le genre de l'auteur qui les avoit « commandées (1). » La fin est charmante. On dirait qu'il s'agit d'une commande de casseroles à un ferblantier. Heureusement que la note se trompe et que les têtes ne sont pas du tout dans *le genre de l'auteur*.

Dix ans plus tard, M. de la Live offrait une collection de ces gravures à Jean-Jacques, qui lui répondait par la lettre suivante : « J'étois occupé, monsieur, au moment où « je reçus votre présent, à un travail qui ne se pouvoit re- « mettre et qui m'empêcha de vous en remercier sur-le- « champ. Je l'ai reçu avec le plaisir et la reconnoissance que « me donnent tous les témoignages de votre souvenir.

« Venés, monsieur, quand il vous plaira, voir ma retraite « ornée de vos bienfaits; ce sera les augmenter, et les mo- « ments que vous aurés à perdre ne seront point perdus « pour moi. Quant au scrupule de me distraire, n'en aiez « point. Grâce au ciel, j'ai quitté la plume pour ne plus la « reprendre (2); du moins l'unique emploi que j'en fais dé- « sormais craint peu les distractions. Que n'ai-je été tou- « jours aussi sage! Je serois aimé des bonnes gens et ne « serois point connu des autres. Rentré dans l'obscurité

(1) Œuvre de M. de la Live de Jully au cabinet des estampes de la Bibl. imp.

(2) Rousseau se trompait : il allait encore écrire la *Lettre à M. de Beaumont* (1762); les *Lettres écrites de la Montagne* (1764); les *Confessions* (1767-1769); les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* (1772); *Rousseau juge de Jean-Jacques* (1776), et les admirables *Rêveries* (1778).

« qui me convient, je la trouverai toujours honorable et « douce si je n'y suis point oublié de vous. » (*Correspondance de Rousseau*, 7 octobre 1760.)

C'était le beau moment de la Chevrette et l'éclat de la société d'Épinay. Si l'on écrivait l'histoire morale du dix-huitième siècle, il y aurait de curieuses révélations à recueillir de ce côté. Sans être fanatique des mœurs de mon temps, je ne pense pas qu'elles aient à redouter la comparaison. Pendant que M. de Jully dissipait une grande partie de sa fortune avec des *filles de comédie*, et que sa femme vivait en commerce réglé avec un chanteur d'opéra, son frère d'Épinay menait une vie de désordres dont sa femme n'a pas eu la pudeur de nous cacher les honteuses conséquences, et fermait forcément les yeux sur la liaison de celle-ci avec Dupin de Francueil. Cette liaison commençait à se dénouer; et, au milieu des phrases de M^me^ d'Épinay sur *sa vertu*, sur *sa philosophie*, sur *la délicatesse de ses sentiments*, on entrevoit la figure fine, froide et calculée de Grimm se faufilant à pas de fouine et prêt à recueillir l'héritage dont Francueil était obsédé. Ces figures principales se détachent sur un fond d'aventuriers, d'aigrefins, de femmes mal famées, d'hommes de lettres besoigneux ou intrigants dont les principaux sont le chevalier de Valory, M^lle^ d'Ette, M^me^ Darti, fille naturelle de Samuel Bernard, Duclos, moitié sanglier, moitié renard, et enfin le plus illustre et le moins honorable d'eux tous, Jean-Jacques Rousseau. Qu'on lise attentivement les correspondances et les mémoires de cette époque : Collé, Marmontel, Duclos, Rousseau, Voltaire, M^me^ d'Épinay, et l'on se convaincra que les couleurs ne sont pas chargées. La dignité, le respect de soi-même, le sens moral, n'étaient évidemment pas dans les habitudes de cette société. On pensait sans doute les remplacer par de l'esprit, — de l'esprit plus cherché que naturel, — et un besoin de plaisirs aussi futiles que prétentieux. Il est certain que l'on s'amusait à la Chevrette. Chacun son goût ; pour moi, je m'y serais ennuyé à périr, et j'excuse Francueil.

En 1752, au commencement de décembre, « Mme de Jully « fut atteinte de la petite-vérole de l'espèce la plus maligne; « après avoir été quatre jours entre la vie et la mort, elle « mourut le cinquième. » Je renvoie aux *Mémoires de Mme d'Épinay*, pour les scènes dont cette mort fut l'occasion. On y trouvera l'anecdote confuse et embrouillée d'une clef remise en secret, de lettres brûlées, de papiers perdus et retrouvés, du duel de Grimm qui décida la liaison, etc., etc..... Ce qui a rapport à M. de Jully nous intéresse plus particulièrement. Le passage vaut la peine d'être transcrit; notre personnage y est, pour la seconde fois, dessiné à l'emporte-pièce : « La douleur où il étoit d'avoir perdu sa femme « fut poussée jusqu'au délire, et parust d'autant plus étrange « que la dissipation à laquelle il s'étoit livré jusqu'au dernier « moment de sa vie ne l'y avoit pas préparé. Sa première « sortie fut pour commander un superbe mausolée en mar- « bre, qu'il destina à être placé dans un cabinet au fond de « son appartement. Il fit faire une demi-douzaine de por- « traits, qu'il rangea tout autour de la chambre, et il passoit « son temps à se nourrir ainsi de sa douleur. » « Mme de Jully, » ajoute en note le dernier éditeur des Mémoires, M. Boiteau, « fut enterrée à Saint-Roch, dans la deuxième chapelle « à gauche en entrant. M. de Jully avait dessiné le tombeau, « et Falconnet sculpta pour le décorer un médaillon qui a « été conservé, et qui aujourd'hui se voit encore à Saint- « Roch, mais dans les chapelles de l'autre côté de l'église. « Ce médaillon nous représente donc cette femme jeune et « légère et peut aider à retrouver ses portraits en peinture. « Il ne donne pas précisément l'idée d'un visage gracieux « ni même beau; mais on y sent que la personne était « grande, élégante, hautaine. Le nez est un peu fort, mais « sans déplaire. La coiffure est une petite frisure crêpée sur « les tempes et un chignon relevé et aplati sur le haut de la « tête, où il se termine par une manière de touffe épanouie. « Ce médaillon était accompagné de l'épitaphe suivante qui « est du latin de financier : « Æternæ memoriæ *Ludovicæ*

« *Elisabeth Chambon* quæ dotibus eximiis conspicua, omnibus flebilis et deplancta, diem supremum obiit X Kal. decembris 1752, ætatis 23. Hunc tumulum in amaritudine animæ suæ uxoris desideratissimæ *Angelus Laurentinus la Live de Jully* dedit. » Cette première Mme de Jully mourait sans laisser d'enfants, son fils étant mort peu de temps après sa naissance.

En 1754, la notoriété de M. de Jully comme collectionneur de tableaux était suffisante pour le faire nommer, le 27 avril, associé libre de l'Académie de peinture, titre qu'il échangea, le 25 février 1769, contre celui d'amateur. Le 30 janvier 1756, par suite de la démission de M. de Verneuil, il était nommé *conducteur des ambassadeurs* (1).

(*La suite au prochain numéro.*)

Comte L. Clément de Ris.

(1) D'après le passage que nous avons cité à propos des *Portraits des hommes illustres*, il résulterait que M. de Jully exerçait déjà les fonctions d'*introducteur des ambassadeurs* antérieurement à 1752. Cependant la nomination officielle est bien du 30 janvier 1756. On ne peut concilier ces deux assertions qu'en supposant, — ce qui se voyait fréquemment avant la Révolution, — que M. de Jully exerça les fonctions de *conducteur des ambassadeurs* plusieurs années avant d'être nommé.

UN

# MANUSCRIT DES LETTRES EN VERS

DE LORET.

---

La Touraine est incontestablement la province de France qui, dans tous les temps, a fourni aux collectionneurs les plus belles occasions d'enrichir leurs cabinets. Meubles de la Renaissance, riches tapisseries historiées, faïences des Valois, poteries peintes de Palissy, miniatures, bois sculptés, bijoux et coffrets royaux, statuettes en cire et en terre cuite, médaillons de Nini, enfin, manuscrits et livres splendides, introuvables partout ailleurs, tel est sans exagération le bilan des trouvailles que, depuis quarante ans, cette fortunée province a procurées aux amateurs qui ont su chercher. Je dis avec intention trouvailles, parce que, dans ce pays, les belles choses ne viennent à vous qu'à la condition de les découvrir et de les conquérir directement.

C'est en Touraine que Nodier avait trouvé tous ses poëtes et ses conteurs du XVIe siècle. Walckenaer, Monmerqué, Aimé Martin, Giraud et surtout de Soleinne y avaient acquis leurs plus rares éditions des classiques français. Quant aux produits des arts de la Renaissance, depuis Grille, Dusommerard, Debruge-Duménil jusqu'à Sauvageot, le plus casanier et le plus heureux des chercheurs, tous connaissaient et savaient exploiter cette mine féconde, ce merveilleux *placer* de richesses artistiques situé entre Blois et Angers, à l'est et à l'ouest, et entre Poitiers et le Mans, au midi et au nord.

Hé bien, quarante années de fouilles n'ont point encore stérilisé le sol tourangeau, et, l'on peut à peine le comprendre, chaque jour de nouvelles découvertes viennent proclamer son inépuisable fécondité.

Tout le monde connaît la *Muze historique* de Jean Loret, poëte bas-normand, qui eut l'heureuse idée, sous la régence d'Anne d'Autriche, en pleine Fronde, d'écrire une gazette en vers pour quelques grandes dames de la cour que la lourde prose de Renaudot commençait à ennuyer. Cette gazette rimée, qui prit plus tard le nom de *Muze historique*, fut d'abord publiée manuscrite. On en faisait chaque semaine une douzaine de copies sur de grandes feuilles de papier que l'on pliait en forme de lettres et que l'on adressait aux personnes privilégiées pour lesquelles elles avaient été écrites.

Du 4 mai 1650, date de sa première lettre, jusqu'au 29 septembre 1652, Loret continua ainsi sa correspondance, sans avoir recours à l'imprimerie. Il nous apprend lui-même le motif qui le fit renoncer aux copies manuscrites, tout en ne permettant pas à l'imprimeur de tirer de ses lettres un plus grand nombre d'exemplaires.

Un mal, lequel à l'improviste
A surpris monsieur mon copiste,
M'a fait, en cette ocazion,
Recourir à l'impression :
Mais sçache, lecteur débonnaire,
Encor que des mains du rimeur
Cette gazette épistolaire
Passe en celles de l'imprimeur,
Qu'elle n'en est pas plus commune;
Car, sans abus ny fraude aucune,
Il doit observer cette loy
De n'en tirer chaque semaine
Qu'une unique et seule douzaine,
Tant pour mes amis que pour moy :
Après cela point de copie,
En dût-on avoir la pepie.

A ce court exposé, si l'on ajoute qu'on ne connaît aucune

de ces copies originales des premières lettres de Loret et que, dans l'édition collective qu'il en a donnée chez Ch. Chenault, en 1658, le poëte normand a fait, et pour cause, de nombreuses corrections à son texte primitif, on jugera que rien n'était plus désirable que la rencontre d'une copie contemporaine de ce texte primitif.

Ce manuscrit tant désiré est aujourd'hui dans la possession de M. Georget, libraire de Tours, fort épris des raretés de notre ancienne littérature, et qui n'est pas à son coup d'essai dans ces sortes de découvertes.

Le manuscrit de M. Georget, qui commence en juin 1651 et finit au 18 avril 1654, comprend cent trente-trois lettres et quelques fragments. La première lettre imprimée étant du 29 septembre 1652, cinquante-neuf lettres de ce manuscrit sont antérieures à cette date.

La copie est de deux mains différentes; la première a transcrit soixante-dix-huit lettres, l'autre le reste. Ce sont ces soixante-dix-huit lettres qui offrent le plus de variantes, quand on les compare à l'édition de Chenault en 3 volumes in-fol. et à la réimpression de Jannet. Les dernières en diffèrent pourtant assez pour établir qu'elles ne sont nullement une copie de l'imprimé.

Variantes.

La lettre du 25 juin 1651 se termine ainsi :

| Dans l'imprimé. | Dans le msc. de M. Georget. |
|---|---|
| Écrit par monsieur mon copiste<br>Le jour d'après St-Jean Baptiste. | Fait par moi qui suis Janséniste<br>Le jour d'après Saint-Jean Baptiste. |

Lettre du 9 juillet 1651.

| | |
|---|---|
| Certaine fille de naissance<br>Qui voyoit qu'un des grands de [France... | Neuillan, cette jeune personne<br>Qui voyoit qu'un porte-couronne... |

Lettre du 13 août 1651.

| | |
|---|---|
| Qu'une dame qui rime à vins<br>Étant peut-être entre deux vins... | Que la marquise de Vervins<br>Étant peut-être entre deux vins.... |

Même lettre.

| L'imprimé. | Msc. de M. Georget. |
|---|---|
| Certain comte un peu fierabras | Du Daugnon, ce grand fierabras, |
| S'est laissé vaincre et mettre à bas | S'est laissé vaincre et mettre à bas |
| Par la claire et douce prunelle | Par la claire et douce prunelle |
| D'une très-jeune demoizelle | D'une très-jeune demoizelle |
| Où l'on voit mille attraits mignons; | Nièce, ou bien le conte a failly, |
| Mais je supprime ici leurs noms. | De madame de Marcilly. |

Lettre du 20 août 1651.

| | |
|---|---|
| Certain frondeur adolescent | Beaufort, ce grand adolescent. |

Lettre du 24 septembre 1651.

| | |
|---|---|
| Nos courtizans, gens sans scrupules, | La reine et le roy sans scrupules |
| Font assez souvent des crapules. | Font assez souvent des crapules. |

Cette variante était d'autant plus nécessaire que Loret dédiait son édition de 1658 au roi, qu'il ne ménageait guère, comme on le voit, pendant la Fronde.

Lettre du 1er octobre 1651.

| | |
|---|---|
| Quelques Anglois, vrais scélérats, | Cromwel, ce roy des scélérats, |
| Dignes d'être mangez des rats. | Digne d'être mangé des rats. |

Lettre du 15 octobre 1651.

| | |
|---|---|
| Certain étranger déloyal. | Marsin, l'étranger déloyal. |

La même.

| | |
|---|---|
| Firent l'autre jour une entrée | Firent l'autre jour une entrée |
| A certain grand mangeur d'oignon. | Au seigneur comte Du Daugnon. |

Lettre du 29 octobre 1651.

| | |
|---|---|
| Damon a la dissenterie | De Jars a la dissenterie. |

Lettre du 19 novembre 1651.

| | |
|---|---|
| Malgré le temps la cour de France | A la cour on donne des bayes |
| Fait souvent des dons d'importance | Mais on donne aussi des abbayes. |

Ces variantes pourraient être multipliées à l'infini. Recueillons maintenant un certain nombre de passages qui

ont été complétement retranchés de l'édition de Chenault et qui ne se trouvent pas dans celle de MM. Ravenel et de la Pelouze, dont il n'a paru du reste qu'un seul volume.

On dit que le roy d'Angleterre
Est entré dans sa propre terre
Avec douze mille Escossois,
Cinq cent cinquante et cinq François,
Quatre cens hommes de Hollande,
Autant du royaume d'Irlande,
Trois cens venus de Dannemarc
Sous un chef qui s'appelle Marc,
Et mille Allemans d'Allemagne :
Mais pas un malotru d'Espagne,
Car ils sont amis, les vilains,
De ces traistres republicains,
Nonobstant leur horrible crime
Contre leur feu roy legitime
Auquel ils coupèrent le cou;
Etc., etc., etc.

*Lettre du* 3 *septembre* 1651.

La lettre du 4 janvier 1653 renferme, sous forme d'apostille, dix vers inédits; celle du 11 janvier douze vers; celles des 15 mars, 3 et 10 mai, chacune quatre vers; celle du 21 juin, douze vers.

La lettre du 26 juillet 1653 offre une particularité assez bizarre; l'imprimé donne les deux vers suivants, en parlant de M^me^ de Cominge :

Après douleur, peine et tranchée
D'une fille étant acouchée...

Le manuscrit Georget.

Après douleur, peine et tranchée
Étant acouchée.

Loret ignorait évidemment si M^me^ de Cominge était accouchée d'une fille ou d'un garçon au moment où il envoyait son épître à M^lle^ de Longueville.

Voici enfin, pour terminer, ces citations, une apostille

inédite aux *chiens de copistes* que nous trouvons dans la lettre du 3 janvier 1654 :

Et vous qui de tort et travers
Sans cesse copiez mes vers,
Tant que vous en ferez commerce
Jusqu'au Grand-Caire et jusqu'en Perse,
Je gronderay, je pesteray,
Ou du moins vous souhaiteray
Le rheume ou les fièvres quartraines,
Et ce sera pour vos estreines.

C'est sans doute à l'un des copistes interlopes qui échauffaient tant la bile du pauvre Loret que nous devons le curieux manuscrit de M. Georget, si riche en variantes et en renseignements historiques de toute nature. En en faisant connaître l'importance, nous nous sommes bien gardé d'en épuiser le fond. Pour ne citer qu'une seule preuve de notre réserve, quarante vers inédits nous donnent les noms des muses qui figuraient dans le ballet décrit par Loret dans la lettre du 18 avril 1654.

Il faut finir comme nous avons commencé : la Touraine est décidément la terre promise des collectionneurs et des bibliophiles.

V. Luzarche.

# LE ROUX DE LINCY.

La rédaction du *Bulletin du Bibliophile* vient de perdre un de ses collaborateurs les plus assidus; l'érudition, un de ses adeptes les plus aimables et les plus zélés.

Antoine-Jean-Victor Le Roux de Lincy, né à Paris le 22 août 1806, est mort dans cette ville le 12 mai dernier. Il allait donc atteindre sa soixante-troisième année, lorsque la mort est venue le frapper et l'enlever à ses nombreux amis.

Le Roux de Lincy était sorti de l'École des chartes le 3 janvier 1831, à l'époque où la mode détrônait l'antiquité en faveur du moyen âge. Il s'enrôla dans cette phalange de pionniers qui allaient à la découverte des vieux textes et des documents inédits.

Les origines de notre littérature et l'étude du vieux langage fixèrent d'abord l'attention du jeune paléographe. C'est ainsi qu'il publia successivement :

Une analyse critique et littéraire du *Roman de Garin le Loherain*, précédée de quelques observations sur l'origine des romans de chevalerie (1835);

*Le roman de Brut*, par Wace, poëte du douzième siècle, publié pour la première fois d'après les manuscrits des bibliothèques (Paris, 1836-1838);

Le *Livre des Légendes*, introduction (1836);

*Le Roman des sept sages de Rome*, en prose (1838);

Un Recueil de Farces, Moralités, Sermons joyeux, etc.;

Et un *Essai historique, critique et littéraire sur la ville et le monastère de Fécamp* (1839).

Il insérait vers le même temps, dans la Bibliothèque de l'École des chartes, des Chansons historiques des treizième,

quatorzième et quinzième siècles, une Analyse du roman de Godefroi de Bouillon, le Récit de la vie et de la mort de saint Thomas de Cantorbéry, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, etc., etc.

La publication du fameux manuscrit de la bibliothèque Mazarine, *les Quatre Livres des Rois*, est l'œuvre capitale de cette première partie de sa vie littéraire et celle à laquelle il a dû sa réputation.

M. Le Roux de Lincy publia successivement un *Recueil de chants historiques français depuis le douzième jusqu'au dix-huitième siècle* (Paris, 1841, 2 vol. in-12); une nouvelle édition des *Cent Nouvelles nouvelles* (Paris, 1841, 2 vol. in-18); *le Livre des proverbes français* (Paris, 1842, 2 vol. in-8); des *Recherches sur la grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de la ville de Paris* (Paris, 1844, in-8); *la Bibliothèque de Charles d'Orléans à son château de Blois*, en 1427; un *titre relatif à la Corporation des drapiers de Paris*, en 1209; un *Procès-verbal des délibérations tenues à l'hôtel de ville de Paris pendant la captivité de François Ier*; des *Recherches historiques sur la chute et la reconstruction du pont Notre-Dame à Paris*, et des *Recherches sur les propriétaires et les habitants du palais des Thermes de* 1218 *à* 1600.

Ces découvertes, qu'il publiait pour la plupart dans la Bibliothèque de l'École des chartes, ne l'empêchaient pas de se livrer à un travail plus considérable, qui parut en 1846. Je veux parler de son *Histoire de l'hôtel de ville de Paris*. Le sujet présentait de grandes difficultés; néanmoins l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle l'ouvrage avait été adressé, exprima le regret de n'avoir pas à sa disposition une quatrième médaille pour l'offrir à l'auteur de ce livre, qui, si l'on en croit le rapporteur de la commission, M. Lenormant, avait recueilli des documents précieux dans les archives de l'hôtel de ville. « Il avait su rajeunir son sujet par des emprunts faits à des sources récemment ouvertes à la science ; son récit avait de l'intérêt et de l'agré-

ment ; une place honorable devait donc lui être assignée à la suite des de Breuil, des Sauval et des Félibien. »

Le succès de cette publication l'engagea à persévérer dans ses recherches. Il consacra de plus en plus ses veilles et son argent à l'étude de l'histoire parisienne : ses veilles, à la lecture et à la mise en œuvre des documents découverts ; son argent, à l'acquisition de tous les livres, plaquettes, manuscrits, estampes et gravures relatifs à l'histoire de Paris.

Il est bien rare qu'un homme de lettres ne soit pas doublé d'un bibliophile. M. Le Roux de Lincy avait non-seulement le goût des livres, mais — ce qui est plus rare — les moyens d'y satisfaire. Aussi sa bibliothèque comptait-elle parmi les plus intéressantes de Paris. Le catalogue qu'il en a publié en 1855 témoigne qu'il n'avait pas fallu moins de quinze années de recherches assidues pour la former.

A part un ouvrage intitulé *les Femmes célèbres de l'ancienne France* (1847, 2 vol. in-12), et quelques opuscules, tels que : *Détails sur la vie privée d'Anne de Bretagne ; Inventaire des biens de la comtesse Mahaux d'Artois ; Inventaire des vieilles armes du château d'Amboise*, etc., etc., M. Le Roux de Lincy consacra tous ses loisirs à l'étude des textes du moyen âge relatifs à Paris. C'est ainsi qu'il publia, avec M. Douet d'Arcq, les Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde (Paris, 1846-1849, 2 vol. in-8) ; avec M. Taranne, une « Description de la ville de Paris au quinzième siècle, par Guillebert de Metz » ; et, pour la Société des Bibliophiles, une Notice sur le plan de Gomboust.

M. Le Roux de Lincy, qui en avançant en âge avait pris sa juste part des rares honneurs réservés aux lettrés, avait été nommé successivement chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Société des antiquaires de France, secrétaire de la Société des bibliophiles français, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal et membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Son amour pour les livres, que la vente de sa bibliothèque

n'avait pas éteint, bien au contraire, s'alimentait dans le commerce des bibliophiles et dans la publication de quelques ouvrages d'un caractère spécial, tels que la *Vie de la reine Anne de Bretagne* (Paris, 1860-1861, 4 vol. in-8); l'*Heptaméron de la Reine de Navarre*, pour la Société des Bibliophiles français, 3 vol. in-8, et les *Recherches sur Jean Grolier* (Paris, 1866, in-8), ouvrages fort importants et remplis de documents précieux.

Je ne cite que pour mémoire *Paris et ses historiens*, publié par la préfecture de la Seine dans la collection de l'Histoire générale de Paris, car le nom de M. Le Roux de Lincy n'a été placé sur cet énorme et luxueux volume que parce qu'il renferme le *Guillebert de Metz* publié précédemment ; le reste de l'ouvrage étant dû à son collaborateur M. Tisserand. Un autre volume de cette grande collection portera encore le nom de Le Roux de Lincy, et cette fois avec juste raison ; j'entends parler ici de l'édition d'une Histoire de Sauval qu'il préparait avec tant de soin, et dont il possédait des chapitres inédits. La publication de cette nouvelle édition, attendue avec impatience par tous ceux que l'histoire de Paris intéresse, sera l'œuvre posthume de notre regrettable confrère.

C'est ainsi que, pendant près de quarante ans, Le Roux de Lincy employa les loisirs que lui avait donnés sa fortune. Dans sa jeunesse, l'amour de l'étude et le goût des livres lui avaient procuré des jouissances infinies; dans un âge mûr, il y trouva une distraction à ses maux, un remède à ses douleurs. Le 25 avril dernier, au milieu des plus cruelles souffrances, il écoutait encore la lecture de l'*Intermédiaire*, dans lequel on publiait les actes de naissance et de décès de son historien de prédilection, Sauval. La découverte de ces documents si longtemps cherchés lui fit oublier un instant son mal, et la satisfaction qu'il en ressentit fut sa dernière joie.

HIPPOLYTE COCHERIS.

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Où nous emporte le courant du moment? Je me souviens d'avoir dit ici l'année dernière que les préfaces de M. Dumas le fils ne concluaient pas : lui-même aujourd'hui nous en donne la conclusion, et cette conclusion, c'est que le temps de la littérature est fini et que l'heure est venue de passer à d'autres exercices; ni plus ni moins (1). Il faut, selon M. Dumas, que la littérature périsse ou bien qu'elle se transforme; qu'elle cesse d'être un art, pour devenir un moyen. Le vieux paradoxe du théâtre *utile*, que nous avions relevé à la fin de notre article, et que nous avions pris pour une boutade de plaideur fatigué, il le prend au sérieux. Il tient plus que jamais qu'il faut imiter Voltaire et faire de la scène dramatique une tribune « où seront agitées et discutées les questions fondamentales de la société, le mariage, la famille, l'adultère, la prostitution, la conscience, l'honneur, les croyances, les nationalités, le droit, la justice, les races, l'héritage, la religion, l'athéisme » (2), etc. En un mot, M. Dumas, le fils, est dégoûté du théâtre, dégoûté de sa gloire même : « Il est honteux, » dit-il encore, « d'être connu de tout Paris et du monde entier comme l'auteur de la *Dame aux camélias*, quand si peu de gens savent le nom de l'inventeur du télégraphe électrique (3)! » — Diable d'idée! — j'avoue que, pour ma part, si je ne devais dîner aujourd'hui qu'après avoir tiré de ma mémoire ce nom illustre d'homme utile, je risquerais fort de me coucher à jeun. Ainsi donc il y revient, il nous y fait revenir, au parallèle

(1) « Il sait très-bien (le public) que ce *qu'on appelait* la littérature a fini et que l'action va commencer. » Journal *le Gaulois*, du 24 juin 1869.

(2) *Ibidem*.

(3) Même journal, n° du 1er juillet.

de Gutenberg et de Shakespeare, de Jacquart et de Victor Hugo. L'arithmétique a beau nous dire qu'il ne faut additionner ensemble que des quantités de même nature, M. Dumas s'obstine à peser dans la même balance la mécanique et la poésie, l'industrie et l'art. Comment ne se demande-t-il pas pourquoi le théâtre de Voltaire, qu'il propose en exemple, ce théâtre-tribune, si utile, si abondant en belles maximes de politique et de philosophie pratique, et de beaux préceptes pour l'avenir des nations, a disparu du répertoire, et pourquoi, lorsqu'on nomme les maîtres de la tragédie française, Voltaire est généralement oublié, même après Crébillon, même après Ducis? La réponse est si facile, elle a été faite tant de fois, qu'il n'y a plus à s'expliquer là-dessus. Les pièces à propagande, les pièces à maximes, à allusions, sont comme les discours d'opposition qui perdent leur sel et ne sont plus compris d'une session à une autre. Ce sont des pièces d'actualité qui ne survivent pas à l'intérêt qui les a inspirées.

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

Ce vers, médiocre sous le rapport de la prosodie, qui soulevait des tempêtes aux approches de 89, passerait aujourd'hui pour une naïveté. Cet autre :

Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense,

audacieux en 1740, ne nous fait plus que l'effet d'un trait de vaudeville.

Ce qui m'afflige le plus dans l'argumentation de M. Dumas, le fils, c'est de voir un homme d'esprit s'embourber dans le galimatias vague des économistes et des faux prophètes, les « idées sociales », le « mouvement », le « monde qui marche », les « catastrophes *qui se préparent* », *solutions*, *évolutions*, *nationalités*, *question des races*, etc., etc. Où M. Dumas a-t-il pris que la Conscience, que l'Honneur, que l'Amour et les Croyances fussent des « questions sociales »? Comment en vient-il à faire de ces « questions », et de quelques autres, « le support, l'axe et l'atmosphère de l'âme

humaine »? Cacologies bonnes pour des socialistes en extase.

M. Dumas, le fils, a trouvé un contradicteur; c'est M. Francisque Sarcey du journal *le Temps*. Pour combattre les conclusions désolantes de son adversaire, M. Sarcey a mis à contribution l'histoire, la tradition et la philosophie. M. Sarcey est bien bon. La « question » nous paraît plus simple, et, sans en aller demander la solution aux siècles et aux astres, il était plus sûr de la chercher dans la pensée de M. Dumas lui-même et dans la nature de ses œuvres. Si M. Dumas, le fils, est fatigué du théâtre; si ses succès d'auteur ne répondent plus à son ambition; si M. Dumas, enfin, est dégoûté de son art, c'est tout bonnement, selon moi, parce qu'il ne l'a pas assez aimé et parce qu'il ne l'a pas assez pris au sérieux.

Le théâtre! le théâtre! « Racine et Corneille *faisaient-ils du théâtre* »? demande quelque part M. Dumas. Non, si par « faire du théâtre » on entend abattre pièce sur pièce, et forcer le succès en servant le public au gré de ses curiosités vicieuses. Ils faisaient des poëmes dramatiques, ils faisaient des vers. Ils disposaient pour la scène des actions héroïques, les relevant de belles pensées et de beaux sentiments, et, pour leur laisser toute leur hauteur, ils les écrivaient dans cette langue poétique que M. Dumas méprise, et qu'eux ils trouvaient très-noble. Corneille en écrivant *Polyeucte*, Racine en écrivant *Athalie*, ne croyaient pas remplir un ministère sacerdotal; ils *n'officiaient pas*, comme le croit M. Dumas. Ils expliquaient, ils poétisaient l'histoire, la donnant en exemple aux hommes, montrant les méchants coupables, les innocents, les persécutés sublimes, et réveillant au fond des cœurs la grande sympathie humaine pour les grandes infortunes et les grands dangers. Et, cela faisant, Corneille et Racine accomplissaient certainement ce que M. Dumas, le fils, appelle une « mission sociale »; et ils ne se croyaient inférieurs ni à M. de Colbert, ni à M. de Vauban, auteur de la *Dixme royale*.

M. Dumas nous fait rire avec sa modestie, qui lui fait préférer à sa renommée littéraire la popularité d'un bon maire de campagne, bienfaiteur de sa commune. Il voudrait faire dire de lui : « C'est à M. Dumas que nous devons ce petit bout de chemin qui mène d'ici là ! » O innocence ! Et là-dessus M. Dumas rêve un avenir de bénédictions et de félicités champêtres. Il voit son nom gravé dans les cœurs et sur les hêtres ; il voit sa mémoire bénie chaque jour par le paysan qui se rend aux champs le hoyau sur l'épaule, et célébrée solennellement, quand vient la fête, au son du galoubet ! Comme si les hommes qu'il vient de nommer, et non-seulement ces deux-là, mais tous ceux qui comme eux ont fait vibrer l'âme humaine, l'ont émue par le rire ou par les pleurs et l'ont tirée pour un instant au-dessus du bourbier où grouillent les vils calculs, les lâches intérêts et les hideuses hypocrisies, n'avaient point, eux aussi, tracé des chemins, des routes larges et ouvertes où a passé, où repasse et repassera toujours l'humanité tout entière ! J'en préviens d'ailleurs M. Dumas : les bienfaiteurs des communes, traceurs de chemins, perceurs de fontaines et planteurs d'arbres sont assez facilement oubliés. Et, en vérité, ce n'est que justice ; car, ces chemins et ces routes, ils y ont passé des premiers, ils se sont assis sous ces arbres et ils ont bu à ces fontaines. Ils ont donc travaillé pour eux aussi bien que pour le prochain, et d'ailleurs il ne leur en a coûté que de l'argent qu'ils ont quelquefois regagné. Jacquart, l'inventeur du métier à tisser ; Sauvage, l'inventeur de l'hélice ; Fulton, l'inventeur de la navigation à vapeur ; l'inventeur, cher à M. Dumas, du télégraphe électrique, et tous les autres, l'inventeur de la clavette et l'inventeur de la photographie, l'inventeur de la galvanoplastie comme l'inventeur du fusil à aiguille, sont des ouvriers... sublimes, si vous voulez : ils ont augmenté notre bien-être et remué beaucoup de capitaux à la Bourse ; mais j'ai parfaitement le droit d'ignorer leur nom et de l'oublier, si je l'ai su, par la raison qu'ils n'ont fait qu'accomplir un progrès dans une science déjà faite, et que

ce qu'ils ont trouvé eût pu être trouvé sans eux et par d'autres qu'eux. Nul, si Corneille ne fût né, n'aurait fait *le Cid*, nul autre que Racine n'eût fait *Athalie*, nul autre que Molière *Tartuffe* et les *Fourberies de Scapin*, nul *Hamlet* que Shakespeare, nul les *Fausses confidences* que Marivaux, nul le *Légataire* que Regnard. Et ainsi, dans cet art éternel comme l'homme lui-même, chaque œuvre est vraiment une invention de son auteur, sans que les inventions précédentes l'aient aucunement préparée (nous ne parlons bien entendu que des œuvres loyalement faites). L'homme qui fait une invention en mathématiques, en physique ou en mécanique, fait faire un progrès à l'une ou à l'autre des sciences, mais en profitant de tous les progrès acquis. L'art dramatique ne fait pas de progrès : l'auteur ou le poëte dramatique invente son art à chaque coup, aussi bien à sa dernière œuvre qu'à la première ; voilà la différence. Et c'est ce qui explique la plénitude de joie et de fierté de l'auteur qui a fait une bonne pièce. Il peut dire : Ceci est de moi. Je ne dois qu'à moi seul !...

Si donc M. Dumas, le fils, est dégoûté de son art, ce n'est pas par la faute de l'art lui-même. Si les succès lui déplaisent, s'il est mécontent de ses œuvres, c'est pour des raisons toutes personnelles que peut-être il ne s'avoue pas, mais qu'il saurait demain s'il avait affaire à un confesseur habile, je veux dire un ami sincère. Car, quant à la frivolité toujours alléguée de cet art, quant à cette nécessité constante, inévitable, de marier Henriette avec Arthur, nous dit avec dédain M. Dumas, le fils (lequel, par parenthèse, n'a jamais marié personne, au contraire), j'avoue que je ne vois rien là de plus frivole qu'ailleurs. Marier Henriette et Arthur ! c'est bientôt dit ; mais le mariage d'un garçon et d'une fille, n'est-ce pas l'affaire éternelle et l'intérêt suprême de l'humanité ? Marier Henriette avec Arthur, Rodrigue avec Chimène, Esther avec Assuérus, Juliette avec Roméo, Horace avec Agnès, n'est-ce pas raconter l'histoire universelle du genre humain selon les temps, les pays, les mœurs et les croyances?

Et quand vous aurez raconté l'histoire des peuples, leurs vicissitudes, leurs guerres, que vous aurez épuisé le récit des événements de tous genres, révolutions, invasions, marches, asservissements, conquêtes, émancipations, que vous restera-t-il à conter encore, sinon le mariage d'un tel avec une telle? Il est des mariages qui ont coûté la vie à des milliers d'hommes et la liberté à des nations, ruiné des trônes et effacé des peuples sur la carte du monde, comme il en est qui ont divisé des familles, détruit des fortunes et armé des amis l'un contre l'autre. Qu'est-ce que l'histoire du premier Empire, sinon le mariage d'un élève de Brienne avec une archiduchesse d'Autriche? Qui a donné la Bretagne à la France, sinon le mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII? Qui a mis fin aux misères de la guerre des Deux Roses, sinon le mariage de Henri de Lancastre avec Élisabeth d'York? Aussi, tant que durera cette race humaine, le mariage de deux individus de l'espèce sera-t-il toujours le plus important, le plus variable et le plus intéressant de tous les problèmes, celui qui saisira le plus vivement l'esprit de l'homme et tentera éternellement le génie des poëtes et la verve des malins. On mariait Hortense avec Arthur sous Louis XI avant les coches; on les marie encore aujourd'hui après l'invention des chemins de fer, et l'on continuera de les marier encore après que l'obstination des chimériques nous aura ouvert les routes de l'espace céleste. Car cette histoire, c'est la nôtre à tous; car ce problème, c'est celui de chacun de nous, heur ou malheur! Ajouter trente lieues à la rapidité de la vapeur, rendre instantané ce qui est rapide, et universel ce qui est instantané, problèmes sans doute; mais, nous disent les savants, la position même du problème contient sa solution; ce n'est qu'affaire de temps. En attendant, nous pouvons vivre; ce n'est pas là question de vie ou de mort, mais seulement de plus ou de moins. Mais dans l'autre, dans l'autre problème, problème éternel et éternellement posé à la venue de tout homme en ce monde, c'est plus que de vie ou de mort qu'il s'agit! Le bonheur, la destinée,

l'honneur, sont en jeu. Aussi montrez-nous Hortense et Arthur sur la scène, en laissant planer derrière eux ce problème redoutable de la destinée humaine, et tous les spectateurs, dont chacun est Arthur ou Hortense pour son compte, ouvriront l'œil et tendront l'esprit. — Arthur sera-t-il aimé? Et comment s'y prendra-t-il pour l'être? — Hortense sera-t-elle heureuse? Et si c'était moi qui fusse Hortense!

J'attends M. Dumas, le fils, aux ouvrages qu'il nous promet, et où il doit traiter sur les planches et derrière la rampe les questions fondamentales de l'ordre social, non-seulement la question du mariage et de l'adultère, mais bien d'autres à citer encore, l'émancipation des femmes, la réhabilitation des filles perdues, l'héritage, l'organisation du mariage et même L'EXISTENCE DE DIEU (1). Qu'il se donne ces jours-là, non pas un parterre de rois, comme Napoléon Ier, mais un parterre de légistes, de législateurs et de théologiens; il fera peut-être avancer les « questions », mais il aura cessé d'être un auteur dramatique. C'est en lui-même, et non par application à tels ou tels sujets, que l'art dramatique porte son enseignement. Un jeune homme me disait en sortant de la reprise de *Hernani* : « Il me semble qu'il serait impossible en sortant de là de commettre une mauvaise action! » Voilà la moralité du théâtre. Rien de mauvais ne pouvant sortir d'un esprit élevé, qu'il nous élève l'esprit, qu'il nous transporte, ne fût-ce que pour un moment, à ces hauteurs où disparaît tout ce qui est petit, mesquin, vil et froid; qu'il nous mette au cœur l'héroïsme ou la joie; qu'il provoque en nous soit l'enthousiasme pour le beau, soit le mépris du ridicule; qu'il s'adresse en un mot à l'homme, à l'homme éternel et toujours semblable à lui-même; et qu'il laisse aux balayeurs de la société le soin de disperser les débris des vieilles lois, des vieux tarifs et des vieilles échelles mobiles.

Plusieurs publications importantes ont paru dans ces der-

(1) « Il n'y a pas d'athées, il n'y a que des myopes... *et c'est là une des thèses que je me propose de soutenir un jour au théâtre.* » — Journal *le Gaulois* du 1er juillet.

niers temps. Nous avons eu la semaine dernière le troisième volume des traductions de M. Leconte de Lisle (1). Je ne suis pas un helléniste compétent pour juger du mérite de ces traductions, mais je sais gré à M. Leconte de Lisle de nous avoir rendu Homère avec l'énergie et même la rudesse des temps héroïques. Quelques personnes ont reproché au traducteur sa fidélité à conserver aux dieux de la Grèce et à ses héros leurs noms helléniques. Nous croyons qu'il y a plus de justice à l'en louer. N'était-il pas raisonnable, après les travaux approfondis publiés, depuis le commencement de ce siècle, en France et en Allemagne sur les mythologies antiques, de faire cesser le vieux malentendu qui avait enté la nomenclature latine sur la nomenclature grecque, et de rendre aux dieux de l'Hellade, dans une traduction d'Homère, leurs noms véritables et nationaux? De certains lecteurs, peu familiers avec ces études, ont pu être un peu déroutés en lisant *Odusseus* au lieu d'Ulysse, et *Achilleus* au lieu d'Achille; il importait cependant, il nous semble, dans une traduction qui se pique d'exactitude, de rendre à ces noms fameux leur littéralité. Pourquoi toujours lire les noms grecs dans la traduction latine? Pourquoi conserver des appellations latines dans une traduction du grec? La mémoire et l'imagination ont un petit travail à faire dans l'esprit du lecteur, mais ce travail est facile, et ainsi le texte de la traduction gardera son unité.

M. Sainte-Beuve a publié les deux premiers volumes de la réimpression de ses *Portraits contemporains*. Dans la première édition qui en a été donnée sous ce titre (2), les *Portraits contemporains* formaient trois volumes; ils en auront cinq dans celle-ci. Cette différence s'explique, non pas par des remaniements, mais par des compléments ajoutés par l'auteur à chaque portrait, soit pour appuyer et éclairer ses

(1) Hésiode, Hymnes orphiques, Théocrite, Bion, Moskhos, Tyrtée, Odes anacréontiques, traduction nouvelle, par Leconte de Lisle. Paris, Alph. Lemerre; un vol. gr. in-8.

(2) Chez Didier.

premiers jugements, soit pour raccorder ses anciens jugements à de plus récents, et établir ainsi l'unité de sa critique. Quelques journaux ont déjà cité des fragments de ces divers appendices (annotations, références, lettres, etc.) et en ont fait juger l'importance au point de vue littéraire et historique.

Ces portraits de contemporains, ainsi commentés et étendus, prennent une couleur de mémoires qui en double l'intérêt. Cette nouvelle édition des *Portraits contemporains* comptera comme une des œuvres les plus saisissantes de l'auteur.

CHARLES ASSELINEAU.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Nous recevons le premier numéro de la *Revue de la reliure et de la bibliophilie*, dirigée par M. Ad. Clémence, qui a rédigé, comme secrétaire de la délégation des ouvriers relieurs à l'Exposition universelle, un rapport dont nous avons rendu compte en en citant quelques passages (1). Nous ne reprocherons qu'une chose à cette première livraison, dont nous donnons le sommaire, c'est de n'être pas peut-être aussi technique, aussi spéciale que nous l'aurions attendu. Le libellé du titre ne semble-t-il pas interverti, et n'y a-t-il pas là plus pour la bibliophilie que pour l'art de la reliure ?

A nos lecteurs. — Notice sur les différentes translations du siége de la communauté des libraires, imprimeurs et relieurs de Paris. — Compte rendu de la vente des livres rares et précieux de la bibliothèque de M. le baron J.

(1) Voir notre numéro de décembre 1868.

Pichon. — De l'enseignement de la reliure dans les écoles normales primaires. — Reproduction d'un document concernant le cérémonial et les dépenses de la confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste. — Quelques mots sur un document concernant l'histoire de la librairie parisienne.

La livraison est illustrée de la reproduction d'une reliure de Derôme dessinée par M. Uglaüs Bauvenue, amateur et dessinateur très-distingué, qui met son talent et ses collections au service de la *Revue*.

— M^me^ de Verdelin, célèbre par l'amitié et le dévouement qu'elle porta à J.-J. Rousseau, avait composé un roman dont le titre est inconnu, mais dont l'existence est prouvée par ce passage d'une lettre de Grimm à M^me^ d'Epinay :

« M. de Margency s'est brouillé avec le baron (d'Holbach), « parce que celui-ci s'est avisé de trouver très-médiocre *un « roman*, ni bon ni mauvais, que *vient de faire M^me^ de « Verdelin*. J'espérois que cela se raccommoderoit. Mar- « gency s'obstine à ne plus revenir, et le baron à ne pas le « chercher. J'en suis fâché..., etc., etc. » (*Mémoires et corresp. de M^me^ d'Épinay*, *édit.* 1818, t. III, p. 203.)

Cette lettre est adressée à M^me^ d'Épinay, alors à Genève, peu de jours après la brouillerie de Rousseau avec Diderot : ce qui nous donne la date approximative de la publication de ce roman de M^me^ de Verdelin, sans doute jugé trop sévèrement par la coterie holbachique dont elle ne partageait pas les opinions.

Nous faisons appel à l'érudition des bibliophiles pour découvrir le titre de ce roman composé par M^me^ de Verdelin et qui a dû être publié vers le mois de novembre 1755. On peut d'ailleurs consulter, pour cette date, l'*Histoire de la vie et des œuvres de J.-J. Rousseau* de Musset-Pathay.

(*Intermédiaire.*)

XII.

---

# LAURENT DE LA LIVE DE JULLY

1725-1779.

Au moment où nous sommes arrivés (1757) se rapporte une circonstance assez singulière, connue seulement par les *Mémoires de Mme d'Épinay*. Je veux parler du séjour de M. de la Live à Genève. Au point de vue politique, cette mission mériterait d'être étudiée de plus près que ne peut le faire une notice purement artistique. Voici d'abord les passages de Mme d'Épinay :

« M. de Jully sollicitoit depuis assez longtemps un emploi « dans les affaires étrangères; mais, n'ayant pu obtenir celui « qu'il désiroit, il s'est décidé à accepter la résidence de « Genève; il est venu hier nous l'apprendre. En vain ma « mère et moi nous lui avons représenté qu'il alloit s'expa- « trier, se casser le cou pour la vie, quitter et abandonner « une famille à laquelle il pouvoit être si nécessaire. Tout « cela n'a servi de rien, son parti est pris, il veut s'expa- « trier pour quelques années; il nous l'a déclaré avec l'en- « têtement dont Dieu l'a doué..... Mais, mon frère, lui ai-je « dit, que ne voyagez-vous sans vous lier à un poste subal- « terne? Il m'a répondu comme la comtesse de Pimbêche : « Ma sœur, je veux être lié. — Nous n'y comprenons rien.....

« Enfin il part sous deux mois; mais je crains qu'il ne fasse « une sotte démarche. Savez-vous ce que je prévois? Il par- « tira, il residera, puisqu'il veut absolument résider; il s'en- « nuiera à crever, puis il reviendra jouer un fort plat rôle « à Paris après cette équipée..... On dit que c'est la mar- « quise de Pompadour qui lui a mis cette folie en tête; ce « qu'il y a de certain, c'est qu'elle le protége hautement et « qu'il en fait des éloges à toute outrance. »

Et plus loin : « Savez-vous que ce que vous me dites de « M. de Jully est un coup de lumière pour moi, et m'ex- « plique une nouvelle que l'on m'avoit dite et que son ab- « surdité m'empêchoit de croire? Elle pourroit bien être « vraie cependant; mais, si je devine juste, il sera récom- « pensé suivant l'événement; et, comme il ne peut être tel « qu'on le désire, c'est un homme noyé (1). »

Qu'est-ce que *ce coup de lumière?* Qu'est-ce que *cette nouvelle que son absurdité empêche de croire?* Qu'est-ce que *cet événement qui ne peut être tel qu'on le désire?* Ici l'on ne peut que supposer, car les sources habituelles d'informations sont muettes. Les archives des affaires étrangères ne contiennent rien sur cette mission; puis M. de Jully ne pouvait être nommé résident à Genève, — comme le dit sa belle-sœur, — puisqu'en 1757 ce résident était M. de Montpeyroux, auquel succéda en 1765 M. Hennin. La mission dont il fut chargé était donc tout à fait secrète; et, si l'on se reporte aux circonstances au milieu desquelles elle fut donnée, on avouera que la supposition de M^me^ d'Épinay n'est pas dénuée de fondement.

L'attentat de Damiens (5 janvier 1757) avait ébranlé le crédit de M^me^ de Pompadour. Afin de reconquérir une popularité qu'elle rechercha toujours et qu'elle n'obtint jamais, elle poussait à la guerre contre la Prusse, espérant que Frédéric II ne pourrait résister à la coalition de boudoirs dont elle était l'âme et le lien, et que sa riche succession serait

(1) *Mém. de M^me^ d'Épinay*, t. II, p. 253 et 261.

bientôt ouverte. Que dans ce but et en prévision de la perte de son crédit sur Louis XV, elle ait songé à faire déclarer indépendante en sa faveur la principauté de Neufchâtel en Suisse appartenant alors à la Prusse, et à s'y retirer quand la faveur l'aurait abandonnée; qu'elle ait fait en un mot le rêve de Mme des Ursins à propos d'Amboise; si ce n'est pas certain, c'est du moins fort plausible : et, puisqu'on en est aux conjectures, celle-ci n'est pas la moins vraisemblable. Dans ce cas, M. de Jully aurait été chargé de sonder le terrain, de se rendre compte des dispositions des habitants, des appuis ou des obstacles qu'eût rencontrés Mme de Pompadour à l'accomplissement de ses désirs. Nos désastres de Rosbach et de Crevelt, l'ascendant irrésistible de Frédéric II sur les affaires de l'Europe, eurent raison des chimères de Mme de Pompadour. M. de Jully quitta définitivement Genève et ses environs vers le même temps où le cardinal de Bernis, autre créature de Mme de Pompadour, tombait du ministère.

En dehors des événements politiques que Mme de Pompadour n'était pas de force à diriger, il est douteux qu'elle eût fait un choix heureux dans la personne de M. de Jully. Il ne possédait aucune des qualités qui font les diplomates, surtout les diplomates clandestins. C'est toujours par sa belle-sœur que nous le savons : « M. de Jully dîne et soupe tous « les jours avec moi..... Je vous avoue qu'il m'embarrasse « beaucoup lorsqu'il vient avec moi chez Voltaire; il y est « persiflé très-plaisamment, et il m'est quelquefois difficile « de m'empêcher d'en rire : de Jully a assez d'esprit pour « le sentir, mais il n'a rien de ce qu'il faut pour s'en bien « tirer. » Telle est l'appréciation de Mme d'Épinay, et je la crois juste. Il est fâcheux toutefois que l'on ne retrouve rien dans les mémoires du temps venant du côté de M. de Jully et répliquant à ce réquisitoire. Il eût été curieux d'assister à un débat contradictoire et d'entendre la défense de M. de Jully.

Vers le mois de juin 1758, M. de Jully était encore à

Genève, comme le prouve une lettre adressée à Grimm à propos de Mme d'Épinay, et que celle-ci reproduit *in extenso* avec une effronterie bien naturelle chez une femme philosophe. Mme d'Épinay était allée cacher à Genève les suites de sa liaison avec Grimm, et M. de Jully donnait au chroniqueur allemand des nouvelles de sa tendre amie.

Après l'insuccès de sa mission, il revint à Paris, partageant son temps entre les *cérémonies* de sa charge et ses travaux de graveur et de collectionneur. De cette époque date la lettre de J.-J. Rousseau citée plus haut. Cette lettre prouve la neutralité de M. de Jully dans la querelle qui avait brusquement interrompu les relations de sa belle-sœur avec l'ombrageux écrivain.

Le 1er août 1762 il épousa en secondes noces une demoiselle Nettine Walkiers, fille d'un banquier allemand, et devint par ce mariage le beau-frère de M. de Laborde, banquier de la cour, propriétaire du château de Méreville. Ce mariage introduisait M. de Jully dans un monde bien différent de celui où il s'était trouvé lancé au début de sa vie. La société de Méreville est l'opposé et le correctif de celle de la Chevrette. Autant la première était légère, futile, immorale, autant la seconde était digne, calme, attachée aux devoirs et aux affections de famille, honnête, en un mot. On menait à Méreville l'existence des *gentlemen-farmers* de la Grande-Bretagne : on y était agricole et fermier, comme un peu plus tard M. de Choiseul à Chanteloup. Greuze était le peintre tout trouvé de ces agrestes tendances, et il a laissé dans le tableau de *l'Heureux Ménage* la note juste du ton et des habitudes de cette société.

Ce n'est pas un contraste littéraire que je m'amuse à faire entre les deux genres de vie. La Révolution, qui arrivait, contrôle et justifie mon opinion. Au pied de l'échafaud, l'entourage de M. de Laborde et M. de Laborde lui-même prouvèrent qu'ils s'étaient préparés par une vie sans reproche à contempler la mort sans faiblesse et à la recevoir sans peur. Les principaux personnages de cette société

étaient la famille de Beauvau et celle de Noailles, qu'un lien plus intime allait bientôt rattacher à la famille de Laborde par le mariage de Charles de Noailles avec M^lle^ Mathilde de Laborde.

M. de Jully paraît s'être habitué rapidement au ton d'un monde si nouveau pour lui. La légèreté de son caractère explique cette facilité. Nature de liége, il était emporté par tous les courants : les mauvais hier, les bons aujourd'hui.

En 1764 il publia chez le Prieur le catalogue de sa collection de tableaux. C'est un petit in-quarto de 124 pages dédié à *Messieurs de l'Académie royale de peinture* ses collègues, dans lequel il fait, dans le style flasque, plat et prétentieux des *Hommes illustres,* la biographie des artistes et la description de leurs œuvres. Il y joint des appréciations dont personne ne songera à lui contester la propriété.

En 1767 il fut attaqué d'une congestion cérébrale. Diderot, dans une lettre au sculpteur Falconnet (septembre), annonce ce fait en ces termes : « M. de la Live est devenu « fou furieux. Vous n'auriez jamais cru que ce fût de cette « maladie dont il fût menacé. Ce qu'il y a de plaisant, c'est « qu'on dit que c'est d'avoir trop aimé sa femme. » Laissons à Diderot la responsabilité de cette assertion. Il paraît s'être remis de cette première atteinte, puisque les registres de l'École des beaux-arts contiennent, à la date du 25 février 1769, la mention suivante : « M. de la Live de Jully, « honoraire associé, est monté au grade d'amateur. L'Aca- « démie a arrêté qu'il sera procédé à remplir la place d'as- « socié libre vacante par cette mutation dans l'assemblée « prochaine. » La respectable assemblée n'eût pas pris pour un de ses membres un fou furieux.

Cette attaque ne fut pas la dernière, et M. de Jully mena une douloureuse existence pendant les dix années qu'il vécut encore. Il mourut le 18 mars 1779 dans le bel hôtel qui faisait alors le coin de la rue de Ménars et de la rue de Richelieu, et qui a été conservé intact aux numéros 4 et 6 de la rue de Ménars. « En ouvrant la séance, disent les regis-

« tres de l'Académie de peinture, le secrétaire a notifié la « mort de messire Ange-Laurent de la Live de Jully, chevalier, baron du Châtelet, marquis de Rémoville, seigneur « du franc-alleu noble de Saint Romain, de Vienne, Prunoy « et autres lieux; ancien introducteur des ambassadeurs et « princes étrangers auprès de Sa Majesté, honoraire amateur de cette académie et de l'académie impériale de « Saint-Pétersbourg, décédé en cette ville le 18 de ce mois « dans la 53e année de son âge. » M. le comte d'Affry le remplaça dans la séance du 10 avril.

De son second mariage, M. de la Live laissa trois enfants :

1° Angélique de la Live, née en 1763, morte en 1831, mariée en 1780 au contre-amiral Hubert de Vintimille;

2° Louise de la Live, née en 1764, morte en 1832, mariée en 1783 au comte de Montesquiou-Fézensac;

3° Gaspard de la Live, né en 1765, mort en 1829, marié en 1809 à Agathe de Saint-Amand, veuve en premières noces de M. Taillepied de la Garenne.

Quant à Mme de Jully, — Nettine Walkiers,— elle mourut en 1808.

M. de Jully nous a laissé de nombreux portraits. Outre celui placé en tête de son catalogue de 1764, son œuvre gravé en contient plusieurs peints par Greuze et gravés par lui. Mais le plus remarquable est certainement celui de Greuze qui figure au catalogue de 1764. M. de Jully est représenté de grandeur naturelle, à mi-jambes, assis, tourné vers la gauche et jouant de la harpe. Il est vêtu d'une robe de chambre à fleurs. Je ne connais pas une meilleure peinture de Greuze. La touche est ferme et simple, le modelé bien vivant, la couleur des plus harmonieuses et des plus agréables. Ce portrait appartenait il y a quelques années au petit-fils de M. de Jully, M. le duc de Fézensac, qui l'a légué à sa fille Mme la comtesse de Goyon. La physionomie de M. de Jully est fine et agréable. Le nez retroussé, se rattachant à la lèvre supérieure par un contour assez prononcé,

lui donne cet air railleur qui frappe dans la tête de M. de Talleyrand. M. de Jully devait être un homme du monde des plus agréables, et à ce titre personne ne pouvait remplir plus convenablement les fonctions d'introducteur des ambassadeurs.

## II.

La vente de la galerie de la Live se fit en mars 1770. Le catalogue, rédigé par Pierre Remy, comprend les articles déjà décrits dans celui de 1764 (1). Il contient 407 numéros classés sous les dénominations suivantes :

« Tableaux, Pastels, Gouaches et Miniatures, Desseins, « Figures et Vases de marbre, Figures et Bustes de terre « cuite, Vases de terre cuite, Bas-reliefs de terre cuite, « Morceaux en ivoire, en bois, en cire, Desseins en feuilles, « Livres et Recueils d'estampes, Estampes en feuilles, Meu- « bles précieux, Coquilles. »

En entrant dans le détail nous trouvons à l'École d'Italie deux tableaux de Servandoni, un du Guide, un du Pesarese : c'est-à-dire presque rien.

L'École des Pays-Bas est bien moins pauvre. On y reconnaît plusieurs toiles acquises plus tard pour le Cabinet du roi et qui, placées maintenant au Louvre, permettent à tout le monde d'en constater la valeur. Ce sont : de Rubens, le beau *Portrait d'Hélène Fourment et de ses deux enfants* (École flamande, n° 460) ; de Teniers : *la Fête de village* (n° 515) ; de Berghem : *Paysages et animaux* (n° 18) ; d'Adrien Van de Velde : *Paysages et animaux* (n° 538) ; de Van Huysum : *Un vase de fleurs* (n° 240). Quelques-uns de ces tableaux, le Rubens entre autres, sont des chefs-d'œuvre. Est-ce la finesse du goût et la perspicacité du connaisseur qui avaient guidé M. de la Live dans ces choix?

(1) *Catalogue des tableaux des différentes écoles, des figures, bustes, dessins, estampes, meubles précieux* qui composent le cabinet de M. de la Live de Jully, par Pierre Remy. In-12. Paris, vente, 1769.

Est-ce tout simplement la vanité bien entendue? Poser la question, c'est presque la résoudre.

L'École française était la prédilection et la prétention du propriétaire. L'intérêt du banquier fructifiant des bonnes fortunes du collectionneur lui avait permis de réunir une très-respectable quantité de toiles, parmi lesquelles deux ou trois chefs-d'œuvre. Voici celles dont j'ai pu suivre la destinée :

Du Poussin : *une Bacchanale*, maintenant au Louvre (École française, n° 441); de Lesueur : *le Martyre de Saint-Laurent*, au Louvre (n° 522); de Claude le Febvre : *un Vieillard et un Jeune Garçon*, au Louvre (n° 195); de de Troy le père : *le Portrait du joueur de luth Mouton*, chez M. Courpon; de Carle Vanloo : *Énée portant son père Anchise*, au Louvre (n° 328). Je remarque, en passant, que Chardin, dont la collection possédait *la Bonne Éducation* et *l'Étude du dessin* gravés par le Bas, est appelé Sébastien par le rédacteur du catalogue qui devait cependant connaître les prénoms du peintre : Jean-Baptiste-Siméon.

Dans la série des bas-reliefs je signalerai les n°s 206, 207, 208 et 209 de M***. Je crains que ces trois étoiles ne cachent M. de Jully, et je souhaite qu'il ait été plus habile à manier l'ébauchoir du statuaire que la pointe du graveur ou la plume de l'écrivain.

La série des *Meubles précieux et autres objets importants* est fort intéressante. J'appelle surtout l'attention sur les n°s 258 et 259 : Bibliothèque et bureau de Boule le fils; et sur les n°s 268 et 269 : Coquillier formant bureau et secrétaire, « œuvre unique de Philippe Caffieri à l'imitation de Boule ». J'ignore et il serait important pour l'histoire de l'industrie française de connaître la destinée ultérieure de ces beaux meubles. Puis viennent des branches de lumière, des feux, des tables, des vases de porphyre et de cipolin. Si les descriptions de ces vingt et un articles sont exactes, je ne crois pas exagérer en les estimant, s'ils passaient aujourd'hui en vente, à cinq cent mille francs au moins.

Enfin une collection de coquilles univalves et bivalves termine le catalogue : 280-407. On y rencontre à foison des *casques pavés*, des *bonnets de dragon*, des *boutons de camisole*, des *fuseaux bruns*, des *couronnes d'Éthiopie* qui, comme produits de la nature, devaient faire la joie d'un abonné de l'Encyclopédie et d'un admirateur de Diderot et de Voltaire. De nos jours, toute cette conchyliologie se vendrait mal, mais en 1760 un collectionneur qui se respectait ne pouvait s'en passer. Si je suis bien renseigné, ces coquilles furent acquises en bloc pour le Jardin des plantes, où elles sont aujourd'hui.

Comte L. Clément de Ris.

---

# COMMENT MALHERBE

## POLISSAIT ET REPOLISSAIT SES VERS.

---

C'est ici pure curiosité littéraire; car le texte manuscrit que nous allons citer, et qu'il faut comparer au texte définitif qu'on trouve dans toutes les éditions de Malherbe, vaut beaucoup moins que ce dernier. Cette comparaison prouve donc que le patient travail de Malherbe ne lui était pas inutile.

La bibliothèque Sainte-Geneviève possède un exemplaire du *Parnasse des plus excellens poëtes de ce temps*. 1607. A Paris, chez Mathieu Guillemot, au palais en la gallerie des prisonniers, avec privilége du Roy (par d'Espinelle, avec cet autre titre : Ralliement des Muses, *Muses françoises* ralliées de diverses parts), in-12, qui a appartenu à Daniel Dumoustier, peintre du roi, qui faisait des portraits au pastel, et qui, dit Félibien (X^e entretien), avait un cabinet fort considérable de livres. C'était le neveu de Dumoustier qui faisait les portraits au crayon si connus.

A la page où commence l'impression de *stances* intitulées : *Victoire de la constance, par le sieur de Malerbe*, insérées avec le même titre, dans le recueil de Pierre Mettayer, 1638, in-8, texte conforme à celui de toutes les éditions, et, sans titre, dans les *œuvres* de Malherbe, avec la date de 1596, on a intercalé une copie manuscrite de cette pièce, en écriture du temps, et qui révèle par plusieurs fautes un copiste inexpérimenté.

Nous supposons que le lecteur a le texte de Malherbe sous les yeux; quelquefois, chose curieuse, le texte ordi-

naire est le texte manuscrit : le texte imprimé du recueil offre la variante.

1re stance, 2e vers, variante manuscrite :

« Que d'un eage si long elle avoit defendue (1). »

2e stance, 3e vers, variante manuscrite :

« J'avois tous tes lauriers... »

3e stance, 3e vers, variante manuscrite :

« Qui m'oste sa présence... »

La cinquième stance manque dans le recueil; elle existe manuscrite.

6e stance, 2e, 3e et 4e vers, variante manuscrite :

« Et la seule faveur d'un ange tutélaire
Non ma discrétion peut abuser les yeux
De tant de curieux. »

7e stance, manuscrite :

« Peuple de qui la bouche et le cœur infidelle
Fait à ce que j'espere une guerre mortelle,
Censeur qui ne congnoit ni vice ni vertu,
De quoi t'offences-tu? »

8e stance (le texte ordinaire est manuscrit ; le texte imprimé fournit la variante) :

(1) Dans l'édition donnée par Ménage, 1666, in-8o, où ces stances ont conservé leur titre : *Victoire de la constance*, on trouve ainsi ce vers :

« Que d'un siége si long elle avoit défendue. »

Et, dans ses observations, Ménage dit « qu'il y avoit dans les premières éditions *qu'elle avoit si longtemps contre moi deffenduë*, et il me semble que cette première leçon vaut bien la seconde : *Que d'un siége si long* est trop figuré. »

Cette première leçon est le texte ordinaire.

Il est évident que, dans notre copie manuscrite, il y a une faute, et qu'au lieu d'*eage*, qui n'a pas de sens, il faut lire *siége*.

Malherbe apporta ces stances de Provence à Paris, quand il y vint en 1605 (Ménage).

« Qu'auroy-je faict aux dieux pour avoir eu la peine
D'attacher mon espoir à la poursuite vaine
D'une maistresse ingrate? etc. »

10e stance (variante du texte imprimé) :

« Non, non, elle a bien fait, et la femme advisée,
Qui n'a de songes vains sa raison abusée,
Preferant sagement au langage l'effect,
Fera ce qu'elle a fait. »

12e stance (variante manuscrite) :

« De moy, puisqu'elle m'aime et veut que je la serve,
A quelques accidents que le ciel me reserve,
Rien que pour l'amour d'elle il me fasse endurer
Ne m'en peut séparer. »

La quatorzième stance, conforme au texte ordinaire, est manuscrite, et remplace cette stance imprimée :

« Toujours d'un beau dessein la gloire aventureuse
Veut avoir pour hostesse une ame généreuse,
Et jamais un guerrier aux combats estonné
N'eut le front couronné. »

Le texte manuscrit offre une variante, au dernier vers, avec le texte ordinaire imprimé :

Jamais n'est couronné »

au lieu de :

N'est jamais couronné. »

C'est peut-être la seule occasion que le hasard nous fournisse de nous initier à cette infatigable révision d'un poëte qui gâtait une main de papier pour corriger une seule stance. Les pièces de vers circulaient alors manuscrites, avant d'être livrées à l'impression; il est évident que notre copie manuscrite n'a pas d'autre origine. Le soin du collectionneur nous l'a conservée, et le recueil d'Espinelle est peut-être le seul qui puisse nous offrir une pièce avec de semblables variantes.

C. Alleaume.

# LES

# ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

## LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

### I.

Pépin le Bref semble être le premier roi de France qui ait songé à réunir quelques volumes ; on cite comme lui ayant appartenu un Antiphonier, un Responsal, la Dialectique d'Aristote et les livres de saint Denis l'Aréopagite, présents du pape Paul Ier (1). Son fils Charlemagne rassembla dans son palais, à Aix-la-Chapelle (2), une bibliothèque vraiment considérable pour l'époque, « magnam copiam librorum, » dit Éginhard, et qui, suivant Maichelius, renfermait plusieurs ouvrages composés ou écrits par lui, « in qua plures « codices manu ejus exarati continebantur (3). » On dit que

(1) On lit dans une lettre du pape Paul Ier à Pépin : « Direximus etiam « Excellentissimæ Præcellentiæ vestræ et libros, quantos reperire potui- « mus, id est, Antiphonale et Responsale, insimul Artem grammaticam « Aristotelis, Dionysii Ariopagitæ libros, geometricam, orthographiam, « grammaticam, omnes græco eloquio scriptores, necnon et horologium « nocturnum. » Voyez D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. V, p. 513.

(2) « Nam ut nunc omittam Carolum Magnum, illustrissimi vestri « generis auctorem, qui et bibliothecam singularem in suo palatio « instituit, etc... » C. Gesner, *Bibliotheca instituta et collecta*, epistola nuncupatoria, p. 3.

(3) Maichelius, *Introductio ad historiam literariam de præcipuis bibliothecis*, p. 1. — Sur les connaissances littéraires de Charlemagne, voyez : J.-J. Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le* XIIe *siècle*, t. III, p. 36, et B. Hauréau, *Charlemagne et sa cour*, p. 20 et suiv.

Gernandus servit de bibliothécaire à Charlemagne (1), qui eut aussi des livres au monastère de Saint-Gall et à l'île Barbe (2); Leidrade, puis Agobard, tous deux archevêques de Lyon, furent successivement à la tête de cette dernière collection (3). Mabillon cite un diplôme de Charlemagne qui autorise les religieux de Saint-Bertin à tuer dans ses forêts les cerfs et les daims dont les peaux seraient nécessaires pour la reliure des ouvrages appartenant à l'abbaye (4). L'empereur ordonna en mourant que tous ses livres seraient vendus, et l'argent qui en proviendrait distribué aux pauvres (5).

Louis le Débonnaire et Charles le Chauve possédèrent quelques volumes, « libri in thesauro ». Le premier eut successivement pour bibliothécaires Ebbon, archevêque de Reims, et le poëte Garward (6). La bibliothèque du second était sous la direction d'Hilduin (7), abbé de Sithiu, puis de Saint-Denis, qui avait compilé pour Louis le Débonnaire la Vie de saint Denis. Charles partagea ses livres entre son fils et les abbayes de Saint-Denis et de Compiègne (8). Dans le

(1) Morhoff, *Polyhistor*, t. I, lib. I, p. 46.

(2) *Bibliotheca veterum Patrum*, t. XIV, p. 233.

(3) *Histoire de la bibliothèque du Roy*. Bibliothèque Sainte-Geneviève, manuscrit Z, f. 1. Ce manuscrit n'a point de pagination.

(4) « Concessimus Autlando abbati et monachis ex monasterio... ubi « sancti Audomarus atque Bertinus Christi confessores corpore re- « quiescunt, ut ex nostra indulgentia, in eorum proprias silvas licen- « tiam haberent eorum homines venationem exercere, unde fratres « consolationem habere possint, tam ad volumina librorum tegenda... « Data VII kal. Aprilis, anno XX regni nostri. » Mabillon, *de re diplo- « matica*, lib. VI, p. 611, nº CXCIX. — Voyez encore le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, t. Ier, p. 75.

(5) « Statuit ut ab his qui eos habere vellent, justo pretio fuissent « redempti, pretiumque in pauperes erogatum. » Éginhard, *Vita Caroli « imperatoris*, cap. XXXIII.

(6) *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 223.

(7) Morhoff, *Polyhistor*, t. I, lib. I, p. 46. — Struvius, *Introductio ad notitiam rei litterariæ*, p. 65.

(8) « Libri nostri qui in thesauro nostro sunt, sicut dispositum habe-

nombre se trouvait le magnifique manuscrit encore connu sous le nom de Bible de Charles le Chauve, et qui est un des plus précieux monuments litteraires de la seconde race; le début de chacun des livres de l'Ecriture sainte, et parfois des pages entières, sont tracés en lettres d'or qui ont conservé leur lustre et leur éclat (1). Possédé longtemps par l'abbaye de Saint-Denis, les religieux, au seizième siècle, songèrent à se défaire de cet admirable manuscrit; Henri IV le leur confisqua, et le 20 août 1595, un arrêt du Parlement ordonna qu'il serait déposé à la Bibliothèque du roi. Il en a été récemment enlevé, et est aujourd'hui conservé au musée des souverains.

Les témoignages de l'amour de Louis IX pour les livres sont nombreux (2). Il autorisa les savants à venir consulter un certain nombre d'ouvrages qu'il avait réunis dans une salle spéciale à la Sainte-Chapelle. Lui-même s'y rendait

« mus, inter Sanctum Dionysium et Sanctam Mariam in Compendio et « filium nostrum dispertiantur. » Et. Baluze, *Regum Francorum capitularia*, t. II, col. 264.

(1) On le trouve décrit dans le *nouveau Traité de diplomatique*, t. III, p. 88.

(2) Voici l'un des plus naïfs : « Li benoiet saint Loys entendanz que « len ne doit pas despendre le tens en choses oiseuses ne en demandes « curieuses de cest monde, lequel tens doit estre emploié en choses de « pois et meilleurs, sestude il metoit a lire sainte escriture; car il avoit « la bible glosée, et originaux de saint Augustin et dautres sainz, et « autres livres de la sainte escripture, esquex il lisoit et fesoit lire « moult de foiz devant lui el tens dentre disner et heure de dormir, « cest a savoir, quant il dormoit de jour; mès pou li advenoit que il « dormist a tele heure; et quant il convenoit que il dormist, si demo- « roit il pou en son dormir. Et ce meemes fesoit il moult de foiz « apres dormir jusques a vespres, quant il nestoit embesoigné de choses « pezans... Chascun jour... il sen raloit en sa chambre; et adoncques « estoit alumee une chandele de certaine longueur, cest a savoir de trois « piez ou environ; et endementieres que ele duroit, il lisoit en la bible « ou en un autre saint livre; et quant la chandele estoit vers la fin, un « de ses chapelains estoit apelé, et lors il disoit complie avecques lui. » *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, dans le *Recueil des historiens des Gaules*, t. XX, p. 79.

parfois, à ses heures de loisir, pour y lire quelques traités des Pères de l'Église qui avaient été copiés par ses ordres; mais, en mourant, il partagea cette collection entre les quatre communautés religieuses qu'il affectionnait le plus (1).

C'est pour Philippe le Hardi que le dominicain Laurent composa, en 1279, la *Somme des vices et des vertus*, qui resta si longtemps célèbre.

Philippe le Bel et ses trois fils léguèrent leurs livres à des couvents. Au reste, dans l'inventaire qui fut dressé après la mort de Louis le Hutin, on ne voit figurer, en dehors des ouvrages de dévotion, que cinq volumes (2) : le *Roman du Reclus*, le *Tournoiememt de l'Antechrist*, un *Traité des Échecs* et deux *Chroniques*.

Philippe VI aima trop la guerre pour songer à rassembler une bibliothèque. Le roi Jean, au contraire, protégea les lettres et encouragea les essais qui se produisirent sous son règne. Il recherchait déjà les beaux livres avec passion alors qu'il n'était que duc de Normandie, car un acte du 24 octobre 1349 nous apprend que Thomas de Maubeuge, libraire à Paris, lui avait vendu « un roumant de moralité sur la Bible » quatorze florins d'or (3). On conserve à la Bibliothèque impériale un volume à la fin duquel est écrit : « Ce livre est le « duc de Normendie et de Guienne. JEHAN (4) » ; et ces lignes sont d'autant plus précieuses qu'on ne connaît d'autre signature du roi Jean que celle-ci et celle qui figure au bas d'une lettre adressée à son fils le 19 juillet 1357 ou 1358. Il avait avec lui le jour du désastre de Poitiers un exemplaire de la Bible qui est aujourd'hui au *British Museum* et sur lequel on lit : « Cest livre fust pris ove le roy de Fraunce à « la bataille de Peyters (5). »

(1) Voyez A. F., *les Anciennes Bibliothèques de Paris*, t. Ier, p. 213.

(2) *Histoire de la bibliothèque du Roy;* manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

(3) L. de Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, t. Ier, p. 459.

(4) Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds français, n° 67.

(5) Documents inédits, rapport au ministre, p. 118.

Pendant sa captivité, il montra les mêmes préoccupations. Le 25 janvier 1358, on voit figurer dans ses comptes, pour 32 deniers « Marguerite la relieresse, pour relier un livre où « la Bible en françois estoit contenue, et le couvrir tout de « neuf, et mettre quatre fermoirs neux ; » et pour 3 sols 6 deniers, le 12 mars, « Jacques, le relieur de livres, pour « relier un des bréviaires de la chapelle, mettre unes ais « toutes neuves, et le couvrir d'une pel vermeille, le bro- « der et blanchir ; » puis « pour avoir mis quatre clés de « laiton et les petits clous à les estachiers à un roman de « Guilon (1). » L'année suivante, « afin que Philippe, son « quart fils, duc de Bourgoigne, évitast le péchié d'oiseuse, » Jean commande à son premier chapelain Gaces de la Buigne un poëme sur la chasse. A Londres, au moment de rentrer en France après la paix de Brétigny, il achète un manuscrit de Garin le Loherain, « pour un noble ou 6 sols 8 deniers, » et le *Tournoiement de l'Antechrist* pour 10 sols.

Jean ne possédait cependant au moment de sa mort qu'une douzaine de volumes : deux Bibles latines, remarquables par l'élégance de l'écriture, le fini des vignettes et la beauté du vélin, des fragments de la version française de la Bible commencée par Jean de Sy ; la *Moralité des nobles hommes sur le jeu des échecs* et le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, traductions qui furent présentées au roi par Jean de Vignay, religieux de Saint-Jacques du Haut-Pas (2) ; un *Dialogue* latin composé par Guillaume de Conches, et où Henri II, duc de

(1) Henri d'Orléans (duc d'Aumale), *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, p. 97 et 109.

(2) « A très noble et excellent prince, Jehan de France, duc de Norman- « die et aisné fils de Philippe, par la grâce de Dieu roy de France, je Jehan « de Vignay, vostre petit religieux entre les aultres de voustre seigneu- « rie, paix, santé et joye, et victoire sur vos ennemis. Très cher et « redoubté seigneur, pour ce que j'ay entendu et sçay que vous véez « et ouez volentiers choses proufitables et honnestes, et qui tendent à « l'information de bonnes meurs, ay je mis un petit livret de latin en « françoys, lequel m'est venu à la main nouvellement... » *Les Échecs moralisés*, prologue.

Normandie, figure comme interlocuteur; un très-riche *Bréviaire;* un extrait des *Chroniques* de Nangis et de Guillaume de Tyr; le *Roman du Saint-Graal;* la traduction de *Tite-Live* (1) faite, sur l'ordre du roi, par le bénédictin Pierre Bercheure (2); un *Missel;* enfin *Garin le Loherain*, le *Roman du Renard* et le *Tournoiement de l'Antechrist*, tous trois achetés par le roi en Angleterre.

Cette petite bibliothèque ne pouvait que s'augmenter entre les mains de Charles V, qui montrait un vif amour pour l'étude et les dispositions les plus bienveillantes en faveur des lettres (3). Robert Gaguin et, après lui, le P. Jacob et E. Duboulay, ont dit que ce prince ignorait la langue latine; mais cette assertion, très-invraisemblable, est démentie de la manière la plus formelle par Christine de Pisan (4).

Alfred FRANKLIN.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) « C'est le rommans de Titus Livius, et premièrement s'ensuit le « prologue du translateur. A prince de très souveraine excellence, « Jehan, roy de France par grace divine, frère Pierre Berceure, son « petit serviteur, prestre à présent de Saint-Éloy de Paris, toute humble « révérence et subjection. »

(2) Pierre Berceure ou Berchoire, et plus exactement Bersuire, du nom de Bressuire, sa ville natale.

(3) « Dès le temps que vous eustes premièrement cognoissance, vous « avez tousjours aymé science, et honnoré les bons clercs, et estudié « continuellement en divers livres et sciences, se vous n'avez eu aultre « occupacion. Et avez fait faire et translater plusieurs livres, tant « pour plaire à vous, comme pour prouffiter à vos subgectz. » Raoul de « Presles, *Traduction de la Cité de Dieu*, prologue du translateur.

(4) *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V;* voyez le chapitre XII, intitulé : *Ci dit comment le roy Charles aimoit livres et des belles translacions qu'il en fist faire :* « Mais non-obstant que bien enten- « dist le latin, et que ja ne fust besoing que on lui exposast... » Et encore chapitre III : « Il étoit ameur de la sapience et mesmes imbué « en ycelle... Et pour ce que peut estre n'avoit le latin, pour la force « des termes soubtilz, si en usage comme la langue françoise, fist de « théologie translater plusieurs livres de S. Augustin et autres doc- « teurs. » Voyez aussi l'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. III, p. 390.

# CORRESPONDANCE

## SUR LA PREMIÈRE ÉDITION DES PROVINCIALES DE PASCAL.

---

A MONSIEUR FERMOND, PHARMACIEN EN CHEF A L'HOSPICE DE LA SALPÊTRIÈRE.

Paris, le 14 octobre 1859.

Mon cher monsieur Fermond,

J'ai sous les yeux le numéro de juin 1859 du *Bulletin du Bibliophile* publié par M. J. Techener, et je lis au bas de la page 386, dans un article extrêmement spirituel et instructif de M. Arthur Dinaux, votre beau-père : « ..... à Montrieux, « près Vendôme, sur le Loir, on fit la première édition des « *Lettres provinciales*, à laquelle l'imprimeur Sébastien Hip, « de Vendôme, travaillait dans une cave en 1656. »

Religieux admirateur de Blaise Pascal, et voué à la bibliographie des *Provinciales*, j'ai été vivement frappé de ce renseignement, mais je désirerais bien savoir à quelle source M. Dinaux l'a puisé.

Vous seriez bien aimable si vous vouliez faire cette question à M. votre beau-père.

Ce serait pour moi l'occasion d'ajouter quelques lignes utiles à la *Note* que j'ai publiée dans le numéro d'avril et mai 1846 du *Bulletin du Bibliophile*, page 728, *sur le projet d'une édition des* Provinciales de Pascal, *avec les variantes;* note si incorrectement corrigée (1) que je joins à cette lettre

(1) J'étais trop malade en mai 1846 pour corriger l'épreuve.

une petite feuille d'errata. Je vous prie de vouloir bien remettre ce feuillet à M. Dinaux, en cas qu'il se reporte un jour à mon article et qu'il trouve bon de faire les rectifications sur son exemplaire du *Bulletin*.

Je vous demande pardon, monsieur, de vous distraire ainsi d'un grand nombre de recherches laborieuses et intéressantes, auxquelles vous vous livrez avec tant de succès, sur la chimie, la pharmacie et l'histoire naturelle; travaux consciencieux qui vous ouvriront, je l'espère, les portes de l'Académie des sciences.

Votre tout dévoué et affectueux serviteur.

BASSE.

ERRATA DU NUMÉRO D'AVRIL ET MAI 1846 DU *Bulletin du Bibliophile*.

Page 728, ligne 21 : ... du XVII^e siècles, retranchez le *s*.

Page 728, dernière ligne : Étienne Pascal, *lisez* Étienne Perier.

Page 730, note 4 : Marguerite Perrier, *lisez* Marguerite Perier.

Page 730, même note 4 : ... de la Préface : *Des Pensées de Pascal...*, *lisez* de la Préface du livre intitulé : *Des Pensées de Pascal*.

Page 732, ligne 19 : d'une astérisque..., *lisez* d'un astérisque.

Page 733, lignes 4 et 5 : ... par suite des combinaisons multipliées des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e ou même 6^e éditions de chacune des 18 lettres (ce qui ne présente aucun sens); *lisez*... par suite des combinaisons multipliées des 2, 3, 4, 5 ou même 6 éditions de chacune des 18 lettres.

P. 743, ligne 13 : ... imprimée par M. Brunet, *lisez* indiquée par M. Brunet.

NOTE.

Pour répondre à la question que M. Basse veut bien me

faire, je dirai que le fait de l'impression de la première édition des *Lettres provinciales* à *Montrieux*, près Vendôme, se trouve consigné dans *l'Hermite en province*, tome XII. *Paris*, *Pillet aîné*, 1827, in-12, p. 172 (1). — Si M. de Jouy qui n'était pas savant, et qui ne savait même pas le latin correctement par suite d'une éducation interrompue par ses voyages et la Révolution, avait été seul l'éditeur responsable de son livre sur les provinces, je ne l'aurais pas regardé comme une autorité ; mais, comme je sais pertinemment qu'il n'est aucunement l'auteur de *l'Hermite en province*, ouvrage composé dans chaque département par des écrivains locaux, j'ai plus de croyance en ce qui est consigné sur les diverses localités et sur les faits qui y sont passés en revue. J'ai toujours eu un certain respect pour les érudits de province qui fouillent les annales de leur pays et annotent avec soin les faits curieux qui s'y rattachent.

Je dois néanmoins dire ici que le fait bibliographique dont il s'agit n'a pas été relevé par M. *Crignon* d'Auzouer, seigneur de *Montrieux*, et auteur des *Voyages de Genève et de la Touraine, suivis de quelques opuscules. Orléans, veuve Rouzeau-Montaut.* 1779, in-12 (2).

Aux pages 300 et 301 de ce livre, l'auteur s'étend assez longuement sur sa terre de Montrieux dans la relation de son voyage en Touraine adressée à M. *Ameilhon*, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il semble qu'un fait de cette nature devait naturellement se présenter à son esprit; mais tout le monde alors ne rendait pas justice à Pascal.

Montrieux, château à une demi-lieue de Vendôme, et sur une éminence dominant le Loir, était un lieu riant qui ins-

(1) Ou *OEuvres complètes de M. Étienne Jouy*, Paris, Jules Didot aîné, 1827, in-8°, t. XXVI; t. VIII<sup>e</sup> de *l'Hermite en province*, n° 192, 13 septembre 1827. *De château en château*, p. 27.

(2) Je suis possesseur de ce petit volume, chargé de notes marginales d'une écriture du siècle dernier. Je l'ai acheté en 1864 à la vente de feu M. A. Dinaux.

pira les deux vers suivants à un écolier en rhétorique du collége de Vendôme.

« Mons ego sum ridens. Cingit mea tempora Bacchus;
In mediis Ceres est, alluit ima Thetis. »

Montataire, 18 octobre 1859.

A. Dinaux.

Cette impression, dans les caves du château de Montrieux, de la première édition des *Provinciales*, n'a pu être que partielle pour un petit nombre des Lettres in-4°, et ce fait ne détruit point ce que j'ai mis dans ma Note d'avril et mai 1846 du *Bulletin*. C'est seulement une composition typographique de plus des *Petites Lettres* qui m'a été révélée.

Basse.

---

Mon cher monsieur Techener,

M. Pierre Clément a publié, dans votre dernier *Bulletin*, comme étant adressés à Vauban, de tout petits vers français de Huet, qui ne méritaient peut-être pas cette publicité. Huet, au jugement des meilleurs esprits de son temps, réussissait très-bien dans le vers latin; mais lui-même faisait bon marché de ses vers français, et je pense qu'il avait raison.

Quoi qu'il en soit du mérite de ceux-ci, M. P. Clément s'est trompé en les croyant écrits pour Vauban, au sujet d'une *Iris* inconnue; et ses habitudes, si justement appréciées, d'exactitude historique devront lui faire accueillir avec empressement la rectification que voici : ces vers sont adressés à Catinat, et concernent M^me^ de Coulanges, une des premières amies de Huet, et une des dernières, en date, du Maréchal. Si l'histoire vous en agrée, je vais vous la dire.

Catinat ayant un jour demandé à Huet s'il n'avait pas vu depuis peu M^me^ de Coulanges, le prélat répondit « qu'il lui

seyait bien de lui faire cette question, étant son rival déclaré auprès d'elle et la cause d'un refroidissement dans leur ancienne amitié, mais qu'il le citerait pour félonie au tribunal des maréchaux de France. » Le lendemain, il fit là-dessus les versiculets en question, et il les porta chez Mme de Coulanges, avec l'intention de les jeter au feu après les avoir lus. Mais elle le prévint en lui enlevant le papier des mains, et, s'étant bientôt esquivée, elle alla les lire à son tour de ruelle en ruelle. Huet le sut et s'en plaignit dans une lettre. Elle lui répondit que son indiscrétion était bien plus grande qu'il ne pensait, et que ses vers étaient « dans la poche du roi ». Ils n'y restèrent pas longtemps. Après la cour, ils coururent la ville; après la ville, le pays, et on les vit circuler en Normandie et en Provence. Un ami de l'auteur en distribua, le traître! quarante-six copies pour sa part, et Huet ne fut plus occupé qu'à empêcher qu'ils ne tombassent, comme dit Courier, dans les journaux, notamment dans le *Mercure galant*, toujours ouvert à ces aubaines. Il y réussit, pour la France, mais non pour la Hollande, où rien ne se perdait de notre esprit ou de nos sottises. Dernière révélation : les deux rivaux étaient âgés, l'un de soixante-onze ans, l'autre de soixante-dix-huit, et *Iris* de soixante-sept.

La principale source de mes renseignements est une lettre de Huet lui-même à M. de Charsigné, son neveu; lettre *inédite*, dont j'ai eu longtemps l'original et gardé une copie.

Vous pouvez faire usage de celle-ci pour votre *Bulletin :* une petite erreur y aura amené une petite vérité. C'est une assez bonne chance pour un journal.

J'ai l'honneur d'être,

Mon cher monsieur Techener,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

TH. BAUDEMENT.

---

# QUELQUES REMARQUES

SUR LA NOUVELLE ÉDITION DES

# SUPERCHERIES LITTÉRAIRES DÉVOILÉES[1].

---

(2e ARTICLE.)

Col. 636 *e*. CAMPOLINI, etc.

Le volume dont il est question dans cet article a été réimprimé à Paris, en 1809, à l'occasion de la guerre d'Espagne.

Col. 647 *a*. CAROLUS Ius, etc.

« Eikôn Basilikè, etc. »

Antérieurement à la réimpression dans les *Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre*, publiés par M. Guizot, une partie de l'*Eikôn Basilikè* avait été reproduite dans un petit volume in-24 publié en 1650 à Rouen chez Jacques Cailloué, Jean Viret, Jacques Besongne et Jean du Bosc, sous le titre suivant : « Prédiction où se voit comme le roy Charles II, roy de la Grand'Bretagne, doit estre remis aux royaumes d'Angleterre, Escosse et Irlande après la mort de son père, avec la Conférence du feu Roy et le docteur Henderson, Escossois, touchant le gouvernement de l'Église anglicane, ensemble diverses pièces de quoy le Contenu est en la page suivante, le tout en suitte du *Portrait royal*. »

Ce petit volume (4-220 pages) se termine également par la *Métamorphose des îles fortunées, du sieur D. C.* (Denis Cailloué, frère du libraire, d'après le *Manuel du bibliographe normand* de M. Éd. Frère).

(1) T. I, 2e partie (*Calmels-Eyonal*).

Col. 651 *a*. CARTOUCHE-VANDECK, etc.

Tous les bibliographes (Quérard, Duplessis, etc.) écrivent *Cartouchi*-Vandeck.

Col. 663 *f*. + CAYLUS (M. le comte de), etc.

La lettre du P. Caussin dont il est question dans cet article a été réimprimée en 1861, par le P. Daniel S. J., dans une brochure intitulée : *Une vocation et une disgrâce à la cour de Louis XIII, lettre* INÉDITE *du P. Caussin*, etc. (Paris, J. Brunet, gr. in-18). V. la *Revue anecdotique*, 1862; 1er sem., p. 180.

Col. 670 *e*. + C. D. [Courtin d'Ussy].

Malgré l'assertion de l'imprimeur Égron, *le Nouveau Ragotin* a dû être publié. J'en connais un exemplaire visible à la librairie Beauvais, quai Voltaire.

Col. 673 *e*. + C*** DE L*** (l'abbé de) [l'abbé de Chiniac de la Bastide].

Le volume cité a été cartonné à treize feuillets, y compris le titre qui, dans les exemplaires non cartonnés, ne porte pas de nom de ville, mais cette indication : *Au-delà des monts, à l'enseigne de la Vérité*. Les autres cartons portent sur des maximes d'un gallicanisme excessif, sur des attaques contre Rome, les jésuites et les capucins. Les feuillets de remplacement sont marqués d'un astérisque au bas du *recto*.

Il faut joindre à cet ouvrage :

1° Réflexions importantes et apologiques sur le nouveau commentaire du discours de M. l'abbé Fleury.... touchant les libertés de l'Église gallicane fondées sur l'Écriture Sainte, etc., par l'auteur du *Commentaire*, avocat au Parlement. *Paris, Desaint*, 1766, in-12.

2° L'Auteur malgré lui à l'Auteur volontaire, ou Réponse à l'écrit intitulé, etc. (le précédent). *S. l.*, 1767, in-12.

On ne donne pas ordinairement à Chiniac de la Bastide le titre d'abbé.

Col. 679 *d*. CÉLÈBRE AUTEUR ÉGYPTIEN (UN), etc.

« Opuscule d' —, etc. »

Titre insuffisamment cité; aj. « *contenant l'histoire d'Orphée par laquelle on pourroit soupçonner qu'il est peu de femmes fidelles* ».

Col. 680 *a*. + Célèbre proscrit (Un), etc.

Cet article fait toucher au doigt l'un des défauts de l'ouvrage que nous annotons, qui est d'avoir voulu étendre outre mesure le cadre des *Supercheries*. Évidemment le *célèbre proscrit* (1814) n'est autre que Napoléon, et non M. Laffilé, comme on pourrait le supposer d'après la juxtaposition.

Même col. *b*. Célibataire (Un), etc.

« I. Lorgnette, etc. »

Au lieu de in-8, *lisez* in-12.

Col. 681 *f*. + Cerasi, etc.

Cet article figure un peu plus haut (col. 643) avec de légères différences, au mot Carasi.

Col. 691 *b*. Chamilly (La vicomtesse de), etc.

A la liste des auteurs des « Scènes contemporaines » il faut ajouter Godefroy Cavaignac et Ch. Romey.

On doit trouver à chaque volume un frontispice en couleur, de H. Monnier.

Col. 703 *a*. Charte-Livry (De), etc.

En prenant ce pseudonyme, tiré du latin *charta libri*, le libraire Bernard s'est évidemment inspiré, comme on l'a déjà remarqué, de sa profession.

Col. 710 *d*. + Cheval de Napoléon (Un), etc.

« Histoire d' — écrite sous sa dictée par un cultivateur français, etc. »

Cet article aurait, je crois, fait meilleure figure au mot *Cultivateur*.

Col. 720 *c*. Suite de l'art. Choiseul-Gouffier.

Dans le 4e alin. de cette col. il est parlé des *incursions* de M. le Chevalier dans la Troade. Je pense qu'il faut lire *excursions*.

Col. 731. Suite de l'art. Cigognibus.

Je ne sais pas jusqu'à quel point le volume dont il est

ici question peut être rangé parmi les pseudonymes, puisque le nom réel de l'auteur figure sur le titre. Au reste, la rédaction de cette notice laisse quelque peu à désirer. « *De cette vie active* (on vient de parler de ses *tribulations dans un bureau humide et sombre*) Hugon, trop modeste pour courir après la gloire, a recueilli une masse considérable de manuscrits tous inédits. » Qui devinerait qu'il s'agit de ses œuvres? Continuons : « C'est avec stupéfaction qu'on fouille dans ce riche bagage littéraire et que l'on découvre la traduction complète de *Roland furieux*, etc., etc... Vastes travaux devant lesquels plus d'un poëte *a* reculé, etc. »

« Hugon est mort sans être connu que dans un cercle d'amis dévoués, etc. » En voilà, je pense, assez pour engager les éditeurs des *Supercheries* à revoir avec quelque soin les notices qu'on leur adresse.

Col. 733 *d.* Citoyen (Un), *aut. dég.* [Le chevalier Ange Goudard].

*Lisez* Goudar.

Col. 737 *a.* Citoyen (Un), *aut. dég.* [Ch.-J. La Folie].

Encore une notice qui, pour appartenir en propre à Quérard, n'en est pas moins étourdissante dans sa brièveté. A quels signes a-t-il vu que Napoléon revint « de l'opinion qu'il devait sacrifier Moreau à la politique » ?

Col. 745 *d.* + Civry (Victor de) [Victor Colin].

Il faut lire *Collin*, d'après le *Bulletin du bibliophile*, où l'on trouve (9e série, p. 705) une curieuse lettre sur ce personnage qui s'est fait connaître depuis moins par d'autres publications que par un procès intenté au duc de Brunswick.

Col. 747 *a.* C. L. *ps.* [Th. Bourg, etc.].

V, plus haut col. 669. C. C. *aut. dég.* [*Edme* Bourg, etc.].

Col. 749 *e.* + Claude [Émile Zola].

Encore une surprise! Le *Salon* publié par M. Zola en 1866 aurait fait « grand bruit » *signé* M. T.!

Col. 750 *e.* + Clauer [le P. Juster], etc.

Clauer ou Claver (Pierre) est le nom d'un jésuite espagnol mort en 1654.

Col. 756 *e*. Suite de l'art. CLÉRY.

« Mémoires de M. Cléry, etc. »

Dans cet ouvrage, on reconnaît en effet, dès les premières pages, la main de la police révolutionnaire. Cela n'a pas empêché M. L. Blanc d'y prendre des matériaux et des arguments pour son *Histoire de la Révolution française*. Ce fait lui a été, avec raison, vivement reproché lors de l'apparition du volume où figurent ces emprunts.

Col. 759 *b*. + C. M. [Mercier de Compiègne].

« Le Tribunal d'Apollon, etc. »

Ajouter à la liste des auteurs : Hennequin, Souriguère, Fabien Pillet, etc.

Col. 760 *e*. + C.....N. (L. J.), *apoconyme* [Catalan, etc.].

Ce nom est-il bien un nom réel ? A la col. 655, on trouve CATALAN, dentiste [Salomon Cougnard, etc.]. Dans ce dernier cas s'agissait-il d'un nom créé ou simplement emprunté?

Col. 761 *a*. + Co*** (M^lle) [M^lle Cochin].

Lisez *Cochois*. V. nos remarques sur la 1^re partie.

Col. 765 *e*. + COLOMB DE BATINES, etc.

« VI. Description de l'origine, etc. Paris, G. Chauvière, etc. »

*Lisez* Chaudière.

Col. 772 *b*. + CONDISCIPLES DE BONAPARTE (UN DES).

« Voy. C. B., col. 655 *f*. »

*Lisez* 665.

Col. 781 *d*. + CONTEMPORAIN (UN), *aut. dég.* [Le marquis de Sade].

« Zoloé, etc. »

Il faut une figure.

Col. 782 *a*. + CONTEMPORAIN IMPARTIAL (UN), etc.

« Mémoires, etc. »

On doit trouver dans cet ouvrage la figure du fameux collier. Au dire des catalogues, elle manque dans beaucoup d'exemplaires.

Même col. *c*. CONTEMPORAINE (LA), etc.

Voir, pour les auteurs des *Mémoires* de la Contemporaine

et ses publications à Londres après 1830 (*la Poire couronnée*, etc.), le n° 1er de la *Revue rétrospective* de 1848.

Col. 798 *e*. Cousin (Victor), etc.

« I. OEuvres de Platon, etc. »

Le volume dont il est question dans cet article : J.-G. Farcy *Reliquiæ*, est in-18 et non in-8. M. Jules Simon passe également pour avoir collaboré à la traduction de Platon.

Col. 799 *b*. Cousin Jacques (Le), etc.

Il est inexact de dire que le *Dictionnaire néologique* soit devenu rare. Cela est vrai de la fin seulement, les six derniers cahiers (sur quinze).

Je ne crois pas que M. Monselet ait signalé la part de collaboration prise à cet ouvrage par le libraire Moussard. J'extrais ce renseignement d'un *almanach* de l'an X, intitulé : *les Ombres, ou les Vivants qui sont morts, fantasmagorie littéraire*. Paris, in-12.

Col. 802 *b*. + C. R. [Cizeron-Rivail].

Lisez *Rival*. Lisez également au lieu de 1766, 1765, et, au lieu de in-8, in-12.

Col. 806 *a*. + Créole du Port-au-Prince (Une), etc.

« I. Mémoires, etc. »

On doit trouver un portrait photographié de l'auteur. Ces deux ouvrages appartiennent à la littérature irréconciliable... avec la syntaxe.

Même col. *b*. Créquy (marquise de), etc.

On a oublié dans la liste des brochures auxquelles a donné lieu la publication des *Mémoires*, celle-ci : *Notions claires et précises sur l'ancienne noblesse de France*, ou Réfutation des mémoires de la marquise de Créquy, par le comte de Soyecourt. Paris, 1855, in-8°.

Col. 841 *a*. + D*** [G. E. Deschamps].

« Myrton, etc. »

On trouvera quelques détails sur ce poëme burlesque, dans un article de M. Quantin publié par le *Bulletin du bibliophile* de septembre 1859.

Col. 845 *f*. + D*** (Mme Jenny), etc.

Col. 983 *a*. Suite de l'art. D. P. A. [di Pietro Aretino, etc.].

La traduction de la dissertation de M. Baseggio dont il est question dans cet article est de 1861 (et non 1862). Elle porte cette indication, *par un bibliophile français*, qu'on suppose être le masque de M. G. Brunet. La première livraison des *Supercheries* ne dit rien à cet égard, au mot *Bibliophile*.

Col. 988 *c*. + D. S. H. [de Saint-Hilaire?].

Cet article aurait dû être scindé en deux, le Saint-Hilaire auteur des *Éléments de géographie* n'étant pas le même que le Saint-Hilaire des *Mémoires*, lesquels passent, du reste, pour apocryphes.

Col. 990 *b*. Du Barry, etc.

A la liste des écrits relatifs à cette femme célèbre, ajouter : « Madame du Barry, 1768-1793, par J.-A. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles. *Versailles*, 1858, in-8 (*fac-simile*). »

Col. 992 *f*. Du Bois (Goibeau), etc.

Lisez *Goibaud*.

Col. 993 *d*. Du Bois (le cardinal).

... II. Mémoires secrets, etc.

Je ne crois pas qu'il soit exact de dire que ces *Mémoires* ont été *composés* par Sevelinges. Ils paraissent avoir été faits avec des matériaux venant de bonne source, mais qu'on a eu tort de dénaturer, en les abrégeant et en modernisant le style.

Col. 996 *c*. + Du Breuil, *ps.*, etc.

... III. La Pucelle de Paris, etc.

Il faut à ce volume une figure qui manque le plus souvent.

Col. 997 *b*. Du C*** (La comtesse), etc.

Le libelliste a sans doute voulu qu'on lût *Du Cayla*. D'après de Manne, l'auteur serait L.-F. Raban.

Col. 1009 *b*. Duchêne (le père), *pseudon.* (Suite de l'article).

.... Déclaration d'amour du père Duchêne à Mme Lamotte-Valin.

Il faut sans doute lire *Valois*.

Dans la notice suivante, les *Supercheries* font mention d'un *Père Duchêne* de 1830. Est-ce qu'il n'y en a pas eu un également pendant les *Cent-jours*, écrit par la police impériale à l'usage des fédérés ? Je n'oserais l'affirmer, faute de renseignements précis.

Outre l'*Amer-Duchêne* de 1848, il y a eu, après la suppression du *Père Duchêne*, un *Perdu Chêne* dont j'ai vu le premier numéro, probablement le seul.

Col. 1016 *e*. + Dufourquet (Thalarès), etc.

Lisez *Thalaris*.

Col. 1018 *b*. + Du Hailly [Vanéchout, etc.].

Lisez *Vaneechout*.

Col. 1120. Suite de l'art. Dumas.

L'histoire de « l'Anglais qui avait pris un mot pour un autre », avant de paraître dans le *Mercure* de messidor, an XIII, se trouvait dans l'ouvrage périodique *the Spectator* d'Addison et Steele.

Les notes de Quérard sur M. Alex. Dumas s'arrêtant, sauf erreur, à 1847, il est regrettable que les éditeurs des *Supercheries*, sans entrer dans d'aussi longs détails que leur devancier, n'aient pas donné quelques indications sur les sources des autres ouvrages du même écrivain, pendant ces vingt dernières années.

Col. 1176. Du Mersan, etc.

Le « Coup de fouet » dont il est question dans cet article, comme ayant été attribué à du Mersan, doit être rendu à Abel Rémusat d'après Quérard lui-même (*France littéraire*, t. XI).

Col. 1178 *e*. + Dumont d'Urville, etc.

La première édition du *Voyage... autour du monde* est de 1833 et années suivantes. Tenré et Dupuy, 2 vol. gr. in-8, fig.

Col. 1233 *b*. Émigré (Un), *aut. dég*.

« Séjour de dix mois, etc. »

Cet article aurait dû figurer plus haut sous l'indication : C*** (le comte de). Le titre complet du volume est celui-ci : Séjour, etc., par un émigré qui n'avait pu sortir de Toulon en décembre 1793, et ne s'est sauvé de France que par l'élargissement des prisonniers de Paris, en août 1794. — Cet intervalle est rempli par une foule d'aventures intéressantes et singulières qui peuvent donner une idée de l'intérieur de la France et des mœurs de ses habitants durant *ce* période. — On y trouve la relation complète du siége de Lyon, l'histoire de la Vendée et celle des chouans par le comte de C***.

On pourrait croire, d'après les divisions de ce titre, que l'*Émigré* et le *comte de C**** sont deux personnages; mais ce serait une erreur, le premier chapitre du volume est intitulé : Quelques détails sur la famille et la personne du comte de C***.

Du reste, les éditeurs des *Supercheries* auraient pu passer celle-là sous silence, puisqu'ils s'abstiennent de la *dévoiler*.

Le catalogue Leber qualifie ce volume de *rare*, mais on sait qu'il en use un peu arbitrairement à cet égard.

Col. 1236 *a*. Empesé (Le baron Émile de l'), etc.

A la liste des personnages auxquels a été attribué l'*Art de mettre sa cravate*, il faut ajouter M. Lefebvre-Duruflé, ministre des derniers temps de la République de 1848.

Col. 1243. Eques a Flore, etc.

« ... Discours sur le couvent général, etc. »

Il faut sans doute lire *convent*.

Col. 1257 *e*. + Éthophile (Un), etc.

L'*Examen critique* dont il est question dans cet article est de M. le comte de Résie. *Paris*, 1845. La réponse de M. Gonod est de la même date.

Ainsi que nous l'avons fait pour la précédente livraison, nous ne terminerons pas sans signaler dans celle-ci :

1° Des indications qui ont le tort de rester à l'état d'énigmes. Ce sont les articles Campan (Mme), col. 635;

CANDIDALMA, col. 637; CARTOUCHE, col. 650; CATHOLIQUE DU XIX^e SIÈCLE (UN), col. 661; CATON L'ANCIEN, col. 662; CECILIA (Anna), col. 679; CHASLES (Philarète), col. 703; CHEVALIER TRANSFIGURÉ (LE), col. 715; CHÉVRIER et CHIAVACCHI, col. 716; CITOYEN (UN), *aut. dég.*, col. 734; CITOYEN PASSIF (UN), col. 743; DÉMOPHILE, col. 898; DIDIER, *ps.*, col. 940; D. L. B. M., col. 954; DUVAL (P.), col. 1192; ÉLECTEUR DE 1789 (UN), col. 1219; ÉLÈVE DE MUNITO (UN), col. 1226; ÉMIGRANT (UN), col. 1233; ERUESCHEP, *anagr.*, col. 1249; EX-CI-DEVANT SOI-DISANT J....., col. 1276; etc., etc.;

2° Des explications insuffisantes, par exemple : col. 738, CITOYEN DE L'ESCORTE (UN), *aut. dég.* [R..y]; col. 822, CUVILLIER (Juliette) [la baronne D....]; col. 1223, ÉLECTEUR DES COMMUNES (UN), *aut. dég.* [M. L. D. V.];

3° Des noms réels mal à propos, selon nous, relevés, tels que CARNÉ, col. 646; CAVEIRAC, col. 662; CHEVEIGNÉ (Le comte DE), col. 715; CRÉBILLON, col. 805; DENON (Le baron), col. 899; etc., etc.;

4° Des noms indiqués sans désignation d'ouvrages : CARTIER, col. 650; CHAMPERCIER, col. 691; CHANDOS (Hyac.), col. 692; CONSTANCIA CEDO, col. 776; DE LA TREMOLIÈRE, col. 892; etc., etc.;

5° Enfin des titres d'ouvrages incomplétement cités : voir aux articles C. F. D. [l'abbé Hatté], col. 684; COLOMBAT [Mancel], col. 766; CRAMAYEL, col. 803; ÉVENTAILLISTE (L') DE LA RUE MOUFFETARD, col. 1268; etc., etc.

W. O.

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

*Un genre nouveau de littérature. — Montaigne et la Fontaine. — Les Bestiaires. — MM. Alexandre Dumas, Théophile Gautier, Nestor Roqueplan, Ch. Baudelaire, Champfleury, Charlet.*

Il est un genre de littérature auquel il est temps de donner un nom, tellement son catalogue s'amplifie. L'affaire au reste est délicate, car il s'agit d'une nuance, et d'une nuance où se confondent plusieurs couleurs. Il y a là de l'Histoire naturelle et de la Philosophie, de la Morale et de l'Esthétique. Un genre à part sans doute, mais qui procède de tant d'autres qu'il est difficile d'en préciser le caractère; nouveau? non, car ses origines se retrouvent dans Aristote, dans Plutarque, dans Élien, mais auquel la continuité de l'observation et l'accumulation des expériences donnent aujourd'hui une importance véritable. Ce genre s'applique à l'étude des animaux; non pas au point de vue du savant, dans un but scientifique; non pas au point de vue de l'acclimatation, dans un but d'utilité. La juste définition de ce genre, si on l'obtient, se trouvera dans le sens des observations de Montaigne qui le premier, je crois, a parlé des rapports de l'homme avec l'animal, ou, pour traduire la chose en patois moderne, de l'animal « considéré dans ses rapports avec l'homme ». J'ai déjà indiqué comme sources Aristote dans son livre des Animaux, Plutarque dans son traité de l'Industrie des bêtes, les Anecdotes d'Élien, auxquels j'ajoute l'Histoire naturelle de Pline; Montaigne le

savait bien, lui qui, dans le douzième chapitre de son second livre où il compare les effets de l'intelligence humaine avec ceux de l'instinct bestial, les cite tous si abondamment (1). Aussi Montaigne est-il dans les littératures modernes le vrai père de cette science particulière que l'habitude de la vie domestique et de l'observation ont généralisée. Il faut le voir opposer minutieusement les moindres actes de l'une et de l'autre espèce, insister par mille preuves sur ce qu'il appelle le « cousinage » de l'homme et de l'animal, et réfuter avec colère les doctrines dédaigneuses de Chrysippe et de Cicéron. Qu'eût-il dit s'il eût connu le paradoxe du père Malebranche ! Peu s'en faut que Montaigne attribue aux animaux non-seulement le raisonnement, mais le calcul, l'art poétique et la parole. Et pourtant, dans ces pages si récréatives et si doctes, je trouve, à vrai dire, plus de doctrine que de sympathie. Dans cette multitude d'observations rapportées de tant d'endroits, je cherche quelque expérience de première main. Le « j'ai vu » me manque dans le livre de Montaigne. Avait-il vraiment vécu avec les animaux ? Je crains qu'il n'ait vécu qu'avec les livres. Nous pouvons en passant rattacher à notre sujet les charmants *Bestiaires* du moyen âge où l'animal humanisé règne, plaide, juge et trompe. Sans doute, dans ces satires de l'homme où l'animal joue le rôle de redresseur et d'exemple, on reconnaît un esprit d'observation rare et délicat; mais là encore c'est plutôt matière de poésie, comique et tragique, comme chez Montaigne c'est surtout matière de philosophie. La science dont je parle (je risque ce mot faute d'autre et pour me tirer d'embarras) doit être plus désintéressée et d'un acquis plus personnel. Il ne s'agit pas tant d'examiner l'animal en lui-même, ni de le peindre, ni de l'expliquer, ni de le prendre pour motif d'allégorie, que de l'étudier dans ses rapports quotidiens et familiers avec le maître, à la maison, dans l'état de demi-humanité

(1) Et bien d'autres encore : Platon, Oppien, Sextus Empiricus, etc.

où l'a amené son commerce habituel avec la famille humaine. Le chasseur, le serviteur, l'enfant, sont ici de meilleurs juges que le naturaliste et le philosophe. A ce compte, la Fontaine, fils d'un maître des eaux et forêts, la Fontaine, enfant des bois et des fermes, converti à l'observation par la solitude et gouverné par la sympathie, serait sans doute une meilleure autorité que Montaigne. L'animal dans ses Fables cesse d'être une allégorie : c'est un acteur ; un acteur qui parle, pense et agit, non pas en homme, mais d'après des lois déduites, par l'observation, de ses mœurs et de ses instincts ; aussi bien le chat dans la ferme et la souris au grenier, que le loup et le renard dans la forêt, la caille aux champs, l'oiseau sur l'arbre. Décidément j'ai bien envie de détrôner le philosophe des *Essais* en faveur du fabuliste.

Dans le temps présent, les intéressantes études de M. A. Toussenel devraient entrer en large compte, malgré quelques férocités du naturaliste-chasseur à l'endroit de pauvres bêtes domestiques qui n'ont d'autre tort que de faire concurrence à sa passion (1). On peut y joindre le livre, quoique un peu trop spécial, de Ch. Leroy, lieutenant des chasses de Versailles, sur l'*Intelligence des animaux* (2). Mais là où le sujet me paraît tout à fait en son plein, c'est dans deux ouvrages récemment publiés : *Histoire de mes bêtes*, par Alexandre Dumas, et *ma Ménagerie intime*, par Théophile Gautier. Là véritablement l'animal est étudié comme je l'indiquais tout à l'heure, non pas dans son état naturel et sauvage, non pas comme serviteur, mais comme familier, compagnon, consolateur, ami. Jusqu'à quel point l'animal peut-il ressembler à l'homme ? Jusqu'à quel point peut-il participer à ses goûts, à ses occupations, se plier à son humeur, s'associer à son genre de vie ? Voilà la question.

(1) Voir dans le livre *des Chats* de J. Champfleury le chapitre intitulé : *les Ennemis des chats, paysans, statisticiens*, CHASSEURS.

(2) 1802 ; réimprimé en 1862 par P. Malassis, avec une préface du docteur Robinet.

Et, ceci dit, nous tenons tout de suite la qualité ou le signalement des hommes appelés à grossir le catalogue du genre : l'homme d'études que ses travaux tiennent longtemps consigné dans son cabinet ; le célibataire sans famille ; les esprits attentifs qu'irritent le mystère et qui tendent sans cesse à chercher la raison des choses et à analyser les sentiments. Caractères généraux : curiosité et sympathie.

J'ai dit que cette science (si science il y a, cette étude au moins) n'était pas nouvelle : elle l'est cependant en une certaine façon. La civilisation, en se déplaçant du Midi au Nord, a donné plus d'importance à la vie domestique.

Les méridionaux (Grecs, Italiens, etc.) vivaient naturellement, je demande pardon du *truïsm*, plus au dehors. Ils ne sentaient pas le besoin de peupler ces habitations où ils se tenaient rarement, ces chambres à coucher grandes comme des alcôves et éclairées seulement par la baie de l'imposte, ces péristyles et ces atriums ouverts à la pluie du ciel et d'où l'intimité était bannie. Le type de l'animal domestique, le chat, est inconnu dans les poésies grecques et latines. Le chien lui-même n'était admis que pour son utilité, à la campagne comme bête de chasse ou comme bête de défense à la maison ; les races de luxe, le chien d'agrément, n'existaient pas. Les seuls animaux que les anciens tolérassent à la maison étaient les oiseaux pour s'amuser de leur chant ou de leur pépiement ; le moineau, le pinson, le merle ; ainsi encore aujourd'hui, en Espagne, les gens du peuple et les grisettes gardent dans des cagettes des cigales et des grillons, dont le petit bruit les divertit.

Le climat du Nord et le développement donné progressivement par la civilisation aux travaux sédentaires ont acquis, comme je le disais, plus d'importance à l'habitation. L'homme de lettres enfermé dans son cabinet, l'artiste confiné dans son atelier, le savant dans son laboratoire, le fonctionnaire dans son bureau, ont appris à aimer leur gîte, à le parer, à animer leur solitude. Alors a commencé la véritable compagnie de l'homme et de l'animal, basée

non plus sur le besoin et le service, mais sur un échange de protection et de caresses, sur une réciprocité d'affection, l'homme étudiant l'animal comme un ami dont on se plaît à pénétrer les goûts et les mœurs. L'animal, de son côté, commença à observer l'homme sans défiance, non plus en ennemi ou en esclave qui cherche à deviner les ruses de l'ennemi ou les caprices du maître, mais comme un être aimé et conquis, qui lui-même se montre et se laisse examiner à loisir et en toute sécurité. Il apprit à respecter son sommeil et son travail, à occuper dans l'appartement la place la plus discrète, à reconnaître les familiers et les amis de la maison et à leur faire fête, à n'apparaître et à ne manifester sa joie qu'aux moments opportuns ; et l'on sait avec quelle exactitude l'animal domestique sait observer les heures du loisir, du repas, de la récréation !

Qui a oublié, parmi ceux qui l'ont lu une fois, le récit de la douleur de Hoffmann lors de la perte de son fidèle *Murr*, et qui n'a reconnu là l'effet d'une véritable amitié humaine ?

« Le jour même, Hitzig rencontra Hoffmann qui l'en-
« traîna dans un café devant lequel ils se trouvaient. Là,
« dans un cabinet isolé, Hoffmann épancha dans le sein de
« son ami le chagrin qu'il ressentait de la mort de Murr, et
« lui fit une peinture si effrayante de tout ce que le pauvre
« animal avait souffert durant son agonie, qu'il sentit ses
« cheveux se dresser sur sa tête. — Pendant la nuit, dit Hoff-
« mann, Murr poussait des cris à fendre le cœur. Ma femme
« dormait profondément. Je me glissai dans le petit cabinet
« où le chat était couché. Quand j'eus levé la couverture qui
« était étendue sur lui, le pauvre animal fixa sur moi des
« yeux qui avaient, pour ainsi dire, une expression humaine ;
« il avait l'air de me supplier de mettre fin à ses tourments,
« et cessa un instant de gémir comme s'il trouvait du sou-
« lagement à me regarder. *Je ne pus y tenir*, et je m'éloi-
« gnai le cœur navré pour regagner mon lit. Vers le matin,
« mon pauvre chat mourut, et depuis ce moment, ma femme
« et moi, nous trouvons la maison toute déserte. Je me pro-

« posais d'aller ce matin chez Fiocati acheter un perroquet « pour ma femme, *mais elle ne l'a pas voulu* (1)... » Ce dernier détail de l'achat projeté du perroquet est à lui seul plus touchant que tout le reste. Hoffmann, en véritable ami des animaux, savait très-bien qu'on ne remplace pas un chat par un autre chat ; et, voulant faire diversion au chagrin de sa femme, il avait sagement fait choix d'un animal tout différent de celui qu'elle avait perdu. On sait, au reste, à quel degré d'intelligence peuvent arriver les bêtes vivant en société avec l'homme. Ce n'est pas seulement le chien ou le chat que leur naturel affectueux et docile rend plus facilement assimilables ; mais l'oiseau et, au-dessous de l'oiseau, toute bête domesticable arrivent promptement à la familiarité. La vieille qui aime sa perruche, le vieux qui aime son sansonnet, la petite fille qui aime son serin, finissent par s'entendre avec eux et par établir de véritables conversations. L'un de mes amis, homme d'un esprit supérieur, vivait avec un écureuil exotique et causait sérieusement des preuves impayables de « l'intelligence » de cet animal farouche, et d'ailleurs fort laid. J'ai vu un jour, pendant un déménagement, un chat ordinairement fort paisible s'agiter et se démener entre les portefaix et les femmes qui faisaient les paquets, les suivre d'une chambre à l'autre et grimper aux armoires, comme pour prendre sa part du travail commun. Sans doute le remue-ménage qui se faisait autour de lui déconcertait toutes ses idées de bête sédentaire et voluptueuse, et la cause lui en échappait ; mais, en attendant qu'il l'eût comprise, il ne croyait pas devoir se tenir tranquille, quand son maître et ses serviteurs se donnaient tant de mal.

Mais j'oublie qu'il s'agit avant tout ici de deux livres dont j'ai déjà donné les titres. M. Alexandre Dumas, en sa qualité de chasseur et de dramaturge, donne naturellement la préférence aux animaux actifs sur les animaux domestiques et sédentaires. Aussi les chiens sont-ils les plus nom-

(1) *Vie de Hoffmann*, par A. Loèwe-Weimar.

breux dans sa ménagerie, où pourtant l'on trouve encore une guenon, deux singes, deux perroquets, des bengalis, un coq, un vautour et un nègre. Son épopée se passe en plein air. Le principal personnage est un *pointer* d'Écosse du nom de *Pritchard* dont les aventures rappellent les tours de maître Regnart dans le roman du moyen âge, et les méfaits de ces vieux loups éclopés à tous les piéges, que célèbrent les lettres du garde-chasse Leroy. Pritchard, lui aussi, a laissé une patte au piége, mais sur ses trois pattes il continue de chasser et de faire des *pointes* à désespérer les amis de la tradition. C'était, d'ailleurs, un chien sans principes, sans foi ni loi, braconnier, voleur, dévastateur de basses-cours, visiteur de garde-manger et accoucheur de poules.

Comme on le voit, ce livre amusant, comme tous ceux du même auteur, est d'un intérêt spécial, plutôt cynégétique que moral. Le vrai caractère du genre, attentif et sympathique, se trouve bien plus complétement dans le livre de Théophile Gautier. L'animal y est étudié dans la maison, au repos, dans cet état de nature mitigé ou plutôt modifié par la domestication, et qui fait de lui un être quasi extra-naturel, purement affectif et spirituel. Les genres étudiés par M. Gautier sont peu nombreux : le chien, le chat, le lézard, le rat de Norvége, le caméléon, toutes bêtes aisément éducables, dociles, et, pour ainsi dire, perméables à la sympathie. Tout un chapitre est consacré à ce mignon attelage de poneys qu'on vit pendant deux ou trois ans voiturer, sur les boulevards et aux Champs-Élysées, l'auteur d'*Albertus* et de *Militona*, et qu'on s'attendait toujours, a dit Sainte-Beuve, « à voir monter sans façon jusqu'à l'entre-sol ». En poussant plus loin les études, en les systématisant, on pourrait arriver jusqu'à distinguer sur chaque genre d'animaux l'influence d'hommes de caractères et de fonctions diverses : à se demander si le chat d'un peintre ou d'un musicien, celui d'un poëte ou d'un financier, ne sont pas aussi différents entre eux que le chien d'un chasseur, le chien d'un berger, ou d'un aveugle, ou d'un concierge. Peut-être cette diversité d'influences aura-t-elle un

jour pour résultat de varier infiniment les espèces. Les animaux dont parle M. Gautier, on sent qu'il a vécu avec eux. Le mot d'intimité inscrit dans son titre est bien la caractéristique du livre. C'est bien dans l'intimité de la vie qu'il a observé ces bêtes familières auxquelles il a versé son influx. Homme de méditation et de rêverie, il a examiné à loisir leurs attitudes, leurs mouvements, pénétré leur regard, presque leur pensée, détaillé les inflexions de leur voix. Il a souffert patiemment en écrivant son chat sur sa manche. Il s'est diverti à voir ses poneys jouer comme de jeunes chiens dans la cour après le pansage ; charmantes bêtes dont l'œil profond dialoguait avec le sien, et dont il ne s'est séparé que par nécessité et, dit-il, la larme aux yeux. Il a noté ce fait du lézard donné à sa jeune fille, et qui l'accompagnait partout, à la promenade, au théâtre et en soirée, caché dans le chignon, près du peigne. Quant aux chats et aux chiens, ces bêtes de haute domesticité, l'auteur abonde en observations précises, nouvelles, bien à lui. Il va sans dire que les animaux dont s'occupe M. Théophile Gautier sont des êtres civilisés, et qui n'ont rien gardé de la férocité ni de la brutalité naturelles. Les chiens eux-mêmes sont gens de bonne maison, couchant dans des lits et mangeant au plat, qui, dès leur baptême, ont renié le braconnage et le maraudage. Ce sont bêtes de salon et de cabinet, et nullement de chenil ou de niche. Nous avons affaire, non plus à des races, mais à des vocations artistiques. C'est du dilettantisme, et non plus de la zoologie : le chien pêcheur à la ligne, le chien danseur, le chat vocaliste, la chienne orateur. Il ne se peut rien de moins brutal et de plus délicat. Ce qui domine en ces exemples, c'est l'animalité transformée et, pour ainsi dire, vaincue, l'instinct spiritualisé, la vitalité transportée du naturel dans l'idéalité. Il semble que ces chiens, ces chats, si bien soignés, n'ayant plus à pourvoir à leur nourriture ni à leur gîte, se lancent, à l'imitation de l'homme affranchi des premiers besoins par la civilisation, dans la sphère du fantastique et de l'imaginaire. Déshabitués de la chasse et de la rapine, ils arrivent à pen-

ser et à raisonner comme l'homme. Témoin cet épagneul blanc, *Luther*, qui, chaque matin exactement, se rendait de Passy à l'impasse du Doyenné, où demeurait M. Théophile Gautier, pour lui apporter des nouvelles de ses parents, indiquant, par des frétillements de queue, par des abois joyeux, que tout allait bien dans la maison paternelle, et s'en retournait ensuite rendre le même service aux parents du poëte.

J'ai connu moi-même un chien adopté par les tambours de la deuxième légion de Paris, qui, tous les matins, à l'heure du relevé de la garde, s'alignait à la gauche du peloton descendant, et, au commandement de « Rompez les rangs », rentrait au poste avec les nouveaux arrivants. A midi, *Bataillon*, c'est ainsi que l'avaient baptisé ses patrons, venait répondre à son rang à l'appel des tambours. Il se couchait la nuit sur les pieds du tambour de garde ; mais, au cri de *Qui vive ?* il s'éveillait et s'en allait avec le caporal de consigne et ses deux hommes reconnaître les patrouilles. Bataillon ne quittait le poste que vers six heures du soir pour aller chercher sa pitance qu'il ne prenait jamais ailleurs que chez des traiteurs ou marchands de vin, bons gardes nationaux et faisant bien leur service. Il avait l'esprit de corps, aimait l'uniforme et professait pour le *pékin* le même mépris que les vieux soldats. Un barbier facétieux, pour charmer les ennuis de la garde, lui avait taillé un jour une paire de moustaches et une barbiche qui lui donnaient une physionomie martiale et refrognée dont il paraissait très-fier. Ainsi figuré, il rappelait les vieux grognards des lithographies de Charlet. Je crois pourtant que, si on l'eût appelé « brigand de la Loire, » on se fût fait un mauvais parti.

L'attention progressive de l'homme aux mœurs des animaux qui l'entourent s'explique encore par d'autres fatalités que celles que j'ai déjà indiquées. A mesure que les livres s'ajoutent aux livres, les sujets s'épuisent, et force est bien d'en inventer de nouveaux. On a tant et tant de fois décrit les monuments de l'art et les beautés naturelles, l'homme

s'est tant étudié et dépeint lui-même, qu'il lui a bien fallu chercher un nouvel aliment à sa curiosité. Il a regardé à ses pieds, sous sa main, et, dans ces compagnons longtemps méprisés, il a cru rencontré un sujet tout neuf à ses investigations et aux méditations de son esprit. Notre siècle compte déjà plus d'une étude en ce genre.

Qui ne se souvient, parmi les lettrés et les *lisards*, d'un feuilleton de M. Nestor Roqueplan, déjà ancien, intitulé : *Où vont les chiens?* La question se posait tout naturellement à l'esprit d'un Parisien flâneur, c'est-à-dire méditatif et curieux. Où vont-ils, en effet, ces affairés qu'on voit trotter à toute heure et en tous sens de quartiers en quartiers ? Ils ne se promènent pas ; ils *n'errent* pas, quoique on les appelle *errants*. Ils vont quelque part. Ils sont pressés même, et ne s'arrêtent que sous le coup d'impérieuses nécessités pour fouiller un tas d'ordures et gêner les lecteurs d'affiches. Baudelaire, ce poëte de regrettable mémoire, s'est un jour chargé de la réponse : « Où vont les chiens? dites-vous, « hommes peu attentifs ; ils vont à leurs affaires. — Rendez-« vous d'affaires, rendez-vous d'amour. A travers la brume, « la neige, à travers la crotte, sous la canicule mordante, « sous la pluie ruisselante, ils vont, ils viennent, ils trottent, « ils passent sous les voitures, excités par les puces, la pas-« sion, le besoin ou le devoir. Comme nous, ils se sont levés « de grand matin, et ils cherchent leur vie ou courent à leurs « plaisirs. — Il y en a qui couchent dans une ruine de la « banlieue, et qui viennent chaque jour, à heure fixe, récla-« mer la sportule à la porte d'une cuisine du Palais-Royal ; « d'autres qui accourent par troupes, de plus de cinq lieues, « pour partager le repas que leur a préparé la charité de cer-« taines demoiselles sexagénaires dont le cœur inoccupé « s'est donné aux bêtes, parce que les hommes imbéciles « n'en veulent plus ; d'autres, qui, comme des nègres mar-« rons, affolés d'amour, quittent à de certains jours leur dé-« partement, pour venir gambader pendant une heure au-« tour d'une belle chienne, un peu négligée dans sa toilette,

« mais fière et reconnaissante. — Et ils sont tous très-exacts, « sans carnets, sans notes et sans portefeuilles (1) ! »

Mais, pour que l'homme témoignât cet intérêt assidu, consciencieux, aux mœurs des animaux, citadins, domestiques, peut-être a-t-il fallu, comme je le disais tout à l'heure, que l'homme fût las de l'homme.

On sait l'axiome misanthropique du caricaturiste Charlet : — « Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien. » « C'est le chat, » dirait volontiers M. Théophile Gautier, dont je ne puis résister à citer les lignes suivantes, comme conclusion et comme éclaircissement lumineux à tout ce qui précède :

« Conquérir l'amitié d'un chat est chose difficile. C'est une « bête philosophique, rangée, tranquille, tenant à ses habi- « tudes, amie de l'ordre et de la propreté, et qui ne place pas « ses affections à l'étourdie : il veut bien être votre ami, si « vous en êtes digne, mais non pas votre esclave. Dans sa « tendresse, il garde son libre arbitre, et il ne fera pas pour « vous ce qui est déraisonnable ; mais, une fois qu'il s'est « donné à vous, quelle confiance absolue, quelle fidélité « d'affection ! Il se fait le compagnon de vos heures de soli- « tude, de mélancolie et de travail. Il reste des soirées en- « tières sur votre genou, filant son rouet, heureux d'être « avec vous et dédaignant la compagnie des animaux de son « espèce... Si vous le posez à terre, il regrimpe bien vite à sa « place avec une sorte de roucoulement qui est comme un « doux reproche. Quelquefois, posé devant vous, il vous « regarde avec des yeux si fondus, si moelleux, si caressants « et si humains, qu'on en est presque effrayé ; tant il est im- « possible de supposer que la pensée en est absente ! »

Voilà sans doute de belle prose et de la poésie sincère ; et sans doute encore, pour celui qui a écrit cette page, comme pour le conteur allemand, la perte d'un de ces compagnons si aimés serait un deuil véritable et sérieux.

(1) Ch. Baudelaire, *Petits Poëmes en prose ;* t. IV des *Œuvres complètes.*

On doit souhaiter que ces études se multiplient, car nul sujet n'est plus suggestif ni plus fécond en comparaisons et en considérations de toute sorte.

Le génie de notre siècle y incline : car je ne puis faire rentrer dans cette série d'études sincères les lettres de Montcrif sur les *Chats,* pur badinage de bel esprit, que le livre de M. Champfleury, plein d'observations réelles, a fait pâlir.

Peut-être verrons-nous quelque jour dans les catalogues une subdivision nouvelle appliquée à la zoologie sentimentale et métaphysique.

CHARLES ASSELINEAU.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— A la vente, qui vient de se faire à Londres, de la bibliothèque du père Fischer, personnage fameux de l'empire mexicain, une toute petite plaquette datant de 1544 et intitulée : *Manera como se hace de hacer las procesiones*, est montée à 35 liv. 15 schellings, parce que c'est un des premiers ouvrages imprimés à Mexico. C'est le second livre imprimé en Amérique avec date certaine. Il a été publié par Rikel et imprimé par Cromberger.

L'exemplaire était en mauvais état et le dernier feuillet était déchiré, sans cela il aurait rapporté un prix beaucoup plus élevé.

Le bel exemplaire de la bibliothèque Andrade (empereur Maximilien de Mexique) a été adjugé à Leipzig, le 23 janvier 1869, 400 thalers = 60 £, plus un droit de 10 pour 100.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la

séance du 2 juillet dernier, a décerné le prix de numismatique à M. Eugène Hucher, pour son livre intitulé : *l'Art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles*, 1 vol. in-4°, 1868.

— Après une suspension de quelques mois, provoquée, pensons-nous, par la mort de M. Léon de Laborde, l'éditeur Plon vient de reprendre la publication du *Musée des Archives de l'Empire*. Ce catalogue comprend les actes importants de l'histoire de France et les autographes de personnages célèbres exposés dans l'hôtel de Soubise. La livraison qui vient de paraître est la vingt-huitième. Elle a trait aux Bourbons, de Henri IV à Louis XIV. Il y en aura 40, enrichies de plus de 2,000 fac-simile.

Parmi les nominations et promotions faites dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion du 15 août, nous mentionnerons : Officiers : M. de Mas Latrie, chef de section aux archives de l'Empire; M. Miller, bibliothécaire au Corps législatif : Chevaliers : M. Albert Jacquemart, auteur de l'*Histoire de la porcelaine* et de travaux archéologiques; M. Jules Jacquemart, dessinateur et graveur; M. Claudius Popelin, artiste et auteur de plusieurs ouvrages relatifs à la peinture sur émail; M. Forgeais, travaux archéologiques; M. Darcel, travaux archéologiques; M. Vinet, bibliothécaire de l'école impériale des Beaux-Arts; M. Grasset, conservateur du musée et de la bibliothèque de Varzy; M. Étienne, bibliothécaire au Sénat.

---

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

# JACQUES FERRAND.

---

Le docteur Letourneau a publié dans l'*Union médicale* (n° du 2 juillet 1863) une analyse fort remarquable et fort spirituelle du *Traité de la maladie d'amour*, par J. Ferrand, médecin agenois (1).

Nous n'avons pas l'intention de refaire ce que M. le docteur Letourneau a si bien fait. Notre but est plus modeste. Nous voulons, tout simplement, relever, dans les deux éditions de la *maladie d'amour* que nous possédons, certaines particularités concernant l'auteur de cet ouvrage. Nous y joindrons le résultat de quelques recherches établissant, pendant plusieurs années, et d'une manière certaine, la position de J. Ferrand, et nous terminerons notre notice en portant à la connaissance du public des documents curieux, offrant un

(1) Il ne faut pas confondre le traité de J. Ferrand avec l'ouvrage suivant : *Des causes et des remèdes de l'amour considéré comme maladie*, par J. F., médecin anglais. Paris, Costard fils et compagnie, 1773, in-12.

Les initiales J. F. ont trompé le rédacteur du catalogue de la bibliothèque de M. le comte L..... (Paris, Aubry, 1866, n° 365), et lui ont fait commettre une double bévue en attribuant ce livre à Jacques Ferrand et en ajoutant, après ce nom, entre parenthèse, la qualification de *médecin anglais*.

Cet ouvrage n'est mentionné ni dans Barbier ni dans Brunet. C'est d'ailleurs une étude philosophique et physiologique de l'amour, plutôt qu'un traité médical sur la mélancolie érotique.

intérêt dramatique auquel, en commençant ce travail, nous étions certainement bien loin de nous attendre.

Nous tâcherons de suppléer ainsi au silence des biographes qui ne nous ont presque rien appris sur la vie de J. Ferrand, et qui, d'ailleurs, se sont à peu près copiés les uns les autres. Peu d'entre eux, du reste, ont connu la première édition de son livre, et n'ont par conséquent pas pu profiter des détails biographiques qu'elle renferme.

Avant d'entrer en matière, nous avons pensé qu'il était indispensable de donner un aperçu de l'ouvrage de J. Ferrand. Cet aperçu, nous l'empruntons d'abord à Pierre Bayle. Le célèbre critique, qui s'est contenté d'apprécier la valeur scientifique de l'œuvre et qui, comme on sait, s'occupait fort peu de la forme, a, suivant nous, laissé tout à fait dans l'ombre la partie la plus piquante de son sujet. Aussi compléterons-nous le tableau en mettant sous les yeux du lecteur certains passages de la *maladie d'amour* dont le docteur Letourneau a fort habilement exploité l'originalité. Notre confrère nous ayant donné carte blanche, nous avons nos coudées franches et nous le pillerons tout à notre aise.

Voici l'article de P. Bayle sur J. Ferrand :

« Ferrand (Jacques), docteur en médecine, natif d'Agen, « composa un livre de la *maladie d'amour*, qui fut imprimé « à Paris, l'an 1622 (1623).

« Quoique le but de Jacques Ferrand soit de ne considérer « l'amour qu'en tant qu'il se change quelquefois en maladie « corporelle, en fureur, en mélancolie, il ne laisse pas de « dire beaucoup de choses qui se rapportent à l'amour « en général. Je prends ici le mot d'amour selon le sens « qu'on lui donne par excellence, je veux dire pour la pas- « sion que l'un des sexes conçoit pour l'autre, passion qui a « été honorée d'un culte divin sous le nom de Vénus dans le « paganisme, et qui est l'un des plus profonds mystères de la « nature. L'épître dédicatoire du livre de Jacques Ferrand « est remplie d'une érudition qui témoigne qu'il n'y avoit « rien sur quoi les poëtes du paganisme eussent plus profon-

« dément philosophé que sur l'amour. On y a oublié les vers « de Lucrèce que j'ai rapportés ci-dessus (1). Je disois alors « qu'en cas que cette passion soit entrée au monde par le « péché, il la faut considérer comme une planche après le nau- « frage : c'étoit comme un second principe de vie accordé « au genre humain; c'étoit un nouveau ressort très-néces- « saire pour donner le branle à la nature. Mais je devois dire « aussi que cette seconde libéralité de l'amour de toutes « choses est marquée au coin général de la maxime, *les pré-* « *sents de la fortune sont toujours mêlés de quelque disgrâce :* « *Fortuna nunquam simpliciter indulget* (Q. Curtius., « lib. IV, cap. XIV). Ceux qui ne savent point par expé- « rience les amertumes dont les plaisirs de l'amour sont ac- « compagnés n'ont qu'à lire l'ouvrage du sieur Ferrand, ils « y apprendront à juger de cette matière par les sentences de « plusieurs graves auteurs; car, selon la méthode de ce « temps-là, ce médecin cite beaucoup, et il ne dit presque « rien qu'il ne munisse de l'autorité de quelque poëte grec « ou latin, ou de quelque philosophe ancien ou moderne. « On est revenu de cette méthode, mais les auteurs qui l'ont « suivie n'en sont pas moins instructifs..... »

Écoutons maintenant le docteur Letourneau : DE LA MALADIE D'AMOUR OU MÉLANCOLIE ÉROTIQUE. « Tel est, dit-il, le « titre d'un livre écrit par un docte confrère de la fin du sei- « zième siècle, titre déjà fait pour affriander le lecteur. Di- « sons hardiment que le texte répond au titre : œuvre origi- « nale s'il en fut, écrite avec une verve fringante, dans cette « belle langue française du temps de Montaigne, si pleine « d'arome, de naïveté et de finesse, pittoresque et point « prude, disant les choses « tout à trac », mais juvénile tou- « jours, et se moulant, pour ainsi dire, sur les faits, les idées, « pour en faire admirablement ressortir les plus légers re- « liefs, les nuances les plus fines. »

Fournissons quelques exemples à l'appui de cette appréciation pleine d'*humour* et de sagacité.

(1) Dans la remarque (F) de l'article *Ève*.

« Après les préliminaires, dit le docteur Letourneau, nous « entrons en plein dans le sujet, lequel est, comme le titre « l'indique, une monographie médicale de l'amour, passion « considérée comme maladie mentale ; car véritablement, « *on peut dire des amants ce que Démodocus disait des Mi-* « *lésiens : « S'ils ne sont fols, ils font au moins ce que font* « *les fols. » Amour passionné et mélancolie érotique sont* « *synonymes. « La mélancolie, selon Galien, est une res-* « *verie sans fièvre, accompagnée de peur et de tristesse. »* « Or aucun de ces caractères ne manque à la passion amou- « reuse que J. Ferrand croit devoir rapprocher de la mélan- « colie hypochondriaque. « *Veue qu'elle dépend principale-* « *ment du foye et parties circonvoisines, pervertit les facul-* « *tés principales du cerveau par les vapeurs noirastres,* « *montant des hypochondres à la divine citadelle de Pallas,* « *c'est-à-dire au cerveau. »*

Plus loin, M. le docteur Letourneau ajoute : « Mais trêve « aux digressions. Tout bien considéré, l'idée fondamentale « de notre livre n'est pas sans justesse, et la définition sui- « vante a bien son prix : « *L'amour est une espèce de res-* « *verie procédante d'un désir déréglé de jouir de la chose* « *aimable, accompagnée de peur et de tristesse. »* Suit l'ex- » posé des motifs : « *Car on ne peut nier que tous les amans* « *n'ayent l'imagination dépravée et le jugement offencé* « *(sic)... Mais surtout ils ont l'imagination dépravée : s'ils* « *voient une gorge enduite, reblanchie, et crespie de céruse,* « *un sein mouscheté en léopard, des mammelles de chèvre au* « *mitan desquelles paroissent deux grands boutons livides et* « *plombés, ils s'imaginent que c'est une gorge de neige, un* « *col de laict, le sein plein d'œillets, deux petites pommes* « *d'albastre s'enflant par petites secousses, et s'abaissant à* « *la mode du flux et reflux de l'océan, au milieu desquelles* « *brillent deux boutons verdelets et incarnadins.* » Halte-là ! « M. Ferrand, s'écrie notre confrère, vous tombez dans l'hy- « perbole. »

J. Ferrand poursuit ainsi jusqu'à la fin l'histoire de la mé-

lancolie érotique, et décrit successivement l'étiologie, la marche, le siége anatomique de la maladie et la manière de la reconnaître et de la guérir.

Nous ne voudrions pas abuser des citations; mais, comme nous nous ferons plus tard l'avocat de J. Ferrand, le moyen le plus sûr d'intéresser le lecteur à notre client n'est-il pas de le convaincre de son mérite? Il nous pardonnera donc de céder au désir de lui raconter comment, nouvel Érasistrate, J. Ferrand reconnut sur un malade tous les signes de la mélancolie érotique.

« Par ces signes, dit-il, en l'an mil six cens et quatre, au « mois de may, dans la ville d'Agen, lieu de ma naissance, je « recognus les amours d'un jeune escolier natif du Mas d'A- « genois envers une belle fille de son hostesse, qui fut le « premier malade auquel i'ordonné (sic) après mon docto- « rat. Il se plaignoit seulement de ce que depuis quinze jours « il ne dormoit en façon quelconque, qu'il ne trouvoit aucun « repos de jour n'y de nuit et en lieu qu'il fust, ne se plaisoit « à rien du monde, à raison de quoy il estoit descendu de « Tolose pour trouver soulagement de ses angoisses et tra- « vaux; mais au contraire il se trouvoit pis; du surplus il « estoit dégousté, et altéré, et ce néantmoins ne se plaisoit « à boire n'y à manger. Je remarque cependant son visage « pasle, les yeux enfoncez, le reste du corps en son embon- « point ordinaire; ie le vois triste et morne, qui peu aupa- « ravant i'auois remarqué, à Tolose, jouial et folastre : ie ne « puis descouurir aucune maladie en son corps, suffisante « pour causer de si fascheux symptômes; ie conclus à part « moy, que quelque passion d'esprit bourreloit son âme; et « veu son aage et bon tempérament sanguin, ie conclus qu'il « estoit amoureux; et comme ie le pressois à me confesser « ses passions, une belle fille apporte de la lumière, soudai- « nement le pouls change en diverses sortes de décadence, « il paslit, et presque en mesme moment rougit, dont il fut « contraint déclarer son mal et sa cause. Il ne veut toutefois « que l'ordonnance que l'oracle d'Apollon fit au fils de Dio-

« gène, travaillé de mesme accident, sçavoir est, la jouys-
« sance de cette garce, ce que ne pouvant obtenir, il de-
« meura encores deux jours obstiné à ne pas changer d'amie,
« et prendre aucun remède ; jusques à ce que la fièvre le
« surprit avec un grand crachement de sang, à raison des
« inquiétudes et veilles continuelles. Ces accidents l'intimi-
« darent (sic) si bien, que par après il suivit mon conseil, et
« trouva soulagement de son mal par mes artifices et re-
« mèdes (1). »

C'est dans l'édition de Paris que M. Letourneau a puisé les éléments de sa discussion. Il mentionne bien, à la vérité, l'édition de Toulouse, mais nous sommes certain qu'il n'en connaissait que la date (2). Sans cela il n'aurait pas manqué de signaler à l'attention du lecteur non-seulement les particularités biographiques qu'elle renferme, mais encore les différences remarquables qui existent entre les textes de l'une et de l'autre.

Tout l'intérêt, toute la difficulté de notre travail consiste à rendre ces différences manifestes. Indiquons d'abord, et aussi sommairement que possible, ces différences au point de vue bibliographique.

La première édition a pour titre : TRAICTÉ DE L'ESSENCE ET GUÉRISON DE L'AMOUR OU DE LA MÉLANCOLIE ÉROTIQUE, par M. Jacques Ferrand, Agenois, docteur en droit et en la Faculté de médecine.

*A Tolose, par le vefue de Jacques Colomiez et Raymond Colomiez, imprimeurs ordinaires du Roy et de l'Université*, 1610.

Elle est de format in-12, contient 8 ff., liminaires pour le titre, la dédicace, l'avis au lecteur, les vers adressés à Jacques Ferrand, la table des chapitres et *celle des autheurs cités en ce travail*, 222 pages de texte, plus une page pour les *fautes survenues en l'impression*.

Le titre dans la seconde a subi plusieurs modifications. Le

(1) Édition de Tolose, p. 80 et suiv.
(2) Date fautive, nous le prouverons plus tard.

voici : DE LA MALADIE D'AMOUR OU MÉLANCOLIE ÉROTIQUE. DISCOURS CURIEUX QUI ENSEIGNE A COGNOISTRE L'ESSENCE, LES CAUSES, LES SIGNES ET LES REMÈDES DE CE MAL FANTASTIQUE, par Jacques Ferrand, Agenois, docteur en la Falculté de médecine.

*A Paris, chez Denis Moreau, rue Saint-Jacques, à la Salemandre* (sic), 1623. De format petit in-8°, 20 pages de liminaires pour le titre, la dédicace, l'avis au lecteur, *les noms et les lieux des médecins qui ont traitté* (sic) *de la guérison de l'amour, desquels l'auteur s'est servy*, les vers adressés à J. Ferrand, la table des chapitres, *celles des choses plus remarquables contenues en ce présent livre*, plus un f. pour les *fautes survenuës en l'impression* et l'extrait du privilége du Roy. 270 pages de texte suivies de cinq feuillets contenant *les noms des autheurs, citez en ce traicté.*

Nous ferons observer que dans cette édition le titre de docteur en droit a été supprimé.

L'édition de Toulouse ne porte pas de privilége. Elle ne renferme que 29 chapitres, et le nombre des auteurs cités ne s'élève qu'à 145. Elle est dédiée *à très-haut et très-puissant Prince, Claude de Lorraine, Duc de Chevreuse, Prince de Joinville, Pair de France, etc.* (1).

Dans cette dédicace, datée de Castelnaudarry (sic), le 9e aoust 1610, J. Ferrand nous apprend qu'il était médecin ordinaire du prince Claude de Lorraine, Gouverneur de Provence. Et comme nous savions, par J. Ferrand lui-même (1re édition, p. 195), qu'il exerçait la médecine à Castelnaudary, dès l'année 1606, nous présumâmes qu'ayant occupé une position avantageuse dans cette localité, il y avait peut-être laissé des traces de son passage.

Notre conjecture était bien fondée, car M. Léon Clos, notre collégue, auquel nous avions adressé une note à ce sujet, a constaté, dans les archives de la mairie de Castelnau-

(1) Il était fils de Henri premier, troisième duc de Guise, et de Catherine de Clèves. En 1595, Henri IV lui confia le gouvernement de Provence. Il mourut en 1640.

dary, que J. Ferrand, docteur en médecine, avait occupé en 1612, la charge de deuxième consul et celle de premier consul en 1618.

M. L. Clos ajoute à ce renseignement que J. Ferrand paraît avoir cumulé les fonctions de médecin et celle d'avocat. Cela n'a rien d'étonnant puisqu'il s'intitule, dans la 1re édition de son livre : *Docteur en droit et en la Faculté de médecine.*

Cette dédicace, qui n'est pas la partie la moins piquante de ce petit livre, est suivie d'un avis *aux lecteurs* pour lequel nous demandons deux minutes d'attention, il n'est pas long :

« Beaux esprits, épris de la beauté de vos dames, ne re-
« cherchés pas beaucoup d'éloquence et affeterie de langage
« en ce traicté, composé par un homme professant la méde-
« cine, que le poëte appelle art muette (OEn.) : outre qu'un
« chascun est assés éloquent, dict Socrate, dans Platon, s'il
« sçait dire ce qu'il sçait. Ne restez pas pour déffaut de lan-
« gage affetté indigne d'un homme sage d'apprendre icy les
« remedes pour vous conserver en santé du corps et de
« de l'âme, que j'ay ramassé ez-taillis des théologiens, phi-
« losophes, médecins et historiens, et glené es champs des
« poëtes pour vous plaire par ceste variété agréable natural-
« lement aux amants. Si ie le puis obtenir de vous, ie m'es-
« vertueray de faire que à l'advenir

*Nuga seria ducant.* »

Puis il lance aux lecteurs cette philosophique apostrophe :

*Lectori distichon*,

*Gaudeo si laudes, si damnes gaudeo lector :*
*Nam malè si de me dicis, at ille bene.*

L'édition de Paris renferme 29 chapitres, le nombre des auteurs cités s'élève à 322, et elle est dédiée *à Messieurs les estudians en médecine de Paris.*

Rien, soit sur le titre, soit dans l'ouvrage, ne porte l'indice d'une deuxième édition. Rien, non plus, ne rappelle l'existence de l'édition toulousaine. Au contraire, la phrase suivante, qu'on lit en tête de l'*Epitre aux estudians*, semble avoir été

écrite pour éloigner l'idée d'une édition antérieure. « Si est-ce « toutefois, dit l'éditeur, qu'à la veuë de ce petit discours de « l'amour, qui m'est tombé en main par l'adresse d'un mien « amy, je me suis laissé insensiblement porter d'amour et « d'affection à le publier, et à luy faire voir le iour. »

Cette épître, dont Bayle a vanté l'érudition, et que le docteur Letourneau s'est bien gardé d'oublier, est signée par le libraire Denis Moreau. Pourtant en la relisant attentivement, en relisant surtout l'*avis au lecteur* qui la suit, il est facile de reconnaître que ces deux pièces sont de J. Ferrand, que lui seul a refondu son œuvre, et que ne voulant pas ou n'osant pas signer *l'Epître aux étudiants*, il l'a fait signer par Denis Moreau.

Nous indiquerons tout à l'heure les motifs qui ne permettaient pas à J. Ferrand de signer une dédicace dans laquelle on vante sans mesure l'excellence et jusqu'à la prudhomie de son livre.

Si les différences, pour ainsi dire matérielles, que nous venons d'exposer, et qu'il importait de mentionner, n'offrent pas un très-grand intérêt, il n'en est pas de même de celles qui portent sur l'ensemble de l'ouvrage.

En effet, en comparant attentivement les deux textes, il est facile de reconnaître, dans celui de 1623, des changements d'une certaine importance. Nous ne les énumérerons pas. Notre travail n'y gagnerait rien. D'ailleurs, en généralisant notre appréciation, nous obtiendrons le même résultat.

J. Ferrand, en paraphrasant longuement la première édition de son livre, en multipliant les citations, mais surtout en effaçant quelques expressions un peu crues, en atténuant certains passages, un peu court-vêtus, a singulièrement modifié le caractère général de son œuvre et lui a soustrait ainsi quelque chose de son allure gauloise et prime-sautière. On le surprend même en flagrant délit de capitulation. Le libre-penseur, car il l'est, recule devant certaines témérités et déclare catégoriquement « s'en tenir à la doctrine de l'église catholique, « apostolique et romaine, à la détermination de laquelle, dit-

« il, je soumets tous mes écrits. » (Édit. de Paris, 1623, p. 125.)

Le livre de J. Ferrand a-t-il perdu, a-t-il gagné à cette espèce de revirement? Nous ne chercherons pas à résoudre la question, *c'est une affaire de goût*.

Si jusqu'à ce jour les différences qui existent entre les deux éditions du *Traité de l'essence et guérison de l'amour* et les modifications que nous venons de signaler n'avaient attiré l'attention de personne, c'est que jusqu'à ce jour rien n'était venu démontrer qu'une contrainte morale avait en quelque sorte présidé à la réimpression de l'œuvre de J. Ferrand.

C'est ce qui avait eu lieu pourtant et c'est ce que nous allons faire connaître en mettant sous les yeux du lecteur un épisode ignoré des luttes étranges de la science et de l'obscurantisme dont Toulouse fut si souvent le théâtre au seizième et au dix-septième siècle.

L'année dernière, notre ami M. Baudouin nous a démontré, d'après des documents récemment découverts dans les archives du département (fonds de l'Archevêché), que ce n'était pas sous son vrai nom que Vanini avait été condamné par le parlement de Toulouse. Parmi les papiers relatifs à cet infortuné, M. Baudouin trouva plusieurs procès-verbaux de l'inquisition de Toulouse concernant la saisie et le brûlement d'une grande quantité de livres. A ces procès-verbaux se trouvaient jointes trois pièces fort curieuses constatant soit la saisie du livre de J. Ferrand, soit la défense expresse de vendre, de débiter et d'imprimer, sous peine d'encourir les rigueurs de la loi, les ouvrages de Vanini, ainsi que le *Traité de l'essence et guérison de l'amour* de J. Ferrand.

Sachant que je m'occupais de la biographie de ce dernier, M. Baudouin s'empressa de me communiquer ces pièces et poussa la galanterie jusqu'à n'en pas parler dans son mémoire sur Vanini, où elles auraient trouvé si naturellement leur place.

Voici ces pièces : la première, écrite en latin, renferme la condamnation et la prohibition pure et simple du *traité* de

J. Ferrand comme très-pernicieux, impie et entaché d'astrologie judiciaire.

*Joannes de Rudele presbyter, jurium doctor, canonicus theologus ecclesiæ Tolosanæ, vicariusque generalis in spiritualibus et temporalibus reverendissimi domini Ludovici de la Valete, archiepiscopi Tolosani, omnibus et singulis presentes litteras inspecturis notum facimus quod nos hodierno die, habito consilio cum reverendo patre Claudio Belli, fidei inquisitore, necnon aliis reverendis in sacra theologia lectoribus et in alma Tolosanæ urbis universitate doctoribus, examinato libro qui hunc titulum præfert:* Traité de l'essance (sic) et guérison de l'amour par J. Ferrand, Agénois, *illum tanquam maximè perniciosum et impium et mathematicæ occultum fautorem damnavimus et prohibuimus, ut et damnamus et prohibemus, ut in nostro super hoc processu confecto plenius continetur. Et ne sub ignorantiæ pretextu liberam bibliopolæ sibi vendicare possent prædicti libri imprimendi vendendiant facultatem, hanc præsentem nostram ordinationem illis intimari per primum fori archiepiscopi apparitorem jussimus , et per præsentes jubemus: omnes librarios, qui prædictum librum in Tolosam diocœsi vendere aut imprimere præsument, pœnis et decretis in libros prohibitos vendentes et divulgantes promulgatis subjacere declarantes per præsentes. In quarum fidem easdem signo nostro ac secretarii nostri scripto nec non sigillo reverendissimi domini Archiepiscopi munitas expediri jussimus.*

*Datum Tolosæ die decima sexta Julii anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo.*

Signé, Rudele, *Vicarius generalis.*

*De dicti domini Vicarii generalis mandato.*

Signé, Baron, *Secretarius,*

à la marge le sceau de l'archevêque,

Louis de la Valete.

La deuxième, écrite en français, est intitulée : *Condamnation du livre de la mélancolie érotique.* Elle est beaucoup plus explicite que la précédente et contient l'énumération des motifs divers qui ont provoqué la prohibition du livre.

Ce qu'il y a de vraiment singulier dans cette énumération, c'est que l'accusation dans ses formules emploie des images et se sert d'expressions bien autrement vives que celles contenues dans le livre entaché, suivant elle, d'outrages aux bonnes mœurs.

« Condamnation du livre de la mélancolie érotique. Con-
« grégation, 16e julliet (sic) 1620.

« Ce jourdhuy seiziesme du moys de juillet mil six cens
« vingt, dans le cloistre Saint-Estienne de Tholose, en la
« maison de Mons. Ms. Jean de Rudèle, chanoine théologal
« et vicaire général de Monseigneur l'Archevesque de Tho-
« lose, assembles le dit vicaire général, le R. P. Claude Belj,
« prieur du couvent des freres prescheurs de la ditte ville de
« Tholose et Inquisiteur de la foy, le R. P..... Dupuj Au-
« gustin, docteur régent en la Faculté de théologie en l'uni-
« versité de Tholose; Gabriel de Pélissier, chanoine en l'é-
« glise abbatiale Saint-Sernin dudit Tholose, aussi docteur
« régent en théologie de la ditte université ; Nicolas de Mau-
« léon, religieux de la Compagnie de Jésus, lecteur en théo-
« logie ;..... Lagoree, docteur en theologie ; le Père Vincens
« Baronius, religieux de Saint-Dominique, lecteur en theo-
« logie ; Ms. Pierre Dupont, docteur en theologie ; le R. P.
« Françoys, prédicateur capucin. Le dit sieur vicaire general
« auroit fait entendre à la ditte assemblee comme il lui au-
« roit este mis en main un livre in-douze, imprimé a Tho-
« lose par la vefue de Jacques Colomiez, contenant deux
« cens vingt et deux pages duquel le tiltre est tel : *Traité de*
« *l'essence et guérison de l'amour ou de la mélancolie éroti-*
« *que*, par Ms. Jacques Ferrand, Agenois, docteur en droit
« et en Faculté de médecine. Et lecture faite des remarques
« qui ont été faites (sic) dans le dit livre a este jugé grande-
« ment pernicieux pour les bonnes mœurs et fort scandaleux

« et impie, rapportant à l'usage prophane et lascif la parole « de lescripture sainte, favorisant la doctrine des mathema- « ticiens judiciaires. Et bien qu'il improuve la parole de ma- « gie en quelque lieu, il la releve par son discours et donne « des remèdes damnables pour se faire aimer des dames, en- « seigner des outils d'abomination et donne des remèdes qui « ne peuvent être pratiqués sans corruption et donne des me- « moyres des plus damnables liures et des plus damnables « inventions qui ayent este jamais escripts et donnés pour la « lubricité et pour les sourceleries d'amour, ce qui est d'au- « tant plus perilleux qu'il est escript en langage vulgaire. A « este resolu que le dit debvoit estre absolument prohibé « et défendu et tous les exemplaires qui se trouveraient « bruslés comme damnables et pernicieux pour les susdites « raisons. »

Signé « Rudele, vicaire général. »

Le titre de la troisième pièce en précise exactement la portée. Le voici :

« Commandement fait aux libraires de la porterie et du « palais de Toulouse, par M. de Rudèle, vicaire général, de « ne détenir ni vendre : 1° les ouvrages de Vanini ; 2° l'*Es-* « *sence de la guérison d'amour* de Jacques Ferrand.

« Ce jourdhuy, troisiesme du mois d'aoust mil six cens « vingt, nous, Jean de Rudèle, prestre docteur ez droit, cha- « noine theologal de l'église métropolitaine de Saint-Estienne « en Tolose et vicaire général de messire Louys de la Va- « lette Archevesque de Tolose, nous serions transportés à « heures après midy avec Me Mathieu Lardos prestre et « bachelier en la Sainte-Théologie et nostre secretaire, à la « porterie de Tolose (1) ou estant aurions fait commande-

(1) Le quartier de *la Porterie, porta arietis,* était jadis *le quartier latin* de Toulouse. Il occupait tout le côté nord-ouest de la place du Capitole, et s'étendait de la rue du Taur et de la rue de l'Orme-Sec, jusqu'au couvent de Saint-Rome. Très-rapproché de l'université et des colléges qui lui étaient agrégés, il fut, pendant plusieurs siècles,

« ment aux marchands libraires et imprimeurs qui sont en « icelle de nous remettre en mains tous les exemplaires des « livres faits et composés par Julius César Vaninus, soit « *Amphitheatrum æternæ providentiæ divino-magicum*, soit « *De admirandis naturæ reginæ deæque mortalium arcanis* ou « autres du dit autheur. Ensemble tous les exemplaires qu'ils « ont du libre intitulé *De l'essence et guérison de l'amour* « par Jacques Ferran (sic). Ensemble leur aurions fait inhi- « bitions et deffences (sic) de vandre, desbiter, n'y imprimer « à ladvenir aucuns libres du dit Julius Cesar Vaninus, sous « prétexte des approbations qui pourroient en iceux estre « apposées pour la supposition par nous desja verifiée ; et « leur avons fait aussi pareille inhibition de vandre, desbi- « ter, ni imprimer le libre de l'essence et guérison d'amour « de Jacques Ferrand sur peine d'encourir les peines de- « cretées contre ceux qui vendent, desbitent ou impriment « libres prohibés ; et ce parlant à Me Hugues Mazars, mar- « chant libraire, à Dominique et Pierre Bosc père et fils, « marchants libraires, à Mafré Taulie, marchant libraire, An- « thoine Canut, libraire, Ramond Artigran, marchant libraire, « Pierre Lafforgue, marchant libraire, Ramon Colomiés, « marchant libraire et imprimeur, Hélie Mareschal, marchant « libraire, Jean Canut, marchant libraire, Pierre Dauriol, mar- « chant libraire, Paul Macary, marchant libraire, Isaac Pa- « deries marchant libraire, aurions fait les dits mêmes com- « mandements et inhibitions à Me Villeneufve, mar-

fréquenté par la population lettrée qui, de toute part, affluait dans Toulouse. Ainsi s'explique le grand nombre de libraires que renfermait cette partie de la ville.

Cela nous rappelle qu'à Rome, dans le quartier des *Sigillaires*, la rue *Argilète*, qui cotoyait le Tibre, depuis le *Velabre* jusqu'au théâtre de Marcellus, était presque exclusivement habitée par les bibliopoles. Tous les poëtes ont mentionné ce fait ; Martial, entre autres, en s'adressant à son livre, lui dit :

*Argiletanus mavis habitare tabernas,*
*Cùm tibi, parve liber, scrinia nostra vacent?* (Lib. I, épig. LVI)

« chant libraire et imprimeur pour la uefue de Jacques Colo-
« miés, parlant à Anthoine Prissac, son serviteur. Et seur les
« six heures du soir nous serions randus au Palais où aurions
« fait le pareil commandement et inhibitions à Me Pierre
« Camusat, marchant libraire, à Isaac Paderies, marchant li-
« braire parlant à leur personne, et ce fait nous serions reti-
« rés et avons fait commandement à Délay-Court (1), huis-
« sier de l'Archevêché de Tholose, d'inthimer au scindic des
« dits libraires l'ordonnance par nous faite du sixiesme juil-
« let dernier de la ditte prohibition a fin que aucun d'iceux
« ne puisse pretendre cause d'ignorance. En foy de quoy
« nous sommes soubsignés avec notre secrétaire. »

J. Rudèle,
Vicaire général, signé.

Du mandement du dit sieur vicaire général
Baronius, secrétaire.

De pareils documents sont fort rares et nous en avons vainement recherché de semblables. Il n'ont pas besoin de commentaires. Nous constaterons seulement que leur teneur est en tout point conforme à la rédaction prescrite par les actes du concile de Trente. Voici, en effet, comment s'exprime l'article ou plutôt la règle X, *Regula decima*, au chapitre, *De libris prohibitis* :..... *Præterea in singulis civitatibus, et diœcesibus, domus, vel loci, ubi ars impressoria exercetur, et bibliothecæ librorum venalium sæpius visitentur a personis ad id deputandis ab episcopo, sive ejus vicario, atque etiam ab inquisitore hæreticæ pravitatis, ut nihil eorum, quæ prohibentur, aut imprimatur, aut vendatur, aut habeatur.*

(1) C'est probablement par une bizarre coïncidence que l'huissier de l'archevêché de Toulouse se nommait *Délay-Court*. Nous ferons observer que les auteurs dramatiques ont souvent désigné les huissiers par un sobriquet, plaisant ou satirique, tiré de la nature de leurs ... *exploits*. Comme types, nous citerons l'*Intimé* des *Plaideurs* et M. *Loyal* du *Tartuffe*.

C'est à dessein que nous avons nommé le concile de Trente. Voici pourquoi. De tous les parlements de France, celui de Toulouse fut, sans contredit, le plus rigide observateur des décisions de cette assemblée célèbre, et les pièces que nous venons de vous communiquer confirmeraient au besoin notre manière de voir. Nous en tirerons cette conséquence que le parlement de Toulouse veillait avec une scrupuleuse exactitude à l'exécution de la mesure inquisitoriale dont nous venons d'exposer les différentes péripéties.

Nous ferons encore une remarque importante, c'est que le jury appelé à juger en dernier ressort le sujet et la forme d'un ouvrage de médecine, ne renfermait dans son sein que des gradués en droit ou en théologie, appartenant aux différents ordres monastiques du diocèse, et tout à fait étrangers, par conséquent, à la langue et aux formules de la science constituant le fond du débat.

Après avoir signalé l'incompétence et l'incapacité du tribunal, nous allons tâcher de mettre à néant la triple accusation portée contre le *Traité de l'essence et guérison de l'amour*. Nous aurions pu, sans doute, nous contenter de l'infirmer, mais comme on pourrait ne pas nous croire sur parole, et que d'ailleurs ce petit volume est fort rare, nous allons en citer plusieurs passages qui prouveront qu'il n'est ni *très-pernicieux*, ni *impie*, ni *entaché d'astrologie judiciaire*.

J. Ferrand va nous fournir lui-même les arguments de sa défense.

Au chapitre XIII, qui a pour titre : *Si on peut cognoistre les amoureux et amants par magie et oniromance*, il dit :

« Les malheureux et indiscrets amants ne pouvant assu-
« jettir les cœurs des dames par leurs mérites ; tant pour
« acquérir leur bonne grâce que pour recognoistre s'ils doi-
« vent concevoir bonne espérance d'obtenir la jouyssance
« d'icelles, ont recours à la magie, art aussi fallacieux qu'a-
« bominable devant Dieu, défendu de toute antiquité par les
« lois diuines et humaines ; comme on lit au Deutéronome,

chap. XVIII, et aux Paralipomènes, chap. XXXIII..... (Édit.
« de 1610, p. 94.)

Quelques pages plus loin il s'écrie :

« Quand (sic) à celles que la nuict Sainct-Jean captent les
« songes, se mettent au lict de reculons, sans le souvenir de
« Dieu, méritent pour punition de leur péché que Dieu les
« aye en oubly..... (id., p. 99.)

Plus bas enfin il ajoute :

« Si l'amant a ia obtenu de sa dame ce qu'il vouloit, il luy
« faut vituperer la vilanie de la paillardise, l'imperfection et
« immondicité des femmes, et l'énormité du péché, par les
« raisons que nous enseignent les philosophes moraux et les
« théologiens..... (id., p. 133.)

Nous ne nous portons pas garant de l'orthodoxie de J. Ferrand, mais nous croyons qu'en s'exprimant ainsi, le savant était de bonne foi. Et s'il ne l'eût pas été comment aurait-il osé dédier son livre à un prince dont il vante les prouesses et la générosité ; comment expliquer ses témoignages de respect *envers la très-illustre et vertueuse princesse, madame Jeanne de Lorraine, sœur de son protecteur, prieure du devot monastère de Proüille et l'unique soleil qui esclaire en ce pays de Languedoc !*

Il importe de rappeler cependant qu'il existe dans cette même édition un passage qui pourrait bien, à lui seul, avoir provoqué la sévérité des inquisiteurs. C'est une pièce du procès, et nous devons la faire connaître, pour ne pas être accusé de l'avoir dissimulée.

J. Ferrand (Édit. de 1610, p. 195 et suiv.), à propos de l'impuissance, dit : « .... Jean de Vigo fait arroser la maison
« de l'ensorcelé, du sang d'un chien noir : que si sans char-
« mes, et sorcelerie il manquoit à la dame, pour estre ατρῆτος
« et πεπηρωμενη, c'est-à-dire non-assés ouverte, ou trouée,
« telle que fut jadis Cornelia mère des Graches (sic), elle
« descouurira son mal au secret et prudent médecin lequel
« trouuant l'entrée du jardin de Vénus estoupé (sic) par quel-
« que membrane ou chair baueuse, la luy fera ouvrir auec

« le rasoir, comme i'ay pratiqué suyuant la doctrine de nos « autheurs en la ville de Castelnaudary l'an 1606. Mais s'il « est fort peu bouché, il fomentera et oindra les dites parties « par des medicamens malactiques et la fera user de pes- « seires faicts de la masse de l'emplastre diachilon ou de la « racine de gentiane :. mais si le pesseire du..... »

Nous nous en tiendrons là, car J. Ferrand, en décrivant les différentes causes qui peuvent, comme il le dit, *estouper* les parties génitales de la femme, se sert d'expressionset d'images tellement rabelaisiennes qu'il nous a contraint de nous souvenir *que*, de notre temps surtout, *le lecteur français veut être respecté*.

A part cette peccadille, nous avons en vain cherché dans le *traité* de J. Ferrand les raisons qui ont appelé sur sa tête les sévérités de l'Église. Le motif de cette persécution nous échappe.

Serait-ce le sujet choisi par l'auteur ? Il est fort scabreux, convenons-en, mais pourtant tout à fait médical, et si savamment traité, dans plusieurs de ses parties, qu'il aurait dû, sous ce rapport, trouver grâce devant des juges moins prévenus.

La forme aurait-elle blessé des oreilles trop chatouilleuses ? C'est possible, et la phrase qui termine l'une des pièces que nous venons de citer, nous le donnerait à penser.

« ... Il donne, disent les inquisiteurs, des memoyres des « plus damnables livres et des plus damnables inventions qui « ayent esté jamais escripts et donnés pour la lubricité et « pour les sourceleries d'amour, *ce qui est daultant plus « périlleux qu'il est escript en langage vulgaire.* » *Habemus confitentem rerum !* Voilà le crime. Il est écrit en français. On le voit, les deux vers de Boileau, que tout le monde connaît, étaient en germe déjà dans l'esprit des inquisiteurs.

Cependant, en dépit de l'argument que nous venons de produire, notre conviction n'est pas complète, et rien ne nous explique pourquoi l'inquisition a attendu dix ans pour sévir

contre le livre de J. Ferrand, et pourquoi on l'a confondu, dans le même anathème, avec les écrits de Vanini ?

Si l'ouvrage de J. Ferrand eût attaqué le dogme, la morale ou la discipline de l'Église, nous aurions compris la poursuite; mais condamner un livre au feu pour quelques phrases médicales un peu lestes, voilà ce que nous ne comprenons pas. Et nous le comprenons d'autant moins qu'il nous serait facile de produire ici des livres imprimés à la même époque, sur tous les points de la France, munis d'approbations en règle, n'ayant pas la science pour excuse, et dans lesquels les bonnes mœurs sont bien autrement compromises que dans le livre qui nous occupe.

En voici un exemple entre mille, et, chose bizarre, nous le prendrons dans un recueil de poésies imprimé à Tolose, en 1611, précisément par les mêmes imprimeurs, — les imprimeurs du roy et de l'université, s'il vous plaît, — qui, un an auparavant, avaient imprimé le *traité* de J. Ferrand.

« Sur un adieu à sa dame. Stances.

» Adieu rouge coral, adieu bouche jolie,
« Bouche le seul comfort de mes ardens brasiers,
« Ou du chaud mal d'amour ayant l'âme assalie
« Je cueillois la frescheur de cent moites baisers.

. . . . . .

« Adieu de ce beau col les beautés plus parfaites,
« Col et gresle et menu arrondy tout autour,
« Adieu beau sein d'ivoire abondant en fleurettes,
« Où les petits amours s'ébergent nuict et jour.

« Adieu marbre poli de chascune mamelle,
« Adieu rouge bouton tenant le plus haut rang
« Qui se montre à façon d'une fraise nouvelle
« Ou de quelque cerise emmy du cresme blanc. »

L'auteur de ces stances était avocat au parlement de Toulouse, il se nommait J. Galaut. Mais quoique son livre rentrât parfaitement dans l'une des catégories des livres sai-

sis (1), quoiqu'il fût *d'autant plus périlleux qu'il était écrit en langage vulgaire*, nous n'avons pas appris qu'il ait été le moins du monde poursuivi pour crime d'outrage aux bonnes mœurs.

Au lieu d'emprunter à un poëte contemporain la citation que nous venons de faire, il nous eût été plus facile de la puiser dans un ouvrage de médecine. Personne n'ignore, en effet, qu'à dater de la fin du quinzième siècle, les hommes de science, délaissant peu à peu la langue latine, s'éprirent avec amour de notre langue nationale. Ils la bégayèrent quelque temps, sans doute, mais sous leur active impulsion elle ne tarda guère à prendre une tournure vraiment originale. « C'est « alors, dit un bibliographe moderne (2), que se glissèrent « dans le langage médical, et comme expressions techniques, « quelques mots obscènes employés naturellement et qui sont « imprimés en toutes lettres ; ainsi qu'on le remarque, au « quinzième siècle, dans la *Pratique* de Gordon. »

An seizième et au dix-septième siècle, sous la plume de quelques médecins célèbres, ce langage, — en s'épurant un peu toutefois, — devint pour ainsi dire classique. Ne faisons donc pas un crime à J. Ferrand d'avoir écrit et pensé dans une langue qu'employèrent pour le bénéfice de l'art médical Ambroise Paré, Laurent Joubert, Guillaume Desinnocens, un Toulousain celui-là, Courval-Sonnet et tant d'autres.

Le livre de J. Ferrand, seul ou en compagnie des œuvres de Vanini, tomba-t-il entre les mains des inquisiteurs? Fut-il saisi ! Fut-il brûlé? Nous l'ignorons complétement.

Nous présumons toutefois que les inquisiteurs ne trouvèrent pas ce qu'ils cherchaient. Depuis l'importante saisie opérée l'année auparavant, — le 26 octobre 1619, — depuis

(1) Les livres saisis étaient divisés en quatre catégories :
1° Sans nom de lieu ou d'imprimeur;
2° Sans approbation;
3° Suspects, hérétiques ou défendus;
4° Livres d'amour ou contre les bonnes mœurs.

(2) Voyez *les Archives du Bibliophile*, avril-mai 1869, n° 129.

le procès de Vanini surtout, les libraires étaient trop bien avertis pour n'être pas sur leur garde.

Le livre de J. Ferrand ne se trouve pas sur la liste des nombreux ouvrages condamnés ou brûlés (1) à la suite de la saisie dont nous venons de parler. Nous l'avons inutilement cherché aussi dans les catalogues des livres prohibés publiés à Rome par la congrégation de l'Index, quoique nous y ayons constaté pourtant les noms de plusieurs médecins dont l'inscription, dans ces martyrologes de la presse, a bien souvent signalé et grandi la réputation.

Nous sommes convaincu qu'il en a été de même pour J. Ferrand ; l'arrêt des inquisiteurs a évidemment appelé l'attention sur lui et a tiré son livre de l'obscurité où il était pendant les premières années qui suivirent sa publication.

Voici à cet égard le motif de notre conviction : tous les bibliographes, — l'auteur du *Manuel du libraire*, en tête, — donnent à l'édition de *Tolose* la date de 1612. Comme tant d'autres, le docteur Letourneau a suivi cette leçon. Cette date est fausse ; elle est le résultat d'une supercherie employée autrefois par les imprimeurs, afin d'écouler plus promptement une édition dont la vente ne s'effectuait pas. Le moyen était fort simple, on altérait la date (2).

Possédant déjà les éditions de 1610 et de 1623, nous désirions posséder aussi, — les collecteurs ont de ces faiblesses-là, — l'édition de 1612. Mais nous la guettâmes en vain, et

(1) Nous publierons prochainement ce curieux document.

(2) En voici un exemple très-remarquable. Nous connaissons quatre éditions des *Mimes de Baïf* imprimées *à Tolose* par J. Jagourt. Elles sont datées, la première de 1605, la deuxième de 1608, la troisième de 1612 et la quatrième de 1619. Et pourtant ces quatre éditions (*a*) n'en font qu'une. C'est tout uniment l'édition de 1605, dont Jagourt a successivement altéré le millésime. En y regardant de près il est facile de reconnaître la fraude.

Ce que J. Jagourt a fait pour les *Mimes de Baïf*, les Colomiez l'ont fait pour le *traité* de J. Ferrand.

(*a*) Nous possédons les trois premières. La quatrième se trouve dans le catalogue de M. Ed. Turquety, sous le n° 182.

de guerre lasse ne pouvant l'acquérir, nous voulûmes la voir.

En cherchant bien, nous en découvrîmes trois exemplaires, un dans la bibliothèque de Rouen, un autre dans la Bibliothèque impériale et un troisième dans la bibliothèque de l'Arsenal (1). Eh bien, dans tous les trois, la date a été surchargée, au millésime de M D C X, qui est en chiffres romains, on a ajouté à la plume deux chiffres un (II).

On le voit, le petit livre de notre confrère avait eu peu de débit (2). Nous ignorons complétement aussi les conséquences qu'eut sur les destinées de J. Ferrand la condamnation de son livre. Il est à croire cependant qu'en le voyant confondu, dans un même ostracisme, avec les ouvrages de Vanini, dont le bucher fumait encore, il dut chercher à se soustraire aux craintes et aux ennuis qui l'assaillirent dans un pareil moment. Ces craintes mêmes devaient être d'autant plus vives, qu'il avait en quelque sorte pressenti l'arrêt qui le frapperait un jour. Plusieurs passages de son livre le démontrent clairement.

« ... Si j'ai pris la hardiesse d'offrir aux piés de vostre « grace ce petit traité, dit-il dans la dédicace à son protec- « teur, c'est pour me prévaloir de vostre ombre et faveur en « ceste mienne trop hardie entreprise..... pour me mettre « là dessoubs à couvert contre la gresle, batture, et orage, « contre les impétuosités et assauts de mauvaises langues, « arrousées de criailleries et mesdisances d'un tas de vains « et oisifs preste-charitez, contre-rolleurs et censeurs des « ouvrages d'autruy, »

(1) Un quatrième a été vendu 36 francs en 1869.

(2) Il nous reste pourtant un scrupule, car, en y réfléchissant, il est difficile de croire à l'indifférence des lettrés toulousains envers une œuvre si bien faite pour attirer leur attention.

Le but du faussaire n'est cependant pas douteux ; il voulait faire croire à une édition nouvelle afin de l'écouler plus vite, soit à Toulouse, soit ailleurs. Peut-être dans les grandes foires de Francfort ou même de Beaucaire ?

Plus loin, en énumérant les sorts ou signes magiques qui dévoilent la passion de l'amour, il est bien autrement explicite :

« .... Pareille assurance tiroient les payens du bruit et quignement des souris, heurt contre le seuil de la porte, san-
« glots, souspirs, battements d'artère, oppositions rétrogra-
« dations de la lune, calendes, jours ægyptiaques et autres
« sans fin : comme vous verrez dans Polydore Vergile que
« ie ne vous expliqueray de peur que l'amant mal auisé ne
« s'en serue, et que ce traité n'encoure la censure et juge-
« ment d'estre mis au feu..... » *(loc. cit.*, p. 98.)

A dater de sa nomination comme premier consul, les registres de la mairie de Castelnaudary sont muets à son égard.

Quelques années après, en 1623, nous le retrouvons à Paris, publiant la dernière édition de son livre. Mûri par l'âge, par l'expérience et par la dure leçon qu'il avait reçue, il refit, corrigea et commenta, comme nous l'avons dit, son œuvre ; toutefois, malgré les concessions qu'il dut faire, malgré les suppressions et les atténuations auxquelles il dut se soumettre, le *traité de la mélancolie érotique* n'en est pas moins la monographie la plus complète que nous possédions sur ce mal *fantastique*, pour employer l'heureuse épithète de l'auteur.

Tels sont les documents biographiques que nous avons pu réunir sur J. Ferrand. Les éloges que P. Bayle et M. le docteur Letourneau lui ont donnés, les judicieuses remarques dont ils les ont accompagnés, nous dispensent d'une appréciation critique qui ne rentrait pas du reste dans notre programme.

Quant au petit livre qui nous a mis la main à la plume, c'est à bon droit qu'on peut lui appliquer le vers si connu du poëte, les livres ont leur destinée. Qu'on en juge : Aux éloges de ses contemporains (1) se sont joints ceux de la postérité ;

(1) Parmi les pièces de vers, grecs ou latins, adressées à J. Ferrand, il s'en trouve plusieurs signées par Jean Ferrand, son frère, avocat du Roy en la chambre des élus d'Agenois, et par un de ses cousins, M. le Blanc, conseiller au siége présidial d'Agenois.

les biographes et les bibliographes, à l'envi, l'ont signalé à l'attention des lecteurs ; les bibliophiles ont fait plus, ils lui ont réservé une place d'honneur dans leurs collections ; les aliénistes, en tête desquels nous placerons notre compatriote, notre maître, l'illustre Esquirol, l'ont souvent cité dans leurs écrits (1); le romancier Eugène Sue, qui, médecin lui-même, appartenait à une famille de médecins, connaissait bien ce livre, car il a peint et dramatisé l'érotomanie dans un personnage des *Mystères de Paris* auquel il a donné précisément le nom de Jacques Ferrand ; enfin, nous savons, à n'en pas douter, que le *Traité de la maladie d'amour* a été traduit en langue étrangère (2);.... Seule, l'auréole de la persécution manquait à sa fortune, les pièces que nous venons de faire connaître la complètent aujourd'hui.

DESBARREAUX-BERNARD.

(1) Voyez Dictionnaire des sciences médicales; article *Érotomanie*, t. XIII, p. 189, et l'article *Mélancolie*, t. XXXII, p. 167.

(2) Il existe une traduction anglaise, par Ed. Chilmead; Oxford, 1640, petit in-8°. (Brunet.)

# CORRESPONDANCE.

Paris, 10 septembre 1869.

MON CHER MONSIEUR TECHENER,

Je viens de lire dans le dernier numéro du *Bulletin du Bibliophile* la rectification que vous a adressée mon savant confrère M. Baudement, au sujet des petits vers de Huet que j'ai publiés dans mon article sur *Vauban amoureux*.

M. Baudement a, dit-il, la preuve que ces vers ont été faits pour le maréchal de Catinat, et non pour Vauban, et il a bien voulu me montrer la lettre de Huet sur laquelle il se fonde.

Je dois faire observer à ce sujet que le manuscrit de la Bibliothèque impériale où j'ai copié les vers en question (F. 1726 (1), fol. 35) porte en tête ces mots : A MONSIEUR LE MARÉCHAL DE VAUBAN. J'ai dit qu'ils ne sont pas de l'écriture de Huet (2); mais la copie est fort ancienne, et, certainement, de l'époque même. Ne serait-ce pas une des *quarante-six*, dont parle M. Baudement, qui furent faites traîtreusement *par un ami de l'auteur?*

Ce qui est certain, incontestable, c'est qu'un contemporain a cru qu'ils avaient été faits pour Vauban, et, si je me suis trompé, c'est d'après lui (3).

(1) Et non 1716, comme on l'avait imprimé par erreur.

(2) On lit, au bas de la pièce, d'une autre écriture : *Par M. Huet, évêque d'Avranches.*

(3) Je dois ajouter que la lettre de Huet où il est parlé des *petits vers* adressés à Catinat est du mois de juin 1709, et qu'il est dit dans cette lettre que les susdits vers ont été faits depuis un an et demi.

Or Vauban était mort le 30 mars 1707.

Les *petits vers* dont il est question dans la lettre de Huet de juin 1709 sont-ils bien les mêmes que ceux que j'ai cités?

L'auteur de la copie que j'ai citée s'était-il trompé de maréchal?

M. Baudement, qui a fait une étude si approfondie de la vie et des

Un mot encore sur le mérite de ces petits vers.

M. Baudement estime qu'ils ne méritaient pas peut-être la publicité que je leur ai donnée. « Huet, dit-il, réussissait très-bien dans les vers latins; mais lui-même faisait bon marché de ses vers français, et je pense qu'il avait raison. »

Je ne connais pas les vers latins de Huet, et je ne veux point en médire; mais, en ce qui concerne quelques-unes de ses poésies légères, je ne suis pas tout à fait de l'avis de M. Baudement, et il semble, d'après les détails donnés par lui, que les contemporains pensaient un peu comme moi.

Je reconnais au surplus que le manuscrit 1726 contient quelques vers français de Huet des plus ordinaires; mais, outre la pièce que j'ai publiée, qui me paraît très-agréable et d'un tour fort aisé, il y a des vers à M^me^ de Montespan où tout est à louer. Permettez-moi de reproduire, en finissant, parce qu'elle est fort courte, une invitation à dîner que l'aimable évêque adressa à la grande dame. Je l'ai déjà donnée ailleurs (1); je suis sûr que vos lecteurs la retrouveront ici avec plaisir :

A Saint-Xavier je vous invite;
Nous faisons sa fête aujourd'hui;
Venez le prier au plus vite
Et vous recommander à lui.
Chaise à bras vous sera gardée;
Par moi vous y serez guidée;
Je me mettrai derrière vous.
Et si j'osois, je vous le jure,
Sauf l'honneur de la prélature,
Je me mettrois à vos genoux.

Ces vers, et il y en a d'autres de Huet à M^me^ de Montespan au moins aussi jolis que ceux-là, ne sont-ils pas

travaux de l'évêque d'Avranches (quand nous donnera-t-il le résultat de ses patientes recherches?) est mieux que personne à même de résoudre ce petit problème.

Je m'en rapporte complétement à lui, et je souscris d'avance à son opinion.

(1) *Madame de Montespan et Louis XIV*, p. 177.

charmants, de l'esprit le plus gracieux et le plus fin? Supposez un moment (on frémit d'y penser) Voltaire évêque. A coup sûr, il n'aurait pas mieux dit.

Veuillez agréer, etc.

PIERRE CLÉMENT.

---

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

LA SCHMITA. Conférence historique sur la *Clef de l'Évangile demandée à la Bible*, par Ch. Ruelle, avec cette épigraphe : *Déblayer, édifier*. Deuxième édition; in-8° de 128 pages.

Qu'est-ce que la *Schmita?* Telle est la première question que soulève le titre de cette brochure. C'était, chez les anciens Hébreux, la remise de la dette d'argent, qui avait lieu à la fin de chaque période septennale. L'auteur se place au point de vue des Juifs qui se considéraient comme débiteurs vis-à-vis de Jéhovah, et suppose que la secte des Esséniens (celle qui n'est pas nommée dans le Nouveau Testament, où les deux autres, les Pharisiens et les Sadducéens, sont traitées si durement, comme on sait), a établi une étroite analogie entre la Schmita proprement dite et celle qui est demandée dans le *Pater* (*dimitte debita nostra*, etc.), rémission des péchés, innocentation, qui arrive précisément sept cents semaines d'années après la date assignée par l'Ancien Testament à la création du monde, dix semaines d'années après les prophéties de Daniel! La Bonne Nouvelle de la Schmita du péché a, dans ce travail, un historique sommaire dont le développement doit former une publication ultérieure. Cet historique, rapproché

à chaque pas des textes bibliques, donne lieu aux aperçus les plus neufs, et jette une vive lumière sur les passages les plus obscurs du Nouveau Testament. Cette conférence est rédigée dans un esprit essentiellement scientifique et laïque qui n'exclut pas, loin de là, la chaleur et la vie. L'auteur fait part au public d'une découverte historique et nous met à même d'en apprécier l'importance. La vérité, c'est qu'après une lecture attentive de cette publication, dont la première édition a été épuisée en quelques jours, on éprouve le désir, je dirai presque le besoin, de relire les Évangiles, les Actes, les Épîtres et surtout l'Apocalypse. Alors les rapprochements reviennent à l'esprit avec une nouvelle force, et l'on est amplement récompensé d'avoir suivi le conseil que donne un évangéliste : *Scrutamini scripturas.*

JULES BONNASSIES.

---

Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés; par Constant Lapaix. *Nancy*, 1869; 1 vol. in-4°.

Voici l'un des meilleurs ouvrages héraldiques qui aient paru certainement : je ne crains pas d'employer une formule aussi complétement laudative. M. Lapaix, graveur et historien, a voulu publier tous les blasons municipaux de sa province, et il a ajouté l'historique héraldique de chaque localité : quelques-unes de ces études présentent un très-grand intérêt, comme Bar-le-Duc, Nancy, Épinal, Metz, Commercy, etc. L'auteur y a ajouté un traité sommaire du blason et la description de l'écusson si compliqué des ducs de Lorraine. Mais la partie la plus curieuse de ce beau livre est l'introduction dans laquelle M. Lapaix résume tout ce qui a été dit, écrit et gravé sur les armoiries des villes et villages de la Lorraine. Il examine ensuite une question très-neuve et très-peu travaillée encore, celle de l'origine des blasons municipaux.

Selon M. Constant Lapaix, la grande révolution communale du douzième siècle fut symbolisée par les villes et bourgades sur le sceau de chaque commune et sur sa bannière. « Ce sceau et cette bannière représentaient des figures symboliques, auxquelles l'on

peut faire remonter l'origine des armoiries municipales. » Quelques localités ayant été les capitales de petites souverainetés féodales, adoptèrent les écussons de leurs seigneurs.

D'autres localités prirent les armes de familles beaucoup plus récentes en la possession desquelles elles avaient passé : enfin un certain nombre transportèrent dans leur écusson les emblèmes des prévôtés ducales, établies en assez grande quantité au milieu du douzième siècle. Chaque prévôté avait son sceau portant le plus souvent les armes de Lorraine avec un signe particulier, plus rarement des emblèmes spéciaux. « Quelle que soit enfin l'origine de toutes ces armoiries, toujours est-il que toutes les villes de la Lorraine en avaient au commencement du dix-septième siècle, ainsi que le prouve la planche de l'entrée du duc Henri II. »

Le lecteur peut désormais se rendre compte de ce travail, qui a sa place marquée dans toute bibliothèque héraldique. J'ajouterai que, chose rare aujourd'hui, M. Lapaix comprend parfaitement le vrai dessin du blason et qu'il le prouve.

E. de Barthélemy.

---

SILHOUETTE DU CHAT DE LA LIBRAIRIE TECHENER

ET

# ANECDOTES SUR LES CHATS

---

Les Chats; histoire, — mœurs, — observations, — anecdotes, par M. Champfleury; quatrième édition, très-augmentée. *Paris, Rothschild, éditeur*, un vol. in-12. Prix : 5 francs.

La « représentation ci-dessus » explique suffisamment quel attrait nous entraîne à reparler de cet ouvrage, auquel notre collaborateur M. Charles Asselineau a déjà consacré un excellent article. L'auteur et l'éditeur ont délicatement capté notre bienveillance en accordant une place d'honneur, dans cette nouvelle édition, à un animal dont la réputation s'est faite peu à peu dans le petit monde délicat des bibliophiles. Plus d'un a daigné l'honorer d'un regard alors qu'il posait, couché ou accoudé sur quelque volume avec une gracieuse nonchalance. Nous en avons même entendu exprimer l'opinion que la fréquentation assidue des bouquins pourrait bien avoir profité à notre pensionnaire. Il leur rappelait le chat de collége dont il est parlé dans Florian, lequel, « à force d'être dans la classe, avait orné son esprit. » Puisse le nôtre marcher sur les traces de ce mémorable personnage et justifier l'honneur qui lui est décerné aujourd'hui.

Outre cet embellissement, qui ira sans doute au cœur des abonnés du *Bulletin*, comme il a été au nôtre, cette quatrième édition, considérablement augmentée, est devenue en quelque sorte un livre nouveau. On y trouvera, indépendamment d'additions nombreuses aux anciennes parties de l'ouvrage, sept chapitres entièrement inédits et fort intéressants : chapitres VII, VIII, X, XII, XXIV, XXVI et XXX. — Ceux intitulés : *Jeux de chat*, *pleurs de souris et promenade dans le parc*, ont cette finesse de description qui est un des grands charmes du talent de M. Champfleury. Plusieurs gravures, outre *la Silhouette du chat de la librairie Techener*, ont été ajoutées à cette édition ; nous citerons notamment, dans le chapitre VII la reproduction de *l'Orgue des chats*, d'après une gravure de 1657, et *le fac-simile* d'une estampe très-curieuse de la même époque, *le Montreur de chats*.

L. T.

Un de nos fidèles collaborateurs nous adresse à ce sujet l'anecdote suivante :

Dans son article de CHRONIQUE LITTÉRAIRE du *Bulletin du Bibliophile* d'août dernier, M. Charles Asselineau dit avec esprit et justesse : *Hoffmann, en véritable ami des animaux, savait bien qu'on ne remplace pas un chat par un chat, et, voulant faire diversion au chagrin de sa femme, il avait sagement fait choix d'un animal* (un perroquet) *tout différent de celui qu'elle avait perdu.*

Cet intéressant article sur les animaux m'a remis en mémoire l'histoire de mes deux chattes, et je vais vous la conter, vous prévenant qu'ici tout est vrai ; aucun fait n'est exagéré. Je n'en suis pas le seul témoin.

HISTOIRE DE MES DEUX CHATTES.

J'ai toujours eu de la prédilection pour les chats qui m'aiment par réciprocité, parce que je les caresse beaucoup et que je les laisse manquer de rien.

Dans ma jeunesse, étant commis à la boulangerie générale des hôpitaux de Paris, j'avais une chatte qui faisait une cruelle guerre aux rats et aux souris de l'établissement, et

certes la partie était belle pour la chasseuse dans cette vieille *maison* dite *de Scipion* (1).

Un jour, rentrant chez moi, je vois, rangés symétriquement et par taille, deux rats et cinq souris, sur la pierre qui formait le seuil de la porte de mon logement, et ma chatte m'attendait à côté comme pour jouir de ma satisfaction et recevoir mes caresses, qui furent en effet la juste récompense de sa valeur et de son instinct affectueux.

Désigné pour l'hospice de la Salpêtrière avec de l'avancement, j'emmenai ma chatte, qui, trouvant sans doute mon petit appartement un théâtre peu digne d'elle, me quitta complétement et alla s'installer dans un vaste magasin, derrière l'église, où les rats et les souris ne lui manquaient pas.

J'avais conservé sa fille, moins précieuse, il est vrai, pour la destruction des rongeurs, mais supérieure pour ses qualités aimables et son instinct si voisin de la pensée et du sentiment. Je couchais cette seconde chatte dans le bas d'une armoire, entre ma salle à manger et ma cuisine, donnant sur l'escalier, ma chatte sortait immédiatement.

Un matin qu'elle avait un petit chat fort malade, elle alla trouver sa mère dans son grand magasin, et je la vis revenir chez moi avec elle et la conduire à l'armoire où gisait le petit moribond. La mère l'examine quelques minutes et s'en retourne reconduite par sa fille ; sa pose et sa physionomie de chatte exprimaient qu'il n'y avait plus d'espoir. Elles se retirèrent lentement. La seconde chatte était allée chercher sa mère pour profiter de son expérience. C'était une consultation.

Mes occupations assez nombreuses me retenaient fort avant dans la soirée à mon bureau, situé dans le bâtiment d'entrée de l'hospice, et mon logement était dans la seconde cour. Ma chatte, entre dix et onze heures du soir, quand je n'étais pas rentré, se faisait ouvrir la porte de chez moi, et, traversant la très-vaste première cour, sautait sur ma fenêtre, en passant entre les barreaux de fer et venait frapper à plusieurs reprises

(1) Ancien hôtel que *Scipion* Sardini, gentilhomme vénitien, fit construire vers la fin du seizième siècle. Cette maison devint, en 1656, la boulangerie de l'hôpital général.

avec sa patte en dehors des carreaux de vitre pour m'appeler. Si je ne lui ouvrais pas la fenêtre, elle venait se jeter avec force sur la porte et m'importunait par ses miaulements.

Quand je revenais chez moi, c'était son triomphe : elle m'accompagnait en gambadant, tantôt devant moi, tantôt derrière, se cachant au plus touffu d'une haie de la cour ou derrière une porte des longs corridors ; et, quand je la cherchais, elle me laissait dans l'attente, puis se montrait tout à coup et partait devant moi avec gaieté.

C'était une aimable bête qui me suivait, comme un chien, sur le boulevard de l'Hôpital et dans la rue Poliveau. Mais, comme nul n'est parfait, elle était un peu gourmande. Ce péché capital a causé sa perte. Ma pauvre chatte a péri bien malheureusement. Elle aura commis quelque déprédation chez un voisin dont la domestique aura pris ma chatte en flagrant délit. Cette fille haineuse et impitoyable a, comme je l'ai su depuis, saisi la gourmande et l'a jetée dans la cour, de sa fenêtre du quatrième étage.

La malheureuse bête a eu la cuisse cassée dans cette chute. J'en étais fort inquiet, ne la voyant pas revenir. Mais le lendemain, elle a eu le courage de se traîner jusqu'à moi, gravissant deux étages, et de venir mourir sur la chaise où elle avait l'habitude de venir, près de ma table de travail.

Je l'ai tant regrettée que je n'ai plus voulu avoir de chat depuis cet accident.

J'ai vu bien des fois chez M. le docteur Manec, chirurgien de la Salpêtrière, puis de l'hôpital de la Charité, un chat qui, sur le signe, l'ordre qu'on lui en donnait, attirant à lui une des bûches du panier à bois placé dans un coin de la chambre, la roulait devant lui, avec ses pattes, jusqu'à ce qu'elle fût à la portée de son maître pour la mettre au feu. Ce chat avait bien des qualités, et le bon docteur y était si attaché qu'il conserve précieusement le portrait de cet intelligent animal, peint de grandeur naturelle par la fille de son ami intime, M. le docteur J.-F. Payen.

BASSE,
Ancien directeur de la Salpêtrière.

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

---

*Paris et les Parisiens. — Une Histoire de Paris, par Charles Nodier.*

Tout bon Parisien aime sa ville et aime qui la loue. Pourtant, quel que soit mon zèle pour la gloire de cette ville incomparable où mon heureuse destinée m'a fait naître, depuis quelque temps il me semble que la louange de Paris s'égare : ou plutôt ce n'est plus de la louange, c'est de la fantasmagorie. Il semble que Paris ne soit plus une ville, et que ses habitants ne soient plus des hommes. Toute une littérature nous est venue de gens qui, ayant pris au comptant les métaphores et les hyperboles des poëtes, ont transfiguré Paris, en ont fait un molock, un sphinx, un mythe, un monstre en dehors de toute proportion urbaine et humaine, et même de toute proportion historique; une vallée de ténèbres et de mystères, une Brombdignac fantastique où rien ne se passe comme ailleurs; où l'on ne mange point avec la bouche, où l'on ne dort point dans des lits; où il n'y a de lois ni pour les mariages ni pour les successions, où les enfants n'ont ni pères ni mères, et où l'enseigne de chaque profession ne sert que de pavillon à des industries criminelles; une ville enfin où, comme on l'a dit des palais et des ruelles de Venise, chaque maison recèle un crime et chaque étage un mystère. — Nous avons eu *Paris qui dort*, *Paris qui dîne*, *Paris qui se baigne*, *l'Amour à Paris*, *les Mariages de Paris*, *les* MYSTÈRES *de Paris!* Puis des romans Parisiens, des poésies Parisiennes. J'ai connu même des éditeurs qui exigeaient comme condition du marché que dans le titre de tout ouvrage nouveau,

roman ou scènes de mœurs, — ou tout au moins dans le sous-titre, — l'auteur fît entrer le mot Paris, afin d'affrioler plus sûrement le lecteur et d'irriter cette curiosité à la mode pour la vie et les mœurs des Patagons et des Kamschadals des bords de la Seine.

Paris a eu de tout temps des historiens. Il y a les légendaires comme du Breul, les naïfs comme Corrozet, les minutieux et les exacts comme Germain Brice, les hommes de parti comme Dulaure. Il était réservé à notre siècle de faire écrire l'histoire de Paris par des hallucinés et des montreurs de phénomènes. Mercier, dans son *Nouveau Tableau*, a encore quelque amour de la vérité et quelque mérite d'observation; mais, je le demande, quelles idées pourront avoir de nos mœurs et de notre histoire ceux qui en iront chercher les notions dans les *Mystères de Paris?*

Car c'est bien lui le grand coupable, ce romancier à l'imagination fatiguée, qui le premier eut l'idée d'aller chercher l'âme de Paris dans les bouges et dans les bagnes; de telle sorte que, tant que dura le succès de ses combinaisons forcenées, l'Europe entière eut la satisfaction de considérer la société française comme agréablement mélangée d'assassins, de voleurs, de forçats et de filles perdues. Mystères! soit! Si vous entendez par mystère les complications naturelles d'une banqueroute, ou la perpétration brutale d'un meurtre. Mais pourquoi ces mystères-là seraient-ils plus particulièrement propres à la ville de Paris? J'ai un peu voyagé, et je puis assurer qu'aucune capitale, soit Vienne, soit Naples, soit Berlin, soit Saint-Pétersbourg, n'a dans ce genre emplette à faire à Paris, et que Paris n'a rien à revendre. Je pourrais même restreindre encore la question, et démontrer, la *Gazette des Tribunaux* en main, que la plupart (pour ne pas dire le tout) des grands crimes dont on s'occupe à Paris nous arrivent de la province et sont jugés aux assises des départements.

Le titre d'Eugène Sue était peut-être excellent pour son éditeur; mais son livre était faux. Les *Mystères de Paris*, les

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

---

*Paris et les Parisiens. — Une Histoire de Paris, par Charles N...*



ıe qui la loue.
gloire de cette
stinée m'a fait

mystères d'une grande ville ne sont pas dans les p que la louange
dans les bouges ; ils sont dans la conscience de cl de la louange,
habitants et dans l'activité générale. Pourquoi les fo aris ne soit plus
scélérat ou les méfaits d'un agioteur seraient-ils us des hommes.
térieux que les tourments de l'amour et que les op ns qui, ayant pris
génie? Balzac le savait, lui qui, racontant le dése boles des poëtes,
de ses héroïnes (1) trahie par son amant, a écrit lock, un sphinx,
mémorable : « Elles prouvaient, ces larmes, que l te proportion ur-
les plus élevées ne sont pas mises hors de la loi portion historique ;
vivent pas sans chagrins, comme quelques une Brombdignac
peuple voudraient le faire croire. » Que ailleurs ; où l'on ne
que vous vouliez me conter pour m'effr n ne dort point dans des
tous vos moyens de terreur et de piti les mariages ni pour les
à ceci : la machine humaine en mor t ni pères ni mères, et où
maine ne se meut pas autrement à Pa ne sert que de pavillon à
hille enfin où, comme on l'a
« Il y a plus d'une manière de voi Venise, chaque maison ré-
dans une préface que nous allons c n mystère. — Nous avons
joute, moi : il y a plus d'une man ne, *Paris qui se baigne*,
peut l'aimer en historien pour le rôl aris, *les* Mystères *de*
monde, en archéologue pour son antiq poésies Parisiennes.
pour les divers caractères de son peuple, e ient comme condi-
monuments et ses musées, en voluptueux p t ouvrage nouveau,
la vie. Mais après tous ces amours, il en r
s profond et le plus prochain, l'amour
Parisien aime sa ville, non pas de l'a
s badauds et des *touristes*. Il l'
mett

tel Parisien dont le cœur s'épanouit lorsqu'il salue en passant sur le pont des Arts, à dix heures du matin, le gracieux ilôt de la Cité, allongeant ses pieds dans la verdure du jardinet des bains Henri IV, et coiffée à l'italienne d'une couronne de tours et d'aiguilles. J'en connais, je parle des Parisiens, qui reculent jusqu'au pont du Carrousel, pour faire entrer dans le cadre le palais de l'Institut qui, ainsi placé, leur rappelle l'église du Salut dans le grand tableau de Canaletto de la galerie du Louvre : admirable réplique, en effet, chef-d'œuvre tout prêt, auquel nos peintres n'ont jamais songé. D'autres vont tomber en extase devant la noire façade de la Salpêtrerie, place Lesdiguières. Tel autre encore ralentit l'allure en entrant dans la rue de l'École-de-Médecine, d'où l'on aperçoit au centième pas la flèche de Saint-Germain-des-Prés surgissant au-dessus des maisons, charmante aquarelle qui ne sera jamais faite non plus que le Canaletto du pont des Arts.

Ce que le Parisien regrette dans ces bouleversements qui trouent sa ville de part en part en éventrant les places, et découpent les masses en carrés et en cubes géométriques, ce ne sont pas les grands aspects dérangés, ni les lignes principales modifiées ; c'est une lacune dans ses souvenirs, un pan de mur, une façade, un détail d'architecture : ce sera pour l'un les charmantes maisons jumelles, déjà menacées, qui marquaient l'entrée de la place Dauphine ; pour l'autre, un bout de bas-relief, la porte sculptée d'un vieil hôtel, un fragment de rinceau d'une ancienne chapelle coupée par des constructions nouvelles, une statue, un quinconce, un arbre rare d'un jardin public.

Ils savent si bien, les Parisiens, que leur ville est « la première du monde », qu'ils craindraient en l'admirant tout haut d'abuser de leurs avantages et d'être pris pour des rabâcheurs impudents. Ils sont comme des fils de bonne maison qui rougiraient d'afficher leur amour pour leur mère. Aussi y a-t-il nombre de Parisiens qui aiment mieux passer pour boursiers-marrons que d'avouer le plaisir qu'ils se font

tous les jours en allant admirer la beauté du soleil couchant sur le boulevard.

Un livre restait à faire qui consacrât cet amour du Parisien pour Paris, en lui laissant son caractère particulier d'intimité et d'habitude ; un livre qui glorifiât Paris, non plus dans l'éclat de ses grandeurs, dans les splendeurs rayonnantes de son histoire et de son génie ; mais dans le détail infini et dispersé de ses souvenirs et de ses annales civiles, dans les monuments ruinés de ses artistes oubliés ou inconnus, Paris, enfin, dans le menu de ses historiettes et de sa vie au jour le jour. Ce livre a été fait, il y a trente ans, par un écrivain né en province, mais naturalisé parisien par quarante ans de séjour. Charles Nodier aimait Paris et l'aimait à la façon de Montaigne, à qui les *verrues* mêmes ne déplaisaient pas. Esprit évocateur, ami du passé autant que désenchanté du présent, il aimait à poursuivre de rue en rue et jusque dans les cours des maisons ce fantôme des temps anciens où se réfugiait sa mélancolie. L'histoire! il la savait ; les monuments apparents, glorieux, ceux que l'orgueil national restaure et redore de siècle en siècle n'avaient plus rien à lui dire. Il cherchait l'ombre, l'inconnu, cette ombre des siècles qu'il savait faire parler et que transperçait son regard lucide de poëte et d'érudit. L'histoire qui l'attrayait, c'était celle que racontent les humbles témoins dédaignés par l'historiographe, celle qui se lit sur les ruines, sur l'enseigne d'une vieille boutique et à l'encoignure des rues. S'il aimait à feuilleter ce grand livre de pierre, c'était surtout aux feuillets oubliés où son imagination s'exaltait et aux pages incomplètes qu'il remplissait de son savoir. Lui, le conteur incomparable, il aimait les *contes* de l'histoire qui, pour ces époques anciennes, sont plus près de la vérité que les froides conjectures des savants. On a dit quelquefois que chez Nodier l'imagination se mêlait à l'érudition : soit, mais elle ne lui faisait pas de tort. La vérité y gagnait au contraire ; car c'était la lucidité du voyant qui s'ajoutait à la science de l'érudit. Dans ces ténèbres historiques, véritables mystères d'une

ville, l'œil du poëte va plus loin que les textes, et quelquefois y supplée. Cette histoire, par la légende, par la tradition, véritable histoire du peuple, il y croyait, il l'attendait, non pour lui qui n'en avait pas besoin, la sachant mieux que nul autre, mais pour le public et aussi pour l'honneur de cette ville dont il était devenu citoyen. Et, heureusement, il l'attendit si longtemps, que, désespérant de la voir faire, il se décida un jour à l'écrire lui-même. Il la fit, et la fit bien, comme lui seul la pouvait faire, et comme elle devait être faite, sans pédanterie, sans appareil d'érudition, un peu au hasard de ses rencontres et de ses souvenirs, s'arrêtant ici et là, sans autre méthode que son « sentiment », comme il l'a dit lui-même; et il intitula ce recueil de faits, de dates, de réflexions, *Promenades dans Paris*, ce qui était le vrai titre, quoique son éditeur, pour donner apparemment plus de gravité à la publication, lui ait fait inscrire, au-dessus de cet énoncé si simple et si analogue au sujet, le titre plus fastueux de *Paris historique*, qui convient moins. Ce livre, publié en 1838 (1), avec un certain luxe de typographie et d'illustrations, est écrit par petits chapitres séparés d'une page ou de deux pages au plus, à chacun desquels fait face une lithographie représentant le monument ou l'endroit dont il est question.

Quant à l'économie générale du livre, nous nous garderons bien de voler au lecteur le plaisir de l'entendre exposer par Nodier lui-même, dont nous allons citer la préface.

« Il y a vingt manières de voir Paris. Ses antiquités, ses monuments, son industrie, ses mœurs, ses musées, ses théâtres exigeraient autant de livres spéciaux, et ceux de ces livres spéciaux qui n'ont pas été faits jusqu'ici le seront un jour. Il en est un dont on ne parle point, que j'ai toujours

(1) *Paris historique. Promenade dans les rues de Paris*, par M. Charles Nodier de l'Académie française, ouvrage orné de 202 lithographies sur papier de chine, par MM. Regnier et Champin, *Paris, Bertrand et veuve Levrault*, 3 vol. in-8°; le troisième volume est composé d'un résumé de l'*Histoire de Paris*, par Christian.

désiré, que j'ai demandé à tout le monde, que tout le monde désire et demande comme moi, et qu'on a oublié de faire. C'est ce qui m'a décidé à m'en charger.

« Nos savants sont allés voir la plaine où fut Troie; ils ont mesuré les colonnes de Thèbes la Grande, ils ont pesé la poudre *qui fut Memphis*. Vous trouverez des gens qui font le voyage de Rome tout exprès pour chercher l'emplacement des jardins d'Horace et de la *Villa* de Cicéron. Il n'y a personne qui ne s'émeuve en foulant les pavés antiques sur lesquels César tomba frappé de dix-sept poignards. La roche Tarpéienne n'est qu'une roche, mais elle rappelle Manlius. Ce sentiment de curiosité sympathique est propre aux esprits les moins éclairés. C'est un des instincts les plus universels du cœur humain. C'est le principe du *fétichisme*.

« Les Parisiens, qui ont vu tant d'histoire vivante, ne sont pas indifférents à ces souvenirs de l'histoire morte. Il n'est bourgeois de bonne maison qui n'ait pris les petites voitures de Montmorency pour y visiter l'ermitage, et je me souviens de l'émotion que j'éprouvai moi-même en m'asseyant au café de la Régence, près de la table où Rousseau avait coutume de faire sa partie d'échecs. On s'arrêtait encore dans mon enfance avec un respect pieux devant le dernier domicile du patriarche des philosophes, et je suppose qu'on montre toujours à Fontainebleau la plume qui signa l'abdication, ou toute autre plume qui la remplace; à cela près, vous chercheriez inutilement dans Paris quelque tradition du passé. Son histoire est cependant plus large pour les esprits cultivés. Il n'y a peut-être pas une rue, pas une place publique dans cette vieille ville qui ne rappelât un fait singulier et frappant si ces murailles s'animaient, si elles pouvaient parler, ou si seulement une police intelligente et communicative avait daigné munir d'un écriteau toutes les maisons mémorables! Pour ne citer qu'un exemple, quel passant, qui a traversé cent fois, insouciant et oisif, la cour de la Sainte-Chapelle, n'eût aimé à contempler un moment la fenêtre élevée derrière laquelle Jacques Gillot écrivit la *Satire Ménippée* et Nicolas

Boileau le *Lutrin?* Elle y est cependant, et des voyageurs qui vont se donner fort loin quelques impressions du même genre, non sans frais et sans périls, ne s'en sont jamais avisé. Chose merveilleuse! il a été fort à la mode de faire le pèlerinage de Ferney en mémoire du vieux Voltaire, et la maison natale de Voltaire, celle où se développa le prodigieux génie du jeune élève de Tournemine et de Porée, de l'ami de l'abbé de Châteauneuf, du légataire de Ninon de Lenclos, de l'auteur d'*OEdipe* et de la *Henriade,* personne ne la regarde. Les étrangers sont plus sensibles que nous à ces traditions monumentales des gloires de leur pays. On ne m'a pas laissé partir d'Édimbourg sans me montrer la demeure de Milton, et je me souviens d'avoir manqué le *steam-boat* du lac Long en allant chercher à deux lieues, avec un ami, le modeste tombeau de Smolett. Il n'y a pas jusqu'au pauvre pêcheur des bords de la Save qui n'ait marqué d'une pierre énorme le lieu fort douteux du débarquement de Jason.

« C'est à cette partie importante de notre statistique urbaine que j'ai entrepris de pourvoir. Il me fallait pour cela des collaborateurs qui comprissent bien mon projet, ou qui, pour mieux dire, l'eussent conçu en même temps que moi. Je les ai trouvés dans deux amis qui auront tout l'honneur de cette œuvre sans prétention, si elle est aussi agréable au public qu'elle peut lui être utile. L'un est M. Regnier, notre habile peintre de paysages, et son nom me dispense d'insister sur un éloge qui serait d'ailleurs un peu déplacé en tête de cette publication où nous sommes fraternellement solidaires; l'autre est M. Champin, qui s'est déjà montré si heureux dans des productions brillantes et variées. Les promenades que nous allons décrire, nous les avons faites, étudiant, dessinant et racontant tour à tour. Ce livre impromptu, dont la composition n'était d'abord pour nous qu'un plaisir intime, s'est achevé comme de lui-même, et nous avons jugé, témérairement peut-être, que d'autres y prendraient plaisir comme nous. Voilà la question.

« Parisiens désœuvrés, qui mettez à profit les beaux jours pour promener vos loisirs dans le labyrinthe des rues; provinciaux avides de sensations, qui regardez comme perdues toutes les heures qui s'écoulent entre la clôture d'un musée et l'ouverture d'un théâtre; voyageurs instruits que tourmente encore le besoin d'apprendre, car le principal caractère du savoir, c'est un désir assidu de savoir davantage, seriez-vous tentés de prendre part avec nous à un spectacle sans appareil et sans frais? On ne prend pas de billets à la porte, on ne se presse pas sous les vestibules, la toile est toujours levée. La scène, c'est la ville immense avec sa cohue et ses bruits; la décoration, ce sont les églises, les palais, les maisons auxquelles la gloire, le malheur ou le crime attache des souvenirs ineffaçables; les acteurs, ce sont les personnages les plus illustres de la nation, dans le gouvernement, dans les armes, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts; le drame, c'est l'histoire de France tout entière, puisque l'histoire tout entière d'un peuple très-civilisé se fait dans une ville, et quelquefois dans un carrefour. Pour voir se dérouler sous vos yeux cette pièce à cent actes divers, il suffit de nous accompagner. Il entrait d'abord dans mon dessein de vous tracer un itinéraire méthodique accommodé aux différents quartiers de Paris et divisé en promenades régulières; mais ce plan avait quelques inconvénients qui m'ont arrêté. Premièrement, vous n'habitez pas tous le même quartier, et il vous est plus naturel de prendre celui que vous occupez pour centre de vos excursions que d'aller chercher au loin un point de départ artificiel. Secondement, votre curiosité ne sera pas excitée au même degré par tous les objets; et quel que soit l'objet spécial qui l'attire, vous seriez trop souvent obligés pour la satisfaire d'abandonner votre route. La Seine coule entre la croisée par laquelle on prétend que Charles IX tirait sur les huguenots, et celle d'où fut précipité le corps sanglant de Ramus. Dans ce système, enfin, qui n'offrirait d'exactitude et d'unité que sous le rapport topographique, tous les temps

seraient confondus et tous les événements scindés par le simple fait de la progression matérielle. Il est tel pas du promeneur qui enjamberait sur quelques siècles, et rien n'est plus contraire que cette alternative de sensations aux jouissances du souvenir. Dans l'embarras du choix entre toutes les méthodes qui se présentaient à notre esprit, nous avons résolu de n'en suivre aucune, et de laisser aller notre plume et nos pinceaux au libre cours des circonstances inconnues qui ont présidé à nos recherches. En cela même, nous resterons fidèles à l'esprit de notre titre, car la promenade veut être indépendante et fortuite pour être quelque chose de plus qu'*un plaisir insipide*, comme l'appelait Voltaire.

« Regrettez-vous cependant quelquefois cette apparence d'ordre qui servirait du moins à diriger votre *cicerone* ou votre cocher ? Vous le trouverez dans une table soigneusement faite, où les lieux et les édifices *historiques* seront rangés suivant leurs rues et leurs quartiers, et qui vous permettra de rétablir, pour votre usage, le plan que nous avons abandonné.

« Il ne me reste plus qu'à vous entretenir assez rapidement des qualités d'exécution qui peuvent recommander ce livre aux amateurs de la saine érudition et des arts consciencieux. C'est un soin que les auteurs remettent aux journaux, où les entreprises nouvelles ne manquent pas d'éloges plus ou moins proportionnés à leurs mérites; mais notre modestie n'est pas si farouche que nous n'osions anticiper nous-mêmes sur le jugement que l'on portera de notre travail. L'ouvrage que nous soumettons au public était presque nécessaire à une ville telle que Paris, et cette considération toute seule serait un titre à l'indulgence. On aurait pu mieux faire, on fera mieux sans doute un jour, et nous serons les premiers à le reconnaître; mais ce n'est pas notre faute si nous n'avons pas fait tout ce que nous avons pu. Nous avons cherché la ressemblance dans nos portraits, la vérité dans nos petites narrations; nous n'y avons pas cherché l'esprit, parce que nous ne concevons pas l'esprit en face

monument qui impose à l'esprit et qui remue le cœur; il n'y a rien de plus petit au monde qu'une grande phrase devant pyramides d'Égypte. Si nos récits sont clairs, si nos croquis sont fidèles, si le curieux que nous escortons dans ces explorations de la ville éprouve les émotions que nous avons éprouvées quand nous les faisions pour lui, notre humble ambition est satisfaite; il nous suivra peut-être un jour avec plaisir dans d'autres voyages, et il le fera sans fatigue, j'espère, car nous nous proposons tout au plus de lui faire voir la banlieue. Pour un autre mérite, pour celui qu'on exige des chefs-d'œuvre de l'art et des chefs-d'œuvre de la pensée, nous n'osons pas le lui promettre. Notre succès est fondé sur le succès de nos décorations, comme celui de plus d'un drame moderne. Tout ce que nous avons promis de vous montrer, ce sont des pierres muettes pour le vulgaire, mais qui s'animent et qui parlent sous la baguette de la tradition. Dieu nous garde de mettre des phrases à la place de leur éloquence. Elle dit cent fois mieux et cent plus haut ce qu'elle veut dire, qu'un gros volume de rhétorique.

« Ch. Nodier. »

Que dites-vous de ce programme et de cette sympathie ardente qui va de la maison du grand homme à la boutique d'un limonadier, rapportant à l'homme tout l'intérêt moral, intellectuel, artistique d'une grande cité? Pour une ville de vingt mille âmes le livre que Nodier souhaitait pour Paris, qu'il avait demandé « à tout le monde » avant que de l'entreprendre lui-même, ce livre eût été fait vingt fois. Nous avons eu un historien des rues d'Aix, un historien des rues d'Abbeville. Mais Paris est si grand, si riche en monuments et en souvenirs, que son abondance et sa grandeur effrayent les courages. Le Parisien, d'ailleurs, est tellement assuré des mérites de sa ville, et si tranquille sur sa gloire, qu'il aime mieux en jouir que de les raconter. Et c'est pour cela sans doute que, dans cette ville où tous les ...nds hommes du pays ont leur Panthéon, les oubliés sont ...et

« La prise de Pforzeim l'éleva au rang de général de brigade.

« Le combat de Steinberg le fit passer à celui de général de division.

« Il entra en vainqueur dans la Souabe avec le bâton de maréchal.

« Il en sortit avec le titre de duc d'Elchingen.

« A la terrible bataille de Mojaïsk, l'armée le salua prince de la Moskowa.

« Napoléon l'appela le *brave des braves*.

« C'est vers le troisième arbre de cette allée, à gauche en sortant du Luxembourg, que le *brave des braves* tomba le 7 novembre 1815 sous le feu d'un peloton de vétérans.

« En règle générale il faudrait ne tuer personne, parce que tuer est un crime.

« En matière politique, ce crime est aussi une grande faute ; on ne tue pas l'opinion.

« Et surtout on ne tue pas la gloire. L'homicide commis sur un grand homme ne fait que hâter son apothéose. Les grands hommes sont inviolables comme les rois. »

L'histoire peut-elle mieux parler ?

CHARLES ASSELINEAU.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

La ville de Vendôme vient d'être autorisée, par décret impérial, à élever une statue à Ronsard. C'est un hommage tardif, sans doute ; mais pour la justice il n'y a pas de prescription. Un sculpteur vendômois, M. Irvoy, directeur de l'école de sculpture de Grenoble, s'est chargé du monument. Les souscriptions sont perçues par les soins de la Société archéologique et littéraire de Vendôme.

— Nous avons parlé, à diverses reprises, des réimpressions publiées par M. Jules Gay d'ouvrages rares et curieux ; la grève des ouvriers typographes a décidé cet infatigable éditeur à quitter Genève ; il a été s'établir à Turin, et le premier volume qu'il ait mis sous presse dans cette ville nous paraît de nature à intéresser les amateurs ; c'est une reproduction d'une très-piquante facétie normande : *le Tracas de la foire du pré ;* l'édition originale, publiée vers 1620, est introuvable ; une réimpression due au zèle de MM. Veinant et Giraud n'ayant été tirée qu'à 60 exemplaires, est elle-même bien difficile à rencontrer ; celle de M. Gay a été imprimée à 100 exemplaires seulement, dont deux sur vélin ; elle forme un élégant volume in-8, de 52 pages, et, ce qui lui donne un prix tout spécial, elle est accompagnée d'une introduction et d'un commentaire par maître Epiphane Sidredoulx, président de l'académie de Sotteville-les-Rouen (1). Ce pseudonyme cache un savant distingué, très au fait des choses de la Normandie, et auquel on doit déjà le commentaire ingénieux qui accompagne la réimpression de la *Friquassée crotestyllonée.*

(1) Il ne s'agit pas ici d'une localité imaginaire. Sotteville-les-Rouen est un village voisin de Saint-Sever. Il est fameux par sa crème, dont on fabrique encore les *mirlitons*, pâtisserie essentiellement rouennaise.

La préface donne des détails sur la foire du pré, jadis fameuse en Normandie, et elle émet l'opinion que l'auteur, resté inconnu, pourrait bien être Gaultier Garguille lui-même; divers arguments assez plausibles sont invoqués à cet égard; des chansons de ce farceur sont mentionnées dans le *Tracas*, qui offre peut-être quelques détails sur la biographie peu connue du poëte qui demandait naïvement un privilége, de peur que des contrefacteurs ne fissent imprimer sous son nom des chansons « plus dissolues que les siennes ».

L'œuvre que maître Épiphane Sidredoulx a commentée se ressent, pour le fond et pour la forme, de la licence qui était alors autorisée dans ces productions sans importance et sans prétention, destinées à faire rire le public depuis le talon gauche jusqu'à l'oreille droite (ainsi s'exprimait Tabarin), et nul ne songeait à s'en scandaliser; les notes, inspirées par une érudition rabelaisienne, ne sauraient manquer de plaire aux pantagruélistes.

Nous sortirions du cadre où nous devons nous renfermer si nous transcrivions quelques passages du dialogue des interlocuteurs qui s'expriment dans le *Tracas de la foire;* nous préférons mettre sous les yeux des amateurs l'épilogue que maître Épiphane adresse au lecteur bénévole :

« Ai-je enfin réussi à vous démontrer que l'auteur de cette « facétie est le célèbre Gaultier-Garguille? J'ai tenté pour « cela les plus louables efforts ; j'ai fait sortir de l'arsenal de « ma bibliothèque tous les canons de la science. — Êtes-« vous convaincu? Eh bien, pour ma part, je ne le suis pas « autant que j'essaye de le paraître..... Je suis bourrelé de « scrupules.....! »

« Après tout, je m'en moque comme du dernier clou du « dernier soulier de Tabarin..... Et vous aussi, n'est-ce pas, « bénévole lecteur, en vertu de cette vieille sentence :

*Le vray saige*
*Dict : Que scay-je?*

# LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

ET LES

## *RÉFLEXIONS SUR LA MISÉRICORDE DE DIEU.*

---

J'ai publié, il y a bientôt dix ans, deux volumes contenant tout ce que j'avais trouvé d'authentique sur une des plus charmantes et des plus sympathiques figures du dix-septième siècle : M^lle^ de La Vallière, devenue plus tard duchesse (ce fut, hélas ! le plus triste temps de sa vie), et connue ensuite, pendant trente-six ans, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde. J'ai, depuis cette époque, en continuant mes recherches sur le siècle de Louis XIV, rencontré un certain nombre de faits et de documents la concernant ; des amis très-obligeants, voués aux mêmes recherches que moi, m'ont en outre signalé, trouvaille plus précieuse encore, vingt-quatre lettres d'elle inédites, complétement ignorées jusqu'à ce jour. Les deux volumes si bien imprimés en 1860 par M. Techener ayant été accueillis avec une grande bienveillance, l'idée m'est venue de réunir mes dernières découvertes dans un volume supplémentaire faisant suite aux premiers, et je me propose de l'offrir prochainement aux curieux de la vérité dans l'histoire (1).

Cette publication me fournit l'occasion toute naturelle de m'expliquer au sujet d'observations dont les *Réflexions sur*

(1) Ce petit volume contiendra, outre la présente notice et diverses notes biographiques complémentaires de l'Étude historique sur la duchesse de La Vallière que j'ai donnée en 1860 en tête des *Réflexions*, les lettres inédites, et, à l'Appendice, un certain nombre de pièces la concernant empruntées aux *Registres du sécrétariat des Archives de l'Empire*. Une intéressante noticede M. Eudore Soulié, conservateur du musée de Versailles, sur les portraits de la duchesse de La Vallière, terminera le volume.

*la miséricorde de Dieu* ont été l'objet lors de la réimpression que j'en ai faite, dans un article de M. Édouard Laboulaye, de l'Institut, qu'a inséré le *Journal des Débats* du 9 janvier 1861. Pour ne rien dissimuler, j'avais cru devoir prévenir le lecteur qu'un doute avait été émis sur la question de savoir si les *Réflexions* étaient bien de la duchesse de La Vallière; j'ajoutais que la même question avait été posée par Walckenaër en ce qui touche les lettres adressées par elle au maréchal de Bellefonds, son ami et ami de Bossuet. Sans m'appesantir sur l'authenticité des *Réflexions*, qui me paraissait résulter de faits parfaitement établis, j'insistais davantage sur celle des lettres au maréchal. Je concluais en disant qu'à mon avis la duchesse était incontestablement l'auteur des *Réflexions* et des *Lettres*.

M. Laboulaye ne s'arrêta pas au doute de Walckenaër concernant ces dernières; mais il fut frappé de la différence de ton et de style existant entre elles et les *Réflexions*, et il se refusa à les attribuer à la même personne. Suivant lui, les *Réflexions* n'étaient pas et ne pouvaient pas être de la duchesse de La Vallière.

L'opinion d'un critique si spirituel et d'ordinaire si judicieux a une importance considérable; cependant je ne la crois pas fondée, et je dirai tout à l'heure mes raisons. Mais, pour que la discussion soit aussi franche que possible, et qu'il n'y ait ni malentendu ni surprise, il me paraît juste de reproduire l'argumentation de mon contradicteur. La citation sera un peu longue, qu'importe? Je suis sûr que le lecteur ne s'en plaindra pas.

« ... Il y a dans le recueil de M. Clément, dit M. Laboulaye, quelque chose de plus précieux (que les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*), un véritable trésor qu'on a trop négligé. Ce sont les lettres de M^lle^ de La Vallière au maréchal de Bellefonds. Je ne sais rien de plus noble que cette confession d'une belle âme; je ne crois pas qu'on puisse trouver, même au siècle de Louis XIV, des lettres écrites avec plus de simplicité et de naturel. Jamais humilité plus vraie, jamais

repentir plus sincère, ne se sont exprimés en termes plus touchants. Dans cette douleur si douce et si résignée, on sent ce qu'il y a de plus grand au monde, la contrition d'un cœur chrétien. Tout accepter, l'abandon, la honte, l'oubli ; tout souffrir ; mais se réconcilier avec Dieu et reconquérir son amour, voilà la seule pensée qui anime la pécheresse. Elle devient sainte à force de remords... On ne saurait imaginer une peinture plus vraie d'un cœur déchiré par la douleur et qui reste seul à aimer...

« Après avoir lu et relu ces lettres exquises, j'ai ouvert les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, ouvrage fort célèbre, et qu'une tradition fort ancienne, sinon très-sûre, attribue à M^lle^ de La Vallière. Oserai-je le dire? J'ai éprouvé un désappointement complet. J'ai trouvé sans doute un livre d'une piété solide, un livre fait pour édifier ; mais que ce soit la même main qui ait écrit les *Réflexions* et les lettres au maréchal de Bellefonds, c'est ce qu'il m'est impossible de comprendre. Entrer dans une discussion érudite, rechercher si l'attribution faite à M^lle^ de La Vallière est justifiée, n'est point de mon goût ; *mais j'en appelle aux deux critiques qui ont écrit avec le sentiment le plus vrai sur M^lle^ de La Vallière, à M. de Sacy et à M. Sainte-Beuve.* Je les prie de lire et de rapprocher les pièces du procès, et de voir s'il n'y a pas là des éléments suffisants pour juger.

« Est-ce bien M^lle^ de La Vallière, si humble et si timide dans la vie ordinaire, si défiante d'elle-même, qui peut adresser à Dieu des réflexions comme celle-ci :

« Mon Dieu, donnez-moi plus de simplicité et moins de confiance dans ma propre raison, plus d'œuvres et moins de lumières humaines et naturelles, de peur qu'en les suivant plutôt que celles de votre grâce, je ne me perde, et qu'au lieu de devenir une humble chrétienne, mon amour-propre ne me rende véritablement qu'une philosophe mondaine, plus pleine des maximes d'Aristote ou de Descartes qu[illegible] science de la croix (1). » La Vallière philosoph[illegible]

(1) *Réflexions*, p. 23.

lière parlant Aristote ou Descartes, n'est-ce pas une de ces notes fausses qu'une oreille délicate n'admettra jamais ?

« Est-ce encore La Vallière, est-ce même une femme qui peut s'appeler *un orgueilleux atome*, et s'écrier : « Faites, mon Dieu ! que je ne m'imagine pas être sans orgueil, sans ambition et sans amour-propre, parce que je méprise le monde, et que je ne veux devoir qu'à mon propre mérite les distinctions que la fortune me refuse (1). »

« Et, s'il faut parler du style, est-il possible que la femme qui, dans ses lettres au maréchal, se montre aussi naturelle et aussi charmante que M^me^ de Sévigné, ne soit plus, dans les *Réflexions*, qu'un bel esprit guindé, mauvais imitateur de saint François de Sales, et poursuivant jusqu'à la fatigue les plus étranges comparaisons ? Celle-ci, par exemple : « Il est vrai, Seigneur, que si l'oraison d'une Carmélite qui est retirée dans la solitude et qui n'a plus qu'à se remplir de vous est comme une douce cassolette qu'il ne faut qu'approcher du feu pour rendre une odeur très-suave, celle d'une pauvre créature qui est encore attachée à la terre, et qui ne fait proprement que ramper dans le chemin de la vertu, est comme ces eaux bourbeuses qu'il faut distiller peu à peu pour en tirer une utile liqueur (2). »

« Notez que le livre tout entier est écrit de ce style précieux : on peut l'ouvrir au hasard, on trouvera ces mignardises qui siéent si mal à des lèvres qui se plaignent, à des yeux qui pleurent : « Comme je reconnois mes impuissances et que mon âme n'est proprement qu'une terre ingrate et stérile qui, sans votre grâce, ne produira que des chardons, arrosez-la, Seigneur, de cette abondante rosée qui fait germer les fleurs et éclore les fruits, qui émeut notre volonté et qui fait agir notre cœur, et qui, après avoir produit dans notre âme des œuvres dignes de pénitence, les défend des ardeurs du soleil, [illegible]tends des flammes de notre convoitise, et les conserve jus-

fessio[illegible]

même au

[illegible]mplicite[illegible]as, p. 24.

[illegible]8.

qu'à une entière moisson (1). » Je prends un autre chapitre, j'y trouve toute une série de comparaisons empruntées à la médecine : « Faites, mon Dieu, qu'au lieu de chercher dans ma corruption des remèdes palliatifs plus propres à entretenir la langueur qu'à produire la guérison, j'aille dans le tribunal de votre justice y chercher les caustiques qui me sont nécessaires pour consumer la pourriture et la gangrène de mon âme (2). » Tout ceci est d'un goût douteux; voici qui est d'un goût détestable : « Préparez donc, ô mon Dieu, le palais de mon cœur à une si délicieuse manne (3) ». Est-ce là le langage qu'on parlait à la cour du grand roi, ou n'est-ce pas plutôt le patois de la dévotion ?

« Je ne pousse pas plus loin cette étude; j'ai voulu seulement signaler aux critiques un problème qu'il ne m'appartient pas de résoudre. Si nous n'avions pas les lettres au maréchal de Bellefonds, nous pourrions admettre à la rigueur que M^lle^ de La Vallière, conseillée par un directeur et puisant dans les livres de dévotion, eût accepté le style de l'école, et que, par pénitence, elle eût habillé des réflexions très-chrétiennes et très-sages dans le langage que François de Sales avait mis à la mode au commencement du dix-septième siècle ; mais, avec les pièces que nous possédons, cette hypothèse est impossible. On ne peut pas supposer que la duchesse ait écrit de deux façons en même temps : précieuse et recherchée quand elle parle à Dieu, élégante et naturelle quand elle laisse couler sa plume et qu'elle se confie à son véritable ami. Il n'y a pour nous qu'une La Vallière, c'est celle qui parle le langage de M^me^ de Sévigné, de Bossuet, de Fénelon, la langue de la cour, la langue de son temps, c'est celle qui écrit au maréchal de Bellefonds, c'est celle-là pour qui je réclame parmi les femmes littéraires du grand siècle une place qu'on ne lui a pas donnée jusqu'à présent. Il semble que sa modestie lui ait fait tort jusqu'au bout, et qu'on n'ait pas voulu s'occuper

(1) *Réflexions*, p. 74.
(2) *Ibid.*, p. 32.
(3) *Ibid.*, p. 80.

d'une femme qui songeait si peu à elle-même. Raison de plus pour que tous les esprits délicats se plaisent à relire ces plaintes si tendrement exprimées, ces prières ferventes d'un grand cœur qui s'est donné à Dieu. »

On trouvera ci-après la réponse indirecte, mais très-explicite, de MM. Sainte-Beuve et de Sacy à M. Laboulaye. Si, en ce qui me touche, je n'avais fait qu'effleurer dans ma préface la question d'authenticité des *Réflexions*, cela tient à ce que je m'étais cru suffisamment autorisé à adopter l'attribution constante des précédents éditeurs. La question, en effet, me paraissait décidée pour ainsi dire *matériellement*. Qu'on en juge. Lorsqu'en 1680, six ans après l'entrée au couvent de la duchesse de La Vallière, parut la première édition des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par une dame pénitente*, le *Journal des Savants* fit, en annonçant l'ouvrage dans son numéro du 15 juillet, cette observation suffisamment transparente : « Si la conduite de cette dame avoit fait moins de bruit dans le monde par sa retraite, peut-estre nous auroit-il esté permis de la faire connoître (1). » En 1682, une traduction des *Réflexions* fut publiée à Francfort, et le nom de la duchesse de La Vallière figura sur le titre. Deux ans après (ce surcroît de preuves m'avait échappé d'abord), le père de la critique française, Bayle, annonçait comme il suit une nouvelle réimpression du livre :

« Les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par une dame pénitente*, qui furent imprimées à Paris pour la première fois, il y a quatre ans, ont déjà été imprimées sept ou huit fois à La Haye, chez Adrien Moetjens, sans compter l'édition en flamand qu'il en a donnée. On y a joint tout fraichement, dans la dernière édition, un petit livre imprimé à Mons, qui a pour titre : *L'amante convertie, ou l'éloge d'une illustre pénitente, présenté à Basilisse par Eusèbe.*

« Cette *dame pénitente*, à laquelle on attribue les *Ré-*

(1) Un savant distingué, M. Hte Cocheris, dit à ce sujet : « Cette réflexion est assez fine pour rappeler au lecteur le nom de Mlle de La Vallière. » (*Table du Journal des Savants ;* Paris, in-4, 1860, p. xx.)

*flexions sur la miséricorde de Dieu*, c'est M^lle^ DE LA VALLIÈRE. On achetoit son ouvrage au commencement avec une telle ardeur que les imprimeurs n'y pouvoient suffire, et encore aujourd'hui le débit est si grand qu'il y a beaucoup d'apparence que, dans peu d'années, on en pourra compter plus d'éditions que du livre du Père Binet (*La Marque de la Prédestination*), qui en a déjà quatorze. Je ne pense pas que les comédies de Molière ni les satires de Despréaux aillent *jamais* si loin. Et, après cela, on se plaint que l'homme aime mieux lire les ouvrages de raillerie que les ouvrages pieux (1)! »

Les années se succèdent, et, suivant la prévision de Bayle, les éditions des *Réflexions* se multiplient, preuve évidente, à mon sens, que le public croit que le livre est de la duchesse de La Vallière. En 1712 enfin, deux ans après qu'elle eut cessé de vivre, le premier éditeur le réimprime en le faisant suivre du *Récit abrégé de la vie pénitente et de la sainte mort de M^me^ la duchesse de La Vallière, religieuse Carmélite, connue depuis sa retraite sous le nom de Louise de la Miséricorde*. Ce fait m'ayant paru significatif, j'avais dit dans la préface : « D'une part, Antoine Dezallier devoit savoir mieux que personne le nom de l'auteur des *Réflexions*, et cette addition au volume autorisoit suffisamment le public à penser que c'étoit bien M^lle^ de La Vallière. D'un autre côté, comment supposer qu'un éditeur françois lui eût ainsi attribué, à peu près ouvertement, deux ans après sa mort et du vivant même de Louis XIV, *malgré la surveillance des censeurs*, un livre qu'elle n'auroit pas écrit (2)? »

(1) *Nouvelles de la République des lettres*, de Bayle; 2^e^ édition. — Amsterdam, mois de septembre 1684; fol. 758.

J'ai eu la curiosité de parcourir le *Recueil des œuvres spirituelles du R. P. Estienne Binet, dédiées à Jésus-Christ, à sa très-saincte Mère, et à la Royne, mère du Roy*. Rouen, 1620. (Bibl. imp. Imprimés : Inventaire D. 6,507). Il n'y a rien de plus médiocre et de plus forcé. C'est un livre illisible. En comparaison, les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* sont un chef-d'œuvre.

(2) Préface de l'édition de 1860, p. III.

Je faisais remarquer, en outre, que ni l'exactet consciencieux abbé Lequeux, qui a le premier publié les lettres de la duchesse au maréchal de Bellefonds si justement admirées par M. Laboulaye, ni Moréri, ni le Père Lelong, ni le savant Barbier, n'avaient contesté que la duchesse de La Vallière fût bien l'auteur des *Réflexions*. MM. Damas-Hinard et Romain Cornut, qui en avaient, dans ces derniers temps, donné des éditions nouvelles, n'avaient jamais non plus émis un doute à ce sujet. Deux protestations s'étaient, il est vrai, produites dans ce siècle, la première par l'auteur de l'article *La Vallière* dans la biographie Michaud, mais sans alléguer une seule raison motivée à l'appui de son opinion (1) ; la seconde, du Père Adry, qui cite un certain nombre d'extraits des *Réflexions* qu'il suppose, *sans donner aucun motif*, ne pas pouvoir être de la duchesse de La Vallière, et qui estime, tout à fait en l'air, qu'elles pourraient bien être soit de la duchesse de Longueville, soit de M^me^ de Montespan, ou, ce qui est plus commode encore, *de quelque autre dame qui aurait quitté la cour vers* 1680. Or l'idée seule d'attribuer les *Réflexions* à M^me^ de Montespan, livrée tout entière, au moment où elles parurent, à son ardente lutte avec M^me^ de Maintenon, prouve que le travail du Père Adry n'a rien de sérieux. Il n'y a pas là véritablement matière à discussion, et l'on ne peut, faute de raisons à combattre, que renvoyer à ce qu'il a intitulé sa *dissertation* (2).

Il importait d'établir que, d'après les faits connus et l'opinion presque unanime des critiques, c'est la duchesse de La Vallière qui est bien véritablement l'auteur des *Réflexions*

(1) L'auteur de cet article, H^te^ de la Porte, se borne à dire en parlant des *Réflexions* : « On n'a point de preuve certaine qu'elle en soit l'auteur. »

(2) *Bulletin du Bibliophile*, 1850, n° 17, p. 611. — Ajoutons que cette dissertation, trouvée dans les papiers du père Adry, a été publiée après sa mort. Aurait-il persisté dans son avis, au moment de l'impression? On voit là l'inconvénien de certaines publications posthumes.

*sur la miséricorde de Dieu*. Est-il permis, quand les faits se prononcent nettement dans un sens, de n'en tenir aucun compte et de chercher à prouver le contraire *par induction?* Enfin, parce qu'il n'y a pas concordance dans le style des Réflexions et des Lettres, s'ensuit-il que les *Réflexions* n'émanent pas de la même personne que les Lettres? C'est ce qu'a fait M. Laboulaye. Sautant à pieds joints sur les preuves matérielles qu'il ne discute même pas, il a préféré se lancer dans le champ des hypothèses. Je répondrai tout à l'heure à son argumentation. Je veux auparavant, puisqu'il s'en rapporte à l'opinion de MM. de Sacy et Sainte-Beuve, faire connaître comment ont parlé des *Réflexions* les deux éminents critiques dont je suis bien heureux pour mon compte de pouvoir invoquer le témoignage. L'un et l'autre les ont étudiées bien avant M. Laboulaye, avec le soin pieux que ce charmant livre inspire, malgré ses défauts (1), et l'on va voir ce qu'ils en pensent.

Voici d'abord quelques extraits d'une exquise causerie de M. Sainte-Beuve (10 mars 1851) sur la duchesse de La Vallière :

« ... Elle-même a consigné les sentiments secrets de son cœur dans une suite de *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, qu'elle écrivait au sortir d'une grave maladie qu'elle fit en ces années. Ce petit écrit, qui parut pour la première fois en 1680, du vivant même de M^me^ de La Vallière, a été souvent réimprimé depuis ; mais nous avertissons les lecteurs qui croient le connaître d'après l'édition donnée par M^me^ de Genlis, et, en général, d'après les dernières éditions, que le style en a été continuellement altéré, affaibli, et qu'ils n'ont pas entre les mains la pure et vraie confession de M^me^ de La Vallière.

« Elle s'y compare, dès l'abord, à ces trois grandes pécheres-

(1) Je ne parle pas, bien entendu, de ceux qu'on y a ajoutés par de fâcheuses altérations motivées sur de prétendues corrections de Bossuet. J'ai traité amplement ce sujet dans ma préface de 1860 ; inutile d'y revenir.

ses, la Cananéenne, la Samaritaine et la Madeleine. Parlant de la première, de la *Cananée*, elle s'écrie : «Regardez-moi quelquefois en m'approchant de vous comme cette humble étrangère, j'entends, Seigneur, comme *une pauvre chienne*, qui s'estime trop heureuse de ramasser les miettes qui tombent de la table où vous festinez vos élus. » L'expression est franche jusqu'à la crudité, mais elle est sincère (1), et, en reproduisant le texte de Mme de La Vallière, il ne fallait pas la supprimer, surtout quand on assure qu'*on ne s'est pas permis d'y changer un seul mot* (2).

« Tout à côté, on retrouve des pensées plus douces, plus conformes à l'idée qu'on se fait de cette âme délicate et timide : « Car, hélas ! je suis si foible et si changeante, que mes meilleurs désirs ressemblent à cette fleur des champs dont parle votre prophète-roi, qui fleurit le matin et qui sèche le soir. » Pour se préserver de ses rechutes et de ses faiblesses « du doux poison de plaire à ce monde et de l'aimer », elle invoque un de ces coups de miséricorde qui affligent, humilient, et à la fois retournent vers Dieu une âme. Ce mot de *miséricorde*, qui est au titre du livre, revient à tout instant ; il abonde sur ses lèvres, c'est son cri ; c'est le nom aussi sous lequel elle entrera dans la vie religieuse : *Sœur Louise de la Miséricorde.— On a essayé, dans ces derniers temps, de douter que ce petit écrit fût, en effet, de Mme de La Vallière* (3)*; mais ce seul mot de* MISÉRICORDE, *ainsi placé avec une intention manifeste, ne devient-il pas une signature?*

(1) Je compléterai la juste remarque de M. Sainte-Beuve en faisant observer que l'expression a été évidemment suggérée par le texte même de l'évangile de Saint-Matthieu, chap. xv, où on lit ℣ 26 : « Il [Jésus] lui répondit : « Il n'est pas juste de prendre le pain des enfants *pour le donner aux chiens.* » § 27. — Elle lui répliqua : « Il est vrai, Seigneur ; mais *les petits chiens* mangent au moins les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. »

(2) M. Sainte-Beuve fait ici allusion à l'édition des *Réflexions* donnée par Mme de Genlis.

(3) Voir le *Bulletin du Bibliophile*, 1850. (Note de M. Sainte-Beuve.)

« On trouve, on devine des allusions plus ou moins couvertes à ses humiliations, à ses souffrances : « Que si pour m'imposer, dit-elle, une pénitence en quelque façon convenable à mes offenses, vous voulez, ô mon Dieu ! que, par des devoirs indispensables, je reste encore dans le monde, pour y souffrir *sur ce même échafaud où je vous ai tant offensé*, si vous voulez tirer de mon péché ma punition même, en faisant devenir les bourreaux de mon cœur ceux que j'en avais faits les idoles : *Paratum cor meum, Deus* (mon cœur est tout prêt, ô Seigneur !) » En attendant le grand coup qu'elle espère, elle se fait une résolution de profiter des moindres secours intérieurs pour s'acheminer dans la voie du retour : « Je n'attendrai donc pas, ô mon Dieu ! à sortir de mon dangereux assoupissement, que tout le soleil de votre justice soit levé. Aussitôt que l'aurore de votre grâce commencera à poindre, je commencerai d'agir et de travailler à l'œuvre de mon salut... en me contentant d'avancer et de croître dans votre amour, comme l'aurore, *doucement et imperceptiblement...* » Il est naturel de rapprocher ces paroles de celles mêmes que Bossuet écrivait au sujet de M^me^ de La Vallière, à la veille de son entière conversion : « Il semble, disait-il, qu'elle avance un peu ses affaires à sa manière, *doucement et lentement.* » Ainsi, sa démarche habituelle, même dans le chemin du salut, était une douce lenteur, et comme un air de molle nonchalance, jusqu'à ce que l'amour lui eût donné les ailes qui enlèvent.

« Celui qui aime, court, vole et se réjouit ; il est libre, et rien ne l'arrête. » C'est *l'Imitation de Jésus-Christ* qui le dit ; M^me^ de La Vallière, qui avait si bien senti cela dans l'ordre des sentiments humains, put bientôt se le redire à elle-même dans la suite de son progrès céleste.

« On reconnaît vers la fin des *Réflexions* les vifs élans de cet amour tendre qui est en voie de se transformer en passion divine et en charité. La *demi-pénitente* (comme elle s'appelle) est tout occupée à obtenir de son âme de transporter, de *transposer* son amour ; il faut que cette âme se

tourne à rendre désormais à Dieu seul ce qu'elle avait égaré ailleurs sur un des dieux de la terre : « Qu'elle vous aime, ô Seigneur, avec une *vive et amoureuse douleur* de ses infidélités passées, et avec tout le respect et le religieux tremblement que mérite votre souveraine majesté. »

« De talent, d'imagination proprement dite, il ne saurait en être convenablement question, en appréciant un écrit de cette simplicité. Deux ou trois passages dénotent seulement une expression assez figurée et assez vive :

« Il est vrai, Seigneur, que si l'oraison d'une carmélite, qui est retirée dans la solitude, et qui n'a plus qu'à se remplir de vous, est une douce cassolette qu'il ne faut qu'approcher du feu pour rendre une odeur très-suave, celle d'une pauvre créature, qui est encore attachée à la terre et qui ne fait proprement que ramper dans le chemin de la vertu, est comme ces eaux bourbeuses qu'il faut distiller peu à peu pour en tirer une utile liqueur (1). »

« Ce petit écrit, dans lequel deux ou trois traits au plus ne s'accorderaient pas entièrement avec l'idée classique qu'on se fait de M^me^ de La Vallière, lui a été attribué par la tradition la plus constante, et lui a été compté dans l'estime de ses contemporains. « Il est certain, dit M^me^ de Caylus, que le style de la dévotion convenoit mieux à son esprit que celui de la cour, puisqu'elle a paru en avoir beaucoup de ce genre. » M^lle^ de Montpensier dit également : « Elle est une fort bonne religieuse et passe présentement pour avoir beaucoup d'esprit : la grâce fait plus que la nature, et les effets de l'une lui ont été plus avantageux que ceux de l'autre. » Si M^me^ de La Vallière, à qui on avait refusé l'esprit du monde, passait pour en avoir beaucoup dans le genre de la dévotion, ce devait être en partie à cause de ce petit écrit qu'on avait lu et qu'on avait cru d'elle. »

Telle était donc, sur la question de l'authenticité des *Re-*

(1) On a vu, p. 528, ce qu'a dit M. Laboulaye de cette réflexion.

*flexions*, l'opinion de M. de Sainte-Beuve au mois de mars 1851 (1). Un an après, le 13 mai 1852, M. de Sacy publiait dans le *Journal des Débats*, à l'occasion d'un volume de M. Damas-Hinard, intitulé : *Réflexions sur la miséricorde de Dieu, ouvrage de Mme de La Vallière, corrigé par Bossuet, publié pour la première fois d'après l'exemplaire annoté de la bibliothèque du Louvre*, un article plein de pensées ingénieuses et du plus pur style. Les passages ci-après, se rattachant indirectement à la question qui nous occupe, prouvent qu'aux yeux de M. de Sacy comme de M. Sainte-Beuve, c'est la duchesse de La Vallière qui a écrit les *Réflexions*.

« Voici une publication nouvelle très-digne d'attirer l'attention des âmes religieuses et des gens de goût. Ce sont les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* de Mme de La Vallière, corrigées par Bossuet lui-même... Depuis l'année 1680, où les *Réflexions* de Mme de La Vallière parurent pour la première fois, on les a réimprimées bien souvent. Les corrections de Bossuet n'ont pas été non plus tout à fait inconnues des éditeurs. On en a fait usage notamment, à ce qu'il paraît, dans une édition de 1726, mais sans les reproduire intégralement et en y ajoutant des corrections malheureuses. Bossuet seul pouvait corriger Mme de La Vallière, *et encore !* Toujours est-il qu'il restait à publier en entier le travail de Bossuet.

« C'est ce que vient de faire M. Damas-Hinard, l'un des conservateurs de la bibliothèque du Louvre. M. Damas-Hinard a établi le texte de sa nouvelle édition sur les corrections de Bossuet. En même temps, et pour ne rien laisser à regretter, il a reproduit en notes et comme variantes, les phrases et les expressions du texte primitif changées par Bossuet, quelquefois dans le simple but de rendre le style plus pur et plus clair, quelquefois aussi pour tempérer et attiédir l'ardeur brûlante d'un langage où la pécheresse se faisait encore trop sentir dans la pénitente. On a donc, de cette façon, les deux textes en regard, celui de Bossuet et ce-

(1) *Causeries du lundi*, t. III, p. 460.

lui de Mme de La Vallière; le premier plus exact, plus sévère, mieux approprié à l'usage général, expurgé en quelque sorte moralement et littérairement par les soins de Bossuet ; le second, tel qu'il est sorti de la plume de Mme de La Vallière, dans le désordre, mais aussi dans la chaleur passionnée d'un repentir mêlé de combats et de regrets peut-être, avec des négligences et des incorrections de style, des phrases longues et embarrassées, *mais avec le caractère de vérité*, avec cette vie dans l'expression que rien ne remplace, et que les gens de goût préféreront toujours à toutes les élégances de la rhétorique.

« Quelle comparaison plus curieuse à faire de ces deux textes, sous le double rapport du goût littéraire et des convenances religieuses ! Quel maître de style que Bossuet ! Quel juge de cette réserve et de cette mesure que doit toujours garder une âme tendre jusque dans l'effusion de ses sentiments de repentir et de piété ! Mais aussi quelle âme que l'âme de Mme de La Vallière, et, dans son inexpérience d'écrivain, dans son abandon à toute la vivacité de tour et d'expression que lui inspire le tumulte de ses souvenirs et de sa douleur, quelle grâce, quel charme, quelle touchante naïveté ! Bossuet, qui ne voyait et ne devait voir qu'un ouvrage de piété dans ces réflexions échappées à la pénitence de la maîtresse de Louis XIV, Bossuet a toujours raison dans ces corrections, je le sais bien, même lorsqu'il efface d'un crayon impitoyable ces mots qui peignent au vif, ces expressions de feu qui révèlent l'excès de la passion dans l'excès de la contrition. On est tenté d'abord de se révolter contre sa rigueur. En y réfléchissant mieux, on en découvre la raison profonde. C'est précisément parce que ces tours et ces mots nous plaisent, à nous qui n'y cherchons, avec une curiosité trop profane, que les Mémoires du cœur de Mme de La Vallière, c'est parce qu'ils font résonner dans notre âme la corde trop sensible et qu'ils atteignent cette mystérieuse limite où le mysticisme touche au sensualisme, que Bossuet les retranche.

« Il y a cependant, je l'avoue, un certain nombre d'expressions et de phrases du texte primitif qu'il m'est impossible de ne pas préférer au texte corrigé. Mme de La Vallière, par exemple, en parlant de la nécessité où elle est encore de rester à la cour, s'adresse à Dieu et lui dit : « Que si, pour m'imposer une pénitence en quelque sorte convenable à mes offenses, vous voulez que, par des devoirs indispensables, je reste encore dans le monde, *pour y souffrir sur ce même échafaud où je vous ai tant offensé*, ma pénitence vous en sera d'autant plus agréable, et à moi plus utile, que j'y aurai moins de goût et de part. » Bossuet retranche la belle et énergique expression que j'ai soulignée ! J'en demande bien pardon au grand écrivain ; je suis cette fois sans aucun scrupule pour sa pénitente. Mme de La Vallière dit encore, en parlant d'une maladie où elle avait manqué mourir : « Pendant que votre justice (c'est toujours à Dieu qu'elle s'adresse) me tenoit le poignard sur la gorge. » Bossuet efface : n'est-ce pas d'une sévérité excessive ? Pourquoi a-t-il passé le fatal crayon sur cette autre phrase, qui convient si bien, ce me semble, au style mystique, et que Fénelon aurait gardée : « Faites, ô mon Dieu ! que par des actes continuels de foi, d'espérance et de charité, *j'accoutume mon cœur à devenir un oratoire*, où en tous lieux et à tous moments je vous prie. » Et la phrase suivante n'est-elle pas digne de Bossuet lui-même : « *O Dieu ! enrichissez la pauvreté de mon amour par la magnificence du vôtre ?* » Bossuet l'a pourtant remplacée par celle-ci : « *Enrichissez la pauvreté de mon cœur par la magnificence de vos dons.* » Je le dis hardiment : c'est l'expression de Mme de La Vallière qui est l'expression éloquente. Le terrible Bossuet ne souffre pas que Mme de La Vallière parle de ses désirs passionnés d'aimer Dieu, qu'en s'adressant à ce Dieu qui devait remplacer le roi dans son cœur, elle dise : *La volupté de votre amour ;* il met *agréable* où Mme de La Vallière a mis *délicieux*. Il ôte jusqu'à certains de ces termes familiers qui donnent quelque chose de si vrai au style, qui fixent en quelque sorte l'heure et le moment où la main de l'écrivain les traçait. L'ouvrage, en un mot, cor-

rigé par Bossuet, est toujours *agréable ;* il a gagné en correction, en pureté, en dignité ; peut-être n'est-il plus *délicieux*. Mme de La Vallière aurait pu l'écrire ainsi à la fin de sa pénitence. On y voit la carmélite. On n'y voit plus, ou presque plus, la femme si modeste et si touchante jusque dans ses fautes, la pénitente déchirée, la Madeleine tout nouvellement convertie, arrosant de ses larmes et essuyant de ses cheveux les pieds du Dieu que désormais elle se propose d'aimer uniquement... »

M. Laboulaye *en a appelé* à MM. de Sacy et Sainte-Beuve. Les raisons qu'il a données après eux auront-elles modifié leur opinion sur le point qui nous divise ? J'espère que non. Il me semble même qu'ils lui avaient, pour ainsi dire, répondu d'avance, car plusieurs réflexions qu'il critique comme entachées de mauvais goût en rappellent d'autres qu'ils louent sans réserve. Il en est même une, on a pu le voir, qui, blâmée par M. Laboulaye, avait été précédemment citée avec éloge par M. Sainte-Beuve. J'ajouterai qu'un collègue de MM. Laboulaye et de Sacy aux *Débats*, M. Louis Ratisbonne, rendant compte, dans le numéro du 13 octobre 1854, d'une réimpression des *Réflexions avec un commentaire historique et littéraire* par M. Romain-Cornut, en a parlé absoment comme MM. Sainte-Beuve et de Sacy. Je détache un passage de son article :

« La tradition la plus constante a attribué le livre des *Réflexions* à Mme de La Vallière. Toutefois l'anonyme gardé avec cette persévérance devait amener naturellement quelques incertitudes. Dans ces derniers temps, on a douté que le livre fût d'elle ; on a cru qu'il pouvait être indifféremment attribué à Mme de Longueville et à Mme de Montespan, ou à quelque autre illustre pénitente. Ces doutes, en rapprochant les dates, en s'entourant de tous les arguments et de toutes les preuves, M. Romain-Cornut les a levés, nous le croyons, et éloigné de Mlle de La Vallière toute concurrence. Le meilleur argument est fourni par le livre lui-même, d'une dévotion amoureuse, ingénu et tendre, ardent et timide, le cœur

même de La Vallière. Est-ce à la sœur énergique de Condé, à l'orgueilleuse Montespan, ou à elle, que va le mieux ce touchant aveu qu'on y trouve : « Mes meilleurs désirs ressemblent à cette fleur des champs dont parle le prophète-roi, qui fleurit le matin et qui sèche le soir ? » Ailleurs, elle dit : « Je suis la foiblesse même. » Rien n'est plus intéressant et rien ne ressemble mieux à l'image qu'on se fait d'elle que le récit de ces combats intérieurs, avec ces scrupules de fausse et demi-conversion, cette joie qu'elle ressent des miséricordes de Dieu et l'appréhension de n'en pas profiter et de l'offenser encore davantage, toutes les hésitations, toutes les défaillances de cette âme qui, pour emprunter un autre mot à Bossuet, « après s'être égarée, revenoit peu à peu sur ses pas et abandonnoit tout ce qu'elle aimoit ». Quelle piété exquise, quelle délicatesse adorable dans ces lignes : « Seigneur, en me préservant de tous ces *crimes* qui me rendent aujourd'hui l'objet de vos miséricordes, faites que le péché me déplaise bien plus par sa difformité que par la crainte de vos châtiments ; faites que je l'aie en horreur bien plus par un amour pur pour vous que par rapport à moi-même, c'est-à-dire, Seigneur, beaucoup plus, parce qu'il vous blesse, que parce qu'il me damne ! »

Enfin, car il faut nous borner, un des rédacteurs de l'*Union*, M. Moreau, rendant compte dans ce journal de notre édition des *Réflexions*, a dit :

« Les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* ont été réimprimées bien souvent depuis l'année 1680, où elles ont été livrées à la publicité pour la première fois ; elles l'ont été si souvent qu'il est aujourd'hui très-difficile d'en compter et surtout d'en retrouver toutes les éditions. Des critiques ingénieux et érudits les ont étudiées, annotées, commentées. Cependant on se demande encore si elles sont véritablement de la duchesse de La Vallière. C'est, à notre avis, parce qu'on ne les a pas lues avec assez d'attention. Elles laissent, en effet, découvrir aisément, sous divers passages de leur texte, dès qu'on y prend garde, non-seulement la signature,

pour ainsi dire, de leur auteur, mais encore la date de leur composition (1).... »

Il me reste à dire en quoi les arguments produits par mon honorable contradicteur à l'appui de son opinion ne me paraissent pas fondés, et, comme ce travail est déjà bien long, je le ferai en peu de mots.

Suivant lui, le style et les pensées des lettres au maréchal de Bellefonds sont d'un naturel exquis, en quoi nous sommes complétement d'accord, tandis que, dans les *Réflexions*, on n'a plus affaire qu'à *un bel esprit guindé, mauvais imitateur de saint François de Sales, et poursuivant jusqu'à la fatigue les plus étranges comparaisons.* — « On ne peut supposer, ajoute-t-il en se résumant, que la duchesse ait écrit de deux façons en même temps, *précieuse et recherchée quand elle parle à Dieu, élégante et naturelle quand elle laisse couler sa plume, et qu'elle se confie à son véritable ami.* »

Ce qui choque et offusque M. Laboulaye dans les OEuvres de la duchesse de La Vallière s'est pourtant vu et se verra de tous les temps. Qui n'a eu l'occasion de remarquer l'aptitude naturelle des femmes pour les correspondances familières ? Demandez à celle qui écrit les plus jolies, les plus charmantes lettres, une page sur n'importe quel sujet, et vous serez frappé de l'inégalité. J'ai réuni depuis plusieurs années et je vais publier les lettres d'une des femmes les mieux douées et les plus aimables du dix-septième siècle, Gabrielle de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, sœur de M^me^ de Montespan. Ces lettres sont naturelles, aisées, parfaites, et l'on n'y trouve rien de faux, de précieux, qui vise à l'effet. Or on a de l'ab-

(1) Au sujet de la question d'attribution : 1° des *Réflexions;* 2° des corrections, qui ne sont ni de l'écriture ni du style de Bossuet, M. Arsène Houssaye a dit à son tour : « Si nous ne doutons pas que l'auteur du livre ne soit M^lle^ de La Vallière, à la veille d'être sœur Louise de la Miséricorde, nous ne croyons guère que Bossuet soit l'auteur de ces timides corrections qui viennent affaiblir cette éloquence désordonnée de la passion chrétienne. » (*Mademoiselle de La Vallière et Madame de Montespan*, p. 407.)

besse de Fontevrault, sur la *Politesse*, quelques pages où la simplicité fait place au maniéré, au précieux, et l'on se demande comment la même personne a pu écrire si différemment. Le phénomène peut d'ailleurs se produire en sens inverse, c'est-à-dire qu'il y a des exemples de lettres pitoyables écrites par des personnes capables de composer d'excellents ouvrages. Ainsi, qui ne connaît le naturel délicieux des *Contes de la reine de Navarre?* Comparez ces pages si franches, si fines, aux lettres qu'elle adressa à l'évêque Briçonnet (1); c'est pour le coup qu'on pourrait dire, si la manière de raisonner de M. Laboulaye faisait règle : « On ne peut pas supposer que la reine de Navarre ait écrit de deux façons en même temps, *précieuse et recherchée quand elle parle à l'évêque, élégante et naturelle quand elle laisse couler sa plume et qu'elle raconte les piquants récits de ses amis.* »

Il y a enfin, dans les lettres mêmes de sœur Louise de la Miséricorde, dont on possède les originaux, des termes qui rappellent le tour et les images de certaines pensées des *Réflexions*. « Hélas! écrit-elle des Carmélites à la marquise d'Uxelles, *que puis-je faire que de m'humilier jusqu'au centre de la terre*, et à quoi suis-je bonne pour vous, Madame (2)? » Une autre fois, elle mandera encore à Mabillon : « Nous vous supplions de nous obtenir de la patience de Jésus-Christ sa divine grâce, dont j'ai fait un si mauvais usage jusqu'ici, afin que, marchant avec ferveur vers la pénitence (3)

(1) Un exemple suffira. « La pauvre errante ne peut entendre le bien qui est au désert, par faute d'entendre qu'elle est déserte; vous priant que ce désert par affection ne couriez si fort que l'on ne puisse vous suivre, afin que l'abîme par l'abîme invoqué puisse abîmer sa pauvre errante. » Quel galimatias, et que nous sommes loin de la charmante Oisille! Les lettres de Marguerite à François Ier sont, il est vrai, pleines d'adresse, de douceur, d'insinuation, « *quoique*, dit M. Imbert de Saint-Amand dans une excellente étude historique sur la princesse, *d'un tour moins vif que les contes.* » (*Journal officiel*, du 22 mai 1869.)

(2) Bibl. imp. Mss. 24, 988; fol. 97; Lettres Gaignières.

(3) Dans une lettre du 11 juillet 1684, écrite par sœur Louise au maréchal de Bellefonds, on lit ce qui suit : « *Pour moi, qui me sens*

que je suis obligée de faire, je n'aie pas à répondre au dernier jour *sur mes crimes passés* et sur mon infidélité présente à suivre les lumières qui me condamneront si je ne commence à la mettre en œuvre (1). » Elle mandera encore à l'évêque d'Avranches : « Plût à Dieu *qu'après tous mes crimes passés* et mes infirmités présentes, je fusse au moment de la mort et de la miséricorde de mon Dieu (2) ! » Or on vient de voir, dans une citation de M. de Ratisbonne, cette expression de *crimes*, évidemment forcée dans la réflexion comme dans la lettre, et que rien, aux yeux du monde, ne justifie. En un mot, la duchesse de La Vallière, qui avait vécu environ dix ans avec la plus grande précieuse de son temps, la fameuse Julie d'Angennes, duchesse de Montausier, avait décidément

*encore toute vivante dans le cercueil de la pénitence*, je ne dois plus penser au monde que pour me plaindre amèrement d'y avoir été, et ne songer à la vie que pour déplorer le mauvais usage que j'en ai fait. » Les mots soulignés n'ont assurément rien de plus forcé qu'aucune des images qui choquent tant M. Laboulaye dans les *Réflexions*.

(1) J'ai publié cette lettre d'après l'autographe qui existe encore, dans mon édition des *Réflexions*, t. II, p. 29. De son côté, M. Arsène Houssaye en a donné le fac-simile dans son volume sur *Mademoiselle de La Vallière et Madame de Montespan*, p. 410.

(2) Lettre autographe. Cabinet de M. le marquis de Flers.

Les détails ci-après viennent à l'appui de la thèse que je soutiens.

On sait que la duchesse de La Vallière ne se décida à entrer aux Carmélites qu'après mûres réflexions. Peu de temps auparavant, elle fit faire son portrait par Mignard, qui la peignit dans une toilette magnifique, ayant auprès d'elle deux de ses enfants : Mlle de Blois et le comte de Vermandois. Sur une table, près du bras de la duchesse, sont deux livres au dos desquels on lit : *Imitation de Jésus-Christ*. — *Règle de sainte Thérèse*. Le piédestal d'une colonne porte ces mots : *Sic transit gloria mundi*. Un coffret plein de bijoux, une bourse, un masque, un jeu de cartes, s'étalent aux pieds de la duchesse.

C'est au moment où Mignard faisait ce portrait qu'elle écrivit les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*.

Si je ne me trompe, ces particularités concordent parfaitement avec quelques-unes des *réflexions* qui inspirent des doutes à M. Laboulaye. Les accessoires du portrait et ces réflexions annoncent une imagination fortement frappée et surexcitée.

(cela résulte des appréciations de l'abbé de Choisy, de M^lle de Montpensier, de M^me de Caylus, de M^me de Sévigné) le tour d'esprit et l'exagération des précieuses. Enfin, il n'est pas jusqu'à la faveur particulière dont jouissait l'*Introduction à la vie dévote de saint François de Sales* (M. de Sacy n'en fait pas encore si bon marché aujourd'hui) qui ne contribue à expliquer les mièvreries, les affectations et les images parfois excessives que M. Laboulaye reproche si durement à la dame pénitente.

Qu'ajouterai-je? Pendant un siècle et demi, les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* ont été invariablement attribuées à la duchesse de la Vallière, sans qu'une seule voix ait protesté.

Ce n'est que depuis 1827, époque de la publication de sa notice dans la biographie Michaud, que trois personnes, en y comprenant M. Laboulaye, ont élevé un doute à ce sujet; mais ni la biographie Michaud ni le père Adry n'ont donné un seul motif à l'appui de leur assertion.

Le lecteur connaît les arguments de M. Laboulaye et les objections qu'ils soulèvent; il connaît aussi l'opinion contraire de MM. Sainte-Beuve, de Sacy, Louis Ratisbonne, Moreau. L'affaire paraît suffisamment entendue : à lui de juger.

Pierre CLÉMENT,
de l'Institut.

# LES

# ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

---

## LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(*Suite.*)

Il faut cependant reconnaître que les ouvrages entrepris sur l'initiative de Charles V sont presque tous des traductions du latin et du grec en français : « de si grant providence fu, « pour la grant amour qu'il avoit à ses successeurs, que « au temps à venir les volt pourveoir d'enseignemens et « sciences introduisibles à toutes vertus, dont pour celle « cause fist par solennelz maistres, et souffisans en toutes les « sciences et ars (1), translater de latin en françoiz tous les « plus notables livres (2). » Son précepteur, Nicolas Oresme, devenu grand maître du collége de Navarre (3), traduisit les *Politiques*, les *Éthiques*, les *Économiques* et le *Traité du ciel et du monde* d'Aristote (4), ainsi que les *Remèdes de*

(1) « Il fist en tous pays querre et cherchier et appeller à soy clercs « solemnels, philosophes fondez en sciences mathématiques et spécula- « tives. » Christine de Pisan, *le Livre des fais et bonnes meurs, etc.*, 1re partie, chap. xv.

(2) Christine de Pisan, *le Livre des fais et bonnes meurs, etc.*, 3e partie, chap. xii.

(3) Duboulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 977. -- « Oresme... fit prendre [à Charles] le goust des belles lettres, c'est « pourquoy ce prince luy donna ordre de chercher des livres pour en « composer une bibliothèque. » *Histoire de la bibliothèque du Roy*, manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

(4) Oresme reçut cent francs, en 1371, pour la traduction des *Ethiques;* celle des *Politiques* fut récompensée par une pension. Voyez Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. II, p. 427, et Van Praet, *Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre*,

*l'une et l'autre fortune* de Pétrarque. Évrard de Conty, médecin du roi, entreprit une version des *Problèmes* d'Aristote (1). Jean Golain, Goulain ou Golein, provincial des Carmes, mit en français le *Rational des divins offices* (2), les *Collations* de Jean Cassien, plusieurs opuscules de Bernard Gui, et les *Chroniques* de Guillaume de Burgos. Jean Corbechon (3) ou Corbichon, religieux augustin et chapelain du roi, donna une version de la compilation encyclopédique que Barthélemy de Glanville avait publiée sous le titre *de Proprietate rerum*. Cet ouvrage fut très-souvent réimprimé dans la suite (4); à la fin d'un exemplaire sans date, qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque impériale, on lit : « Cestuy livre des Propriétez des choses fut translaté de « latin en françoys l'an de grâce mil CCC. LXXII, par le « commandement de très puissant et noble prince Charles, « le quint de son nom, régnant en ce tems en France puis- « samment. Et le translata son petit et humble chapelain

p. 46. Enfin Oresme termine en ces termes sa version des livres *du ciel et du monde :* « Et ainsi, à l'aide de Dieu, j'ay accompli le livre « du ciel et du monde, à commandement de très excellent prince « Charles, quint de cest nom, par la grace de Dieu roy de France; « lequel, en ce faisant, m'a fait évesque de Lisieux. »

(1) G. Naudé, *De antiquitate et dignitate scholæ medicæ Parisiensis*, p. 44.

(2) L'exemplaire original, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale (fonds français, n° 437), porte la signature de Charles V, et ces lignes également tracées de la main du roi : « Cest livre nommé Rasio- « nal des divins ofises est à nous Charles, le V^e de notre nom, et le « fîmes translater, escrire et tout parfère. »

(3) Ce Jean Corbechon paraît avoir eu une bibliothèque assez nombreuse; on lit, en effet, sur plusieurs manuscrits du XIV^e siècle, la mention suivante : « Iste liber est fratris Johannis Corbechon, sacre « pagine professoris. » Voyez entre autres à la bibliothèque Mazarine les manuscrits cotés n^os 169 et 313.

(4) *Le grand propriétaire de toutes choses très utiles et profitables pour tenir le corps humain en santé, contenant plusieurs et diverses maladies, et dont ils procèdent, et aussi les remèdes; idem, les propriétés du ciel, de la terre, des bestes, des oyseaulx... translaté de latin en françois par M. Jean Corbechon, docteur en théologie.* Paris, 1556, in-folio.

« frere Iehan Corbichon, de l'ordre Saint Augustin. » Simon de Hesdin offrit à Charles V une traduction des sept premiers livres de Valère Maxime (1), version qui fut terminée en 1401 par Nicolas de Gonesse; on conserve à la bibliothèque Mazarine un magnifique manuscrit (quatorzième siècle) de cet ouvrage. Raoul de Presles fit pour le roi la première traduction française de la *Cité de Dieu* de saint Augustin (2); commencée le jour de la Toussaint 1371, elle fut achevée le 1er septembre 1375, et récompensée par une pension de 400 livres, plus tard portée à 600 livres. Charles V commanda encore à Jacques Bauchant une traduction des *Voies de Dieu*, et à Denis Foulechat le *Polycratique* de Jean de Salisbury. Ces ouvrages, et beaucoup d'autres « que plu-« sieurs sçavans personnages présentèrent encore à Char-« les V, et qu'il recevoit très volontiers (3), » prirent place dans sa bibliothèque.

Charles V avait employé des sommes considérables à la restauration du château du Louvre qu'il voulait transformer en manoir d'habitation. Il y installa sa bibliothèque, qui était restée jusque-là dans le palais de la Cité; deux étages d'abord, puis les trois étages de l'une des tours, furent consacrés aux livres du roi.

M. Le Roux de Lincy a publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, le compte des dépenses faites par Charles V au château du Louvre (4); et ce document, qui renferme plusieurs particularités intéressantes, nous apprend que l'appropriation du nouveau local fut entreprise dans les premiers mois de l'année 1367. Par un marché passé le 14 mars, Jacques du Parvis et Jean Grosbois, « hu-

(1) « Cy commence la translation de Valère le Grant, faite et com-« pilée par frère Simon de Hesdin, de l'ordre de Saint Jehan de Jéru-« salem, docteur en théologie à Paris, à la requeste de très hault et « très puissant prince Charles le quint, roy de France. »

(2) C'est le premier livre imprimé à Abbeville, 1486, 2 vol. in-folio.

(3) L. Jacob, *Traicté des plus belles bibliothèques*, p. 443.

(4) *Revue archéologique*, année 1852.

hiers, » se chargèrent, moyennant 50 francs d'or, de dimi-
uer d'un pied et de transporter à la tour du Louvre les
upitres et les roues qui garnissaient la bibliothèque de la
ité; ils fournirent en même temps d'autres siéges « de
merien nuef » pour remplacer les anciens qui furent trou-
és « trop viez (1) ».

Le nouveau local fut organisé avec un grand luxe; les
urs de la salle du premier étage furent entièrement lam-
rissés de bois d'Irlande sculpté, et les voûtes recou-
ertes de bois de cyprès. Le 4 mai 1368, on paya 18 francs
l'or au « cagetier » Pierre Lescot, qui avait garni les deux
tages de grillages destinés à défendre les livres des atteintes
les « oyseaux et autres bestes (2) ». Les volumes, suivant la
outume de cette époque, étaient enchaînés et posés à
lat sur des lettrins ou pupitres disposés tout autour de la

(1) « A Jacques du Parvis et Jean Grosbois, huchiers, pour leur peine d'avoir dessemblé tous les bancs et deux roes qui estoient en la librairie du Roy au palais, et iceux faict venir aud. Louvre, avec les lettrins et icelles roes estrécies chacune d'un pied tout autour; et tout rassemblé et pendu les lettrins es deux derraines estages de la tour, devers la Fauconnerie, pour mettre les livres du Roy; et lambroissié de bois d'Illande le premier d'iceux deux estages tout autour par dedans, au pris de L francs d'or, par marché faict à eux par led. maistre Jacques, XIVe jour de mars 1367. Et depuis, pour ce que les siéges estoient trop viez, ont esté faictz de merien nuef que lesd. huchiers ont quis, dont led. marché leur a esté creu de VIII francs, tant pour ce que pour courbe et siages de LX pièces de grans bois. » *Compte des dépenses faites par Charles V au château du Louvre*, n° 106, p. 28.

(2) « A Pierre Lescot, cagetier, pour avoir faict et treillissé de fil d'archas au devant de deux croisiées de chassis et de deux fenestres flamengés ez deux derrains estages de la tour devers la Fauconnerie, aud. Louvre, où est ordonné la librairie du Roy, pour deffense des oyseaux et autres bestes, à cause et pour la garde des livres qui y seront mis; pour fil d'archas, crochet de fer et peine de ce, par marchié faict à luy par led. maistre Jacques, 4e jour de mai 1368, et quictance 3 juin ensuivant, en XVIII francs d'or XIIII l. VII s. p. » *Compte des dépenses faites par Charles V au château du Louvre*, n° 108, p. 29.

pièce (1). Enfin, ce qui tendrait à faire supposer que le roi venait parfois travailler au milieu de ses livres, il avait voulu que trente chandeliers et une lampe d'argent y restassent allumés pendant la nuit (2).

La situation de la tour qui renfermait cette bibliothèque a été déterminée de la manière la plus rigoureuse par M. A. Berty dans son travail sur la *Topographie historique du vieux Paris* (3). Appelée d'abord « tour de la Fauconnerie », elle occupait l'angle nord-ouest du Louvre, et prit le nom de « tour de la Librairie » après que Charles V y eut installé ses livres.

Gilles Malet, valet de chambre préféré (4), puis maître d'hôtel de Charles V, joignit à ces titres celui de bibliothécaire; et il dressa, en 1373, un inventaire des livres dont il avait la garde. Ce travail, qui est conservé à la Bibliothèque impériale (5), forme un volume in-folio de 130 feuillets; il est en papier, écrit en lettres de note à longues lignes, et relié en maroquin rouge aux armes de France.

(1) « A Andrieu du Verger, febvre, pour x treillis de fer, deux cents « petits gons et deux cents crochets de fer, pour la librairie du Roy, « et illec ferré deux forts huis, et plusieurs autres besognes de son « mestier par lui faictes et livrées aud. chastel du Louvre, laquelle le « Roy nostred. seigneur luy doit xxiiii l. iiii s. vi d. » *Compte des dépenses faites par Charles V au château du Louvre*, n° 117, p. 31.

(2) Sauval, *Histoire des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 15. — Il faut cependant remarquer que cette dépense se trouve portée, non au compte de la tour de la librairie, mais à celui de la grosse tour.

(3) T. Ier, p. 145. Voyez aussi le plan qui accompagne la page 129.

(4) « Le roy Charles avoit un sien varlet de chambre, lequel, pour « cause que en lui savoit plusieurs vertus, moult amoit. Celluy, par « especial sur tous autres, souverainement bien lisoit et ponctoit, et « entendens homs estoit. » Christine de Pisan, *le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles*, 3e partie, chap. xxi.

(5) Ce manuscrit appartenait, au commencement du xviiie siècle, à l'archevêque de Rouen; il passa de là dans la bibliothèque de Colbert où il était enregistré sous le n° 1008. Acquis par le roi, il fut d'abord coté 8354³; il fait aujourd'hui partie du fonds français, et porte le n° 2700.

Le titre, en lettres de forme, est ainsi conçu :

*Cy après en ce pappier sont escrips les livres de très souverain et très excellent prince Charles, le Quint de ce nom, par la grâce de Dieu Roy de France, estans en son chastel du Louvre, en troiz chambres l'une sur l'autre. L'an de grace* M.CCC.LXXIII. *Enregistrés de son commandement par moy, Gilet Malet, son varlet de chambre.*

Cinq lignes d'une autre écriture portent ces mots :

« Les livres contenus cy après en ce livre ont estés inven-
« toriés par maistre Jehan Blanchet (1), secrettaire du Roy,
« du commandement de mons. de Bourgoigne, le vj^e de no-
« vembre mil ccc iiij^xx. Et tous y ont estez trouvez, exceptez
« ceulz qui sont signez et escrips sur les marges avoir estez
« bailliez par le Roy, dont Diex ait l'âme. Et ce fait ledit
« maistre Jehan a prise la clef desdictes iij chambres, et
« portée au Roy avecques un roule (2) qu'il a fait de la
« coppie des diz livres. »

Enfin au-dessous :

« Plusieurs des livres cy après contenus ont esté recou-
« vers depuiz que ce présent inventoire fu fait, si que il ne
« se fault pas arrester aux couverturez. »

Gilles Malet consacre à chaque salle un chapitre spécial. La *première chambre par bas* renfermait 274 manuscrits; la *chambre du milieu*, 255, et la *iij^e chambre au plus hault*, 444; ce qui donne un total de 973 volumes.

Ce catalogue est un document précieux pour notre histoire littéraire. On y trouve des Bibles latines et françaises, des Missels, des Psautiers, des Heures, des Bréviaires; la Légende dorée, les Vies des Saints, des relations de miracles; peu d'ouvrages des Pères, mais un grand nombre de traités d'astrologie, de géomancie et de chiromancie, sciences dans lesquelles Charles V avait une grande foi. La médecine comprenait seulement quelques ouvrages d'Hippocrate, des fragments d'Avicenne et des traductions de l'arabe. La ju-

(1) Voyez plus loin.
(2) Voyez plus loin.

risprudence était représentée par les Décrétales, le Digeste et trois ou quatre Coutumes de diverses provinces. Les livres d'histoire étaient assez nombreux. La plupart de ces volumes contenaient d'ailleurs de magnifiques miniatures, étaient revêtus de riches étoffes et garnis de fermoirs en métal précieux (1). Aussi Christine de Pisan parle-t-elle avec admiration de « la belle assemblée de notables livres « et belle librairie qu'avoit Charles V de tous les plus nota- « bles volumes qui par souverains aucteurs ayent esté com- « pillez, soit de la saincte Escripture, de théologie, de phi- « losophie, et de toutes sciences, moult bien escripts et « richement adornez; et tout temps les meilleurs escrip- « vains que on peust trouver occupez pour luy en tel ou- « vrage (2). »

Le court extrait qui suit suffira pour donner une idée du travail de Gilles Malet :

Une Bible historiée (3) grant en un volume, et est en françois, à iiij fermoers d'argent des armes de la royne de Bourbon (4), couverte de cuir rouge à empraintes (5). *En marge :* Le Roy (6) l'a prise le xxix^e de décembre iiij^xx et xviij

Une Bible en un volume, en françois, et est couverte de cuir rouge à empraintez. *En marge :* Donnée par le Roy à Monss. d'Alençon (7) quant l'arest de la confiscacion de la duchié de Bretagne fu pronuncié (8).

Une Bible en un volume, en françoiz, couverte de soie à queue (9), à deux fermoers d'argent. *En marge :* Portée à

(1) De tous les « lieurs de livres » qui ont travaillé pour Charles V Mathieu Congnée est le seul dont le nom soit venu jusqu'à nous.

(2) Christine de Pisan, *le Livre des faits et bonnes meurs du sage roy Charles,* chap. XII.

(3) Enrichie de miniatures.

(4) Blanche, femme de Pierre le Cruel, roi d'Espagne.

(5) Ornements frappés à froid sur le cuir.

(6) Charles VI.

(7) Pierre II, troisième fils de Charles II, comte d'Alençon.

(8) Le 18 décembre 1378.

(9) Lanière attachée à la couverture pour la lier.

S. Germain en Laye l'an LXXVIIJ, et mise pour le Roy en son estude.

Une Bible en un volume, en françois, couverte de cuir rouge à empraintes, à IIIJ fermoers. *En marge :* Bailliée au comte de Flandre (1), XXVIIJe de jenvier IIIJXX et I.

La Bible historiée toute à ymages, qui fu de la royne Jehanne d'Evreux (2), historiée toute à ymages et toute figurée.

Le premier Livre de Tristan de Léonnoys et du roy Marc de Cornouaille, en un estuy de cuir blanc.

L'original de Titus Livius, en françois, la première translacion qui en fu faite (3), escript de mauvèse lettre, mal enluminé et point ystorié. *En marge :* A Monss. de Bourbon, XIIJe d'ottobre IIIJXX et XIJ.

Les Gestes du roy Peppin et de sa femme Berte au grant pié, et les Gestes de Charlemaine, rymés, bien escript, en IIJ coulombez (4), bien ystorié, et en très grant volume. *En marge :* A la Royne, XXIXe d'aoust IIIJXX et X. — Le Roy les lui a ostées, et données à Monss. de Coucy.

Le Livre du Trésor (5), le Bestiaire (6), l'Ymage du monde (7), tout figuré et historié.

Code en françois, couvert de soie ynde (8) et vermeille, et fermoers d'argent.

Décrettalez en plus petit volume, et fermoers d'argent.

Unez Croniques de France, en françois, couvertes de veluyau (9) à fleurs de liz et boullions (10) d'argent, bien es-

(1) Louis de Male.
(2) Troisième femme de Charles le Bel.
(3) Par Pierre Bersuire. Voyez ci-dessus, page 346.
(4) Colonnes.
(5) Par Brunetto Latini.
(6) Par Richard de Fournival.
(7) Par Gautier de Metz.
(8) Soie azur.
(9) Velours.
(10) Ornements façonnés avec des fils d'or et d'argent.

criptes. *En marge :* Le Roy les prinst xvj° de décembı iiij$^{xx}$, il les a rendus.

Les Espitrez Sénèque à son amy Lucile ; et en la fin d livre est la table de ce qui contenu y est, escripte de plu menue lettre. *En marge :* A Monss. d'Anjou,... vj° de mai iiij$^{xx}$.

Les Espistres et Evangiles, couvertes de veluyau ynde lesquellez furent translatez par maistre Jehan de Vignay [et ne sont pas enluminez] (1), mais ellez sont bien es criptes.

Un Livre faisant mencion de Dieu, des Angelz (2) et d Ciel, des Eléments, des vij Sages, des Métaulx, des Bestes de Paradis, d'Enffer, et autres choses, couvert de cuir queue.

Le Governement des Roys et des Princes, selon Gile l'Au gustin (3). *En marge :* Le Roy le print xiiij° d'ottobr iiij$^{xx}$ et j.

Cirurgie de maistre Guigo (4), en un très gros livre bie escript, que donna au Roy Monss. d'Angiou.

Regnart, rymé et historyé (5), couvert de cuir rouge empraintes.

Le Governement des Roys et des Princes, avecques plus sieurs autres choses de médecine, à savoir son corps garde en santé ; escript de lettre boulenoise (6).

Un Psautier en françois et en latin, couvert de veluya sanguin fourré de cendal jaune.

Le Livre du Trésor, appellé maistre Brunnet Latin (7).

(1) Ces mots ont été rayés sur l'original, mais il faut les rétablir pou l'intelligence du membre de phrase suivant.

(2) Par François Ximenès.

(3) C'est le *De regimine principum* de Gilles Colonna, dit Gilles d Rome (*Ægidius Romanus*), général de l'ordre des Augustins.

(4) Guy de Chauliac, chirurgien du xiv$^{e}$ siècle.

(5) Le roman du Renard.

(6) Écriture lourde et arrondie.

(7) Brunetto Latini.

Le Procès messire Robert d'Artoiz (1), en lettre de note, couvert de drap de soie.

La Vie S. Loys, roy de France, et les Faiz de son Voyage d'oultremer. *En marge :* Le Roy l'a devers soy.

Les Fables Ysopet (2), le Bestiaire maistre Richart de Furnival d'Amiens, ystorié et rymé.

Le Jeu des Eschez moralisé, qui s'appelle Moralité des noblez hommes, em prose.

La Vie S. Loys et ses Miracles, couvert de drap d'or marramas, à fermoers d'argent, et em prose.

Messire Guillaume de Maureville, qui parle d'une partie des merveilles du monde et des pays, couvert de veluyau ynde; et le donna au Roy maistre Gervaise Chrestien (3), son premier phisicien. *En marge :* Le Roy l'a prins xx^e^ de novembre iiij^xx^ et xij.

Végesse : de Chevallerye (4), couvert de drap d'or, à fermoers d'argent.

La misérable Condicion humaine (5), couverte de veluyau vert, en un petit livret.

De l'Angnelet qui pour Dieu fu rosty; où sont oroisons et dévocions em prose, couvert de veluyau vermeil à fermoers d'argent.

Le Livre des Eschez moralisé (6), couvert de veluyau vermeil à queue, à fermoers d'argent à cignez blanz; et le donna au Roy monss. de Berry, son frère.

Le Livre du sacre des Roys, en latin et en françois, tous les mistèrez, vestures et officiers figurez et historiez, couvert d'un drap d'or, et fermoers d'argent. *En marge :* Le Roy l'a prins pour son sacre, v^e^ d'otobre iiij^xx^ (7).

(1) Condamné, le 19 mars 1332, au bannissement perpétuel.
(2) Les fables d'Ésope.
(3) Maître Gervais Chrétien, fondateur d'un collége devenu célèbre.
(4) Végèce, *Epitome rei militaris.*
(5) *Liber miseriæ conditionis humanæ*, par le pape Innocent III.
(6) Voyez ci-dessus, p. 344 et 345.
(7) Charles VI fut sacré le 4 novembre 1380.

Le Miroer de l'Eglise, translaté par frère Jehan de Vignay.

La Vie S. Martin de Tours, très parfaitement bien escripte et ystorié, em prose, à fermoers d'argent esmaillé de France et Bourgongne.

Un livre appelé les Voiez de Dieu, que trainslata un sergent d'armes du Roy, nommé Jacques Bauchant de S. Quentin et est couvert de veluyau ynde.

Végesse : de Chevallerye, em prose, très bien escript et ystorié, couvert de veluyau célestin (1), et fermoers d'argent des armes d'Auceirre.

Chançons, Pastourelles, Courronnéez, Demandes d'amours Serventois de Nostre Dame, en un livre couvert de parchemin.

Motès et Conduiz (2), en un cayer couvert de parchemin

Avaluement (3) des Monnoyes, en un cayer très petit.

Un livre de la Cité de Dieu (4), en deux volumes très grans, couvert de soie à queue, à iiij fermoers d'argent chascun. *En marge :* A monss. d'Anjou, xvij^e de novembre iiij^xx.

Le Romant de la Rose, le Testament maistre Jehan de Meung, rymé, très bien escript et ystorié.

Un livre à une chemise de soie longue, nommé le Raciona de l'Église (5), à fermoers d'argent esmaillez, et le translat maistre Jehan Goulain. *En marge :* A monss. d'Anjou, vii d'ottobrei iij^xx.

Un livre nommé Polithiques et Yconomiques (6), couver de soie à queue, à ij fermoers d'argent haschiez des arme de France. *En marge :* A monss. d'Anjou, vij^e d'ottob. iiij^xx

(1) Jaune.

(2) Cantiques.

(3) Évaluation.

(4) Traduit par Raoul de Presles. Voyez ci-dessus, p. 548.

(5) Le *Rational des divins offices* de Durant, évêque de Mende. Voyez ci-dessus, p. 547.

(6) Traités d'Aristote, traduits en français par Nicolas Oresme. Voyez p. 547.

Un livre dont les aiz sont couvers de brodeure à fleurs de liz et deux fermoers d'or : de la Perfection S. Jeh. l'Evengéliste. *En marge :* Donné au Roy par mad. d'Orléenz (1).

Un Messel en françois, couvert de brodeure à aigles, à deux fermoers d'or aus armes de la Royne. *En marge :* A monss. de Bourgongne (2), M.CCCC. et iij, xviij$^{e}$ d'avril, par commandement du Roy.

Policraticon (3), translaté en françois par frère Denys Foulechat, couvert de belle soie à queue, et fermoers d'argent.

De Celo et Mundo, en françois, translaté par maistre Nicole Oresme, évesque de Lixiex (4); couvert de soie vermeille à queue, à ij fermoers d'argent dorés, haschiés aus armes de France. *En marge :* A monss. d'Aniou.

Valerius Maximus (5), couvert de soie vermeille à queue, très bien escript et ystorié. *En marge :* A monss. d'Anjou, vj$^{o}$ de mars iiij$^{xx}$.

Un livre de Code en françois, couvert de cuir rouge à iiij fermoers; du conte de Saint Pol. *En marge :* Rendu par le Roy au conte de Saint Pol.

Du roy Artus, de la Table Ronde, et de la Mort dudit roy, très bien escript et enluminé, et de grant volume, à iij coulombes. *En marge :* Le Roy l'a fait baillier à la Royne (6), iiij$^{xx}$ et iiij, xx$^{e}$ d'avril.

Les Croniques d'Outremer, et comment Mahommet conquist presque toute la terre de Surye, et Godeffroy de Billon.

Croniques assembléez de Julius Cessar et de Goddefroy de Billion, en pappier, en prose.

(1) Valentine de Milan, morte à Blois, en 1408.

(2) Philippe le Hardi.

(3) *Polieraticon, seu de nugis curialium*, par Jean de Salisbury. Sur Denis Foulechat, voyez p. 548.

(4) Voyez ci-dessus, p. 546.

(5) Traduction commencée par Simon de Hesdin, et achevée par Nicolas de Gonesse.

(6) Isabelle de Bavière.

Le livre de Proprietatibus rerum, de frère Barthélemy, Angloiz, de l'ordre des Frères Meneurs, couvert de cu. noir, à iiij fermoers (1).

La Passion et Résurrection de Jhésuchrist, Viez de plusieurs Sains, em prose, très bien escript, et es marges les armes de Chambly (2). *En marge :* A mad. de Bar, xxvj^e de février iiij^xx et xij.

Digeste vielle, en françois.

Enforçade (3), sans aiz, couvert d'une pel (4) de parchemin.

Alixandre (5), rymé, et ystorié d'encre sans couleurs (6).

La Guerre du roy de France et du roy d'Angleterre (7), et les Faiz du roy de Navarre (8), et de ceulx de Paris quant ils furent contre le Roy, escript en un pappier, sans aiz, couvert de parchemin.

Le Jeu qui se fait par le Jeu des Dez, bien ystorié et bien escript.

Guillaume d'Orenge (9), rymé.

Le Reclus de Morléenz, en un caier, rymé.

La Vie et les Faiz de César, em prose, en deux coulombez, bien escript. *En marge :* Le Roy l'a à Beauté (10), xij^e de septembre iiij^xx et xiij.

Alfred Franklin,
de la bibliothèque Mazarine.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Voyez ci-dessus, p. 547.
(2) Famille de la femme de Gilles Malet.
(3) Infortiat.
(4) Peau.
(5) Roman en vers de Lambert le Court.
(6) Dessins à l'encre et non enluminés.
(7) Jean II et Edouard III.
(8) Charles le Mauvais.
(9) Guillaume de Bapaume.
(10) Un des châteaux de Charles V, près du bois de Vincennes.

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

L'Imprimerie a Toulouse aux xv^e^, xvi^e^ et xvii^e^ siècles, par M. le D^r^ Desbarreaux-Bernard; in-8° br., avec 17 planches. Prix : 8 fr.

Une grande difficulté se présente dès l'abord quand on cherche à éclaircir les origines de l'imprimerie Toulousaine : les livres du quinzième siècle portant la souscription de *Tholosa* ou *Tolosa* ont-ils été imprimés à *Tholosa* de France ou à *Tolosa* d'Espagne? La Serna Santader et Née de la Rochelle inclinaient à attribuer à la ville espagnole presque tous les ouvrages publiés soit à *Tholosa*, soit à *Tolosa;* M. Desbarreaux-Bernard les revendique pour Toulouse, et il fonde son opinion sur les recherches sérieuses, patientes, consciencieuses, qui lui assurent pour l'avenir de nombreux disciples. L'examen de cette importante question ne forme cependant que la première partie du volume qu'il nous donne aujourd'hui; dans la seconde, il fait une histoire complète de l'imprimerie à Toulouse au quinzième siècle, et établit d'une manière à peu près irréfutable que cette ville est en France la cinquième qui ait possédé une imprimerie. Le volume est terminé par plusieurs planches fort curieuses, et par un tableau complet de tous les ouvrages publiés depuis 1476 jusqu'à 1500 à *Tholose*, *Tolose*, *Tholosa*, *Tolosa*, *Tolosa de Francia* et *Thoulouse*.

---

Descartes considéré comme physiologiste et comme médecin, par le D^r^ Bertrand de Saint-Germain; un vol. in-8°. Prix : 7 fr.

M. le docteur Bertrand de Saint-Germain a envisagé le créateur

de la philosophie moderne sous le côté le plus inconnu encore, mais non le moins intéressant; ce sont ses idées, ses principes, ses découvertes en physiologie et en médecine, qu'il a entrepris de nous exposer. Descartes, représentant du bon sens français à la plus haute puissance, a rendu à la physiologie un immense service en traçant les limites positives dans lesquelles ses recherches, pour être fructueuses, doivent se renfermer. On peut lui reprocher pourtant de ne s'être pas montré ici assez fidèle à sa méthode philosophique. Au lieu de remonter patiemment de l'effet à la cause, et d'attendre, avant de se prononcer, que la vérité lui fût démontrée par l'observation et par l'expérience, il a expliqué les effets par les causes qu'il croyait probables et que, parfois, il donnait pour certaines. Il faut reconnaître cependant que, dans ses explications hypothétiques, il a le très-grand mérite d'écarter toujours les causes occultes et de rattacher les phénomènes aux causes qui lui paraissent les plus prochaines. Sur chaque question, au reste, M. Bertrand de Saint-Germain invoque les écrits que Descartes a publiés de son vivant, sa correspondance particulière et ses œuvres posthumes; il contrôle ses opinions les unes par les autres, et, autant que cela est possible, le laisse parler lui-même.

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

---

*La Parvenue*, par M. Henri Rivière. — Reprise de *Il ne faut jurer de rien*. — Deux statues.

« On ne s'improvise pas auteur dramatique, » a dit un jour Jules Janin. Et certes rien n'est plus vrai. Eussiez-vous comme romancier ou comme conteur le talent le plus dramatique, le don d'émouvoir, d'attacher, de surprendre, votre succès au théâtre n'en est pas plus certain si vous n'avez reçu aussi les qualités spéciales qui font le *dramatist*, c'est-à-dire l'art des combinaisons, des proportions et de la construction scénique. On l'a déjà vu pour plusieurs : les uns, esprits poétiques, c'est-à-dire instructifs et délicats; les autres, âmes passionnées et violentes que la scène semblait appeler et attendre. De telles épreuves réussissent ailleurs ; et à l'étranger, dans des pays où le public est plus naïf, plus bénévole, moins exigeant sur les formes, moins entêté des règles, on a pu souvent être étonné de voir chez nous des génies vigoureux, puissants, féconds, ou seulement ingénieux et fins, rebutés du théâtre après de longs succès de lecture. C'est qu'en France, et à Paris surtout, nous sommes intraitables sur ce point. Le roman à la scène, ou l'élégie, quelques belles qualités qu'on y montre, quelque génie qu'on y mette, nous effarouchent et nous rebutent : nous sommes toujours les enfants de Boileau, épris de la netteté et des distinctions. A propos de tout, nous demandons d'abord : De quoi va-t-on nous parler ? Et si le mets qu'on nous offre, fût-il excellent, n'est pas celui qu'on nous a promis, nous n'en voulons pas. Le malheur est que, pour répondre à cette attente du public et pour se conformer à ses préjugés, les meilleurs esprits et les

mieux éprouvés n'abordent le théâtre qu'en tremblant, pour ainsi dire, et ne croient pas pouvoir se transformer assez, ni s'amender, ni se régulariser.

C'est ce qui est arrivé probablement à M. Henri Rivière, auteur de contes et de romans très-lus, et qui depuis quelques années s'est classé parmi les inventeurs les mieux goûtés. Je me rappelle ses premières œuvres, *Pierrot* et *Caïn*, où l'on retrouvait cet âpre amour des réalités qui est le fond même de la littérature fantastique. On sentait là une vigueur, une violence même, qui promettaient bien certainement des effets dramatiques. En abordant la Comédie française, M. Henri Rivière a cru devoir, par conciliation, par timidité peut-être, prendre le mot d'ordre du public et de la maison. Lui aussi, il a sacrifié à l'habit noir et s'est converti à la religion des « mœurs du temps ». Et quelles mœurs, grands dieux! Quand donc guérirons-nous de cette prétention, de cette fatuité, de croire que notre dix-neuvième siècle est un siècle à part, sans précédent et sans égal dans l'histoire; que nos « mœurs » sont des mœurs inouïes, et que nous avons, par une grâce de l'enfer, atteint l'apogée de toutes les scélératesses et de toutes les lâchetés? Eh! mon Dieu! non. Le misérable assassin dont toute la France s'occupe à cette heure n'est pas un plus grand criminel que Retz et que Tibère. Nos crimes et nos vices sont les crimes et les vices de l'homme, de l'homme éternel, de l'humanité. Vous me montrez une grande gaillarde, traînant partout ses longs cheveux roux et ses longues jupes, vivant du tiers et du quart, avilissant son mari qui l'aime, rançonnant ses amants et ses amies; croyez-vous vraiment que cela soit bien neuf? Pensez-vous donc que je n'aie lu ni Horace, ni Ovide, ni Properce, ni Catulle, ni Tallemant des Réaux, ni Molière, ni Lesage? Votre Calandel est bien loin encore comme ignominie de ce comédien que Gil Blas et Fabrice rencontrent trempant son pain dans l'eau d'une fontaine, et qui se plaint si haut des vertus de sa femme. Et que dirons-nous de ce nigaud qui lâchement livre à la vipère les lettres d'une honnête femme qui

l'aime et dont il aurait pu faire sa femme? Corbleu! si ce sont là les mœurs du temps, vous feriez mieux de nous les cacher, car il n'y a ni à rire ni à pleurer. Je n'en peux pas rire, parce que cela est triste; et je n'en veux pas pleurer, parce que cela est faux, parce que ce n'est pas des larmes qu'il faut à de telles vilenies, on ne leur doit que du mépris et du dégoût. Pour moi, j'en ai assez de ces marécages et de ces miasmes, de ces femmes-vampires, âpres à l'argent et à la trahison, de ces benêts toujours lâches et toujours vils, de ces diamants brillants sur la boue, de ces millions qui salissent les mains. Vous me mettez en mauvaise compagnie; le monde que vous me montrez me fait mal au cœur, je prends mon chapeau et je m'en vais. Je m'en vais applaudir *Léandre et Isabelle*, *Marinette et Gros-René*, *Arlequin* et *Colombine*, qui du moins me consolent de vivre et me font faire du bon sang. Je ne veux m'intéresser dans l'homme qu'à ce qui est de l'homme, à ses passions, à ses vices naturels et congénitaux, et non pas aux infirmités accidentelles que lui infligent les épidémies. Je m'intéresse aux fourbes et aux glorieux de la comédie latine, aux maris de Molière, aux valets de Marivaux; mais, quant à vos banquiers et à vos spéculateurs, heureux ou malheureux, adroits ou dupés, fripons ou victimes, je ne les connais pas. Ils ne sont pas de mon sang. Ce ne sont pas des hommes; ce sont des accidents, des machines à la mode (comme les vélocipèdes), qui ne vaudront que le poids du fer quand la mode en sera passée. « L'argent et les affaires, disait Balzac, sont antidramatiques, et ne peuvent entrer dans une pièce de théâtre que pour mettre en saillie des caractères. » Ainsi pour l'*Avare*, de Molière, ainsi pour *Mercadet*. Dans la pièce de M. Rivière, l'argent se remue à la pelle comme la vase. Il est en scène, il agit et parle; de là le froid et le dégoût. *L'argent me reste!* s'écrie M^me^ Calandel, pour amener la réplique de son mari: — *Nous sommes ruinés*. Et la toile tombe; car sans l'argent la belle M^me^ Calendel n'existe plus. Il ne lui reste plus que les moyens qu'elle a de s'en procurer, et alors où tombons-nous?

Nous n'avons pas même, pour nous rafraîchir, pour nous parfumer le palais, le mariage de Cléante et de Marianne, de Minart et de M^lle Mercadet. Ce mari imbécile qui s'élance à la fenêtre pour « voir partir » sa femme s'en allant rejoindre *son* prince, et M. de Léris, le seul honnête homme, disons mieux, la seule créature honnête de la pièce, ne font pas un dénoûment bien consolant. Cette consolation, nous pourrions l'avoir cependant. Elle se présentait même tout naturellement, si M. Rivière, comme Feuillet dans sa *Julie*, n'eût cru devoir, pour donner plus d'importance à la femme perverse, atténuer la vertu de sa femme honnête. Quelle honnête femme que cette jeune comtesse de Sarrans, qui n'use de la liberté du veuvage que pour trahir un ami fidèle; qui, se sachant aimée au loin par un galant homme qu'elle attend, qu'elle espère, dont le retour est certain, se donne, en attendant, la distraction d'une liaison! Et avec qui? Avec un drôle assez sot, assez lâche pour la livrer à son ennemie, qui n'a pas le courage de forcer un tiroir pour y aller reprendre l'honneur de sa maîtresse, de la femme dont il eût voulu, dit-il, être l'époux.

Qu'a voulu faire M. Rivière? A-t-il prétendu nous plaire, nous charmer? Non, car ses tableaux, ses personnages, sont repoussants; cette intrigue combinée de bassesse, de trahison, d'avarice, de friponneries, fait honte à voir et à entendre. Nous enseigner? Mais quoi? Que le vice est hideux, que la perfidie est infâme, que l'amour du gain sordide est déshonorant pour l'homme et monstrueux chez la femme? Mais vraiment nous prend-il pour des sauvages? Grâce à Dieu, notre éducation est plus avancée, et de tels enseignements ne sont bons ni pour les honnêtes gens qui s'en passent, ni pour les coquins qui les méprisent. S'il nous dit qu'il a voulu *peindre la société* pour la corriger, oh! alors, c'est autre chose : il nous reste à lui répondre qu'il s'est trompé. Non, prendre dans une société un escroc, une dupe et une coquine, et dire à cette société : «Regardez-vous, vous voilà!» cela est trop facile, et surtout cela est faux et injuste. La société du

temps de Louis XIV était bien corrompue, et pourtant elle avait Vincent de Paul, et Vauban, et la Bruyère, et Lamoignon. Elle avait des saints comme Olier, des pasteurs comme Belzunce; elle avait parmi les mondains, à la cour, le duc de Chevreuse et le duc de Beauvilliers. La charité lui donnait Mme de Miramion et Mme de Polallion, Mlle Legras, la duchesse d'O, Mlle de Rohan et les missionnaires du Canada. Elle avait enfin Boileau et Racine, l'honneur des lettres autant par leurs vertus que par leurs talents. Donc, si M. Rivière voit dans les personnages qu'il nous montre tout le dix-neuvième siècle, c'est qu'il n'a pas bien cherché. Mettez cela dans un coin, et surtout mettez-y l'étiquette vraie et juste. Ne nous parlez ni de parvenus, ni de comtesses, ni de marquises. Mettez tout simplement ;

*Les Coquins du dix-neuvième siècle!*

Le pis de tout, c'est qu'en s'agrégeant à l'école de la comédie *actuelle*, de la comédie du vice et de la perversité, M. Rivière, écrivain excellent ailleurs, en a pris le ton et le style. Il nous est arrivé, par-dessus la rampe, des formes de phrase, des répliques qui feraient frissonner le prote de la *Revue des Deux-Mondes*. Par exemple :

DE LERIS.

Quelle hardiesse !

Mme DE SARRANS.

Ce n'est pas de la hardiesse; c'est.... *que* je vous aime.

Ailleurs, Mme Calendel nous dit d'un air fier : « — Je suis faite pour *briller!* » — Hélas !

Sur cette question des « mœurs du temps » au théâtre, il nous est arrivé un témoignage qu'on ne récusera pas, car il est donné par un esprit juste et bien instruit. Voici donc ce que dit M. Louis Moland, le nouvel éditeur de Molière, dans la préface de ses ingénieuses traductions de l'ancien théâtre italien (1) :

(1) *Les Méprises*, comédies de la Renaissance *racontées* par Louis Moland.

« ... Une époque s'exprime mieux le plus souvent dai la manière dont elle conçoit et représente les âges antérieui que dans les peintures qu'elle fait d'elle-même. Elle s'y ex prime naïvement, ce qui est une condition pour ne pas s tromper. L'étude que l'on fait directement de son temps e infiniment suspecte, sujette à erreur. On ne voit pas bien c trop près. Quand nous voulons retracer le passé, nous nou révélons à notre insu et plus sincèrement. « Tout portrai dit-on, est le portrait de deux personnes, du modèle et d peintre. » J'ajoute que le portrait du peintre est presqu toujours le plus véridique. Le dix-septième siècle, pa exemple, est bien plus fidèlement peint dans les tragédie de Corneille et de Racine que dans les romans contempo rains. »

Voilà ce que je voudrais voir inscrit en lettres d'or sur l porte du salon de lecture de la Comédie Française. Oui, cer tes, c'est une vaine et misérable occupation que cette étud par le menu de mœurs dont, faute de reculée, nous n'a vons pas le sens. Voyez d'ailleurs la belle affaire : nous re gardons autour de nous, et, déçus par la placidité, par l'in nocente vulgarité des mœurs environnantes, pour leur donne de l'intérêt, que faisons-nous ? Nous les poussons au noir, e à outrance. Nous transformons les honnêtes bourgeois d Paris, simples comme des rosières et doux comme des mou tons, en personnages compliqués et mystérieux pleins d trappes et de chausses-trappes, en forcenés ne rêvant qu crimes, adultères, guet-apens, pirateries, manœuvres à l'in térieur de la bourse et du ménage d'autrui. « — Vous ête marié, monsieur? cela n'est pas naturel ! Gageons que vou avez quelque part par la ville une ou deux familles clandes tines, femmes illégales, enfants criminels, sans parler d trois ou quatre petites maisons scélérates où vous régale tout le corps de ballet de l'Opéra ! —Vous êtes riche ? fo bien : alors vous avez volé votre fortune. Vous avez pou complices tous les télégraphes de l'empire, et vous chasse l'actionnaire au miroir des beaux yeux de votre femme. -

Et vous, madame, qui vous rendez à votre paroisse, un livre de messe à la main, ou qui vous en allez aux Tuileries pour promener vos marmots, vous avez un amant, trois amants, dix amants ; vos enfants ne sont pas de votre mari, et vous détenez dans un coffre à ressorts des lettres compromettantes pour toutes les dames de la cour et de la ville ! » Ah ! que j'ai souvent regretté, et que je regrette encore, de ne pas savoir le nom de cet honnête domestique à qui son maître un jour avait donné un billet de spectacle, et qui, comme on lui demandait au retour s'il s'était amusé, répondit : « Ma foi ! non. J'ai bien vu par-delà les quinquets des messieurs et des dames ; mais, comme ils parlaient de leurs affaires, et *que cela ne me regardait pas*, je m'en suis allé. » Brave homme, et homme de sens, et grand critique ! Eh bien, moi aussi, cela ne me *regarde pas*, les turpitudes du ménage Calandel, ni les affaires de M. le comte et de M^me^ la comtesse de Lys, ni les difficultés de M. un tel avec son père, ni les comptes de cet agioteur, ni les contrats de ce notaire, ni le procès de celui-ci, ni les embarras de l'autre avec le jury d'expropriation. Tous ces gens-là ne sont pas, comme on dit, de ma société, et, pour les rencontrer, il me faut sortir d'un rayon beaucoup trop long. Ce qui me regarde, c'est les Jeux de l'Amour et du Hasard ; c'est la douleur d'Horace séparé d'Agnès ; c'est le combat d'Alceste avec sa passion ; c'est la gentille escrime des amants du *Dépit amoureux ;* c'est la bravoure du Cid, c'est la jalousie d'Othello ; c'est les remords d'Oreste, la mélancolie de Hamlet, la coquetterie de Célimène, le désespoir de Lear, tout ce qui, en un mot, réveille et fait vibrer en moi la sympathie de l'éternel humain, et me fait dire de celui qui aime, de celui qui rit, de celui qui souffre : C'est un homme, mon semblable ; je veux m'égayer ou souffrir avec lui. Quant à ces amours étouffées sous le papier timbré, ou traversées par des coups de bourse ; quant à ces unions cimentées ou dissoutes par la hausse et par la baisse, et qui ne sont en fin de compte que des associations de capitalistes de différents sexes, cela m'est égal.

Ces gens-là « causent de leurs affaires », et je n'ai rien à démêler avec eux.

Je ne quitterai pas le Théâtre-Français sans signaler une tendance nouvelle qui me paraît être une entreprise à plume armée sur les œuvres des auteurs morts. J'assistais, l'autre soir, et avec quelle attention! au début de Thiron, dans *Il ne faut jurer de rien*, d'Alfred de Musset. Tout le monde sait par cœur la tirade torrentielle par laquelle Van Buck à son entrée attaque son neveu Valentin, le gourmandant sur sa dissipation, sur son luxe et sur son horreur du mariage. Le bonhomme est à bout de patience. Il s'est monté la tête le long du chemin, et sa colère en face de ce neveu incorrigible éclate et rompt ses digues, et emporte dans ses flots tourbillonnants toutes sortes d'accusations, d'arguments et de sottises. Parmi les griefs désordonnés et les coq-à-l'âne que roule ce flot d'éloquence, il en est quelques-uns qui donnent la date de l'œuvre, et servent ainsi à classer la scène et à déterminer le caractère des personnages. Musset, on le sait, est sujet à brouiller les époques, à mêler la poudre avec les barbes de bouc et les paniers avec les manches à gigot. Le vague des temps et des lieux plaisait à sa libre fantaisie. Musset, qui, au contraire des auteurs d'aujourd'hui, s'occupait surtout des sentiments et des passions, faisait peu de cas de l'*actualité*. N'est-ce pas une raison de la conserver quand par hasard il a pris la peine de l'indiquer? L'administration n'en a pas pensé ainsi et a pris soin d'effacer à cette reprise tout ce qui pouvait faire date. Et pourtant, par les raisons même données tout à l'heure par M. Moland, Valentin n'est pas seulement un jeune homme du dix-neuvième siècle, c'est un jeune Français d'il y a trente ans. (*Il ne faut jurer de rien* a paru pour la première fois dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1836.) Voici quelques exemples de ces suppressions :

*Primo*, la « robe de chambre à fleurs », reprochée par Van Buck, est devenue un *veston de velours*. J'en demande pardon à ces messieurs, mais les vestonniers d'aujourd'hui

ne pensent ni ne parlent comme pensait et parlait Valentin dans sa « robe de chambre à fleurs ». Et d'ailleurs a-t-on consulté M. de Musset sur ce changement? Puis quelle nécessité de raccorder aux modes de 1869 une comédie écrite il y a trente-trois ans? Plus loin, Van Buck, toujours emporté, dit à son neveu : — « Tu portes ta barbe en pointe et tes cheveux sur les épaules, comme si tu n'avais pas seulement de quoi acheter un ruban pour te faire une queue ! » Plus loin encore : — « Tu écrivailles dans les gazettes ; tu es capable de te faire saint-simonien... » Ce qui amenait cette réplique de Valentin : — « Ma barbe en pointe ne veut pas dire que je sois un saint-simonien : *je respecte trop l'héritage.* » Ce qui n'est pas mal à dire à un oncle. Barbe en pointe, cheveux longs, saint-simonien et réplique, tout a été biffé, comme archéologique et pas assez *actuel*. Est-ce par peur qu'on ne fût pas compris? Mais alors comment la Comédie française ose-t-elle laisser à Mascarille ses *canons* et sa *petite-oie?* Comment dans cette même comédie de Musset permet-elle à Van Buck de dire à Valentin :—«Me prends-tu pour un oncle du Gymnase? » La Comédie me répondra que le Gymnase existe encore. Et c'est vrai ; mais l'*oncle* du Gymnase n'existe plus. Allez donc chercher un oncle dans les pièces que joue le Gymnase depuis dix ans. Le type est mort avec Ferville.

On exhibe en ce moment au bout du pont des Arts, du côté du Louvre, une statue de bronze destinée à une ville de province. Le personnage, vêtu d'une redingote, est représenté assis dans l'attitude du recueillement, tenant de sa main droite un *stile* (sic) et de la main gauche un papier déroulé (par parenthèse, si le premier accessoire est un stile, comme l'ont dit tous les journaux, le second devrait être un papyrus ; autrement, si c'est vraiment un rouleau de *papier* que tient la main gauche du personnage, la droite devrait tenir une plume : on est moderne ou on ne l'est pas). Sous le siége sont entassés des in-folio, des in-folio *poudreux*, dirait un vaudevilliste, et usés par le travail. C'est donc un

savant dont nous voyons l'image? Est-ce Baluze? Est-ce André Duchesne? Non, car le costume est évidemment *actuel :* pantalon, cravate, faux-col, etc. En faisant le tour du monument, je découvre sous le siége un nouvel accessoire jeté et comme perdu parmi les bouquins; c'est un masque tragique. Le personnage serait donc un savant ayant eu quelque rapport avec l'art dramatique; M. Charles Magnin peut-être, l'auteur des *Origines du théâtre* et de l'*Histoire des Marionnettes*, ou l'abbé Geoffroy? Ni l'un ni l'autre. Cette statue, œuvre de M. Geoffroy de Chaume, est l'effigie de Ponsard, commandée par la ville de Vienne.

En considérant cet ouvrage d'un artiste dont le talent est incontestable, nous nous demandions s'il ne serait pas temps d'en finir avec ce système de statuaire appliqué aux contemporains. Assurément, ce n'est pas notre costume, reconnu de tous comme antipathique à l'art, que nous voulons montrer à la postérité; c'est le visage, le portrait des hommes célèbres. Pourquoi alors ne pas se contenter d'un buste monumental supporté par une colonne dont le socle admettrait tous les attributs et toutes les inscriptions nécessaires? Un sculpteur de nos amis, en réponse à cette question, jetait l'autre jour sur le papier, en quelques coups de plume, un buste drapé porté par une colonne ornée à son milieu de couronnes et de palmes du plus bel effet. Le buste serait de bronze, la colonne de marbre rouge, les palmes et les couronnes de bronze doré; et le tout reposerait sur un socle de pierre de Lorraine, que rehausserait un soubassement en granit. Ce monument, pompeux par son élévation, riche par la variété des matières, aurait en outre l'avantage de supprimer les détails mesquins, hideux, du costume moderne, souspieds, cravates, faux-cols, qui répugnent au bronze et au marbre. Le stile, j'y reviens; pourquoi mettre un stile aux mains d'un auteur moderne? La plume, instrument léger, élégant, qui ressemble à la palme, n'est-il pas un noble accessoire au monument d'un écrivain?

La ville de Vendôme se dispose à faire réparation à Ron-

sard. Nous avions applaudi d'avance à cette résolution. Nous nous permettrons seulement d'exprimer un regret au sujet de la composition de la commission, trop restreinte, selon nous, à l'initiative locale. Ronsard n'est pas seulement une gloire vendômoise, c'est une gloire française. Il fallait que la manifestation fût avant tout poétique et littéraire. Nous aurions voulu pour président M. Sainte-Beuve; président honoraire, Victor Hugo; commissaires, les premiers de nos poëtes lyriques et des écrivains qui ont concouru dans ce siècle à la restauration de la poésie et de la littérature de la Renaissance. Néanmoins souhaitons bon succès à la commission et bon succès au sculpteur.

Charles Asselineau.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— L'*Histoire inédite du royal monastère de Saint-Lomer*, composée en 1646 par dom Noël Mars, et conservée à la bibliothèque de Blois, doit être très-prochainement publiée par M. Marchand, imprimeur à Blois, sous les auspices de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher. L'édition est confiée aux soins de M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, qui se propose de joindre au travail du savant bénédictin une Notice biographique, des chartes inédites, des notes, une table et des renseignements bibliographiques.

ERRATUM DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE.

On a laissé passer dans le dernier numéro (page 421), une erreur de date qui nous a valu quelques réclamations. C'est bien en effet en 1769 qu'est né le prince de la Moskowa, et non en 1789 comme on l'a imprimé par inadvertance. Quant à la date du 17 janvier, elle contredit, nous le savons, la plupart des biographies qui fixent au 10 du même mois la naissance du maréchal. Nous l'avons laissée intentionnellement, comme étant donnée par Nodier, qui peut-être avait ses raisons pour corriger les biographes. Il se pourrait qu'il y eût sur ce point matière à vérification.

# UNE NOUVELLE ÉDITION

DE

# *L'ÉDUCATION DES FILLES,*

## *DE FÉNELON* (1).

---

Ce volume sera sans doute le dernier de ce genre que je publierai; je l'emprunte à Fénelon. J'y ai réuni trois de ses ouvrages : le traité de l'*Éducation des filles*, les *Dialogues sur l'éloquence* et sa *Lettre à l'Académie française*, à laquelle j'ai joint un court mais intéressant mémoire, sur les occupations de cette académie, mémoire qui complète la lettre et qui m'en a paru l'accompagnement naturel.

Ce n'est donc pas ici un livre de piété proprement dit. La critique y tient une grande place, et tout l'amour de Fénelon pour les lettres s'y déploie avec une grâce et une délicatesse infinie. Mais cette critique remonte elle-même aux

(1) Les pages qu'on va lire serviront de préface à une nouvelle édition du traité *de l'Éducation des Filles*, de Fénelon, auquel sont ajoutés les *Discours sur l'Éloquence* et la *Lettre sur les occupations de l'Académie*, et que nous faisons paraître ces jours-ci. Ce recueil forme la dix-septième livraison de la *Bibliothèque choisie à l'usage des gens du monde*, commencée par nous il y a quelques années et qui compte déjà quarante volumes ; il va rejoindre dans notre collection les *Lettres choisies de saint François de Sales*, le traité de la *Connaissance de Dieu* de Bossuet, et les *Pensées* de Bourdaloue présentés par le même éditeur. Nous offrons à nos abonnés la primeur de ce morceau tout rempli des qualités de finesse et de franchise qui donnent un intérêt si vif et si nouveau au jugement de M. de Sacy, sur les ouvrages de la littérature classique.

principes du christianisme, elle en est tout empreinte ; c'est la source à laquelle elle puise la justesse de ses règles et la pureté de son goût. Comme dans le Télémaque, il semble que Fénelon, dans ses ouvrages de critique, répande je ne sais quel souffle chrétien sur tout ce qu'il dérobe aux poëtes, aux orateurs, aux philosophes de la civilisation païenne, et qu'il prête son âme à Homère et à Virgile en les citant.

Au moins en résulte-t-il ceci, que le christianisme, qui est la grande loi de la morale, est aussi la loi souveraine du goût, puisque les premiers, sans contestation, parmi les penseurs, les poëtes et les écrivains de l'antiquité, sont ceux dont le génie se rapproche le plus du génie de l'Évangile ; et nous qui avons été éclairés de cette immense lumière, si jamais nous y fermions volontairement les yeux, comment ne retomberions-nous pas, même en fait d'art, d'éloquence et de poésie, beaucoup au-dessous de ces païens, que leur raison naturelle et la droiture de leur esprit toute seule avaient faits presque chrétiens ?

Voilà par où ce nouveau volume me paraît se rattacher étroitement à ceux qui l'ont précédé, et n'être en quelque sorte que la rhétorique et la poétique de cette littérature chrétienne dont j'ai tâché de réunir, depuis quelques années, et de remettre sous les yeux du public les principaux monuments.

Mais était-il nécessaire de publier de nouveau des ouvrages aussi connus, parmi ceux de Fénelon, que le traité de l'*Éducation des filles*, tant de fois imprimé ; que ses *Dialogues sur l'éloquence*, et sa *Lettre à l'Académie française ?* Qui ne les a pas lus ? qui ne les sait pas par cœur ?

L'objection ne m'a pas arrêté ; tant mieux si vous les avez lus ! Vous ne serez que plus tenté de les relire. Ces livres-là ne sont pas de ceux qu'on ferme pour ne plus les ouvrir. On ne les lit jamais, ou on les lit toujours. En littérature, comme en toutes choses, il y a deux vérités : une vérité éternelle que rien ne fane et ne flétrit, que nous avons reçue de nos pères et que nous transmettrons à nos enfants, qui fait vivre

Platon, Homère, Virgile, comme elle fera vivre Bossuet, Pascal, Fénelon, Racine et Corneille; et une vérité qui n'est que la vérité du moment et de la mode, tout au plus la vérité d'un siècle. C'est peut-être un malheur pour moi et une faiblesse de vieillard, mais la vérité que j'aime est celle qui était hier et qui sera demain, qui n'a pas de progrès à faire, parce qu'une fois qu'on l'a, on n'y peut rien ajouter, rien ôter. En littérature, comme en religion et en morale, ce genre de vérité est, à mon avis, la seule vérité, la vérité vraie. L'autre n'en a tout au plus que l'apparence et la couleur. Fénelon a déjà eu bien des éditeurs; soyez tranquille, je ne serai pas le dernier. Bien des ouvrages qui ont fait un bruit épouvantable et dont l'auteur se croit un géant d'éloquence seront comme s'ils n'avaient jamais été, qu'on réimprimera encore pour de bonnes mères de famille et pour des gens de goût le petit traité de Fénelon sur l'*Éducation des filles*.

Qui sait? peut-être n'est-il pas impossible, d'ailleurs, que ces ouvrages, si connus et si dignes de l'être, les *Dialogues sur l'éloquence*, par exemple, ne soient pas encore tombés sous la main de tout le monde. Pour bien des gens, *Télémaque* est tout Fénelon. Voilà le malheur d'attacher son nom à un ouvrage trop célèbre; il étouffe les autres. Quand cette nouvelle édition ne fournirait qu'à un petit nombre de personnes l'occasion de voir Fénelon sous ses propres traits, et non sous ceux de l'éternel Mentor, je ne croirais pas avoir perdu mon temps et ma peine.

Une chose bien digne de remarque, c'est qu'aucun des trois ouvrages qui composent ce volume n'avait été fait par Fénelon pour être publié. Ses *Dialogues sur l'éloquence* sont une œuvre de sa jeunesse; on s'en aperçoit peut-être à quelques traits un peu hasardés au milieu de tant de choses excellentes, et à des jugements trop sévères sur les prédicateurs de son temps. Aussi Fénelon, plus mûr, les avait-il gardés en portefeuille. Ils ne furent publiés qu'en 1718, par les soins du chevalier de Ramsay, et avec l'autorisation du marquis de Fénelon, le petit-neveu de l'auteur. La *Lettre à*

*l'Académie française*, adressée à M. Dacier, alors secrétaire perpétuel de cette académie, n'a paru qu'en 1716; Fénelon n'existait plus.

Quant au traité de l'*Éducation des filles*, il n'était destiné qu'au duc et à la duchesse de Beauvilliers, les amis intimes de Fénelon, qui avaient voulu s'éclairer de ses conseils dans la tâche difficile d'élever chrétiennement leurs filles, qu'une haute naissance et une brillante fortune appelaient à vivre à la cour et dans le tourbillon du grand monde. Ce n'était pas un livre, ce n'était qu'un mémoire tout privé et en quelque sorte domestique. Fénelon l'avait sans doute écrit au courant de la plume. Le duc de Beauvilliers jugea avec raison qu'il ne pouvait refuser au public l'usage de tant de réflexions profondes et sensées sur une matière aussi délicate que celle de l'éducation des femmes. L'ouvrage fut publié en 1687 et obtint le plus éclatant succès. Fénelon n'était pas encore le précepteur des petits-fils de Louis XIV. Il se trouva auteur sans y avoir songé.

A ce trait, on peut juger tout un siècle. Qu'on me dise quel est aujourd'hui l'écrivain, laïque ou ecclésiastique, qui, ayant sous la main de pareils ouvrages, fruits de son génie et de ses veilles, ne se hâterait pas de les rendre publics!

Dieu me garde d'entreprendre une analyse que ne liraient pas, à coup sûr, ceux qui ne liront pas l'œuvre même de Fénelon! Sur le traité de l'*Éducation des filles*, je ne ferai qu'une comparaison dont tout le monde pourra vérifier aisément la justesse. Jean-Jacques Rousseau a traité le même sujet dans le cinquième livre de son *Émile* avec une complaisance manifeste et toute la magie de son style. Il y a épuisé son art. Esprit, imagination, tableaux frais et gracieux, rien ne manque à la séduction. Rousseau n'a jamais été plus écrivain. Aussi l'est-il trop, au lieu qu'en lisant le traité de Fénelon, on ne s'aperçoit pas même qu'on lit; on coule sur ce style naturel et facile, non pas sans en sentir les grâces, mais sans les remarquer; c'est un accord merveilleux de l'expression et de la pensée qui retient toute l'attention sur le sujet

et n'en laisse pas pour l'auteur. Rousseau déclame, éloquemment j'en conviens, mais il déclame. Fénelon parle, instruit et touche.

Sur les choses mêmes, l'avantage est bien plus grand encore du côté de Fénelon. Sous le masque du moraliste et du philosophe, je ne sais quoi de sensuel et de profane perce toujours dans les réflexions de Jean-Jacques Rousseau. Ses termes sont chastes, sa pensée ne l'est pas; on devine ce qui se passe dans son cœur au regard enflammé dont il semble que, tout en moralisant, il accompagne ses leçons et jusqu'à ses satires les plus amères. Bien imprudent qui confierait ses filles à un pareil précepteur! Aussi sait-on comment finissait Sophie dans la suite ébauchée de l'*Émile*.

La Sophie de Fénelon ne finira pas de même, j'en réponds. D'abord elle est fille du duc et de la duchesse de Beauvilliers; ce n'est pas une héroïne en l'air à laquelle il s'agisse de donner une éducation en peinture; tandis qu'on ne sait trop de qui la Sophie de Jean-Jacques Rousseau est la fille : de M^me^ de Warens peut-être, ou du moins sa bien proche parente. Rien de romanesque dans l'ouvrage de Fénelon. La moralité des jeunes filles qu'on élèvera sur le plan qu'il propose aura des fondements trop solides, le christianisme aura jeté des racines trop profondes dans leur cœur et éclairé leur bon sens de lumières trop vives, pour que la vie avec ses combats, le monde avec ses séductions, aient prise sur elles et fascinent leur esprit. A peine leur langue a-t-elle bégayé quelques mots et une étincelle de raison a-t-elle lui dans leurs premières démarches, qu'au milieu même de leurs jeux les plus enfantins et par des leçons à la portée de l'âge le plus tendre, on leur a appris à connaître et à aimer Dieu, leur créateur et leur père, à distinguer de leur corps le principe immatériel et immortel qui l'anime, et qu'on leur a fait comprendre qu'il n'y a d'aimable et de beau que le bien, et de bien que ce qui est droit, honnête et sincère. Une religion ferme et pure a grandi avec elles et est devenue l'âme de leur âme. N'allez pas dire : éducation de couvent. Non.

Ce ne sont pas des religieuses que veut former Fénelon, pas même des dévotes, mais des femmes solidement chrétiennes, et par cela même des femmes capables dans leur intérieur, aimables dans le monde, simples, gracieuses, naturelles et sensées partout; aussi bien à leur place dans le tumulte de Paris ou de la cour qu'à la tête de leur maison, pieuses sans prétention à la piété, et ne cherchant le salut de leur âme que dans l'accomplissement de leurs devoirs envers un mari, des enfants et tout ce qui compose une famille.

Voilà ce qu'on peut dire en gros d'un ouvrage si court et si plein. La lecture en est un charme continuel pour l'esprit et pour le cœur. C'est du Xénophon écrit avec une plume chrétienne. Mais pour faire ressortir tout ce que Fénelon sème, en courant, de réflexions fines et profondes sur le caractère des enfants en général, beaucoup plus hâtifs qu'on ne le pense et politiques quelquefois dans le maillot même, sur les défauts particuliers aux jeunes filles, curiosité, vanité, paresse, penchant à la ruse et à la tromperie, et sur les remèdes qu'il convient d'y apporter, aucune analyse ne serait suffisante. C'est le livre même qu'il faudrait copier de la première ligne jusqu'à la dernière.

Les *Dialogues sur l'éloquence* se prêtent encore moins peut-être que le traité de l'*Éducation des filles* à une appréciation en règle. Le tour en est si bien celui d'une conversation que le hasard fait naître, et que cette logique secrète, qui semble un autre hasard, conduit de propos en propos, d'incidents en incidents! Ici, ce n'est plus Jean-Jacques Rousseau, mais Cicéron lui-même dans ses fameux traités de rhétorique qu'il faudrait comparer avec Fénelon. Rude jouteur que Cicéron, en matière de style surtout! Et ses traités de rhétorique sont peut-être ce qu'il a écrit de plus parfait, ce qu'il y a de plus parfaitement écrit dans aucune langue. Soit qu'il parle en son propre nom, soit qu'il fasse parler les plus illustres de ses prédécesseurs, Antoine et Crassus, son style se plie et se façonne à tous les tons, à tous les genres, revêt toutes les couleurs, se développe en larges

et tranquilles périodes, ou se hache en phrases vives et courtes, et la forme du précepte devient l'exemple et le modèle du précepte même. Tous les secrets de l'art, Cicéron les savait à la fois par la théorie et par la pratique, et à qui appartenait-il mieux de les révéler qu'à l'auteur des *Verrines* et des *Catilinaires?*

Aussi ne pousserai-je pas ma complaisance d'éditeur jusqu'à donner ma préférence aux dialogues de Fénelon pour l'art et le style. N'est-ce pas assez qu'à cet égard même les essais d'un jeune abbé, si loin d'être encore, lorsqu'il les écrivait, l'auteur du *Télémaque* et l'émule de Bossuet, soient ce que notre littérature peut opposer de mieux à ces divins traités de rhétorique, œuvre de l'expérience et de la maturité du grand orateur romain?

Mais qu'est-ce que l'éloquence si la morale n'en est pas l'objet et la fin? Qu'est-ce que la rhétorique si elle n'a pour but que d'enchanter les oreilles ou d'élever bien haut la fortune et la renommée de l'orateur aux dépens de la vérité, de la justice et du bien public? Ici, Fénelon reprend tout l'avantage. Il n'a pas seulement pour lui l'Évangile, il a Socrate et Platon. C'est au flambeau de la philosophie, et de la philosophie païenne toute seule, qu'il démasque cette fausse et pernicieuse éloquence, indifférente entre le juste et l'injuste, entre le bien et le mal, également prête à faire condamner un innocent ou à faire acquitter un coupable, aussi fière d'avoir entraîné un peuple dans les excès les plus funestes que de l'avoir ramené au calme et à la raison. La morale, il faut l'avouer, tient une petite place dans la rhétorique de Cicéron; l'art y est tout. Lui qui se vante d'avoir rapporté son éloquence des jardins de l'Académie et d'en devoir bien peu aux écoles des rhéteurs, il n'est guère philosophe quand il y va de ses intérêts et de sa gloire d'orateur. On serait tenté de croire qu'il n'a jamais lu le *Gorgias* de Platon; au moins l'a-t-il étrangement oublié! Voyez avec quelle complaisance Antoine, dans le *de Oratore*, s'étend sur les tours de force d'avocat au moyen desquels il avait

eu le bonheur de dérouter un jour son adversaire, le pauvre Sulpitius, et d'arracher à une juste peine je ne sais plus quel tribun séditieux que Sulpitius accusait. Pas un scrupule, pas une excuse! Le sang avait coulé pourtant, le feu avait été mis dans Rome : raison de plus pour Antoine de s'enorgueillir de son triomphe! Gagner une si mauvaise cause, quel honneur! Et Antoine était sénateur, il avait été consul, il devait plus tard payer de sa tête son dévouement à ce qu'on appelait alors le parti de la république et des honnêtes gens!

Mais aussi comment les idées de Socrate et de Platon sur l'éloquence n'auraient-elles pas été une pure utopie pour Cicéron? Quand avait-on vu, à la tribune d'Athènes ou de Rome, un orateur qui s'oubliât assez lui-même pour ne viser qu'à l'amélioration morale de ses concitoyens? Le beau succès qui l'aurait attendu, si, au lieu de caresser les passions, et souvent les passions les plus mauvaises de la multitude, il s'était mis à lui prêcher la justice, la modération, le désintéressement! Tout au plus les meilleurs tâchaient-ils de tirer des mauvaises passions qu'ils flattaient un résultat utile à la grandeur de leur patrie. C'était bien pis au barreau; nous venons de le voir dans l'exemple d'Antoine. Tout le monde avait le droit d'accuser, mais on avait aussi le droit, sans nuire à sa réputation, de défendre tout le monde, même les plus tarés, les plus odieux, les plus coupables, et Cicéron ne s'en faisait pas faute.

O bon Socrate, à quoi pensiez-vous donc lorsque vous vouliez faire de tous les orateurs des prêcheurs de morale, des rêveurs et des philosophes comme vous? et véritablement ne devait-on pas vous croire fou à Athènes, lorsqu'on vous entendait conseiller au coupable d'employer son éloquence, s'il en avait, à s'accuser lui-même, et à expier sa faute ou son crime en courant au devant de la peine qu'il avait méritée? Utopie, utopie, Socrate! Vous en serez pour vos frais de logique, et c'est à peine si toute l'éloquence de Platon, votre disciple et votre interprète, vous sauvera du ridicule.

Utopie pour l'antiquité, mais pour nous, non certes! Cette

double utopie, que tous les Platon et tous les Socrate du monde auraient bien pu prêcher éternellement dans le désert, le christianisme l'a réalisée. Nous en sommes témoins, nos yeux y sont habitués, nous n'y pensons pas. Mille tribunes s'élèvent jusque dans les églises de nos plus simples hameaux, où la bouche de l'orateur, éloquente ou non, ne s'ouvre que pour enseigner une morale dont la sublimité aurait ravi en admiration les plus doctes esprits des écoles de la Grèce. Le coupable écoute, il s'émeut, sa conscience se trouble. Un tribunal l'attend au pied même de la chaire, tribunal de justice pour recevoir son aveu et lui infliger devant Dieu la peine qu'il mérite ; tribunal de miséricorde pour lui accorder, après une juste expiation, le pardon que Dieu ne refuse jamais au repentir.

Érasme a dit quelque part qu'en lisant certains écrits des anciens il lui semblait y sentir comme une inspiration divine, et un esprit avant-coureur de l'esprit de l'Évangile. Le *Gorgias* est certainement de ce nombre.

Aussi Fénelon n'a-t-il eu qu'à en appliquer les principes à l'éloquence de la chaire, qui est l'objet spécial de ses dialogues ; il y prend jusqu'à ses règles de convenance et de goût, et de là cette sévérité, excessive peut-être, avec laquelle il interdit à l'orateur chrétien ou profane, mais chrétien à plus forte raison, tous les ornements inutiles, tous les traits d'esprit qui brillent sans toucher ou sans instruire, tout ce qui n'a pour but que de plaire. C'est bien de la rigueur. L'art par lui-même, si d'ailleurs son but est innocent, n'est-il pas un des plus nobles plaisirs de l'intelligence, et les contemporains de Fléchier et de Massillon sortaient-ils moins édifiés de leurs sermons parce que quelque chose avait été accordé au besoin de charmer l'esprit et les oreilles d'un auditoire délicat? Voyez comme Fénelon lui-même, dans un des plus beaux passages de ses dialogues, est indulgent pour les enflures de Tertullien, pour les jeux d'esprit et les pointes de saint Augustin ! C'était le goût de leur temps. Fénélon veut qu'on leur passe ce qu'on prenait alors et ce

qu'ils prenaient eux-mêmes pour du beau style. Il fallait bien que, par ces grâces affectées et par ces tours plus ingénieux que naturels et vrais, ils pénétrassent jusqu'au cœur de ceux qui les écoutaient. Saint Bernard a écrit dans un latin barbare ; en est-il moins éloquent? Pourquoi donc ne passerions-nous pas à un goût plus pur ce que Fénelon passe et pardonne au mauvais goût des pères du quatrième et du douzième siècle? Mais Fénelon était jeune lorsqu'il écrivait ces dialogues ; la sévérité est de cet âge. L'auteur du *Télémaque* aurait été moins rigoureux probablement pour les grâces et pour les ornements du style. Sans doute aussi, une plus longue expérience de la chaire réconcilia Fénelon avec l'usage, qui subsiste encore aujourd'hui, de partager un sermon en plusieurs points, usage qu'il condamne sans pitié. N'est-ce pas à la fois pourtant un repos pour l'auditoire et pour l'orateur, un moyen de soutenir et de renouveler l'attention, un fil avec lequel on se retrouve dans les raisonnements d'un discours de pure morale? Ceux qui dorment se réveillent et ceux qui écoutent reprennent haleine. Ne fût-ce qu'une mode, Bossuet, Massillon et Bourdaloue s'y sont assujettis : c'est tout dire.

Au total, le ciel nous envoie beaucoup de prédicateurs qui se forment sur le modèle, un peu idéal, proposé par Fénelon !

Que pourrai-je ajouter à ce que j'ai déjà dit de la lettre adressée à l'Académie française? Tout en ayant l'air de ne présenter à l'Académie, sur sa demande, qu'un plan de travail qui comprendrait une grammaire, une rhétorique, une poétique, Fénelon passe en revue tous les orateurs, tous les poëtes, tous les historiens anciens et modernes. C'est un traité de critique générale. Je ne veux pas plus l'analyser que le louer. La réputation en est faite, et il y a longtemps qu'on l'a placée à côté ou au-dessus de ce que l'antiquité nous a laissé dans ce genre de plus achevé et de plus exquis. J'aime mieux y relever, avec tout le respect possible, quelques opinions qui surprennent. N'oublions pas seule-

ment que cette lettre a été écrite au plus fort de la querelle entre les partisans des anciens et ceux des modernes, entre Houdard de Lamothe et Mme Dacier. Lamothe était l'ami et le correspondant de Fénelon, et M. Dacier était le secrétaire perpétuel de l'Académie. Sur le fond de la question, Fénelon n'hésitait pas. Comment l'auteur du *Télémaque* n'aurait-il pas été pour les anciens? La forme d'apologie qu'adopte Fénelon est à la fois la plus décisive et la plus polie : il cite. Il est vrai qu'on ne cite pas aisément comme Fénelon et que le charme du commentaire devait arracher les armes des mains à Houdard de Lamothe lui-même. Qui a le cœur a tout; on ne songe plus à juger les anciens, on les aime quand c'est Fénelon qui les cite et les commente. Quelquefois pourtant ne dirait-on pas que, par politesse peut-être et par égard pour les partisans des modernes, Fénelon cherche et rassemble avec une sorte d'affectation tout ce qu'il peut reprocher de défauts à ces anciens qu'il adore? Qu'importent les défauts? Dans un pareil procès, c'est la comparaison des beautés qui décide. Passons à Fénelon quelques ruses de politesse; mais comment ne pas s'étonner qu'au nombre des choses qu'il condamne dans les anciens, se rencontre le chœur, cette partie essentielle du drame grec? Sans le chœur, où serait donc le côté lyrique, religieux, moral de ce drame? Fénelon ignorait-il que chez les anciens toute représentation théâtrale était un acte de religion et qu'il y fallait un hymne? Condamnait-il par hasard le chœur dans l'*Esther* et dans l'*Athalie* de Racine? Otez le chœur des pièces grecques, vous aurez Voltaire; vous n'aurez ni Eschyle, ni Sophocle, ni Euripide.

Pourquoi aussi se donner la peine, dans un traité purement littéraire, de condamner avec des paroles si dures la religion d'Homère et le culte des dieux de l'Olympe? Pourquoi déclarer, à plusieurs reprises, ce culte absurde et grossier? La chose paraîtrait toute simple si la dispute entre les partisans des anciens et ceux des modernes eût porté sur la religion; on n'en voit pas bien l'importance dans une question où il

ne s'agissait que de poésie. La consolation était faible pour Houdard de Lamothe, et qui ne s'étonnerait de tant de rigueur de la part de celui qui avait fait, sans scrupule, un si heureux usage de cette mythologie grossière dans son *Télémaque?*

Je m'étonne encore plus du jugement de Fénelon sur Molière, Molière par qui seul nous sommes supérieurs aux anciens, si nous le sommes. On peut abandonner à Fénelon la morale de Molière; Aristophane n'aura toujours pas l'avantage sur nous de ce côté-là; mais le style de Molière! Quoi! les vers de Molière *sont remplis de métaphores qui approchent du galimatias*, les vers de l'auteur du *Misanthrope*, du *Tartuffe* et des *Femmes savantes!* Tout ce que Fénelon accordera à Molière, c'est que sa prose est moins mauvaise! L'*Avare,* ce chef-d'œuvre de naturel, de clarté, de verve franche et comique, *est moins mal écrit que les pièces qui sont en vers!* Et cela est dit sans mauvaise humeur, sans passion, sans les foudres de Bossuet, avec tout l'air de la plus sincère impartialité! Il est vrai que la Bruyère juge avec plus de sévérité encore le style de Molière : c'est tout ce que l'on peut alléguer à la décharge de Fénelon!

Venger Molière, je ne l'essayerai pas. Il se venge assez tout seul par cette gloire qui n'a pas cessé de croître depuis deux siècles qu'il est mort. Molière est de la première moitié du siècle de Louis XIV; il est de la même race, du même sang que les Pascal, les Corneille, les Bossuet, les Boileau, les la Fontaine et les Racine; il a cette fleur de génie, cette franchise de style, ce naturel et cette vérité de couleur qui caractérisent le chœur des grands hommes à côté desquels, au-dessus desquels peut-être, il brille. C'était le bon temps alors. Le roi était jeune, la cour resplendissante, la France enivrée de victoires et de prospérités. Il y avait plaisir à vivre, à penser, à écrire, à prêcher dans la chaire, à faire rire ou à faire pleurer au théâtre. Tout était neuf, tout enchantait. Fénelon n'est venu que dans la seconde

poque, lorsque déjà tout le monde se lassait de ce long règne, de cette cour devenue vieille et triste sous la dévote férule de Mme de Maintenon, lorsqu'en un mot, la France commençait à s'ennuyer et à demander autre chose. Partout l'opposition se montrait, même à Versailles. Quelque chose de cette inquiétude et de cette disposition chagrine se fait sentir dans le génie de Fénelon. Il a plus d'esprit que ses aînés, mais un esprit moins simple. Je crois que Molière l'aurait trouvé quelquefois un peu raffiné de sentiment, un peu subtil de pensée, un peu mou dans son style, et inclinant trop vers le paradoxe. Entre grands hommes on se passe ces libertés de jugement ; elles nous sont interdites à nous, misérables ! Laissons à chacun son caractère et son génie, et jouissons de tout sans trop faire les délicats ; c'est notre partage, et ce n'est pas le pire.

A quoi bon toutes ces comparaisons et toutes ces disputes? D'autres ont pu avoir plus d'éloquence que Fénelon, plus de savoir, plus de profondeur, un talent plus mâle ; Fénelon a eu plus d'âme. Comme Virgile qu'il aimait tant, c'est par l'âme qu'il a marqué ses ouvrages d'un sceau ineffaçable. On ne dit pas l'âme de Bossuet, l'âme de Pascal, l'âme de Montaigne ou de la Bruyère ; on dit l'âme de Fénelon. Tout ce qu'il a été, poëte en prose, orateur, moraliste, pieux pasteur et grand archevêque, il l'a été par ce don excellent qui ne se définit pas, qui se sent, et qu'on appelle l'âme. Le génie est trop souvent exclusif; il se concentre et se resserre ; l'âme est universelle. Aussi semble-t-il que tout ce qui a jamais été pensé, senti, exprimé de beau, de noble et de touchant revienne de droit à l'âme de Fénelon et s'y reflète naturellement ; il est Homère avec Homère, Virgile avec Virgile ; il est, avec Démosthène, l'orateur et le patriote athénien, et le dernier républicain de Rome avec Brutus, comme il est, avec les Ambroise et les Augustin, le plus tendre des Pères de l'Église. On ne résiste pas à cet attrait de l'âme. L'aimable domination que Fénelon exerçait sur ses amis, il l'exerce encore sur ses lecteurs, et peut-être est-ce

pour se soustraire à cet empire que Louis XIV exila de la cour le précepteur de ses petits-enfants. Être supérieur par l'âme, c'est avoir la supériorité même; car qu'y a-t-il qui soit au-dessus de l'âme?

Mon Dieu! quand je pense que tous ces hommes, à jamais fameux, dont les noms sont revenus tant de fois sous ma plume, les Pascal, les Fénelon, les Bossuet, les Corneille, les Molière, étaient aussi modestes qu'ils étaient grands! Voilà une réflexion qui me mènerait loin, et cette préface est déjà bien longue. Adieu donc, et sans doute adieu pour la dernière fois, à ce facile travail d'éditeur qui m'a fait passer tant de matinées heureuses en remettant sous mes yeux quelques-unes des pages les plus belles de ces modernes du siècle de Louis XIV, qui sont déjà des anciens! C'est bien peu de chose qu'un travail d'éditeur; du moins est-ce le seul dans toute ma vie qui ne m'ait laissé ni scrupule ni regret. Je suis sûr d'avoir fait une bonne chose et d'avoir bien servi le public selon mes forces. Mais tout finit, et le temps n'est plus aux loisirs de la littérature et la pensée.

25 septembre 1869.

S. DE SACY,
de l'Académie française.

---

# LES

# ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

---

## LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(*Suite.*)

Un livre du Sacre des roys de France, en françois et latin, couvert de drap d'or.

Des vij Péchiez mortelz, en un petit livre, em prose, et Comment on se doit confesser.

Un livre de Chant, bien noté, bien escript et enluminé, en latin, et à point d'orgue.

Médecine et Cirrurgie pour oyseaux de proie.

Le Coustumier de Normandie. *En marge :* Baillé par le Roy au bailli de Rouen (1).

Un livret des Monnoyes (2), bien escript.

Solinus : des Merveilles du monde.

Un livre nommé Institude (3).

Un Messel grant, noté, en un volume, à l'usage de Rouen, couvert d'une chemise de soie à queue; que donna au Roy le cardinal de Beauvaiz (4). *En marge :* Baillé par le Roy a monss. de Guienne son ainsné filz, le viij^e^ d'avril mil iiij et x, pour sa chappelle.

Ethiques glozéez, couvert, et à ij fermoers. *En marge :* Donné aus escolles Maistre Gervèse.

(1) Oudard d'Otteville, ou Guy Chrétien.

(2) Par Nicolas Oresme.

(3) Les *Institutes* de Justinien.

(4) Le cardinal Dormans, fondateur du collége dit de Beauvais, à Paris.

Ethiques, couvert de cuir noir, à iiij fermoers. *En marge :* Donné par le Roy à maistre Gervèse (1).

Hypocras (2), couvert de cuir blanc à i fermoer.

Un petit livret couvert de cendal vermeil à queue, où sont les Heurez Nostre Dame et autres choses, à ij fermoers d'argent. *En marge :* Baillé à mad. Katerine (3), iiij$^{e}$ de février iiij$^{xx}$ et iiij

Les Heurez de Cheualerye, couvert de soie à queue, en un petit volume. *En marge :* A monss. le Dauphin (4).

Introductoire Alkabice (5), interprète de Jehan d'Yspalence (6), en un caier, sans aiz, couvert de cuir vert, fermé à ij lasnières.

Arithmétique, couvert d'une pel velue dont le poil est cheu.

Un petit livret en françois : de la nature du Zodiaque, couvert de parchemin.

La Vie S$^{te}$ Bautheult (7), jadiz royne de France, très bien escripte, en un caier couvert de parchemin.

Un petit livret plat, en latin, nommé Bestiaire, figuré, que Gilet (8) a donné au Roy.

Un très viez caier intitulé : Incipit præfacio Petri Abælardi (9).

La vie S$^{te}$ Crotilde (10), en latin, couvert de soie, a ij fermoers d'argent.

Un très bel Psaultier, en grant volume, escript de grosse lettre et ancienne, que on a donné au Roy à Nogent le Roy, à une chemise blanche à queue, à ij fermoers d'argent. *En*

(1) Au collége fondé par maître Gervais Chrétien.
(2) Hippocrate.
(3) Catherine, fille de Charles V, morte en 1388.
(4) Charles VI.
(5) L'astrologue Alchabitius.
(6) Jean de Séville.
(7) Sainte Bathilde, femme de Clovis II.
(8) Gilles Malet.
(9) Pierre Abélard.
10) Sainte Clotilde.

*marge :* Presté par le Roy à messire Philippe de Maisières sa vie durant.

Un Psaultier à mendre (1) volume, à une chemise pertuisée (2), très bien ystorié et très bien escript.

Géomencie, en un viex livre dont les aiz ne sont point couvers, à ij fermoers.

Un livre couvert de veluyau ynde, très plat, qui se nomme Lamentacio super Jherusalem, de Negligencia christianorum; qui vint de messire Philippe de Maisièrez (3).

La moitié d'un Bréviaire, dont les aiz sont couvers de brodeure de France et de Bourgongne endentées, à ij fermoers d'or esmaillez de France.

Le Psaultier pappe Urbain (4), en un quaier de pappier couvert de parchemin.

Ars notaria (5), dont les aiz ne sont point couvers de cuir, mais est lié de cordez.

Autres plussieurs caiers touchans Astronomie, liez en un troussel de nulle value.

Une piau de parchemin, où sont plussieurs ystoires que fist maistre Jehan de Lignan (6).

## II.

Charles V mourut au château de Beauté le 16 septembre 1380. Presque aussitôt Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, associé à la régence, chargea le secrétaire du roi, Jean Blanchet, de faire un récolement de l'inventaire dressé par Gilles Malet. Celui-ci se transporta au Louvre le

(1) Moindre.
(2) Trouée.
(3) Philippe de Maizières, ami et chancelier de Charles V.
(4) Urbain V.
5) *Tractatus de arte notaria,* par Rolandinus.
6) L'astronome Jean de Lignano.

6 novembre, et constata que tous les volumes portés sur l'inventaire étaient encore en place, à l'exception de ceux qui avaient été donnés ou prêtés par le feu roi (1). Il fit en même temps exécuter une copie du catalogue et le remit au roi avec la clef des trois chambres. Cette copie, en forme de rouleau, existe à la Bibliothèque impériale (2); elle se compose de dix-neuf feuilles de parchemin cousues ensemble, et chaque feuille a environ soixante-dix centimètres de longueur. Sur le premier feuillet, on lit ces mots à demi effacés :

*Inventoire des livres du Roy Charles le Quint.*

Le titre est à peu près le même que celui de l'inventaire de 1373 :

*Cy après en ces roillez sunt escrips les livres de très souverain et excellent prince Charles le Quint de son nom, par la grace de Dieu roy de France, lesquielz estoient en son chastel du Louvre, en trois chambres l'une sus l'autre, l'an de grace mil* cccc *soissante et treze, enregistrés de son commandement par moy Gilet Malet.*

Le duc de Bourgogne approuva la gestion de Malet et le confirma dans ses fonctions de bibliothécaire (3). Malheu-

(1) On lit page XL v° du catalogue de Malet : « . . . . . Item, comme « après le trespassement dudit feu roy Charles, qui fut en septembre « mil ccc iiij$^{xx}$, ledit inventoire, ainsy fait et escript par ledit feu mes- « sire Giles, fut récolé le vi$^{e}$ jour de novembre oudit an iiij$^{xx}$ par feu « maistre Jehan Blanchet, secrétaire du roy nostre dit seigneur, du « commandement de feu monsseigneur le duc de Bourgoigne derre- « nièrement trespassé, et y furent touz iceulx livres trouvez, exceptez « ceulx qui estoient signez, sur les marges dudit inventoire, avoir « esté baillez à diverses personnes, par ledit feu roy Charles ou de son « ordonnance, comme il est escript ou ij$^{e}$ fueillet dudit présent livre « ou inventoire. »

(2) Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds de Baluze, n° 397.

(3) « ... Item, que assez tost après, c'est assavoir le cinquiesme jour « du mois de novembre l'an mil ccc iiij$^{xx}$, et fut à Reins le Roy nostre « sire qui à présent est, bien acertené par mess. ses oncles et autres de « son conseil de la bonne garde que avoit faicte ledit feu messire Giles « des livres dessus; et oy le rapport dudit maistre Loys Blanchet, voult

usement on continua à prêter des volumes aux seigneurs de la cour, qui ne se firent aucun scrupule de les garder; la plupart des ouvrages que prit le duc d'Anjou, à son départ pour l'Italie en 1380, ne repassèrent point les Alpes. En revanche, lorsque les Juifs furent chassés de Paris en 1394, on découvrit au faubourg Saint-Denis, dans une maison qui leur appartenait, cent quatorze volumes et une quantité d'extraits de la Bible et du Talmud; tous furent, par ordre du trésorier de France, transportés au Louvre et délivrés à G. Malet (1). Quelques années après, vingt

« et ordonna, par ses lettres données ledit jour, transcriptes en la fin « de ce présent compte, que icellui messire Giles feust tenu pour quitte « et deschargié de touz les livres qui par l'ordonnance dudit feu roy « Charles avoient esté baillez, sanz en demander autre quictance ou « enseignement que lesdictes lettres, desquelles lettres ladicte vefve et « enfans ont entencion de eulz aidier en plusieurs parties de ce pré- « sent compte. » *Inventaire de G. Malet*, p. XL v°.

(1) Ce fait est contesté par Jourdain, *Mémoire historique sur la Bibliothèque du roy*, p. v. Mais Sauval a extrait des *Comptes de la Prévôté de Paris*, chapitre des *Forfaitures*, les lignes suivantes :

« De l'inventaire de plusieurs livres et cahiers de livres de Juifs, « trouvés à Paris en l'hostel du Pourcelet, outre la porte Saint-Denys, « inventoriés par Me Robert Petit, clerc, examinateur au Chastelet de « Paris, le seizième jour de février 1394, et prisés par Jaquet Gervais « et Gaultier Aubertin Convers, à la somme de quarante-six francs, « si comme il appert par ledit inventaire signé du seing manuel dudit « examinateur, rendue cy-dessous en dépense en l'extrait de ce compte, « entre deniers payés pour ce : trente six livres seize sols parisis..... « A Mre Gilles Mallet, chevalier, maistre-d'hostel du Roi nostre Sire, « pour plusieurs livres et cahiers de livres de Juifs trouvés en trois « poinçons à Paris, en l'hostel du Pourcelet, outre la porte Saint-Denys, « inventoriés par Me Robert Petit, clerc, examinateur au Chastelet de « Paris, desquels livres il est rendu cy-dessus en recepte au chapitre « des Forfaitures trente-six livres seize sols parisis, baillés audit « Mre Gilles pour mettre en la librairie du Roi notre Sire au Louvre, « par vertu des lettres dudit seigneur données le vingt-sixieme jour « de février 1394. Ainsi signé : par le Roi, Mre Hervé le Couls, Mon- « tagu présens... » Sauval, *Histoire de Paris*, t. III, p. 665.

Voyez le même ouvrage, t. II, p. 250, et Velly, *Histoire de France*, t. XII, p. 191.

volumes furent donnés à la bibliothèque par le duc de Guyenne, fils aîné du roi, et alors chef du conseil de régence. G. Malet les catalogua à la suite de l'inventaire général ; il eut seulement soin de placer en tête de la liste l'avertissement suivant :

« Ce sont les livres que noble et puissant prince monss^r le « duc de Guyenne, ainsné fils du roy Charles, le vj^e de ce « nom, roy de France, a envoiez en la librarye du roy mon « dit seigneur au Louvre, par maistre Iehan Daussonval, « confesseur et maistre d'escolle de mon dit seigneur de « Guienne, et lesquelz ont esté receuz et mis en ladicte « librarye par moy Gilet Malet, maistre d'ostel du roy mon « dit seigneur, et garde de ladicte librarye, le vij^e de jen- « vier mil iiij^c et nuef (1). »

Gilles Malet mourut en janvier 1410 (2), et Antoine des

(1) *Inventaire de Gilles Malet*, p. xxxvij. — Voici l'énumération des premiers ouvrages cités dans cette liste :

« Une Bible en françois, en très grant volume, couverte d'une che- « mise de soie à queue, à ij fermoers d'argent à testes dorées.

« Josephus, escript en françois, en lettre de note, couvert de veluyau « azuré, à ij fermoers de cuivre dorez, à tissuz de soie.

« Titus Livius, en françois, en très grant volume, couvert de cuir, « qui autres feis fu au Roy, à ij fermoers d'argent esmaillé à fleurs de « liz, très bien ystorié et escript.

« La première partie de la Cité de Dieu, en françois et lettre de « note, couvert de cuir à empraintes, à ij fermoers de latton dorez.

« L'autre partie, paroillement escripte en françois, et aussi couvert, « et ij telz fermoers.

« Le livre des Propriétés des choses, en françois, escript de lettre « de note, couvert de cuir à empraintes, à ij fermoers d'argent des « armez de Montagu, par avant grant maistre d'ostel du Roy.

« Ovide Methamorphoseos, en françois, de lettre de note, couvert de « cuir à empraintes, et ij fermoers de laton.

« Un Greel (*Graduel*) pour une église, noté, et couvert de cuir à « queue, à ij fermoers de laton.

« Ethiques, en françois, et lettre de note, couvert de cuir à em- « praintes, et ij fermoers de laton. »

(2) On a découvert, vers 1854, dans l'église de Soisy-sous-Étioles (Seine-et-Oise), une pierre consacrée à rappeler le souvenir de G. Ma- et. Cette pierre est gravée en creux et rehaussée de couleurs dont le

Essarts, « escuyer, varlet trenchant du Roy », lui succéda. Malet laissait deux fils : Jean, « chevalier et maistre d'ostel « du Roy », et Charles, « licencié en lois »; conjointement avec leur mère Nicole de Chambly, ils remirent tous les volumes au nouveau bibliothécaire (1).

Un autre inventaire fut aussitôt dressé par trois officiers de la chambre des comptes, et transcrit à la suite du catalogue de Malet, sous ce titre :

dessin enluminé forme tableau. Un Christ en croix occupe le centre, et autour de lui sont rangés divers personnages, parmi lesquels figurent Gilles Malet, recouvert d'une armure, et sa femme en jupe et riche corsage. L'inscription suivante est gravée sur l'encadrement de la pierre : MONSEIGNIEUR GILES MALET, CHEVALIER, SEIGNIEUR DE VILLEPESCLE, CONSEILLIER ET MAISTRE DOSTEL DU ROY, CHASTELLAIN DE PONT SAINTE MAXANCE, VISCONTE DE CORBEIL ET SEIGNIEUR DE SOISY. MADAME NICOLE DE CHAMBLY SA FEME. Cette pierre, dit M. de Guilhermy, est peut-être aujourd'hui le seul monument où Gilles Malet soit représenté. Voyez L. Lacour, *Annuaire du bibliophile*, année 1862, p. 142, et le *Magasin pittoresque*, année 1861, p. 170 et 236, où la pierre a été reproduite.

(1) « . . . C'est le compte de madame Nichole de Chambly, vefve de « feu messire Giles Malet, à son vivant chevalier et maistre d'ostel du « Roy nostre sire, de messire Jehan Malet, chevalier et maistre d'ostel « dudit seigneur, et de maistre Charles Malet, licencié en lois, enfans « dudit feu messire Giles et de ladicte dame, des livres estans ou chas- « tel du Louvre, en trois chambres l'une sur l'autre, dont ledit messire « Giles a eu la garde : c'est assavoir depuis l'an mil ccc LXXIIJ jusques « ou mois de janvier mil cccc et dix, qu'il est alé de vie à trespassement; « après lequel trespassement ladicte vefve et enfans ont rendu lesdiz « livres à Anthoine des Essars, escuier, commis de par le Roy nostre dit « seigneur à la garde d'iceuz, par inventoire nouvellement fait, et com- « mencé par messeigneurs sire Michiel de Laillier, conseiller et maistre « des comptes dudit seigneur, maistre Nicolas des Prez, conseiller et « correcteur desdiz comptes, et Jehan Le Bègue, greffier de la Chambre « d'iceulz comptes, et achevé par ledit Le Bègue...; lequel inventoire « nouvel commence ou LIIIJe fueillet de ce présent volume ou livre. Tous « lesquelz livres estans en l'ancien inventoire... ont esté trouvez esdictes « chambres, exceptez toutesvoyes ceulz qui sont escripz en ce présent « compte, lesquelz ont esté baillez et délivrez tant par feu le roy « Charles le Quint, dont Dieux ait l'ame, comme par le roy notre sire « qui à présent est... » *Inventaire de Gilles Malet*, p. XL.

« Inventoire des livres du roy Charles nostre sire, vj^e de « ce nom, estans en une tour de son chastel du Louvre en « trois chambres ou estaiges l'une sur l'autre. Commencé à « faire le xxiiij^e jour de janvier l'an mil cccc et dix et autres « jours ensuivans, par sir Michiel de Laillier, et maistre « Nicolas des Prés, conseiller maistre, et Iehan Le Bègue, « clerc notaire et secrétaire et greffier en la chambre des « comptes du Roy, nostre dit seigneur, à Paris, à ce commis « par le commandement de bouche de nosseigneurs desdiz « comptes. En la présence de messires Guillaume de Senliz, « seigneur de Praelles, exécuteur, et Jehan Malet, cheva- « lier, héritier en partie de feu messire Giles Malet, qui, « par l'ordonnance de feu le roy Charles, derrenièrement « trespassé, en avoit eu la garde : après ce, toutes voyes, « que lesdiz exécuteur et héritier orent premièrement juré « et affermé ausdiz commissaires qu'ilz n'avoient onques « veu ne sceu que ledit deffunct eust eu aucun inventoire « desdiz livres devers lui, et que s'aucun inventoire en y « avoit, on le devroit trouver en l'une desdictes trois cham- « bres. En la présence aussy de Anthoine des Essars, es- « cuier, varlet trenchant du Roy nostredit seigneur, et « commis de nouvel par lui à la garde d'iceulz livres, et de « sire Bureau de Dampmartin, bourgoys de Paris, qui le « plus du temps y vacqua à reprendre lesdiz livres, pour « et ou nom et du consentement dudit Anthoine, et lequel « les reprint au plus près que faire ce pot, et non mie au « juste selon l'ordre de l'ancien inventoire fait par ledit feu « messire Giles, commençant ou iij^e fueillet de ce présent « livre; lequel livre fut lors trouvé en la basse desdictes « chambres, en la présence des susdiz, et ne porent lesdiz « commis en tout garder l'ordre dudit ancien inventoire « pour la grant multitude de livres et difficulté qui y estoit, « mesmement que lesdiz livres n'estoient mie de renc et en « ordre esdiz trois estages, et que plusieurs d'iceuz livres, « qui devoient estre ou bas estage ou chambre d'icelle tour, « estoient en l'un des deux autres, et semblablement des

« autres qui devoient estre es autres deux estages. Ce pré-
« sent inventoire parfait et achevé par ledit Bègue, par l'or-
« donnance de nosdiz seigneurs des comptes, pour les
« grandes occupations desdiz sire Michiel et des Prez, en
« la présence toutesvoyes et du consentement dudit messire
« Jehan Malet, et dudit Anthoine des Essars ou Bureau.
« Après la parfection duquel inventoire, en fut le double
« baillé audit Anthoine, comme il est escript et signé de sa
« main en la fin de ce présent inventoire, ou vj^xx^xiij fueillet
« de ce livre (1). »

Au revers du dernier feuillet du nouvel inventaire, Antoine des Essars écrivit en effet ce récépissé :

« Je Anthoine des Essars, escuier, varlet trenchant, con-
« seiller et garde des deniers de l'espargne et de la libraie-
« rie du Roy nostre seigneur, confesse avoir eu et receu de
« Messieurs des comptes du Roy, nostredit seigneur, en six
« cayers de parchemin contenans LXXIJ foillez, le double de
« ce présent inventoire, deuement collationné par maistre
« Jehan Le Bègue, notaire et secrétaire du Roy, nostredit
« seigneur, et greffier en ladicte chambre, avec les livres
« contenuz et déclairez en icellui, depuis le liij^e^ fueillet dudit
« présent inventoire jusques cy. Lesquelz livres sont en une
« tour du chastel du Louvre, en trois chambres ou estaiges
« l'une sur l'autre, desquelles chambres ou estaiges les clefs
« me furent baillées par l'ordonnance desdictes gens des
« comptes dès le vij^e^ jour de juillet derrenier passé. Tesmoing
« mon saing manuel cy mis le xj^e^ jour de mars, l'an mil cccc
« et unze. ANTHOINE DES ESSARS. »

Deux cent sept volumes étaient absents, et l'on comptait environ deux cents acquisitions nouvelles, ce qui plaçait la bibliothèque dans le même état que quarante ans auparavant.

Un extrait des *Mémoriaux de la chambre des comptes*, qui nous a été conservé par J. Dubreul (2), nous apprend

(1) *Inventaire de Gilles Malet*, p. liij.

(2) « Garnerius de S. Yon, scabinus villæ Parisiensis, commissus ad

que, le 12 mai 1412, Charles VI remplaça des Essars par Garnier de Saint-Yon ; celui-ci est qualifié de « commissus ad « custodiam librariæ Regis in Lupara, et aliorum etiam « librorum, quocumque loco fuerint », ce qui prouve bien que le roi possédait encore des livres ailleurs qu'au Louvre (1).

Moins d'un an après, Jean Maulin, clerc du roi, succéda à Garnier de Saint-Yon, destitué, comme son prédécesseur, pour avoir pris parti contre la maison d'Orléans (2). On dut dresser un autre inventaire, qui, cette fois, ne fut pas inscrit à la suite de celui de Gilles Malet; il forme un petit in-folio, écrit sur vélin en lettres de note et à longues lignes (3). Il commence ainsi :

« Inventoire des livres du roy Charles nostre sire qui à « présent est, estans en sa librarie du Louvre. Cest assavoir « en une tour, en trois chambres l'une sur l'autre. Commen- « cié le mercredy xviij^e jour d'octobre l'an mil cccc et xiij « par maistres Thomas Daunoy et Jehan Delacroix, conseil- « liers et maistres des comptes d'icellui seigneur, et Jehan « Le Bègue, notaire et secrétaire dudit seigneur, et greffier en « la chambre desdiz comptes, à ce commiz par les gens des « comptes d'icellui seigneur; en la présence de Guillaume

« custodiam librariæ Regis in Lupara, et aliorum etiam librorum, quo- « cumque loco fuerint, loco Antonij de Essartis, causis certis ad hoc « ipsum regem moventibus exonerati, per eius literas datas octavo « maij 1412, sic signatas : Par le Roy, presens messire Philippe de « Poictiers, messire Girard de Graneual, et autres. CALOT. Duodeci- « moque mensis eiusdem præstitit solitum iuramentum. » Dubreul, *Théatre des antiquitez de Paris*, p. 781.

(1) Voyez d'ailleurs Van Praet, *Inventaire des joyaulx, reliques et autres choses estant en l'Estude du Roy, en la tour du boys de Vincennes, empres la haulte chambre, en la presence de monss. de la Riviere, Gilles Malet et Hennequin Duvivier, orfevre et varlez de chambre du Roy. Fait le* xj^e *jour d'auril* ccc iiij^xx.

(2) Pierre des Essars, frère d'Antoine, fut condamné à mort et exécuté le 1^er juillet 1413.

(3) Bibliothèque impériale, manuscrits, autrefois Supplément français, n° 178^92, aujourd'hui Fonds français, n° 9430.

s Molins, frère de la femme Garnier de Saint Yon, qui errenièrement en avoit la garde, et de maistre Jehan Maulin, clerc d'icellui seigneur en laditte chambre des « comptes, lauquel Maulin ledit seigneur en avoit de nouvel « baillé la garde. Toutesvoyes n'y fu mie ledit Guillaume « présent tout au long, ainçois quant esté y ot par aucuns « jours se excusa de plus y venir, disant qu'il se attendoit « à ce que fait en seroit par lesdiz commiz, et semblable- « ment lesdiz maistres Thomas et Delacroix, pour autres « charges et occupacions qu'ilz orent es affaires du Roy et « autrement, n'y porent mie longuement vaquer. Si fu ledit « inventoire achevé par ledit Bègue, présent ledit Maulin, et « y furent trouvez les livres qui ensuivent. »

Jean Maulin écrivit à la fin la déclaration suivante :

« Je Jehan Maulin, clerc du Roy nostre sire en sa chambre « des comptes à Paris, et garde de sa librarie estant au « Louvre, congnois et confesse avoir eu et receu en ma garde « touz les livres et autres choses contenues et déclairées en « ce présent inventoire, contenant soixante neuf fueillez es- « cripz, exceptez ceulx qui sont contenuz et déclairez cy « dessoubz es cinq prouchains fueillez ensuivans. Duquel « inventoire le double contenant quatre vins dix huit fueillez « en papier, avecques les clefz d'icelle librarie, m'ont esté « baillez par maistre Jehan Le Bègue, clerc, notaire et secré- « taire d'icellui seigneur, et greffier en ladicte chambre des « comptes, qui par messeigneurs desdiz comptes avoit esté « commis audit inuentoire faire, moy présent. Tesmoing « mon saing manuel cy mis, le x^e jour de janvier, l'an mi[illegible] « cccc et quinze.

« MAULIN (1). »

Un nouvel inventaire fut rédigé à l'avénement de Charles VII, en 1423, par trois commissaires de la chambre des comptes, en présence de Garnier de Saint-Yon, redevenu bibliothécaire en juillet 1418; ils passèrent cinq jours à ce

(1) *Inventaire de* 1413, p. LXIIIJ.

travail. La collection ne renfermait plus que huit cent cinquante-trois volumes, et trois libraires experts-jurés les estimèrent deux mille trois cent vingt-trois livres quatre sols (1).

L'original de cet inventaire semble aujourd'hui perdu; mais la bibliothèque Sainte-Geneviève en possède une copie (2), faite au XVII^e siècle. On lit à la fin :

Alfred FRANKLIN.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) En 1830, J. Barrois estimait que cette somme pouvait représenter 241,592 francs de notre monnaie (Voyez *Bibliothèque protypographique*, p. xij). Voici comment débute cet inventaire : « L'an de grace mil cccc « vint et trois, les xj^e, xij^e, xiij^e, xiv^e et xv^e jours du mois d'avril avant « Pasques, par l'ordonnance de messieurs les Commissaires ordonnez « par le Roy nostre sire sur le fait des obsecques, funérailles et inven- « toire de feu nostre sire le roy Charles, VI^e de ce nom, dernier tré- « passé, et en la présence de messieurs maistres Philippes de Ruilly, « conseiller du Roy nostre sire en sa cour de Parlement et thrésorier « de la Saincte-Chapelle du Palais royal à Paris, Jacques Branlart, « aussy conseiller dudit seigneur en sa cour de Parlement, de sire « Michel de Lailler, conseiller et maistre des comptes d'iceluy seigneur, « et de M^e Andry Courtevache, clerc desdits comptes, commissaires, « avec autres, sur le fait desdits obsecques; par Girard Maucler et « Adam Deschamps, clers notaires jurez d'iceluy seigneur en son « Châtelet de Paris, fut fait inventoire des livres appartenans audit feu « seigneur estans et trouvez en sa librairie du chastel du Louvre à « Paris, et montrez par Garnier de Saint-Yon, garde de ladite li- « brairie. Et les livres trouvez ont esté, prisez par maistres Jean « Merles, Denis Coutillier et Jean de Sautigny, libraires jurez en « l'Université de Paris, après qu'ils ont juré de les priser bien et jus- « tement. »

(2) Bibliothèque Sainte-Geneviève, manuscrits, n° Q, f. 5. Une autre copie, également du XVII^e siècle, existe à la bibliothèque Mazarine, manuscrits, n° H 1934. Dans tous les deux, chaque article est accompagné d'une estimation indiquant le prix de l'ouvrage. Ce catalogue vient d'être publié par M. Douët-d'Arcq, sous ce titre : *Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI, fait au Louvre en 1423, par ordre du Régent, duc de Bedfort.* M. Douët d'Arcq a emprunté au manuscrit de la bibliothèque Mazarine la désignation des volumes et leur prix d'estimation, et en même temps il a relevé leur titre exact sur l'inven-

Gilles Malet.

NOTE SUR UNE CORRESPONDANCE INÉDITE

# DE CHAMILLARD

## AVEC LE DUC DE LA FEUILLADE

CONSERVÉE A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG.

---

Les trois volumes de la correspondance de Chamillard forment, en y joignant les lettres du duc de Vendôme au duc de la Feuillade, comme le couronnement de cette précieuse collection de documents originaux, rapportée de France en Russie vers les premières années de ce siècle, et acquise le plus souvent au préjudice de nos dépôts publics.

Les lettres de Chamillard, au nombre de six cents et datées de Versailles, de Marly, de l'Étang (1), sont toutes adressées à son gendre le duc de la Feuillade; elles remplissent une période de trois années, de 1703 à 1706 (2). On était alors en pleine guerre de la succession d'Espagne. La France était dans une situation à inspirer de sérieuses inquiétudes; elle avait une partie de l'Europe coalisée contre elle, et à cet ennemi puissant et fort elle ne pouvait opposer que des troupes épuisées et des généraux qui, Vendôme et Villars exceptés, n'étaient pas de taille à lutter avantageusement contre l'Empereur, le duc de Savoie, surtout contre le prince Eugène et le duc de Marlborough. Les lettres de Chamillard n'embrassent pas au surplus tout le théâtre de la guerre; elles se restreignent à la partie où devait agir son gendre, c'est-à-dire au Piémont. Le duc de la Feuillade

(1) Propriété de Chamillard.

(2) Chamillard était alors contrôleur général des finances et ministre de la guerre.

y occupait dans l'armée française un commandement important, sous les ordres du duc de Vendôme, et avait reçu pour mission spéciale de s'emparer, dans la campagne de 1703-1704, de Nice, de Villefranche et de Suze; le but de ces opérations était d'éloigner le duc de Savoie des frontières du Dauphiné qu'il menaçait, après avoir dépossédé le roi de la Savoie. Le duc de la Feuillade, après bien des lenteurs attestées par un grand nombre de lettres du premier volume, parvint à se rendre maître de la ville de Suze au mois de mai 1704; c'était là un très-mince succès, et qui était loin de compenser les pertes qui se faisaient ailleurs; vers la fin d'une lettre datée de Versailles le 21 août 1704, Chamillard apprend à son gendre la fâcheuse issue d'une bataille qui vient de se livrer en Bavière, et où M. de Tallard a été fait prisonnier (1). Or, depuis quatre ans que durait cette guerre, la fortune de la France avait été mêlée de succès et de revers, mais la défaite d'Hochstett semble inaugurer cette suite de désastres qui mirent le royaume à deux doigts de sa perte. Toutes les pièces qui viennent à la suite de celle qui signale cette défaite témoignent des moyens désespérés dont on s'avisa pour être en mesure à la campagne prochaine de résister à l'ennemi, sinon de le vaincre. On fit des levées d'hommes extraordinaires afin de renforcer les armées d'Espagne et d'Italie déjà si cruellement décimées; pour maintenir dans l'ordre et encourager tout à la fois les soldats las et abattus, on fit appel aux rigueurs de la discipline la plus sévère, en même temps qu'on faisait luire à leurs yeux les plus attrayantes promesses. (Le premier volume renferme à ce sujet un grand nombre de pièces, ordonnances du roi, instructions diverses, manuscrites et imprimées, originales ou copiées.)

Le sentiment de la patrie en danger aurait dû, ce semble, dans ces années difficiles, faire taire les dissensions civiles et réunir, pour assurer le salut commun, toutes les forces

(1) La bataille d'Hochstett.

vives du pays. Il n'en était pas ainsi malheureusement, et l'ennemi ne se faisait pas faute d'exciter en France l'esprit des révoltés protestants, notamment dans le Vivarais et dans les Cévennes ; c'est ce qui ressort d'un certain nombre de pièces des deux premiers volumes, entre autres d'une lettre du 21 novembre 1704, où se trouve mis en lumière le rôle actif que jouait Jean Cavalier parmi les rebelles, et d'une pièce émanée des protestants dans laquelle ils font appel aux étrangers pour les aider à reconquérir en France la liberté de conscience. Cette curieuse pièce est ainsi datée : au dézert, en 535, 525. Le 19 septembre 1705. On reconnaît là un des effets déplorables de la révocation de l'édit de Nantes, l'acte sans comparaison le plus impolitique du règne de Louis XIV.

La campagne de 1705 s'ouvrit sous d'assez tristes auspices, et la prise de possession de Nice, qui eut lieu dans le courant d'avril, coûta autant d'efforts que celle de Suze à la campagne précédente. De nombreuses lettres, écrites dans les premiers mois de cette année, prouvent en effet que ce fut là encore un succès bien tardif, en même temps qu'elles font ressortir l'infatigable activité du prince Eugène et du duc de Savoie. Nous apprenons, par des lettres des mois d'août, de septembre et d'octobre, que le roi et ses généraux songèrent très-sérieusement à mettre le siége devant Turin, mais que de graves difficultés durent y faire renoncer, au moins temporairement. (Lettre du 14 octobre 1705 et suivantes.) On se rejeta sur des opérations moins laborieuses, et le blocus de Montmeillan, mal dirigé dans le principe, aboutit néanmoins à la capitulation de cette ville. On pensa aussi à assiéger Asti, mais pour y renoncer presque aussitôt. (Lettres écrites en novembre et décembre.)

Dès les premières pièces du troisième volume, nous trouvons MM. de Vendôme et de la Feuillade en froid ; la situation de ce dernier, au commencement de l'année 1706, ressemble presque à une disgrâce (voir plusieurs lettres de janvier 1706). L'amitié de Chamillard pour son gendre en est

vivement alarmée; mais le ministre fait si bien qu'il réussit à dissiper ces nuages et à rétablir le bon accord entre ces deux personnages.

A propos du siége de Turin, dont le projet fut plus d'une fois conçu, abandonné et repris, Chamillard insiste à plusieurs reprises sur les sentiments de Vauban; il lui arrive même parfois de les exposer avec quelque étendue; ses lettres acquièrent alors un intérêt qu'elles n'ont pas toujours. Il est vrai que les réflexions dont il entremêle ses exposés prouvent qu'il méconnaissait complétement le génie du maréchal, témoin le passage suivant que j'extrais d'une lettre datée de Marly, le 17 février 1706: «... Je ne vous dis rien « de M. de Vauban, je le crois très-capable de son mestier « d'ingénieur, mais peu au-dessus de cela; pour les projets « et pour les grandes veues, javes voulu parier contre lui « sur Nice; M. Pelletier est souvent de son advis, le roy « leur parle et les consulte, que voules vous que je fasse « quand je penseres mieux queux, puis-je déterminer sur « des choses que l'on sçait que je n'ai jamais connues par « pratique?.... »

Le siége de Turin est enfin fixé par le roi au 16 mai 1706 (lettre datée de Marly le 17 février 1706), et alors il n'est plus guère question d'autre chose dans ce volume : ce siége traîna en longueur, et l'on finit par y renoncer; il est permis de croire que, si l'on eut adopté les plans de Vauban qu'on eut le tort d'abandonner après les avoir longtemps discutés, le résultat de l'entreprise eût été tout autre.

Outre les lettres de Chamillard, on trouve encore dans ce volume, à propos de ce malencontreux siége, un grand nombre de documents originaux ou copiés, tels que ceux-ci :

« *État des troupes qui composeront l'armée pour le siége* « *de Thurin* (mémoire chiffré et traduit, Versailles, 9 mars « 1706).

« *État des ingénieurs que le roy a choisis pour servir à la* « *suite de l'armée de S. M. en Piedmont.*

« *État des compagnies du régiment des bombardiers et* « *mineurs qui sont en Italie*, etc., etc. »

Les trois volumes de la correspondance de Chamillard renferment un certain nombre de lettres originales de Louis XIV avec signature autographe, adressées au duc de la Feuillade, mais le plus souvent, dépourvues d'intérêt. Il faut en citer une cependant où le roi se félicite d'une victoire que l'armée française, sous les ordres du duc de Vendôme, vient de remporter en Lombardie sur les impériaux (Versailles, 6 mai 1706). Il est regrettable d'avoir à mentionner, immédiatement après la lettre de Louis XIV, une lettre de Chamillard fort rapprochée de celle du roi par la date (Versailles, 26 mai 1706), où il annonce que l'armée française vient d'être battue en Hollande par les troupes réunies des Anglais et des Hollandais (1). Cette défaite, une des plus terribles que nous ayons eu à essuyer pendant cette guerre, apporta comme conséquence immédiate une grande démoralisation dans l'armée française; Chamillard entre à ce sujet dans des détails d'un douloureux intérêt. Ses lettres sont généralement moins étendues, et la plus forte part en est absorbée par les conseils et les encouragements qu'il prodigue à son gendre pour lequel il professait une tendresse un peu trop exclusive peut-être ; car il nous a paru que le ministre de Louis XIV s'y montrait plus soucieux des succès et de la fortune du duc de la Feuillade que des intérêts et de la gloire de son pays. Ces sentiments d'affection et de sollicitude aussi vifs qu'inexplicables pour un gendre qui rendait sa fille malheureuse, et dont la vanité, l'inconsistance et les maladresses lui causaient mille embarras et plus d'une fois compromirent sa faveur auprès du roi, ces sentiments de tendresse éclatent surtout dans les lettres entièrement écrites de la main de Chamillard, lesquelles ont naturellement un caractère plus intime et plus confidentiel; ils y affectent parfois une forme aussi singulière que passionnée :

(1) Bataille de Ramillies.

« *Quand j'étais jeune*, » écrit Chamillard dans une lettre datée de l'Estang, le 1er février 1704, « *quand j'étais jeune* « *et qu'il m'était permis d'avoir des maîtresses, je ne les* « *aimais pas tant que vous.....* »

Les lettres de Chamillard sont si nombreuses et se suivent, pendant ces trois années, à des intervalles si rapprochés qu'on en peut considérer la collection comme à peu près complète; évidemment ces pièces n'ont jamais été dispersées. Les trois volumes, d'ailleurs, qui les renferment sont d'une reliure ancienne et diffèrent de physionomie avec tous les autres de cette collection uniformément reliés en maroquin rouge par les soins de M. Dubrosvski; tels ils étaient selon toute vraisemblance à l'origine, tels ils sont arrivés entre les mains du collectionneur. Quant à la valeur de ces lettres adressées par un homme d'État médiocre à un général d'armée également très-médiocre, elle ne saurait être que relative. Elles ne sont remarquables ni sous le rapport des vues et des considérations, qui ne sont jamais profondes, ni sous le rapport du style, qui est toujours vulgaire (1). Tout au plus pourrait-on en tirer quelque profit pour l'éclaircissement de certains points secondaires de cette malheureuse guerre de la succession d'Espagne.

On trouve dans ces trois volumes, et confondues avec les lettres de Chamillard, un grand nombre d'autres pièces, originales ou copiées, du *roi Louis XIV*, du *duc du Maine*, du *duc de Vendôme*, du cardinal de *Forbin-Janson*, ambassadeur de France à Rome, du cardinal *Paulucci*, nonce du saint-siége à Paris, et d'autres personnages, que Chamillard envoyait comme complément avec ses propres lettres au duc de la Feuillade.

Il faut rapprocher des trois volumes qui renferment les lettres de Chamillard celui où se trouve la correspondance du duc de Vendôme avec le duc de la Feuillade. Par sa re-

(1) On y chercherait vainement « *ce style net et coulant et précis qui*, au dire de Saint-Simon, *plaisait extrêmement au roi et à madame de Maintenon.* » (Tome III des Mémoires, dernière édition.)

liure d'ailleurs, qui est exactement la même, et par son esprit tout à fait pareil, il semble n'en avoir jamais été séparé. Ce volume contient cent dix-huit lettres, la plupart entièrement autographes ; elles commencent avec la prise de Nice, 1704, s'étendent jusqu'au siége de Turin, auquel on dut renoncer, comme on sait. Émanées d'un général habile et qui joua dans cette guerre de la succession d'Espagne un rôle actif, souvent même brillant, ces pièces peuvent n'être pas sans utilité pour la science. Le sujet en est le même que dans les lettres de Chamillard, qu'elles complètent ; mais il y est traité avec plus d'autorité et d'intérêt, et elles sont aussi d'un meilleur style. A la suite des lettres autographes du duc de Vendôme on a joint les copies des réponses du duc de la Feuillade, en sorte que cette correspondance se trouve ainsi complétée. Signalons encore dans ce dernier volume quelques extraits de lettres saisies sur les courriers de l'ennemi, qui donnent d'assez curieux renseignements sur diverses attitudes et sur les plans secrets.

J.-E. G.

---

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

Histoire du royal monastère de Sainct-Lomer, de Blois, de l'Ordre de Sainct-Benoist, par don Noël Mars, Orléanais, religieux bénédictin de la congrégation de Sainct-Maur, manuscrit publié par A. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois. *Imprimerie J. Marchand, à Blois (se trouve à Paris, à la librairie Léon Techener)*, 1869; grand in-8°. Prix, sur papier ordinaire, 12 fr.; sur papier vergé, 20 fr.

Un savant déjà connu par de sérieux et intéressants travaux sur le Blésois vient de publier un manuscrit inédit de la bibliothèque de Blois. Ce manuscrit contient l'histoire du monastère de Saint-Lomer, écrite au commencement du dix-septième siècle par Noël Mars, religieux bénédictin de Saint-Maur. Lomer naquit aux environs de Chartres, sous le règne de Clotaire Ier. Son père, étant trop pauvre pour avoir des serviteurs, lui confiait le soin de son troupeau, qu'il allait, selon l'expression pittoresque du chroniqueur, *hébergeant par la campagne*. Mais les parents de Lomer, ayant reconnu en lui des aptitudes remarquables et un grand esprit de sainteté, le firent instruire dans les lettres profanes et sacrées par un prêtre de Chartres, et le jeune clerc suivit bientôt les traces des Mesmin, des Avite, des Lubin, des Calais et des Liphard, qui remplissaient le monde d'alors du bruit de leurs vertus, et qui étaient en grande odeur de sainteté dans l'Orléanais et le pays Chartrain. Après avoir opéré de nombreux miracles, Lomer fonda le monastère autrefois situé à Blois, près de l'église qui lui était également consacrée, et qui est aujourd'hui connue sous le vocable de Saint-Nicolas.

Le manuscrit de Noël Mars contient des renseignements pré-

cieux, non-seulement au point de vue local, mais à un point de vue plus général. On y lira des détails curieux sur la manière dont la justice était exercée par le bailli et le prévôt de l'abbaye, et sur les cas réservés aux comtes de Blois. L'auteur du manuscrit termine son récit par une description du monastère de Saint-Lomer et de la ville de Blois. Nous croyons devoir en citer un passage pour donner une idée du style de l'historien, qui ne manque ni d'originalité ni d'harmonie.

« Elle est (la ville de Blois) assize joignant le rivage de Loyre et « practiquée partie sur une montagne, partie en la plaine cam- « pagne. Elle a le ciel serein et tempéré, le sol fécond, le bled, « le vin, les bois, les eaux et les fruicts en très-grande fertilité; « elle est glorieuse en fontaines et magnifique en aqueducts : elle « est ornée de très-beaux jardins, à sçavoir, de celuy du roy et de « la royne; à l'issue des quels sont ces tant belles allées ayant six « toises de large, embellies de quatre rangs d'ormeaux plantez à six « pieds l'un de l'autre, jusqu'au nombre de six mille posez en « ligne droicte, s'estendant jusque à la forest distante des susdicts « jardins d'une grande demi-lieue, environnées de bons fossez « des deux costez, avec une forte haye d'aubespine, tellement que « l'on peut chasser le cerf de la dicte forest et le faire aller jusque « dans la cuisine du chasteau. Mais en quoy la dicte ville est plus « à louer, c'est qu'elle est très-noble en monastères et lieux saincts « et principalement en celuy de Saint-Lomer, lequel est situé en « très-beau lieu proche la rivière de Loyre, rivière la plus ag- « gréable et la plus saine de la France, à raison de son sable; la « quelle bat une partie de ses murailles. Il est au-dessous des « Groix, colline extrêmement longue, sur la quelle il y a un des « plus beaux vignobles du pays; de l'autre costé de la rivière, on « a la veue des prairies, puis des terres labourables et des bois de « haute futaie; tellement que le monastère de Saint-Lomer est en « l'un des plus beaux séjours de la France, et en un lieu où il y a « l'un des plus accomplis païsages qui soient dans l'Europe, puis- « que tout ce qu'on peut souhaiter dans la nature s'y trouve par- « faitement. Du côté de Tours, vous voyez, tant que votre veue « peut s'estendre, un très-aggréable costeau de vignoble, avec la « rivière claire et cristalline qui le serpente doucement et avec « majesté; de l'autre, vous voyez les prairies, les terres laboura- « bles et les bois, sans parler de quantité de petits chasteaux et

« maisons de plaisance. Du costé d'Orléans, vous voyez toute la « ville de Blois et la rivière battre à ses pieds, autre mille petits « lieux de plaisance qui sont sur une plaine campagne. C'est en- « cor un plaisir assez innocent de voir abborder tous les batteaux « qui sortent de l'embouchure de Loyre pour venir à Blois et « toutes les marchandises et batteaux qui viennent de Bretagne en « ces quartiers. Ceux qui font leur séjour en cette abbaye peuvent « voir toutes ces choses que j'estime beaucoup contribuer à l'ag- « gréable séjour du monastère de Sainct-Lomer. »

Le savant bibliothécaire de Blois, M. Dupré, a accompagné l'histoire de Saint-Lomer de notes excellentes qui aident singulièrement à l'intelligence du texte. La Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, sous les auspices de laquelle cette publication a été entreprise, ne pouvait, à coup sûr, choisir un plus soigneux et plus sagace interprète. Une bonne fortune pour l'ouvrage a été aussi d'être confié aux presses de M. J. Marchand, imprimeur à Blois, et éditeur de ce beau volume. M. Marchand n'est pas seulement un industriel, c'est également un artiste. Il a le désir et le don de bien faire. Son texte, imprimé en beaux caractères dits elzéviriens, où se mêlent des vignettes et des lettrines historiées, et précédé d'un beau titre avec rubrique, n'a rien à envier, pour la netteté et l'élégance typographiques, aux publications de nos plus célèbres imprimeurs. L'histoire de Saint-Lomer est un livre dont tout bibliophile et tout homme de goût voudra orner sa bibliothèque.

ALFRED GIRAUD.

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

*La sixième édition de* VOLUPTÉ. — *Mort de M. Sainte-Beuve.*

Les nouvelles littéraires sont rares. Est-ce à la saison qu'il faut s'en prendre, ou faut-il en accuser les événements politiques et judiciaires qui, depuis quelque temps, absorbent l'attention du public? Les livres se cachent, les théâtres chuchotent. Le chroniqueur de la littérature a beau braquer sa lunette, pas de marée à l'horizon! On nous pardonnera de ne pas suivre jusqu'au bout l'exemple du maître d'hôtel de la maison de Condé.

La littérature, au reste, ou, pour rendre plus positivement ma pensée, la matière littéraire n'est pas toute dans les livres; elle est aussi dans les opinions courantes, dans les modes de l'esprit, manifestées par la conversation, par les succès et par le goût public. Il y a une atmosphère littéraire, comme il y a une atmosphère politique, et les effluves seuls en sont suggestifs, à défaut même de manifestations directes.

J'ai parlé de théâtre le mois passé; j'en pourrais parler encore aujourd'hui, à propos du succès remporté à l'Odéon par un nouveau venu, M. Touroude, auteur du *Bâtard*, drame. Mais M. Touroude, auquel je reconnais, comme tout le monde, une certaine énergie et une certaine fougue, un esprit scénique et une certaine puissance d'effet, débute, lui aussi, dans les sentiers pervers de la comédie légale et sociale, de la comédie *servante*, mise au service de la politique et de l'utopie. Lui aussi, il rétrograde vers le théâtre, vers la poétique paradoxale de Mercier et de Diderot. Je ne connais guère rien de plus monstrueux que la donnée qui

fait le fond de son drame : un fils humiliant son père, pour lui demander compte de sa naissance. A force de pincer cette corde et de la faire ronfler, il se pourrait qu'un jour ou l'autre ces messieurs donnassent à quelque brave homme droit de cœur et sain d'esprit l'idée de défendre un peu ce père tant humilié, tant malmené, tant de fois mis sur la sellette dans ces derniers temps. Encore si ce fils, devenu le juif-errant de la scène moderne, cherchait son père par besoin de l'aimer, par un besoin de protection et d'affection paternelles! mais non, il ne le recherche que par haine et par vengeance, pour l'accuser et le confondre. Peut-être vais-je paraître bien primitif et bien bonhomme; mais cette recherche de la paternité, qui ressemble à une poursuite judiciaire, cette question de sentiment emmanchée dans un procès, me glacent comme une hypocrisie double et triple. Après tout, M. Touroude est jeune, et il faut bien, du moins au début, porter les modes de son temps. Espérons pour lui que cette modestie n'ira pas trop loin, et, puisque aussi bien le voici mis hors de pages par son succès, qu'à sa seconde épreuve il se prendra à un sujet moins répulsif.

En m'en revenant, je pensais à la différence des temps, des inspirations, aux vicissitudes de l'esprit littéraire en moins d'un demi-siècle. Je ressongeais à cette époque déjà lointaine, moins par les années que par les changements de l'esprit public; à ces premiers efforts si nobles, à ces assauts courageux vers le grand et vers le beau, à cet amour désintéressé de la pure gloire et de la perfection dans les œuvres. Certes ceux-là ne pensaient pas à réformer la législation; ils pensaient à réformer, à restaurer la poétique. Ils rêvaient de belles inventions, de grandes passions, de beau style. Et si l'on a pu dire de cette génération qu'elle n'avait eu qu'une saison, et que son année n'a été qu'un printemps, au moins faut-il reconnaître que ce printemps a été splendide, que jamais peut-être ne s'est vu pareil élan ni pareil courage, une foi si vive et un dévouement si complet; un dévouement de tous, en haut et en bas, en dehors comme

en dedans; la foi des lutteurs avait gagné le public, et lecteurs et lectrices conspiraient avec le poëte pour conquérir le rameau d'or dont tous les yeux étaient épris. « Plus de fleurs que de fruits! » a dit l'un d'eux. Soit; mais que ces fleurs étaient belles! Et en somme, qui ne préférerait une fleur odorante et brillante à un coing amer et à une pomme acerbe? La fleur du pêcher n'est-elle pas idéale de parfum et de grâce? et quel poëte hésiterait entre la fleur et le fruit du pommier?

Comment donc, de ces hauteurs neigeuses et virginales de l'espérance et du désir, sommes-nous redescendus dans ces plaines desséchées de l'ergoterie et du scandale? Quelle aurore que celle-ci! le prétoire remplaçant le cénacle, les codes remplaçant la poétique : quel automne après un tel printemps!

J'ouvrais ce matin la nouvelle édition de *Volupté* (1), que l'auteur, suivant son heureuse habitude et pour ménager la cervelle des futurs Saumaises, nous donne escortée d'une suite de lettres amicales et intimes qui nous reviennent comme un écho du premier succès. En tête de cet appendice où j'ai couru tout d'abord, voici ce que je lis : — « Lorsque « le roman de *Volupté* parut au commencement de l'été de « 1834, il fut aussitôt accueilli avec bienveillance, et il passa « avec une extrême facilité. Cela m'a étonné depuis, à la « réflexion; mais rien ne prouve mieux la disposition accueil- « lante et large où étaient alors les esprits lettrés et cultivés. « *Jamais ce qu'on peut appeler la littérature pure ne fut* « *plus régnante dans le monde des écrivains et dans la so-* « *ciété.....* » Comment lire cela sans soupirs? Ah! certes, il est doux de parler à qui nous écoute, plus encore à qui nous comprend et nous répond. Sainte-Beuve était jeune alors; avait-il trente ans? Il n'était encore connu que par ses poésies et n'avait publié en prose que son *Tableau de la*

(1) *Volupté*, par Sainte-Beuve, de l'Académie française, *sixième* édition, revue et corrigée, avec un appendice contenant les témoignages et jugements des contemporains, 1869.

*littérature au seizième siècle* et le premier volume des *Critiques et Portraits*. Ce roman paraît, dont l'annonce longtemps répétée faisait présumer un long et consciencieux travail. Et aussitôt les lettres pleuvent, non-seulement des juges et des maîtres, Chateaubriand, Villemain, des amis et des confrères, Michelet, Charles Magnin, Lerminier, George Sand, Nisard, Brizeux, M^me^ Valmore, mais d'inconnus ou d'imprévus, de ceux que nous appelons gens du monde, et qui ne tiennent à la littérature que par goût ou par sympathie. Ces dernières lettres sont les plus intéressantes dans le recueil qu'on nous donne, d'abord parce qu'elles sont plus libres, plus abondantes d'idées et de discussions, qu'elles n'ont point en un mot la réserve professionnelle, et aussi parce qu'elles marquent le niveau littéraire de la société d'alors. Et celui qui nous les communique a bien raison : en lisant ces appréciations si attentives, parfois même passionnées, on sent, on devine quelle chaleur bienfaisante, favorable à l'éclosion, quelle excitation heureuse, quel secours l'écrivain trouvait en ce temps-là dans cette attention et dans cet accord du public. La littérature était alors prise au sérieux; elle attirait à elle et accaparait tout l'intérêt et toute la passion non-seulement des lettrés, mais de la société tout entière. Elle défrayait toutes les conversations et confisquait tous les enthousiasmes. Comment, devant cette attente immense d'un public qui était tout le monde, l'écrivain n'eût-il pas redoublé de soin et de travail, et même de confiance et d'audace?

L'auteur de *Volupté* dit quelque part (je crois même que c'est dans les commentaires de cet appendice) que ce livre, lorsqu'il parut, a pu répondre à toute une disposition morale de la jeunesse du temps, en la diagnostiquant, en en dégageant la nature et les causes du vague où les imaginations rêveuses se plaisaient à les confondre avec la poésie même. Il peut être assuré qu'il ne se trompe point, et je lui en apporte le témoignage. *Volupté* a été pour la jeunesse de 1834 ce qu'ont été en d'autres temps *Werther* et *René*, le

livre confesseur, éclaireur, qui révèle le mal et formule la plainte. Pour tout dire, la jeunesse d'après 1830 se trouvait à peu près vis-à-vis de ses aînés dans la même situation que les jeunes générations qui succédèrent à l'empire de Napoléon Ier. Ce qu'Alfred de Musset a dit, dans sa *Confession d'un enfant du siècle*, de ces adolescents chétifs, pâles et nerveux, que leurs pères retrouvèrent avec étonnement à leurs foyers, lorsque la chute de l'empereur les y renvoya, on peut le dire aussi de ceux qui sortirent de l'enfance après 1830. Les uns et les autres avaient vu faire de grandes choses et avaient assisté, enfants, à de tels mouvements d'enthousiasme, à de telles actions, à de tels succès, qu'ils pouvaient croire l'avenir épuisé pour eux. Que faire après les grandes guerres? avaient dit ceux-là. Qu'être après des héros? Que faire? ont dit encore les autres; que reste-t-il pour nous, après tant d'agitation, de luttes? Comment retrouver de pareils élans? De là de grandes incertitudes, mélancolie, lassitude précoce, découragement. Et quand, au milieu de ces oisivetés douloureuses et de ces marasmes, nous arrivait sous les yeux une de ces phrases lancinantes, telles qu'en roule incessamment dans son cours tumultueux la confession du jeune Breton : « J'ai connu comme vous un long et lâche malaise, » ou celle-ci encore : « A quoi donc va se passer notre jeunesse? » alors le cœur nous bondissait, et nous étions prêts à nous écrier comme Amaury après une autre lecture : « J'ai lu *René*, et j'ai frémi; je m'y suis reconnu tout entier! »

« Ce livre durera! » écrivait M. Michelet; « vous avez fait la psychologie de notre époque. » Et c'est assurément là l'éloge le plus judicieux que l'auteur ait reçu après la publication de son livre. Voir le mal de son temps, le formuler, c'est le guérir. Plus d'un qui se reconnaissait dans ce livre a pu mesurer ses forces et conclure. Le danger de ces souffrances vagues, de ces maux énervants, c'est le mystère. Une fois définis, ils sont guéris. *Werther*, c'est ma conviction, a sauvé plus d'âmes qu'il n'en a perdu. Menez ces désespérés

au bout de leur raisonnement; mettez-les en face de la conclusion : « Voulez-vous sauter le pas, ne le voulez-vous point ? » Tout à parier qu'ils répondront : « Non ! » Gœthe s'est guéri avec *Werther*, comme Joseph Delorme avec son suicide en vers. Au moment où l'on a compris que de ses douleurs on peut tirer une belle œuvre, on est sauvé.

M. de Chateaubriand, avec une certaine coquetterie, s'avouait jaloux de cette finesse d'analyse et de cette subtilité d'images. « Comment n'ai-je pas trouvé cela ! » écrivait-il..... « Bien est-il heureux pour ma probité littéraire, monsieur, que ma jeunesse fût achevée dans mes *Mémoires*, car je vous aurais certainement volé. » Balzac, malgré des dissentiments regrettables, prenant la chose plus au point de vue exclusif du romancier, disait plus tard dans sa *Revue parisienne :* « Un livre comme *Volupté* est plus assuré de vivre que les bijoux dont je vous parle (1). Mme de Couaën représente tout un côté du cœur de la femme, l'amour contenu. Bien des gens timides aimeront comme Amaury..... Enfin la situation du prêtre jugeant au tribunal de la pénitence la femme qu'il a aimée n'est pas moindre que celle de Brutus jugeant ses enfants. » C'est là, encore une fois, louer plutôt en romancier qu'en psychologue; or, dans le livre de *Volupté*, l'analyse psychologique a incontestablement plus d'importance que le roman. Néanmoins cet éloge, si franchement exprimé, d'un écrivain momentanément ennemi a une grande valeur. Il est touchant de voir Balzac faire trêve un instant à la guerre pour proclamer le mérite de l'œuvre d'un adversaire et lui prédire la durée.

Mais parmi ces jugements variés, dans ce croisement d'éloges, les uns pleins, les autres mêlés de restrictions parfois curieuses, donnés par des amis et des confrères, il en est quelques-uns de particulièrement saisissants à la distance où nous sommes; ce sont ceux qui nous viennent non plus d'écrivains ou d'experts en la matière, mais de gens du

(1) Il s'agissait des *Nouvelles* d'Alfred de Musset.

monde lettrés, de femmes d'esprit. Là nous trouvons véritablement le degré ou la qualité du goût public. C'est un billet de Mme la duchesse de Castries, c'est un mot de Mme Swetchine, une note d'Eugénie de Guérin. Puis, rencontres qu'on n'attendrait plus aujourd'hui, ici un prêtre, là un moine; enfin le plus singulier et le plus remarquable de tous ces documents, une lettre, ou plutôt un *Mémoire* par l'étendue, comme on nous le dit, adressé d'Afrique par le colonel Eynard de la Tour-du-Pin à une dame qui ne se rendait pas autant qu'il l'aurait voulu aux mérites du nouvel ouvrage. Cette passe d'armes entre une femme du monde et un militaire exilé dans le désert, au sujet d'un livre nouveau; les raisons alléguées et celles que l'on devine, outre qu'elles donnent une haute idée des correspondants, éclairent les habitudes d'esprit de la société française en ces années, et nous y font reconnaître, en même temps qu'un goût élevé et délicat, un fonds d'instruction et même de véritables talents éclos en émulation des écrivains aimés. Nous comprenons que l'auteur de *Volupté* ait tenu à nous faire lire ces belles pages, qui ne font pas moins d'honneur à son livre qu'à son temps et à celui qui les a écrites. Quelle comparaison à faire de ce zèle de prosélytisme et de cette activité épistolaire avec le désœuvrement et le dédain des lecteurs d'aujourd'hui! Et combien le plaisir d'être lu avec cette ardeur par des yeux si intelligents et si lucides devait stimuler le courage de l'écrivain! Tout s'explique par là, ce me semble, et l'opposition des mœurs et la différence des littératures. . . .

. . . . . .

Ainsi nous poursuivions cet examen, goûtant une certaine douceur à remonter aux premiers succès du grand écrivain malade, lorsque la nouvelle fatale nous est arrivée. Sainte-Beuve est mort hier mercredi 13 octobre, à une heure après-midi, succombant à de longues et cruelles souffrances. Il est mort avec courage, conservant jusqu'à la fin son intelligence et sa raison. Dans ce deuil immense, deuil plus que national, universel, le *Bulletin*, qui avait eu l'honneur de compter

M. Sainte-Beuve parmi ses patrons, a le droit de faire entendre sa voix et de joindre ses regrets à ceux du monde littéraire tout entier. Nous reviendrons plus à loisir, après un recueillement nécessaire, sur l'étendue de cette perte et sur le vide irréparable qu'elle laisse parmi nous. Pour aujourd'hui, nous ne voulons que saluer au passage ce grand esprit qui s'en va.

Sainte-Beuve meurt à soixante-cinq ans. Il laisse quarante volumes de critique, trois livres de poésie, un des plus beaux romans du siècle, une histoire de Port-Royal. Qu'on nous cite beaucoup de vies littéraires aussi bien remplies !

CHARLES ASSELINEAU.

---

## NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

RÉIMPRESSIONS DE LIVRES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER. — Nous avons souvent l'occasion de parler des réimpressions d'ouvrages curieux et rares mises au jour par M. J. Gay, et nous avons dit récemment quelques mots du *Fracas de la foire du Pré*, facétie normande, reproduite avec un piquant commentaire de maître Épiphane Sidredoulx, pseudonyme que nous recommandons à l'attention des nouveaux éditeurs et continuateurs de l'important ouvrage du regrettable Quérard : *les Supercheries littéraires dévoilées*. M. Gay, quittant Genève par suite de la grève des ouvriers typographes, s'est établi à Turin, où il déploie l'activité qui le caractérise ; il vient de publier, toujours en se bornant à un tirage à cent exemplaires, deux livrets piquants en leur genre et dont les éditions originales sont fort rares. D'abord, les *Merveilleuses Victoires des femmes du nouveau monde*, par Guillaume Postel, œuvre d'un visionnaire qui fut l'un des hommes les plus savants du seizième siècle, qui voulut toucher à

toutes les branches des sciences humaines, mais qui, malheureusement pour lui, s'imagina avoir découvert, dans la personne d'une Vénitienne octogénaire, la nouvelle Ève, la femme Messie appelée à sauver le monde. L'autre ouvrage d'un genre tout à fait différent, empreint d'une verve rabelaisienne des plus prononcées, c'est la singulière comédie de Le Loyer : *la Néphélococugie*, imprimée en 1579 (1), œuvre dramatique dont les *Nuées* d'Aristophane avaient inspiré l'idée et qui rentre dans le domaine du théâtre impossible.

La Collection *molièresque*, entreprise également par M. Gay et sous la direction de M. Paul Lacroix, qui joint à chaque ouvrage une préface instructive, s'est enrichie de deux nouveaux livrets. Signalons la *Vengeance des Marquis*, attribuée à de Villiers, œuvre qui montre jusqu'où arriva la colère des ennemis du grand auteur comique. Les injures les plus indécentes sont dirigées contre lui et contre sa femme; on ne saurait imaginer une licence aussi effrontée. Il y a plus de retenue, quoiqu'il y ait encore beaucoup de méchanceté, dans la *Critique de Tartuffe*, autre pièce que l'on met aussi sur le compte de Villiers. Elle est précédée d'une « épître satyrique », dont l'auteur n'est pas bien connu, mais qui contient des détails dignes de ne point être oubliés :

« Molière plaist assez, son génie est folastre ;
« Il a quelque talent pour le jeu du theastre,
« Et, pour en bien parler, c'est un bouffon plaisant
« Qui divertit le monde en le contrefaisant.
« Ses grimaces souvent causent quelques surprises,
« Toutes ses pièces sont d'agréables sottises,
« Il est mauvais poëte et bon comédien,
« Il fait rire, et, de vray, c'est tout ce qu'il fait bien. »

(1) Elle fait partie des *Œuvres et Meslanges poétiques* de Le Loyer, volume dont le *Manuel du libraire* indique des adjudications de 20 à 41 fr., mais qui a singulièrement augmenté de valeur, puisque récemment, à la vente de M. le baron Jérôme Pichon, il a été adjugé, à 1,000 fr. (n° 556), un autre exemplaire, qui avait été payé 170 fr., vente H. de Ch., et qui était arrivé à 300 fr. à celle de M. Turquety. Le *Bulletin* a déjà eu l'occasion de dire quelque chose de Le Loyer (1860, p. 228).

Quant au *Tartuffe*, le poëte refuse de voir dans le mérite de l'œuvre la cause de l'accueil que lui fait le public :

« Un si fameux succès ne lui fut jamais dû,
« Et s'il a réussi, c'est qu'on l'a défendu. »

Rien de ce qui concerne la vie ou les écrits d'un écrivain tel que Molière ne saurait être envisagé avec indifférence, et c'est une heureuse idée que celle de mettre quelques bibliophiles délicats, quelques travailleurs zélés, en possession de livres intéressants pour l'histoire de cet homme de génie et qu'on chercherait inutilement pendant de longues années.

Édition inconnue de don Quichotte. — Nous avons sous les yeux une édition de *Don Quichotte* qui est restée, nous le croyons du moins, à peu près inconnue en France et qui mérite cependant qu'on en parle; voici son titre : « *El ingenioso Hidalgo don Quijote de la Mancha*. Compuesto por Miguel de Cervantes Saavedra. Edicion corregida con especial estudio de la primera por D. J. E. Hartzenbusch. *Argamasilla de Alba. Imprenta de don Manuel Rivanadeyra* (casa que fué prision de Cervantes), 1863. »

Cette édition présente diverses particularités notables. On a eu l'idée d'établir, pour l'exécuter, une imprimerie dans le petit village d'Argamasilla, et dans la maison même où Cervantes fut retenu en prison (1). Cette maison est la propriété d'un infant d'Espagne, don Sébastien-Gabriel de Bourbon, qui en a fait l'acquisition, par respect pour la mémoire de Cervantes, et qui, s'intéressant vivement à cette publication, a voulu tirer lui-même, de ses propres mains, les premières feuilles de cette belle impression. Ce ne sont là, du reste, que des détails; ce qui est plus important, c'est le travail critique de la révision du texte entrepris

(1) Consulter au sujet de cette détention les biographes de Cervantes. C'est dans cette bourgade, qui serait restée tout à fait inconnue sans cette circonstance, que l'auteur de *Don Quijote* a placé la résidence de son héros.

par M. Hartzenbusch, lequel, en dépit de son nom germanique, est un littérateur espagnol fort distingué (1). Dans la préface de cette édition, dans les notes placées à la fin de chacun des quatre volumes dont elle se compose, il rend compte du travail de critique auquel il s'est livré. Deux éditions de *Don Quichotte*, l'une et l'autre publiées par Juan de la Cuesta, ont paru à Madrid en 1605 : l'une comprend un *Testimonio de las erratas*, daté du 1er décembre 1604 ; l'autre donne cet errata sans date, et l'on y trouve un privilége pour la Castille, l'Aragon et le Portugal, tandis que, dans l'édition avec l'errata daté, le privilége est pour la Castille seulement. On a jusqu'ici regardé l'édition avec le privilége pour la Castille et l'Aragon comme l'édition princeps, mais M. Hartzenbusch établit, sur de bonnes raisons, qu'elle est la première de toutes; une comparaison attentive du texte de ces deux impressions a fait découvrir des variantes intéressantes qui étaient restées inaperçues, parce qu'on avait supposé, sans y regarder de près, que les deux textes étaient identiques. Cervantes, soit qu'il résidât à Valladolid, soit qu'il se trouvât à Madrid, se montrait fort insouciant de la correction de son œuvre, et il y a longtemps qu'on a observé des anachronismes, des contradictions, des erreurs qui ont mis les commentateurs et les traducteurs à la torture. Quelques-uns d'entre eux ont supposé qu'il y avait négligence de la part de Cervantes, d'autres ont cru qu'il agissait avec malice afin de dérouter un peu ses lecteurs dont il se moquait à l'avance. M. Hartzenbusch se place à un autre point de vue : toutes les erreurs de ce genre et d'autres encore, il les attribue à des méprises de copistes transcrivant le manuscrit original, méprises auxquelles viennent s'ajouter les fautes des typographes, et il prétend rétablir le texte tel que Cervantes a dû l'écrire. Cette tentative rappelle celle d'un helléniste très-distingué, Brunck, à l'égard

(1) Poëte dramatique fort distingué lui-même, M. Hartzenbusch a donné des soins particuliers à la publication du *Teatro escogido* d'un des maîtres de la scène espagnole, Tirso de Molina.

duquel M. Boissonade s'exprime ainsi dans la *Biographie universelle :* « Il se persuada que toutes les négligences qu'il « remarquait dans les poëtes grecs n'étaient que des erreurs « de copiste. Dans cette conviction, il corrigeait les vers, « les déplaçait, les bouleversait avec une audace souvent « heureuse sous le rapport du goût et du sentiment; mais « ces hardis changements, que les anciens eux-mêmes n'au- « raient peut-être pas toujours désavoués, étaient, sous le « rapport critique, absolument condamnables. » Il est possible qu'on soit tenté d'appliquer cette attribution au travail de M. Hartzenbusch; nous n'entreprendrons pas d'ailleurs de donner quelques exemples de cette critique verbale, souvent ingénieuse et plausible; nous renverrons les personnes que n'effrayent pas ces détails minutieux à un article inséré dans un journal publié en Allemagne et très-digne d'être consulté par les amis de la littérature du midi de l'Europe (voir les *Jahrbücher für romanische Literatur*, tom. X, p. 219).

Ce qu'il y a de certain, c'est que désormais il ne sera plus permis de s'occuper sérieusement du texte de Cervantes sans consulter l'édition mise au jour à Argamasilla.

---

# SAINTE-BEUVE.

La perte de Sainte-Beuve a été profondément sentie. On a pu voir à la gravité des appréciations qu'au regret de l'écrivain éminent, fécond, se mêlait la conscience d'un dommage plus général et public, comme le deuil d'un grand exemple et d'une influence salutaire. Il est arrivé un jour à Sainte-Beuve, parlant de Boileau, de proclamer l'utilité dans un siècle d'activité littéraire d'une sorte de magistrat des lettres, redresseur des témérités et redoutable aux impertinents. Cette autorité acquise au travail non moins qu'au talent, il l'exerçait lui-même plus qu'on ne pensait, ou du moins plus qu'on ne l'avouait; et certainement beaucoup de sottises se pourront dire dorénavant, qu'on n'eût pas risquées de son vivant. Plus d'un, on ne saurait le nier, pensait en écrivant à l'article du lundi et à cette collection des *Causeries*, véritable galerie de Versailles de la littérature, où la censure se perpétuera. Et, en effet, il y avait bien de quoi réfléchir. Sainte-Beuve, quoique né dans l'Artois, avait la sensibilité du méridional, à l'encontre des erreurs et des prétentions injustifiées. Retenu quelquefois ou gêné par des considérations d'ordre moral ou social, par des circonstances, il savait prendre son temps, et, l'occasion venue, retrouver son homme et lui redresser son fait ou son opinion. Une courte note ajoutée dans le livre au bas d'une page indulgente rétablissait les droits de la vérité et corrigeait la complaisance. De ces notes-là, par où se soulageait sa sincérité, combien en a-t-on lues!

On a parlé de malices : je ne réponds pas qu'il n'y en eût souvent; mais c'était, c'était surtout, je le crois, une répa-

ration que le critique se faisait à lui-même. Il éteignait ainsi dans son esprit le regret ou le remords du silence complaisant ou du jugement mitigé. Cet amour de la vérité, dont il avait fait sa devise, son besoin de justice et de justesse, ne le laissaient point dormir sur une transaction. On l'a vu, dans les derniers temps de sa vie, revenir à ses premiers articles, aux jugements de sa jeunesse, les annoter, les commenter, y joindre des appendices où parfois l'on sent une impatience et comme une hâte de malade. Peut-être, et c'est, quant à moi, mon sentiment, pourrait-on trouver un peu d'excès dans ce zèle. Cette sourdine mise à d'anciens enthousiasmes, si vifs, si chaleureux, n'en détruit pas le motif, mais en altère la mélodie. Revenir avec les opinions de l'expérience et de la maturité sur les émotions, voire sur les illusions du premier âge littéraire, n'est-ce pas faire détoner les unes sur les autres, créer dans l'esprit du lecteur des contrastes, lui enlever la foi en ces premières et fraîches impressions, non moins sincères pourtant que les réflexions qui les ont suivies? La vérité d'ailleurs n'est-elle pas aussi indéfinissable que la liberté? Être libre, quelle chimère! être vrai, quelle prétention! Assurément je ne voudrais pas retrancher les commentaires de Sainte-Beuve; seulement je les aimerais mieux ailleurs. Je les voudrais à leur place chronologique; et je souhaite, dans une édition définitive, de voir les appréciations littéraires séparées de ces notes, qui me paraissent plutôt être des mémoires de l'auteur que des jugements. Mais qu'importent après tout ces sentiments d'un contemporain, si l'histoire profite et si la vérité gagne?

Cet amour rigoureux de l'exactitude et, comme je le disais tout à l'heure, de la justesse, reprenait toute son utilité et tout son à-propos lorsqu'il s'agissait d'œuvres nouvelles, d'écrivains que le critique avait véritablement le droit de traiter en maître. Ce qu'il valait en ces temps-ci et comme esprit et comme influence, ceux qui n'ont pas su le reconnaître l'apprendront avant peu. Inutile de chercher qui le remplacera! Une telle magistrature à une époque d'indisci-

pline et d'anarchie littéraires, où la férule de la Harpe et la verge de l'abbé Geoffroy ne seraient pas tolérées, exigeait des conditions difficiles. Ce n'était plus comme au temps où l'inviolabilité était garantie au critique de par Aristote et Aristarque, et le respect à ses arrêts. L'épigramme de Piron sur l'abbé Desfontaines avait détruit le prestige ; et ce n'était plus assez pour en parer la citation que d'avoir fait *Mélanie* ou les *Barmécides*. Or, ce qui faisait l'autorité de Sainte-Beuve comme critique, c'était, plus encore que ses succès, l'audace de ses débuts. A quiconque s'attaquait à sa robe de juge il pouvait répondre en produisant ses certificats de romantisme. Dans ses plus grands jours de sévérité et de hauteur, lors même que, fronçant le sourcil et allongeant la lèvre, il faisait rappel au bon goût, au bon sens, à la tradition, *Joseph Delorme* et *Volupté* cautionnaient son indépendance et sa hardiesse. Certes, ce n'était point un timide que celui qui, à vingt-quatre ans, en 1829, lançait au public les *Rayons jaunes* et la pièce à la *Muse* (1), et qui poussait gravement sous l'œil de l'Académie courroucée la fameuse synecdoque de l'*œil noir* et la transformation des *Cheveux d'Aline* en un double ruisseau, au bord duquel l'ongle *curieux* se tient en sentinelle ! Eh bien, c'est là ce qui faisait sa position inexpugnable : le moyen d'inculper de pédantisme ce téméraire qui, pour son coup d'essai, avait fait émeute dans les lettres, scandalisé ses amis et provoqué les carreaux des Jupiters académiques ! Il faut voir, dans l'appendice de l'édition définitive (2), quelles clameurs et, dans le camp des amis même, quels cris d'épouvante soulevaient ces licences. « Contenez-vous, » disait l'un (3); « n'allez pas

(1) Non, ma muse n'est pas l'odalisque brillante.....
Elle chante parfois ; une toux déchirante
La prend dans sa chanson, pousse en sifflant un cri,
*Et lance les graviers de son poumon meurtri.*
Page 133, édit. de 1829.

(2) P. Malassis, 1861.

(3) Ch. Magnin.

trop loin, » disait l'autre (1). Des mots avaient circulé, cruels, terribles, tombant de haut, comme des arrêts : « Révolutionnaire, barbare, chantre de la phthisie et du suicide. » On sait de quelles lèvres austères était parti le sobriquet célèbre : « Werther jacobin et carabin. »—Et voilà ce qui rend Sainte-Beuve irremplaçable. On pourra voir encore, comme nous le voyons dès aujourd'hui, des juges instruits, éclairés, capables de s'asseoir dans la chaire et s'y maintenir par la force de leurs études et de leur esprit : il leur manquera à tous ce qui faisait l'autorité de Sainte-Beuve, autorité propre, singulière et personnelle, la verdeur de ses commencements. Chacun d'eux devra compter avec ses justiciables. A chacun d'eux le justiciable pourra opposer des motifs de récusation tirés de son incompétence ou de son impuissance. Sainte-Beuve n'avait rien à craindre de pareil. Nulle récusation n'était recevable contre lui ; car il était poëte pour juger les poëtes, romancier pour juger les romanciers, historien pour juger les historiens.

Plus d'une fois, à propos de Sainte-Beuve, la question a été posée entre le poëte et le critique; on s'est demandé lequel des deux en lui devait le plus à l'autre. Lui-même, dans une phrase mémorable, s'est confessé du regret que les succès du prosateur eussent en quelque sorte éclipsé la réputation du poëte. Je me suis autrefois efforcé de plaider cette thèse, que chez un poëte tout découlait du poëte, et, quant à Sainte-Beuve particulièrement, que le critique devait au poëte toute son originalité (2). Je ne serais plus aujourd'hui aussi sûr de la rectitude de cette proposition. Peut-être même inclinerais-je plutôt à l'inverse, sans rien rabattre, bien entendu, de mon admiration pour l'œuvre et le génie du poëte. Ne semble-t-il pas, si l'on considère l'œuvre poétique de Sainte-Beuve dans son entier, qu'il se trouve dans son génie, à plus forte dose que dans tout autre génie du

(1) Jouffroy.
(2) Article de la *Revue de l'Instruction publique* du 6 juin 1861.

même temps et du même ordre, de la volonté, c'est-à-dire de la démonstration, de l'enseignement? Le poëte lui-même l'indique en quelque façon dans ses notes rétrospectives : « Ce que j'ai *voulu* dans *Joseph Delorme,* ç'a été d'introduire dans la poésie française un exemple d'une certaine naïveté souffrante et douloureuse..... » L'*Ode à la Rime*, d'où l'auteur fait dater « sa conversion à une facture plus sévère », n'est-elle pas, avec toute sa grâce et sa délicatesse, une sorte de manifeste? Dans les notes de ce premier recueil et même des recueils suivants, n'y a-t-il pas sur la prosodie, sur l'allitération, la consonnance, etc., etc., des remarques qui tiennent du conseil et du précepte? En y regardant bien, on peut constater que chacune des publications en vers de Sainte-Beuve est appuyée et, pour ainsi dire, doublée d'un ouvrage de prose dont elle est le commentaire actif, et comme la synthèse. C'est pour *Joseph Delorme*, au point de vue de la facture et de l'art poétique, le *Tableau de la Poésie française au seizième siècle;* pour les *Consolations*, *Volupté* et les premiers *Portraits;* pour les *Pensées d'août*, l'*Histoire de Port-Royal*. En général, la préoccupation de l'auteur, sa pensée, se dédouble entre le poëte et le prosateur; son effort est géminé, son génie est à double courant. Là où l'effort se trahit par quelque dureté ou obscurité, comme dans *Monsieur Jean*, ou dans la première pièce des *Pensées d'août*, la note devient nécessaire (1). C'est alors l'écrivain et presque le professeur qui envahit le poëte. Pour y revenir, je crois que l'on peut dire que, si dans l'œuvre de Sainte-Beuve le prosateur et le critique même ont profité du poëte, par l'image, par l'invention, par la phrase faite et trouvée, souvent aussi le critique appuie le poëte, quelquefois même jusqu'à le contraindre. Dans les pièces purement lyriques, telles que les admirables *Stances d'Amaury,* dans les char-

(1) Par exemple à propos de ces vers :

*J'ai rasé les rochers où la grâce domine, etc.*,

p. 175 de la dernière édition (1863); et sur la rime du pronom *de* avec le mot *Dieu,* p. 152 de la même édition.

mantes élégies intimes, si nombreuses, dans les sonnets de voyage et dans ceux que j'appellerai domestiques, le poëte échappe, se développe et plane ; ailleurs souvent la volonté de rendre la sensation dans son intégrité ou d'exprimer nettement le détail familier contraint le poëte, je n'ai pas à chercher d'autre mot ; c'est alors le critique qui envahit le vers, comme le poëte ailleurs fait invasion dans la critique. Mais, dans ces excès même, Sainte-Beuve a marqué son inspiration et son originalité poétiques. Cette inspiration, il l'a caractérisée maintes fois, dans ses notes, dans celle que nous avons citée plus haut, ailleurs encore, dans l'appendice du premier volume de 1861, où il invoquait Poterlet et l'école des paysagistes contemporains : — « de courtes et vives élégies *dans des coins de nature* » ; enfin dans l'épître à M. Villemain, de laquelle pour plus d'intelligence nous détacherons ces vingt vers :

Mon jardin, comme ceux du vieillard d'OEbalie,
N'avait pas en beauté le cadre d'Italie,
Sous un ciel de Tarente épargné de l'autan
Le laurier toujours vert, les rosiers deux fois l'an,
Et l'acanthe en festons, et le myrte au rivage.
A peine j'y greffai quelque mûre sauvage.
J'y semai quelques fleurs dont je sais mal les noms.
Mais les chers souvenirs, auxquels nous revenons,
Eurent place ; on entend l'heure de la prière ;
Mais, sans cacher le mur du prochain cimetière,
Ma haie en fait l'abord plus riant et plus frais,
Et mon banc dans l'allée est au pied d'un cyprès.
A l'autre bout, au coin de ce champ qui confine,
L'horizon est borné par la triste chaumine,
Demeure d'artisan dont s'entend le marteau.
La forge avec le toit qui s'adosse au coteau,
Dès l'aurore, à travers la pensée embaumée,
Ne m'épargne son bruit, ni sa pauvre fumée.
Ainsi vont les tableaux dont je romps les couleurs,
Rachetant l'idéal par le vrai des douleurs.

Il est vrai, c'est bien là le dernier mot du poëte, de *Joseph Delorme :* un jardin resserré entre les murs d'un faubourg,

avec la cheminée de l'usine à l'horizon, le bruit de l'outil et par-dessus tout la plainte de la misère humaine; c'est bien là ce que Sainte-Beuve a voulu introduire dans la poésie française et ce qu'il y a introduit en effet (la *Veillée*, le *Dernier Vœu*, les *Rayons jaunes*, *Dans l'île Saint-Louis*, *Quand de la jeunesse amante*, *A une demoiselle infortunée*, *Pauvre Mère*, etc., etc.), non pas le premier peut-être autant qu'il l'a cru, mais certes plus abondamment, plus absolument que nul autre. Le premier du moins, dans ce siècle, il a eu le sentiment des misères murées, l'amour des aspects parisiens. Victor Hugo, l'homme des foules, a exprimé sous un autre point de vue le charme imposant et dominant de la cité populeuse. Le charme pour lui est dans l'immensité; c'est la vastité (*vastitas*) du plan et des horizons et le fourmillement des allants et venant à travers les rues et les carrefours.

— Car Paris et la foule ont aussi leur beauté,
Et les passants ne sont, le soir, sur les quais sombres
Qu'un flux et qu'un reflux de lumières et d'ombres (1)!

Le charme pour Sainte-Beuve était tout différent, plus intime et plus profond. Ce qui lui plaisait, c'était la rue écartée, le quai désert, la maison silencieuse aux murs délabrés, où son génie entend gémir la plainte du malade ou du malheureux, la fenêtre éclairée trouant la noire façade derrière laquelle il devinait la mère exténuée veillant son enfant moribond, le misérable agonisant dans la fièvre sur son grabat glacé. Familiarisé par ses premières études avec les douleurs humaines, il en avait gardé une divination singulière qui lui venait sans doute d'une immense pitié pour les maux qu'il avait connus. On n'a pas séjourné dans ces salles d'hôpital, hantées par la souffrance et par la mort, entre ces deux files de lits blancs uniformément lugubres, sans y contracter un serrement de cœur perpétuel et comme une habitude du deuil, qui partout nous fait pressentir le mal et l'angoisse, et nous inspire une prédilection professionnelle pour l'être

(1) *Feuilles d'automne*, pièce xxxv^e^.

souffrant. De là, la pitié du poëte rayonnait sur toutes les infortunes de la vie laborieuse des pauvres gens, sur leurs besoins et sur leurs joies même, joies pâles et sinistres au-delà des barrières isolées et le long des boulevards inhabités ; sur les abandonnés, les solitaires, sur la *jeune fille infortunée* que le bal attriste, sur le désespéré qui erre à la nuit tombante autour d'une mare perfide. Sainte-Beuve se trompait, selon moi, en associant, par supposition de parenté, au pseudonyme Joseph Delorme le nom du peintre Poterlet (qu'il écrivait à tort *Poterley*, abusé sans doute par l'accent quelque peu anglais du talent de l'artiste). Poterlet, coloriste merveilleux, spirituel faiseur de croquis, était d'une tout autre humeur et manifestait des tendances tout opposées. Épris, comme tous les peintres amis de la couleur, des sujets fastueux, des pompes du costume et des élégances de la vie, c'est des romans de Walter Scott, des drames de Shakespeare, des poésies de Gœthe, qu'il tirait ses compositions. Les croquis qu'il faisait au Louvre sont tous d'après les plus somptueux coloristes de l'école flamande, Rubens, Van Dyck, etc. Puisque Sainte-Beuve voulait trouver parmi les peintres des analogues à cette période de son œuvre poétique, il eût dû nommer plutôt, je crois,..... et que le rapprochement ne lui soit pas injurieux, car des deux noms que je vais citer le premier est celui d'un grand artiste, le second celui d'un chercheur intelligent et pénétrant, — il eût dû nommer, dis-je, Daumier et Traviès, l'un et l'autre éloquents interprètes de la souffrance des humbles et observateurs profonds de ses mystères. Il eût pu leur adjoindre Decamps, à cause du caractère désolé de ses paysages, et encore peut-être Tassaërt, pour la finesse et la tendresse parfois navrante du coloris.

Dans la phase classique de son talent, je veux dire cet âge de plénitude et de maturité où le poëte est assez maître de lui-même et de son art pour gouverner son inspiration, Sainte-Beuve avait brisé ses anciens moules. Il avait voulu prendre la vie humaine de plus haut et dans un cadre plus

large. Il se dégagea, ce sont presque ses termes, de la « confidence personnelle », de l'impression vive et directe, et se donna davantage aux sentiments généraux. Ce fut pour lui l'ère de l'anecdote morale et de l'épître didactique. Me trompé-je? il me semble voir dans cette dernière phase de la poésie de Sainte-Beuve un phénomène semblable à celui qu'on observe dans l'histoire des littératures où quelquefois pendant un siècle la poésie, c'est-à-dire le sentiment poétique et le nombre, le rhythme, se transfusent dans la prose, ne laissant plus au vers que les conventions et les géhennes de l'art. La prose de Sainte-Beuve est en effet vers la fin plus libre, plus ample, plus souple, plus poétique que jamais. Je citerai seulement de mémoire, et sans aller jusqu'aux recherches, les récents articles sur Marceline Valmore, la conclusion de l'étude sur de Vigny (*Il est un feu sacré d'une nature particulière*, etc.), les trois causeries sur Théophile Gautier, où se trouvent des pages qui, de ton et de mouvement, sont de véritables strophes.

En considérant cette longue suite des *Causeries du lundi* (elles ont tout à l'heure *vingt-six* volumes, et tout n'est pas publié), il est impossible de ne pas admirer cette assiduité, cette fécondité qui élèvent la besogne, le devoir du critique à la hauteur d'un ministère, d'une véritable fonction publique. La première de ces « causeries » est datée, il ne faut pas l'oublier, du 1er octobre 1849. La politique faisait depuis plus de dix-huit mois une diversion violente aux questions littéraires. Le public lettré se plaignait de n'avoir plus rien à lire; on ne travaillait plus pour lui. Sainte-Beuve ramena l'intérêt sur la littérature. A défaut de livres nouveaux, il revisait le procès des anciens. Des gens du monde, des femmes firent, grâce à lui, connaissance avec Mme de Motteville, avec Mlle de Montpensier, avec Mme du Deffand, même avec Villehardouin et Commines. Il offrit à ces désœuvrés tout un catalogue d'auteurs inconnus, oubliés ou jugés sur parole; il réveillait en eux l'esprit littéraire et préparait ainsi un public aux écrivains nouveaux.

On n'a pas attendu ici que j'entreprisse l'examen détaillé de cette nombreuse série d'études, qui demanderait plusieurs articles. Je n'ai dû prétendre qu'à en indiquer brièvement le caractère et l'utilité. Le seul reproche qu'on ait pu faire à la critique de Sainte-Beuve, c'est le manque de condensation, c'est l'impossibilité souvent alléguée de tirer de ces trente ou quarante volumes de discussion littéraire une esthétique générale, précise et rigoureuse. Mais aussi quelle variété! quelle originalité, que de nouveauté dans cette critique! quelle distance, par exemple, des lourdes leçons de la Harpe à ces causeries si bien nommées qui gardent tout l'abandon et toute la légèreté de la conversation, dont le ton n'effraye personne, et qui certes ont fait entrer dans le public plus d'idées, de connaissances, d'enseignement, que les traités les plus doctrinaux!

Je n'insisterai pas, par respect même pour le nom de Sainte-Beuve, sur le mérite de son exactitude dans cette tâche hebdomadaire. Peut-être m'objecterait-on que tous les journaux de Paris publient chaque lundi un feuilleton dramatique non moins long que les Causeries du *Constitutionnel :* il est vrai que dans ce cas-là la réponse se ferait d'elle-même par la comparaison des besognes, du temps qu'elles prennent et des connaissances qu'elles exigent. Un compte rendu de pièce de théâtre peut toujours être improvisé le lendemain de la représentation, et quelquefois le soir même, si celui qui en est chargé a le sommeil commode. L'auteur écrit sous le coup de son émotion et de l'émotion du public, sans avoir besoin de nulle autre information, de nul autre renseignement. Quelle différence avec l'examen d'un livre, la lecture souvent longue et fatigante, les recherches, les vérifications, les références! Et en somme on m'accordera bien, je l'espère, qu'il est plus difficile de parler de Rabelais, ou même de Saint-Évremont, que d'analyser une comédie du Gymnase ou un drame de la Gaîté.

Dans les derniers temps de sa vie, Sainte-Beuve était arrivé à la sérénité de l'homme qui a fait bon emploi de ses facul-

tés, et qui sent son mérite reconnu et indiscutable. Il nous rendait quelque chose d'un Gœthe français ou de Voltaire à Paris. Sa petite maison modeste de la rue Montparnasse, avec son étroit jardin où lui-même il s'est dépeint se promenant au matin le doigt fourré en guise de signet dans un livre refermé (1), était devenue un lieu de pèlerinage non moins visité que le palais-musée de Weimar ou que le château des Délices. Il était enfin au rang des patriarches de la littérature, avant l'âge, mais par l'ascendant du talent, du savoir et du travail.

Nous l'avons vu dans la semaine qui a précédé sa mort, debout et appuyé sur une chaise, rompu par la souffrance, mais conservant encore toute la vivacité de son intérêt pour les choses littéraires, s'informant des productions nouvelles et des travaux de ses visiteurs.

Sainte-Beuve était né pour être un moniteur de la littérature : il l'a été dans tous les genres, poésie, roman, critique, histoire. Il était le grand dépouilleur de la correspondance universelle des sciences et des lettres. Tout arrivait à lui, et rien ne lui était indifférent. Il était né travailleur ; il en avait reçu toutes les aptitudes et tous les dons : curiosité, lucidité, pénétration, enthousiasme, force physique. Hélas ! c'est dans ce dernier don qu'il a été vaincu : l'intelligence, l'esprit, sont restés jusqu'à la dernière heure sains et inaltérés. Et peut-être s'est-il étonné de se voir retirer l'instrument, quand la main était encore si agile et l'âme si maîtresse. Nulle figure plus parfaite ne sera donnée de l'homme de lettres moderne, inquiet, actif, attentif à tout.

Le devoir qu'il avait reçu, Sainte-Beuve n'y a point failli. Il a bien mérité des lettres, de son pays, de son temps et de l'avenir.

CHARLES ASSELINEAU.

(1) Vers ce temps-là l'on me voit au jardin
Un doigt dans Pope, Addison ou Fontane.
(*Joseph Delorme.*)

# FRANÇOIS JUSTE,

## LIBRAIRE ET IMPRIMEUR A LYON.

---

Un des imprimeurs-libraires les plus intéressants et les moins connus du seizième siècle, c'est, sans contredit, François Juste, de Lyon. Les exemplaires de ses éditions sont fort rares et fort recherchés; mais la bibliographie ne s'est pas encore occupée de ses travaux, et c'est à peine si Maittaire et Panzer, dans leurs volumineux ouvrages, citent deux ou trois des livres sortis des presses ou vendus dans la boutique de ce bibliopole lyonnais. Le savant Charles-Jacques Brunet, dans son *Manuel du Libraire*, a réparé autant que possible cet oubli, en mentionnant, en décrivant la plupart des éditions que François Juste a publiées, de 1524 ou plutôt de 1532 à 1544.

Nous manquons absolument de détails exacts sur François Juste; nous ne savons pas même à quelle époque il a commencé d'exercer, comme libraire et ensuite comme imprimeur, dans sa boutique *devant Notre-Dame de Confort*. L'auteur du *Manuel du bibliophile et de l'archéologue lyonnais*, à qui appartenait le soin d'élucider le premier les questions relatives à ce libraire lettré, à cet habile imprimeur, s'est borné à recueillir ou à imaginer des dates tout à fait erronées : dans la table des libraires-imprimeurs de Lyon, il dit que François Juste a été libraire depuis 1530; il avait dit d'abord, dans son tableau des imprimeurs lyonnais, que François Juste imprima de 1520 à 1539; et, plus loin, dans ses notices sur les principaux imprimeurs de Lyon, il fixe la carrière typographique de ce même François

Juste, de 1529 à 1547. Nous n'essayerons pas de faire concorder ces différentes dates qui se contredisent l'une l'autre. Mieux eût valu se borner à dresser le catalogue chronologique des éditions qui portent le nom ou l'adresse de François Juste.

C'est ce que nous avons fait, sans entrer dans la description minutieuse de ces éditions que le *Manuel* de Charles-Jacques Brunet a décrites la plupart très-soigneusement. Il nous a semblé que des lumières nouvelles pour l'histoire littéraire ressortaient de cette simple nomenclature d'ouvrages publiés ou imprimés par François Juste. Nous croyons même y découvrir des indications presque certaines sur sa personnalité et sur sa vie. Il en résulte, pour nous, que François Juste était un curieux, un bibliophile plutôt encore qu'un libraire, et qu'il ne publiait rien qui n'eût été approuvé, recommandé par un petit cénacle dont Rabelais et Clément Marot étaient les maîtres.

Il est établi que François Juste avait inventé un format nouveau, in-12 ou in-16, très-allongé, lequel ne fut pas adopté par d'autres éditeurs de son temps. Le premier livre où l'on voit figurer son nom, non pas comme libraire, mais comme éditeur, date de 1524; mais François Juste s'était borné alors, de concert avec un nommé Jean Mousnier, à faire imprimer, à ses frais, dans les ateliers d'Antoine Blanchard, imprimeur à Lyon, l'ouvrage suivant, qui avait paru à Rome pour la première fois : *Illustrium imagines* (*Andreæ Fulvii*). *Impressum Lugduni, in ædibus Antonii Blanchardi calcographi, impensis honestorum virorum Johannis Mousnier et Francisci Juste*, 1524, petit in-8, fig. sur bois.

Il faut remarquer que, dans cette édition, François Juste et Jean Mousnier sont qualifiés d'*honnêtes hommes* (honesti viri). Nous verrons plus tard François Juste employer encore, et d'une manière bizarre, cette épithète *honnête*, dans le titre de deux ou trois de ses livres, d'abord en 1533 pour le *Parangon des Nouvelles honnestes*, et plus tard, en 1539, pour le *Triomphe de très-haute et très-puissante dame Vérole*,

où l'auteur, Martin Dorchesino, s'intitule sans façon : *l'Inventeur des menus plaisirs honnestes*. Serait-ce François Juste lui-même qui fait parade de tant d'honnêteté ?

Il semble que François Juste soit devenu libraire pour être agréable à son ami Rabelais, car nous n'hésitons pas à lui attribuer les *Chroniques du grant et puissant géant Gargantua* (nouvellement imprimées à Lyon, 1533, petit in-8, goth., de format allongé). Ce serait lui aussi qui aurait imprimé les premiers Almanachs de Rabelais, que nous ne possédons pas, mais dont il existe quelques vagues mentions. Huet avait dans sa bibliothèque plusieurs de ces Almanachs, qui ne se retrouvent plus, l'un desquels était indiqué comme sortant de la librairie de François Juste. Il faut aussi rapporter au même éditeur un autre Almanach, décrit dans les *Mémoires* du P. Niceron, avec cette adresse : *Devant Notre-Dame de Confort*.

On peut supposer que François Juste, ami de Rabelais, de Clément Marot, de Maurice Scève et d'autres écrivains soupçonnés d'hérésie, avait fait paraître sous le manteau un grand nombre de plaquettes, sans nom d'imprimeur, que Duverdier mentionne, dans sa *Bibliothèque*, sous ce fâcheux index : *censuré*, ou bien : *calvinique*. Mais, pourtant, François Juste n'a mis son nom que sur un seul ouvrage de théologie mystique, par l'hétérodoxe Pierre Doré.

En revanche, François Juste a publié, avec son nom, beaucoup de petits livres érotiques en prose et en vers, dont le *Gargantua* et le *Pantagruel* n'étaient pas les plus innocents. Son édition des *Blasons anatomiques*, avec des figures, peut passer pour un livre libertin qui devait faire honneur à l'*Inventeur des plaisirs honnêtes*. Aussi, dans la plupart des publications avouées par François Juste, nous reconnaissons au plus haut degré l'influence personnelle et directe de Rabelais. On découvrira sans doute que quelques-unes émanent incontestablement de l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*.

Nous croyons que François Juste s'est fait libraire vers

1532, à l'instigation de Rabelais, et qu'il n'est devenu imprimeur que vers 1539, puisque, avant cette date, les livres qui portent son nom étaient imprimés chez Antoine Blanchard et chez Jean Barbou. Le *Manuel* a reproduit deux marques typographiques employées dans les éditions de ce libraire: la première représentant un homme nu, qui d'une main soulève un poids et de l'autre main agite deux ailes d'oiseau; la seconde offrant deux génies qui portent des cornes d'abondance et soutiennent un écusson aux initiales accolées de François Juste.

Nous n'avons pas rencontré d'éditions de François Juste au-delà de l'année 1544; cependant Antoine Leroy cite, dans son manuscrit des *Elogia rabelæsina*, un ouvrage d'une date postérieure et qui se vendait certainement dans la boutique de ce libraire: *Almanach pour l'an* 1546, *etc. Item la declaration que signifie le soleil parmy les signes de la nativité des enfans* (Lyon, devant Notre-Dame de Confort).

La liste suivante n'est qu'un premier essai, qui recevra probablement des augmentations importantes, d'autant mieux qu'elle ne contient qu'un seul livre latin et qu'on peut présumer qu'il en existe d'autres, ainsi que des ouvrages italiens ou *tuscans*, qui témoigneraient de la collaboration de Rabelais dans cette officine lyonnaise. On se rappellera que les ouvrages *tuscans* de maître François sont encore à signaler.

Voici donc notre liste, dans laquelle nous avons observé le classement chronologique, en réunissant à la fin les éditions sans date.

1. La Complainte très-piteuse de Flammette à son amy Pamphile, translatée de l'italien en vulgaire francoys. (*Lyon*), *Françoys Juste*, 1532, pet. in-8 allongé, goth., fig. sur bois.

2. Le Parangon des nouvelles honnestes et delectables à ceulx qui desirent veoir et ouyr choses nouuelles et recreatives, soubz umbre et couleur de joyeuseté, utiles et profitables à ung chacun vray amateur de bons propos et plaisans passetemps. *On*

*les vend à Lyon, dans la maison de Francoys Juste*, 1533, in-16 de format allongé, goth., fig. sur bois.

3. Le Chasteau d'amours (de P. Gringore), nouvellement composé à l'utilité de tous gentilz hommes conuoyteux de choses honnestes. M.D.XXXIII. *On les vend à Lyon, en la maison de François Juste, devant Nostre-Dame de Confort*, in-24 allongé, goth.

4. Pantagruel. Jesus Maria. Les horribles et espouuentables faictz et prouesses du tres-renommé Pantagruel, roy des Dipsodes, filz du grant geant Gargantua, composé nouuellement par maistre Alcofrybas Nasier. Augmenté et corrigé fraischement par maistre Jehan Lunel, docteur en theologie. M.D.XXXIII. *On les vend à Lyon, en la maison de Françoys Juste, demeurant deuant Nostre-Dame de Confort*, in-24 allongé, goth.

5. Les Fantastiques Batailles des grands roys Rodilardus et Croacus : translaté de latin (d'Elisius Calentius) en françoys. Imprimé nouvellement. 1534. *On les vend à Lyon, en la maison de Françoys Juste*, in-8, goth.

6. Hecatomphile, tourné de vulgaire italien (de L. B. Alberti) en langaige françois. *Lyon, en la maison de Françoys Juste*, 1534, pet. in-8, goth.

7. Nouuelles certaines des isles du Peru. *Lyon, chez Françoys Juste*, 1534, in-16, goth., de 8 feuillets.

8. L'Adolescence Clementine. Ce sont les oeuvres de Clement Marot, nouuellement imprimées auecques plus de soixante nouuelles compositions, lesquelles jamays ne furent imprimées comme pourrez veoir à la fin du liure. M.D.XXXIIII. *On les vend à Lyon, en la maison de Françoys Juste, demeurant deuant Nostre-Dame de Confort*, in-16 de format allongé, goth.

Cette édition a été réimprimée l'année suivante, in-16 allongé, gothique, et on lit à la fin de la nouvelle édition : *Ce present livre fut achevé d'imprimer le sixiesme jour de fevrier par François Juste*, 1535.

9. Almanach pour l'an 1535, calculé sur la noble cité de Lyon, à l'eleuation du pole par 45 degrez 15 minutes en latitude et 26 de longitude. Par M. Françoys Rabelais, docteur en medecine et medecin du grant hospital dudict Lyon. *Lyon, Françoys Juste*, in-16.

10. La Deplorable Fin de Flamete, elegante inuention de Jehan de Flores, Espaignol (translatée en françois par Maurice Sceve). *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste*, 1535, pet. in-8, goth.

11. Coquillart. ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ. Les OEuures maistre Guillaume Coquillart, en son vivant official de Reims, nouuellement reueues et corrigées. M.D.XXXV. *On les vend à Lyon, en la maison de Françoys Juste;* à la fin : *Imprimé nouuellement par Françoys Juste, à Lyon, le 2 d'aoust*, in-16 allongé, goth.

12. Recueil des oeuures de Jehan Marot, illustre poete françoys. Rondeaulx. Epistres. Vers épars. Sur les deux heureux Voyages de Genes et Venise. *Lyon, Françoys Juste*, 1535, in-16 allongé, goth.

Cette édition a été réimprimée chez le même libraire, en 1537 et en 1538, 2 tomes in-16, lettres rondes, fig. sur bois.

13. Gargantua. ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ. La Vie inestimable du grand Gargantua, pere de Pantagruel, iadis composée par l'Abstracteur de quinte essence, liure plein de pantagruelisme. M.D.XXXV. *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste, deuant Nostre-Dame de Confort*, in-24 allongé, goth.

14. Recueil de vers latins et vulgaires de plusieurs poëtes françoys, composez sur le trespas de feu monsieur le Daulphin. *On les vend chez Françoys Juste, près Notre-Dame de Confort*, 1536, in-8.

15. Joannis Boemi Aubani, omnium gentium mores, leges et ritus. *Lugduni, apud Franciscum Justum*, 1536, in-8.

16. Historia breuissima Caroli quinti imperatoris, a prouincialibus paysanis triumphanter fugati et desbifati : quæque in Prouincia illo existente nouissime gesta fuere macaronico carmine recitans per I. V. D. Joan. Germanum, in sede Forcalquieri aduocatum, composita. (*Lugduni, apud Franciscum Justum*), 1536, in-8.

17. Epistre d'Adrian VI, pape, aux princes d'Allemagne, par laquelle il les exhorte de vivre tous en paix et concorde, mise de latin en françois. *Lyon, François Juste*, 1536, in-16.

18. L'Adolescence amoureuse de Cupido auec Psychez, outre le vouloir de la déesse Venus sa mere. *Lyon, François Juste*, 1536.

19. Arion, Eclogue sur la mort de Françoys, Daulphin de France, fils du roy Francoys premier, par Maurice Sceve. *Lyon, par Françoys Juste*, 1536, pet. in-8.

20. Blasons anatomiques des parties du corps feminin, inuentions de plusieurs poëtes françoys. *Lyon, Françoys Juste*, 1536, in-16, fig. sur bois.

21. Lucien. De ceulx qui servent à gaiges es maisons des gros seigneurs et bourgeois. *Lyon, Françoys Juste*, 1536, in-16, fig. sur bois.

La dédicace à C. F. est signée J. D. G. (Jean de Gouttes).

22. Familiaire Institution pour les legionaires. *Lyon, Françoys Juste*, 1536.

23. Les OEuures de Francoys Villon, de Paris, reueues et remises en leur entier par Clement Marot, vallet de chambre du roy. 1537. *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste*, pet. in-8 en lettres rondes.

24. La Vie inestimable du grand Gargantua, pere de Pantagruel, iadis composée par l'Abstracteur de quinte essence. Liure plein de pantagruelisme. M.D.XXXVII. *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste*, pet. in-16 goth.

25. Les Voyes de Paradis, que a enseigné nostre Saulueur Jesus en son Evangile, pour la reduction du pauure pescheur, par Pierre Doré, docteur en theologie. *Lyon, Françoys Juste*, 1537, in-16.

26. Victoire et triomphe d'Argent contre Cupido, dieu d'amours n'aguieres vaincu dans Paris. *Lyon, Françoys Juste*, 1537.

27. Le Liure de amytié de Cicero, translaté de latin en françoys, par Jean Colin, licentié en lois. *Lyon, Françoys Juste*, 1537, in-8.

On ne peut douter que Rabelais n'ait fait réimprimer cette traduction, qui venait de paraître à Paris, chez Vincent Sertenas et les Angeliers, malgré le privilége en date du 18 juillet 1536, lequel défendait aux autres imprimeurs de réimprimer ce livre avant trois ans, les priviléges du roi n'ayant alors de valeur que dans la ville même de Paris. Jean Colin était un des plus chers amis de Rabelais, qu'il ne cessa de protéger quand il fut devenu lecteur de François Ier et puissant à la cour.

28. Dialogue de Lucian. De ceulx qui seruent à gaige ès maisons

des gros seigneurs et bourgeois; auec une oraison dudict autheur contre la calumnie : traduict par Jean des Gouttes. *Lyon, Françoys Juste*, 1537, in-16.

29. Sensuyt la grant nef des Folz du monde (trad. de Sébast. Brandt), en laquelle chascun homme saige, prenant plaisir de lire les passages des hystoires d'icelle morallement et briefuement exposées, trouuera et congnoistra plusieurs manieres de folz, et aussi pourra discerner entre bien et mal, et separer vice et péché d'auec vertu à culx contraire, qu'est ung œuvre excellent pour mener l'homme en la voye du salut. *On la vend à Lyon, en la maison de François Juste, imprimeur deuant Nostre-Dame de Confort.* A la fin : *Imprimé à Lyon sur le Rosne, par Françoys Juste, imprimeur, le dernier iour du moys de iuing*, l'an M.CCCCC.XXIX (1539?), pet. in-4 goth. de 101 feuilles.

On ne peut douter que la date de cette édition ne soit fautive, car Fr. Juste n'est pas désigné comme imprimeur avant l'année 1539.

30. Le Triumphe de tres haute et puissante dame Verolle, royne du Puy d'amours : nouuellement composé par l'Inuenteur des menus plaisirs honnestes. M.D.XXXIX. *On le vend à Lyon, chez Françoys Juste, devant Nostre-Dame de Confort.* A la fin : *Imprimé nouuellement à Lyon par Françoys Juste, le* XII *du moys de septembre l'an mil cinq cens* XXX.IX, pet. in-8, fig. sur bois.

L'auteur se nomme dans la préface : *Martin Dorchesino.* On a prétendu, bien à tort, que cet auteur n'était autre que Lemaire de Belges. Il est beaucoup plus probable que c'est Rabelais.

31. Le Catalogue des antiques erections des villes et citez, fleuves et fontaines assises ès troys Gaules, c'est assauoir Celtique, Belgique et Aquitaine, contenant deux liures. Le premier par Gilles Corrozet, le second par Claude Champier. *Lyon, chez Françoys Juste*, 1539, in-16, goth.

32. Les OEuvres de Clement Marot, de Cahors en Quercy, varlet de chambre du roy, augmentées de deux liures d'epigrammes et d'un grand nombre d'autres oeuures par cy-deuant non imprimées. *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste.* A la fin : *Imprimé à Lyon, par Jehan Barbou*, 1539, pet. in-8 ou in-16.

Il existe des exemplaires de cette édition, en date de 1538.

33. La Vie très-horrifique du grand Gargantua, pere de Pantagruel, iadis composée par M. Alcofribas, abstracteur de quintes-

sence. Liure plein de pantagruelisme. M.D.XLII. *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste.* A la fin : *Imprimé à Lyon, par Françoys Juste*, in-16, goth.

34. Pantagruel, roy des Dipsodes, restitué à son naturel, auec ses faictz et prouesses espouventables : composez par feu M. Alcofribas, abstracteur de quintessence. M.D.XLII. *On les vend à Lyon, chez Françoys Juste*, in-16, goth.

35. Comedie du Sacrifice des professeurs de l'Academie vulgaire senoise, nommez Intronati, celebrée es jeux de karesme prenant à Senes, traduite de langue tuscane par Charles Estienne. M.D.XLIII. *A Lyon, par Françoys Juste et Pierre de Tours.* A la fin : *Imprimé à Lyon, par Françoys Juste, mil cinq cens quarante-trois*, in-16 goth.

Il y a des exemplaires avec ce titre : *Les Abusés, comedie des professeurs de l'Académie Viennoise.*

36. Les Cent Considerations d'amour, par Guillaume de la Perriere. *Lyon, Françoys Juste*, 1543, in-16, fig. sur bois.

37. Dialogue de la teste et du bonnet, traduict de l'italien de Candolfe Collenuccio, par Antoine Geuffroy. *Lyon, Françoys Juste et Pierre de Tours*, 1544, in-16.

38. Preparatif à la mort, traduict en françois d'Erasme, par Guy Morin, sieur de London. *Lyon, chez Françoys Juste*, 1544, in-16.

39. Remedes contre la peste, utiles à gens de tous estats, composez par Jean Guido, docteur-régent en l'université de Paris. *Lyon, Françoys Juste*, sans date, in-16.

40. Le Cuider et le Contrepenser des hommes et des femmes, par lequel un chascun pourra congnoistre la folle fantaisie du monde, auec les vingt-quatre louanges des Dames, le tout par huitains. *Lyon, Françoys Juste*, in-24.

Cité par Duverdier et mentionné par le *Manuel*, où J.-C. Brunet déclare ne pas l'avoir rencontré.

On peut supposer que ce volume introuvable contient la première édition de la *Louange des Femmes, invention extraite du commentaire de Pantagruel sur l'Androgyne de Platon* (Lyon, J. de Tournes, 1551, in-16), attribué à Rabelais.

41. Enseignement d'Agapetus, euesque de Rome, à Justinian, empereur, pour gouverner un empire. *Lyon, Françoys Juste*, sans date, in-16.

Il ne faut pas confondre cette traduction anonyme avec celle de Jean Picot, qui parut, en 1563, à Paris, chez Guillaume Morel, in-8.

42. Le Martire de verité, dialogue de Lucian, traduict du grec par D. V. Z. *Lyon, Françoys Juste*, sans date, in-16.

43. Le Catalogue des antiques erections des villes et citez, fleuves et fontaines, assises ès troys Gaules, c'est assauoir Celtique, Belgique et Aquitaine, contenant deux liures. Le premier faict et composé par Gilles Corrozet, Parisien; le second, par Cl. Champier, Lyonnois, auec ung petit traité des fleuues et fontaines admirables estant ès dites Gaules, histoire tres-utile et delectable, nouuellement mise en lumiere. *Lyon, Françoys Juste*, sans date, in-16 goth., fig. s.b.

P. L. Jacob, bibliophile.

---

# QUELQUES REMARQUES

SUR LA NOUVELLE ÉDITION DES

# SUPERCHERIES LITTÉRAIRES DÉVOILÉES [1].

---

(3e ARTICLE).

Col. 4, b + F*** (de) [d'Arnaud de Baculard].

« Le cardinal de Lorraine, etc., 1758. »

D'après le catalogue Soleinne, il faut lire 1756.

Col. 10, a + FANTAN (Tony), etc.

Lisez *Fanfan* (voir les *Cythères parisiennes* d'A. Delvau, 1864, p. 86).

Col. 13, a + FAUST [Alfred Delvau].

L'ouvrage de M. F. Maillard, auquel on renvoie, est intitulé « Histoire anecdotique et critique de la presse parisienne », et non pas « Annuaire, etc. »

Même col. 6, FAUX ARNAULD (le), etc.

D'après Barbier (*Examen des dictionnaires*), Tournely n'aurait été que le prête-nom dans cette fourberie, qu'il faut attribuer aux PP. Waudripont et Le Tellier. Ce dernier nom est remplacé par celui du P. Beckman dans l'*Histoire de la vie de mons*r *Arnauld*, etc. (par le P. Quesnel), *Cologne*, 1695. Un petit livre intitulé *Histoire de la sortie du P. Quesnel des prisons de l'archevêché de Malines*, *s. l.*, 1718, donne, comme ayant joué le personnage du *faux Arnauld*, le principal du collége de Douai, nommé Adrien Delcourt; enfin Sainte-Beuve (*Port-Royal*, livre 6e) indique le P. Lallemand, d'après un passage resté manuscrit des *Mémoires* de

(1) T. II, 1re partie (*F. — La Motte*).

*Pantagru*

attribué à h

Grosley. Aucun de ces derniers ouvrages ne met Tournely en cause ; la question du *faux Arnauld* est donc loin d'être tranchée.

Même col. c, FAVEROLLE (M. de), etc.

Les nombreux romans de Mme Guénard ne méritaient pas, si mauvais qu'ils soient, d'être classés parmi les ouvrages *érotiques*. Il faut se reporter d'ailleurs à l'époque de leur publication ; le dévergondage du Directoire n'était pas si loin dans le passé.

Même col. e, FAVORI DE S. A. R. M. LE DUC D'ORLÉANS (un), *aut. dég.* [De Bois d'Almay].

Leber écrit d'*Annemetz*, et, malgré Barbier, je pencherais pour ce dernier nom, qui est celui d'une famille de Franche-Comté dont il existe actuellement encore des représentants.

Col. 14, b + FAYIS (Pierre de) [Ch. Baudelaire].

Ce pseudonyme n'est qu'une altération de l'un des noms de l'auteur : *Baudelaire-Dufay*. C'est dans la *Petite Revue* du 14 (et non du 28) octobre que figure cette pièce de vers.

Col. 15, f, F. B. D. S. E. M. P. D. D., etc.

D'après l'explication donnée de ces initiales, il doit y avoir une erreur dans la dernière lettre ; P. D. D. ne peut signifier : professeur de *grammaire*.

Col. 17, e, F. C. L. R. D. L., etc.

« Tableau des mœurs, etc. »

Ersch, Pigoreau et Quérard (*France litt.*) ont attribué ce roman à Rétif de la Bretonne sur la foi des lettres R. D. L.

Col. 22, c, F. D. P., *aut. dég.* [Fr. Davesnes, etc.]

Le renseignement pris dans le catalogue Soleinne doit être lu ainsi : « Il existe deux *autres* éditions, 1651 et 1660, etc. »

Col. 25, c, article FELHEMÉSI.

« La vérité tout entière sur les trois acteurs, etc. »

Lisez « ... sur les *vrais* acteurs, etc. » La dédicace « à mes concitoyens » qui est reproduite par les éditeurs des *Supercheries* à l'article suivant (VI. *La Grande Queue de Laurent Lecointre*, etc.) se trouve au verso du titre de *la vérité tout entière*, etc. Il y a donc erreur dans la notice des *Superche-*

*ries*, à moins de supposer, chose possible, que la même *dedicace* figure dans les deux brochures.

Col. 30, a + Fen (M. de), etc.

D'après le catalogue cité, l'édition de 1761 porte le nom de l'auteur en toutes lettres; mais il en existe une de 1754, où il est, en effet, abrégé.

Col. 33, a, Fernunftsberg, etc.

Lisez *Fernuntsberg* d'après Quérard (*Fr. litt.*).

Même col. f, Fessi (le P.), etc.

Pour citer exactement Voltaire, il aurait fallu dire « *ex-jésuite.* »

Col. 36 + f. f. f. r. d. g., etc.

Pour rendre complète la traduction de ces initiales, il faut lire « *frère* François, etc. »

Col. 37, c + f. g. b. [Frère Girard, etc.].

« Cajna ou l'idolâtre convertie, etc. »

Il faut lire « *Cajan* ou l'idolâtre *converty.* »

Col. 44, b, suite de l'article Firmianus (Petrus), etc.

Il est question dans le quatrième alinéa de cette colonne du « comte d'Offemont, père de la célèbre marquise de Brinvilliers. » Sans cette explication on aurait peine à reconnaître « le lieutenant civil d'Aubray » comme il est partout appelé.

Col. 45, c + Fizen (Nic.), etc.

« Veritas et Ecclesiæ Tungrensis breves vendiciæ, etc. »

Il faut sans doute lire *vindiciæ*, ainsi que dans le paragraphe suivant.

Col. 46, f, Flaccius Illyricus, etc.

Mauvaise orthographe du premier de ces deux noms. D'après le *Manuel* de Brunet, les différentes éditions donnent *Flacius* ou *Flaccus*.

Col. 51, a, Fléchier, etc.

On ne peut s'expliquer pourquoi l'on renvoie à la fin de cet article aux lettres e. e. n. l. v. n. j., marque du ministre protestant, Gédéon Flournois, d'après le tome Ier des *Supercheries*, col. 1212, e.

Même col. f, FLEURY (Joseph-Abraham Bénard, dit), etc.

Lafitte, éditeur de ces *Mémoires*, présenté au début de la notice comme *auteur dramatique*, devient un peu plus loin un *acteur des Français*. De ces deux indications, quelle est la bonne ?

Col. 57, b + F. M. D. L. C., Auvergn., etc.

Au lieu de C., lisez G. d'après le *Manuel* de Brunet, article *Passerat*.

Col. 60, b, FONGERAY (M. de), etc.

A ajouter aux pièces contenues dans le premier volume des *Soirées de Neuilly*, « les conversions ».

Même col. f, FONTAINES (Louis), etc.

On doit trouver dans le volume cité une carte gravée par Lepautre.

Col. 61, c, FONTEIUS (Claudius), etc.

Pour la première édition du volume cité, au lieu de 1670, lisez 1676.

Col. 68, a + FOU DE QUALITÉ (un), etc.

La rencontre du nom de Doris, de Bourges, me fournit l'occasion d'une remarque sur l'orthographe de ce nom, remarque qui eût été mieux à sa place au tome Ier, col. 439, d, article B*** (le baron de), etc. Dans l'un des volumes publiés par ce prétendu baron de B*** (*Mémoires secrets sur Napoléon Buonaparte*. Paris et Bruxelles, 1817), je trouve à la page 200 du tome Ier un mémoire sur le procès du général Moreau, précédé d'une épigraphe de deux lignes signées : *Daury*, de Bourges. Y a-t-il lieu à une rectification de l'orthographe adoptée par Quérard, ou bien l'auteur des *Mémoires*, etc., tout en cédant à l'attrait de soulever un coin de son masque, a-t-il altéré volontairement son nom ? C'est ce que je n'entreprendrais pas de décider, Quérard étant, à ma connaissance, le seul bibliographe qui ait fait mention de ce pamphlétaire.

Col. 73, e + F. R*** [Mlle F. Raoul].

A l'article auquel celui-ci renvoie, le nom est orthographié *Raoult*.

Col. 76, b + Français (un) [Gabriel Brizard.]

Dans le renvoi, l'on a oublié d'indiquer le tome (I).

Col. 82, f, Française (une), *aut. dég.* [Mme de Godeville, etc.].

Appelée de *Gotteville* dans la *Bastille dévoilée* (7e livraison).

Col. 96, c + frère Jérôme, etc.

Erreur d'attribution réparée un peu plus loin ; voyez col. 386, a, Jérôme (le frère).

Col. 103, a, Frétillon (Mlle), etc.

L'édition de 1743 s'arrête, en effet, après la 4e partie, quoiqu'il n'y ait pas le mot *fin*, et quoique la narration demeure en suspens. Un libraire m'a affirmé avoir vu une *cinquième* partie. Les *bons* exemplaires ont un portrait en pied assez mal fait, accompagné de quatre vers latins satiriques.

Même col. e, Fridolin (le major), *ps.* [de Valbezène].

Lisez *Valbezen.* Ce dernier nom est lui-même un pseudonyme et l'anagramme du nom véritable : Bezenval.

Col. 115, e + G*** (M.) [Gabriel Guéret].

Dates à rectifier : la première édition du *Parnasse réformé* est de 1668 ; celle de la *Guerre des auteurs*, de 1671.

Col. 116, e + G*** (M. de) [L'evêque de Gravelle].

Au lieu de « le futur jaloux », lisez « le *tuteur*, etc. »

Col. 124, b, ga. (m. r.), *ps.* [Michel de Marillac].

Ajouter aux éditions citées, portant le nom du traducteur, celle de la *Bibliothèque spirituelle* publiée par M. de Sacy, à la librairie Techener.

Col. 129, a, Galilée, *auteur supposé.*

On connaît maintenant, depuis l'impression de cette livraison des *Supercheries*, le pseudo-Galilée. Ce n'est plus le tribunal de l'Inquisition, mais bien la police correctionnelle qui va statuer sur le degré de culpabilité de Lucas (Vrain).

Col. 137, b, gardien des capucins, etc.

C'est à la date des 10 janvier et 6 février 1770 que cette brochure est citée par les *Mémoires secrets* (édit. Ravenel).

Col. 138, f + GAUCHER (Claude), etc.

Lisez *Gauchet*. Ce nom est celui d'un poëte français de la seconde moitié du seizième siècle (voy. Brunet).

Col. 140, c + GAUTIER [Meude-Mompas].

Le chevalier de Meude-Mompas (ou *Monpas*) a son article dans la *France littéraire* de Quérard, d'après lequel il n'aurait été que l'un des collaborateurs du *Journal général*, etc. Il est également question de lui dans la *Revue des auteurs vivants, grands et petits*, etc., 6e *année de la République* (par Buhan), où son talent est apprécié assez sévèrement. Après la dénonciation de Marat, c'est merveille que cet écrivain ait pu figurer dans une *Revue des auteurs* VIVANTS parue en 1798.

Même col. e, GAVARNI, etc.

Les premiers travaux littéraires de ce dessinateur furent adressés, sans nom d'auteur, mais datés de Gavarni, à un journal qui les imprima sous ce nom, qu'il prit pour une signature (un peu l'histoire du Pirée et du singe). Telle est, dit-on, l'origine de ce pseudonyme.

Col. 141, d, GAZETIER CUIRASSÉ (le), etc.

« I. Le Gazetier cuirassé, etc. »

Il y a eu deux éditions, dont la seconde (1772) contient une planche pliée.

« IV. Le Diable dans un bénitier, etc. »

Également deux éditions : la première sous la rubrique de *Londres*, 1784 ; la seconde sous celle de *Paris, de l'Imprimerie royale*, s. d. (1 fig.). Ce pamphlet a toujours été attribué à Pelleport, et l'on ne comprend pas qu'on l'ait classé dans l'article du *Gazetier*, etc., puisque ce dernier, bien qu'il soit question de lui sur le titre du *Diable*, etc., n'y est pas indiqué comme étant l'auteur.

Col. 142, b, GAZUL (Clara), etc.

Quelques exemplaires de l'édition de 1830 contiennent un portrait de Clara Gazul, qui n'est autre que celui de M. Mérimée, habillé en femme (voir les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque romantique*, de M. Asselineau).

Col. 147, f, G. DE D. (un) [Simon-Henri Linguet].

C'est fort bien de nous donner le nom voilé par ces initiales ; mais la traduction de ces initiales, quelle doit-elle être ?

Col. 151, b + GÉBÉODÉ, etc.

Pseudonyme fabriqué avec les quatre lettres initiales des éditeurs (G. B. O. D.). Le *Quérard* (tome Ier, p. 187) donne la liste des livres rares analysés dans la deuxième livraison de cette *bibliothèque.*

Col. 160, f, GENTILHOMME FRANÇOIS (un), *aut. deg.* [l'abbé Liverdys].

Ce nom reçoit ordinairement la particule.

Col. 166, e, suite de l'article GÉRARD (le Père François), etc.

A la suite de la citation qui est faite de « l'almanach de l'abbé Maury, » ajouter « *Coblentz et Paris*, s. d., pet. in-32 (1 portr.). »

Col. 171, b, GÉROFLE, etc.

Effectivement, ainsi qu'il est dit dans cet article, Voltaire supprimait l'*r* final du nom de Coger ; mais il n'eût pas été inutile de rappeler, pour expliquer ces mots « par plaisanterie », que c'était afin de pouvoir dire, à l'aide de cette terminaison latine, *Coge pecus* (*Virg. Bucol.*).

Col. 186, b + GIRONDIN (un) [Victor Bouton et Bénard].

On a oublié la date du volume cité (1851).

Col. 203, a + G. P. [Gabriel Peignot].

« I. Manuel bibliographique, etc. »

D'après la *notice* de M. P. D. (Deschamps), *Paris*, 1857, la date de ce volume est de 1801.

« II. Amusements philologiques, etc. »

On a ajouté sur le titre de l'édition de 1842, avant les lettres B. A. V. (bibliothécaire à Vésoul), un A qui veut dire *ancien.*

« VII. Notice sur la vie et les ouvrages de dom Nicole Jänin. »

Lisez *Jamin.*

Col. 206, e, GRACOBUD (M^lle de), etc.

L'ouvrage cité figure déjà au tome I^er (col. 1215, a), à l'article ÉGACOBUD (M^me), anagramme de *Dubocage*. N'y a-t-il pas double emploi ?

Col. 221, a + G.....T [Gebert, etc.].

Autre double emploi avec l'article G^*** [Gebert], même vol., col. 121, f, à moins de supposer, chose peu probable, qu'il y a eu des exemplaires avec cette différence dans la désignation de l'auteur.

Col. 224, b, suite de l'article GUILLOT GORJU.

A la fin du 4^e alin. de cette col. au lieu de « rébarbaratif, » lisez « *rébarbatif* ».

Col. 229, a + H. (Alph.) [Huillard].

*Huilliard*, d'après le catal. cité.

Col. 232, c + H*** (M. le comte d') [d'Hauterive].

Ajouter à la liste des ouvrages cités : « Quelques Conseils à un jeune voyageur », 93 pp. in-8, s. l. n. d. (Paris, 1826), imprimé seulement en épreuves comme les *Conseils à des surnuméraires*.

Col. 245, c, HARMONVILLE (Georges d') [Paul Lacroix].

D'après M. P. Lacroix lui-même (*Énigmes et découvertes bibliographiques*, 1866, p. 137), l'éditeur de *Tabarin*, caché sous le nom de G. d'Harmonville, serait M. Colombey [Laurent].

Col. 250, c + H. DE J. [de Janvry].

Lisez *Haudry* de Janvry.

Col. 253, c + HÉLIODORE, etc.

*Héléodore*, d'après le bibliophile Jacob, qui, dans une note du catalogue de M. de N*** (*Paris*, E. Tross., 1856), attribue ces lettres à Fr. Grille.

Col. 258, a + HÉRAULT DE SÉCHELLES (feu) [G. Peignot].

Hérault de Séchelles est bien l'auteur du *Voyage à Montbard*, et Peignot n'en a été que l'éditeur sous le masque du libraire Noellat. C'est donc à ce dernier nom que l'article aurait dû figurer.

Col. 259, a, HERIBERTUS (Jo.), *pseud.* [Theophilus Renaudus S. J.].

Lisez *Raynaudus.*

Col. 266, c, HERMITE DU JURA (l'), *ps.* [J.-B. Crestin, maire et depuis préfet à Saint-Claude].

On a sans doute voulu dire sous-préfet, Saint-Claude ne comportant pas autre chose.

Col. 282, c, HESMOGÉNE DU CARPENCRAS, etc.

Lisez *de Carpentras*, et, un peu plus loin, au lieu de Brizon, *Bréjou* (voy. M. Ch. Nisard, *Histoire des livres populaires*, etc.).

Col. 283, f + H*** H. [Henri Herluison].

Double emploi ; voy. col. 232, f.

Col. 284, d + HIERRO [V. Hugo].

Ce n'est pas, à proprement parler, un pseudonyme, mais une signature apposée au verso du faux-titre comme une devise. Ce mot espagnol veut dire *fer.*

Col. 290, b, suite de l'article HOMÈRE.

Le renvoi aux *Mélanges* de Chardon de la Rochette par lequel se termine cet article doit être rectifié ainsi : tom. Ier, p. 240.

Col. 299, c, HOMME D'ETAT (un) *ps.* [Léon Chanlaire].

Appelé plus haut (t. Ier, 945, d), *de* Chanlaire.

Col. 301, f + HOMME DU PAYS (un) [J.-A. Hédouin, etc.].

Lisez *Hédoin.*

Col. 305, b, HOMME RETIRÉ DU MONDE (un), etc.

Les *Folies philosophiques* avaient déjà paru en 1781 dans une publication périodique du même auteur, le *Pot-pourri.*

Col. 309, a, HORATIUS GENTILIS, etc.

C'est au tome Ier (et non II) de l'*Histoire de P. de Montmaur* que se trouvent ces *epigrammata.*

Même col. c, HORLOGER ANGLOIS (un), *ps.* [P.-L. Maureau, etc].

J'ai toujours vu écrit *Moreau.*

Col. 314, d, H.....T DEVANTEUIL, *aut. dég.* [Herquet, etc].

Lisez *Hocquet.*

Col. 325, e + IBRANCET, etc.

Lisez *Uranelt* (anagr. de Laurent). La première édition de cette réfutation est de *Paris*, 1827, in-8 (*fac-sim.*).

Col. 329, e + J. G. DE L. [Jean Garnier, etc.].

Il est question dans cet article d'une traduction de *Lazare de Tormes* de 1560. D'après l'art. HURTADO DE MENDOZA (col. 319, f), la plus ancienne traduction serait de 1678 (?).

Col. 334, e, IMPARTIAL S'IL EN EST (UN), etc.

Pour la brochure citée, au lieu de in-8, *lisez* in-32.

Col. 344, f, IRENÆUS (Philopater, etc.). D'après l'*Histoire de l'abbaye de Port-Royal* (par l'abbé Besoigne), 1752, t. IV, p. 384, ce pseudonyme aurait été employé également par J. Callaghan, prêtre irlandais, curé de la Cour-Cheverny, dans le Blaisois, vers 1650, dans une réponse à des attaques du P. Brisacier.

Col. 353, f, J. A....., *ps.* [J.-A.-M. d'Auréville].

Le renvoi doit être rectifié ainsi : « ... I, col. 149. »

Col. 358, c + J. A. J. D. [J.-A. Juin d'Allas].

Ce roman, qui n'est autre chose qu'une autobiographie semée d'attaques virulentes contre plusieurs personnages de l'époque appartenant à l'administration ou à la magistrature, atteste un cerveau absolument détraqué. Les attaques sont, du reste, voilées sous des anagrammes ou des altérations de noms, dont la clé serait assez facile à retrouver.

L'auteur, à l'époque de l'apparition du livre, portait le nom de Michelot, et nous avons vu un exemplaire de cadeau dont l'envoi est signé de ce nom. Il fut arrêté en 1848, pour fait d'escroquerie, dans un club qu'il présidait au quartier Latin ; club radical, cela va sans dire.

Col. 370, d + J. B. F. D. L. C. [J.-B. Foulon de la Chaume, etc.].

Dans le dernier alinéa de cet article, au lieu de Ferticault, lisez *Fertiault*.

Col. 385, e, JEOFFROY (Clara), etc.

Il y a, à la fin de cet article, un renvoi à la col. 198 c (GOTTHELF), qui ne s'explique pas.

Col. 394, b + JEUNE PERSONNE AGÉE DE DOUZE ANS (une), etc.

La date de la pièce citée est 1791.

Col. 400, b + J. G. H. [Hillemaker, etc.].

« L'Enseigne, conte dicté à son ami V. D. Z., etc. (traduisez *Vandenzande?*).

Même col. d + J. G. J. D. M. [J. G. Jolli, etc.].

J'ai vu un exemplaire contenant, outre les cinq parties mentionnées ici, une sixième précédée d'un titre (tome II).

Col. 410, e, J. N. D. B. C. DE L., *aut. dég.* [J.-N. de Brasey, etc.].

Cet aventurier s'appelait tout uniment Moreau. Brazey est le nom d'un village de Bourgogne dont il n'était rien moins que seigneur. Quant à son titre de comte de Lyon, il s'en était paré du chef de sa femme, veuve d'un La Primaudaye, et qui se faisait appeler comtesse de Lyon.

Col. 416, e + *Jonas* (*M.*) [de Lamothe, etc.],

« Lettre de — à M. Le Drü, connu sous le nom de Camus, etc. »

Lisez *Comus*.

Col. 428, a + J. R*** [Rosny].

Le titre de l'ouvrage cité porte, du moins dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux : « par Joseph R***y. »

Col. 440, f, JUNIUS REDIVIVUS, etc.

Il y a également une *physiologie du poëte, par Sylvius*. Paris, 1842, in-32 (vign. de Daumier). Est-ce la même?

Col. 446, a, J. W. C-T-SS. DE R-S-G., *aut. dég.* [Justine Winne, etc.].

Au lieu de Justine, je crois qu'on doit lire *Justinienne*, le véritable prénom de la comtesse de Rosemberg, née en Italie, étant *Giustiniana*.

Col. 448, d, KARL d'Orléans, etc.

Il eût été bon d'ajouter que les *articles* dont il est question dans cette notice remontent déjà à une trentaine d'années ; actuellement *Karl d'Orléans* est conseiller à la cour impériale de Rouen.

Col. 454, e, KRINELBOL, etc.

Pour le renvoi au mot *Bekrinoll*, au lieu de I, 408, lisez I, 498.

Col. 460, d + L. [L. A. Liomin].

A la fin de cet article, au lieu de Brienne, lisez *Bienne*.

Col. 471, e + L*** [Lepage, etc.].

Lepage de Lingerville, membre de la Convention, mort en 1823, chef de division à la loterie et grand helléniste. Voir dans le même tome les col. 69, a (art. FOUQUTER), et 287, c (+ H. L***).

Col. 495, b, suite de l'art. LA FONTAINE (Jean de).

Les deux lignes rimées dont il est question à la fin de cet article ont été reproduites à la suite de « la Servante justifiée » dans l'édition des *Contes* donnée par M. A. Pauly (*Paris*, Lemerre, 1868).

Col. 498, b, LA GRACE (Félix de), etc.

« La chasse du renard Pasquin, etc. »

Au lieu de in-8, lisez *petit in*-12. Par Pasquin, il faut entendre Ét. Pasquier.

Col. 500, d + LAGREVILLE, etc.

D'après la *France litt.* de Quérard, il faut lire *Légreville*.

Col. 584, c, suite de l'article LAMENNAIS.

« 112. Deux lettres... (par M. le marquis de la Gervesais), etc. »

Il faut sans doute lire la *Gervaisais*. La note dénigrante qui se trouve au bas de cette colonne aurait besoin d'être contrôlée si, comme je le suppose, il s'agit ici de M. de la Gervaisais, l'ami de M^lle de Condé (Louise-Adélaïde) et le héros de la publication de Ballanche, « Lettres écrites en 1786 et 1787 ». *Paris*, 1834.

Dans ce qui précède, nous avons eu principalement en vue de rectifier des erreurs de détails dont plusieurs sont, sans doute, purement typographiques, ou de compléter des explications par trop insuffisantes, tout en mettant de

côté bien des articles dont la clarté laisse à désirer (1); mais il est des défauts d'un autre genre que nous devons signaler aux éditeurs dans l'éventualité d'une réimpression. Parmi les notices qui ne sont pas exclusivement bibliographiques, il en est, le mot est de l'un des collaborateurs des *Supercheries*, « d'une injustifiable inconvenance (2) ». Le respect du texte primitif devait-il aller jusqu'à laisser subsister ces taches? Nous ne le pensons pas. Pour quelques révélations plus ou moins piquantes dont le lecteur eût été privé, le livre y aurait gagné une *tenue* sans laquelle il ne pourra jamais être, bibliographiquement parlant, qu'un livre *pseudo-canonique*. Au lieu de se renfermer dans sa mission littéraire, Quérard a eu le tort d'écouter, çà et là, des velléités de journalisme qui retirent à son œuvre plus d'autorité qu'elles n'y ajoutent d'actualité; car, il faut bien le dire, plusieurs de ces excursions dans le domaine de la petite presse ne sont pas heureuses. Les malices de Quérard et de son *alter-ego*, Fr. Grille, procèdent directement, forme et fond, du *Constitutionnel* de 1828, et je laisse à penser si elles détonent. En religion, en histoire, en littérature, Quérard en était resté à Dulaure et aux « Hermites », et, en parcourant son livre, l'on s'étonne de ce qu'un catalogographe peut casser de vitres (3). Ajoutons que, depuis le temps où il écrivait, les formes de la polémique se sont raffinées, les divergences

(1) Nous signalerons en outre un certain nombre de pseudonymes non dévoilés, tels que : Femme (une) *aut. dég.* col. 27 c; Français du XVIII^e siècle (un) *aut. dég.* col. 81 c; Francisse *aut. dég.* [Francisse M...] col. 87 d; Gaspard l'Avisé, col. 138 b; Gentilhomme poitevin (un) [Francus-Valerius Publicola], col. 162 a; Gérard (Jules), le tueur de lions, col. 169 c; Gigault (Louis), *ps.* col. 175 e; (Golenth (W.), *ps.* col. 193 e; Gros-Jean Dindon, etc., col. 219 c; Gurux (un), *ps.* col. 222 f; Gyges, *ps.* col. 228 c; Habitué de l'orchestre (un), *ps.* col. 238 c; Hally Pippoup, *ps.* col. 240 c; Hesmogène, etc., col. 282 c; Joseph II, etc., col. 419 b, etc., etc.

(2) Voyez col. 635 à la note.

(3) Voyez les art. Godet des Marais, col. 192; Ignace de Loyola (S.), col. 330; Krudner (M^me de), col. 456; etc., etc.

d'opinion ont affecté une expression plus respectueuse qui rend d'autant plus choquante cette juvénile liberté d'allures.

Parlerai-je des attaques dirigées contre des écrivains modernes tels que MM. A. Dumas, J. Janin, etc. ; des insinuations lancées contre des littérateurs d'un bord politique ou religieux autre que celui de l'auteur (1) ? Je n'hésite pas à penser que cette partie de son livre eût gagné à être revisée, au moins dans les termes. Il n'est pas jusqu'à cette insistance avec laquelle il fait la chasse à la particule usurpée qui n'eût eu besoin d'être enrayée. Après la puérilité de l'anoblissement spontané, la puérilité de la chasse aux *faux nobles*, puisque, d'après Quérard, l'adjonction d'un *de* porte tel effet. Je suis d'ailleurs convaincu que toutes ces suppressions, modifications, atténuations, ne représenteraient pas plus de la valeur de quelques pages dans l'ensemble du livre.

Telle qu'elle est, la nouvelle édition des *Supercheries* n'en est pas moins appelée à rendre de très-réels services aux amateurs de la science bibliographique, autant par les questions qu'elle soulève que par celles qu'elle résout. Nous espérons qu'en faveur de cet aveu, les éditeurs ne s'offenseront pas des réflexions qui précèdent et se hâteront de nous donner la suite de cette importante publication.

W. O.

(1) Voyez les art. Genoude, col. 153; Genty de Bussy, col. 163; Homme d'État (Un), col. 297; etc., etc.

# RÉIMPRESSION DU GALLIA CHRISTIANA.

---

Monsieur,

Lorsque Claude Robert voulut donner une nouvelle édi tion du livre publié par lui en 1626 sous le titre de *Galli christiana*, il réclama le concours de toutes les personnes e état de lui procurer des documents. Son appel fut reçu ave faveur, et les renseignements nombreux qu'il recueillit furen très-utiles aux cinq savants du nom de Sainte-Marthe qui fi rent paraître, en 1656, un nouveau *Gallia christiana*.

A peine cinquante ans s'étaient écoulés, et le clergé d France exprimait le vœu de voir ce grand travail repris e sous-œuvre. En 1710, dom Denis de Saint-Marthe, béné dictin de la congrégation de Saint-Maur, se chargea de ce important ouvrage, auquel il consacra le reste de ses jours Vingt religieux, ses confrères, y usèrent leur existence, e dans l'espace de soixante-dix ans, de 1715 à 1785, firen paraître treize volumes, auxquels deux autres devaient encor être ajoutés.

En recommençant, sur une base beaucoup plus large, l'œu vre qui avait déjà demandé tant d'efforts, dom Denis d Sainte-Marthe crut devoir aussi s'adresser à toutes les per sonnes d'étude pour demander la communication des bulles diplômes, chartes et documents de toute nature propres éclairer les annales ecclésiastiques de la France. Cette fo encore, l'appel du laborieux écrivain fut entendu, et un foule de savants auxquels il a rendu un juste tribut de re connaissance lui envoyèrent des documents qui sont devenu un trésor public où chacun peut puiser.

Dom Denis de Sainte-Marthe croyait devoir démontre

l'utilité de l'ouvrage entrepris par lui. Reprendre aujourd'hui cette thèse serait se donner une peine inutile. Le *Gallia christiana* est l'un de ces grands ouvrages qui composent le fonds de toute bibliothèque sérieuse. Si, comme l'a dit un historien fameux, « la France a été formée par les évêques, comme la ruche est formée par les abeilles », on comprend l'intérêt qu'ont pour des Français les récits où revivent les ouvriers habiles qui ont confectionné de leurs mains cette patrie dont nous sommes heureux d'être les fils. Pour les chrétiens, l'intérêt est plus grand encore : dans la succession des pasteurs de l'Église ils lisent l'une des preuves les plus saisissantes de leur foi.

Mais cet ouvrage si utile, si indispensable pour les recherches historiques, est devenu très-rare et d'un prix fort élevé. Un éditeur qui a déjà reproduit les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, l'*Histoire littéraire de la France*, par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, les *Historiens de la Gaule et de la France*, par dom Bouquet et ses continuateurs, et d'autres grands ouvrages conduits aussi heureusement à bonne fin, a entrepris de publier de nouveau le *Gallia christiana;* et je me trouve chargé de diriger cet immense travail. Il ne s'agit plus, comme pour les premiers auteurs, de faire une œuvre entièrement neuve ; mais il s'agit néanmoins d'accomplir une tâche extrêmement laborieuse. J'ose espérer que les personnes qui possèdent des renseignements quelconques utiles pour la perfection de cet ouvrage voudront bien me les communiquer, et je me ferai toujours un devoir sacré de reconnaître publiquement les services qui me seront rendus.

Afin de mettre en état de m'aider ceux qui voudront bien me faire des communications, je vais exposer succinctement le plan que je me suis tracé après avoir consulté des hommes très-versés dans ces matières.

Je me propose de reproduire textuellement les treize volumes du *Gallia christiana* publiés par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, page par page, ligne par ligne.

Les quelques corrections que j'y introduis sont entre crochets et ne changent rien à la pagination. A la marge sont indiquées les additions et corrections plus étendues. Ces indications sont relatives ou aux corrections et additions contenues dans les volumes déjà publiés, ou aux corrections et additions que j'ai faites moi-même, et qui formeront deux volumes supplémentaires.

Le premier objet que je me propose dans ce supplément est d'améliorer le *Gallia christiana* d'après les découvertes qui ont été faites depuis sa publication. Malgré leurs immenses recherches et un travail surprenant, les premiers auteurs n'ont pu connaître tous les documents qui se référaient à leur sujet; beaucoup étaient renfermés dans des archives particulières; dans quelques circonstances des copies furent envoyées, mais elles laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude; enfin c'est le propre de toutes les œuvres humaines d'être incomplètes et imparfaites par quelque côté. Il est certain que, dans le *Gallia christiana*, il y a beaucoup de lacunes à combler et beaucoup d'erreurs à rectifier; je puis le dire sans manquer au respect et à la reconnaissance dont je suis pénétré pour les auteurs de cet admirable ouvrage. Ceux-là seuls s'étonneront de ces imperfections qui n'ont jamais mis la main à des œuvres du même genre; ceux au contraire qui ont essayé d'étudier ou d'écrire l'histoire d'une province, d'une ville ou d'une institution ancienne quelconque, admireront toujours la prodigieuse quantité de renseignements contenus dans l'ouvrage de dom Denis de Sainte-Marthe et de ses continuateurs, et sa perfection relative.

Je me suis proposé, en second lieu, de continuer jusqu'à nos jours l'histoire que les premiers auteurs avaient conduite jusqu'à leur époque. En reproduisant leur travail, il semble tout naturel de s'astreindre rigoureusement à leur plan.

Le supplément que j'ai préparé se divisera en autant de fascicules qu'il y a de métropoles, et en autant de parties qu'il y a de diocèses. Par là même, il pourra former deux

volumes séparés ou s'adjoindre par parties aux tomes correspondants. Il sera facile de s'en servir avec l'ancienne édition comme avec la nouvelle.

Une table générale des matières s'étendra à tout l'ouvrage.

Depuis longues années je m'occupais à recueillir les documents nécessaires pour compléter et corriger le *Gallia christiana ;* mais les efforts d'un seul homme sont peu de chose devant l'immensité de la tâche, d'autant plus que pour un travail de cette nature il est souvent indispensable de posséder une connaissance spéciale des lieux. J'ose donc espérer que dans chaque localité, du moins dans chaque diocèse, il se trouvera des personnes de bonne volonté pour me communiquer les documents et les remarques nécessaires pour perfectionner les premiers volumes et aider à la rédaction du supplément. Dans ces travaux quelques noms, quelques dates redressés, sont des améliorations notables, et qui conduisent souvent à des résultats importants. Je recevrai avec reconnaissance toutes les communications que l'on voudra bien me faire, et que j'ose espérer, sans me croire dispensé du travail personnel qui me reste à accomplir. Mon seul but, dans ce labeur, est de consacrer mes efforts à l'amélioration d'un ouvrage utile à la gloire de l'Église et à celle de la France.

Dom Paul Piolin,
de l'abbaye de Solesmes.

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

Les Gemmes et Joyaux de la Couronne, par M. Barbet de Jouy; gr. in-f°; deuxième partie. *Paris*, 1869; se trouve à la librairie de Léon Techener. (Prix : 100 fr.; figures avant la lettre, 200 fr.)

M. Barbet de Jouy vient de publier la seconde partie de son ouvrage sur *les Gemmes et Joyaux de la couronne*. On sait que, sous ce titre, le savant conservateur du Louvre a entrepris de décrire les plus beaux spécimens des orfévreries exposées maintenant dans la galerie d'Apollon. Cette publication est une œuvre des plus nationales qui comblera un vide regretté à la fois par les savants et par les curieux.

Tout le monde connaît le *Cabinet des bijoux* au Louvre; tout le monde a admiré les merveilles qui étincellent derrière les vitrines de la galerie d'Apollon; tout le monde sait que cette collection est au moins égale au *Cabinet des Gemmes* de Florence, au *Trésor* de Vienne et à la *Grosse Gewœlbe* de Dresde. Mais ce que l'on ignore généralement, c'est l'origine de ces richesses, le pays qui les a produites, l'industrie qui les a serties ou ciselées, les personnages auxquels elles ont appartenu, les phases successives qu'elles ont traversées avant de venir se reposer sur le cristal de ces vitrines. Le livre de M. Barbet de Jouy répond à ces *desiderata*, de manière à satisfaire les plus curieux et les plus difficiles.

Soixante pièces ont déjà été décrites. La troisième et dernière partie en contiendra quinze ou vingt. Ce qui ressort de tout à fait nouveau de ces descriptions, c'est que le génie français a eu une beaucoup plus large part qu'on ne le croit encore aujourd'hui à l'exécution de ces bijoux. M. Barbet de Jouy prouve jusqu'à l'évidence qu'un grand nombre de pièces regardées comme italiennes ou allemandes sont dues à des ouvriers et à des artistes français.

Pour qui a quelque souci de la gloire de son pays, ce service en vaut bien un autre. Pour mon humble part, je remercie M. Barbet de Jouy de nous l'avoir rendu. Sans vouloir déprécier l'habileté de nos orfévres contemporains, on peut démontrer pièces en main qu'en fait de goût et de dextérité de main-d'œuvre leurs ancêtres des seizième et dix-septième siècles les égalaient, s'ils ne les surpassaient pas. *Nil sub sole novi.*

Les planches de ce recueil sont dues au burin de M. Jacquemart. Je ne connais pas de meilleur éloge à en faire. Ce que j'admire chez le graveur, c'est moins encore l'éclat, la fermeté, la précision de ses tailles, que la souplesse à conserver à chaque pièce son originalité et sa physionomie propres. Il n'en était pas ainsi jadis; et, sans remonter très-haut, les planches du recueil de Caylus prouvent qu'il n'y a pas encore bien longtemps on ne se préoccupait nullement de transcrire le caractère de l'objet représenté. Sous ce rapport nous avons fait des progrès, et M. Jacquemart en a été un des plus remarquables instigateurs.

L'œuvre de MM. Barbet de Jouy et Jacquemart restera comme un des plus beaux livres de notre époque, et je la crois destinée à occuper plus tard une place des plus honorables dans la bibliothèque des gens de goût. L. T.

---

Pas de lendemain, nouvelle imprimée à très-petit nombre pour les amis de l'auteur, par Ph. Burty. *Imp. de Claye;* vignette d'Edmond Morin. 1869.

Ce genre d'éditions intimes, distribuées et non publiées, est toujours d'un grand attrait pour les curieux. La plaquette de M. Burty (34 pages) est telle qu'on pouvait l'attendre du goût du directeur de la *Chronique des arts et de la curiosité.* Le caractère italique, le choix du papier, dit papier *Sainte-Marie*, un peu grenu, légèrement teinté de jaune comme le papier-écolier, les pages margées d'un filet rouge, dénoncent évidemment l'intention de donner à cette brochure imprimée l'apparence d'un cahier manuscrit, d'une *copie* communiquée par l'auteur à ses amis. L'eau-forte d'Edmond Morin même affecte, par sa finesse négligée, par son *jeté*, l'aspect d'un dessin à la plume enlevé en une séance

sur le carnet d'un camarade. La nouvelle est jolie, pimpante et prestement contée. C'est tout dire, pour en faire juger, que d'apprendre que Sainte-Beuve en avait accepté la dédicace. On ne peut faire de reproche qu'au titre, qui a le tort, selon nous, de répéter trop exactement celui d'un conte célèbre dont l'anonyme a décuplé le mérite. Je regrette d'autant plus cette équivoque que les données sont différentes. L'auteur aura voulu rappeler le titre d'une rareté littéraire à laquelle, dans sa pensée, sa nouvelle fait pendant. Mais son véritable titre était, ce me semble, *Ni veille ni lendemain*. Il est entendu que cette critique n'entame en rien la valeur littéraire de la nouvelle de M. Burty, très-originale de fond et de forme très-élégante.

---

PHILIPPE DE REMI, SIRE DE BEAUMANOIR, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis, 1246-1296, par H.-L. Bordier. (Première partie.) *Paris, Léon Techener*, 1869; in-8° de 154 pages, avec planches. (Prix : 5 fr.)

M. Bordier, dont les travaux sur l'histoire de France ont obtenu l'estime des juges les plus difficiles, avait annoncé, il y a près de vingt ans, dans la bibliothèque de l'École des chartes (1850), un travail ayant pour objet la vie et les œuvres de Philippe de Beaumanoir, célèbre jurisconsulte du treizième siècle, auteur d'un savant traité de jurisprudence sur les coutumes du Beauvaisis. Le désir de ne laisser dans l'ombre aucune des questions qui se rattachaient à son sujet avait déterminé le judicieux critique à retarder jusqu'à présent la publication de ce mémoire. La première partie, qui se rapporte à la biographie de Beaumanoir, vient enfin de paraître, et, bien que l'auteur espère la compléter ultérieurement à l'aide d'une source d'informations qui n'a pu encore lui être ouverte, on peut dès à présent apprécier les résultats aussi neufs qu'intéressants de cette excellente étude. Nous regrettons de ne pouvoir que signaler rapidement ici les principaux de ces résultats, en citant quelques-uns des faits établis par les nombreux documents que M. Bordier a recueillis. Le commentateur de la coutume du Beauvaisis, dont le vrai nom n'a pas été connu jusqu'ici, s'appelait Philippe de Remi ou de Remin, sire de Beauma-

noir. (Remi, village voisin de Compiègne, relevait autrefois du comté de Clermont-sur-Oise : l'ancien fief de Beaumanoir est aujourd'hui un hameau dépendant de la commune de Remi.) Né vers 1246, il exerça successivement les fonctions de prévôt de la seigneurie de Nanteuil-le-Haudoin ; bailli de Clermont de 1279 à 1284 ; sénéchal de Poitou et de Saintonge en 1286 et 1288 ; bailli de Vermandois en 1289; bailli de Senlis, puis de Touraine, dans les années suivantes.

Il mourut le 7 janvier 1296, et fut inhumé dans l'église des Dominicains de Compiègne, avec sa seconde femme, Mabille de Bove, fille d'Enguerran, de l'illustre maison des sires de Bove, issus des comtes d'Amiens. On savait que Philippe de Beaumanoir, outre son traité de jurisprudence, avait composé quelques pièces de poésie conservées dans le manuscrit du fonds français 7609², aujourd'hui 1588 de la Bibliothèque impériale; mais on était loin de soupçonner qu'il fût également l'auteur de deux grands ouvrages en vers, attribués, dans le même manuscrit, à un Philippe de Reim : *le Roman de la Manekine* (8590 vers), et *le Roman de Jean de Dammartin et Blonde d'Oxford* (7145 vers). M. Bordier prouve très-bien que ce prétendu Philippe de Reim, qu'on supposait un trouvère anglo-normand, et sous le nom duquel ces deux romans ont été publiés en Angleterre, n'est autre que notre Philippe de Remi, seigneur de Beaumanoir. Dans cette biographie, lentement reconstituée d'après les sources, et suivie de pièces justificatives, l'auteur a rassemblé bien d'autres indications curieuses et instructives, qui nous font connaître la famille de son héros, les événements auxquels il prit part, les localités qu'il habitait. Nous signalerons aussi une savante notice sur le comté de Clermont-sur-Oise, accompagnée d'une carte dressée avec le plus grand soin.

J. DE G.

---

# PRIX COURANT DES LIVRES ANCIENS.

## *REVUE DES VENTES PUBLIQUES.*

Les ventes de la saison d'hiver ont été inaugurées cette année par plusieurs adjudications intéressantes, et nous allons en rendre compte à nos lecteurs :

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CHATEAU DE SAINT-YLIE. — (M. Ad. Labitte, expert, Me Delbergue-Cormont, commissaire-priseur.) — Le n° 4608 Vasari, la Vie des peintres, édition originale 1550, exemplaire du cardinal de Granvelle, a été adjugé à 860 fr. à M. Giraud de Savine.

4565. Les Éloges et les Vies des reynes, princesses, dames et demoiselles illustres en piété, par Hilarion de Coste. 1630; in-4°, exemplaire en grand papier, relié en maroq. rouge. (*Aux armes de la reine Marie de Médicis.*) — 820 fr.

4262. Boccaccio. La Genealogia degli Dei de' gentili. 1574, in-4° relié en maroq. rouge, ornements argentés. (*Aux armes de Henri III, roi de France et de Pologne.*) — 825 fr.

4127. Les Singularités de la France antarctique, par André Thevet. 1558; petit in-4° relié en veau. — 210 fr., exempl. ordinaire.

4133. Histoire de la nouvelle France, par Marc Lescarbot. 1609; petit in-8 vél. très-piqué et en mauvais état. — 200 fr.

4045. Estat de l'Empire de Russie, par le capitaine Margeret. 1607; pet. in-8 (édition rare). — 210 fr.

2005. Orlando furioso. 1528; in-4 vél. 195 fr. L'exemplaire avait quelques imperfections qui ont arrêté l'ascension des enchères.

2006. Orlando furioso. 1546; in-4 mar. vert. 1,400 fr. (*Aux armes du cardinal de Granvelle.*)

1942. Le Séjour d'honneur, par Octavien de Saint-Gelais; première édition, imprimée pour Anth. Vérard. — 900 fr. L'exem-

plaire, complet, grand de marges, était très-bien conservé, sauf quelques taches et mouillures peu importantes.

1946. Les Élégies de Jean Doublet. 1559; in-4 d.-rel. — 1,365 fr. à M. de la Carelle. Exemplaire très-bien conservé.

198. Le Déluge des huguenots. 1572; les Regrets et Complainte de Briquemaut, 1572. Ces deux pièces en vers et de toute rareté ont été vendues ensemble 160 fr.

1949. Le Recueil des inscriptions, figures, devises, mascarades ordonnées en l'hostel de ville de Paris en 1558, par Est. Jodelle; in-4 d.-rel. — 180 fr. L'exempl. était court de marges.

1955. OEuvres poétiques de Pierre Cornu. 1583; in-8. Exemplaire en mauvaise condition. — 255 fr. à M. Ravanat.

1962. Les Satyres de Du Lorens. 1636; in-4 vél. grand de marges, légère piqûre. — 325 fr.

2153. Le Roman de Theseus de Coulongne. 1534; in-fol. Bel exemplaire, sauf la reliure qu'il faut refaire. — 3,100 fr.

2158. Les Angoisses douloureuses de Dame Helisenne de Crenne. 1540; in-8, bel exemplaire à faire relier. — 350 fr.

1745. Anthologie grecque, édition des Aldes. 1503; in-8, seulement relié en velours avec les armes de Grolier peintes sur le premier feuillet du texte. — 450 fr.

192. Heures à l'usage de Sens (lisez : de Bourges); in-8. — 206 fr.

193. Heures à l'usage de Rome, imprimées à Paris par Jehan Pychore. 1503; in 4. L'exemplaire sur vélin, parfaitement conservé, *non colorié*, et revêtu d'une belle reliure exécutée vers l'année 1520, avec ornements et compartiments d'une grande beauté. Sur le premier feuillet sont peintes les armes d'Adrian de La Rivière, chevalier de l'ordre du roy, S. de Chepy.

Ce beau volume a été adjugé à 4,000 fr. à M. le baron J. de Rothschild, qui possède déjà une douzaine de livres d'*Heures* imprimés au commencement du seizième siècle, fort remarquables par leur variété, leur conservation et leurs reliures. — Ce cabinet vient également de s'enrichir de plusieurs livres d'une beauté et d'une rareté exceptionnelles adjugés aux ventes Joseph Techener père, J.-Ch. Brunet, Yemeniz et Jér. Pichon, pour le compte de M. Ernest Odiot qui s'en est dessaisi en bloc pour une somme importante. La bibliothèque de M. le baron James de Rothschild, désormais célèbre, renferme, outre la collection presque complète de tous les principaux auteurs français en éditions originales, un choix d'Aldes, d'Elzévirs, de poëtes français, de livres en reliures anciennes, d'exemplaires enrichis de dessins originaux et de

figures en premières épreuves, les premières éditions du *Roman de Rose*, *du Champion des dames* et un ou deux romans de chevalerie. Nous avons remarqué sous une vitrine placée à part le *Recueil de dessins originaux* de Boucher pour Molière et des figures gravées d'après ces dessins, adjugé à 26,900 fr. à la vente de M. le baron J. Pichon.

---

— Vente de pièces rares et curieuses, le 30 novembre. — Cette mince notice de 182 numéros contenait plusieurs opuscules d'une grande curiosité et d'une rareté extrême, que nous allons mentionner :

23. Léonard Arétin (Bruni). Dialogues des vertus morales, contenant les Ethiques de Aristote, avec les vertus adjoutées par figures et exemples de ceux qui en icelles ont versé, ensemble aucunes sentences et réponses facétieuses des anciens philosophes, translatées du latin en françois par Claude Grivel de Verdun-sur-Saône. *Nouvellement imprimé à Paris pour Pierre Sergent* (1537); in-8, goth., non relié et mouillé. — 78 fr.
Ce petit livre est peu connu.

32. Souverain Remède contre l'épidémie, bosse ou mauvais air, composé de plus [illegible] docteurs et grands clercs en médecine dedans Avignon au temps que la grand'pestilence y estoit. *Imprimé à Lyon par Claude Nourry*, *alias*, *le Prince*. *S. d.*, p. in-4, goth., fig. en bois, 4 ff., grand de marges. — 62 fr.

48. Le Règne de Fortune auquel est montré la nature et puissance d'icelle afin que l'homme porte patiemment tout ce qui lui adviendra. *S. l. n. d.*, p. in-4 goth., 4 feuillets, fig. sur le titre. — 1,170 fr.
Pièce en vers, rarissime, non citée et qui paraît inconnue.

58-62. Le Cid, Horace, Polyeucte, la Mort de Pompée et le Menteur. Ces cinq pièces de P. Corneille, en éditions originales de ce format et non reliées, ont été vendues 391 fr.

88. Epître (en vers) du Seigneur Bruquet aux syndics de Genève. 1559; très-curieuse satire de 4 feuillets; non reliée. — 101 fr.

150. Le excellent et plus divin que humain voyage entreprins et faict par plus que illustrissime prince Charles César tousiours Auguste Empereur des Rommains et Allemaigne, Roy très catholique des Espaignes, etc.... pour son couronnement, Entrée

..., Embarquement, Triumphe de Gennes, sa reçue aux pays d'Italie et du duc de Ferrare, avec le recueil que lui a faict notre Sainct-Père le Pape à Bologne-la-Grasse et de l'entrée en icelle. *S. l. n. d.*, in-4, gothique, fig. — Le triumphant et magnifique estat en somptueuse cérémonie bien observée au très-heureux couronnement de très-noble et victorieux Charles-César-Auguste, roi des Hespaignes et Empereur Quint de ce nom, par Clément, pape VII^me^, en la très-renommée cité de Boulongne-la-Grace, en grande majesté très-illustrement couronné le jour Saint-Mathias 1530; in-4, goth., 20 feuillets, signatures A. Eiiii, non relié. — 1,550 fr. pour M. Ruggieri.

Exemplaire rempli de témoins. Les deux ouvrages ont deux titres séparés, mais les signatures se suivent. Nous ne croyons pas qu'il ait jamais été cité.

157. Le Couronnement du très-illustre roy de Bolemen, archiduc Ferdinand, et de sa royalle majesté espousée la royne, fait en la grande et puissante cité de Prag, au royaume de Bohême en l'an 1527. Translaté au vray d'allemand en françois par Tuygaut de Koln, pet. in-4, goth. 4 ff. — Adjugé à 510 fr. au même. Exempl. grand de marges. Pièce non citée.

169. S'ensuyvent les faicts du chien insatiable du sang crétien qu'il se nomme l'Empereur de Turquie. Lesquels lui et les siens ont faits après qu'il avoit gaigné la bataille, le 28^e^ jour du moys d'aoust derrièrement passé : aux nres frères chrétiens; au pays d'Ungrye; tout inhumainement et encore faict tous les jours; nouvellement translaté d'allemant en françois. *A Gén.*, 1526; petit in-4, goth. 4 ff. (*Non relié, mais grand de marges.*) — Adjugé à 510 fr. pour le comte de Lignerolles.

172. Nouvelles des Indes, ou traicté traduit de langue portugaloyse en françois, contenant aucuns faicts mémorables nouvellement advenus es Indes. *Paris, Jehan du Pré.* 1549; in-8. — 75 fr. — Nous regardons cet opuscule comme très-précieux.

173. Relation de la Reprise de isle et fort de Saint-Martin ès Indes occidentales sur les Hollandois par l'armée catholique, soub la conduite du marquis de Cadracita, en juin 1633; in-4. — 82 fr.

83. Le Siége de Pavie. Ensemble : Assauls : salliez : escarmouches et batailles : composé en latin par égrége personne François Régius : très expert Phisicien, lui étant à Pavie : et depuis

translaté en françoys par Morillon au plus près du latin. *S. l. n. d.*, pet. in-4, goth. 28 ff. sign. A-G, IV, non relié. — Adjugé à 1,000 fr. pour le comte de Lignerolles.

Non cité. Bel exemplaire grand de marges. Pièce d'une grande importance, comprenant le récit de la prise de François Ier à la bataille de Pavie, et d'un très-grand prix.

---

— Vente de livres français reliés en maroquin, par Hardy, le 29 novembre. — Cette série de 81 articles n'était pas une collection, encore moins une bibliothèque, mais la réunion d'un certain nombre de publications modernes dont les exemplaires avaient été choisis par le propriétaire, M. Hervé, enrichis de figures, de portraits, de dessins et élégamment reliés. Nous citerons :

7. Mémoires du duc de Saint-Simon, collationnés sur le manuscrit original, par Chéruel. 1856; 20 vol. in-8, demi-rel. — 1,200 fr.

Exemplaire, papier collé, orné d'une *lettre autographe signée du duc du Maine*, d'une autre lettre du chancelier Voysin à madame de Maintenon, de 216 dessins et de 791 portraits gravés par Ficquet, Schmidt, Desrochers, Bonnard, etc. Portraits étrangers, vignettes et vues; en tout environ 1007 pièces.

8. Les Maîtresses de Louis XV, par Edmond et Jules de Goncourt. *Paris*, 1860; 2 vol. in-8, pap. collé, d.-rel. maroq. orange. — 139 fr.

Exemplaire orné de deux frontispices et de quatre dessins à l'aquarelle par B. Bauderval, et de 92 portraits dont plusieurs sont très-rares.

9. Madame de Pompadour et la cour de Louis XV, par E. Campardon. *Paris*, 1867, in-8, pap. collé, d.-rel. mar. citr. — 110 fr.

Exemplaire orné de 54 portraits et vignettes dont un dessin de B. Bauderval.

15. Journal et Mémoires de Charles Collé, avec des notes par Honoré Bonhomme. *Paris*, 1868; 3 vol., demi-rel. mar. citr. (*Hardy*.) — 200 fr.

Exemplaire orné de 182 portraits, dont 5 dessins à l'aquarelle par B. Bauderval.

16. Mémoires de Madame Roland, édition publiée avec notes par Dauban. *Paris*, 1864; in-8, d.-rel. mar. r. (*Hardy.*) — 105 fr.

On y a ajouté le portrait de madame Roland par Dieu, sur chine, avant la lettre, et 50 portraits divers dont un dessin à l'aquarelle de B. Bauderval.

18. Sophie Arnould, d'après sa correspondance et ses mémoires inédits (par Edmond et Jules de Goncourt). *Paris*, 1857; in-12, pap. de Hollande, mar. orange, fil. tr. dor. (*Hardy.*) — 140 fr.

Exemplaire orné d'une jolie lettre autographe signée de Sophie Arnould, à Chamfrein; d'un beau portrait de la même, gravé en couleur; d'une lettre autogr. du comte de Lauraguais à Sophie Arnould, citée dans le texte du carton imprimé (très-rare), et de 34 dessins et portraits, en tout 37 pièces.

33. OEuvres choisies de Madame Deshoulières. *Paris*, *Didot*, 1795; pet. in-12, pap. vélin, maroq. vert. (*Hardy.*) — 60 fr.

Exemplaire orné de 3 vignettes, de 9 portraits, d'un portrait avant la lettre de l'auteur et de 3 dessins de B. Bauderval.

45. Mémoires de Fleury, de la Comédie française, publiés par Laffitte. *Paris*, *Gosselin*, 1844; 2 vol. in-12, d.-rel. mar. citr.— 110 fr.

Exemplaire orné de 106 portraits anciens et modernes, et de 2 dessins.

47. La Folle Journée, ou le Mariage de Figaro, comédie, par Beaumarchais. *De l'imprimerie de la Société littéraire typographique*, *et se trouve à Paris*, *chez Ruault*, 1785; in-8, maroquin rouge, dentelles, tr. dor. (*Hardy.*) — 390 fr.

Exemplaire orné des figures avec et avant la lettre (très-rares), d'un joli dessin signé par Tony Johannot, d'une superbe lettre autographe signée de Beaumarchais, à Préville, toute relative à la pièce; des portraits des acteurs et des actrices qui en ont créé les rôles; la Comtat avec la scène; un portrait de la même en couleur, par Janinet; Beaumarchais, par Saint-Aubin; Préville, Descssarts, M^lle^ Olivier, une rare eau-forte de la Rochelle, etc. En tout, 44 pièces.

53. Rousseau (J.-J.). Les Confessions, vignettes par Tony Johannot. *Paris*, 1846; gr. in-8, d.-rel. mar. cit. — 86 fr.

Exemplaire orné de 39 beaux portraits et vues, dont 2 dessins de B. Bauderval.

70. Lettres de Madame de Sévigné, édition revue et publiée par Silvestre de Sacy. *Paris*, 1861; 11 vol. pet. in-8, maroq. puce, fil. n. r. (*Hardy.*) — 1,150 fr.

Exemplaire en papier de Hollande, orné de 254 dessins de B. Bauderval et autres, représentant les amis de madame de Sévigné, les dames de la cour et autres célébrités de l'époque, et de 295 portraits et vues, gravés par Ficquet, Schmidt, Desrochers, Petitot et autres; en tout, 549 pièces.

72. Correspondance complète de la duchesse d'Orléans, traduct. nouvelle par Gust. Brunet. *Paris, Charpentier*, 1863; 2 vol. — Lettres inédites de la princesse Palatine, trad. par Rolland. *Paris, Hetzel, s. d.*, in-12. — Ensemble 3 vol. in-12, maroq. bleu, fil. n. rognés, rel. uniforme. (*Hardy.*) — 230 fr.

Charmant exemplaire orné de 130 portraits, dont quelques-uns rares et curieux, plus un frontispice et 18 dessins à l'aquarelle par B. Bauderval.

73. Correspondance complète de la marquise du Deffand, publiée par M. de Lescure. 1865; 2 vol. gr. in-8, pap. collé, demi-rel. mar. bl. (*Hardy-Mennil.*) — 119 fr.

58 portraits et pièces ajoutés, dont 6 dessins de B. Bauderval

L. T.

# NÉCROLOGIE.

---

### ANTONY DESCHAMPS.

Le nom de Deschamps nous appartient : il est inscrit sur nos couvertures, et nos lecteurs n'ont pas oublié le concours que nous a plus d'une fois donné l'élégant génie qui a rimé la douleur de *Florinde* et la traduction de *Roméo et Juliette.*

Antony Deschamps, le frère de notre cher collaborateur, est mort le 28 octobre à l'âge de soixante-neuf ans, après de longues souffrances supportées avec courage. Nulle vie de poëte n'a été plus noble, plus fière, plus conforme à la dignité de l'art et à l'idée que les esprits élevés se forment de la fonction du poëte. Arrêté au premier tiers de sa carrière par un coup terrible, Antony Deschamps, dès l'âge de quarante ans, avait dû se sevrer de tout travail; mais ce qu'il avait produit dans une période de quinze années avait suffi à fonder une réputation solide et durable.

Je me souviens d'avoir lu, dans un article de l'aimable M. Antoine de Latour, une anecdote de la jeunesse d'Antony Deschamps, qui dénotait déjà, selon moi, son genre d'esprit et le caractère de son talent. M. Deschamps, père des deux poëtes, était lui-même un esprit délicat, ami de la poésie et hospitalier aux lettres. Son salon était devenu une sorte d'arène littéraire où l'élite de la jeunesse poétique d'alors se rassemblait pour lire des vers et en entendre. Antony, tout jeune encore, étonna un jour l'assemblée en lisant une pièce de vers *latins*. Ce fut, si je m'en souviens bien, son début dans le salon paternel. On put sourire en ce temps-là, temps de ferveur romantique et de délire poétique, de e procédé qui sentait l'écolâtre. Mais aujourd'hui j'y re-

trouve le poëte sérieux, laborieux, comprenant l'importance de l'exécution dans l'art et inquiet de perfectionner sans cesse son instrument. Il acquit à cette rude école de la prosodie latine la précision, la fermeté, l'art de la construction et de l'inversion poétiques; et ainsi il se trouva tout préparé, tout armé pour le difficile labeur de la traduction en vers. Il avait, je l'ai dit, l'âme héroïque et courageuse; il aimait les grands efforts et les combats glorieux. Ce surnom de « poëte de combat » qu'on a faussement appliqué à des écrivains en vers, qui n'ont guère combattu comme poëtes, s'adaptait à lui justement; il le méritait. On l'a vu dès sa première lutte où il s'attaqua à Dante lui-même, c'est-à-dire au plus intraduisible, au plus hautain, au plus inaccessible de tous les poëtes. Certes, dans ces dernières années, il n'a pas manqué à Dante d'esprits érudits, subtils, résolus, pour lui proposer la joute; mais nul d'entre ces audacieux, les uns plus fidèles au rhythme, les autres plus rigoureux dans le *mot à mot*, n'est parvenu à donner une idée plus exacte du mouvement de la phrase dantesque. Le rhythme, la coupe (*terzina*) ont disparu : le caractère est resté. C'est dans les époques heureuses pour l'art que de telles tentatives doivent être faites. Plus tôt ou plus tard, on tombe dans le pédantisme ou dans la minutie. Antony Deschamps, lorsqu'il travaillait à sa traduction de Dante à Rome, ne recevait pas une nouvelle de France qui ne fût un encouragement ou une lumière. Aussi cette traduction même incomplète et fragmentaire est-elle encore, selon le vœu de son auteur, le meilleur spécimen du ton et de la manière de Dante. Le second ouvrage d'Antony Deschamps (*Dernières Paroles*, 1835, in-8°, sans nom d'auteur) fit sensation dans le monde artiste. Ses vives et fermes peintures de la vie italienne, — *le Jour des Moccoli*, *l'Enterrement de la jeune Romaine*, le *Jeune Homme assassiné*, etc., etc., — concordèrent comme effet avec les premiers tableaux de Schnetz et de Léopold Robert où le caractère italien gardait dans les scènes familières sa noblesse et sa gravité. On a dit une autre fois d'Antony

Deschamps : « Sa fermeté, sa tenue, son instinct du grand et du sévère, le sentiment du relief et de la couleur, lui donnent place parmi les plus excellents poëtes de ce temps-ci ; l'avenir le fera *classique*... Lui seul a eu dans notre siècle le ton et l'accent sincère de la satire indignée. Il a gardé de l'époque de ses débuts, époque sérieuse pour l'art, la gravité du poëte qui travaille sous l'œil de la postérité. » Ce jugement, qu'on a pu porter de lui vivant, peut être répété après sa mort. Ses satires politiques et philosophiques ont en effet cet accent de fierté et d'indépendance qui dénonce la hauteur de l'âme.

Si cruellement frappé comme poëte et comme artiste, Antony Deschamps avait conservé dans toute leur fraîcheur tous les enthousiasmes de sa jeunesse pour la poésie, pour les arts, pour la liberté. Nul de ses attachements juvéniles n'avait été renié par lui : il était resté de cœur citoyen, et citoyen patriote, de cette Italie où il avait passé des années si heureuses dans le travail et dans la joie de l'admiration. Les dédicaces de ses livres témoignent de ses amitiés et de son culte pour tous les grands artistes du siècle, Rossini, Meyerbeer, Berlioz, Listz, Delacroix, Corot, Aligny, Ingres, Chenavart, tous ceux qu'il avait connus à Rome et recherchés à Paris. Sa conversation animée, chaleureuse, sympathique, abondait en faits, en souvenirs, en jugements toujours vifs, toujours élevés. On pouvait dire en s'asseyant près de lui : Tant que je serai là, je n'entendrai rien de banal! L'art qu'il avait aimé et exercé si noblement était resté jusqu'à la fin pour lui l'objet d'une attention constante. Rien de nouveau ne se produisait en poésie qu'il ne s'en informât ; toute réputation naissante, le début même le plus inaperçu, l'intéressait. Il aimait les jeunes gens et se mêlait à eux volontiers ; et eux l'accueillaient comme un vétéran blessé au combat, comme un patron et comme un exemple. Ame généreuse ! homme vraiment regrettable et honorable à jamais, et dont la perte ne peut être adoucie que par la certitude qu'il laisse après lui de quoi faire vivre sa mémoire et son génie !

J'ai dit qu'Antony Deschamps était mort à soixante-neuf ans : il y avait quarante ans qu'il souffrait. Émile Deschamps, son aîné, a tenu à honneur de conduire lui-même la pompe funèbre de son frère ; et rien n'était plus touchant à voir que ce vieux maître, un Père de l'Église poétique, précédant à pied le cortége d'amis anciens et nouveaux venus pour rendre un dernier témoignage à ce frère glorieux et bien-aimé.

C. A.

— La ville de Tours, la France et l'érudition ont perdu le mois dernier M. Victor Luzarche, l'un des plus fervents et des plus actifs bibliophiles de notre temps. M. Luzarche n'avait que soixante-six ans : il a succombé à Amélie-les-Bains, à une maladie douloureuse, mais dont on ne prévoyait pas la fin si prompte ni si funeste. Sa mort a été un coup de foudre pour sa famille et ses amis. Personne n'ignore les services rendus à la bibliographie par M. Luzarche, dont la vie entière a été consacrée à l'amour des livres et à leur conservation. On a pu voir, dans une galerie qu'il avait dans son hôtel à Tours, avec quelle intelligence et quel savoir il l'avait composée. Il fut l'un des premiers à collectionner les éditions originales des auteurs classiques. Maire de Tours pendant plusieurs années et conservateur honoraire de la bibliothèque de cette ville, il a laissé dans ces deux fonctions des traces de son zèle et de son activité. C'est sous son impulsion, nous dit-on, qu'a été commencé le catalogue de la bibliothèque de la ville. M. Luzarche, comme on le sait, ne se contentait pas d'aimer et de conserver les livres. Il les propageait, il les exhumait par ses écrits. Voici, d'après la communication qui nous en a été donnée par la famille, la liste de ses publications, à laquelle il faut ajouter les articles publiés par M. Luzarche dans divers recueils, notamment dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, dans la *Touraine*, dans le journal *la Loire illustrée* et dans notre *Bulletin du Bibliophile :*

1° La Chape de Saint-Mesme de Chinon; *Tours*, 1851; in-8.

— La Chape de Saint-Mesme; seconde édition, avec réponse à M. Lenormant; *Tours*, 1853; in-8.

2° Petri filii Bechini Chronicon Turonense; revu sur les manuscrits du Vatican et de la Bibliothèque nationale; *Tours*, 1851; in-8.

3° Discours de la Méthode, par Descartes; nouvelle édition; *Tours*, 1852; in-16 (introduction).

4° Journal historique de Pierre Fayet, sur les troubles de la Ligue, publié d'après le manuscrit inédit et autographe, avec des éclaircissements et des notes, par Victor Luzarche; *Tours*, 1852; in-12.

5° Adam, drame anglo-normand du douzième siècle, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tours; *Tours*, 1854; in-8.

6° L'Office de Paques, ou de la Résurrection, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tours; *Tours*, 1856; in-8.

7° Vie du pape Grégoire le Grand, légende française, publiée pour la première fois par Victor Luzarche; *Tours*, 1857; in-18.

8° Histoire des conquêtes et de l'administration de la Compagnie anglaise au Bengale par William Boltz; *Paris*, *Michel Lévy*, 1858. (Introduction anonyme de Victor Luzarche.)

M. Victor Luzarche, lorsqu'il se défit d'une partie de sa bibliothèque, avait gardé encore bon nombre de livres importants, rares et précieux, qui peut-être un jour passeront sous les yeux des amateurs.

Au moment où la maladie l'a exilé de chez lui, M. Luzarche préparait l'impression d'un *Carnet* de Mazarin, d'après un manuscrit original de sa bibliothèque, illustré par lui de notes et d'une introduction. Le travail étant achevé et prêt pour la presse, il y a lieu d'espérer que le public en jouira prochainement. C'est M. Robert Luzarche, son fils, qui en serait l'éditeur.

— M. Louis-Adrien Berbrugger, né à Paris le 11 mai 1801, est mort à Alger au mois de juillet, membre correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque et du musée à Alger. Il fut chargé en 1834 par le gouvernement anglais de recueillir des documents sur l'occupation de la France au quinzième siècle; la même année il publia, sous le titre de *Conférences*, un exposé des théories de Fourier. Il suivit les maréchaux Clausel et Vallée dans leurs expéditions en Afrique, et rapporta de ces excursions un grand nombre de manuscrits arabes qui se trouvent maintenant à la bibliothèque d'Alger.

— M. Bernard Bolingroke Woodward, bibliothécaire de la reine à Windsor, vient de mourir. Né à Norwich en 1816, M. Woodward s'est fait connaître par divers travaux littéraires, tels qu'une *Histoire du pays de Galles* et une *Histoire de l'Amérique* jusqu'à la fin de l'administration du président Polk.

— Nous devons enregistrer aussi la perte de M. Morin, ancien bibliothécaire de la ville de Dieppe, et celle de M. de Gavoty, homme de lettres, sous-préfet de Tarbes sous la Restauration, décédé à Aignan (Gers), âgé de quatre-vingt-six ans.

— A ces pertes si regrettables nous devons ajouter celle de M. A. Morel, libraire, acquéreur, en 1862, du fonds de M. Bance, dont il avait été le digne successeur. Venu fort jeune à Paris, M. Morel s'était promptement élevé des fonctions de commis à la position d'éditeur et de chef de maison. Dans son premier établissement, rue Vivienne, il avait publié plusieurs ouvrages importants, entre autres la *Monographie du palais de Fontainebleau* de M. Pfnor, et l'*Art pour tous*, recueil fondé par M. Reybert. Devenu le successeur de Bance, il entreprit, outre la continuation des grands ouvrages d'architecture de M. Viollet-Leduc, de nombreuses pu-

blications du plus grand intérêt, telles que l'*Architecture romane* de M. Révoil, les *Arts arabes* par M. Bourgoin, les *Monuments de la Perse moderne* par M. Prisse d'Avesnes, l'*Art arabe* par M. Coste, l'*Architecture et la Décoration turques* par M. Parvillée, etc., etc. M. Morel, fréquemment récompensé aux diverses expositions de l'étranger, avait obtenu la médaille d'or à la dernière exposition universelle de Paris.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

### BIBLIOTHÈQUE DE VOLTAIRE CONSERVÉE A SAINT-PÉTERSBOURG.

— On trouve des détails intéressants à cet égard dans un volume qui n'est peut-être pas bien commun en France : *Musée de l'Ermitage impérial*, Saint-Pétersbourg, 1860, in-8° (XXXII, 365 p. et 4 feuillets non chiffrés). Donnons-en une analyse rapide.

La bibliothèque de Voltaire devint la propriété de sa nièce, madame Denis; l'impératrice Catherine s'empressa d'en faire l'acquisition ; cette collection fut transportée sans retard à Saint-Pétersbourg, où elle arriva dans l'automne de 1779, accompagnée de Wagnière, secrétaire du patriarche de Ferney. Elle fut déposée dans une des salles du palais de l'Ermitage, où elle est encore telle qu'elle était du temps de son célèbre propriétaire; les signets de papier, très-nombreux, dispersés dans les volumes où Voltaire avait étendu ses recherches, sont encore à la place où il les avait posés.

On compte 6,800 volumes, dont 17 manuscrits.

Les quatre cinquièmes au moins sont des impressions du dix-huitième siècle ; le reste appartient presque en entier au dix-septième; fort peu de volumes du quinzième.

Voltaire n'était pas bibliophile : il se souciait peu d'avoir des raretés ; il ne voyait dans ses livres que des instruments de travail.

L'ouvrage le plus ancien, au point de vue de la date, est une Bible latine imprimée en 1532. L'histoire, les voyages, la géographie, revendiquent 2,300 volumes environ, roulant la plupart sur l'histoire moderne ; près de 800 volumes appartiennent à la poésie et aux belles-lettres ; les sciences naturelles et les mathématiques sont bien faiblement représentées. On rencontre 137 ouvrages de Voltaire lui-même, 141 collections de pièces détachées de diverses natures et 82 recueils qu'il a intitulés : *Pot-pourri*.

La langue française domine ; nul ouvrage en langue orientale, si ce n'est un dictionnaire hébreu. En fait d'auteurs grecs, six seulement avec traduction latine en regard : Homère, Hésiode, Hérodien, Justin le martyr, les *Pères apostoliques*, édités par Coustelier, les *Apocryphes du Nouveau Testament*, mis au jour par Fabricius.

La littérature latine est mieux représentée, 105 ouvrages : Cicéron, Horace, Martial, Lucrèce, Ovide, Virgile, Salluste, Tibulle, Ausone, etc. (Tite-Live, Properce, Stace, Plaute, Térence sont absents.)

89 ouvrages en anglais, 81 en italien, 12 en espagnol et 12 en allemand.

Des notes marginales se trouvent sur divers volumes, elles mériteraient sans doute d'être examinées avec soin.

Signalons les manuscrits les plus dignes d'attention :

Lettres originales du roi de Prusse (au nombre de 42);

Poésies de Frédéric II (la Poloniade), traduction de quelques odes d'Horace, 1746 (26 pièces) ;

Mémoires écrits par Voltaire, février 1760, 22 pages ;

Lettres de Voltaire à M^lle^ d'Épinay et 12 autres lettres signalées comme inédites ;

Périclès, un Grec moderne, un Russe (trois interlocuteurs) ;

Dissertation sur le dictionnaire de Bayle ;

Cassandre, tragédie ;

Système nouveau du monde;

Tragédie détestable de je ne sais quel.... (suit une expression très-énergique.)

On trouverait sans doute en étudiant ces manuscrits d'utiles matériaux servant à compléter les éditions déjà nombreuses des *OEuvres* de Voltaire. N'oublions pas le singulier volume de 133 pages rempli tout entier de sa main et qu'il a intitulé : *Sottisier*. C'est un assemblage de vers, de prose, de citations, de réflexions, de notes, de bons mots, de fragments pris à droite et à gauche, entassés sans ordre et sans choix; tout ce que la fantaisie du moment, le caprice, le désir de se rappeler inspiraient à Voltaire, il le plaçait dans ce recueil. Il y a enregistré jusqu'à des injures lancées contre lui, notamment par dom Calmet. Quelques fragments sont intitulés : *Confucius et ses sentences*. — *Réflexions sur la liberté* (pour nier). — *Notes sur Descartes*. Mémoires de Sully. — Anecdotes sur Berlin. — *Chiffons statistiques*, etc. Cette étrange mosaïque est parsemée de pointes souvent plus que lestes, toujours aiguës, qui se rencontrent au milieu des pensées les plus sérieuses.

Ne quittons pas le palais de l'Ermitage sans rappeler qu'il contient des trésors artistiques et littéraires du plus grand prix. La collection des dessins originaux s'élève à près de 12,000 pièces; la galerie des tableaux est d'une richesse extraordinaire (1). Le cabinet des estampes comprend plus de 200,000 pièces et s'augmente sans cesse. Les réunions des bronzes, des monuments de sculpture, des antiquités du Bosphore cimmérien (2), sont aussi considérables que riches

(1) Voir l'ouvrage de Camille de Genève, *Galerie* de l'Ermitage, gravée en trait d'après les plus beaux tableaux qui les composent. Saint-Pétersbourg, 1805-2809. 2 tomes in-4°, 90 planches. Il y a trois ans, le docteur Wuagen, conservateur du musée de Berlin (décédé depuis), a consacré deux volumes in-8° (en allemand) à la description et à l'appréciation des œuvres d'art qui ornent la capitale de la Russie.

(2) Consultez l'ouvrage (livre incomplet d'ailleurs) de M. Raoul Rochette, les *Antiquités grecques du Bosphore Cimmérien*. Paris, 1822, in-8°.

en objets de la plus grande valeur. Une vaste salle consacrée aux vases peints en contient près de 1,700. La bibliothèque (qu'il ne faut pas confondre avec la bibliothèque impériale, bien autrement nombreuse) se compose de deux divisions : l'une, dite *bibliothèque étrangère*, est le dépôt d'ouvrages en langue étrangère que le goût des souverains s'est plu à réunir; on y trouve les bibliothèques de Diderot, de d'Alembert, du géographe Busching, de Nicolaï et de Zimmermann, de Berlin. On sait que Catherine acheta les livres de Diderot (3,000 volumes environ) du vivant du philosophe et qu'elle le constitua bibliothécaire jusqu'à la fin de ses jours, avec un traitement annuel de 1,000 livres, dont elle lui fit compter tout de suite cinquante années d'avance.

La bibliothèque étrangère compte environ 60,000 volumes, dont 23,000 appartenant à l'histoire, 11,000 aux belles-lettres et 5,500 à l'archéologie. Parmi les éditions du quinzième siècle, bornons-nous à signaler le *Pétrarque*, sans lieu ni date (1472). — Entre autres ouvrages précieux relatifs à l'archéologie, mentionnons : *Museum comitis de Thoms*, in-fol. sans titre. On ne connaît que six exemplaires complets (le *Manuel du Libraire* cite seulement l'exemplaire acheté 127 fr. à la vente Raoul Rochette pour la bibliothèque de l'Institut). *Paterœ æneæ Caroli Townley*. Londini, in-fol. sans titre. Ouvrage qui n'a jamais été publié ; l'auteur est mort sans l'avoir achevé.

La bibliothèque russe doit son origine à une idée de Catherine, qui voulut former une collection spécialement consacrée aux gens de service du palais ; elle leur est donnée en lecture, et elle comprend 10,000 volumes environ ; nous croyons que nul autre établissement du même genre n'existe en Europe ; une autre section se compose de 8,000 volumes environ, la plupart richement reliés et offerts au czar par les auteurs.

Nous terminerons en signalant quelques manuscrits fort précieux conservés à l'Ermitage.

Un Évangiliaire du neuvième siècle écrit en lettres d'argent.

Une Bible latine du dixième siècle.

La Bible historiaux. 2 vol. in-fol. sur vélin, vers 1300.

Le roman de Joseph d'Arimathie; celui de Godefroy de Bouillon; celui de Lancelot du Lac; celui de la guerre de Troyes, par Benoît de Sainte-Maure; le roman de la Violette et le Livre de la Panthère, par Gilbert de Monstreuil (le premier publié par M. Francisque Michel, le second encore inédit); le roman d'Athis et de Profilias, par Alexandre de Bernay (inédit); le roman de Fauvel, etc. N'oublions pas une série très-remarquable d'*Heures* ornées de très-belles miniatures et des lettres inédites de Louis XIV, 1661-1668.

— LES ORIGINES DE L'IMPRIMERIE A BORDEAUX. Pendant longtemps les bibliographes ont signalé, comme le plus ancien produit des presses bordelaises, un livret fort rare composé par un poëte très-peu connu aujourd'hui, *les Gestes des solliciteurs*, par Eustorg de Beaulieu, 1529, in-8°; mais on a découvert plus tard un gros volume in-folio sur l'art médical, tracé par le docteur Gabriel Tarregua, et achevé d'imprimer en 1520; il était difficile de supposer que la typographie eût débuté dans la capitale de Guyenne par une production aussi étendue, mais on n'avait pas encore la preuve matérielle du contraire. La question vient de faire un grand pas, grâce à M. Ernest Gaullieur, archiviste de la ville, qui a découvert un monument intéressant, oublié jusqu'ici dans des amas d'antiques parchemins. Il fait partie des minutes du notaire Pierre du Boys (Petrus de Bosco) et il porte la date du 16 décembre 1486. C'est un contrat passé entre les jurats de Bordeaux et Michel Svierler, de *la ville d'Orme en Alemanche* (c'est-à-dire d'Ulm), lequel s'engage à amener à Bordeaux un maître et des compagnons *per far livres* d'impression; il doit séjourner dix ans à Bordeaux, sous peine de saisie de ce qui lui appartient, et il déclare avoir reçu du *thesaurey de la bila* la somme de 50 fr. bordelais, premier à-compte d'une allocation de 200 fr. qui lui était accordée; ces 200 fr.

représentent 4,500 fr. environ valeur actuelle. Svierler passa le même jour un acte d'association avec un licencié en décrets, Nolot de Guitons, qui garantit aux jurats l'exécution des engagements souscrits par le typographe étranger, et qui dut recueillir la moitié du *gaing* fait sur les livres imprimés ; cet acte nous apprend aussi « qu'ung maistre emprimeur, maistre Jehan Walteur, de Mindelton », était entré dans l'association pour le terme de deux ans, et avait « forny grant quantité de lectres d'estaing ». Il reste donc bien établi qu'un atelier typographique était établi à Bordeaux dès 1487; malheureusement on n'a jusqu'ici, et malgré les recherches les plus persistantes, découvert aucune de ses productions; nul ouvrage souscrit du nom de Michel Svierler n'a été exhumé. Le travail de M. Gaullieur n'en reste pas moins fort curieux, et il présente sur le mouvement intellectuel dont Bordeaux était le centre au quinzième siècle des renseignements pleins d'intérêt.

— C'est M. Édouard Frère, ancien libraire à Rouen, auteur du *Manuel du bibliographe normand*, qui a été nommé conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Rouen, comme successeur de M. Louis Bouilhet, décédé le 20 juillet dernier. M. Louis Bouilhet était né à Cany le 27 mai 1821; il avait acquis une grande réputation littéraire par ses œuvres dramatiques.

— Le *Journal de Saint-Quentin* annonce que M. Le Serrurier, conseiller à la cour de cassation, a fait donation au tribunal civil de cette ville de toute sa bibliothèque, composée de livres traitant du droit ancien, et qui avaient été pour la plupart réunis par M. Marguerin, ancien lieutenant criminel au bailliage de Vermond, parent du donateur, et né comme lui à Saint-Quentin.

— Le général Mellinet, en quittant le commandement général de la garde nationale de Paris, a donné au ministère

de la guerre sa bibliothèque, qui est une des collections particulières les plus riches en ouvrages sur l'art de la guerre.

— Notre collaborateur M. l'abbé Ulysse Chevalier termine en ce moment l'impression du volumineux *Inventaire des archives des dauphins de Viennois, en* 1346, composé de diverses parties de registres originaux retrouvés par lui aux archives de la préfecture de l'Isère, à savoir : *Priviléges, Viennois et Valentinois, la Tour et Valbonne, Montauban et Merouillon, Faucigny*. M. l'abbé Chevalier fait appel à l'obligeance des érudits pour lui faire connaître les parties en déficit de sa collection, afin qu'il soit à même de s'en servir avant l'impression de la table.

— MM. Trübner et Ce, éditeurs à Londres, vont publier prochainement les *Lives of the Founders, Augmentors and other Benefactors of the British Museum* (1570-1870), par M. Edward Edwards. Cet ouvrage, fruit de recherches dans les dépôts manuscrits de Londres et enrichi d'illustrations, ne sera tiré qu'à soixante exemplaires sur grand papier.

— Par décret en date du 18 novembre, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction public, M. Baudrillart, membre de l'Institut impérial de France, a été nommé *inspecteur général des bibliothèques*.

— La réimpression du *Gallia christiana*, sous la direction de dom Paul Piolin, bénédictin de Solesmes, qui est en voie de publication, sera continuée jusqu'à la révolution de 1789 (voyez plus haut, page 656). On souscrit à la librairie Léon Techener.

PRIX BRUNET. — M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de trois mille francs pour « un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense ».

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, a décidé que le

prix fondé par M. Brunet serait décerné, pour la première fois en 1871, « au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à la littérature ou à l'archéologie classique, soit grecque, soit latine ».

Seront admis au concours les ouvrages manuscrits ou imprimés de 1868 à 1870. Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1871.

---

— Au moment de mettre sous presse, nous lisons dans le *Journal des Débats* du 8 décembre : Nous avons reçu une bien triste nouvelle. Une dépêche de Londres annonce que Mme la duchesse d'Aumale, malade depuis quelques semaines, est morte hier lundi à deux heures, à Twickenham. La maladie de la princesse était grave; mais son habile médecin, M. de Mussy, avait signalé depuis plusieurs jours une certaine amélioration dans son état, et rien ne faisait présager une fin si prompte et si funeste.

La duchesse d'Aumale était la fille du prince de Salerne, frère de la reine des Français, Marie-Amélie. Elle était du même âge que le prince son mari, né en 1822. La princesse de Salerne, sa mère, lui survit. Elle-même, elle avait survécu à son infortuné fils aîné, le prince de Condé, mort il y a trois ans à Sidney; sa santé, fortement ébranlée depuis cette terrible épreuve, ne s'était jamais rétablie.

La duchesse d'Aumale se distinguait par la réunion très-rare des qualités les plus charmantes et des vertus les plus sérieuses. En elle le cœur, noblement inspiré, décidait tout, ne consultant jamais ses forces; et sa raison même, si éclairée qu'elle fût, ne s'arrêtait pas devant les fatigues ou les périls de son dévouement. Une telle perte laisse de grandes douleurs après elle. Tous les amis de M. le duc d'Aumale, et ils sont nombreux, s'associeront à cette cruelle amertume de sa vie déjà si éprouvée, au sein de l'exil, par tant de malheurs publics et privés.

CUVILLIER FLEURY.

---

# TABLE DES MATIÈRES.

MÉLANGES HISTORIQUES.—*Madame de Pompadour a-t-elle été créée duchesse?* par Ap. Briquet, p. 26. — *Mort et obsèques d'Isabeau de Bavière, reine de France* (1435), par M. Ap. Briquet, p. 49. — *Vauban amoureux*, par M. Pierre Clément, de l'Institut, p. 281. — Lettre de M. Baudement, sur le *Vauban amoureux*, p. 350. — Réponse de M. Pierre Clément, p. 401.

MÉLANGES LITTÉRAIRES. — Introduction aux *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, par Ch. Nodier, p. 11. — *Lancelot du Lac*, fragment inédit, par M. Paulin Paris, p. 89. — *Nouveau Commentaire de l'histoire de don Rannucio d'Alétès*, d'après une clef inédite, par M. C. Alleaume, p. 101. — *Pétrone et Bussy-Rabutin*, par M. Alfred Guilliet, p. 107. — Préface des *Méditations poétiques*, par Ch. Nodier, p. 137. — Clef du *Valesiana*, par M. Albert de la Fizelière, p. 144. — *Le Chevalier d'Éon* et les manuscrits du maréchal de Vauban, par E.-J.-B. Rathery, p. 152. — *Quel est l'auteur des poésies diverses du sieur D****? par M. Pierre Clément, de l'Institut, p. 186. — *Le Père de la Chaise est-il le Ménophile de la Bruyère?* par M. C. Alleaume, p. 190.— *Les Amateurs d'autrefois. — Laurent de la Live de Jully* (1725-1779), par M. le comte L. Clément de Ris, p. 300-328. — *Un Manuscrit des lettres en vers de Loret*, par V. Luzarche, p. 309. — *Silhouette du chat de la librairie Techener et anecdotes sur les chats*, par M. Basse, p. 406. — *Comment Malherbe polissait et repolissait ses vers*, par M. C. Alleaume, p. 338. — *La Duchesse de la Vallière et les Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, par M. Pierre Clément, de l'Institut, p. 525.

LETTRES INÉDITES. — *Lettres inédites du duc d'Épernon, du chancelier Séguier, de Fouquet et du duc de la Rochefoucauld*, p. 234. — *Note sur une correspondance inédite de Chamillard avec le duc de la Feuillade*, conservée à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, par M. J.-E. Gardet, p. 599.

MÉLANGES BIBLIOGRAPHIQUES. — *Les Émotions d'un bibliophile*, p. 21. — *Liste de livres et de manuscrits anciens*, en vente à la librairie Léon Techener fils, p. 131. — *Répertoire universel de bibliographie*, par Léon Techener; par B. B., p. 168. — Quelques remarques sur la nouvelle édition des *Supercheries littéraires dévoilées*, par W. O., p. 197-352; 642-655.— *Les Anciennes Bibliothèques de Paris. — Le Catalogue de E.-C. Bourru*, par M. Franklin, de la bibliothèque Mazarine, p. 293.— *Les Anciennes Bibliothèques de Paris. — La Bibliothèque*

*du roi*, par M. Franklin, de la bibliothèque Mazarine, p. 341-546-587. — Édition inconnue de *Don Quichotte*, p. 618. — François Juste, libraire et imprimeur à Lyon, par P. L. Jacob, bibliophile, p. 632-645. — Réimpression du *Gallia christiana*, par dom Paul Piolin, p. 656-659; 683.

Bibliographie rétrospective. — Sur la traduction du *Banquet de Platon*, attribuée à Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, abbesse de Fontevrault, par M. Pierre Clément, de l'Institut, p. 1. — *Supplément à la Bibliographie des mazarinades*, par M. Célestin Moreau, p. 61. — Note sur l'édition in-8° des *Provinciales de Pascal*, Cologne, 1659, par M. Basse, p. 193. — Correspondance sur la première édition des *Provinciales de Pascal*, p. 347. — *Notice biographique et bibliographique sur Jacques Ferrand*, par le docteur Desbarreaux-Bernard, p. 377. — Réimpressions d'opuscules rares et singuliers, p. 230. — *Le Tracas de la foire du pré*, réimprimé par M. Gay, p. 423.

Chronique littéraire et dramatique, par M. Ch. Asselineau. — 1868 et 1869. — Écrire est un art. — Les Poëtes. — Étrennes littéraires: sonnets et eaux-fortes, p. 38. — *Le Passant*, de M. Coppée, et *les Faux Ménages*, de M. Pailleron, p. 86. — *Séraphine*. — *Madame Gervaisais*, p. 116. — La réception de M. Autran à l'Académie française, p. 172. — Le prix quinquennal de cent mille francs, destiné à un artiste, p. 219. — La *Julie* d'Octave Feuillet, p. 269. — Les Préfaces d'Alexandre Dumas fils, p. 319. — Un genre nouveau de littérature. — Montaigne et la Fontaine. — *Les bestiaires*. — MM. Alexandre Dumas, Théophile Gautier, Nestor Roqueplan, Ch. Baudelaire, Champfleury, Charlet, p. 364. — *Paris et les Parisiens*. — *Une Histoire de Paris*, par Charles Nodier, p. 410. — *La Parvenue*, par M. Henri Rivière. — Reprise de: *Il ne faut jurer de rien*. — Deux statues, p. 561. — La sixième édition de *Volupté*. — Mort de M. de Sainte-Beuve, p. 609.

Prix courant des livres anciens. Vente de bibliothèques. — Vente de la bibliothèque du comte d'U***, p. 93. — Ventes de bibliothèques, p. 183. — Vente de la bibliothèque de M. S. G***. — Bibliothèque poétique d'un amateur. — Collection de M. Hilaire Grésy. — Vente de la bibliothèque de M. le baron Jérôme Pichon. — Vente Berryer, p. 241. — Vente Fischer, à Londres, p. 375. — Vente de la bibliothèque du château de Saint-Ylie, p. 664. — Vente de pièces rares et curieuses, p. 666. — Vente de livres français, reliés en maroquin, par Hardy, p. 668.

Publications nouvelles. — *Défense de Pascal* et accessoirement de Newton, Galilée, Montesquieu, etc., *par M. P. Faugère*; par M. le baron Ernouf, p. 28. — *Madame de Montespan et Louis XIV*, *par P. Clément*, de l'Institut; par M. le baron Ernouf, p. 29. — *Madame Deshoulières emprisonnée* au château de

Vilvorde par ordre du prince de Condé; son évasion de cette forteresse; notice historique, *par L. Gulesloot*, chef de section aux archives du royaume de Belgique, par Ch. A***, p. 31. — *Histoire des Belges* à la fin du dix-huitième siècle, *par Ad. Borgnet;* par M. le baron Ernouf, p. 32.— *Les Origines de l'opéra et le Ballet de la reine* (1581). Étude sur les danses, la musique, les orchestres et la mise en scène au seizième siècle, *par L. Celler;* par M. le baron Ernouf, p. 36. — *Les Décors, les Costumes et la Mise en scène du dix-septième siècle* (1615-1680), *par Ludovic Celler;* par M. Jules Bonnassies, p. 162.— *Bourkard Zinck* et sa Chronique d'Augsbourg; notice *par E. Fick;* par M. le baron Ernouf, p. 82. — *L'Imitation de Jésus-Christ*, traduction inédite du dix-septième siècle, avec le texte latin en regard, p. 111.— *Études sur Molière*. Vocabulaire de ses œuvres, avec éclaircissements philologiques et historiques (en allemand), *par H. Fritsche;* par M. le baron Ernouf, p. 112. — *De la statuaire et de la peinture*. Traités de *Léon-Battista-Alberti*, traduits du latin en français, *par Claudius Popelin;* par C. A., p. 114. — *Les Songes drôlatiques de Pantagruel*, où sont contenues plusieurs figures de l'invention de maistre François Rabelais, p. 115. — *Les Pensées de Bourdaloue*, nouvelle édition, précédée d'une préface, *par M. Silvestre de Sacy*, de l'Académie française; par M. Ch. Asselineau, p. 157. — *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. 1er, *par M. l'abbé Corblet;* par M. le baron Ernouf, p. 166. — *Histoire des princes de Condé* pendant les seizième et dix-septième siècles, *par le duc d'Aumale;* par M. Charles Asselineau, p. 205. — *Nouvelles Recherches sur Pétrone*, suivies d'études littéraires et bibliographiques sur le Satyricon, *par le docteur J.-E. Pétrequin;* par le docteur J.-F. Payen, p. 211. — *Portraits de femmes du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, par Imbert de Saint-Amand;* par M. E. de Barthélemy, p. 216. — *La Schmita*. Conférences historiques sur la *clef de l'Évangile demandée à la Bible, par Ch. Ruelle;* par M. Jules Bonnassies, p. 403. — *Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine*, du Barrois et des Trois-Évêchés, *par Courtant-Lapaix;* par M. E. de Barthélemy, p. 404. — *L'Imprimerie à Toulouse* aux quinzième, seizième et dix-septième siècles, par M. Desbarreaux-Bernard, p. 559. — *Descartes considéré comme physiologiste et comme médecin*, par M. le docteur Bertrand de Saint-Germain, p. 559. — Une nouvelle édition de *l'Éducation des filles* de Fénelon, par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française, p. 573. — *Histoire du royal monastère de Sainct-Lomer*, de Blois, de l'ordre de Sainct-Benoist, par dom Noël Mars, Orléanais, religieux bénédictin de la congrégation de Sainct-Maur, manuscrit publié *par A. Dupré*, bibliothécaire de la ville de Blois; par M. Alfred Giraud, vice-président du tribunal civil de Blois, p. 606.— *Les Gemmes et les Joyaux de la couronne*, par M. Barbet de Jouy, p. 660. — *Pas de lendemain*, par Ph. Burty, p. 661. — *Philippe de*

*Remi, sire de Beaumanoir*, par H.-L. Bordier, p. 462.

Nouvelles et variétés. — *Le Lépisme*, p. 47. — Moyen d'utiliser les vieux journaux pour l'imprimerie, découvert par M. Jouglet, p. 48. — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, p. 95. — *Protrepticon ad Corycium*, exemplaire de Grolier, découvert à la bibliothèque Mazarine, p. 96; 182. — Don fait à la Bibliothèque Sainte-Geneviève de la collection de livres et manuscrits de M. Dezos de la Roquette, p. 96. — Collection de réimpressions d'anciens ouvrages, publ. par Gay et fils, de Genève, p. 128. — *Supercheries littéraires dévoilées*, par Quérard, réimpression, t. 1er, p. 129. — Sur le Cercle de la librairie, p. 182. — M. le baron Taylor nommé sénateur, p. 228. — Le *Recueil des ballets et mascarades de cour, de Henri III à Louis XIV*, publ. à Genève par M. Gay, 4e vol., p. 229. — Découvertes faites à Rome sous la direction de M. P. Rosa, p. 274; — à Herculanum, p. 280. — Premier numéro de la *Revue de la reliure et de la bibliophilie*, p. 327. — Roman composé par Mme de Verdelin, p. 328. — Prix de numismatique décerné à M. Eugène Hucher, p. 375. — Nomination d'hommes de lettres et d'artistes dans l'ordre de la Légion d'honneur, p. 376. — Statue élevée à Ronsard par la ville de Vendôme, p. 423. — L'*Histoire inédite du royal monastère de Saint-Lomer*, par D. Noël Mars, p. 572. — Réimpressions de livres français à l'étranger, etc., p. 616. — Bibliothèque de Voltaire conservée à Saint-Pétersbourg, p. 677. — Les Origines de l'imprimerie à Bordeaux, p. 681. — Éd. Frère, nommé bibliothécaire de la bibliothèque de Rouen. — Donation de la bibliothèque de M. le Serrurier au tribunal civil de Saint-Quentin, p. 682. — Donation de la bibliothèque du général Mellinet au ministère de la guerre. — M. l'abbé Ulysse Chevalier publie l'*Inventaire des archives des dauphins de Viennois*, en 1346. — *Life of the founders of the British Museum*. — M. Baudrillart, nommé inspecteur général des bibliothèques, p. 683. — Prix Brunet, p. 683.

Nécrologie. — Félix Bourquelot. — Pierre Hédouin, p. 45. — Marie-Eugène Belin, libraire-éditeur, p. 48. — Alfred Cabanis de Courtois, par M. Ed. de Barthélemy, p. 126. — Antoine Bournet-Verron, notaire. — Le marquis Léon de Laborde, p. 184. — Théophile Thoré, p. 231. — Chalons d'Argé. — Le Roux de Lincy. — Le comte Raoul de Montesson, p. 232. — Le Roux de Lincy, par Hippolyte Cocheris, de la bibliothèque Mazarine, p. 315. — Sainte-Beuve, par Ch. Asselineau, p. 621-631. — Antony Deschamps, par Ch. Asselineau, p. 671. — Victor Luzarche, p. 674. — Louis-Adrien Berbrugger; Bernard Bolingroke; Morin; A. Morel, p. 676. — Mme la duchesse d'Aumale, par M. Cuvillier-Fleury, p. 684.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.